

Université de Montréal

La carrière polyvalente de Gustave Francq, figure marquante
du syndicalisme international au Québec (1871-1952)

par

Éric Leroux

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en histoire

Janvier 1999

© Éric Leroux, 1999



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée:

La carrière polyvalente de Gustave Francq, figure marquante
du syndicalisme international au Québec (1871-1952)

présentée par:

Éric Leroux

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

René Durocher
Jacques Rouillard
Denyse Baillargeon
Jean Charest
James D. Thwaites
(Université Laval)

président-rapporteur
directeur de recherche
membre du jury
représentant du doyen de la FES
examineur externe

Thèse acceptée le: 24 août 1999

Sommaire

Cette thèse porte sur la carrière du syndicaliste Gustave Francq (1871-1952). Grâce aux nombreux postes d'importance qu'il a occupés dans le mouvement syndical et à la visibilité qu'il a obtenue par la publication d'un journal hebdomadaire durant près de 30 ans, Francq est considéré comme une figure marquante du syndicalisme international au Québec dans la première moitié du XXe siècle. Personnage polyvalent, il se distingue des autres syndicalistes de son époque, entre autres, par la multiplicité de ses champs d'intérêt: typographe et syndicaliste, il compte aussi à son actif une carrière d'homme d'affaires, de journaliste, de militant politique et de haut fonctionnaire au gouvernement du Québec.

La thèse vise à rendre compte du personnage dans sa globalité et sa complexité, c'est-à-dire en examinant tant sa vie professionnelle que sa vie privée. Pour ce faire, nous abordons sa carrière sous trois angles: l'action syndicale, l'action politique et l'action sociale. Au Québec, il est certes l'un des plus importants défenseurs du syndicalisme de métiers et de la Fédération américaine du travail (FAT). Il prône l'organisation des travailleurs sur la base des syndicats de métiers, reconnaît la légitimité du système capitaliste, favorise les relations harmonieuses entre le Capital et le Travail et témoigne d'une grande confiance dans l'État comme arbitre des relations de travail. À cet égard, il se distancie des positions fondamentales du syndicalisme de métiers, telles que défendues par la FAT.

Au début de sa carrière, Francq touche à l'action politique ouvrière. Défendant des positions travaillistes, il dirige le Parti ouvrier de Montréal de 1906 à 1916 et s'oppose systématiquement aux socialistes. Il remet cependant en question son engagement politique entre 1916 et 1921 avec la montée des socialistes au sein du Parti ouvrier et la multiplication des défaites des candidatures ouvrières. Il se rapproche alors considérablement du Parti libéral avec lequel il a des affinités.

Sur le plan social, il mène plusieurs combats depuis le début du siècle pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la classe ouvrière. Ses principales revendications

touchent la réforme du système scolaire québécois, la démocratisation de l'administration municipale montréalaise, la promotion des coopératives de consommation et de production et l'amélioration de la législation des accidents de travail. Au cours de sa carrière, Francq siège donc à diverses commissions gouvernementales comme la Commission fédérale d'appel du travail (1918), la Commission de la charte de la ville de Montréal (1920), la Commission des accidents de travail (1923) et la Commission du salaire minimum des femmes dont il occupe la présidence de 1925 à 1937.

Intellectuel du mouvement ouvrier, Francq défend des positions libérales et travaillistes au début du siècle, pour évoluer progressivement vers une position de libéral réformiste au tournant des années 1920. Or si sa conception de l'action politique ouvrière se transforme rapidement au lendemain de la Première Guerre mondiale, il témoigne d'une grande fidélité idéologique tout au long de sa vie à l'égard du syndicalisme de métiers et de son rôle de réformateur social. Croyant à la nécessité et à la possibilité d'améliorer le système socio-économique et les institutions politiques, il est animé de préoccupations sociales majeures axées sur une meilleure répartition de la richesse et un engagement substantiel de l'État dans le champ des politiques sociales.

Malgré leur importance numérique, peu d'historiens se sont penchés sur l'étude des syndicats internationaux au Québec, et ce, même si leurs effectifs dépassent largement ceux des syndicats catholiques depuis le début du siècle. S'inscrivant dans le renouvellement des études à caractère biographique, notre thèse vise donc à mettre de l'avant la carrière d'un des principaux dirigeants du syndicalisme international au Québec.

Table des matières

Sommaire	iii
Table des matières	v
Liste des tableaux	ix
Liste des figures	x
Liste des sigles	xi
Remerciements	xii
Introduction	1
Chapitre 1 - Historiographie et axes de recherche	6
1.1. L'importance des syndicats internationaux au Québec	7
1.2. Bilan historiographique	13
1.2.1. Survol historiographique du syndicalisme international	13
1.2.2. Deux courants d'interprétation du syndicalisme international	18
1.2.3. La place de Gustave Francq dans l'historiographie québécoise	22
1.3. Axes de la recherche et méthodologie	27
Chapitre 2 - Fragments de la vie privée de Gustave Francq	34
2.1. Une vie de nomade (1871-1900)	34
2.1.1. Milieu familial à Bruxelles	34
2.1.1.1. Éducation et influence littéraire	38
2.1.2. L'arrivée à Québec (1886)	39
2.1.3. Le mariage de Gustave et Léda	41
2.1.4. L'«exil» à Lowell et le retour aux sources en Belgique (1892-1900)	42
2.1.5. L'installation définitive à Montréal (1900)	44
2.2. La <i>Mercantile Printing Company</i>	45
2.2.1. L'imprimerie des organisations syndicales... et du gouvernement libéral	50
2.2.2. Controverse au CMTM autour de son rôle d'homme d'affaires	55
2.2.3. Le <i>Montreal Board of Trade</i>	58
2.3. La famille Francq	59
2.3.1. Les trois fils: Henri, Jules et Gaston	60
2.3.2. Le 117, Northcliffe	63
2.3.3. Un second mariage en vue	66

Chapitre 3 - L'action syndicale de Gustave Francq (1887-1917)	73
3.1. La grève des typographes de Québec (1888)	73
3.2. Les postes syndicaux occupés par Gustave Francq (1902-1925)	76
3.2.1. L'Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145	77
3.2.2. Le Conseil des métiers et du travail de Montréal	79
3.2.3. Le Congrès des métiers et du travail du Canada	82
3.2.4. L'Union des journalistes de Montréal, section locale 10 (ITU)	87
3.3. Sa vision de l'action syndicale	92
3.3.1. La nécessité de l'organisation syndicale	92
3.3.2. Le syndicalisme d'affaires	96
3.3.3. Le principe de conciliation et d'arbitrage	103
3.3.3.1. Les conseils d'arbitrage créés en vertu de la loi Lemieux	106
3.3.3.2. La Commission fédérale d'appel du travail (1918-1919)	109
 Chapitre 4 - L'action sociale de Francq au tournant du siècle	 116
4.1. Programme social de Francq et des syndicats internationaux	117
4.2. La réforme de l'éducation	122
4.2.1. La Commission royale d'enquête sur l'éducation (1909-1910)	125
4.2.2. Les liens avec les libéraux radicaux	133
4.2.3. La franc-maçonnerie	141
4.2.4. L'influence du radicalisme français	151
4.3. Les coopératives	154
4.4. Promoteur de la langue française	159
 Chapitre 5 - L'engagement politique de Francq: le Parti ouvrier de Montréal (1906-1921)	 167
5.1. La FAT, le CMTTC et l'action politique	168
5.1.1. Le congrès de Victoria: le Parti ouvrier du Canada (1906)	172
5.1.2. Le congrès de Winnipeg (1907)	175
5.2. L'action politique ouvrière à Montréal	177
5.2.1. Bref historique du Parti ouvrier de Montréal	177
5.2.2. La réorganisation du Parti ouvrier: l'engagement de Francq	180
5.2.2.1. Les postes de Francq au Parti ouvrier	182
5.2.2.2. La création du <i>Vox Populi</i> (1905) et de <i>L'Ouvrier</i> (1908)	185
5.2.2.3. Un courant idéologique dominant: le travaillisme	189
5.2.2.4. L'expulsion des socialistes	194
5.2.3. La campagne électorale de Francq (1908)	199
5.3. L'engagement de Francq sur la scène municipale	208

5.3.1. L'abolition de la qualification foncière et la lutte contre les trusts	209
5.3.2. L'élection au Bureau de contrôle: Francq contre Ainey	217
5.3.3. La Commission de la charte de la ville de Montréal (1920-1921)	224
5.3.3.1. La réforme de l'administration municipale	224
5.3.3.2. La campagne référendaire en faveur de la «Cédule A»	229
5.4. La fin des illusions ou la rupture de Francq avec le Parti ouvrier (1916-1921) . . .	234
5.4.1. Les liens de Francq avec le Parti libéral	242
Chapitre 6 - L'ère des confrontations (1917-1921)	246
6.1. La fondation du journal <i>Le Monde ouvrier</i> (1916)	247
6.2. La «Grande Guerre»	257
6.2.1. L'enregistrement national et la crise de la conscription de 1917	258
6.2.2. Le Fonds de secours belge	268
6.3. L'après-guerre: la révolte ouvrière	271
6.3.1. La grève générale de Winnipeg et la <i>One Big Union</i> (OBU)	272
6.3.2. <i>Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel?</i>	282
6.3.3. La participation de Francq aux conférences de Berne	284
6.3.4. La question de la représentation ouvrière	290
6.4. La confrontation avec les syndicats catholiques	294
Chapitre 7 - Le réformateur social (1923-1937)	309
7.1. La législation sociale et le rôle de l'État	310
7.2. La législation des accidents de travail	321
7.2.1. La loi de 1909: la première du genre en Amérique du Nord	322
7.2.2. La Commission des accidents de travail (1923-1924)	326
7.2.3. Les lois de 1928 et 1931	331
7.3. La question du salaire minimum	334
7.3.1. La Loi du salaire minimum des femmes de 1919	335
7.3.2. La Commission du salaire minimum des femmes (1925-1937)	337
7.3.2.1. La nomination de Francq	337
7.3.2.2. Objectifs et fonctionnement de la Commission	339
7.3.2.3. Les limites de la loi... et du travail de la Commission	347
7.3.3. La Loi des salaires raisonnables de 1937	354
7.3.3.1. L'opposition de Francq à la loi	356
7.3.4. La Commission du salaire minimum (1939-1944)	361

Chapitre 8 - Le retour à l'action syndicale (1937-1952)	370
8.1. La Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ)	371
8.1.1. Rôle et objectifs de la Fédération	374
8.2. L'opposition de Francq et de la FPTQ au régime duplessiste	381
8.3. Le gouvernement Godbout ou la réalisation des aspirations du mouvement ouvrier	390
8.4. Le syndicalisme industriel: le cas du CIO	396
Conclusion	404
Annexe 1 - Chronologie	412
Annexe 2 - Postes syndicaux et politiques	422
Bibliographie	427

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des syndicats internationaux au Québec selon l'industrie 1911-1951	5
Tableau 2	Nombre et proportion de syndicats internationaux à Montréal et au Québec	8

Liste des figures

Figure 1	Photo de Gustave Francq datant du tournant du siècle	37
Figure 2	Photo de la <i>Mercantile Printing</i>	46
Figure 3	Photo de Gustave Francq prise à la fin des années 1930	71
Figure 4	Caricature de Francq et Samuel Gompers	95

Liste des sigles

ACÉCM	Archives de la Commission des écoles catholiques de Montréal
AGR	Archives générale du Royaume (Belgique)
AMC	Association des manufacturiers canadiens
ANC	Archives nationales du Canada
ANQ	Archives nationales du Québec
AVM	Archives de la Ville de Montréal
BIT	Bureau international du travail
BRCA	<i>Brotherhood of Railway Carmen of America</i>
CCF	<i>Cooperative Commonwealth Federation</i>
CCLH	<i>Canadian Committee on Labour History</i>
CCMTM	Conseil central des métiers et du travail de Montréal
CCT	Congrès canadien du travail
CÉCM	Commission des écoles catholiques de Montréal
CEPQ	Comité exécutif de la province de Québec du CMTC
CFMTM	Conseil fédéré des métiers et du travail de Montréal
CFMTQ	Conseil fédéré des métiers et du travail de Québec
CGT	Confédération générale du Travail
CIO	<i>Committee for Industrial Organization</i>
CIO	<i>Congress of Industrial Organizations</i>
CMTC	Congrès des métiers et du travail du Canada
CMTM	Conseil des métiers et du travail de Montréal
CRO	Commission des relations ouvrières
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada
CTM	Conseil du travail de Montréal
FAT	Fédération américaine du travail
FCOM	Fédération des clubs ouvriers de Montréal
FOTC	Fédération des ouvriers textile du Canada
FPTQ	Fédération provinciale du travail du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
FUCMA	Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique
FUIQ	Fédération des unions industrielles du Québec
GODF	Grand Orient de France
HÉC	Hautes études commerciales
ITU	<i>International Typographical Union</i>
IWW	<i>Industrial Workers of the World</i>
MLHPC	<i>Montreal Light, Heat and Power Company</i>
MSRC	<i>Montreal Street Railway Company</i>
MWPC	<i>Montreal Water and Power Company</i>
OBU	<i>One Big Union</i>
OIT	Organisation internationale du travail
SDN	Société des nations
UMWA	<i>United Mine Workers of America</i>
UTJC	Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145
UTWA	<i>United Textile Workers of America</i>

Remerciements

Même si la rédaction d'une thèse de doctorat est avant tout un exercice solitaire, j'ai pu compter sur l'appui et les encouragements de plusieurs personnes durant ces années de travail. En premier lieu, ma gratitude et mes remerciements vont à mon directeur, Jacques Rouillard. Ses conseils éclairés et ses suggestions pertinentes, jumelés à ses qualités de correcteur, ont permis d'améliorer la qualité de la thèse.

Je suis également redevable à mon ami Bernard Dansereau qui a accepté d'être le premier lecteur de mes «brouillons». Nos nombreuses discussions sur Francq et le mouvement ouvrier n'auront pas été vaines. De plus, toutes ces heures passées à lire les journaux microfilmés et tous ces voyages d'études à Québec et à Ottawa ont toujours semblé moins longs en sa compagnie. Je lui suis reconnaissant de son aide inestimable.

Je désire aussi remercier André Leblanc qui m'a généreusement prêté sa documentation sur Francq. Grâce particulièrement aux entrevues qu'il a réalisées avec des proches de Francq, aujourd'hui décédés, j'ai pu enrichir de façon non négligeable les sections portant sur sa vie privée. Je le remercie pour sa générosité et ses encouragements.

Plusieurs autres personnes ont contribué de façon directe ou indirecte à l'amélioration de cette thèse. Je désire donc exprimer toute ma gratitude à Robert Comeau, Yvan Lamonde, Guy Bélanger, Serge Jaumain de l'Université Libre de Bruxelles, Olivier Soumeryn-Schmit, Bernard Robert, Marc Comby, Hélène Pelletier-Baillargeon, Patrice Dutil et Geoffrey Ewen. J'aimerais aussi remercier les personnes qui ont bien voulu m'accorder leur temps pour des entrevues, je pense en particulier à Marcelle Lesage, Georges Verrette, Madeleine Parent et Jacques-Victor Morin. Enfin, je ne peux passer sous silence l'appui des membres du groupe d'études et de réflexion *Al-Mina* (Henri, David, Susan et Bernard) avec qui j'ai passé d'agréables moments.

Je remercie mes parents, Lise et Marcel, du fond du cœur pour leur appui absolu durant toutes ces années. Leur aide m'aura permis de mener à bien ce projet sans avoir à me soucier d'autres considérations que celles de mes études. Je remercie aussi Gilles et Anita Lavoie ainsi que mes grands-parents pour leurs encouragements et leur soutien continu.

Enfin, je désire témoigner ma profonde gratitude à ma conjointe, Judith Lavoie. Cette thèse n'aurait pu être réalisée sans son appui inconditionnel et son aide précieuse. Je lui serai éternellement reconnaissant.

Introduction

Personnage important et influent du mouvement ouvrier québécois, Gustave Francq a œuvré au sein du milieu syndical pendant plus de cinquante ans, occupant des postes à tous les échelons de l'organisation. Principal dirigeant du Parti ouvrier de Montréal de 1906 à 1916, vice-président du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ) durant plus de dix ans, président et secrétaire-correspondant du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM), fondateur de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) en 1937-1938 et premier secrétaire-trésorier de la Fédération (l'ancêtre de la FTQ), Francq fait partie des hautes sphères décisionnelles du mouvement syndical international pendant 40 ans¹.

De plus, le rôle de premier plan qu'il remplit au sein de nombreuses commissions gouvernementales à titre de représentant ouvrier (Commission fédérale d'appel du travail, Commission de la charte, Commission des accidents de travail) ou de haut fonctionnaire à l'emploi du gouvernement libéral (Commission du salaire minimum des femmes et Commission du salaire minimum) témoigne de l'importance du personnage. Au Québec, il est considéré comme une des figures marquantes du syndicalisme international dans la première moitié du XXe siècle. D'ailleurs, au moment de son décès, en 1952, on peut lire dans *La Presse* qu'il était «l'un des premiers piliers du mouvement ouvrier international dans la province de Québec et l'un des principaux initiateurs du CMTC [Congrès des métiers et du travail du Canada]»². Or ce syndicaliste demeure peu connu des historiens. Tracer le portrait de ce personnage qui a largement contribué à l'essor du syndicalisme international au Québec apparaissait donc comme une tâche tout à fait nécessaire, d'autant plus que rares sont les biographies de leaders syndicaux.

Francq se distingue des autres syndicalistes par sa longévité et la diversité de ses champs d'intérêt. En effet, il est un des seuls à pouvoir affirmer avoir participé à une grève

¹ Pour une liste exhaustive des postes syndicaux et politiques détenus par Francq au cours de sa vie, on consultera l'annexe 2.

² *La Presse*, 2 janvier 1952, 3.

en 1888 et, tout à la fois, être un des fondateurs de la FPTQ en 1938, c'est-à-dire exactement cinquante ans plus tard. Cette longévité témoigne d'une capacité de la part de Francq à s'adapter aux changements, à modifier ses positions à certaines occasions afin de rester en selle. De plus, il se différencie des autres syndicalistes par sa polyvalence sur le plan professionnel. Typographe et syndicaliste, mais aussi homme d'affaires (il possédait sa propre imprimerie), journaliste, militant politique et fonctionnaire pendant plus de 16 ans, Francq embrasse plusieurs carrières au cours de sa vie. Son rôle de syndicaliste a bien entendu constitué la ligne directrice de notre travail, mais nous avons également mis l'accent sur les autres facettes de sa vie publique.

Paradoxalement à ce que nous pourrions appeler une certaine souplesse idéologique, Francq est aussi un homme de conviction, radical à ses heures, défendant les idées auxquelles il tient avec acharnement. Il puise ses idées à même le courant libéral, qui s'articule autour de principes comme la défense de la démocratie, des institutions politiques en place et du système capitaliste, et la valorisation de certains idéaux comme les libertés fondamentales, la notion de progrès et la coopération entre les classes sociales.

De plus, de nombreuses actions viendront témoigner d'un engagement profond et sincère envers les causes qu'il défend: son concours à la grève des typographes de Québec alors qu'il n'est qu'un apprenti; sa confrontation avec le clergé, au tournant du siècle, il défend alors l'éducation gratuite et obligatoire et il milite dans la franc-maçonnerie; sa défense de la conscription en 1917; et ses campagnes pour une meilleure législation ouvrière. Enfin, une constante traverse sa vie, l'importance qu'il accorde à son rôle d'éducateur. La fondation de journaux ouvriers à partir de 1905 (*Vox Populi*, *L'Ouvrier* et *Le Monde ouvrier*) s'inscrit dans cette volonté d'informer la classe ouvrière des idéaux défendus par le syndicalisme international. Entre 1916 et 1952, Francq rédige plus de mille éditoriaux et articles pour le compte du *Monde ouvrier*, ce qui fait certes de lui l'un des principaux intellectuels du mouvement syndical au Québec. Symbole de son engagement envers la cause de l'éducation, un des derniers gestes qu'il pose à la fin de sa vie est de créer l'Institut d'éducation ouvrière.

Divisée en huit chapitres, la thèse vise à rendre compte tant de la vie professionnelle que de la vie privée de Francq de la manière la plus exhaustive possible. Le chapitre 1 est consacré à la présentation de l'historiographie, des axes de recherche et de la méthodologie. Dans le chapitre 2, nous abordons quelques fragments de la vie privée de Francq qui éclaireront son style de vie. Enfin, les six chapitres qui suivent, qui constituent le cœur de notre travail, proposent une analyse à la fois chronologique et thématique de la carrière syndicale et politique de Francq, ainsi que de son engagement social.

Parmi ces six chapitres, les chapitres 3 à 5 sont principalement organisés de façon thématique puisque la période couverte tourne autour des mêmes années, 1887 à 1921. Après avoir abordé les débuts de Francq sur la scène ouvrière au moment de la grève des typographes de Québec en 1888, nous décrivons, dans le chapitre 3, les principaux postes syndicaux qu'il a occupés pendant le premier quart du siècle pour enfin analyser sa conception du syndicalisme et des relations de travail.

Le chapitre suivant rend compte, entre autres, de la bataille menée par Francq pour démocratiser le système scolaire québécois. La thématique de l'éducation constitue par ailleurs un fil conducteur qui nous permet de mettre au jour les alliances de Francq avec l'aile gauche du Parti libéral du Québec dirigée par Godfroy Langlois, ainsi que son implication dans la franc-maçonnerie. Nous accordons aussi une attention particulière au rôle qu'il a joué à titre de promoteur des coopératives de consommation et de production, ainsi qu'à sa lutte en faveur de la reconnaissance du français par les fédérations américaines et par le CMTC.

La présence de Francq au Parti ouvrier de 1906 à 1921 fait l'objet du cinquième chapitre. Après avoir analysé sa conception de l'action politique ouvrière ainsi que l'évolution de ses positions, nous nous penchons sur son engagement au niveau municipal où il joue un rôle non négligeable depuis le début du siècle. Nous nous attachons plus particulièrement à étudier son travail à la Commission de la charte de la ville de Montréal où il défend les intérêts du CMTM.

Contrairement à la partie précédente, ce qui constitue la dernière partie de la thèse (les chapitres 6 à 8) s'articule sur un double plan, chronologique et thématique. Les années 1917 à 1921 représentent sans contredit une période mouvementée, tant dans la vie de Francq que dans le mouvement ouvrier en général. Nous abordons dans le chapitre 6 cette période charnière de l'histoire du monde syndical où nous présentons la position controversée de Francq sur la conscription, sa défense du syndicalisme de métiers lors de la révolte ouvrière de l'après-guerre, ainsi que sa confrontation avec les syndicats catholiques au tournant des années 1920.

Le chapitre 7 porte principalement sur le travail de Francq à deux commissions gouvernementales; tout d'abord à la Commission des accidents de travail (1923-1924) où il représente les syndicats internationaux, puis à la Commission du salaire minimum des femmes dont il préside les destinées de 1925 à 1937. Notre analyse porte aussi sur sa critique de la Loi des salaires raisonnables de 1937 et sur son travail à titre de vice-président de la Commission du salaire minimum de 1939 à 1944. En outre, nous abordons, dans la première partie de ce chapitre, sa conception de la législation ouvrière et du rôle de l'État.

Le dernier chapitre analyse le travail de Francq à la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) durant ses premières années d'existence et les rapports conflictuels qu'il entretient avec le gouvernement de Maurice Duplessis. En contrepartie, nous rendons compte des liens qui le rattachent aux libéraux de Taschereau et de Godbout durant toute cette période. Enfin, nous analysons dans la dernière partie de ce chapitre sa conception du syndicalisme industriel devant la montée du *Congress of Industrial Organizations* (CIO) au milieu des années trente.

Très peu d'historiens québécois ont privilégié l'étude des syndicats internationaux, et ce, en dépit de leur importance quantitative. Le syndicalisme international a été laissé de côté par l'historiographie traditionnelle au profit du syndicalisme national et catholique. D'autre

part, les études portant spécifiquement sur les dirigeants «internationaux» sont quasi inexistantes. Quelques travaux ont traité de Francq, mais ils sont peu volumineux ou n'abordent qu'une courte période de sa carrière. L'originalité de notre recherche repose donc en partie sur l'importance du personnage et sur la nécessité de mieux connaître le syndicalisme international. Il est rare qu'un ouvrier écrive beaucoup. C'est le cas de Francq, sur lequel nous possédons une abondante documentation écrite. Il est par excellence l'intellectuel du syndicalisme international. À travers lui, c'est toute une époque de l'histoire du syndicalisme québécois que nous pouvons mettre en relief.

Chapitre 1

Historiographie et axes de recherche

Introduction

Tout au long de sa carrière, Francq se fait le porte-parole et le défenseur d'un type précis de syndicalisme: le syndicalisme de métiers. Au Québec, dans la première moitié du XXe siècle, ces syndicats sont principalement organisés sur une base nord-américaine et se nomment *unions internationales*. Enfin, comme nous le verrons plus bas, les syndicats internationaux forment les principaux représentants des travailleurs syndiqués au Québec.

Divisé en trois parties, ce chapitre porte principalement sur la présentation du syndicalisme international et sur la place réservée à Gustave Francq dans l'historiographie québécoise. Après avoir traité de l'importante place qu'occupent les syndicats internationaux au Québec dans la première moitié du vingtième siècle, nous abordons la façon dont ils sont traités dans l'historiographie. Notre bilan ne vise pas l'exhaustivité, mais cherche plutôt à mettre en relief certains courants interprétatifs des études québécoises. Après avoir dégagé deux principaux courants d'interprétation, nous nous penchons plus particulièrement sur la perception que certains historiens se font de Gustave Francq. Il est intéressant de constater qu'il existe plusieurs lectures interprétatives de ce personnage. Ainsi, si certains le qualifient de syndicaliste aux idées radicales et de militant socialiste, d'autres, par contre, préfèrent expliquer son orientation par son adhésion au courant travailliste. Enfin, la dernière partie de ce chapitre est consacrée à l'élaboration de nos axes de recherche et à l'explication de la méthodologie que nous avons retenue.

1.1. L'importance des syndicats internationaux au Québec

Les syndicats dits *internationaux* — ils sont en réalité nord-américains — s'implantent au Québec à partir du milieu du XIXe siècle. Avant les années 1860, les syndicats canadiens et québécois sont des organisations essentiellement indépendantes. L'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre et du capital entre les États-Unis et le Canada encourage la mise sur pied d'organisations syndicales sur une base nord-américaine. En s'affiliant à des organisations américaines, les travailleurs canadiens profitent notamment de leur capacité organisationnelle (ressources financières substantielles, fonds de grève, régimes d'assurance contre la maladie et les décès, etc). De leur côté, les syndicats américains favorisent l'organisation des ouvriers de métiers canadiens afin d'améliorer leurs conditions de travail, et ainsi, se protéger de la concurrence éventuelle de ces travailleurs s'ils émigrent aux États-Unis¹. L'Association des mouleurs de fonte de Montréal est le premier syndicat québécois à s'affilier à une organisation américaine (la *National Union of Iron Molders*) en 1861². Les typographes, les cordonniers et les mécaniciens de chemin de fer emboîtent le pas et rejoignent les rangs de syndicats américains durant cette même période³.

La Fédération américaine du travail (FAT), fondée aux États-Unis en 1886 par le cigariier Samuel Gompers, a tôt fait d'exercer son pouvoir d'attraction sur les ouvriers de métiers canadiens qui croient obtenir de meilleures conditions de travail en adhérant à ses *unions* affiliées. Au tournant du siècle, la FAT regroupe plus d'un demi-million de membres⁴ et elle compte au Canada plus de 700 sections locales regroupées pour la plupart au Québec

¹ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, 20-21.

² Bernard Dionne, *Le syndicalisme au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1991, 19.

³ Jacques Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, 18.

⁴ Dionne, *Le syndicalisme au Québec*, ..., 21.

et en Ontario⁵.

Au Québec, au début du XXe siècle, les syndicats internationaux recrutent surtout les ouvriers de métiers provenant des secteurs de la construction, de la métallurgie et des transports. Comme le montre le tableau 1, 134 syndicats internationaux sur un total de 190 proviennent de ces trois secteurs industriels en 1911. Jusqu'aux années 1960, ces trois secteurs demeurent le château fort des «internationaux».

Tableau 1					
Répartition des syndicats internationaux au Québec selon l'industrie					
1911-1951					
	1911	1921	1931	1940	1951
Mines	8	6	5	2	7
Construction	43	65	52	36	57
Métallurgie	26	46	32	30	82
Bois, papier	3	10	15	33	47
Imprimerie	12	13	12	13	14
Vêtement, textile	9	18	15	26	41
Alimentation	6	5	3	2	22
Cuir	6	5	3	2	1
Transport	65	143	124	142	160
Services	6	17	18	12	33
Autres	6	6	5	8	
<i>Total</i>	<i>190</i>	<i>334</i>	<i>286</i>	<i>306</i>	<i>464</i>

Source: Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, 131 (tableau 2.7), 210 (tableau 4.3).

⁵ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 77 (tableau 2.2).

Il ne faudrait pas croire que le Québec est peu syndiqué comparativement aux autres provinces canadiennes. En ce qui a trait au taux de syndicalisation, les recherches démontrent que le Québec évolue au même rythme que les autres provinces canadiennes et que les États-Unis, et ce, depuis la fin du XIXe siècle⁶. Ainsi, loin d'être marginale, la conscience ouvrière québécoise se développe en parallèle avec l'ensemble du continent nord-américain: «On ne saurait donc parler de retard des travailleurs québécois à s'éveiller à la solidarité syndicale, de silence devant les pouvoirs publics et de docilité dans les relations de travail»⁷.

Très tôt, le mouvement syndical se dote de structures afin d'améliorer la représentation de ses membres auprès des pouvoirs publics. La première centrale canadienne à voir le jour est le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) fondé en 1886 par les Chevaliers du travail et les syndicats internationaux. Composé, à ses débuts, de toutes les organisations syndicales canadiennes, il a pour but de recueillir les doléances de ces organisations et de les présenter chaque année au gouvernement fédéral. L'objectif est de sensibiliser le gouvernement aux problèmes des travailleurs afin qu'il adopte des lois qui leur seront favorables. Une scission importante se produit en 1902 au moment où les «internationaux», qui sont aux commandes du CMTC, expulsent les Chevaliers du travail et plusieurs syndicats nationaux du Congrès. À partir de ce moment et pendant toute la période à l'étude, le CMTC devient le lieu de regroupement des seuls syndicats internationaux.

À partir de 1889, le Congrès met sur pied des comités provinciaux chargés d'acheminer les revendications syndicales aux gouvernements des provinces. C'est donc par la voie du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ) que les réclamations des syndiqués parviendront au gouvernement québécois jusqu'à la fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) en 1938. Comme nous le verrons, Francq jouera un

⁶ En 1921, par exemple, le Québec affiche un taux de syndicalisation de 17,4% contre 12,1% pour l'Ontario et 17,8% pour les États-Unis (Rouillard, «Vingt-cinq ans d'histoire du syndicalisme québécois ...», 180-181).

⁷ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 8.

rôle important au CEPQ, dirigeant le Comité durant une dizaine d'années entre 1905 et 1924. De plus, il sera un des principaux initiateurs de la FPTQ en 1937-1938.

À Montréal, le Conseil fédéré des métiers et du travail (CFMTM) peut être considéré comme le pendant municipal du CMTC⁸. Ainsi, à partir de 1897, le CMTM regroupe les sections locales des syndicats internationaux de la région montréalaise. D'autres conseils des métiers et du travail sont également mis sur pied dans les principales villes québécoises comme Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Hull au début du siècle.

Le CMTC et le CMTM représentent donc des organisations qui permettent aux syndiqués de faire valoir leurs droits auprès des différents paliers de gouvernement. Dépassant ainsi le cadre de la seule convention collective de travail et la défense d'un groupe restreint de travailleurs (les seuls ouvriers de métiers), ils peuvent réclamer des mesures sociales adaptées aux aspirations d'une majorité de travailleurs. Le CMTM, par exemple, présente annuellement des réclamations touchant les droits relatifs au travail comme celui de se syndiquer, mais il réclame aussi des droits sociaux liés à l'amélioration des conditions de travail et de vie de la classe ouvrière. Ses réclamations touchent aussi bien la défense des libertés individuelles que l'adoption de mesures sociales comme les pensions de vieillesse ou l'assurance-chômage⁹. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le CMTM représente 40 000 travailleurs.

Malgré la présence des Chevaliers du travail et des syndicats nationaux au tournant du siècle, puis des syndicats catholiques à partir des années 1920, le syndicalisme international

⁸ Fondé en 1897 à la suite d'une scission entre les partisans des Chevaliers du travail et ceux des syndicats de métiers au Conseil central des métiers et du travail de Montréal (CCMTM), le Conseil prend d'abord le nom de Conseil fédéré des métiers et du travail de Montréal (CFMTM) jusqu'en 1903 au moment où il perd l'épithète de «fédéré» et devient le Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM). Pour faciliter la lecture, nous parlerons du CMTM même si nous traitons de la période antérieure à 1903.

⁹ Sylvie Murray et Élyse Tremblay, *Cent ans de solidarité: histoire du CTM (1886-1986)*, Montréal, VLB Éditeur, 1987, 26-27.

demeure, dans la première moitié du XXe siècle, le principal représentant des travailleurs syndiqués au Québec. En effet, comme le montre le tableau 2, il apparaît clairement que les syndicats internationaux regroupent les deux tiers des syndicats québécois jusqu'aux années 1930, et plus de 40 pour cent dans les années 1940 et 1950. En comparaison, les effectifs des syndicats catholiques, leurs principaux concurrents, fluctuent entre le quart et le tiers des syndiqués québécois pour la même période¹⁰. Lorsque la FPTQ est fondée en 1938, les «internationaux» regroupent plus de 70 000 membres¹¹. Ils subissent tout de même un recul dans les années 1930 et 1940, conséquence de la montée des syndicats catholiques (qui doublent leurs effectifs entre 1933 et 1936).

	Nombre à Montréal	Nombre total au Québec	Pourcentage à Montréal	En pourcentage du total des syndicats québécois
1901	45	74	60,8	54,4
1911	86	190	45,2	83,3
1921	134	334	40,1	67,8
1931	125	286	43,7	58,2
1940	131	306	42,8	43,8
1951		459		40,7

Source: Jacques Rouillard, «Vingt-cinq ans d'histoire du syndicalisme québécois. Quelques acquis de la recherche», dans Yves Roby et Nive Voisine, dir., *Érudition, humanisme et savoir. Actes du colloque en l'honneur de Jean Hamelin*, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 184-185 (tableaux 3 et 4).

¹⁰ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 131 (tableau 2.6), 210 (tableau 4.2).

¹¹ Dionne, *Le syndicalisme au Québec*, ..., 32.

Même si les syndicats internationaux comptent pour principal foyer d'organisation la ville de Montréal, il n'en demeure pas moins qu'ils sont également très présents dans le reste de la province. Comme le montre le tableau 2, la majorité d'entre eux se retrouve en province à partir de 1911.

Le membership de ces syndicats est largement composé de francophones. En effet, l'historien Jacques Rouillard évalue leur représentation chez les syndicats internationaux à plus de 70 pour cent depuis le début du siècle¹². De plus, le leadership de ces syndicats est assuré par une majorité de francophones. Entre 1889 et 1937, par exemple, les postes de direction du Comité exécutif de la province de Québec du CMTC sont occupés par des francophones dans une proportion de 70 pour cent¹³. Entre 1938 et 1958, Bernard Dionne démontre que les dirigeants des syndicats internationaux montréalais sont représentatifs de la diversité ethnique de Montréal: 60 pour cent d'entre eux sont francophones, 30 pour cent sont anglophones et 10 pour cent, allophones. Lorsqu'il se limite à la direction du CMTM, ce pourcentage augmente à 77 pour cent¹⁴. Les syndicats internationaux représentent donc la principale force syndicale au Québec dans la première partie du XXe siècle.

¹² Rouillard, «Vingt-cinq ans d'histoire du syndicalisme québécois ...», 185-186.

¹³ Nous avons retracé l'origine des dirigeants du CEPQ à partir des données recueillies par Bernard Dansereau, «Le Comité exécutif de la province de Québec du CMTC, 1890-1937», *Bulletin du RCHTQ*, 23, 1 (printemps 1997), 41-44.

¹⁴ Bernard Dionne, «Les Canadiens français et les syndicats internationaux. Le cas de la direction du Conseil des métiers et du travail de Montréal (1938-1958)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43, 1, (été 1989), 58-59.

1.2. Bilan historiographique

1.2.1. Survol historiographique du syndicalisme international

Malgré la forte présence des syndicats internationaux sur la scène ouvrière québécoise dans la première moitié du XXe siècle, c'est le syndicalisme national et catholique qui a longtemps détenu le monopole des études historiques. Les recherches portant sur le syndicalisme international sont en effet peu nombreuses.

Traditionnellement, les ouvrages portant sur l'implantation et le développement du syndicalisme international proviennent du Canada anglais et réservent une place limitée au Québec. C'est le cas, par exemple, des principales synthèses du mouvement ouvrier canadien¹⁵ et des recueils de textes publiés au Canada anglais¹⁶. L'exception demeure le dernier recueil de Craig Heron qui comprend un long texte sur le Québec signé par Geoffrey Ewen¹⁷. Par ailleurs, ces ouvrages demeurent essentiels pour comprendre les rapports qu'entretiennent les syndicalistes canadiens et québécois, ainsi que le développement du syndicalisme international à l'échelle nationale.

¹⁵ Charles Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec 1827-1959*, Montréal, Parti pris, 1978, 500 p.; Bryan D. Palmer, *Working-Class Experience. The Rise and Reconstitution of Canadian Labour, 1800-1980*, Canada, Butterworth and Co., 1983, 347 p.; Desmond Morton, *Working People: An Illustrated History of Canadian Labour*, Toronto, Summerhill Press, 1990, 377 p.; Craig Heron, *The Canadian Labour Movement. A Short History*, Toronto, James Lorimer & Company Publishers, 1996, 202 p.

¹⁶ W.J.C. Cherwinski et Gregory S. Kealy, ed., *Lectures in Canadian Labour and Working-Class History*, St-Jean (Terre-Neuve), CCLH & New Hometown Press, 1985, 198 p.; Graig Heron et Robert Storey, ed., *On the Job: Confronting the Labour Process in Canada*, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1986, 360 p.; Bryan D. Palmer, ed., *The Character of Class Struggle: Essays in Canadian Working-Class History, 1850-1985*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, 239 p.; Deian R. Hopkin et Gregory S. Kealy, ed., *Class Community and the Labour Movement: Wales and Canada, 1850-1930*, Wales, Cambrian News, 1989, 275 p.

¹⁷ Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 382 p.

Au Canada anglais, plusieurs historiens ont analysé le développement du syndicalisme international sous divers angles: culturel, social, politique, radicalisme et relations canado-américaines. En ce qui touche cette dernière perspective, l'étude de Robert Babcock retient tout particulièrement notre attention puisqu'elle fait une place de choix à la situation québécoise. D'après Babcock, l'hégémonie exercée par la FAT sur le CMTC suite au schisme du congrès de Berlin de 1902, qui excluait les Chevaliers du travail et les syndicats canadiens non affiliés à la FAT du Congrès, a eu des répercussions négatives sur le développement des syndicats internationaux au Canada et au Québec. Selon son analyse, le CMTC aurait été réduit au rang d'une simple fédération américaine, possédant peu d'autonomie et demeurant dépendant de la FAT sur le plan financier¹⁸. À l'appui de sa thèse, il donne comme exemple le cas du Québec où Gompers montre beaucoup de réticence à nommer un organisateur bilingue pour aider à l'organisation des ouvriers francophones au sein des syndicats de métiers. Selon lui, cette situation aurait nui à l'implantation des syndicats internationaux en province et favorisé du même coup l'émergence de syndicats catholiques¹⁹.

Jusqu'à tout récemment, les historiens et les historiennes du Québec qui se sont penchés sur le syndicalisme international ont surtout centré leurs recherches sur l'étude de groupes spécifiques de travailleurs²⁰, quoique ces syndicats aient aussi été abordés dans des

¹⁸ Robert H. Babcock, *Gompers in Canada: A Study in American Continentalism Before the First World War*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, 292 p. Sur le schisme du congrès de Berlin, on consultera: Jacques Rouillard, «Le Québec et le congrès de Berlin, 1902», *Labour/Le travailleur*, 1, 1 (1976), 69-91.

¹⁹ Robert Babcock, «Samuel Gompers et les travailleurs québécois, 1900-1914», dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 131-145. En 1985, Babcock revient sur ses conclusions, admettant avoir trop mis l'accent sur le facteur nationaliste au détriment des divisions de classe. Il maintient par ailleurs son analyse du rôle négatif joué par la FAT sur les travailleurs canadiens et québécois (Robert Babcock, «Gompers in Canada Revisited», dans W.J.C. Cherwinski et Gregory S. Kealy, ed., *Lectures in Canadian Labour and Working-Class History*, St-Jean (Terre-Neuve), CCLH & New Hometown Press, 1985, 89-100).

²⁰ Peter Bischoff, *Tensions et solidarité: la formation des traditions syndicales chez les mouleurs de Montréal, Hamilton et Toronto, 1851-1893*, thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 1992, 304 p.; Michèle Dagenais, et al., «Histoire de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique au Québec (1886-1981)», *Bulletin du RCHTQ*, 13, 2 (été 1987), 102 p.; James

textes portant sur l'action politique ouvrière²¹, sur des conflits ouvriers²², ou sur certaines questions sociales²³.

Les premiers ouvrages de synthèse sur le syndicalisme international apparaissent à la fin des années 1980. Délaissant l'étude de syndicats spécifiques, certains auteurs ont axé leurs

D. Thwaites, *The International Association of Machinists in Canada, to 1919*, mémoire de maîtrise en histoire, Université Carleton, 1966, 128 p.; Jacques Rouillard, «Implantation et expansion de l'Union internationale des travailleurs en chaussures au Québec de 1900 à 1940», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36, 1 (juin 1982), 75-105; Jacques Rouillard, «Les travailleurs juifs de la confection à Montréal (1910-1980)», *Labour/Le travailleur*, 8/9 (automne-printemps 1981-1982), 253-259; Jacques Rouillard, *Les travailleurs du coton au Québec 1900-1915*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1974, 152 p.; Johanne Duranceau, *L'évolution du syndicalisme dans la confection masculine montréalaise. Analyse d'un cas: l'Amalgamated Clothing Workers of America, 1915-1936*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1985, 228 p.; Gemma Gagnon, *La syndicalisation des femmes dans l'industrie montréalaise du vêtement, 1936-1937*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1990, 256 p.; Robert Comeau, «La Canadian Seamen's Union (1936-1949): un chapitre de l'histoire du mouvement ouvrier canadien», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29, 4 (mars 1976), 503-538; Denyse Baillargeon, *Histoire des Ouvriers unis des textiles d'Amérique (1942-1952)*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1981, 252 p.; Francis Gaudet, *Vie syndicale et conditions de travail dans l'industrie du débardage à Montréal, 1946-1966: étude de la section 385 de l'Association internationale des débardeurs*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1994, 149 p.

²¹ Alfred Charpentier, «Le mouvement politique ouvrier de Montréal (1883-1929)», dans Fernand Harvey, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1973, 147-168; Jacques Rouillard, «L'action politique ouvrière au début du 20e siècle», dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 185-214; Bernard Dansereau, *Le mouvement ouvrier montréalais et la crise de la conscription*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1994, 128 p.

²² Serge Gaudreau, *Conflits de travail et tensions sociales dans une ville ouvrière des Cantons de l'Est: les grèves du textile à Magog (1900-1966)*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke, 1990, 281 p.; Geoffrey Ewen, «La contestation ouvrière à Montréal en 1919», *Bulletin du RCHTQ*, 12, 3 (automne 1986), 37-62; Yves Belzile, «La grève des typographes de Montréal (1921-1924)», *Cahiers d'histoire*, 11, 2 (août 1990), 47-71; Evelyn Dumas, *Dans le sommeil de nos os*, Montréal, Leméac, 1971, 170 p.; Denyse Baillargeon, «La grève de Lachute (1947)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 2 (septembre 1983), 271-289.

²³ Thérèse Hamel, «Le Congrès des métiers et du travail du Canada et la question scolaire, 1886-1944», *Bulletin du RCHTQ*, 12, 3 (automne 1986), 7-36; Éric Leroux, «Les syndicats internationaux et la Commission royale d'enquête sur l'éducation de 1909-1910», *Bulletin du RCHTQ*, 23, 1 (printemps 1997), 5-14; Céline Bastien, *Les syndicats internationaux et les réformes scolaires au Québec (1900-1930)*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1997, 110 p.

recherches sur les différents lieux de regroupements de ces syndicats. À Montréal, par exemple, le CMTM a fait l'objet de deux études d'importance, la première de Sylvie Murray et Élyse Tremblay, et la deuxième de Bernard Dionne²⁴. Représentant plus de 40 000 travailleurs au lendemain de la Première Guerre mondiale et environ 80 000 dans les années 1950, le CMTM constitue le plus important lieu d'expression des syndicats internationaux de la province. En effet, durant cette même période, la FPTQ, dont la fondation a été étudiée par Jacques Rouillard, regroupe sur une base volontaire environ 30 000 syndiqués²⁵.

Parue en 1987, la monographie qu'avait commencée Léo Roback et qu'a poursuivie Émile Boudreau, constitue surtout un ouvrage de vulgarisation retraçant l'histoire de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)²⁶. L'ouvrage contient certains éléments d'explication intéressants sur les années 1940 et 1950, mais peu de place est faite à la période précédant la création de la FPTQ en 1938. En revanche, la synthèse du mouvement syndical de Jacques Rouillard, publiée deux ans plus tard, accorde une plus grande attention à l'implantation et au développement des syndicats internationaux au Québec²⁷. Se situant dans le sillage de l'histoire institutionnelle, l'auteur démontre, chiffres à l'appui, la place prédominante occupée par les syndicats internationaux au Québec dans la première partie du siècle. L'attrait qu'exerce le syndicalisme de métiers de la FAT sur les travailleurs québécois, jumelé aux transformations économiques et sociales engendrées par le processus d'industrialisation, lui permettent d'affirmer que la société québécoise subit une forte

²⁴ Sylvie Murray et Élyse Tremblay, *Cent ans de solidarité: histoire du CTM (1886-1986)*, Montréal, VLB Éditeur, 1987, 150 p.; Bernard Dionne, *Les «unions internationales» et le Congrès des métiers et du travail de Montréal de 1938 à 1958*, thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 1988, 834 p.

²⁵ Il faut attendre la création de la FTQ en 1957, née de la fusion de la FPTQ et de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), pour que la centrale acquière l'importance qu'on lui connaît aujourd'hui (Jacques Rouillard, «Haro sur le fascisme. La fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec, 1938», *Canadian Historical Review*, 71, 3 (septembre 1990), 346-374).

²⁶ Émile Boudreau et Léo Roback, *FTQ. Des tout débuts jusqu'en 1965*, Montréal, Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, 1988, 384 p.

²⁷ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, 535 p.

influence nord-américaine. Ainsi, malgré l'ascendant exercé par l'héritage culturel (clergé et langue française) sur les travailleurs québécois et la création de syndicats catholiques, la grande majorité des syndiqués canadiens-français se joignent aux syndicats internationaux car ils placent la défense de leurs intérêts économiques avant toute autre question²⁸.

En janvier 1998, Geoffrey Ewen déposait une thèse de doctorat à l'Université York portant sur le développement du syndicalisme international au Québec entre 1914 et 1925²⁹. Cette étude, qui s'inscrit dans le courant des nombreuses recherches au Canada anglais portant sur la période de l'après-guerre³⁰, démontre le rôle de premier plan joué par les travailleurs de la base (*rank and file*) au moment de la révolte ouvrière de 1918-1919. En effet, les nombreux débrayages spontanés déclenchés durant cette période permettent aux ouvriers de faire pression sur la direction des syndicats internationaux et du CMTM pour les amener à endosser leurs revendications. Selon Ewen, l'échec de la révolte ouvrière au Québec en 1918-1919 s'explique, en grande partie, par la fragmentation de la classe ouvrière montréalaise. Cette fragmentation selon les origines ethniques, religieuses, culturelles (linguistiques), et selon le «genre», mine la solidarité de classe. Enfin, selon l'auteur, les rivalités intersyndicales causées par la montée des syndicats catholiques au même moment constituent un élément important pour expliquer la défaite de la révolte ouvrière à l'extérieur de Montréal.

²⁸ *Ibid.*, 7-8.

²⁹ Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, thèse de doctorat en histoire, York University, 1998, 502 p. Un segment de la thèse de Ewen a été publié dans l'ouvrage collectif de Graig Heron: Geoffrey Ewen, «Quebec: Class and Ethnicity», dans Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 87-143.

³⁰ Gregory S. Kealy, «1919: The Canadian Labour Revolt», *Labour/Le Travail*, 13 (printemps 1984), 11-44; Myer Siemiatycki, *Labour Contained: The Defeat of a Rank and File Workers' Movement in Canada, 1914-1921*, thèse de doctorat en histoire, York University, 1986, 429 p.; David J. Bercuson, *Confrontation at Winnipeg. Labour, Industrial Relations, and the General Strike*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990, 239 p.; James Naylor, *The New Democracy. Challenging the Social Order in Industrial Ontario, 1914-25*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, 336 p.; Heron, ed., *The Workers' Revolt ...*, 382 p.

1.2.2. Deux courants d'interprétation du syndicalisme international

Certains historiens ont longtemps considéré le syndicalisme international comme le défenseur du syndicalisme d'affaires et de la collaboration de classes. Dans cette perspective, les dirigeants des syndicats internationaux seraient surtout préoccupés par la défense des intérêts immédiats d'une classe de travailleurs: les ouvriers de métiers. En favorisant l'organisation de ce groupe restreint de travailleurs, qualifié d'aristocratie ouvrière, les dirigeants internationaux se sont forgés une réputation de syndicalistes conservateurs, surtout enclins à la conciliation et peu solidaires de l'ensemble de la classe ouvrière.

Cette interprétation se retrouve surtout chez les historiens qui proposent une grille d'analyse marxiste du mouvement ouvrier. Charles Lipton, par exemple, fait du syndicalisme international, un syndicalisme d'affaires axé essentiellement sur la collaboration de classes³¹. Par collaboration de classes, Lipton entend «*la subordination des intérêts du mouvement ouvrier à la bonne entente avec le patronat [et] l'habitude de régler les conflits à des conditions inférieures à ce qu'il est réellement possible d'obtenir*»³². À son avis, son implantation au Canada a affaibli le mouvement ouvrier³³.

Dans un texte paru en 1980, Louis-Marie Tremblay affirme que le syndicalisme de métiers tel que pratiqué par la FAT a largement influencé l'orientation du syndicalisme canadien par «*la conception gompérienne du syndicalisme d'affaires, non-réformiste et non-engagé idéologiquement et politiquement mais préoccupé uniquement par la défense et la*

³¹ On consultera aussi: Daniel Guérin, *Le mouvement ouvrier aux États-Unis 1867-1967*, Paris, Petite collection Maspero, 1970, 174 p.; Victor Levant, *Capital et travail. La collaboration de classes dans le mouvement syndical*, Montréal, L'Étincelle, 1977, 348 p.; Jack Scott et Roger Howard, «*International Unions and the Ideology of Class Collaboration*», dans G. Teeple, ed., *Capitalism and the National Question*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, 67-87.

³² Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 361.

³³ *Ibid.*, 220.

promotion des intérêts professionnels, spécialement de type économique»³⁴. À trois reprises, il affirme que les objectifs poursuivis par les «internationaux» étaient strictement professionnels et économiques. D'autres travaux ont également repris cette interprétation de «gompérisme» et de docilité envers les pouvoirs publics et le patronat, en l'appliquant plus précisément à la FPTQ³⁵.

Par ailleurs, plusieurs historiens reconnaissent que si les syndicats de métiers pratiquent un syndicalisme refermé sur les métiers, ils proposent tout de même un projet de société réformiste comprenant l'adoption de mesures sociales pour l'ensemble de la classe ouvrière. Bryan D. Palmer affirme que la politique d'exclusion pratiquée par les «internationaux» laisse peu de place à l'éclosion d'une conscience de classe parmi la classe ouvrière comme on pouvait la retrouver chez les Chevaliers du travail, par exemple. Par contre, il est aussi d'avis que les syndicats de métiers «played a fundamental role in socialist reform politics and battled at the workplace, where they confronted a determined resistance to any notion of unionism». Et Palmer d'ajouter: «If the international unions failed to provide all the answers for all workers, they nevertheless offered tangible solutions to some immediate problems. It was the first step toward organizational revitalization»³⁶.

En ce qui concerne les politiques sociales, domaine qui nous intéresse tout particulièrement, plusieurs études tendent à présenter les syndicats internationaux sous un nouveau jour, c'est-à-dire comme les promoteurs et les défenseurs de réformes sociales

³⁴ Louis-Marie Tremblay, «L'influence extragène en matière de direction syndicale», dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 223.

³⁵ Léo Roback, «L'idéologie de la Fédération des travailleurs du Québec: évolution historique», *Bulletin du RCHTQ*, 4, 3 (1977), 2-26; Louis-Marie Tremblay, *Le syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q. 1940-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, 286 p.; Hélène David, «L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967», *Sociologie et sociétés*, 7, 2 (novembre 1975), 33-65; Jean-Marc Potte, *Du combat au partenariat. Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Québec, Éditions Nota bene, 1998, 74-76.

³⁶ Palmer, *Working-Class Experience ...*, 148-149.

majeures. Rattaché au courant libéral, le syndicalisme international ne condamne pas le système capitaliste, mais cherche plutôt à le réformer en préconisant l'intervention de l'État dans le champ des politiques sociales et l'adoption de mesures propres à améliorer les conditions de travail et de vie de l'ensemble de la classe ouvrière. Dans son *Histoire du syndicalisme québécois*, Jacques Rouillard écrit, en incluant les syndicats internationaux:

Les lois de sécurité sociale dont nous jouissons aujourd'hui sont, pour une large part, le résultat des pressions exercées par les organisations syndicales. Le reproche qu'on adresse souvent à celles-ci de limiter leurs efforts à la négociation de contrats de travail avantageux pour leurs membres n'est donc pas fondé. Dotées dès la fin du 19^e siècle de structures d'intervention auprès des pouvoirs publics en vue d'infléchir la législation dans le sens d'une meilleure protection sociale et d'une plus juste répartition des bénéfices du progrès industriel, leurs revendications visent la défense et la promotion sociale de l'ensemble des travailleurs, syndiqués et non syndiqués.³⁷

Dans leur historique du CMTM, Sylvie Murray et Élyse Tremblay tirent des conclusions similaires. Principal porte-parole des syndiqués montréalais, le Conseil se fait le promoteur de mesures comme le développement de coopératives ouvrières, la nationalisation des services publics, l'abolition du travail des enfants, l'amélioration des conditions d'hygiène, le droit de vote pour les femmes et l'application du travail partagé en temps de crise par la réduction des heures de travail. Selon elles, le CMTM «se porte à la défense de ses membres et intervient aussi pour améliorer le niveau de vie de l'ensemble de la classe laborieuse»³⁸. Bernard Dionne adopte cette interprétation pour les années suivantes en affirmant que le «CMTM développe une idéologie de type social-démocrate au cours des années 1938-1958»³⁹. Selon lui, en privilégiant le recours à l'intervention de l'État et à la valorisation du principe de l'État-providence, le CMTM présente un programme de revendications de type social-démocrate axé sur la nationalisation des services publics comme la municipalisation des tramways, une meilleure répartition des richesses (accès des ouvriers à l'éducation, à la propriété, aux loisirs, à la consommation) et la mise en place de programmes sociaux

³⁷ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 183.

³⁸ Murray et Tremblay, *Cent ans de solidarité* ..., 33.

³⁹ Dionne, *Les «unions internationales» et le Conseil des métiers* ..., 9 et 487-494.

comprenant l'assurance-maladie, l'augmentation des pensions de vieillesse et les allocations familiales.

Notre étude s'inscrit donc dans le cadre de ces nouvelles recherches. Tout en reconnaissant le caractère exclusif et élitiste des syndicats internationaux, nous sommes d'avis que les promoteurs de ce type de syndicalisme proposent tout de même des mesures qui profitent à l'ensemble de la classe ouvrière. Au début du siècle, par exemple, le CMTM, le CEPQ et le Parti ouvrier (dirigé par des ouvriers de métiers issus de syndicats internationaux affiliés au CMTM) font des représentations auprès des pouvoirs publics pour promouvoir des mesures comme la municipalisation et la nationalisation de l'eau, de l'électricité, du gaz, des tramways, des chemins de fer et même du funiculaire du Mont-Royal, que le CMTM trouve trop coûteux et dangereux. Loin de se limiter aux seuls intérêts économiques et professionnels de ses membres, ces dirigeants s'intéressent aussi aux questions sociales et politiques qui soulèvent des débats au sein de la société québécoise comme la réforme de l'éducation, l'établissement de magasins coopératifs et des questions plus politiques touchant la liberté de parole et de presse⁴⁰. À notre avis, ces exemples démontrent que le rôle social et politique des syndicalistes internationaux dépassent largement la défense des seuls intérêts de leurs membres. Enfin, comme nous le verrons, Francq endosse cette conception de l'action syndicale et d'un engagement social et politique.

⁴⁰ Ainsi, en 1909, Francq et le CMTM prennent officiellement la défense du journaliste nationaliste Jules Fournier, condamné à trois mois de prison pour avoir critiqué certaines décisions du juge François Langelier dans les pages du *Nationaliste*. Fournier s'en était pris vigoureusement à Langelier et au premier ministre Gouin dans le journal *Le Nationaliste* dans le but de faire sortir de prison son compagnon Olivar Asselin. En effet, Asselin avait été incarcéré au mois de mai 1909 après avoir giflé Louis-Alexandre Taschereau en pleine Assemblée législative. Fournier sera libéré au bout de quelques semaines. Hélène Pelletier-Baillargeon relate cette histoire de façon plus détaillée dans sa biographie *Olivar Asselin et son temps*, tome 1: *Le militant*, Montréal, Fides, 1996, 444-448. En 1936, le CMTM et tous les délégués du Québec (dont Francq) prennent position en faveur du Front populaire espagnol, s'attirant du même coup les foudres de la presse cléricale québécoise.

1.2.3. La place de Gustave Francq dans l'historiographie québécoise

Quoique Francq n'ait pas fait l'objet d'une étude exhaustive, il existe plusieurs travaux qui font mention du personnage. Les témoignages les plus anciens sont ceux du syndicaliste catholique Alfred Charpentier, de l'intellectuel Robert Rumilly et du journaliste Arthur Saint-Pierre. En se fondant sur la présence de Francq au Parti ouvrier, ils le décrivent habituellement comme un militant socialiste, franc-maçon et anticlérical.

Dans un texte qui a fait date sur l'action politique ouvrière au tournant du siècle, Alfred Charpentier, qui a très bien connu Francq, le qualifie à plusieurs reprises de «socialiste notoire» et l'associe à l'aile gauche du Parti ouvrier⁴¹. Il base son affirmation sur un texte de Francq publié dans le programme de la Fête du travail de 1911 intitulé «Un Rêve»⁴². Or les trois passages cités par Charpentier sont tirés textuellement d'une brochure publiée par Arthur Saint-Pierre en 1913 où celui-ci qualifie Francq de socialiste dès le début de son texte sans jamais prouver son affirmation⁴³. Le texte de Francq n'a rien d'un pamphlet socialiste; il fait plutôt la promotion des coopératives de consommation et de production⁴⁴. Tout porte à croire que Charpentier n'a jamais lu le texte de Francq et qu'il base son jugement en grande partie sur la brochure de Saint-Pierre⁴⁵.

⁴¹ Charpentier, «Le mouvement politique ouvrier ...», 147-168. Ce texte avait déjà été publié une première fois dans la revue *Relations industrielles*, 10, 2 (mars 1955), 74-92.

⁴² Ce texte est reproduit dans le *Bulletin du RCHTQ*, 24, 1 (printemps 1998), 41-44, présentation d'Éric Leroux.

⁴³ Arthur Saint-Pierre, *L'organisation ouvrière dans la province de Québec*, Montréal, École sociale populaire (tract no 2), 1913, 30-31.

⁴⁴ Voir à ce sujet la section 4.3. du chapitre 4.

⁴⁵ Charpentier affirme, par exemple, que le texte de Francq paraît en 1913, ce qui correspond à la date de publication de la brochure de Saint-Pierre et non du «Rêve» de Francq, qui fut publié en septembre 1911. De plus, les seuls passages que Charpentier cite du texte de Francq sont ceux apparaissant dans la brochure de Saint-Pierre.

Charpentier utilise une autre façon de convaincre ses lecteurs que Francq est socialiste: il l'associe systématiquement à Albert Saint-Martin, chef de la section francophone du Parti socialiste du Canada. Pourtant, les deux hommes ne se côtoient que durant une année au Parti ouvrier, tandis que Francq joue un rôle certain dans l'expulsion des socialistes en 1907 (nous y reviendrons au chapitre 3)⁴⁶. Dans ses mémoires, Charpentier reprend ces mêmes accusations; pour lui, le seul fait d'être membre du Parti ouvrier signifiait que l'on était socialiste, puisque le programme du Parti «n'était nul autre que socialiste à l'époque»⁴⁷. En fait, Charpentier reprend les principales accusations que le clergé catholique de l'époque adressait aux militants du Parti ouvrier et contre plusieurs dirigeants des syndicats internationaux.

Dans son *Histoire de la province de Québec*, Robert Rumilly prend la défense des syndicats catholiques et trace un portrait fort semblable de Francq, «le type du syndiqué raisonneur, socialiste et anticlérical»⁴⁸. Rumilly lui reproche ses prises de position en éducation, son engagement dans la franc-maçonnerie et ses activités politiques. Il met l'accent

⁴⁶ Certains historiens ont repris, par exemple, l'affirmation de Charpentier voulant que le journal *L'Ouvrier* ait été lancé conjointement par Francq et Saint-Martin en janvier 1908 (Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 196; André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 5: 1911-1919, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982, 62; Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929*, Montréal, Boréal Express, 1978, 150). Or, dans les numéros que nous avons consultés de *L'Ouvrier* et dans les articles de journaux relatant la création du journal, il n'y a aucune trace de la présence de Saint-Martin. Comme il a définitivement quitté le Parti ouvrier en avril 1907 à la suite de l'expulsion des socialistes, il serait étonnant de le retrouver à *L'Ouvrier* en janvier 1908.

⁴⁷ Alfred Charpentier, *Les mémoires d'Alfred Charpentier*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, 57 et 443. En fait, Charpentier ne distingue pas l'aile gauche du Parti ouvrier, représentée par les socialistes, qui sont largement minoritaires, de l'aile droite, représentée par les travaillistes qui, sous la gouverne de Francq, dirigent le Parti ouvrier selon leurs principes pendant dix ans (entre 1906 et 1916). Cette absence de perspective lui fait commettre des erreurs importantes, comme celle de qualifier Ben Drolet et Narcisse Arcand de socialistes, alors que ces deux syndicalistes défendent avec ardeur les principes travaillistes au Parti ouvrier, et ceux de la FAT et du syndicalisme d'affaires dans leur syndicat respectif (cigarié et charpentier-menuisier) (Charpentier, «Le mouvement politique ouvrier ...», 150).

⁴⁸ Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XII: *Les écoles du Nord-Ouest*, Montréal, Valiquette, 1944, 101-102.

sur ses origines «étrangères» (belges) pour expliquer ses prises de position tout comme le fait d'ailleurs Alfred Charpentier⁴⁹.

Dans une autre optique, Charles Lipton fait cavalier seul en qualifiant Francq de dirigeant syndical «rusé», le «pendant québécois de Samuel Gompers et, dans les faits, un défenseur véhément du *Gomperisme* — du syndicalisme international, du syndicalisme d'affaires et de la collaboration de classes»⁵⁰. Pour Lipton, Francq fait partie de ces syndicalistes «opportunistes» qui, par leur défense du syndicalisme d'affaires, affaiblissent la combativité des travailleurs.

Par ailleurs, deux historiens, Geoffrey Ewen et André Leblanc, se sont intéressés plus particulièrement à la pensée de Francq et dégagent une analyse fort différente de celles présentées précédemment. Dans un mémoire de maîtrise déposé en 1981, Geoffrey Ewen brosse un portrait de Gustave Francq pour la période 1916-1921 où il est présenté comme le type même du syndicaliste modéré, proposant une réforme graduelle du système capitaliste et valorisant la conciliation et l'harmonie entre le Capital et le Travail: «He [Francq] believed that class struggle had to be contained within well defined limits that kept the struggle non-violent and he wanted social and political change accomplished through traditional processes

⁴⁹ Charpentier et Rumilly ont profité d'une si grande visibilité qu'ils ont exercé une influence de première importance sur les historiens contemporains. Plusieurs ont donc repris cette étiquette de socialiste pour qualifier les actions de Francq au tournant du siècle: Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 196-197 et 204; Copp, *Classe ouvrière et pauvreté ...*, 150.; Fournier, *et al.*, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec. 150 ans de lutte*, Montréal, CSN-CEQ, 1984, 91; André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours. Tome 4: 1896-1910*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, 198; Morton, *Working People ...*, 93; Annick Germain, «L'émergence d'une scène politique: mouvement ouvrier et mouvements de réforme urbaine à Montréal au tournant du siècle — Essai d'interprétation», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 2 (septembre 1983), 189 et 195; Ruby Heap, «La ligue de l'enseignement (1902-1904): héritage du passé et nouveaux défis», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36, 3 (décembre 1982), 367; Baillargeon, *Olivar Asselin ...*, 317; John Manley, «Does the International Labour Movement Need Salvaging? Communism, Labourism, and the Canadian Trade Unions, 1921-1928», *Labour/Le Travail*, 41 (printemps 1998), 172.

⁵⁰ Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 201. Lipton a probablement emprunté cette définition au *OBU Bulletin* qui qualifiait Francq de *Montreal Gompers* en 1920 (*OBU Bulletin*, 7 février 1920, 2).

and institutions»⁵¹. Dans sa thèse de doctorat, Ewen reprend cette même vision de l'action de Franq mettant l'accent sur sa défense du syndicalisme international devant la montée de l'OBU et des syndicats catholiques après la guerre.

Dans un texte inédit portant sur la carrière politique de Francq, André Leblanc le qualifie de travailliste et rappelle son rôle dans l'expulsion des socialistes du Parti ouvrier⁵². Estimant que Francq ne peut être étiqueté de socialiste, il termine son texte par une comparaison entre Francq et Samuel Gompers qui nous en dit long sur sa vision du personnage: «Both rose rapidly within the ranks of organized labour since they were consummate bureaucrats. They were articulate, pragmatic, and unusually able to read the temper of the times and of those whom they sought to represent»⁵³. En 1991, Leblanc publiait pour le compte de la FTQ un court texte biographique sur l'ensemble de la carrière de Francq⁵⁴. Moins critique que son texte précédent sur l'action politique, il met surtout l'accent sur l'action sociale de Francq, le dépeignant comme un véritable architecte social: «Beaucoup seraient étonnés d'apprendre qu'il fut l'un des architectes de plusieurs lois de protection des travailleurs et travailleuses qui font maintenant partie de nos acquis, ou qu'il a incarné le mouvement syndical "international" (nord-américain) au Québec pendant presque un demi-

⁵¹ Geoffrey Ewen, *The Ideas of Gustave Francq on Trade Unionism and Social Reform as Expressed in Le Monde ouvrier/The Labor World, 1916-1921*, mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 1981, 39.

⁵² André E. Leblanc, «The Political Pilgrimage of a Trade Unionist: Gustave Francq (1904-1924)», colloque du RCHTQ, Université de Montréal, 24 avril 1987, 30 p., inédit.

⁵³ *Ibid.*, 19. Ce jugement plus critique de Francq est partagé par Claude Larivière dans sa biographie du militant socialiste Albert Saint-Martin. Si Larivière exagère l'importance de la présence socialiste au Parti ouvrier au début du siècle, il cerne très bien, par contre, les différences idéologiques qui séparent les travaillistes (qu'il nomme *ouvriéristes*) des socialistes (Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde, 1865-1947*, Québec, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 290 p.).

⁵⁴ André E. Leblanc, *Gustave Francq. Un pionnier du mouvement syndical au Québec*, Montréal, FTQ, 1991, 39 p. Il s'agit d'une traduction d'un texte inédit rédigé en 1984 sous le titre *Gustave Francq. Godfather to the International Labour Movement in Quebec*, 1984, 62 p. Plus long, le texte original anglais est également plus critique en ce qui concerne la carrière de Francq.

siècle [...]»⁵⁵. Il serait le représentant typique de son époque, l'ère progressiste: «Il est étonnant de constater à quel point il correspond au type du “progressiste”, avec son comportement petit-bourgeois, sa volonté de réforme, sa vision marquée par l'aristocratie ouvrière, son recours à l'État pour corriger les abus les plus flagrants»⁵⁶.

En définitive, si l'on fait exception de la courte brochure de Leblanc, qui retrace en une quarantaine de pages l'ensemble de sa carrière, les recherches sur Francq ont surtout porté sur de courtes périodes de sa vie (Ewen) ou sur un thème précis de sa carrière (Leblanc). Ces deux auteurs ont tiré leurs informations du journal *Le Monde ouvrier*. Tout en nous inspirant également de cette source, qui demeure incontournable, nous avons aussi eu recours à des sources peu utilisées jusqu'ici qui nous ont permis de mettre au jour de nouvelles facettes de la carrière de Francq. Par exemple, aucun historien ne s'était penché jusqu'à présent sur le rôle de Francq au sein des conseils d'arbitrage créés en vertu de la loi Lemieux de 1907 ou sur son rôle à la Commission fédérale d'appel du travail en 1918-1919. Pourtant, sa participation à ces conseils nous éclaire sur sa conception du rôle de l'État comme arbitre des relations de travail. De plus, aucune étude n'avait encore été faite sur la présence de Francq aux conférences syndicale et socialiste de Berne (1919), à la Commission de la révision de la charte de la ville de Montréal (1920-1921)⁵⁷, à la Commission des accidents de travail (1923) et à la Commission du salaire minimum des femmes (1925-1937). Ainsi, malgré les travaux pionniers de Leblanc et Ewen, les recherches sur Francq demeurent tout de même très partielles. L'originalité de notre travail repose donc sur l'étude du personnage dans sa globalité, sur toutes les facettes de ses activités.

⁵⁵ Leblanc, *Gustave Francq. Un pionnier ...*, 6.

⁵⁶ *Ibid.*, 10.

⁵⁷ Dans sa thèse, Ewen consacre quelques pages au travail de Francq à la Commission de la charte (Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt ...*, 239-248).

1.3. Axes de la recherche et méthodologie

L'objet de notre étude consiste à tracer la biographie de Gustave Francq en tenant compte de son évolution et de la complexité de ses activités. Comme nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction générale, la carrière de Gustave Francq dépasse largement le cadre du syndicalisme. En abordant le personnage dans sa globalité, c'est-à-dire en tenant compte non seulement de sa carrière de syndicaliste, mais aussi de son rôle de chef d'entreprise et de sa longue carrière de fonctionnaire, nous voulons faire ressortir la diversité de ses intérêts et de ses champs d'intervention. Pour ce faire, nous dégageons trois grands axes d'analyse: l'action syndicale, l'action sociale et l'action politique.

Le premier axe d'analyse, qui représente le cœur des préoccupations de Francq, touche l'action syndicale. Après avoir présenté les principaux postes syndicaux qu'il a occupés durant sa carrière, nous analyserons sa conception de l'action syndicale, de même que ses activités au sein du CMTC, du CMTM et de la FPTQ (chapitres 3, 6 et 8). Si sa conception du syndicalisme fait de lui le promoteur d'un syndicalisme plutôt conservateur, le portrait est différent lorsqu'on s'attarde à son action sociale (chapitres 4, 5 et 7). Loin de défendre seulement les intérêts des ouvriers de métiers, Francq mène plusieurs combats depuis le début du siècle pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la classe ouvrière, et ce, par le biais de diverses mesures (démocratisation de l'éducation, coopératives, législation ouvrière, etc.). Figure de proue du Parti ouvrier de Montréal de 1906 à 1916, il est convaincu que l'action politique est indispensable à la réussite de l'action syndicale (chapitre 5). Une action politique partisane qui se définit essentiellement par l'existence et le dynamisme d'un parti dirigé par et pour les ouvriers. Enfin, nous porterons une attention particulière à la révolte ouvrière de l'après-guerre et à la défense du syndicalisme de métiers par Francq devant les attaques des promoteurs de l'OBU et du syndicalisme catholique (chapitre 6).

Loin d'évoluer en vase clos, Francq est l'interprète d'un courant syndical important, dont les principaux dirigeants n'hésitent pas à se prononcer sur les enjeux touchant la société

québécoise et canadienne. En plus de proposer une analyse de la carrière de Francq, notre travail vise aussi à mettre en lumière les positions traditionnelles du syndicalisme international, principalement dans le champ des politiques sociales, des relations de travail et de l'action politique ouvrière. Par ailleurs, nous mettrons en relief tout au long de la thèse les principaux éléments de ressemblance et de divergence entre Francq et le leader de la FAT, Samuel Gompers.

L'absence d'un fonds d'archives sur Francq représente sans aucun doute une difficulté sur le plan méthodologique, difficulté qui oblige à une plus grande exhaustivité dans la recherche. Le journal *Le Monde ouvrier* a constitué notre principale source d'informations puisque Francq y écrit fréquemment. Fondateur, directeur, éditorialiste et propriétaire unique à partir de l'été 1916, il y livre ses opinions comme bon lui semble; il rédige, entre 1916 et 1952, plus de mille éditoriaux et articles, un corpus tout à la fois substantiel et incontournable.

Par ailleurs, nos recherches sur ses activités durant les années antérieures à la création du journal en mars 1916 nous ont permis de trouver de nouveaux documents. Ainsi, au-delà des sources traditionnelles, que nous avons abondamment utilisées (les grands quotidiens montréalais qui comprennent une chronique ouvrière, les procès-verbaux des organisations ouvrières, la correspondance avec les hommes politiques, les documents gouvernementaux comme *La Gazette du travail*, etc.), nous avons aussi trouvé plusieurs informations dans la correspondance reçue du ministère des Travaux Publics et du Travail. Comptant des centaines de boîtes d'archives pour la période précédant l'année 1920, la correspondance est une source riche en données sur l'ensemble des associations ouvrières de la province. À notre connaissance, aucun historien du mouvement ouvrier n'avait encore utilisé ces documents, ni ceux contenus dans les fonds de la Commission des normes du travail (ANQ), de la Commission d'étude sur la réparation des accidents de travail de 1923-1924 (ANQ) et de la Commission de la charte de la ville de Montréal (AVM).

Depuis l'École des Annales et l'avènement de la «nouvelle histoire» de Marc Bloch et Lucien Febvre à partir des années 1930, le genre biographique a perdu du terrain⁵⁸. La «nouvelle histoire» visait dorénavant à rendre compte du passé dans sa totalité en privilégiant l'histoire sociale et en laissant la biographie au genre littéraire. L'éclatement des champs de recherche dans les années 1960 et 1970 a accentué cette tendance, malgré l'essor des enquêtes orales. Ainsi, la biographie a longtemps été considérée, dans le meilleur des cas, comme le modèle de l'histoire traditionnelle et, dans le pire, comme un exercice hagiographique.

En histoire ouvrière, la situation n'est guère plus reluisante. Au Québec, par exemple, malgré un certain renouveau de la biographie politique depuis une dizaine d'années, il existe très peu de biographies de syndicalistes⁵⁹. Or nous croyons que la biographie peut être complémentaire à l'histoire sociale et même y être intégrée. En France, par exemple, le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français de Jean Maitron a su jumeler avec succès la méthode prosopographique et les acquis de l'histoire sociale⁶⁰.

Aux États-Unis, la biographie de syndicalistes connaît un regain de vie depuis quelques années. En 1987, Melvyn Dubofsky et Warren Van Tine publiaient un ouvrage collectif comprenant une quinzaine de portraits de syndicalistes reconnus. Dans l'introduction, les auteurs abordent cette question de complémentarité entre histoire sociale et biographie: «The following essays also reveal how the new labor history has informed the old art of

⁵⁸ Sur la méthode biographique, on consultera: Jean Peneff, *La méthode biographique*, Paris, Colin, 1990, 144 p.; Jacques Le Goff, «Comment écrire une biographie historique aujourd'hui?», *Le Débat*, 54 (1989), 48-53.; Philippe Levillain, «Les protagonistes: de la biographie», dans René Rémond, dir., *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, 121-159; Serge Wolikow, dir., *Écrire des vies. Biographie et mouvement ouvrier, XIXe-XXe siècles*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, Territoires contemporains, Cahiers de l'IHC, no. 1, 1994, 125 p.

⁵⁹ À ce jour, la seule biographie complète d'un dirigeant syndical québécois demeure celle de Louis Fournier: *Louis Laberge. Le syndicalisme c'est ma vie*, Montréal, Québec/Amérique, 1992, 418 p.

⁶⁰ Claude Pannetier, «Deux ou trois choses que je sais du Maitron», *Communisme, revue d'études pluridisciplinaires*, 15-16 (1987), 6-22; Claude Pannetier, «Lire le Maitron», *Le Mouvement social*, 144 (supplément) (1988), 95-110.

biography, for the authors are sensitive to the importance of working-class culture in weaving the various threads of the labor movement»⁶¹. Depuis le tournant des années 1990, plusieurs biographies de syndicalistes ont été rédigées aux États-Unis⁶². À l'hiver 1993, la revue *Labor History* publiait un numéro complet de textes biographiques, de Terence V. Powderly, le leader des Chevaliers du travail, à la réformatrice Frances Perkins, en passant par l'anarchiste Dyer Lum⁶³. Puis, en 1996, la revue organisait une table ronde sur l'imposante biographie de Walter Reuther rédigée par Nelson Lichtenstein⁶⁴. Au Canada, on dénombre également une quantité considérable de biographies depuis quelques années⁶⁵. Contre toute attente, les militants et les militantes de «gauche» représentent les principales têtes d'affiche de ces

⁶¹ Melvyn Dubofsky et Warren Van Tine, ed., *Labor Leaders in America*, Urbana and Chicago, University of Illinois Press, 1987, XIV.

⁶² Kent Worcester, *CLR James: A Political Biography*, Albany, State University of New York Press, 1996; Nelson Lichtenstein, *The Most Dangerous Man in Detroit: Walter Reuther and the Fate of American Labor*, New York, Basic Books, 1995; Craig Phelan, *Divided Loyalties: The Public and Private Life of Labor Leader John Mitchell*, Albany, State University of New York Press, 1994; Edward P. Johanningsmeir, *Forging American Communism: The Life of William Z. Foster*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1994; Peter Drucker, *Max Shachtman and his Left: A Socialist's Odyssey Through the "American Century"*, Atlantic Highlands, New Jersey, Humanities Press, 1994; Sally M. Miller, *From Prairie to Prison: The Life of Social Activist Kate Richards O'Hare*, Columbia, University of Missouri Press, 1993; Steven Fraser, *Labor Will Rule. Sidney Hillman and the Rise of American Labor*, New York, Free Press, 1991; Arthur Sloane, *Hoffa*, Cambridge, The MIT Press, 1991; Craig Phelan, *William Green. Biography of a Labor Leader*, Albany, State University of New York Press, 1989.

⁶³ *Labor History*, 34, 1 (hiver 1993).

⁶⁴ «Nelson Lichtenstein's Walter Reuther: A Symposium», *Labor History*, 37, 3 (été 1996), 332-364.

⁶⁵ Susan Crean, *Grace Hartman: A Woman for her Time*, Vancouver, New Star Books, 1995; Jack Verney, *O'Callaghan: The Making and Unmaking of a Rebel*, Ottawa, Carleton University Press, 1994; Nicholas Fillmore, *Maritime Radical. The Life and Times of Roscoe Fillmore*, Toronto, Between the Lines, 1992; Homer Stevens and Rolf Knight, *Homer Stevens: A Life in Fishing*, Madeira Park, British Columbia, Harbour Publishing, 1992; Sue Calhoun, «Ole Boy»: *Memoirs of a Canadian Labour Leader*, J.K. Bell, Halifax, Nimbus Publishing, 1992; Luc Lefebvre, *La place de Médéric Lanctôt dans l'évolution du nationalisme québécois*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1992; Allison Campbell, *Beatrice Brigden: The Formative Years of a Socialist Feminist, 1888-1932*, mémoire de maîtrise, University of Manitoba, 1991; Jeffrey L. Wilson, *Charles H. Millard, Architect of Industrial Unionism in Canada*, mémoire de maîtrise, Wilfrid Laurier University, 1989.

nouvelles biographies. À ce sujet, la revue *Labour/Le Travail* publiait à l'automne 1992 un numéro comprenant quatre textes biographiques de militants syndicaux socialistes et communistes⁶⁶. Enfin, le *Canadian Committee on Labour History* (CCLH) de Terre-Neuve publie depuis quelques années des biographies, autobiographies et recueils de textes de dirigeants syndicaux et militants politiques⁶⁷.

Notre travail s'inscrit donc dans le cadre de cette entreprise de réactivation de la biographie ouvrière. En effet, la biographie peut s'avérer fort efficace si elle ne se borne pas aux éloges, mais si elle parvient plutôt à rendre compte de la complexité des liens qui existent entre la société et l'individu observé. Il ne fait pas de doute que Gustave Francq est un acteur de premier ordre de la scène ouvrière québécoise. Il devient dès lors un personnage incontournable pour qui veut comprendre la place des travailleurs dans l'histoire sociale du Québec.

Conclusion

En définitive, Francq apparaît comme le représentant type d'un courant syndical important, le syndicalisme de métiers. Dans une société conservatrice, où une forte influence cléricale se manifeste, il importe des valeurs nord-américaines liées à ce genre de syndicalisme. Son combat social, quant à lui, s'abreuve à des sources européennes, Francq se faisant le promoteur d'une société où l'État joue un rôle de première importance.

⁶⁶ *Labour/Le Travail*, 30 (automne 1992). Les textes portaient sur les communistes J.B. McLachlan (deux textes) et Jack Kavanagh, et le socialiste Bill Pritchard. Le numéro suivant (31, printemps 1993) compte aussi un texte biographique, celui de Greg Kealy et David Kimmel portant sur la militante et intellectuelle communiste Margaret Fairly.

⁶⁷ Voir, par exemple: Gilbert Levine, ed., *Patrick Lenihan: From Irish Rebel to Founder of Canadian Public Sector Unionism*, CCLH, St-Jean, Terre-Neuve, 1998; Doug Smith, *Cold Warrior: C.S. Jackson and the United Electrical Workers*, CCLH, St-Jean, Terre-Neuve, 1997; Ian McKay, ed., *For a Working-Class Culture in Canada: A Selection of Colin McKay's Writings on Sociology and Political Economy, 1897-1939*, St-Jean, Terre-Neuve, CCLH, 1996.

Influencé depuis sa jeunesse par certains réformistes (Edward Bellamy), par divers courants idéologiques européens (comme le radicalisme français et le travaillisme anglais) et, plus tard, par la franc-maçonnerie, Francq s'inscrit sans contredit dans le courant libéral. Nous verrons que son libéralisme se fonde sur la défense des grands principes suivants: la démocratie parlementaire; le respect des institutions politiques et des lois du pays; la valorisation des libertés fondamentales (suffrage universel, liberté d'expression, égalité des droits, etc.); la coopération et l'harmonie entre les classes sociales; l'acceptation du système capitaliste; et la valorisation de la propriété privée, des valeurs matérielles et de l'idée de progrès⁶⁸. En outre, sa confrontation avec le clergé participe de cette conception libérale de la société. Enfin, Francq est animé de préoccupations sociales majeures visant à mettre de l'avant un projet de société axé sur une meilleure répartition de la richesse et un engagement substantiel de l'État dans le champ des politiques sociales.

Intellectuel du mouvement ouvrier, Francq défend donc des positions libérales et travaillistes au début du siècle, pour évoluer progressivement vers une position de libéral réformiste au tournant des années 1920. Or si sa conception de l'action politique ouvrière se transforme rapidement au lendemain de la Première Guerre mondiale, il témoigne d'une grande fidélité idéologique tout au long de sa vie à l'égard du syndicalisme de métiers et de son rôle de réformateur social. Croyant à la nécessité et à la possibilité d'améliorer le système socio-économique et les institutions politiques, il présente depuis le début du siècle un projet de société à la mesure de ses aspirations.

Retracer l'itinéraire de vie d'un personnage représente une tâche difficile lorsqu'il n'existe aucun fonds d'archive permettant d'avoir accès à des documents comme de la correspondance ou encore un journal personnel. Toutefois, une telle démarche demeure essentielle dans la mesure où les choix professionnels sont parfois motivés par des facteurs

⁶⁸ Nous nous sommes inspiré, entre autres, de deux ouvrages de Fernande Roy dans notre définition du libéralisme préconisé par Francq (Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, Montréal, Boréal, 1988, 301 p.; Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal Express, 1993, 127 p.).

liés directement à la vie privée⁶⁹. De plus, et il s'agit d'une donnée bien connue, le milieu familial et l'éducation ne sont pas sans modeler notre façon de voir le monde et nos comportements. Par exemple, pour bien saisir pourquoi Francq défend la conscription au moment de la Première Guerre mondiale, il faut savoir qu'il est d'origine belge, que sa famille, qui habite Bruxelles, fut touchée par l'invasion de l'Allemagne durant l'été 1914, et que deux de ses fils se sont volontairement enrôlés dans l'armée. C'est d'ailleurs ce que mettra en lumière le chapitre qui suit portant sur la vie personnelle de Francq.

⁶⁹ Pour une réflexion sur l'interaction entre la vie privée et la vie publique d'un personnage, on consultera: Claude Pannetier, «Singulier-Pluriel: la biographie se cherche. L'exemple de l'histoire ouvrière», dans Serge Wolikow, dir., *Écrire des vies. Biographie et mouvement ouvrier, XIXe-XXe siècles*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, Territoires contemporains, Cahiers de l'IHC, no. 1, 1994, 30-43.

Chapitre 2

Fragments de la vie privée de Gustave Francq

Introduction

Comme la sphère publique et la vie privée se recoupent souvent, nous avons cru bon de consacrer un chapitre de cette thèse à la vie privée de Francq. Notre travail consiste surtout à mettre en lumière quelques fragments plus ou moins épars de sa vie: son milieu familial en Belgique, le parcours qu'il a suivi avant de s'installer définitivement à Montréal en 1900 et la composition de sa famille. En outre, une importante partie de ce chapitre portera sur l'imprimerie que fondait Francq en 1903; la *Mercantile Printing Company*. Dans le contexte où il est plutôt contradictoire de porter à la fois le chapeau de syndicaliste et de patron d'entreprise, nous nous sommes penché sur la controverse que son rôle d'homme d'affaires a suscitée. Par ailleurs, notre recherche sur la *Mercantile Printing* a aussi permis de mettre au jour les liens qui unissent Francq au gouvernement libéral du Québec depuis la fin des années 1910.

2.1. Une vie de nomade (1871-1900)

2.1.1. Milieu familial à Bruxelles

Gustave Jean Maximilien Francq naît le 12 mars 1871 à Bruxelles en Belgique¹. Ses années de jeunesse en Belgique et les raisons qui le poussent à immigrer au Québec sont très peu connues des historiens. Tout au plus, savons-nous que son père, Benoît Francq, semble avoir exercé plusieurs métiers. Né en 1822 à Schendelbeke, une petite ville de Belgique située en Flandres-Orientale juste au nord de Grammont, Benoît Francq est âgé de 39 ans lorsqu'il épouse en seconde noce Henriette Julie Marie Anne Crickx, le 8 octobre 1862, à la Maison

¹ Bruxelles, Archives générales du Royaume (AGR), État civil de la ville de Bruxelles, registre des naissances, 1871, no. 1383.

communale de Bruxelles. À cette époque, il est marchand². Si le mariage a lieu à Bruxelles, c'est pour la bonne raison que la mariée demeure dans cette ville. Fille de Jean Benoît Crickx, crieur juré³, et d'Amélie Delport, Henriette doit compter sur la présence de ses frères et de son oncle pour assister à son mariage puisque ses parents sont tous deux décédés. Âgée de seulement 22 ans, elle semble avoir hérité de ces derniers à leur décès puisqu'on indique la mention «rentière» sur l'acte de mariage.

Vieille famille de Bruxelles, la famille Crickx est bien connue des milieux commercial et politique de cette ville, y ayant laissé sa marque⁴. D'ailleurs, la richesse familiale proviendrait de la famille maternelle de Gustave (la famille Crickx) et non paternelle⁵. Par contre, les Crickx semblent aussi très près des milieux ouvriers et plus particulièrement des ouvriers cordonniers puisque deux des trois frères de Henriette Crickx exercent le métier de cordonnier. De plus, à la naissance de Gustave, neuf ans plus tard, les deux seuls témoins présents sont eux aussi cordonniers.

Lorsque Benoît Francq décède en 1882, le jeune Gustave est âgé de 12 ans. Selon les témoignages de contemporains qui ont connu Gustave Francq, ce dernier parlait très peu de

² Bruxelles, AGR, État civil de la ville de Bruxelles, registre des mariages, 1862, no. 1287. Cette information nous a été confirmée par Marcelle Lesage (fille de Jeanne Marion, la deuxième épouse de Gustave) qui se rappelle avoir entendu Gustave mentionner à plusieurs reprises que son père était meunier et possédait sa propre minoterie (entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997).

³ Bruxelles, AGR, État civil de la ville de Bruxelles, registre des naissances, 1840, no. 940.

⁴ Raphaël Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1925, 348.

⁵ Entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997. Lorsqu'il décède en 1882, Benoît Francq ne porte plus le titre de marchand, mais plutôt celui d'employé (Bruxelles, AGR, État civil de la ville de Bruxelles, registre des décès, 1882, no. 3445). Il est probable que, dans les dernières années de sa vie, Benoît Francq ait travaillé pour une étude de notaire puisque Gustave mentionnera en 1892 que son père exerçait le métier d'écuyer notaire (Cour Supérieure, D.J. Québec, Registres d'état civil catholiques, Saint-Jean-Baptiste-de-Québec: 1891-1896, microfilm 8192).

son père⁶. Par contre, il admettait sans détour que sa mère, qu'il décrivait comme une femme autoritaire, avait eu beaucoup d'influence sur lui. C'est elle, par exemple, qui lui donne le goût de la lecture et de l'écriture, mais avant tout, celui d'apprendre et de tout connaître⁷. Elle décède après la guerre, en novembre 1918, à l'âge de 78 ans⁸.

Gustave passe sa jeunesse entouré de deux sœurs et d'un frère. Victor, de cinq ans son aîné, deviendra prêtre de paroisse à Bruxelles, puis curé de Jauchette, un village du diocèse de Malines situé au nord-est de Bruxelles. À l'âge de 60 ans, en 1925, il effectue un voyage au Québec pour rendre visite à Gustave et à ses neveux, et pour amasser des fonds pour son église qui fut ravagée pendant la guerre⁹. Une de ses sœurs fera aussi carrière dans les ordres. Connue sous le nom de Joséphine de Saint-Benoît, elle sera membre de la Congrégation des sœurs Notre-Dame de Bruxelles à partir de 1899 et deviendra supérieure du couvent quelques années plus tard¹⁰. Anna, sa sœur cadette, handicapée, décède en 1937, célibataire¹¹.

⁶ Les renseignements biographiques sur la jeunesse et la vie personnelle de Gustave Francq sont principalement tirés de deux textes d'André Leblanc: *Gustave Francq. Un pionnier ...*, 39 p.; *Gustave Francq. Godfather to the International ...*, 62 p. Leblanc s'est principalement inspiré d'entrevues qu'il a effectuées avec Marcel Francq, petits-fils de Gustave, et Gustave Francq, arrière-petit-fils. Les deux sont décédés aujourd'hui. Lorsque nous utilisons des renseignements provenant d'autres sources, nous le mentionnons.

⁷ Entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997.

⁸ *Le Monde ouvrier*, 23 novembre 1918, 1.

⁹ *La Presse*, 30 juin 1925, 2.

¹⁰ *Le Monde ouvrier*, 5 avril 1924, 4.

¹¹ *Ibid.*, 14 août 1937, 1.



Photo de Gustave Francq datant du tournant du siècle

2.1.1.1. Éducation et influence littéraire

Issu d'un milieu assez fortuné, le jeune Gustave aura la chance de faire des études à Tournai, petite ville belge située dans le Hainaut près de la frontière française et de la ville de Lille, probablement au Collège Notre-Dame tenu par les Jésuites¹². Il complétera sa formation par des cours du soir lors de son arrivée à Québec quelques années plus tard¹³. Si l'on se fie aux auteurs (Tolstoï, Victor Hugo, Émile Zola, George Bernard Shaw, Jean de La Fontaine, etc.) qu'il cite dans ses éditoriaux quelques années plus tard dans *Le Monde ouvrier*, il est permis de croire que le jeune Gustave a eu droit à une formation scolaire où les «classiques» étaient à l'ordre du jour.

Dans sa jeunesse, il est influencé par les écrivains utopistes de la fin du XIXe siècle et tout particulièrement par l'écrivain américain Edward Bellamy. Publié en 1888, *Looking Backward* (traduit sous le titre *Cent ans après*) décrit, sous la forme d'un roman de science-fiction, la société idéale de l'an 2000. Puisant à même les différentes idéologies de la fin du XIXe siècle — marxisme, socialisme, coopératisme, libéralisme progressiste, nationalisme, etc. —, Bellamy met l'accent sur la nationalisation des entreprises et des banques: «La nation forma une grande et unique corporation, dans laquelle durent s'absorber toutes les autres; elle devint le seul capitaliste, le seul patron, le monopole final qui engloba tous les anciens

¹² Une notice biographique de Francq rédigée par Bernard Rose en 1927 mentionne qu'il aurait étudié au Collège Saint-Philippe à Tournai (*Le Monde ouvrier*, 27 août 1927, 3). Or, selon le chanoine Jean Dumoulin, responsable des archives de l'Église cathédrale de Tournai, aucun établissement d'enseignement n'a porté et ne porte ce nom à Tournai (correspondance avec le chanoine Jean Dumoulin, 7 octobre 1997). À l'époque où Francq devait se trouver à Tournai, au début des années 1880, il n'existait qu'un collège congréganiste, le Collège Notre-Dame. Deux autres écoles existaient également et étaient des institutions professionnelles comptant un nombre restreint d'élèves (Paul Clément (abbé), *L'enseignement en Belgique particulièrement dans le Diocèse de Tournai des origines à nos jours*, tome 2: *de 1850 à 1940*, Éditions Centre Galilée-Louvain-la-Neuve, 1990, 133-135). Par ailleurs, les Archives de l'Évêché de Tournai et celles de la ville ayant été détruites lors du bombardement allemand du 16 mai 1940, il a été impossible de retracer le passage de Francq au Collège. Enfin, le chanoine Dumoulin nous a confirmé qu'il n'existe aucune information sur Gustave Francq aux Archives du chapitre cathédrale de Tournai.

¹³ Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1925, 348.

monopoles, grands et petits, monopoles de profits et d'économies, dont tous les citoyens eurent leur part»¹⁴. Dans cette société égalitaire, où la révolution s'est faite sans violence, par simple esprit de solidarité («L'opinion publique était mûre, le gros du peuple conquis à l'idée»), l'éducation est gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 21 ans. La lutte contre les monopoles et la démocratisation de l'éducation deviendront deux thèmes chers à Francq au cours de sa carrière syndicale. Francq se servira même du modèle de Bellamy pour présenter ses idées. Dans le programme de la Fête du travail de 1911, par exemple, dans un texte intitulé «Un rêve», il utilise un procédé littéraire similaire à celui de Bellamy, soit de se projeter dans l'avenir pour décrire la société de demain et ainsi promouvoir l'idéal coopératif¹⁵. Souvent, dans *Le Monde ouvrier*, il fait référence directement ou indirectement aux enseignements de Bellamy¹⁶.

2.1.2. L'arrivée à Québec (1886)

Par esprit d'aventure, et influencé par un prêtre canadien qu'il a rencontré durant son séjour à Tournai, Francq débarque à Québec en 1886 à peine âgé de 15 ans¹⁷. À son arrivée, il trouve un emploi comme apprenti typographe, métier dont il sera fier tout au long de sa vie. Les typographes forment à cette époque l'élite de la classe ouvrière. Ainsi, malgré des conditions de travail difficiles et des changements technologiques majeurs au tournant du siècle, le *typo* exerce un métier de précision qui requiert une formation spécialisée et dont les salaires sont respectables. À Montréal, par exemple, au début des années 1890, les

¹⁴ Edward Bellamy, *Cent ans après*, France, Éditions Martinsart (Collection Liberté-Égalité-Fraternité. L'humanité en marche), 1973, 162.

¹⁵ *Programme de la Fête du travail septembre/Labor Day September 1911*, publié par le CMTM, Montréal, *Mercantile Printing*, 1911, Lettre no 1673, Correspondance reçue, 1911, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail.

¹⁶ *Le Monde ouvrier*, 1er décembre 1934, 1; 4 décembre 1943, 1.

¹⁷ *Memorial from Dominion Trades and Labor Congress, Eight Hour Bill Committee of the House of Commons*, Fonds ministère du Travail, ANC, microfilm T-10 129; Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1924, 239.

typographes se placent au premier rang pour la moyenne des salaires en comparaison avec les autres métiers du secteur manufacturier¹⁸. Le typographe possède aussi un avantage marqué sur les autres ouvriers de métiers comme les machinistes, les cigariers ou les charpentiers menuisiers puisqu'il sait écrire et peut donc occuper plus facilement des postes de direction¹⁹.

À peine s'est-il familiarisé avec sa nouvelle ville d'accueil que Francq devra bientôt la quitter. Mêlé à la grève des typographes de Québec en janvier 1888 (nous y reviendrons dans le chapitre suivant), le jeune Gustave doit laisser son emploi et se chercher du travail à l'extérieur de la capitale puisque son nom figure maintenant sur la liste «noire» des employeurs de Québec. Sa quête de travail le conduit vers les États-Unis à Rouses Point, une petite ville située près de la frontière canadienne, à l'extrémité du Lac Champlain, où il est engagé dans une imprimerie. Cet «exil» étatsunien lui permet d'échapper au couperet des employeurs québécois, mais il est de courte durée puisque Francq est de retour à Québec l'année suivante. En 1890, on le retrouve donc pensionnaire dans la basse ville de Québec, inscrit au registre des habitants de la ville comme typographe²⁰. Il n'y demeure pas longtemps et déménage, l'année suivante, dans le faubourg Saint-Jean au 170, d'Aiguillon, tout près de l'église Saint-Jean-Baptiste. Célibataire, il partage son logement avec un autre ouvrier, Francis Henry, qui exerce le métier de fabricants de cadres²¹.

¹⁸ Bernard Dansereau, *L'avènement de la linotype: le cas de Montréal à la fin du XIXe siècle*, Montréal, VLB éditeur, 1992, 7.

¹⁹ Au Québec, plusieurs typographes jouent un rôle important sur la scène ouvrière et politique au XIXe comme au XXe siècles. C'est le cas, par exemple, d'Urbain Lafontaine, du député ouvrier A.-T. Lépine, du chroniqueur syndical et fondateur du Parti ouvrier, J.-A. Rodier, de Joseph Gauthier, député ouvrier, de J.-E. Gariépy, de R.-M. Bennett et de plusieurs autres.

²⁰ *L'indicateur de Québec et Lévis 1890-1891*, deuxième édition, Boulanger et Marcotte éditeurs, 1890, 320.

²¹ *L'indicateur de Québec et Lévis 1890-1891*, troisième édition, Boulanger et Marcotte éditeurs, 1891, 140, 351.

À Québec, il travaille comme typographe à la maison d'imprimerie Dussault et Proulx en 1891²². Dirigée par Joseph Dussault et Amable Proulx, l'imprimerie, une des plus en vue de la ville, est spécialisée dans les «impressions de luxe et de fantaisie»²³. Par un curieux retour des choses, l'imprimerie Dussault et Proulx sera souvent en concurrence avec l'imprimerie de Francq, la *Mercantile Printing*, pour obtenir des contrats d'impression du gouvernement provincial dans les années 1910 et 1920.

2.1.3. Le mariage de Gustave et Léda

L'année 1891 représente une année d'engagement pour Francq. Il demande la citoyenneté britannique et l'obtient le 24 février 1891, moins d'un mois avant son vingtième anniversaire de naissance²⁴. À l'automne, il épouse Léda Fournier, le mercredi 2 septembre 1891, à l'église Saint-Jean-Baptiste, située dans la paroisse du même nom à Québec²⁵. Âgée de 19 ans, elle est la fille de Prudent Fournier et Marguerite Tanguay, dont le père Joseph exerce le métier de pêcheur. Natif de L'Islet-sur-Mer, Prudent Fournier (1843-1914) est issu d'une longue famille de navigateurs²⁶. Reconnu comme «un des pionniers de la Côte Nord et un hardi navigateur bien connu dans tous les postes du Labrador et de la baie d'Ungava»²⁷, le «capitaine» Fournier dirige pendant quinze ans la goëlette *Mary*, faisant le commerce des fourrures au profit de la compagnie Révillon Frères de Montréal. Accompagnant le célèbre capitaine Joseph-Elzéar Bernier, il fait partie de plusieurs expéditions importantes visant à

²² *L'Événement*, 2 septembre 1891, 4.

²³ *Cherrier's Quebec City Directory, 1889-1890*, vol. XXXI, A.B. Cherrier éditeur, 262.

²⁴ Henry James Morgan, ed., *The Canadian Men and Women of the Time, 1912*, Toronto, University of Toronto Press, 1912, 417.

²⁵ Cour Supérieure, D.J. Québec, Registres d'état civil catholiques, Saint-Jean-Baptiste-de-Québec: 1891-1896, microfilm 8192; *L'Événement*, 2 septembre 1891, 4.

²⁶ Registres catholiques du Québec, Notre-Dame-de-Bonsecours-de-L'Islet 1840-1855, microfilm 311.6.

²⁷ Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1925, 348.

explorer le littoral du Labrador et de la Baie d'Ungava²⁸.

2.1.4. L'«exil» à Lowell et le retour aux sources en Belgique (1892-1900)

À l'automne 1891 ou au début de l'année 1892, les nouveaux mariés quittent le Québec pour se rendre, comme bon nombre de leurs compatriotes, en Nouvelle-Angleterre, plus précisément à Lowell, Massachusetts. Si nous ne connaissons pas les raisons exactes de leur départ, il est probable que la possibilité d'obtenir assez facilement des emplois bien rémunérés explique leur décision²⁹. Pendant leur séjour à Lowell naîtront leurs trois enfants, tous des garçons: Henri, Jules-Victor et Gaston³⁰.

Gustave se trouve du travail, toujours comme typographe, dans les journaux locaux, d'abord au *News* puis au *National*, journal hebdomadaire francophone³¹; il aurait même été contremaître dans l'un de ces journaux ou dans les deux³². Si l'on fait exception de la ville de Boston, l'imprimerie du *National* est une des plus importantes de la Nouvelle-Angleterre³³.

²⁸ *La Presse*, 20 janvier 1914, 10; *The Montreal Daily Star*, 20 janvier 1914, 18. Le capitaine Bernier (1852-1934) s'est rendu célèbre par la prise de possession, en 1909, au nom du Canada, des îles de l'Arctique.

²⁹ Sur la migration des travailleurs canadiens-français aux États-Unis, on consultera: Jacques Rouillard, *Ah les États! Les travailleurs canadiens-français dans l'industrie de la Nouvelle-Angleterre d'après le témoignage des derniers migrants*, Boréal Express, Montréal, 1985, 155 p.

³⁰ L'aîné, Henri, naît en 1892 et Gaston, le cadet, le 2 juillet 1896. Nous n'avons pas la date de naissance de Jules-Victor, mais nous savons qu'il est le deuxième enfant de la famille et que lorsqu'il se marie en 1912, il est mineur aux yeux de la loi. On peut donc en conclure qu'il serait probablement né vers 1894. Sur Henri — répertorié sous le nom de Harry M. Francq —, voir: Massachusetts Archives, *Births Index 1891-1895*, microfilm 25; sur Jules-Victor, voir: *Répertoire des mariages de la paroisse de l'Immaculée-Conception de Montréal, 1888-1988*, vol. 1, 238; enfin sur Gaston, voir: Québec, ministère de la Santé et des Services Sociaux, *Index consolidé des décès, 1931-1970*, microfilm 5362.

³¹ *La Presse*, 20 mai 1908, 14.

³² *Le Monde ouvrier*, 27 août 1927, 3.

³³ Alexandre Bélisle, *Histoire de la presse franco-américaine et des Canadiens-Français [sic] aux États-Unis*, Worcester, Massachusetts, Ateliers Typographiques de *L'Opinion Publique*, 1911, 170;

Il y croise sûrement le jeune journaliste et polémiste Olivar Asselin, qui occupe le poste de rédacteur du journal en 1894³⁴. La récession économique qui frappe les États-Unis en 1893 et la concurrence du journal *L'Étoile* (1886-1910), précipitent la chute du *National* en mars 1894. La famille Francq quitte donc Lowell pour Bruxelles en 1896 où elle séjourne pendant quatre ans avant de venir s'installer définitivement à Montréal en 1900.

Durant son séjour en Europe, Francq exerce son métier de typographe principalement en Belgique, mais aussi en France et en Allemagne³⁵. Membre de son syndicat, il est élu délégué à une conférence ouvrière en 1899³⁶. Loin de limiter son action au syndicalisme, il est également actif dans les milieux politiques et coopératifs. Avec son frère Victor, il milite durant un certain temps à la Ligue démocratique chrétienne: «I was connected with the Catholic Democratic Party during the five years I spent in Belgium — my brother who was a priest being one of the leaders — but we were working with the Socialist Party, that was the reason we were outlawed by the Catholic Church»³⁷.

Fondée en 1891, la Ligue démocratique chrétienne belge a pour but «d'étudier en commun, de préconiser et de vulgariser les mesures propres à relever la situation morale et matérielle des travailleurs, et à amener la paix entre le capital et le travail, par le respect des

Le Guide français des États-Unis, La Société de publications françaises des États-Unis, Lowell, Massachusetts, 1891.

³⁴ Manuscrit inédit, dactylographié et non daté, annoté à la main par l'auteur, Fonds Olivar Asselin, dans Baillargeon, *Olivar Asselin ...*, 103.

³⁵ *Memorial from Dominion Trades and Labor Congress*, Eight Hour Bill Committee of the House of Commons, Fonds ministère du Travail, ANC, microfilm T-10 129.

³⁶ *Le Monde ouvrier*, 22 mars 1919, 3.

³⁷ Lettre de Gustave Francq à Percy Bengough, 6 avril 1951, Lettre no 1286, vol. 13, microfilm H-2236, Fonds Canadian Labour Congress. Selon les informations que nous avons recueillies auprès de l'équipe du Dictionnaire du mouvement ouvrier belge, il n'existe aucun renseignement confirmant que l'abbé Victor Francq ait été un des dirigeants de ce mouvement.

droits de tous et l'amélioration des rapports entre patrons et ouvriers»³⁸. S'inspirant de la tendance démocrate-chrétienne qui prend de l'ampleur en Belgique au début des années 1890, la Ligue rassemble donc les catholiques de gauche près du milieu ouvrier, politique et coopératif³⁹. Si elle répudie les tendances collectivistes et l'antagonisme de classe, elle compte dans son programme des éléments comme le développement de l'enseignement professionnel, la fixation d'un salaire minimum, la limitation de la journée de travail, l'interdiction du travail le dimanche, l'amélioration de l'inspection du travail, etc. On voit donc à partir de l'implication de Francq en Belgique qu'il manifeste un véritable intérêt pour l'action politique, intérêt qui ne sera pas sans se déclarer de nouveau lors de son retour au Canada.

2.1.5. L'installation définitive à Montréal (1900)

À son arrivée à Montréal en 1900, la famille Francq s'installe pour quelques années dans le quartier Saint-Louis⁴⁰, majoritairement peuplé de francophones, mais qui compte aussi une part importante de juifs anglophones, récemment arrivés à Montréal⁴¹. Francq travaille alors comme typographe, successivement à *La Presse*, à *La Patrie* et au *Canada*⁴² et occupe le poste

³⁸ Laurent Dechesne, *Syndicats ouvriers belges*, Paris, Librairie de la société du recueil général des lois et des arrêts, 1906, 71-72.

³⁹ Jean-Marie Mayeur, *Des Partis catholiques à la Démocratie chrétienne XIXe-XXe siècles*, Paris, Armand Colin, 1980, 78. On consultera aussi: Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1986, 204-208.

⁴⁰ Les Francq habitent tout d'abord au 66, Sainte-Élizabeth entre les rues Dorchester et De La Gauchetière, puis en 1903, ils déménagent une rue plus à l'ouest, au 167a, avenue de l'Hôtel-de-Ville (*Lovell's Montreal Directory*, 1900-01 à 1905-06; «Estimations, Évaluations, Locataires», Feuilles de route 1900, quartier Saint-Louis, vol. 7, p. 5; Feuilles de route 1903, quartier Saint-Louis, vol. 7, 33, Archives de la Ville de Montréal (AVM)).

⁴¹ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 81-82.

⁴² *Le Monde ouvrier*, 27 août 1927, 3.

de contremaître dans un ou plusieurs de ces journaux⁴³. À *La Patrie* et au *Canada*, les deux journaux officiels des libéraux, il rencontre Godfroy Langlois, chef de file de la faction radicale du Parti libéral au tournant du siècle, et, à *La Patrie*, il se lie à Octave Mouton, contremaître au journal, qui deviendra son associé un peu plus tard dans l'aventure de la *Mercantile Printing*.

2.2. La *Mercantile Printing Company*

À l'âge de 31, ans en 1902, et après avoir travaillé deux ans comme typographe, Francq décide de lancer sa propre entreprise, une petite imprimerie. Il l'opère tout d'abord à partir de son domicile et effectue lui-même toutes les tâches d'impression⁴⁴. Il est probable qu'il continue d'exercer son métier de typographe pour certains journaux montréalais tout en dirigeant en même temps son imprimerie sur une base temporaire durant les premières années⁴⁵.

⁴³ *Memorial from Dominion Trades and Labor Congress, Eight Hour Bill Committee of the House of Commons*, Fonds ministère du Travail, ANC, microfilm T-10 129.

⁴⁴ *Idem*. Roméo Poitras, âgé de treize ans, est le premier apprenti qu'il engage en 1903 (Entrevue avec Roméo Poitras réalisée par André Leblanc, le 19 janvier 1971). Roméo Poitras est le fils d'Elzéar Poitras, typographe, qui a occupé plusieurs postes de direction à l'Union typographique Jacques-Cartier au début du siècle, dont celui de président du syndicat en 1904 (*La Presse*, 7 mars 1904, 11). L'année suivante, Francq engage un deuxième apprenti, Léo Robitaille, qui, lui, est âgé de quinze ans (*Album-Souvenir pour le 100e anniversaire de l'Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145*, Montréal, 1970).

⁴⁵ Nous savons, par exemple, qu'il a travaillé au journal *Le Canada* comme typographe. Or lorsque ce journal est fondé, en janvier 1903, Francq possède déjà une imprimerie.



Photo de la *Mercantile Printing*
(9-11, St-Paul Ouest, vers 1950)

Source: centre de documentation de la FTQ.

Le démarrage de son imprimerie semble véritablement avoir lieu à partir de 1905⁴⁶. En effet, le 14 décembre 1904, Francq enregistre officiellement son entreprise et lui donne le nom de *Mercantile Printing Co*⁴⁷. Il déménage aussitôt ses installations dans un espace commercial, qu'il loue au 103a de la rue Bleury entre les rues Saint-Bernard et Dowd⁴⁸. En février 1905, il fait une demande au CMTM pour qu'il lui accorde des contrats d'impression, ce qui est fait le mois suivant⁴⁹. Il est déjà un syndicaliste bien connu lorsqu'il fait sa demande au Conseil.

En mai 1905, il s'associe à Octave Mouton, qu'il a connu à *La Patrie*, mais l'association est de courte durée, elle se termine moins d'un an plus tard⁵⁰. Puis, vers 1909-1910, il s'associe de nouveau avec deux autres imprimeurs, René Labelle et Omer Hébert, mais leur partenariat échoue à son tour en mai 1911⁵¹. À partir de ce moment, Francq sera le seul propriétaire de la *Mercantile Printing*, et ce, jusqu'à sa vente en 1949.

En 1910, il déménage son imprimerie au 230 de la rue Dorchester Ouest, mais il y demeure à peine une année avant de s'installer au 306, Saint-Paul Est dans un bel édifice de trois étages situé au coin de la rue Saint-Laurent. En 1921, il déménage de nouveau son entreprise, à quelques pas de son ancienne adresse, dans un édifice qu'il vient d'acheter au

⁴⁶ Dans le programme-souvenir de 1945 de l'Union typographique Jacques-Cartier, Francq mentionne dans une publicité de la *Mercantile* que son atelier existe depuis 1905 (*Programme souvenir de la célébration du 75e anniversaire de l'Union typographique Jacques-Cartier No. 145, 1870-1945*, Montréal, *Mercantile Printing*).

⁴⁷ *Raisons sociales d'une seule personne*, no 1260, vol. 6, p. 555.

⁴⁸ *Lovell's Montreal Directory*, 1905-06, 1275; Rôle d'évaluation foncière 1907, quartier Saint-Laurent, no de compte 6875, p. 6-34, AVM.

⁴⁹ Assemblée du 2 février 1905, 61; assemblée du 2 mars 1905, 69, Procès-verbaux du CMTM.

⁵⁰ En 1905 ou 1906, Mouton quitte *La Patrie* pour un poste de comptable à la ville de Saint-Louis, ce qui peut expliquer la fin de son association avec Francq (*Raisons sociales d'une seule personne*, no 394, vol. 25, p. 200; no 811, vol. 26, p. 424).

⁵¹ *Raisons sociales d'une seule personne*, no 152, vol. 32, p. 68.

9-11, de la rue Saint-Paul Ouest⁵². Jusqu'à la fusion avec l'imprimerie Boulanger à la fin des années 1970, le 9-11, Saint-Paul O. sera la seule adresse de la *Mercantile*⁵³.

L'immeuble du 9-11, Saint-Paul O. est un édifice de trois étages en pierres grises situé entre les rues Saint-Laurent et Saint-Dizier. Au milieu des années 1940, l'imprimerie fait travailler plus d'une quinzaine de personnes, réparties sur les trois étages de l'édifice. Plusieurs employés de l'imprimerie travaillent à cet endroit depuis très longtemps. C'est le cas d'Almanzar Lalonde, d'Henri Richard et de Jos Gariépy, qui sont des amis proches de Francq. Richard et Gariépy militent durant de nombreuses années avec lui à l'UTJC et au CMTM, tandis que Lalonde l'accompagne dans ses voyages de pêche au lac Nomingue. Selon le jeune typographe Georges Verrette, qui fait son entrée à l'atelier de Francq en 1946 et qui les a tous bien connus, les vieux typos ne voulaient pas quitter la *Mercantile* parce que l'ambiance était agréable et les conditions de travail avantageuses⁵⁴. Joseph-Edmond Gariépy, par exemple, exerce son métier de typographe à la *Mercantile* depuis 1912. Il y est embauché à l'âge de 17 ans pour y faire son apprentissage⁵⁵. Militant syndical convaincu, il est président de l'Union typographique Jacques-Cartier en 1933, délégué de son syndicat au CMTM, et collabore au *Monde ouvrier* à partir de sa fondation en 1916⁵⁶.

⁵² Selon le rôle d'évaluation foncière de la ville, la valeur totale de l'édifice et du terrain est de 16 550\$ lors de l'achat en 1921 (Rôle d'évaluation foncière 1921, quartier Saint-Jacques, no de compte 1133-1134, p. 110, AVM; *Lovell's Montreal Directory*, 1910-11, 1097; 1911-12, 1523).

⁵³ Encore aujourd'hui, on peut voir, dans la cour arrière du 9-11 Saint-Paul Ouest, qui donne sur un vaste stationnement, une annonce publicitaire de la *Mercantile* peinte sur un mur de l'édifice. Elle semble datée des années 1940 ou 1950.

⁵⁴ Entrevue avec Georges Verrette, 24 septembre 1997.

⁵⁵ Assemblée du 1er avril 1916, 446, Fonds UTJC.

⁵⁶ *Le Monde ouvrier*, 8 avril 1933, 2. Fait à noter, il est le fils du cigariier Adolphe Gariépy, personnage important du mouvement ouvrier de la première moitié du siècle, qui occupe plusieurs postes d'importance au sein de l'Union internationale des cigariiers et au CMTM avant d'être embauché par Francq comme inspecteur à la Commission du salaire minimum des femmes en 1929.

À titre d'employeur, Francq se fait un devoir de suivre les directives des syndicats en ce qui touche les conditions de travail de ses employés. Les typographes, les pressiers, les relieurs sont tous syndiqués et reçoivent les salaires tels que prescrits par leur convention. À partir de l'entente de juin 1907, par exemple, les typographes de la *Mercantile* travaillent huit heures par jour à raison de six jours par semaine⁵⁷.

En mai 1939, Francq prononce une conférence devant le *Montreal Junior Board of Trade* intitulée «Le droit d'organisation au point de vue de l'ouvrier, de l'employeur et de l'État». Pour une rare fois, il aborde son propre cas d'employeur, et ce, pour défendre l'idée qu'il est du devoir du patron de reconnaître les organisations syndicales, et de négocier de bonne foi avec elles. Selon lui, tous en sortiront gagnants:

Je n'ai aucune hésitation à dire — et ce d'après mon expérience personnelle — que l'employeur a, non seulement intérêt à reconnaître les unions ouvrières et à traiter avec elles, mais aussi à conduire son entreprise sous la forme «d'atelier d'union», ceci lui assure des relations cordiales entre la direction et le personnel d'usine, plus de coopération et d'entente entre les ouvriers eux-mêmes, un véritable «atelier d'union» est la meilleure garantie de paix industrielle et de succès.⁵⁸

Évidemment, son entreprise détient l'étiquette syndicale, le «label» de l'Union typographique Jacques-Cartier numéro 7⁵⁹. Le 13 octobre 1917, l'imprimerie se dote d'une nouvelle étiquette, celle du Conseil des métiers alliés de l'imprimerie de Montréal (*Allied Printing Trades Council of Montreal*) numéro 1⁶⁰. À partir de ce moment, la direction et les

⁵⁷ *Memorial from Dominion Trades and Labor Congress, Eight Hour Bill Committee of the House of Commons*, Fonds ministère du Travail, ANC, microfilm T-10 129.

⁵⁸ *Le Monde ouvrier*, 20 mai 1939, 4-5. Le discours est également reproduit dans le *Canadian Congress Journal*, avril 1939, 37-39.

⁵⁹ Au tournant du siècle, les imprimeries de *La Presse*, de *La Patrie* et du *Canada* arborent respectivement les étiquettes syndicales numéros 1, 2 et 3 (*La Presse*, 8 octobre 1908, 11; *Index des Unions ouvrières 1912*, Montréal, *Mercantile Printing*, Lettre no 585, Correspondance reçue, 1912, Fonds ministère des Travaux publics et du Travail).

⁶⁰ *Le Monde ouvrier*, 13 octobre 1917, 1. Le Conseil des métiers alliés de l'imprimerie est créé en 1914 après deux tentatives qui avaient échoué au tournant du siècle (1898 et 1904). Il vise

employés de l'imprimerie seront fiers d'afficher l'étiquette numéro 1⁶¹.

2.2.1. L'imprimerie des organisations syndicales... et du gouvernement libéral

En ce qui touche les contrats d'impression, la *Mercantile* s'abreuve à plusieurs sources au cours des ans. Évidemment, les syndicats internationaux, le CMTM et la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) représentent les clients les plus importants et les plus stables. Ils font imprimer leurs journaux⁶², les constitutions, les enveloppes et le papier à lettres à en-tête, les conventions collectives, les programmes de la Fête du travail, les registres annuels des syndicats (*index des unions ouvrières*), les procès-verbaux et les listes de résolutions des congrès annuels du CMTM et de la FPTQ. Au début du siècle, la *Mercantile* imprime aussi la documentation du Parti ouvrier de Montréal, ainsi que certains journaux culturels et libéraux comme *La Vie Artistique* (1905), *Le Pays* (1910) et *La Lumière* (1912). Au milieu des années 1940, le journal du Parti ouvrier-progressiste, *Le Combat*, de même que le périodique du CCF au Québec, *CCF News*, sont tous deux imprimés sur les presses de la *Mercantile*⁶³.

principalement à rallier les divers corps de métiers du domaine de l'imprimerie (typographes, relieurs, pressiers, photographeurs, etc.) autour d'objectifs communs: «Le but principal de la formation du corps fédéré [le Conseil des métiers alliés] est d'avoir une étiquette de l'union uniforme au lieu d'avoir chacun son étiquette comme à présent. Chacune des unions locales conservera son autonomie en ce qui regarde les affaires qui la touchent seule, et le nouveau corps ne sera appelé à agir que lorsqu'un effort uni sera nécessaire dans une question quelconque» (*La Gazette du travail*, juin 1914, 1504).

⁶¹ *Le Monde ouvrier*, 23 mars 1946, 1; Entrevue avec Georges Verrette, 24 septembre 1997.

⁶² Voici quelques exemples de journaux ouvriers imprimés par la *Mercantile*: le *Vox Populi* (1905), *L'Ouvrier* (1908), *Le Travail* (1912), *Le Monde ouvrier* (1916), *Canadian Congress Journal* (1922), *La Justice* (1937), *L'Aiguilleur* (1939), *Le Courrier de l'ouvrier d'imprimerie* (1939), *Parlons Franc* (1940), le *Journal de l'Union du transport* (1952), *La défense* (1956), *The Federated Railwayman*, *Le marin canadien*, *Le chapelier*, *La voix des textiles*, *Les ouvriers du verre*.

⁶³ André Beaulieu, et al., *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 8: 1945-1954, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 57 et 90.

L'entreprise était aussi un fournisseur de la ville de Montréal⁶⁴ et du gouvernement libéral. Elle obtient ses premiers contrats d'impression pour le ministère des Travaux Publics et du Travail à partir de 1907. Jusqu'en 1919, ces contrats atteignent une valeur se situant entre 200\$ et 500\$ par année⁶⁵. Tous les contrats sont approuvés par Louis Guyon, inspecteur en chef du département, ami personnel de Francq et ex-dirigeant syndical⁶⁶.

Les contrats les plus importants sont obtenus à partir de 1920, une année après l'entrée en poste de Guyon à titre de sous-ministre des Travaux Publics et du Travail. L'imprimerie reçoit alors pour plus de 2 500\$ de contrats d'impression du ministère, ce qui représente un montant beaucoup plus élevé que la moyenne⁶⁷.

À partir de 1921, Francq occupe le poste de représentant parlementaire du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ) à Québec, ce qui lui permet d'élargir son réseau d'influences auprès des ministres et sous-ministres libéraux. Cette nouvelle situation, de même que ses relations privilégiées avec Louis Guyon, peuvent expliquer, du moins en partie, les faveurs dont il bénéficie. En 1919, il reçoit aussi l'appui des deux nouveaux députés ouvriers, Adélarde Laurendeau et Aurèle Lacombe, qui interviennent auprès du ministre des Travaux Publics et du Travail, Antonin Galipeault, pour appuyer sa demande de contrats d'impression. Dans sa missive, Aurèle Lacombe prend soin d'éclairer Galipeault sur les positions politiques de Francq: «[...] Mr Francq est un de mes amis les plus intimes et qui mérite tout notre appui.

⁶⁴ Nous possédons peu d'informations sur le travail effectué pour la ville de Montréal. Deux sources (dont le témoignage de Francq) nous indiquent clairement que la *Mercantile* obtenait des contrats de la ville (*Le Monde ouvrier*, 16 avril 1921, 1; Entrevue avec Roméo Poitras réalisée par André Leblanc, 19 janvier 1971). Or les index des procès-verbaux du Conseil de ville pour les années 1910 à 1961, que nous avons consultés aux Archives de la ville de Montréal, ne font pas mention de l'imprimerie de Francq comme principal fournisseur.

⁶⁵ Québec, Documents de la Session, vol. 41, no 1, 1908, 175; Lettres no 2439, 2546, 2781, Correspondance reçue, 1907, Fonds ministère des Travaux publics et du Travail.

⁶⁶ Pour une brève notice biographique de Guyon, on consultera: Éric Leroux, «Louis Guyon», *Bulletin du RCHTQ*, 21, 3 (automne 1995), 3-5.

⁶⁷ Québec, *Sessional Papers*, vol. 54, no 1, 1921, 161-162.

Il est toujours sur la brèche au Conseil des Métiers et du Travail pour défendre le Gouvernement et spécialement le Département du Travail»⁶⁸.

De 1920 à 1936, l'imprimerie de Francq est sans contredit le plus important fournisseur du ministère des Travaux Publics et du Travail. La *Mercantile* obtient sur une base régulière de lucratifs contrats en comparaison des autres imprimeries⁶⁹. Elle possède aussi l'exclusivité des contrats d'impression de la Commission du salaire minimum des femmes, et ce, depuis sa création en 1925, et de la nouvelle Commission des accidents de travail⁷⁰.

Avec l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale de Duplessis en 1936, la situation change radicalement. Les contrats du ministère du Travail cessent d'être attribués à la *Mercantile*. La direction de l'imprimerie fait pression sur le nouveau ministre du Travail, William Tremblay, mais sans succès⁷¹. Lors du retour au pouvoir des libéraux de Godbout en 1939, J.-E. Gariépy, secrétaire de l'imprimerie, écrit au nouveau ministre du Travail, Edgar

⁶⁸ Lettre d'Aurèle Lacombe à Antonin Galipeault, 29 septembre 1921, Lettre no 2877, Correspondance reçue, 1921, Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail. Voir aussi: Lettre d'Adélarde Laurendeau à Antonin Galipeault, 30 septembre 1921; Lettre no 2877, Correspondance reçue, 1921, Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail.

⁶⁹ À la fin des années 1920, les contrats obtenus par la *Mercantile* atteignent vraiment un sommet. En 1929, par exemple, l'imprimerie reçoit 2 596\$ pour des contrats effectués durant l'année. Les trois autres imprimeries employées par le ministère obtiennent 39\$ de contrats au total. En plus, la *Mercantile* reçoit plus de 500\$ pour des contrats avec les bureaux de placement et plus de 350\$ de la Commission du salaire minimum des femmes (Québec, Documents de la Session, vol. 63, no 1, 1930, 184-185).

⁷⁰ Québec, Documents de la Session, vol. 62, no 1, 1929, 184-185.

⁷¹ Lettre de Ben Drolet à Joseph Ainey, surintendant général des bureaux de placement provincial, 10 novembre 1936; Lettre de Ben Drolet à William Tremblay, 13 novembre 1936; Lettre de Gérard Tremblay à Ben Drolet, 20 novembre 1936; Lettre de Ben Drolet à William Tremblay, 25 novembre 1936; Lettre de Candide Rochefort à Ben Drolet, 28 novembre 1936 (ces documents appartiennent à Robert Demers. Nous le remercions de nous les avoir prêtés).

Rochette, un ami personnel de Francq⁷², pour lui demander une partie du patronage des contrats d'imprimerie⁷³. On ne sait si le ministre a attribué des contrats à Francq car il nous a été impossible de trouver des documents pertinents, mais c'est probable. En 1942, par exemple, *Le Monde ouvrier* reçoit 500\$ du gouvernement pour avoir fait paraître de la publicité concernant le ministère du Travail⁷⁴.

Par ailleurs, plusieurs indices démontrent que Francq a fait de son imprimerie une réussite commerciale. En mai 1910, par exemple, il s'embarque avec son épouse sur le paquebot «Lac Manitoba», pour un voyage de trois mois en Europe où ils visitent l'Angleterre, la France, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. Au début du siècle, un ouvrier de métier de Montréal ne gagne pas un salaire suffisamment élevé pour se payer un tel voyage. Au cours des ans, Francq multiplie les voyages en Europe et aux États-Unis.

Dans les années 1910 et 1920, il lui arrive souvent de payer lui-même ses dépenses de façon à s'assurer une présence aux congrès annuels du CMTC à titre de délégué de l'Union typographique Jacques-Cartier. Au mois d'août 1916, par exemple, il se rend, à ses frais, assister au congrès de la Fédération américaine du travail (FAT) à Baltimore⁷⁵. À la fin des années 1910, il lui arrive aussi de défrayer les coûts reliés à la location des services d'une fanfare pour le défilé des typographes à la Fête du travail du premier lundi de septembre⁷⁶. C'est à cette même époque qu'il fait l'achat d'une automobile, d'un édifice commercial pour y loger la *Mercantile*, d'une maison neuve et de trois terrains situés à Notre-Dame-de-Grâce.

⁷² Lettre de Gus. Francq à Tom Moore, 19 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

⁷³ Lettre de J.-E. Gariépy à Edgar Rochette, 10 novembre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ (nous soulignons).

⁷⁴ Ce montant constitue 13% des recettes du journal pour l'année fiscale 1941-1942 («États financiers du *Monde ouvrier*, 1941-1942», Fonds FPTQ).

⁷⁵ Assemblée du 10 janvier 1919, 75, Procès-verbaux de l'UTJC.

⁷⁶ Assemblée du 17 septembre 1917; 3 août 1918, 54; 2 août 1919, 120; Procès-verbaux de l'UTJC.

Dans les années 1920, il perd de l'argent qu'il «joue à la Bourse»⁷⁷, et investit dans une sablière qu'il exploite avec Émile Lesage⁷⁸. Dans les années 1930 et 1940, il emploie des domestiques à temps plein à sa résidence de la rue Northcliffe et pourvoit aux besoins de certains de ses enfants, qui tentent de se lancer en affaires. Enfin, c'est lui qui a financé l'achat des chalets pour la fondation de l'Institut d'éducation ouvrière à Sainte-Agathe à la fin des années 1940⁷⁹.

Les principaux revenus de son entreprise proviennent non pas des contrats gouvernementaux, mais des contrats qu'il obtient des divers syndicats. Comme Francq est bien connu des milieux syndicaux, les organisations reliées aux «internationaux» préfèrent lui donner leurs contrats d'impression. D'ailleurs, au milieu de la crise économique des années 1930, Francq rappelle avec insistance aux syndicats montréalais l'importance d'encourager son entreprise qui emploie des travailleurs syndiqués:

Nous en profitons pour faire un appel pressant à tous nos lecteurs et amis. Nous leur demandons d'encourager non seulement *Le Monde Ouvrier* — ce qui leur est très facile, tout en étant un de leurs devoirs d'unionistes — mais, de plus, de confier à notre atelier leurs travaux d'impression: ils seront certains que ceux-ci seront exécutés dans un atelier strictement d'union et sur du papier à filigrane d'union. Nous ne nous vantons pas d'exécuter les travaux “à meilleur marché”. Car il est impossible de payer les salaires d'union et de travailler à rabais. Nous pouvons, par contre, leur garantir que nous leur donnerons pleine et entière satisfaction. Ce n'est pas se conformer à l'esprit du trade-unionisme pour une organisation ouvrière que de courir le meilleur marché sans s'occuper si ses travaux d'impression sont faits dans un véritable atelier d'union qui non seulement paie les salaires d'union mais a de plus mis en force la semaine de cinq jours.

⁷⁷ *Le Monde ouvrier*, 16 avril 1921, 1.

⁷⁸ De 1917 à 1927, Émile Lesage est propriétaire de la sablière *Joliette Pit Company Ltd.* située à Saint-Félix-de-Valois. Il est un des fournisseurs attitrés de la ville de Montréal. Il semble que ce soit durant cette période que Francq ait investi dans la sablière. En 1927, la ville de Montréal fait l'acquisition de la sablière avant de la revendre en 1942 (Dossier 14 947, microfilm 138, Fonds du Conseil municipal et du Comité exécutif, AVM; entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997).

⁷⁹ Entrevue avec Gustave Francq (petit-fils) réalisée par André Leblanc, 22 février 1983; entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997; entrevue avec Georges Verrette, 24 septembre 1997.

C'est faire preuve de solidarité que de ne pas jongler avec les sous lorsque les intérêts de la classe ouvrière entière sont en jeu. [...] Il ne faut pas s'imaginer que les patrons ne font pas parfois de durs sacrifices pour payer aux ouvriers les salaires reconnus par l'union. Tâchons, nous du moins qui sommes des unionistes sincères, de leur rendre le réciproque en leur accordant le peu de travail que nous avons à faire exécuter [...].⁸⁰

En ce qui concerne les organisations syndicales, on ne faisait jamais d'appels d'offres. Francq obtient pratiquement tous les contrats au prix qu'il fixe lui-même. La FPTQ, à partir de 1938, puis la FTQ par la suite, font donc systématiquement affaire avec la *Mercantile* jusqu'à la vente de l'entreprise à la fin des années 1970⁸¹.

2.2.2. Controverse au CMTM au sujet de son rôle d'homme d'affaires

Dans un ouvrage portant sur les travaux de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Capital et le Travail de 1887, Fernand Harvey soutient qu'il est paradoxal de voir le journaliste Jules Helbronner, un des membres de la Commission, militer au Conseil central des métiers et du travail de Montréal et être membre actif, en même temps, de la Chambre de commerce de Montréal: «Voilà qui a de quoi surprendre! Une telle coexistence d'objectifs, de nos jours inconciliables, s'explique dans le Québec des années 1880, dominé par la philosophie réformiste des Chevaliers du travail; mais elle deviendra impossible à partir des débuts du 20e siècle avec la domination des unions de métiers»⁸².

Si le cas de Francq ne constitue pas une exception, il reste que rares seront les patrons qui occupent des fonctions syndicales d'importance à partir du tournant du siècle. Déjà, en

⁸⁰ *Le Monde ouvrier*, 6 janvier 1934, 1.

⁸¹ Entrevue avec Georges Verrette, 24 septembre 1997.

⁸² Harvey, *Révolution industrielle et travailleurs ...*, 53-54. En effet, au tournant du siècle, plusieurs ouvriers qui se lancent en affaire délaisseront rapidement leur engagement syndical. C'est le cas, par exemple d'Alphonse-Télesphore Lépine, de L.-Z. Boudreau et d'Albert P. Pigeon qui laisseront leurs fonctions d'officiers à l'Union typographique pour fonder chacun son imprimerie. Par contre, d'autres syndicalistes, Achille Latreille, L.-M. Dupont, Alphonse Verville, David Giroux, semblent conserver des postes syndicaux tout en étant chefs d'entreprise.

1891, l'Union typographique Jacques-Cartier se questionnait sur la pertinence de laisser des patrons assister aux assemblées syndicales: «[...] nous voulons parler du fait de tolérer comme membres actifs des confrères devenus patrons, dont les intérêts ne sont plus les mêmes aujourd'hui qu'ils étaient autrefois, et par conséquent, sont devenus complètement opposés aux nôtres»⁸³. Malgré ces craintes, l'UTJC continuera de permettre aux patrons d'être membres du syndicat, d'assister aux assemblées et de se faire élire à des postes de direction. Contrairement à l'Union typographique Jacques-Cartier, la section 2 de l'article 2 de la constitution du CMTM ne permet pas aux patrons d'assister aux assemblées du Conseil même s'ils ont été élus par leur syndicat dans ce but⁸⁴. Par contre, cet article n'est que rarement appliqué et ne semble pas avoir soulevé de débats au Conseil avant l'été 1909 alors que Francq est élu pour un deuxième terme consécutif à la présidence du CMTM. Il défait John Thomas Foster, le représentant de la loge Victoria de l'Association internationale des machinistes, par une «assez forte majorité»⁸⁵.

Le délégué Richard Lynch de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique (FUCMA), et secrétaire-correspondant du Conseil, soulève alors un point d'ordre en affirmant que Francq n'est pas qualifié pour remplir la charge de président parce qu'il est patron. Le débat qui suit est arbitré par Alphonse Verville, un ami personnel de Francq, et lui-même patron⁸⁶. Après avoir entendu les deux parties, Verville réfute les objections de Lynch et clôt la discussion⁸⁷. À l'assemblée suivante, trois délégués, appuyés par leur syndicat respectif, reviennent à la charge et demandent que le président soit démis de

⁸³ Assemblée du 28 mars 1891, 2, Procès-verbaux de l'UTJC. Fait à noter, J.-A. Rodier prend la défense des patrons syndiqués.

⁸⁴ *La Presse*, 20 août 1909, 2.

⁸⁵ *Ibid.*, 6 août 1909, 13.

⁸⁶ Verville est entrepreneur plombier (Raphaël Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1922, 311; *La Patrie*, 20 août 1909, 3).

⁸⁷ *La Presse*, 6 août 1909, 13.

ses fonctions parce que l'on considère qu'il n'est pas admissible à ce poste: «Les délégués [Aza] Filiatrault, de l'Union des ferblantiers-couvreurs, Foster, de la loge Victoria des machinistes, et Ryan, de l'Union des débardeurs, ont insisté pour que l'article de la constitution interdisant aux patrons de faire partie du Conseil soit appliqué au cas du président Francq, comme il le serait en tout autre cas semblable»⁸⁸. Zotique Lespérance, J.-A. Rodier et plusieurs autres prennent la défense de Francq, questionnant, entre autres, l'opportunité d'appliquer le règlement à ce moment précis alors que tous savent que Francq est patron et délégué des typographes au Conseil depuis plusieurs années et qu'il a été élu président en janvier 1909 sans que sa candidature ne soulève de débats. Ses défenseurs sont d'avis que cette critique cache «[...] autre chose que le simple désir de faire respecter une prescription des statuts»⁸⁹, laissant ainsi entendre que les accusateurs sont peut-être déçus de la défaite de Foster. Enfin, on prend soin de préciser que le cas de Francq n'est pas unique et qu'il faut parfois faire des compromis: «Il est ensuite démontré que si l'on voulait mettre aussi rigoureusement cet article de la constitution en vigueur à l'égard du délégué Francq, il faudrait également le mettre en vigueur à l'endroit des agents d'affaires et du député ouvrier [Alphonse Verville], auxquels il s'applique également, ce qui serait stupide. Il y a des nécessités plus fortes que les lois et le cas présent en est une»⁹⁰.

Le débat se termine à l'assemblée suivante au moment où le comité chargé de réviser la constitution obtient, après une longue et houleuse discussion, la modification de la qualification des délégués. Un sous-amendement demandant l'exclusion complète des patrons du Conseil est rejeté par la majorité des délégués⁹¹. À l'avenir, tout patron qui pratique toujours son métier sera admis comme délégué de son syndicat. En définitive, cette modification permet à Francq d'être délégué de son syndicat au CMTM et de conserver son

⁸⁸ *La Patrie*, 20 août 1909, 3.

⁸⁹ *Idem*.

⁹⁰ *Idem*.

⁹¹ *La Presse*, 8 septembre 1909, 2.

poste de président du Conseil⁹². Comme nous le verrons au chapitre 6, le débat referra surface en 1917 au moment où Francq est pris dans la tourmente de la crise de la conscription⁹³.

2.2.3. Le *Montreal Board of Trade*

Il est important de préciser que les liens de Francq avec les milieux d'affaires débordent le seul cadre de son imprimerie. Nous savons, par exemple, qu'il est membre fondateur de la Chambre de commerce belge de Montréal et qu'il occupe la présidence de l'organisme depuis sa création⁹⁴. Sans connaître la date de fondation de l'organisme — sûrement au tournant de la Première Guerre mondiale —, nous savons que Francq en est le président en novembre 1919 et que l'adresse de la Chambre est la même que celle de la *Mercantile Printing*⁹⁵.

Au cours de l'année 1917, Francq joint les rangs du *Montreal Board of Trade*, principale organisation patronale à Montréal⁹⁶. En février de la même année, il avait déjà donné son opinion sur la présence de syndicalistes dans l'organisme: «Rien ne s'oppose, a déclaré M. Gustave Francq, secrétaire correspondant du conseil [des métiers et du travail de Montréal], à ce qu'un ouvrier fasse partie du Board of Trade s'il paie ses contributions»⁹⁷. Il

⁹² À l'été 1910, Francq est président du Comité exécutif du CMTM qui doit régler le cas de Jérémie Viau, patron peintre, que les membres de l'Union internationale des peintres, section locale 349, ont choisi pour les représenter au Conseil: «Le Comité considérant les précédants [sic] établis par le Conseil et après les informations données et reçues des délégués suggère au Conseil d'admettre Mr Viau comme délégué au Conseil pour l'Union 349 des peintres» (Assemblée du 21 juillet 1910, 158, Procès-verbaux du Comité exécutif du CMTM).

⁹³ Voir la section 6.2.1. du chapitre 6.

⁹⁴ Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1925, 348.

⁹⁵ Lettre de Gustave Francq à Raoul Dandurand, 15 novembre 1919, Correspondance, Vol. 1, Fonds Raoul Dandurand.

⁹⁶ «New Members», Assemblées générales 1863-1931, microfilm 814, p. 76, Fonds *Montreal Board of Trade*.

⁹⁷ *La Presse*, 3 février 1917, 17.

donnait ainsi son aval à la proposition d'un dirigeant de l'organisme qui affirmait que la présence d'ouvriers au sein du *Board of Trade* favoriserait l'harmonie entre les classes sociales. Selon toute vraisemblance, il serait resté membre du *Montreal Board of Trade* jusqu'à la vente de son entreprise en 1949⁹⁸. Enfin, soulignons que Francq est également membre de la Chambre de commerce de Montréal à partir de 1918, et ce, jusqu'au milieu des années 1930⁹⁹.

2.3. La famille Francq

En 1906, les Francq déménagent sur la rue Bleury dans le quartier Saint-Laurent. Ils emménagent au numéro 103, tandis que l'imprimerie *Mercantile* occupe la porte voisine, le 103a Bleury, toujours entre les rues de La Gauchetière et Dorchester¹⁰⁰. Au tournant du siècle, le quartier Saint-Laurent, délimité par les rues Saint-Laurent à l'est et Saint-Alexandre à l'ouest, est un quartier ouvrier où sont situés plusieurs ateliers de confection de vêtements¹⁰¹.

Entre 1909 et 1918, la famille Francq déménage à quatre reprises avant de s'installer pour plusieurs années dans Notre-Dame-de-Grâce au lendemain de la guerre. En 1914, les Francq habitent même dans un logement de la rue Saint-Denis dont l'immeuble appartient au

⁹⁸ D'après les listes de membres publiées par l'organisme jusqu'en 1931, Francq est membre au moins jusqu'à cette date. De plus, dans une notice biographique publiée en 1948, on mentionne qu'il est toujours membre du *Board of Trade* (Assemblées générales 1863-1931, microfilm 814, Fonds *Montreal Board of Trade*; J.-A. Fortin, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, Les Publications provinciales, 1948, 82).

⁹⁹ «Liste des membres de la Chambre de commerce au 15 décembre 1918», Recrutement 1916-1934 (P003 T G 1 0001), Fonds Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

¹⁰⁰ *Lovell's Montreal Directory*, 1906-07, 148.

¹⁰¹ Linteau, *Histoire de Montréal ...*, 80-81.

député ouvrier Alphonse Verville¹⁰². À cette époque, Francq et Verville se connaissent depuis plusieurs années et sont de très bons amis, partageant la même vision de l'action syndicale et politique. En 1910, Verville, Francq et leurs épouses font un voyage de trois mois en Europe. Ils se rendent dans les grands centres industriels de l'Angleterre, de la Belgique et de la France où Francq et Verville donnent des conférences sur les conditions de travail au Canada¹⁰³.

2.3.1. Les trois fils: Henri, Jules et Gaston

Au début de la Première Guerre, la famille commence à se diviser. Lorsque les hostilités éclatent en Europe, les trois fils de Léda et Gustave ont entre 14 et 22 ans. En 1914, Henri, l'aîné, typographe, est sur le point de partir pour la guerre, s'étant enrôlé pour combattre dans l'armée belge. Il y servira durant 16 mois avant de revenir au Canada et, par la suite, s'établir à Boston¹⁰⁴.

Tout comme son frère aîné, Jules travaille durant quelques années à la *Mercantile Printing*. Membre du syndicat international des pressiers et assistants de Montréal, il milite au CMTM dans les années 1910 et sera l'un des fondateurs du club ouvrier Saint-Laurent, qui s'affilie au Parti ouvrier du Canada à partir de 1917¹⁰⁵. Au moment de la Première Guerre mondiale, il sert comme volontaire dans le 163e Bataillon canadien-français et lorsqu'il revient au pays, il retourne travailler à l'imprimerie de son père au service des presses. En 1919, il est engagé par Louis Guyon comme inspecteur des établissements industriels et des édifices publics à Montréal, mais il ne conserve pas son nouvel emploi bien longtemps puisqu'il

¹⁰² «Rôle d'évaluation foncière 1915», quartier Saint-Denis, numéro de compte 532, D 23, AVM; «Estimations, Évaluations, Locataires», Feuilles de route 1914, quartier Saint-Denis, vol. 3, p. 50, AVM.

¹⁰³ *La Presse*, 2 mai 1910, 6; 23 mai 1910, 12; *La Patrie*, 4 mai 1910, 16.

¹⁰⁴ *La Presse*, 5 mars 1915, 3; *Le Monde ouvrier*, 13 mai 1916, 1.

¹⁰⁵ *Le Monde ouvrier*, 14 juin 1919, 2.

démissionne l'année suivante¹⁰⁶. Un peu plus tard, il ira s'installer avec sa famille à San Diego, en Californie.

Du mariage de Jules Francq et Alida Jasmain naîtront trois enfants: deux fils, Marcel et Jean, et une fille, Marguerite¹⁰⁷. Marcel ne suit pas ses parents lorsque ceux-ci quittent Montréal pour la Californie. Il loge chez ses grands-parents, Gustave et Léda, qui s'en occupent comme s'il était leur propre fils. Parrainé par Gustave, Marcel sera très impliqué dans l'administration de l'imprimerie et du journal *Le Monde ouvrier* et dans la gestion des affaires quotidiennes de la FPTQ fondée en 1938. En effet, dans les années 1940, Gustave se fait constamment remplacer, pour des raisons de santé, par Marcel à son poste de secrétaire de la Fédération. Gustave facilitera aussi la montée de Marcel au sein de la hiérarchie du mouvement syndical. Tour à tour membre fondateur et président durant plusieurs années de l'Union internationale des employés de bureau de Montréal, secrétaire-adjoint de la FPTQ en 1938 et 1939, secrétaire-trésorier de 1940 à 1943 et de 1948 à 1949, Marcel Francq se hissera à la présidence de la Fédération en 1950, avant d'occuper quelques mois plus tard un poste gouvernemental à la Commission des relations de travail (CRO)¹⁰⁸. Après avoir rempli des fonctions syndicales en Ontario et aux États-Unis, il décède en Californie en 1971 à l'âge de 57 ans¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Lettre de Jules Francq à Louis Guyon, 27 février 1920, Lettre no 735, Correspondance reçue, 1920, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail; «Arrêté en Conseil no 820», Lettre no 757, Correspondance reçue, 1920, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail.

¹⁰⁷ Entrevue avec Robert Francq, 21 juillet 1997; *Répertoire des mariages de la paroisse de l'Immaculée-Conception de Montréal, 1888-1988*, vol. 1, 238.

¹⁰⁸ «Biographie de Marcel E. Francq», Dossiers administratifs divers, Fonds FPTQ. Pour les postes de Marcel Francq à la FPTQ, voir: Éric Leroux, «La Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) 1938-1956», *Bulletin du RCHTQ*, 23, 2 (automne 1997), 43-47.

¹⁰⁹ Entrevue avec Robert Francq, 21 juillet 1997.

Le fils cadet de Gustave et Léda, Gaston, suivra lui aussi les traces de son père et de son frère Henri et deviendra typographe¹¹⁰. Contrairement à ses frères, il ne s'enrôlera pas dans l'armée puisqu'il est trop jeune. Travaillant pour son père à la *Mercantile*, il le remplace à la direction du *Monde ouvrier* lorsque Gustave accepte le poste de président de la Commission du salaire minimum des femmes en 1925¹¹¹. Gustave continue de rédiger les éditoriaux, mais il laisse à Gaston la direction du journal. En plus de ses tâches à la *Mercantile* et au journal, Gaston milite activement dans les années 1920 à l'Union typographique et au CMTM.

Au début des années 1930, de sérieux problèmes de vision mettent sa carrière de typographe et d'éditeur en jeu et obligent Gaston à se recycler dans un métier qui sera moins exigeant pour ses yeux. Gustave fait donc pression auprès de Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, pour que Gaston soit engagé à la Commission du salaire minimum des femmes. Embauché au printemps, il demeure quelques années au service de la Commission avant d'accepter un nouvel emploi à la fin des années 1930 comme inspecteur des établissements industriels et commerciaux¹¹². Contrairement à ses deux frères, Gaston passera toute sa vie à Montréal, où il décède le 5 février 1955 à l'âge de 58 ans¹¹³.

¹¹⁰ Assemblée du 1er août 1925, 411, Procès-verbaux de l'UTJC.

¹¹¹ *Le Monde ouvrier*, 1er août 1925, 1.

¹¹² *Ibid.*, 20 septembre 1941, 2. Gaston a peut-être quitté ou perdu son emploi à la Commission du salaire minimum des femmes au moment de l'arrivée au pouvoir de Duplessis en 1936. En effet, à l'été 1937, Duplessis modifiera substantiellement la composition de la Commission. En 1935, Gaston occupait toujours son poste d'inspecteur à la Commission, alors que cinq ans plus tard, il était à l'emploi du Service d'inspection des établissements industriels et commerciaux (Québec, Rapport général du ministère du Travail, 1940, 92).

¹¹³ *La Presse*, 7 février 1955, 38-39.

2.3.2. Le 117, Northcliffe

En 1917, Gustave est âgé de 45 ans lorsqu'il devient propriétaire foncier grâce à l'achat d'une propriété à Notre-Dame-de-Grâce. Située dans de nouveaux quartiers résidentiels, la maison a comme adresse le 117, Northcliffe, tout près de la rue Sherbrooke, aux limites de Westmount¹¹⁴. Lors de l'achat, la maison est évaluée à 6 600\$ et le terrain à 1 850\$ par la ville de Montréal¹¹⁵. Grande maison de briques rouges sur deux étages avec colonnes et balcons, elle est située dans un quartier résidentiel tranquille et comprend un terrain à l'avant et à l'arrière, ainsi qu'un garage. Lors de l'acquisition, Francq en profite aussi pour acheter le terrain adjacent à sa résidence, évalué à 1 950\$. En 1919, il achète deux autres terrains sur la rue Girouard, toujours dans les nouveaux quartiers en construction de Notre-Dame-de-Grâce; chaque terrain est évalué à 700\$ par la ville de Montréal¹¹⁶.

L'achat d'une maison et d'au moins trois terrains à l'intérieur de deux années laisse croire que la situation financière de son entreprise est plutôt bonne. D'ailleurs, en 1919, Francq, qui possède une voiture, se fait conduire par un chauffeur¹¹⁷. Deux ans plus tard, il achète l'édifice du 9-11 St-Paul Ouest, où il installe la *Mercantile Printing*¹¹⁸. En 1921, il est donc propriétaire de deux bâtiments et d'au moins cinq terrains évalués par la ville à plus de

¹¹⁴ Aujourd'hui, la rue Northcliffe est la première rue à l'est de Décarie. La maison existe toujours et porte le numéro 3475, et ce, depuis le début des années 1930.

¹¹⁵ Rôle d'évaluation foncière 1918, quartier N.-D.-G., numéro de compte 3189, F 100, AVM.

¹¹⁶ Rôle d'évaluation foncière 1919, quartier N.-D.-G., numéro de compte 4770-4771, AVM.

¹¹⁷ Assemblée du 10 janvier 1919, 75, Procès-verbaux de l'UTJC. Nous ne savons pas depuis quand Francq est propriétaire d'une voiture, ni depuis quand il a embauché un chauffeur. En janvier 1919, il propose de mettre son auto et son chauffeur à la disposition de deux délégués de l'ITU en visite à Montréal. On pourrait croire qu'il se prévalait des services d'un chauffeur parce qu'il ne savait pas conduire, ce qui est faux puisque deux personnes nous ont confirmé qu'il lui arrivait de conduire lui-même sa voiture (entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997; entrevue avec Georges Verrette, 24 septembre 1997).

¹¹⁸ Rôle d'évaluation foncière 1921, quartier St-Jacques, numéro de compte 1133-1134, 110, AVM; *Le Pays*, 30 juillet 1921, 2.

28 000\$ en tout. À cela, il faut ajouter la voiture, l'équipement industriel pour faire fonctionner l'imprimerie, et les salaires à verser aux employés. Avant qu'il ne devienne fonctionnaire en 1925, la très grande majorité de ses revenus semblent provenir des profits que génère son entreprise. Ainsi, il ne fait aucun doute que l'imprimerie est lucrative. D'ailleurs, lorsqu'on s'attarde au train de vie mené par la famille Francq, il faut admettre qu'il se situe bien au-dessus de celui de l'ouvrier salarié qualifié et qu'il se compare à celui des milieux bourgeois.

Résidence de Gustave et Léda jusqu'à la fin des années quarante, la maison de la rue Northcliffe est pourvue de cinq chambres à coucher à l'étage, et compte, au rez-de-chaussée, une cuisine, une salle à manger, une salle de séjour (comprenant une table de billard) et une autre pièce servant de bureau à Gustave. La cave a également été aménagée et divisée en deux pièces servant de chambre pour les domestiques, soit le chauffeur de Gustave et une bonne, Mélanie Valérin, originaire de la Guadeloupe¹¹⁹.

La maison de la rue Northcliffe devient rapidement le lieu de rencontre de la famille et des amis. D'ordinaire, les réunions familiales ont lieu le dimanche, les autres soirs étant réservés aux amis et aux dirigeants ouvriers en visite à Montréal. Les Francq reçoivent leurs invités autour d'un bon repas bien arrosé et servi par des domestiques. Les discussions se poursuivent autour du traditionnel cigare, du verre de cognac et de la partie de billard, qu'affectionne particulièrement Gustave¹²⁰.

Si Francq est un grand amateur de billard, le loisir qui le passionne vraiment et qu'il pratique le plus souvent possible demeure la pêche. À partir des années 1940, la famille Francq loue un chalet tous les étés au lac Nomingue dans la région des Laurentides où Gustave peut pêcher. De plus, il organise souvent des voyages de pêche dans différentes

¹¹⁹ Entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997.

¹²⁰ Leblanc, *Gustave Francq. Godfather to the International ...*, 7; entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997.

parties du territoire québécois¹²¹. Intéressé par le sport — il aimait beaucoup la boxe et la lutte lorsqu'il était plus jeune —, Francq est membre à vie du National et du *Notre-Dame de Grâces Curling & Bowling Club*¹²².

En 1910, il jumelle sa passion pour le sport et pour le syndicalisme en participant à la fondation du Gymnase ouvrier situé au 714, Cowan, dans le Plateau Mont-Royal¹²³. Outre Francq, qui occupe la trésorerie, les autres directeurs du gymnase sont Alphonse Verville, Joseph Ainey, Isidore Tremblay et Ernest Tétreau. À part Tétreau, qui est avocat et échevin à la ville de Montréal, les quatre autres sont des syndicalistes, actifs au CMTM et dans leur syndicat respectif. Inauguré en décembre 1910, le Gymnase a un double mandat: permettre aux ouvriers et aux jeunes gens issus de la classe ouvrière de pratiquer différents sports dans une ambiance agréable, et offrir des cours du soir et une bibliothèque pour leur permettre de mieux s'instruire¹²⁴. Dès le départ, le CMTM appuie le Gymnase ouvrier et demande aux syndicats d'en faire autant, c'est-à-dire de l'appuyer moralement, mais surtout financièrement par l'achat d'actions¹²⁵. Malheureusement, nous ne connaissons pas précisément les activités au programme du Gymnase. Tout au plus, savons-nous qu'il existe jusqu'en 1925¹²⁶.

Considéré comme un «bon vivant», Gustave participait avec entrain aux nombreuses soirées, fêtes et pique-niques organisés par les associations ouvrières de la métropole ou les organismes de charité. Tous les ans, par exemple, il se joint aux célébrations entourant la Fête

¹²¹ Plusieurs personnes nous ont raconté que Gustave triait sur le volet ses compagnons de pêche. Ainsi, lorsqu'une personne était invitée à l'accompagner dans un voyage de pêche, celle-ci considérait qu'il s'agissait d'un honneur et d'une grande marque de confiance de la part de Gustave.

¹²² Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1925, 348.

¹²³ *La Presse*, 1er décembre 1911, 10.

¹²⁴ *La Patrie*, 3 décembre 1910, 16; 5 décembre 1910, 5; 7 décembre 1910, 8; 9 décembre 1910, 4-5.

¹²⁵ *Ibid.*, 17 février 1911, 5.

¹²⁶ *Le Monde ouvrier*, 28 mars 1925, 2.

du travail. Toujours élégamment vêtu, complet et chapeau de paille ou de feutre selon les circonstances, il participe aux défilés dans les rues de Montréal, marchant aux côtés des officiers du CMTM et des dignitaires de la ville invités pour l'occasion. On lui demande souvent de remplir le rôle de juge au moment des activités sportives qui suivent le défilé.

Amateur de bonne chère et de bons vins, il se retrouve fréquemment le midi chez Kerhulu, restaurant huppé de la rue Saint-Denis où l'on croise une partie de l'intelligentsia montréalaise des années 1930 et 1940. Henri Bourassa et le notaire Victor Morin, par exemple, étaient des habitués de ce restaurant¹²⁷. Les réceptions du CMTM en l'honneur de visiteurs prestigieux se déroulent aussi à l'occasion chez Kerhulu¹²⁸.

Outre sa passion pour la pêche, Gustave entretient une autre passion, celle de l'automobile. On raconte que les passants s'arrêtaient sur la rue Saint-Paul devant les bureaux de la *Mercantile* pour admirer sa belle et spacieuse Réo¹²⁹. Membre du Club Royal Automobile du Canada, il ne se départira de sa voiture qu'en décembre 1951, seulement deux mois avant son décès¹³⁰.

2.3.3. Un second mariage en vue

Gustave doit traverser une dure épreuve en 1934 lorsqu'il perd son épouse Léda qui partageait sa vie depuis plus de quarante ans. Elle succombe subitement à une congestion cérébrale dans la nuit du 14 au 15 mars 1934 à l'âge de 62 ans¹³¹. Plusieurs politiciens et

¹²⁷ Entrevue avec Jacques-Victor Morin, 9 mars 1997.

¹²⁸ *Le Monde ouvrier*, 27 mars 1937, 3.

¹²⁹ Leblanc, *Gustave Francq. Godfather to the International ...*, 7.

¹³⁰ *Le Monde ouvrier*, décembre 1951, 11.

¹³¹ *Le Monde ouvrier*, 17 mars 1934, 1; *La Patrie*, 15 mars 1934, 40; Lettre de Francq à Norman Sommerville, 20 mars 1934, vol. 22, Minimum Wage Board, Fonds de la Commission royale

fonctionnaires du gouvernement libéral, de même que de nombreux dirigeants syndicaux, assistent aux funérailles¹³².

À partir de ce moment, Gustave est de plus en plus souvent malade et devra ralentir progressivement ses activités. Toujours actif à 67 ans en 1938, il se fait ordonner par son médecin de se reposer. Il décide donc de se rendre en Floride, plus précisément à Coronado Beach, où il passe une partie de l'hiver 1938. Or, même au repos forcé, il continue de correspondre avec les officiers du CMTM et de la FPTQ. En fait, il faut attendre l'année 1944, il est alors mis officiellement à la retraite par le gouvernement québécois, pour le voir ralentir ses activités. Âgé de 73 ans, il concentre principalement ses énergies sur son imprimerie, ce qui ne l'empêche tout de même pas de participer aux congrès annuels du CMTC et de la FPTQ et d'assister aux assemblées régulières du CMTM.

Contre toute attente, Gustave convole en secondes noces le 6 mai 1939 avec Jeanne Marion, qui n'a alors que 46 ans, tandis qu'il est âgé de 68 ans¹³³. Très malade à partir du milieu des années 1940, Francq fait de ses voyages hivernaux en Floride des pèlerinages annuels. Durant une dizaine d'années, ils se rendront, lui et Jeanne, tous les ans au même endroit à Daytona Beach¹³⁴. En janvier 1945, ils vont même en Californie visiter Jules et ses enfants, qui habitent San Diego. Il y a longtemps que Gustave n'a pas vu son fils puisque celui-ci n'est pas présent en 1934 aux funérailles de sa mère. Malheureusement, le voyage se passe plutôt mal, Jeanne devant être hospitalisée durant la presque totalité de leur séjour en Californie¹³⁵.

d'enquête sur les prix et les conditions de travail.

¹³² *La Patrie*, 19 mars 1934.

¹³³ *Répertoire alphabétique des mariages des Canadiens français, 1760-1935* (Répertoire Drouin), 123.

¹³⁴ Entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997.

¹³⁵ Lettre de Gus. Francq à Émile Lajoie, 2 avril 1945, Correspondance, Fonds FPTQ.

À l'hiver 1948, pendant qu'il se repose en Floride, Francq a une crise cardiaque qui vient bien près de l'emporter. Il revient rapidement à Montréal, mais doit se reposer jusqu'au mois d'avril¹³⁶. Il délaisse alors définitivement le poste de secrétaire-trésorier de la FPTQ, qu'il occupe depuis 1944¹³⁷. L'année suivante, il pose un second geste d'importance en vendant son imprimerie à Charles E. Chalifour¹³⁸, un typographe de *La Patrie*, que Francq connaît par l'entremise de l'UTJC et de la FPTQ où Chalifour occupe des postes de direction¹³⁹.

En 1950, la famille Francq laisse la trop grande maison de la rue Northcliffe et emménage dans celle de la rue Coolbrook, toujours à Notre-Dame-de-Grâce. Gustave a maintenant 79 ans et Jeanne, même si elle n'est âgée que de 58 ans, est souvent malade. Pour sa part, Francq est toujours actif malgré son âge avancé. En avril 1950, par exemple, il participe au cinquième Congrès des relations industrielles de l'Université Laval où il témoigne de son expérience à la présidence de la Commission du salaire minimum des femmes de 1925 à 1937¹⁴⁰. Au mois de mai 1951, il participe activement à la mise sur pied de l'Institut d'éducation ouvrière au Petit Lac Long près de Sainte-Agathe dans les Laurentides. Dirigé par Gustave, Marcel Francq et Hélène Antonuk, la secrétaire de la FPTQ, l'Institut est un

¹³⁶ *Le Monde ouvrier*, 3 avril 1948, 1.

¹³⁷ «Rapport des délibérations de la Conférence annuelle de la FPTQ, 4-5-6 juin 1948 à Trois-Rivières», Fonds FPTQ.

¹³⁸ Lettre de Gustave Francq à Gaston Cholette, 11 mai 1950, Fonds Congrès des relations industrielles.

¹³⁹ Selon le témoignage de Georges Verrette, Francq, qui appréciait beaucoup Chalifour, aurait offert lui-même à ce dernier d'acheter son entreprise. À l'origine, Francq aurait préféré que l'imprimerie demeure la propriété de la famille, mais ses enfants étaient trop âgés pour reprendre la direction de l'entreprise et Marcel, son petit-fils, démontrait peu d'intérêt pour l'imprimerie, préférant plutôt se concentrer sur ses tâches syndicales. En 1979, la *Mercantile Printing Co.* est vendue à Georges Boulanger, un imprimeur de la ville d'Anjou, qui déménage tout l'équipement à Anjou et intègre la *Mercantile* (employés, clientèle et équipement) à son entreprise, l'imprimerie Boulanger. C'est à ce moment que la *Mercantile* quitte définitivement l'emplacement du 9-11 de la rue Saint-Paul Ouest où elle était située depuis 1921 (entrevue avec Georges Verrette, 24 septembre 1997).

¹⁴⁰ *Le Monde ouvrier*, avril 1950, 1 et 6.

organisme sans but lucratif axé principalement sur l'éducation ouvrière. À l'été 1951, Gustave se retrouve donc au Petit Lac long à donner des cours intensifs d'une semaine aux délégués syndicaux intéressés à améliorer leurs connaissances de la législation ouvrière et sociale¹⁴¹.

En octobre 1951, Francq assiste pour une dernière fois à l'assemblée du Comité exécutif de la FPTQ. On lui demande à ce moment de rédiger un historique du mouvement ouvrier québécois, ce qu'il accepte. Mais à peine se met-il à la tâche qu'il décède, dans la nuit du mercredi 2 janvier 1952, emporté par une crise cardiaque, à l'âge de 81 ans¹⁴². Les trois fils de Gustave, Henri, de Boston, Jules, de Californie et Gaston, de Montréal, sont présents aux funérailles qui ont lieu à l'église Saint-Antonin au coin de Snowdon et Coolbrock. Jeanne Marion est aussi entourée de Marcel, de son fils Robert, et de Gustave, le fils de Gaston.

Parmi la foule nombreuse, on trouve des représentants du gouvernement (Antonio Barrette, ministre du Travail, Gérard Tremblay, sous-ministre, et plusieurs représentants de la Commission du salaire minimum et du Service provincial de conciliation et d'arbitrage), des employés de la *Mercantile Printing* et du *Monde ouvrier*, mais surtout des dizaines de syndicalistes qui connaissaient bien *Gus*, comme on se plaisait à l'appeler¹⁴³. Diverses personnalités représentent aussi des organismes dont Gustave défendait les positions. C'est le cas, par exemple, d'Alfred Dupré, président de la Société belge de bienfaisance, et du docteur Philippe Landry, de la Ligue antituberculose de Montréal, dont Francq était membre, à titre de représentant de la FPTQ, depuis le milieu des années 1940¹⁴⁴.

Inhumé au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges avec sa première épouse Lédia Fournier, la pierre tombale ne porte aucune épitaphe particulière, si ce n'est le sigle M.B.E.

¹⁴¹ *Ibid.*, avril 1951, 2.

¹⁴² *La Presse*, 2 janvier 1952, 3 et 27; *The Typographical Journal*, avril 1952, 240.

¹⁴³ *La Presse*, 7 janvier 1952, 3.

¹⁴⁴ *Le Monde ouvrier*, 27 octobre 1945, 2.

(*Member of the British Empire*) gravé à la suite de son nom¹⁴⁵. Lorsqu'elle décède, beaucoup plus tard, en 1975, Jeanne Marion sera également inhumée à cet endroit¹⁴⁶.

Au cours de sa vie, Francq reçoit plusieurs récompenses pour le remerciement des services qu'il a rendus au mouvement syndical et aux travailleurs syndiqués. En 1948, par exemple, il est élu vice-président honoraire à vie de la FPTQ. L'année suivante, il recevait un médaillon d'or des mains de Percy Bengough, président du CMTC, lors du congrès de la FPTQ à Granby. L'hommage ne réside pas tant dans la valeur du médaillon, mais dans le fait qu'il est habituellement remis aux délégués de la FAT et du *British Trades Union Congress* qui assistent annuellement aux congrès du CMTC. C'est la première fois qu'il est remis à un syndicaliste d'ici¹⁴⁷.

Le 6 juin 1979, sur la recommandation du directeur du service de l'urbanisme de la ville de Montréal et après que le projet a été entériné par le comité exécutif de la ville, l'avenue Gustave Francq voit le jour. Elle est située dans les nouveaux quartiers de Rivière-des-Prairies, près de la 38e avenue et du boulevard Perras¹⁴⁸.

¹⁴⁵ Il s'agit d'un titre honorifique que Francq reçut au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale pour son appui à l'effort de guerre. Il était très fier de cette récompense.

¹⁴⁶ Elle décède à Pointe-Claire le 25 janvier 1975 (ministère de la Santé et des Services Sociaux, Index consolidé des décès, 1971-1985, microfilm 5375).

¹⁴⁷ «Rapport des délibérations de la Conférence annuelle de la FPTQ, 10-11-12 juin 1949 à Granby», Conférences de la FPTQ, Fonds FPTQ.

¹⁴⁸ *Les rues de Montréal. Répertoire historique*, Montréal, Méridien, 1995, 214; Dossier: R 3536 A, AVM.



Photo de Gustave Francq prise à la fin des années 1930

Source: collection personnelle de l'auteur.

Conclusion

De nombreux éléments permettent de constater que Francq mène un style de vie bourgeois. En effet, la voiture et le chauffeur, la maison à Notre-Dame-de-Grâce et les domestiques, les restaurants de luxe et les nombreux voyages confirment ce statut. Bien entendu, la bonne marche de son entreprise n'est pas sans influence sur ce train de vie qui, est-il besoin de le mentionner, constitue un choix délibéré de la part de Francq. Soulignons que sa fortune prend réellement de l'importance au lendemain de la Première Guerre mondiale. En 1917, au même moment où il acquiert sa maison, il devient membre du *Board of Trade* et l'année suivante membre de la Chambre de commerce de Montréal. En 1919, il achète plusieurs terrains et, en 1921, il devient propriétaire de l'immeuble où il installe son imprimerie, la *Mercantile Printing*. Enfin, son entreprise obtient de lucratifs contrats du gouvernement libéral à partir du début des années 1920, c'est-à-dire au moment précis où il délaisse le Parti ouvrier pour se rapprocher des libéraux de Taschereau. On peut donc se demander s'il y a un lien entre ce choix politique et ses succès comme homme d'affaires et la distance qu'il prend envers la tendance plus à gauche du mouvement syndical. Nous y reviendrons.

Chapitre 3

L'action syndicale de Gustave Francq, 1887-1917

Introduction

Ce chapitre portant sur l'action syndicale de Francq comprend deux parties. Après avoir abordé brièvement les débuts de Francq dans le mouvement ouvrier organisé, nous nous penchons sur la description des postes syndicaux qu'il a occupés, entre le moment où il se joint à l'Union typographique Jacques-Cartier en 1902 jusqu'à son départ du mouvement ouvrier organisé en 1925. Les postes qu'il a détenus montrent bien son importance sur la scène ouvrière québécoise et canadienne à cette époque.

La deuxième partie de ce chapitre, qui constitue en réalité le cœur de notre analyse, vise à définir la vision de l'action syndicale de Francq. Nous nous demanderons donc dans quelle mesure il adopte le syndicalisme d'affaires promu par Samuel Gompers; comment il conçoit le système capitaliste, les rapports de classe, le rôle de l'État en matière de politiques sociales et les relations de travail.

3.1. La grève des typographes de Québec (1888)

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, Francq débarque à Québec en 1886 à peine âgé de 15 ans. Sa carrière d'ouvrier commence à ce moment puisqu'il se trouve rapidement un emploi d'apprenti typographe. Après quelques mois de travail, il est pris dans le conflit qui oppose les typographes de Québec aux imprimeurs de la ville. Insatisfaits de leurs conditions de travail, les typographes demandent une hausse de salaire de 1\$ par semaine pour un salaire global de 8\$ par semaine, une réduction des heures de travail de 10 à 9 heures et un équilibre dans les ateliers de un apprenti pour 5 compagnons¹. Les négociations sont menées

¹ Jean Hamelin, *et al.*, *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIXe siècle*, Montréal, Presses de l'École des Hautes Études commerciales, 1970, 97-98.

conjointement par les dirigeants des sections locales 159 (langue française) et 160 (langue anglaise) de l'Union typographique de Québec affiliées à l'*International Typographical Union* (ITU) et par les dirigeants de l'assemblée Franklin des Chevaliers du travail qui vient à peine d'être fondée².

Parmi les dirigeants de la section locale 159 de l'Union typographique de Québec se trouve Hector Poitras qui occupe le poste de secrétaire-trésorier du syndicat. Or c'est lui qui prend le jeune Francq sous son aile et l'initie à l'action syndicale tout en lui prodiguant des conseils sur le métier de typographe³. À titre d'apprenti, Francq n'est pas directement impliqué dans le conflit, mais sa décision de supporter activement ses compagnons de travail lui vaut la reconnaissance de ces derniers⁴. En effet, ils obtiennent de l'ITU que le jeune Francq soit admis comme membre du syndicat avant le début du conflit afin qu'il puisse profiter du fonds de grève. Le 3 décembre 1887, il obtient donc sa carte de l'Union typographique de Québec, section locale 159, bien avant que son apprentissage soit terminé⁵.

² Le texte officiel des revendications des typographes se trouve dans: «Joseph Dusseault, of Quebec, Master Printer», *Report of the Royal Commission on the Relations of Capital and Labor in Canada. Evidence—Québec. Part II*, Ottawa, 1889, 975-976.

³ *Le Monde ouvrier*, 14 janvier 1939, 1.

⁴ Leblanc, *Gustave Francq. Godfather to the International ...*, 11.

⁵ *Membership record, International Typographical Union Headquarters* (Colorado Springs, Colorado, États-Unis), dans Leblanc, *Gustave Francq. Godfather to the International ...*, 12. Malheureusement, nous n'avons pu vérifier cette information concernant la date exacte d'adhésion de Francq au syndicat. Depuis la fusion de l'ITU et du *Communications Workers of America* en 1987, les archives de l'ITU ont été transférées à l'Université du Colorado à Boulder. Comme le service archivistique de l'Université n'a pas encore «catalogué» ce fonds, ces documents demeurent présentement inaccessibles (Ces données m'ont été transmises par le président du syndicat des *Communications Workers of America* (AFL-CIO, CLC), William J. Boarman, et confirmées par la bibliothèque de l'Université du Colorado). Par contre, le nom de Gustave Francq apparaît comme membre actif (et non comme apprenti) sur la liste des membres de la section locale 159 de l'Union typographique en 1888, ce qui confirme les informations obtenues par André Leblanc (*Proceedings of the ITU*, 1888, 321, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings).

Déclenchée le 2 janvier, la grève se termine huit jours plus tard. Si les typographes obtiennent gain de cause chez les deux journaux anglophones de la capitale, la totalité des journaux francophones s'objectent à la négociation et font front commun contre les grévistes⁶. Les Chevaliers du travail, accusés de fomenter la discorde, sont la principale cible des propriétaires de journaux qui continuent à publier grâce à l'aide de briseurs de grèves⁷. L'archevêque de Québec, le cardinal Taschereau, qui a déjà rédigé une lettre circulaire à l'intention de son clergé en 1885 condamnant l'activité des Chevaliers, récidive en plein cœur du conflit, le 6 janvier 1888: «A ceux qui viendront vous [les curés du diocèse] consulter, vous direz de ma part que je *conseille fortement* à tous les catholiques de l'archidiocèse de ne pas s'enrôler dans cette société qui est pour le moins dangereuse, et d'en sortir au plus tôt s'ils en font partie»⁸. Dans la matinée du 10 janvier, une vingtaine de typographes reprennent le travail entraînant du même coup une reprise progressive des activités dans les jours suivants. Les typographes des journaux francophones retournent au travail aux mêmes conditions qu'avant le déclenchement du conflit⁹.

À la suite de ces événements, il est probable que Francq se soit joint, du moins pour un certain temps, aux Chevaliers du travail. En effet, il aurait adhéré à l'assemblée Champlain de Québec lorsque celle-ci est créée en 1889¹⁰. À cette époque, les membres des syndicats de métiers et les Chevaliers coexistaient au sein des mêmes organisations comme le Conseil

⁶ Harvey, *Révolution industrielle et travailleurs ...*, 172-173.

⁷ *Le Courrier du Canada*, 3 janvier 1888, 2; 4 janvier 1888, 2; *Le Canadien*, 3 janvier 1888, 1; 9 janvier 1888, 2.

⁸ *Le Courrier du Canada*, 9 janvier 1888, 2.

⁹ Hamelin, *et al.*, *Répertoire des grèves ...*, 98; *Montreal Daily Herald*, 10 janvier 1888, 1.

¹⁰ «[...] ils [ses amis de Québec] se rappellent ses débuts à Québec comme apprenti-typographe, son admission dans les rangs de l'Union Samuel de Champlain, il n'y a pas loin d'un demi-siècle, le rôle important qu'il joua dans les rangs du Travail Organisé tout d'abord à Québec, puis ailleurs, [...]» (*Le Monde ouvrier*, 13 novembre 1937, 4). Certaines informations inscrites sur la carte de membre de l'ITU de Francq confirmeraient son adhésion aux Chevaliers du travail (Leblanc, *Gustave Francq. Godfather to the International ...*, 54, note 15).

central des métiers et du travail de Montréal (CCMTM). Rien n'empêchait, par exemple, Alphonse-Télesphore Lépine, premier député ouvrier, d'être à la fois membre de l'assemblée Montcalm des Chevaliers du travail et secrétaire du CCMTM¹¹. En effet, un ouvrier pouvait exercer une action syndicale au sein des syndicats de métiers et, parallèlement, une action politique chez les Chevaliers du travail. Connaissant l'attrait de l'action politique pour Francq, il n'est pas surprenant de le retrouver au sein de cette organisation.

3.2. Les postes syndicaux occupés par Gustave Francq (1902-1925)

Au début du siècle, Francq milite au sein de quatre organisations syndicales, deux syndicats et deux regroupements, tous liés, directement ou indirectement, au syndicalisme international. Il s'agit de l'Union typographique Jacques-Cartier et de l'Union des journalistes de Montréal, sections de l'*International Typographical Union* (ITU) dont le siège social est à Colorado Springs aux États-Unis. Il est également présent au Conseil fédéré des métiers et du travail de Montréal (CFMTM) — qui prendra le nom de Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) à partir de 1903 —, organisme qui regroupe sur une base volontaire les syndicats montréalais qui désirent augmenter leur pouvoir d'intervention auprès des instances publiques municipales. Affilié au Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) depuis 1899, le CMTM regroupe quelques syndicats canadiens ou nationaux, mais surtout une majorité de syndicats internationaux. Enfin, Francq est également actif au CMTC, organisme qui représente les syndicats internationaux sur la scène politique canadienne et qui joue sensiblement le même rôle que le CMTM, soit tenter d'influencer les pouvoirs publics canadiens en faveur de législations propres à améliorer le sort de ses syndicats affiliés et de

¹¹ Richard Desrosiers et Richard Héroux ont consacré plusieurs chapitres à Lépine dans leur ouvrage, *Le travailleur québécois et le syndicalisme*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, 71-96. Sur le rôle joué par les Chevaliers du travail dans la société québécoise à la fin du XIXe siècle, on consultera: Fernand Harvey, «Les Chevaliers du travail, les États-Unis et la société québécoise», dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 69-130; Richard Desrosiers et Denis Héroux, «Les Chevaliers du travail et la montée de l'organisation ouvrière durant les années 1880», dans James D. Thwaites, *Travail et syndicalisme. Naissance et évolution d'une action sociale*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 38-56.

la classe ouvrière en général.

3.2.1. L'Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145 (UTJC)

Membre de l'ITU depuis le mois de décembre 1887, au moment de son implication dans la grève des typographes de Québec comme nous l'avons vu précédemment, Francq se joint en 1902 à l'Union typographique Jacques-Cartier (UTJC), section locale 145. Fondée en janvier 1870, l'UTJC est considérée aujourd'hui comme le plus vieux syndicat montréalais toujours en activité¹². Affilié au CFMTM depuis 1899, le syndicat compte un membership de près de 250 typographes francophones montréalais lorsque Francq y fait son apparition en septembre 1902¹³. Âgé de 31 ans, comptant plusieurs années de militantisme syndical derrière lui et une expérience américaine et européenne non négligeable, il n'a pas de difficulté à s'imposer et prend rapidement du galon au sein de l'appareil de direction.

Après avoir occupé divers postes à partir de 1904, il est élu président de l'UTJC le 19 mai 1906 à la suite de la démission d'Alfred Gervais. Dans *La Presse*, le chroniqueur ouvrier, J.-A. Rodier, présente Francq comme un syndicaliste expérimenté et l'un des militants les plus dévoués du mouvement ouvrier montréalais¹⁴. Au moment de son élection, il occupe depuis un mois le poste de secrétaire-général du Parti ouvrier et préside aux destinées du Club

¹² Affilié à la FTQ, ce syndicat est aujourd'hui connu sous le nom de section locale 145 du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *La FTQ et le Québec syndical*, Montréal, FTQ, 1997).

¹³ Sur l'Union typographique Jacques-Cartier, on consultera: *Album-Souvenir pour le 100e anniversaire de l'Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145*, Montréal, 1970; *Programme souvenir de la célébration du 75e anniversaire de l'Union typographique Jacques-Cartier No 145, 1870-1945*, Montréal, Mercantile Printing, 1945, 80 p.; André Vidricaire, «La philosophie devant le syndicalisme: un typographe et un philosophe ou le conflit de deux discours en 1900», dans Marc Chabot et André Vidricaire, dirs., *Objets pour la philosophie*, Québec, Les Éditions Pantoute, 1983, 227-289. Enfin, pour connaître la réaction des dirigeants de l'UTJC face à la mécanisation constante de leur métier au tournant du siècle, on consultera: Dansereau, *L'avènement de la linotype ...*, 110-136.

¹⁴ *La Presse*, 21 mai 1906, 10.

ouvrier Saint-Louis depuis 1905. Il est aussi président de la Ligue de l'étiquette des syndicats internationaux depuis six mois. Réélu président des typographes pour un second mandat d'une année en février 1907¹⁵, Francq ne brigue pas le poste de président en 1908, mais vise plutôt le poste de secrétaire-financier. Victor Tardif, ancien président du syndicat et personnage influent chez les typographes, est également sur les rangs pour ce même poste. Battu, Francq se fait tout de même élire au Comité exécutif et au Comité de l'étiquette de son syndicat¹⁶.

En mai 1907, alors qu'il est président de l'UTJC, Francq participe aux négociations entre les maîtres imprimeurs et les typographes de Montréal¹⁷. La négociation aboutit à l'obtention d'un nouveau contrat accordant aux typographes une de leurs revendications majeures: la journée de travail de huit heures. Commencant le 1er juin 1907, le nouveau contrat a une durée de cinq ans et garantit, outre la journée de huit heures, des augmentations de salaire et le remplacement des typographes non syndiqués par des typographes syndiqués lors de leur départ¹⁸.

Francq occupe son dernier poste d'importance à l'UTJC à l'hiver 1909 pour une période de seulement deux mois. En effet, élu deuxième vice-président en février 1909, il démissionne de son poste le 3 avril¹⁹. Il est possible que sa démission soit causée par une surcharge de travail, conséquence de son élection au poste de président du CMTM en février 1909.

¹⁵ *Ibid.*, 4 février 1907, 11.

¹⁶ *Ibid.*, 9 mars 1908, 9.

¹⁷ *La Gazette du travail*, novembre 1907, 627-628; *Typographical Journal*, juillet 1907, 88-89.

¹⁸ *La Presse*, 10 mai 1907, 11; 29 mai 1907, 12; *La Patrie*, 3 juin 1907, 3; 10 juin 1907, 3.

¹⁹ Assemblée du 6 mars 1909, 65; assemblée du 3 avril 1909, 77, Procès-verbaux de l'UTJC.

Après avril 1909, il n'occupe plus de poste d'importance au sein de la direction du syndicat, mais il est tout de même régulièrement présent aux assemblées mensuelles où il intervient fréquemment sur différentes questions. À partir de 1912, il se fait de plus en plus discret, se contentant d'assister aux assemblées au moment des élections annuelles. Enfin, mentionnons qu'il représentera l'UTJC à deux reprises aux congrès de l'ITU, une première fois en août 1916 à Baltimore et une seconde fois en septembre 1929 à Washington. Sa présence en 1929 s'explique par le fait que l'UTJC tente d'obtenir que le congrès se tienne à Montréal l'année suivante. Francq et son compagnon Adhémar Tremblay profitent donc de l'occasion pour faire la promotion de la ville de Montréal, mais les délégués choisiront finalement la ville de Houston pour leur prochaine destination²⁰.

3.2.2. Le Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM)

Au CMTM, la première présence de Francq remonte au 6 septembre 1906. Moins d'un mois plus tard, il est élu à l'unanimité au Comité d'organisation. Cette élection marque le début d'une carrière syndicale qui s'étendra sur près de vingt ans au CMTM, jusqu'à sa nomination comme président de la Commission du salaire minimum des femmes en 1925. Au cours des ans, Francq occupe plusieurs postes d'importance au sein du Conseil: président pour une année en 1909 (deux mandats de six mois); secrétaire-correspondant de 1912 à 1917 et en 1924 et 1925; enfin, membre du Comité exécutif durant dix ans, de 1907 à 1911 et de 1920 à 1925. Fait à signaler, pour Francq, le poste de pouvoir par excellence est celui de secrétaire-correspondant et non celui de président²¹. Il avait très bien compris l'importance que représente l'information; au CMTM, en agissant à titre de secrétaire en charge de la correspondance et, au CMTC, il se fait choisir, année après année, pour siéger au Comité des résolutions ce qui lui permet de jouer un rôle prépondérant en lui permettant d'influencer

²⁰ *Proceedings of the ITU*, 1929, 31, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings.

²¹ Leblanc, *Gustave Francq. Un pionnier ...*, 14.

l'orientation des résolutions qu'il juge trop modérées ou trop radicales²². Au moment de la création de la FPTQ, à la fin des années 1930, il remplira de nouveau le rôle de secrétaire et il se fera élire au Comité des résolutions lors des congrès annuels.

À partir de 1909, Francq est souvent appelé à représenter le CMTM auprès des pouvoirs publics municipaux et provinciaux. À plusieurs reprises, il doit se rendre à Québec pour défendre les intérêts des syndiqués montréalais auprès des gouvernements. C'est le cas, par exemple, en mai 1909 lorsqu'il se rend au Comité des bills privés pour protester contre la création d'un Bureau de contrôle à Montréal et pour demander l'abolition de la qualification foncière²³. En décembre 1916, il rencontre le ministre de l'Agriculture au nom du CMTM pour lui faire part des inquiétudes de la classe ouvrière à l'endroit de la hausse constante du coût de la vie et plus particulièrement du prix des aliments²⁴.

En avril 1917, lui et John Thomas Foster, le président du Conseil, sont chargés de présenter les revendications de l'organisation devant la Commission des tramways de Montréal²⁵. Deux mois plus tard, en juin 1917, Francq et Foster assistent à la conférence de l'Unité nationale en faveur de l'effort de guerre (*Win the War Convention*) à titre de délégués du CMTM²⁶. C'est un été chargé pour le président et le secrétaire du CMTM puisqu'on les retrouve le 18 juillet 1917 à Montréal devant la Commission du Grain où ils présentent le

²² Il arrive souvent, lors du congrès annuel du CMTC, que plusieurs syndicats présentent une liste de résolutions similaires (la proposition visant à réformer la loi de conciliation et d'arbitrage de 1907 en constitue un exemple). Lorsqu'une telle situation se produit, le rôle du Comité des résolutions est de fondre toutes ces propositions en une afin de satisfaire la majorité. C'est lors de ce processus de modification qu'il est possible de changer le sens d'une résolution.

²³ *The Montreal Daily Herald*, 12 mai 1909, 13; *Proceedings of TLCC*, 1909, 61-62; Assemblée du 10 mai 1909, 119, Procès-verbaux du Comité exécutif du CMTM.

²⁴ *Le Monde ouvrier*, 16 décembre 1916, 1.

²⁵ *Ibid.*, 21 avril 1917, 4.

²⁶ *Ibid.*, 9 juin 1917, 1.

mémoire du Conseil dénonçant le prix élevé du pain en période de guerre²⁷. La semaine suivante, ils se rendent tous deux à Québec où une délégation du CMTM, du CMTC et de la Fraternité des employés des chemins de fer rencontre le ministre des Travaux Publics et du Travail, Louis-Alexandre Taschereau, pour étudier la possibilité de modifier la loi des accidents de travail²⁸. En mai 1919, Francq fait partie d'un comité représentant le Conseil auprès de la Commission royale des relations industrielles instituée par le fédéral et présidée par le juge Mathers²⁹. Enfin, en juin de la même année, il est choisi pour représenter le CMTM au congrès annuel de la Fédération américaine du travail (FAT) qui se tient à Atlantic City³⁰.

La présence de Francq à ces rencontres officielles, ainsi que les postes qu'il occupe démontrent bien, à notre avis, l'influence majeure qu'il a exercée au Conseil dans le premier quart du vingtième siècle. D'ailleurs, en 1913, face à un groupe de syndiqués qui contestent l'efficacité de la loi des accidents de travail, le ministre libéral et futur premier ministre, L.-A. Taschereau, n'hésite pas à le citer pour démontrer la justesse de la loi: «You asked us for a Compensation Act and we gave you one and M. Gustave Francq has himself said that it is the best compensation law in Canada»³¹. Francq, qui deviendra spécialiste des questions touchant la législation ouvrière, s'intéresse tout particulièrement aux lois des accidents de travail et du salaire minimum. Ainsi, dès 1913, il est déjà reconnu comme une figure importante et crédible du mouvement ouvrier québécois.

²⁷ *Ibid.*, 21 juillet 1917, 3.

²⁸ *Ibid.*, 28 juillet 1917, 2.

²⁹ *Ibid.*, 31 mai 1919, 1.

³⁰ *Ibid.*, 7 juin 1919, 4.

³¹ *The Canadian Annual Review of Public Affairs*, J. Castell Hopkins, ed., The Annual Review Publishing Company Limited, Toronto, 1913, 443. Les paroles de Taschereau sont fondées puisque Francq a vraiment déclaré, lors du pèlerinage annuel des syndicalistes à Québec, que la loi des accidents de travail est la meilleure au Canada, tout en ajoutant, par contre, qu'elle devrait être améliorée (*La Presse*, 5 décembre 1913, 13).

3.2.3. Le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC)

Parfaitement bilingue — il parlait anglais avec un fort accent germanique, dit-on —, Francq fera aussi sa marque sur la scène canadienne en se faisant élire à deux reprises et sans opposition à la vice-présidence du CMTC en 1909 et 1910. Il abandonne ce poste en septembre 1911³² avant de se représenter aux élections l'année suivante lors du congrès de Guelph en Ontario. Face au délégué socialiste de Toronto Fred Bancroft, il se fait battre, n'obtenant que 70 votes contre 138 pour Bancroft³³. Au congrès du CMTC de septembre 1913, Francq a plus de chance: il se fait élire contre deux autres candidats comme délégué du CMTC pour participer au prochain congrès de la FAT qui a lieu en novembre 1913 à Seattle³⁴. Puis, en janvier 1919, il fait partie de la délégation ouvrière qui se rend assister aux conférences syndicales et socialistes à Berne en Suisse. Membre de la délégation canadienne, il représente le CMTC³⁵. En avril 1920, il représente de nouveau cet organisme, mais à Ottawa cette fois, à la Commission pour l'unification des lois ouvrières³⁶. Puis, en mai 1925, deux mois avant sa nomination comme président de la Commission du salaire minimum des femmes par le gouvernement québécois, il agit à titre de conseiller technique du gouvernement canadien à la Conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève. Délégué par le CMTC, Francq fait partie d'un comité chargé d'étudier la question des accidents de travail. Il n'est pas étonnant de le retrouver au sein de ce comité puisque, depuis sa nomination à la Commission d'étude sur les accidents de travail en octobre 1923

³² À la lecture de l'ouvrage de Martin Robin, il est permis de croire que Francq ne s'est pas présenté au poste de vice-président lors du congrès de Calgary de 1911 parce qu'il savait qu'il n'avait aucune chance de l'emporter vu le nombre élevé de délégués socialistes en provenance de l'Ouest canadien (Robin, *Radical Politics and Canadian Labour ...*, 116).

³³ *Proceedings of TLCC*, 1912, 81.

³⁴ *Ibid.*, 1913, 126-127.

³⁵ *Le Monde ouvrier*, 5 avril 1919, 1; 26 avril 1919, 1.

³⁶ *La Gazette du travail*, mai 1920, 482-591; *Le Monde ouvrier*, 6 mars 1920, 1; 8 mai 1920, 1.

et son voyage d'un mois en Europe consacré spécifiquement à l'étude de cette législation en avril 1924, il possède une vaste expertise dans ce domaine. Enfin, en septembre 1939, le CMTC le délègue pour assister au congrès annuel du *British Trades Congress* qui se tient à Bridlington en Angleterre³⁷.

À partir de 1889, le CMTC met sur pied des comités provinciaux chargés d'acheminer les revendications syndicales aux gouvernements des provinces. À chaque année, par exemple, les membres du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ) sont reçus par le premier ministre du Québec pour lui faire part de leurs revendications. C'est donc principalement par cette voie que les réclamations des syndiqués parviennent au gouvernement québécois jusqu'à la fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) en 1938³⁸. Même si le CEPQ œuvre sur la scène provinciale, il est sous la dépendance immédiate du CMTC jusqu'en 1938. En effet, tous les ans lors du congrès annuel du CMTC, le CEPQ doit obligatoirement présenter un rapport traçant le bilan de ses activités durant l'année³⁹. De même, les élections pour les postes de direction du CEPQ ont aussi lieu lors des congrès du CMTC. Formé de quatre membres, le CEPQ compte un poste de vice-président, en l'occurrence le plus haut poste puisqu'il n'y a pas de président, et trois postes de conseillers. Francq sera vice-président du CEPQ durant plusieurs années, de 1905 à 1908, de 1919 à 1924 et en 1937⁴⁰. En 1938, il deviendra le premier secrétaire de la nouvelle FPTQ qui prend le relai du CEPQ. Enfin, soulignons que, de 1906 à 1925, il assiste à toutes les rencontres annuelles avec le gouvernement québécois, sauf à celles de 1917 et de 1919⁴¹. À partir de

³⁷ *Le Monde ouvrier*, 12 août 1939, 1; 7 octobre 1939, 5.

³⁸ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 60.

³⁹ En général, le rapport du CEPQ contient principalement un compte rendu des réclamations qui furent présentées au gouvernement québécois lors de leur rencontre annuelle en janvier.

⁴⁰ Pour connaître la liste complète des dirigeants du CEPQ, on consultera: Dansereau, «Le Comité exécutif de la province de Québec du CMTC ...», 41-44.

⁴¹ En décembre 1917, Francq ne peut assister à la rencontre annuelle avec le gouvernement québécois puisqu'il ne détient plus aucun poste de dirigeant dans le mouvement syndical international

1925, il lui arrive aussi souvent d'assister à ces rencontres grâce à son poste de président de la Commission du salaire minimum des femmes.

Organisme limité à des fonctions de représentation, le CEPQ a très peu de pouvoir. Au mieux, ses dirigeants peuvent-ils espérer conscientiser les dirigeants gouvernementaux aux différents problèmes de la classe ouvrière et leur rappeler l'existence du mouvement ouvrier organisé lors de leur pèlerinage annuel à Québec. Comme le CEPQ n'intervient qu'une fois par année — de façon très officielle — et qu'il ne réagit pas en fonction de l'actualité syndicale, son influence réelle sur le gouvernement demeure problématique.

Très conscient de cet état de fait, Francq est un des premiers à réclamer une présence continue des syndicalistes à Québec dans le but de pratiquer une activité de lobbying intense auprès des pouvoirs publics. Il croit qu'une action concertée et répétée auprès des pouvoirs publics peut influencer les gouvernements en faveur d'une amélioration de la législation ouvrière. Dès le congrès du CMTC de 1911, il réclame, sans succès, une action en ce sens: «Whereas, experience has proven that to obtain labor legislation our various Provincial Executives must be on the watch all the time during sessions. Be it resolved, that this Congress instruct its incoming Executive to appoint one man in each province, under the supervision of the Provincial Executive, to follow closely the deliberations of the Provincial Assemblies»⁴². Il revient à la charge à plusieurs reprises avant d'obtenir satisfaction en 1920. Élu à ce poste en vertu de son expérience du milieu politique et de son expertise de la législation ouvrière et sociale⁴³, Francq occupe donc le premier poste de représentant

à ce moment à cause de sa prise de position sur la conscription (voir section 6.2.1. du chapitre 6). En janvier 1919, par contre, la situation est totalement différente puisque son absence s'explique par le fait qu'il assiste aux conférences de Berne en Suisse au nom du CMTC.

⁴² *Proceedings of TLCC*, 1911, 71-72.

⁴³ «Report of the Parliamentary Representative for Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1920, 118.

parlementaire à Québec pour le compte du CEPQ de 1920 à 1923⁴⁴.

Durant ces trois années, Francq s'exile à Québec pendant la session parlementaire, participe aux discussions devant le Comité des bills privés du Conseil législatif, et surveille les intérêts de la classe ouvrière et des syndiqués internationaux. À la session de 1922, par exemple, il devra mettre tout son poids dans la balance pour que Joseph Gauthier, Adélarde Laurendeau, Aurèle Lacombe, Peter Bercovitch et quelques autres — des députés favorables au mouvement syndical — interviennent à l'Assemblée législative et bloquent une résolution du député conservateur de Westmount, le général Charles-Allan Smart, qui veut obliger les syndicats à l'incorporation professionnelle obligatoire⁴⁵. Les syndicats internationaux s'opposent à cette mesure parce qu'ils craignent d'être victimes de poursuites judiciaires de la part d'employeurs qui pourraient rendre responsable un syndicat d'un acte commis par un de ses membres⁴⁶. À la demande des syndicats catholiques, la Loi des syndicats professionnels qui permet l'incorporation syndicale verra le jour en mars 1924, mais elle demeurera

⁴⁴ En 1924, lorsque le CMTC abolit le poste de représentant parlementaire par manque de fonds, Francq voit un lien direct entre l'absence de représentant ouvrier à Québec et le fait que le gouvernement ait peu traité des questions ouvrières durant la session parlementaire de 1924: «We sincerely believe that if the Congress had had a parliamentary representative on duty during the session, as was done in previous years, we could have obtained more» («Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1924, 64).

⁴⁵ «Report of the Quebec Parliamentary Representative», *Proceedings of TLCC*, 1922, 79-87.

⁴⁶ Roger Chartier, «Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail: IV: Les lois du salaire minimum des femmes, des grèves et contre-grèves municipales, du département du travail et des syndicats professionnels (1919-1924)», *Relations industrielles*, 17, 4 (octobre 1962), 461-464. P.-M. Draper, président du CMTC, signe un excellent texte sur cette question dans le *Canadian Congress Journal* où il explique les avantages et désavantages de l'incorporation et où il présente la position du Congrès qui s'oppose à cette mesure: «L'incorporation des unions ouvrières diminuerait leur champ d'activité en le restreignant aux limites que les tribunaux jugeraient bon de leur tracer. Les tribunaux auraient le pouvoir d'interpréter les constitutions. Les tribunaux auraient encore le pouvoir de dissoudre les unions ouvrières pour de soi-disant infractions aux buts pour lesquels elles auraient demandé leur incorporation, et de toute façon ce serait nuire à leur essor et à leur utile développement» (*Canadian Congress Journal*, janvier 1937, 34-35).

facultative permettant ainsi aux syndicats internationaux d'en être exemptés⁴⁷.

Ironie du sort, Francq doit défendre la position des «internationaux» sur laquelle il a des réserves. Dans un éditorial qu'il rédige quelques mois après son intervention à Québec, il présente la position du CMTC, mais il ne donne pas son opinion personnelle sur cette question même s'il laisse sous-entendre, par les questions qu'il pose, qu'il serait plutôt favorable à l'incorporation: «L'incorporation est-elle préférable à la non-reconnaissance?»⁴⁸. À la fin des années 1930, lorsque le débat sur cette question refait surface, il ne peut s'empêcher de présenter clairement sa position:

C'est chose connue que, personnellement, j'ai différé d'opinion avec les leaders du Travail Organisé sur cette question de reconnaissance légale civile de nos unions ouvrières que je préconise depuis plus de vingt ans, j'ai toujours maintenu que comme elles étaient conduites et administrées honnêtement elles n'avaient rien à cacher, que s'il en était autrement elles ne vaudraient pas la peine d'être défendues, ni encouragées, nous n'avons rien à cacher, ni de quoi rougir, bien au contraire, alors pourquoi ne pas nous incorporer sous la loi des syndicats professionnels de Québec ou nous enregistrer sous le Trades' Union Act fédéral?⁴⁹

À ses yeux, l'incorporation des syndicats à la Loi des syndicats professionnels représente bel et bien une avancée puisqu'elle permettrait aux syndicats non seulement d'obtenir une existence légale civile, mais de faire taire les critiques qui considèrent que les syndicats internationaux doivent faire preuve de plus de transparence.

⁴⁷ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, Boréal Express/CSN, 1981, 89-91.

⁴⁸ *Le Monde ouvrier*, 17 mars 1923, 1.

⁴⁹ *Ibid.*, 8 avril 1939, 4. Voir aussi à ce sujet la correspondance que Francq entretient avec Draper: Lettre de P.-M. Draper à Gustave Francq, 11 avril 1939; Lettre de Gustave Francq à P.-M. Draper, 18 avril 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

3.2.4. L'Union des journalistes de Montréal, section locale 10 (ITU)

En 1919, Francq participe à la mise sur pied d'un nouveau syndicat, l'Union des journalistes de Montréal, section locale 10, qui obtient une charte de l'ITU⁵⁰. Depuis la fin du XIXe siècle, l'ITU témoigne d'une volonté évidente de syndiquer les journalistes aux États-Unis et au Canada. Ainsi, entre 1891 et 1923, l'ITU organise 59 syndicats de journalistes dans 40 villes nord-américaines; la vague majeure de syndicalisation se produit en 1919 avec la création de 15 nouveaux syndicats incluant celui de Montréal⁵¹. Durant trois années consécutives, de juin 1920 à 1922, Francq est président du syndicat tandis que Fernand Marrié, journaliste au *Monde ouvrier*, assume le poste de secrétaire en 1921 et 1922⁵². Les bureaux du nouveau syndicat sont situés à l'adresse de l'imprimerie de Francq, au 2 de la rue Saint-Paul est. Soulignons le fait que les journalistes en sont à leur quatrième tentative d'organisation syndicale en 1919⁵³.

⁵⁰ *Proceedings of the ITU*, 1919, 100, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings. Dans *La Gazette du travail*, on précise que le nouveau syndicat possède sa propre constitution et ses propres règlements malgré son affiliation à l'ITU. Or la constitution de l'Union des journalistes précise que les propriétaires, les gérants et les directeurs ne sont pas éligibles pour devenir membres du syndicat. Il faut donc croire que Francq mise sur son statut de journaliste et non de patron pour réussir à faire partie de ce syndicat (*La Gazette du travail*, avril 1920, 403).

⁵¹ Marie Tedesco, «The Newspaper Guild (TNG)», dans Gary M. Fink, *Labor Unions. Historical Sketches*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1977, 253.

⁵² Lettre de Gustave Francq à Lomer Gouin, 29 juillet 1920, Lettre no 6863, vol. 14, microfilm C-2340, Fonds Sir Lomer Gouin; *Proceedings of the ITU*, 1921, 152, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings; *Labor Organizations in Canada*, 1922, 177 et 1923, 100.

⁵³ La première tentative de syndicalisation remonte à 1903 avec la création de l'Association des journalistes canadiens-français. Le journaliste Omer Chaput, qui sera gérant de la *Mercantile Printing* à partir de 1917, milite au sein de l'Association. Puis, en octobre 1904, une deuxième tentative aboutit à la mise sur pied du *Newswriters Union No 10*, mais le syndicat s'éteint après deux ans d'existence. Enfin, la troisième tentative a lieu en 1913 avec la création du *Montreal Press Reporters' Union No 19* qui est toutefois dissout en 1915 (Jean de Bonville, *La Presse québécoise de 1884 à 1914. Genèse d'un média de masse*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 164-165; «L'Association des journalistes canadiens-français», *Revue canadienne*, 1904, 293-304; *La Gazette du travail*, décembre 1904, 664 et février 1905, 903; *Labor Organization in Canada*, 1913, 176 et 1915, 225).

Dès sa création au printemps 1919, le nouveau syndicat formule plusieurs revendications concrètes: relèvement des salaires des journalistes et fixation d'une échelle de salaires selon l'expérience et la qualification; réduction des heures de travail et reconnaissance du principe de huit heures pour une journée de travail; enfin, négociation avec les propriétaires des différents journaux et non avec des subalternes⁵⁴. À la Commission royale d'enquête sur les relations industrielles (Commission Mathers), les représentants du syndicat soulignent le fait que les salaires sont restés stables ou ont diminué depuis cinq ans tandis que le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Les représentants insistent aussi sur le fait que les journalistes travaillent habituellement de neuf à onze heures par jour sept jours semaine⁵⁵. Selon Francq, les salaires des journalistes varient généralement entre 15 et 25\$ par semaine. Face à d'aussi faibles salaires, le syndicat demande, pour les journalistes possédant un minimum de deux années d'expérience, la fixation d'un salaire équivalent à celui des typographes syndiqués, soit de 36 à 39\$ par semaine. *Le Monde ouvrier* et le *Canadian Railroader* sont les deux premiers journaux à accéder aux demandes du syndicat des journalistes⁵⁶.

Après dix mois d'activité, le nouveau syndicat connaît un départ positif avec 71 membres employés dans la majorité des journaux montréalais. Selon son président Kennedy Crone: «Our union is organized from 90 to 100 per cent in the French offices and from 40 to 70 per cent in the English offices»⁵⁷. La difficulté de recruter les journalistes anglophones vient de l'intense campagne antisyndicale menée par la direction de certains journaux comme le *Montreal Daily Star*. En juin 1920, Francq, qui vient d'être élu président à la place de Krone, tente de faire reconnaître l'Union des journalistes par la direction de *La Presse*. Dans un

⁵⁴ *Le Monde ouvrier*, 24 mai 1919, 3.

⁵⁵ «L'Union des Journalistes. Sa formation — son développement», *Le Journaliste canadien/The Canadian Journalist*, 1er août 1920, 2.

⁵⁶ *Le Monde ouvrier*, 17 juillet 1920, 1; 14 août 1920, 1.

⁵⁷ *The Typographical Journal*, avril 1920, 448-449.

éditorial qu'il signe en juillet 1920, il souligne la difficulté de négocier avec les patrons des grands quotidiens montréalais et profite de l'occasion pour s'en prendre aux propriétaires de ces journaux:

La presse est entre les mains des capitalistes et ceux-ci s'en servent pour promouvoir leurs intérêts financiers. [...] Propagande de capitalistes, propagande d'une caste, d'une classe, les grands journaux ne sont pas en affaire pour promouvoir les intérêts de la masse, mais pour grossir les dividendes de leurs actionnaires, ou faire le jeu des partis politiques qu'ils représentent. Leur personnel est non seulement mal payé, mais il est obligé de rapporter les faits non pas tels qu'ils se passent mais de la manière que le veut le directeur politique ou le "city editor".⁵⁸

Pour Francq, les faibles salaires accordés aux journalistes — plus faibles, selon lui, que le salaire d'un journalier syndiqué —, sont la preuve du peu d'importance que l'on accorde à la question de l'éducation au Québec. «Pourquoi faut-il qu'un travailleur intellectuel se contente d'un salaire de famine?» se demande-t-il, avant de répondre: «[...] si l'ouvrier manuel gagne plus que le travailleur intellectuel, c'est que le premier est organisé tandis que l'autre ne l'est pas. Cela est vrai jusqu'à un certain point; mais, d'un autre côté, il est également prouvé que l'instruction n'est pas une chose payante — spécialement dans la province de Québec — et que l'argent compte plus que l'intelligence»⁵⁹.

Après deux mois de négociations avec Eugène et Arthur Berthiaume, puis avec Lomer Gouin, nouveau directeur du quotidien, Francq en vient à une entente verbale qui prévoit des augmentations de salaires pour les journalistes, traducteurs et correcteurs, mais en échange, il doit céder sur l'atelier fermé et surtout sur la reconnaissance du syndicat par la direction du journal. Convaincu que cette entente verbale sera respectée par les dirigeants du journal, il fait paraître un article dans *Le Monde ouvrier* qui souligne l'événement. L'article mentionne que le syndicat aurait conclu une entente avec plusieurs journaux de la métropole dont *La Presse*, *Le Pays*, *Le Canada*, *Le Matin*, *L'Autorité*, *Le Stade* et *Le Monde ouvrier*. On prend

⁵⁸ *Le Monde ouvrier*, 24 juillet 1920, 1.

⁵⁹ *Idem*.

aussi la peine de souligner qu'aucune démarche n'a été entreprise auprès du *Devoir*, sachant fort bien qu'Henri Bourassa est un «adversaire déclaré de l'internationalisme ouvrier»⁶⁰. Au mois d'août 1920, le syndicat fait paraître le premier numéro d'un nouveau journal, *Le Journaliste canadien/The Canadian Journalist*, dans le but de faire connaître les buts et objectifs du syndicat⁶¹.

Malgré l'entente négociée par Francq avec *La Presse*, la direction du journal ne respecte pas les taux de salaires consentis, se contentant d'accorder des augmentations salariales selon le mérite des employés. Dans une lettre envoyée à Lomer Gouin, Francq se plaint d'avoir été ridiculisé par la direction du journal qui ne respecte pas sa parole: «Vous admettez, avec moi, que comme conciliateur j'ai joué mon rôle assez bien, mais je puis au besoin en jouer un autre qui pourrait changer bien des situations, je crois m'apercevoir que j'ai servi de jouet en acceptant de retarder les négociations d'abord et en abandonnant la reconnaissance de notre Union»⁶².

À partir de l'automne 1920, après seulement un an et demi d'existence, l'Union des journalistes fait face à des difficultés externes qui précipiteront son déclin. Depuis quelques années déjà, les syndicats de journalistes de New York, Boston et Milwaukee se plaignent de l'attitude de l'ITU à leur égard. Leur principal grief porte sur la nomination d'un organisateur qui s'occuperait spécifiquement de la syndicalisation des journalistes⁶³. Jugeant qu'il est impossible de superviser les syndicats de journalistes selon les règles de l'ITU, qui ont été

⁶⁰ *Ibid.*, 14 août 1920, 1.

⁶¹ *Le Journaliste canadien/The Canadian Journalist*, 1er août 1920. Comme il n'existe aujourd'hui qu'un seul exemplaire de ce journal et que le déclin de ce syndicat débute à l'automne 1920, il est probable qu'il s'agisse du seul numéro jamais paru.

⁶² Lettre de Gustave Francq à Lomer Gouin, 17 août 1920, Lettre no 6887-6888, vol. 14, microfilm C-2340, Fonds Sir Lomer Gouin.

⁶³ *Proceedings of the ITU*, 1916, 47 et 63; 1918, 86, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings.

conçues à partir des besoins des typographes, le comité exécutif de l'ITU décide alors de ne plus accorder de charte d'affiliation à des syndicats de journalistes⁶⁴. Devant cette décision, Francq écrit à James Drury, organisateur de l'ITU, le 22 septembre 1920, pour l'avertir que l'Union des journalistes de Montréal cesse ses activités «[...] until such time as the cooperation of the International Typographical Union may be more effective and potent»⁶⁵. L'échec des négociations avec *La Presse* à l'été 1920 et la campagne antisyndicale organisée par plusieurs journaux peuvent aussi expliquer la décision prise par Francq et la direction du syndicat. À partir de l'automne 1920, le membership du syndicat s'effrite rapidement: de 71 membres en règle en 1919, il passe à 24 membres en 1921, puis à 6 en 1922 et seulement 3 en 1923⁶⁶. Officiellement, le syndicat est en activité pendant quatre ans puisque sa charte ne lui est révoquée qu'en octobre 1923⁶⁷, mais dans les faits, il semble plutôt qu'il se soit éteint à l'automne 1920, à la suite de la décision de l'ITU de ne plus endosser les journalistes.

Enfin, mentionnons que durant cette même période, Francq est aussi membre de l'Union internationale de la presse ouvrière d'Amérique (*International Labor Press of America*). Élu vice-président pour une première fois en juin 1919, il est réélu à ce poste en 1920, 1922 et 1925⁶⁸.

L'énumération des postes détenus par Gustave Francq démontre bien l'importance de ce personnage sur la scène ouvrière québécoise et canadienne dans le premier quart du vingtième siècle. Or même après avoir été nommé à la présidence de la Commission du salaire

⁶⁴ *The Typographical Journal*, juin 1920, 723; *Proceedings of the ITU*, 1920, 43-44, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings.

⁶⁵ *Proceedings of the ITU*, 1921, 152, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings.

⁶⁶ *Ibid.*, 1919, 106; 1921, 86; 1922, 87; 1923, 91.

⁶⁷ *Ibid.*, 1924, 91.

⁶⁸ *La Patrie*, 13 juin 1919, 7; *Le Monde ouvrier*, 12 juin 1920, 1; 1er juillet 1922, 3.

minimum des femmes en 1925, il continuera à militer au sein des organisations syndicales. De 1904 à 1950, par exemple, il est absent à seulement quatre reprises des congrès du CMTC, en 1915, 1929, 1933 et 1935⁶⁹. De plus, il lui arrive fréquemment de payer ses frais de voyage lui-même, malgré qu'il soit délégué par l'UTJC.

Enfin, mentionnons que ce sont non seulement ses rencontres annuelles avec le gouvernement québécois en tant que vice-président du CEPQ, mais surtout son poste de représentant parlementaire à Québec au début des années 1920 qui lui permettent d'agrandir son réseau de relations politiques au sein du gouvernement libéral, relations qui lui seront profitables au cours des années à venir⁷⁰.

3.3. Sa vision de l'action syndicale

3.3.1. La nécessité de l'organisation syndicale

Se joignant très jeune au syndicalisme international, Gustave Francq adhère du même coup aux grands principes définissant ce type de syndicalisme. S'il est réducteur d'affirmer, comme le fait l'historien Charles Lipton, que «Francq était le pendant québécois de Samuel Gompers [...]»⁷¹, il n'est pas faux de dire qu'il représentait l'un des plus véhéments défenseurs du syndicalisme international au Québec dans la première partie du XXe siècle.

⁶⁹ Entre 1925 et 1937, date de son départ de la Commission du salaire minimum, Francq assiste aux différents congrès du CMTC à titre de délégué de l'UTJC, mais il n'est nommé ou élu à aucun poste de direction. De même, il n'occupe pas non plus son poste habituel au sein du Comité des résolutions.

⁷⁰ En 1920, par exemple, Francq déclare: «I had numerous interviews with Sir Lomer Gouin, our Prime Minister, in regard to legislation, and I must say in all sincerity that he always heard me with courtesy and attention» («Report of the Parliamentary Representative for Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1920, 118). De plus, selon l'historien Bernard Vigod, Taschereau était en bons termes avec Francq du temps où il détenait le ministère des Travaux Publics et du Travail (Bernard Vigod, *Taschereau*, Sillery, Septentrion, 1996, 127).

⁷¹ Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 201.

En effet, Gustave Francq est un syndicaliste s'inscrivant à plusieurs égards dans la tradition du syndicalisme «pur et simple» tel que défini par Samuel Gompers. L'idéologie des syndicats internationaux est basée sur un objectif précis, soit l'accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs de façon à leur procurer la plus large part des biens matériels produits⁷². «Les travailleurs veulent de meilleurs salaires; plus de bien-être; plus de loisir; plus de chances d'amélioration comme hommes, comme syndiqués et comme citoyens»⁷³ lançait Gompers en 1903. Ils pensent pouvoir atteindre ce but en substituant la négociation collective à la négociation individuelle avec les employeurs. L'organisation en syndicat devient alors l'élément clé de leur stratégie. En 1924, dans une série d'articles portant sur l'évolution historique du «trade-unionisme», Francq revient sur les premiers moments de la FAT et défend vigoureusement cette vision des choses:

Le Travail Organisé est devenu le facteur le plus important dans la vie de la masse du peuple américain et canadien, grâce à son *idéalisme pratique*, ceux qui ont édifié et maintenu le trade-unionisme sur ce continent avaient reconnu qu'ils avaient besoin d'une meilleure nourriture, de plus d'habillements et autres nécessités de la vie, ils traitaient de questions matérielles avec des êtres humains, vivant dans le présent et dont la destinée dépendait d'une aide immédiate. Toute organisation qui se donne pour mission d'augmenter le bien-être de l'humanité assume une lourde responsabilité et mérite l'estime du peuple.⁷⁴

Depuis la grève des typographes de Québec en janvier 1888, Francq a compris que l'amélioration du sort des travailleurs passe inévitablement par l'organisation syndicale. Le plus ancien article que nous possédons de lui a été publié en décembre 1905 dans le tout premier numéro du journal *Vox Populi*. Intitulé «L'ouvrier», l'auteur traite justement de l'importance de l'organisation syndicale et de la nécessité pour la classe ouvrière de s'organiser:

⁷² Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 252.

⁷³ *The American Federationist*, janvier 1903, 20, dans Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 252-253.

⁷⁴ *Le Monde ouvrier*, 1er mai 1924, 1 (nous soulignons).

Le grand malheur de l'ouvrier, c'est son isolement. Obligé de travailler du matin au soir, souvent aux prises avec le besoin, il n'a guère de rapports qu'avec ses camarades dont la situation ne vaut pas mieux que la sienne. Exposé à la maladie, directement atteint dans ses conditions d'existence par les progrès de la science qu'il ne connaît pas, et par ceux de l'industrie qu'il ne peut prévoir et qu'il ne peut empêcher, l'ouvrier mène une vie rude, difficile, sujette à mille traverses. Exposé à mille soufflets ennemis, il n'existe pour le travailleur, qu'un seul remède à tous ces maux, c'est le Syndicat. [...]

Tant qu'à l'ouvrier, il n'y a aucun point de comparaison possible entre l'ouvrier syndiqué et le non syndiqué, autant l'un se sent un homme libre, autant l'autre est craintif et isolé; car, l'un sait que dans de justes revendications, il sera supporté par tous ses camarades (même par ceux des métiers différents) tandis que l'autre n'osera élever la voix que quand les fluctuations du marché du travail lui donneront une force passagère et, même dans ce cas, il craindra toujours l'importation d'ouvriers étrangers, qui rabaisseront immédiatement son salaire et mettra en péril son pain quotidien.⁷⁵

Croyant aux vertus de l'organisation syndicale, il met la main à la pâte et participe à plusieurs occasions à des campagnes de syndicalisation. Au printemps 1906, par exemple, il est présent lors de la campagne d'organisation des travailleurs des filatures de coton de Montréal. Débutée en 1905, cette vaste campagne s'achève en juin 1906 avec la fondation à Montréal de quatorze cellules syndicales rattachées à la *United Textile Workers of America* (UTWA)⁷⁶. Nommé organisateur du CMTC pour la province de Québec en septembre 1908, Francq, qui occupe ce poste pendant une année, parcourt la province durant l'hiver 1908-09 en quête d'ouvriers à syndiquer. Sa plus grande fierté est d'avoir réussi à réactiver le Conseil fédéré des métiers et du travail de Québec qui avait dû interrompre ses activités depuis plus d'un an par manque de fonds⁷⁷. Enfin, en juillet 1920, il est de nouveau nommé organisateur du CMTC, mais sur une base temporaire cette fois⁷⁸.

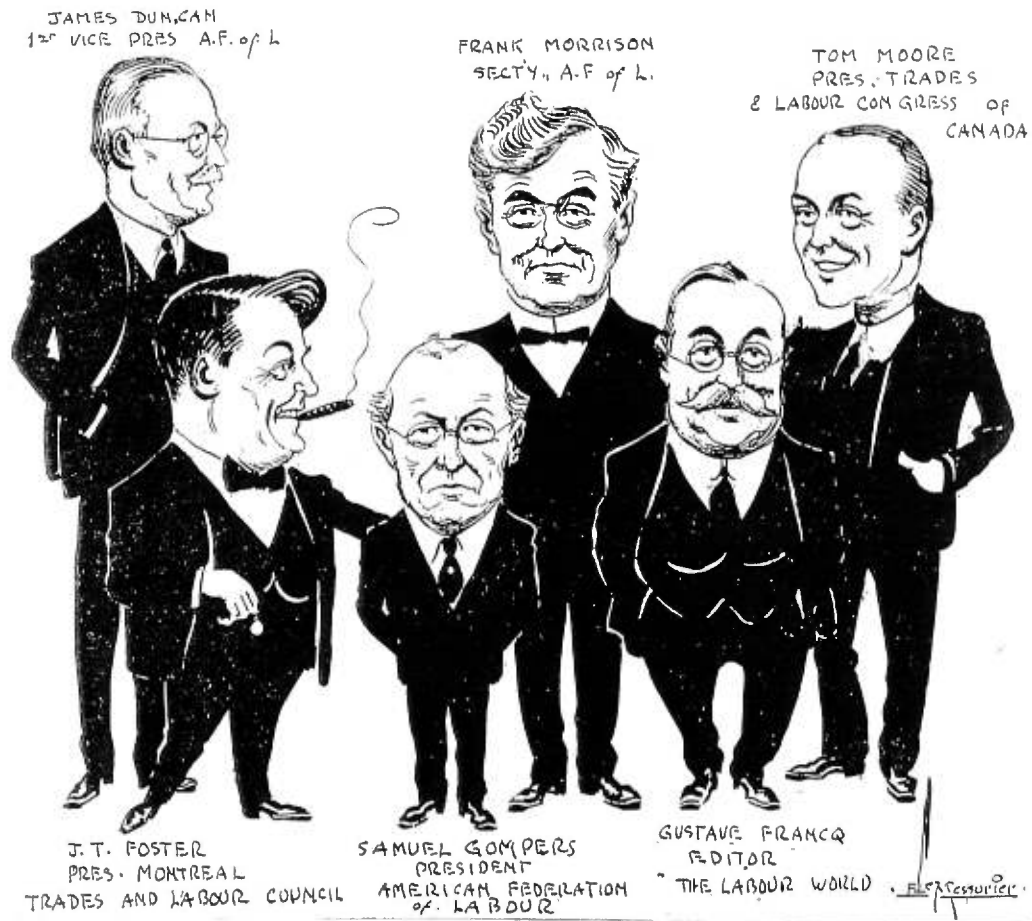
⁷⁵ *Vox Populi*, 23 décembre 1905, 2. Ce texte est également reproduit dans: *Programme officiel de la Fête du travail 1909*, Conseil des métiers et du travail de Montréal, *Mercantile Printing*, 1909.

⁷⁶ *La Patrie*, 3 avril 1906, 3; 17 avril 1906, 3; Rouillard, *Les travailleurs du coton au Québec ...*, 88-92.

⁷⁷ «Report of Organizer Gus. Francq, Covering the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1909, 61-62.

⁷⁸ *Le Devoir*, 26 juillet 1920, 1.

A Cartoonist's Look at International Labor Leaders



Caricature de Gustave Francq et Samuel Gompers

3.3.2. Le syndicalisme d'affaires

Évidemment, pour les syndicalistes internationaux, l'organisation syndicale doit s'effectuer sur la base des syndicats de métiers. Par leur qualification, les ouvriers de métiers possèdent un pouvoir de négociation efficace qui permet d'envisager la création de syndicats solides et durables et la négociation de bons contrats de travail. D'ailleurs, la négociation collective demeure le principal outil des syndiqués pour obtenir de meilleures conditions de travail. C'est le principal front où s'exerce l'action syndicale. Pour Francq et les syndicalistes internationaux, le contrat de travail est considéré comme une «chose sacrée»⁷⁹ qui doit être respectée à la lettre par l'employeur et par les employés. Certes, le recours à la grève peut s'avérer nécessaire, mais cette mesure «draconienne»⁸⁰ ne doit être envisagée qu'en dernier recours, c'est-à-dire lorsque tous les moyens de conciliation ont échoué⁸¹. Par contre, les grèves de solidarité et la grève générale ne peuvent être recommandables parce qu'elles mènent directement à la violation des contrats de travail librement consentis et acceptés par les deux parties⁸²:

Le principe de la grève générale — si cher au cœur des radicaux de tout acabit qui en ont toujours la bouche pleine et qui l'ont prôné maintes fois avec violence ici même, au sein du Conseil des Métiers et du Travail — est immoral et faux par lui-même parce qu'il viole des contrats collectifs de travail d'un certain groupe d'ouvriers qui ne sont pas directement intéressés dans la dispute et abandonnent l'ouvrage par sympathie ou par solidarité.

Tant que les ouvriers seront organisés sous l'égide des unions de métiers, une grève générale est vouée à un échec certain. Il est possible qu'un jour vienne où la forme d'organisation sera changée et où les ouvriers feront partie d'une seule organisation qui aura mission de parler et d'agir au nom de tous et qui pourra alors décréter une suspension générale de travail sans briser les contrats de travail, mais nous ne sommes pas encore rendus là et il se pourrait que cela prenne bien des années avant que ce but

⁷⁹ *Le Monde ouvrier*, 9 juillet 1921, 1.

⁸⁰ *Idem*.

⁸¹ *Ibid.*, 4 novembre 1922, 1; 21 juillet 1923, 1; 2 juin 1928, 1.

⁸² *Ibid.*, 12 juillet 1919, 1; 19 juin 1926, 1.

soit atteint.⁸³

Conscient de l'opposition qui existe entre le patron et l'ouvrier et qui peut mener, éventuellement, à la grève, Francq et les «internationaux» préfèrent donc limiter l'organisation syndicale aux ouvriers qualifiés regroupés dans des syndicats de métiers. Pour Francq, les syndicats de métiers sont tout simplement plus aptes à engendrer une forme de stabilité propre à créer un lien de confiance entre les ouvriers et les patrons. Ce lien de confiance est essentiel à l'élaboration de contrats de travail avantageux pour les deux parties⁸⁴. Cette vision très pragmatique de l'action syndicale a pour conséquence la création de syndicats réservés à l'élite des travailleurs — l'aristocratie ouvrière — et l'exclusion, par le fait même, des travailleurs non qualifiés, pourtant majoritaires au sein de la classe ouvrière. D'ailleurs, si Francq reconnaît les bienfaits du programme réformiste mis de l'avant par les Chevaliers du travail à la fin du XIXe siècle⁸⁵, il ne peut s'empêcher toutefois de conclure que leur échec est dû à leur forme d'organisation: «[...] les membres d'une assemblée se recrutant dans tous les métiers indistinctement, il était quasi-impossible d'obtenir un salaire minimum uniforme pour tous; de là, mécontentement d'une foule de membres qui rejoignirent les trade-unions qui les protégeaient mieux, chacun n'ayant à s'occuper que des ouvriers d'un même métier [...]»⁸⁶.

En limitant leur action syndicale à un groupe privilégié de travailleurs, les syndicalistes internationaux s'assurent d'obtenir une «cohésion» et une «force de frappe sans précédent»,

⁸³ *Ibid.*, 22 mai 1926, 1.

⁸⁴ *Ibid.*, 9 juin 1923, 1.

⁸⁵ *Proceedings of AFL's Conventions*, 1913, 197, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings.

⁸⁶ *Le Monde ouvrier*, 23 février 1924, 1. Les interventions de Francq sur les Chevaliers du travail sont rares. Outre ces deux références, Francq traitera des Chevaliers en 1937 lors d'un ralliement des syndicats internationaux à Québec. Traçant l'historique du mouvement ouvrier organisé, il répètera son analyse de 1924, expliquant le démembrement des Chevaliers «par leur manque de cohésion, car cette organisation acceptait dans ses rangs et dans la même assemblée tous les travailleurs indistinctement — manuels et non-manuels, intellectuels comme journaliers et manœuvres [...]» (*Canadian Congress Journal*, novembre 1937, 36).

comme le souligne l'historien Bernard Dionne⁸⁷, mais ils se trouvent aussi à exclure une section de la classe ouvrière qui prendra toujours plus d'importance avec les années⁸⁸. En refusant ainsi de travailler à l'organisation des travailleurs non qualifiés, le syndicalisme d'affaires récuse la notion de solidarité de classe.

En octobre 1912, face à une requête du Conseil des métiers et du travail de Vancouver lui demandant d'appuyer le syndicalisme industriel, le CMTM se prononce contre cette forme d'organisation. Francq, qui agit à titre de secrétaire-correspondant, propose de rédiger une réponse «dans laquelle on exposera les motifs pour lesquels le Conseil de Montréal refuse de partager les vues des camarades de l'extrême ouest sur cette question»⁸⁹. Sa proposition est adoptée sans faire de remous. D'ailleurs, jusque dans les années 1930, les principaux dirigeants du CMTM sont des ouvriers de métiers issus des vieux métiers traditionnels: machinistes, typographes, cigariers, briqueteurs, charpentiers-menuisiers, peintres, tailleurs de pierre, pressiers, etc. Par contre, avec la montée de la gauche après la Première Guerre mondiale, une aile progressiste minoritaire défendant le syndicalisme industriel fait son apparition au CMTM. Nous verrons plus loin que Francq s'est vigoureusement opposé à la *One Big Union* (OBU) en 1919 et au *Congress of Industrial Organizations* (CIO) en 1938, deux centrales qui soutiennent l'organisation des travailleurs sur une base industrielle.

⁸⁷ Bernard Dionne, *Le syndicalisme au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1991, 23.

⁸⁸ L'historien américain David Montgomery explique bien comment les ouvriers qualifiés perdent peu à peu leur pouvoir et leur importance au sein des entreprises au profit des ouvriers semi-qualifiés (*operatives*) qui profitent de la réorganisation du travail des années 1910 et 1920 pour voir augmenter les responsabilités liées à leurs tâches. Cette déqualification des ouvriers de métiers dès les années 1910 a un impact direct sur les processus de syndicalisation et sur les syndicalistes internationaux qui subiront les pressions constantes des travailleurs semi-qualifiés et non qualifiés qui désirent être syndiqués (David Montgomery, «The "New Unionism" and the Transformation of Workers' Consciousness in America, 1909-22», *Journal of Social History*, 7, 4 (Summer 1974), 509-529; David Montgomery, *The Fall of the House of Labor: The Workplace, the State, and American Labor Activism, 1865-1925*, New York, Cambridge University Press, 1987, 494 p.).

⁸⁹ Assemblée du 18 octobre 1912, 7, Procès-verbaux du CMTM.

Dans ce même ordre d'idées, le CMTC et les syndicats internationaux mènent un combat sans relâche au tournant du siècle contre la politique d'immigration du gouvernement fédéral. Au début du siècle, par exemple, le CMTC organise une vaste campagne contre l'immigration de travailleurs asiatiques⁹⁰. Comme l'explique Francq dans ses éditoriaux un peu plus tard, les «internationaux» ne s'opposent pas à une immigration libre de la part de tout ouvrier qui désire quitter son pays et tenter sa chance au Canada, mais ils s'opposent aux campagnes massives d'immigration organisées par le gouvernement fédéral et soutenues par les organisations patronales. Leur argumentation repose sur le fait que l'arrivée de centaines de travailleurs qualifiés et non qualifiés, venant augmenter le bassin déjà considérable de chômeurs, diminue le rapport de force des ouvriers face aux employeurs. Dans ce cas, la loi inévitable de l'offre et de la demande joue en faveur de l'employeur et crée une pression à la baisse sur les salaires⁹¹.

En juin 1907, lorsque la *Dominion Car and Foundry Co.* fait appel à des travailleurs qualifiés qu'elle fait venir spécifiquement de Détroit aux États-Unis, le CMTC décide de répliquer et de poursuivre la compagnie pour infraction à la Loi des aubains (*Alien Labour Act*). Cette poursuite sera menée par Francq à titre de vice-président du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ). Deux poursuites pour infraction à la Loi des aubains sont intentées devant la Cour des sessions spéciales par Francq, de même que sept actions à la

⁹⁰ Même si leur argumentation repose avant tout sur des motifs économiques, les dirigeants du CMTC iront beaucoup plus loin en s'opposant systématiquement à l'immigration asiatique pour des motifs d'assimilation. Ainsi, aux congrès de 1906 et de 1908, les délégués adoptent à l'unanimité le rapport du Comité de l'immigration qui contient ce paragraphe: «That while every regard should be had for the welfare of those who seek our shores, that the first consideration should be the welfare of the Canadian people and the betterment of our common country, and that this consideration requires the exclusion of certain nationalities and classes of people who, either by temperament, non-assimilative qualifications, habits, customs or want of any permanent good which their comings brings to us, are not a desirable acquisition to our citizenship. That amongst the classes that are not desirable acquisitions we include Chinamen, Hindus and all other Asiatic peoples» (*Proceedings of TLCC*, 1906, 79-80; 1908, 88).

⁹¹ *Le Monde ouvrier*, 17 février 1923, 1; 21 juillet 1923, 1; 2 février 1924, 1; 4 février 1928, 1; 15 février 1930, 1.

Cour supérieure du Québec pour le recouvrement de pénalités de 1 000\$ chacune contre la *Dominion Car and Foundry*⁹². Dans le rapport annuel du CEPQ de 1907, Francq justifie cette décision ainsi: «We believe it was a good move to prosecute these big companies who are under the impression that laws are not to be enforced upon the wealthy. We hope that these cases will prove a success, and that it will stop, if not entirely, at least to a certain extent, the importation of cheap alien labor to replace our Canadian workers»⁹³. Dans le plaidoyer de la défense, la compagnie fait valoir que l'établissement d'une nouvelle installation pour la construction de wagons en acier a nécessité l'importation d'ouvriers qualifiés dans ce type de nouvelle technologie. Selon la *Dominion Car and Foundry*, il lui était impossible de trouver une main-d'œuvre spécialisée pour ce type de travail au Canada. Se ralliant aux arguments de la compagnie, le juge Choquet déboute Francq et le CMTC, qui mènent cette cause en appel l'année suivante, mais qui sera de nouveau rejetée⁹⁴. Pour Francq, cette décision démontre l'inefficacité de la loi sur l'immigration. Loin d'être exceptionnelle, cette situation se répète souvent au début du siècle, obligeant le mouvement syndical à réclamer constamment des améliorations à la loi sur l'immigration⁹⁵.

Une des composantes majeures du syndicalisme d'affaires est la reconnaissance implicite du système capitaliste. Comme le souligne Bernard Dionne, le syndicalisme d'affaires «ne remet pas le capitalisme en question, mais il lui oppose de puissants syndicats de métiers qui cherchent à s'appropriier la plus grande part possible du gâteau»⁹⁶. Malgré qu'il n'accepte pas les défauts et les inégalités sociales engendrés par le système capitaliste, le syndicaliste de

⁹² *La Gazette du travail*, novembre 1907, 671.

⁹³ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1907, 18.

⁹⁴ *The Canadian Annual Review of Public Affairs*, J. Castell Hopkins, ed., The Annual Review Publishing Company Limited, Toronto, 1907, 267; *La Gazette du travail*, novembre 1907, 671; Québec, *Rapport judiciaires du Québec*, Cour du Banc du Roi, vol. XVII, 1908, 488-495.

⁹⁵ Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 178.

⁹⁶ Dionne, *Le syndicalisme au Québec, ...*, 9.

métiers ne cherche pas à renverser le système ni à le révolutionner, mais plutôt à l'améliorer, à le rendre acceptable à la classe ouvrière en combattant pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Deux caractéristiques majeures découlent de cette forme de syndicalisme: d'une part, il y a rejet du principe de la lutte des classes tel que véhiculé par les socialistes et dont l'aboutissement est le renversement du système capitaliste, et, d'autre part, si le syndicalisme d'affaires ne craint pas l'opposition qui anime patrons et ouvriers, il préfère tout de même l'entente à la confrontation.

Selon toute vraisemblance, il est permis de croire que, dans sa jeunesse, Gustave Francq a milité au sein de groupes de gauche associé de très près aux milieux catholiques (Ligue démocratique chrétienne belge). Les minces informations recueillies sur ses années passées en Europe avant son retour à Montréal en 1900 laissent entrevoir de telles possibilités. Quelques années plus tard, lorsqu'il prend la direction du journal *Vox Populi* qu'il a contribué à fonder, Francq est maintenant âgé de 34 ans, père de trois enfants et propriétaire d'une entreprise de plus en plus florissante qui compte plusieurs employés. Or, si nous ne pouvons déterminer avec certitude à quel moment il embrasse les idéaux de la FAT et du syndicalisme d'affaires, il ne fait pas de doute en 1905 que son choix s'est définitivement fixé sur le modèle américain. Le texte qu'il signe dans le premier numéro du nouveau journal est un bon indice de son orientation. En effet, sur un ton conciliant, Francq tente de convaincre les patrons de la bonne foi des syndicalistes et des avantages de l'organisation syndicale:

[...] il est un fait indéniable que la plupart de nos chefs d'industrie employant exclusivement des ouvriers organisés ont moins de tracasseries et de discussions qu'auparavant; traitant avec un corps reconnu comme étant l'expression des sentiments de leurs ouvriers, ils peuvent se baser sur une meilleure ligne de conduite quant à la question des salaires et des heures de travail; tandis, qu'autrement, devant traiter avec chacun de leurs ouvriers, ils doivent se soumettre davantage à l'inexorable loi de l'offre et de la demande, et par le fait même, ils courent souvent le risque de se trouver avec un prix de revient supérieur au prix estimé, surtout dans les grandes entreprises couvrant un assez long laps [sic] de temps.

Car, à de très rares exceptions près, les unions avertissent généralement d'avance leurs patrons lors de diminutions d'heures de travail ou d'augmentation de salaire, et tiennent à honneur de toujours respecter les engagements pris de consentement mutuel.

Il y a donc, après réflexion faite, plus de garanties pour nos chefs d'industrie à n'employer que des unionistes. [...]

Devant ces faits nous ne pouvons que recommander à tous les ouvriers de se joindre au plus vite à leurs unions, et à ceux qui seraient tentés de médire sur le grand et noble rôle joué par nos syndicats ouvriers, nous leur conseillerons d'étudier de plus près leur fonctionnement et les grands services qu'ils rendent au capital et au travail et à la prospérité du pays tout entier.⁹⁷

Enfin, s'il est difficile de connaître la nature des liens personnels qui unissaient Francq et Samuel Gompers, il est évident que Francq admire le personnage et le travail qu'il effectue au sein de la FAT⁹⁸. En janvier 1917, par exemple, Francq se rend à New York assister au banquet de célébration du cinquantième anniversaire de vie syndicale de Gompers⁹⁹. Entre 1918 et 1924, Gompers se rend à quatre reprises à Montréal¹⁰⁰. Or à toutes ces occasions, Francq fait partie du comité de réception du CMTM chargé de le recevoir ou d'organiser un banquet en son honneur. Au mois d'août 1921, ils font même le voyage de retour ensemble après avoir assisté au congrès de l'ITU qui se tenait à Québec¹⁰¹. Francq a aussi plusieurs occasions d'échanger avec Gompers lors de voyages aux États-Unis ou en Europe dans les années 1910. Enfin, lors du décès de Samuel Gompers en décembre 1924, Francq se rend assister à ses funérailles à New York à titre de représentant du CMTM¹⁰². Dans la notice

⁹⁷ *Vox Populi*, 23 décembre 1905, 2.

⁹⁸ L'historien Robert Babcock affirme que Francq n'était pas un ami intime de Gompers et des autres dirigeants de la FAT. L'absence de correspondance entre les deux hommes semble justifier cette thèse (Babcock, *Gompers in Canada ...*, 200).

⁹⁹ Il représente le CMTM avec Foster et Ainey (*Le Monde ouvrier*, 3 février 1917, 1).

¹⁰⁰ En avril 1918, Gompers se rend à Ottawa sur l'invitation du gouvernement fédéral pour prononcer un discours en faveur de l'effort de guerre. Il termine sa visite à Montréal en s'adressant au *Canadian Club* et au Monument national. Sa deuxième visite a lieu en juin 1920 lors du congrès annuel de la FAT qui se tient à Montréal. En août 1921, Gompers assiste au congrès de l'ITU qui se tient à Québec; il se rend à Montréal à la suite de ce congrès. Enfin, sa dernière visite remonte au mois de mai 1924 au moment où le conseil exécutif de la FAT tenait sa session annuelle à Montréal.

¹⁰¹ *Le Monde ouvrier*, 13 août 1921, 4.

¹⁰² *Ibid.*, 20 décembre 1924, 3.

nécrologique qu'il rédige pour *Le Monde ouvrier*, il a ces bons mots à l'endroit de Gompers: «Pour les intimes, pour ceux qu'il traitait en familiers, qu'il appelait "my pal", c'est un père que nous perdons. Comme j'avais l'honneur et le bonheur d'être au nombre de ceux-là, je ressens sa mort plus que beaucoup d'autres, car je le connaissais mieux [...]». Francq termine sa notice en qualifiant Gompers du «plus grand bienfaiteur de l'humanité que ce siècle aura connu»¹⁰³.

3.3.3. Le principe de conciliation et d'arbitrage

En 1907, le Parlement canadien adopte la Loi des enquêtes en matière de différends industriels (loi Lemieux) qui prévoit la conciliation obligatoire dans les entreprises de services publics qui relèvent de la compétence fédérale. La loi propose la création d'un conseil d'arbitrage tripartite pour régler un différend dont la décision n'est pas cependant exécutoire. Elle précise aussi que les ouvriers ne pourront déclencher de grève pendant la durée de l'enquête du conseil d'arbitrage¹⁰⁴. Si l'application des conclusions du conseil d'arbitrage demeure facultative, la loi prévoit qu'en cas de rejet, le rapport des commissaires doit être publié dans les journaux. La médiatisation des conflits de travail aura pour conséquence, espère-t-on, de réduire les probabilités de déclenchement de grèves ou de lock-out. Au moment de la Première Guerre mondiale, le gouvernement fédéral élargit la portée de la loi de façon à y inclure toutes les industries reliées à la production de guerre¹⁰⁵. La loi limite donc le droit de grève puisqu'elle le suspend durant la durée de l'enquête¹⁰⁶.

¹⁰³ *Idem.*

¹⁰⁴ John A. Dickinson, «La législation et les travailleurs québécois 1894-1914», *Relations industrielles*, 41, 2 (1986), 359.

¹⁰⁵ Jeremy Webber, «Living Wage and Living Profit: Wage Determination by Conciliation Boards Under the Industrial Disputes Investigation Act, 1907-1925», dans W. Wesley Pue et Barry Wright, ed., *Canadian Perspectives on Law and Society. Issues in Legal History*, Ottawa, Carleton University Press, 1988, 207.

¹⁰⁶ Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 182; Morton, *Working People ...*, 89-90; Webber, «Living Wage and Living Profit: Wage Determination ...», 207-298; Palmer, *Working-Class*

Aux États-Unis, la FAT et Samuel Gompers ont une longue tradition d'aversion envers toute forme d'intervention étatique dans les relations de travail et principalement en ce qui touche les grèves¹⁰⁷. Malgré les pressions de Gompers contre la nouvelle loi¹⁰⁸, le CMTC approuve la loi des différends industriels à son congrès de septembre 1907. Contrairement aux Américains, plusieurs Canadiens semblent convaincus de la bonne foi de l'État en matière de relations de travail¹⁰⁹. Un lien de confiance existe encore entre les organisations ouvrières et le gouvernement canadien¹¹⁰. Même le Parti ouvrier de Montréal,

Experience ..., 143.

¹⁰⁷ Pour justifier son opposition au principe de conciliation et d'arbitrage, Gompers faisait valoir que le mouvement syndical doit reposer uniquement sur sa propre force et non sur les autres groupes sociaux ou sur l'État. La véritable force de l'ouvrier repose dans le pouvoir qu'il a de se regrouper et de s'organiser. Dans ses mémoires, Gompers aborde cette question que les historiens présenteront plus tard comme la théorie du volontarisme: «In truth, I have never looked hopefully upon arbitration as a method for achieving satisfactory industrial results. Satisfactory industrial agreements must, it seems to me, be evolved out of a mutual experience and understanding between the parties most concerned». Et un peu plus loin dans le texte, Gompers précise sa pensée: «I saw in the proposal to establish arbitration carrying any degree of compulsion a blow at the fundamentals of voluntary institutions which to my thinking are the heart of freedom. I felt we had to keep open opportunities for freedom and initiative. All worthwhile achievement is based upon progress of individuals. My idea of voluntary institutions has been my most dependable measuring stick in many perplexing problems which the years have brought» (Nick Salvatore, ed., *Seventy Years of Life and Labor. An Autobiography. Samuel Gompers*, Ithaca, ILR Press, Cornell University, 1984, 156-157).

¹⁰⁸ Selon Bruno Ramirez, qui a étudié l'impact médiatique de la loi Lemieux aux États-Unis, la FAT et Samuel Gompers s'opposaient vivement à la loi Lemieux: «Gompers's opposition to the act became one of overt belligerence, and he welcomed all opportunities to denounce it as a most oppressive and enslaving piece of legislation. He saw the potential that the Canadian act might have in influencing U.S. public opinion in favor of some form of compulsion in the settlement of industrial disputes» (Bruno Ramirez, *When Workers Fight: The Politics of Industrial Relations in the Progressive Era, 1898-1916*, Wesport, Greenwood Press, 1978, 163).

¹⁰⁹ Babcock, *Gompers in Canada ...*, 201-202.

¹¹⁰ Alphonse Verville, président du CMTC et député ouvrier au moment de la création de la loi Lemieux, appuyait vivement cette législation: «[...] je suis fortement en faveur de l'adoption d'une telle mesure; car j'ai toujours préconisé le rapprochement du patron et de l'ouvrier comme seul moyen d'éviter les grèves». La confiance manifeste de Verville envers les institutions parlementaires canadiennes avait de quoi déplaire aux dirigeants de la FAT: «Ce que je demande, c'est qu'on légifère. Qu'on légifère à tort s'il le faut, mais qu'on légifère; car il vaut mieux avoir des lois défectueuses que de n'en avoir d'aucune sorte; on est toujours à même de modifier une loi défectueuse, mais une loi inexistante ne saurait être améliorée» (Canada, *Débats de la Chambre des Communes*, Session 1906-

dont Francq est un des plus importants dirigeants à cette époque, préfère la conciliation à la confrontation. Tout en réclamant certaines modifications à la loi Lemieux, le Parti ouvrier fait savoir «Qu'il se déclare, en principe, fortement en faveur de l'arbitrage pour la solution des différends entre patrons et ouvriers; Qu'à son avis, le pire des arrangements vaut quelquefois mieux que la grève la mieux réussie»¹¹¹.

La confiance des syndicalistes est toutefois de courte durée car dès 1908 le CMTC demande des modifications à la loi. Ce changement d'orientation s'explique par la déception découlant de l'application de la loi, dès la première année¹¹². On lui reproche, entre autres, de priver les travailleurs du droit de grève durant l'arbitrage et de favoriser ainsi la partie patronale au détriment des ouvriers¹¹³. À partir de 1911, le Congrès exige le rappel systématique de la loi, mais le gouvernement fédéral ne bouge pas¹¹⁴. En 1916, un vigoureux débat éclate au congrès du CMTC sur la nécessité de réformer la loi Lemieux. Tandis que la majorité des délégués se prononcent en faveur de l'abolition totale de la loi, Francq, qui appuie la loi Lemieux depuis sa création en 1907, prend position en faveur de la conciliation: «I am in favor of the Act because I believe in arbitration in every case [...]»¹¹⁵. À ses yeux, l'arbitrage et la conciliation demeurent les meilleures solutions aux problèmes industriels. En janvier 1920, il fait même une sortie pour que la loi Lemieux ne se limite plus aux entreprises

1907, volume 1, 1211-1212).

¹¹¹ *La Patrie*, 4 février 1907, 3.

¹¹² L'historien Paul Craven laisse entendre dans son ouvrage que l'opposition à cette loi manifestée par les dirigeants de la FAT a eu un impact sur les dirigeants du Congrès (Paul Craven, *"An Impartial Umpire": Industrial Relations and the Canadian State 1900-1911*, Toronto, University of Toronto Press, 1980, 311-316).

¹¹³ Heron, *The Canadian Labour Movement ...*, 42; Morton, *Working People ...*, 89.

¹¹⁴ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois, ...*, 137-138; *Proceedings of TLCC*, 1911, 89.

¹¹⁵ *Proceedings of TLCC*, 1916, 131.

des services publics, mais qu'elle soit généralisée à l'ensemble des industries¹¹⁶. Il préfère, par contre, que les décisions des commissions d'arbitrage demeurent facultatives et non exécutoires¹¹⁷. L'année suivante, il appuie l'adoption par le gouvernement québécois de la Loi des grèves et contre-grèves municipales (loi Galipeault) qui oblige les municipalités et leurs employés à soumettre leur différend à un bureau d'arbitrage avant qu'une grève ou un lock-out puisse être déclenché¹¹⁸. Nul doute que son appui à l'incorporation des syndicats dans les années 1920 et 1930 provient en partie de ce lien de confiance qu'il entretient avec l'État et les institutions démocratiques et judiciaires du pays.

Deux éléments principaux distinguent donc les positions de Francq des principes défendus par Gompers: l'appui aux mesures de conciliation et d'arbitrage et l'acceptation de l'État comme régulateur des relations de travail. La FAT et Samuel Gompers proposent une conception volontariste des relations de travail, alors que Francq concède à l'État un rôle significatif dans les relations de travail.

3.3.3.1. Les conseils d'arbitrage créés en vertu de la loi Lemieux

À trois reprises, Francq agit comme représentant ouvrier au sein d'un conseil d'arbitrage. Une première fois en mars 1910, au moment où il représente les 1 800 débardeurs du port de Montréal face aux armateurs de la Fédération Maritime du Canada¹¹⁹. Déçue des faibles salaires et des trop longues journées de travail de ses membres, l'Union des débardeurs de Montréal demande la formation d'un conseil de conciliation auprès du ministère du Travail

¹¹⁶ *Le Monde ouvrier*, 10 janvier 1920, 1.

¹¹⁷ *Ibid.*, 2 juillet 1921, 1.

¹¹⁸ *Ibid.*, 9 juillet 1921, 1; 4 novembre 1922, 1; Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 148-149.

¹¹⁹ Canada, Document parlementaire No 36, *Rapport du sous-ministère du Travail 1910*, Ottawa, 1911, 85.

à Ottawa, s'engageant d'avance à se soumettre au jugement qu'il rendra¹²⁰. Déposé le 20 avril 1910, le rapport du conseil est officiellement accepté par les deux parties six jours plus tard et donne les termes d'une convention collective valable pour une période de cinq ans. Bien accueilli par l'Union des débardeurs, le rapport du conseil d'arbitrage reprend toutes les demandes des débardeurs¹²¹. Moins d'un mois plus tard, les débardeurs remettent à Francq une chaîne de montre en or massif pour le remercier du rôle qu'il a joué au conseil¹²².

En 1914, Francq siège de nouveau à un conseil d'arbitrage en représentant cette fois le syndicat des charpentiers-menuisiers de Montréal (*Brotherhood of Carpenters and Joiners*) qui représente alors plus de 500 ouvriers. En grève depuis le 1er juin 1914, le syndicat demande la création d'un conseil d'arbitrage¹²³. Insatisfaits de leurs conditions de travail, les charpentiers-menuisiers réclament une augmentation de salaire de 42½ cents à 45 cents l'heure et la journée de huit heures de travail en été et en hiver¹²⁴. Le rapport du conseil d'arbitrage accorde effectivement un salaire de 45 cents l'heure aux ouvriers, mais la journée de neuf heures durant la période estivale et un contrat de trois ans au lieu d'une année comme le souhaitait le syndicat¹²⁵. Contrairement aux débardeurs, les charpentiers-menuisiers

¹²⁰ *La Presse*, 14 mars 1910, 14.

¹²¹ Les débardeurs demandaient exactement ce qu'ils ont obtenu: une journée de travail de 10 heures pour un salaire de 30 cents l'heure. Un salaire majoré à 35 cents l'heure pour le travail de soir et de nuit et à temps double pour le dimanche et les heures supplémentaires. Plusieurs autres revendications concernant la nourriture ou le nombre de débardeurs requis pour décharger un bateau, de même que certaines demandes touchant la santé et la sécurité sur les navires ont également été acceptées et apparaissent dans le rapport du conseil d'arbitrage (*La Gazette du travail*, mai 1910, 1385-1388; *La Presse*, 14 mars 1910, 14).

¹²² *La Presse*, 23 mai 1910, 12. Soulignons que le salaire de Francq à titre de représentant des débardeurs était de 120\$, somme payée par le gouvernement fédéral (Canada, Documents parlementaires, *Rapport de l'auditeur général 1909-1910*, vol. XLV, No. 1, 1911, M-5).

¹²³ *La Gazette du travail*, juillet 1914, 57.

¹²⁴ Grève no 31, Fonds ministère du Travail, ANC, vol. 303, microfilm T-2691, 442, 445, 447.

¹²⁵ *La Patrie*, 30 juin 1914, 8; *La Gazette du travail*, août 1914, 213-215; *Montreal Herald*, 6 juillet 1914.

n'obtiennent donc pas une victoire totale puisqu'ils doivent concéder sur les heures de travail et sur la durée du contrat.

La dernière présence de Francq au sein d'un conseil d'arbitrage a lieu en juin 1922, au moment où il est appelé à représenter plus de 1 000 travailleurs syndiqués de la *Montreal Light, Heat and Power Compagny*¹²⁶. Prétextant une baisse du coût de la vie et la possibilité de réduire les prix du gaz et de l'électricité pour ses clients, la compagnie réduit les salaires dans une proportion variant entre 12½ et 20 pour cent. Devant le conseil d'arbitrage, les employés affirment que cette réduction affectera sérieusement leur niveau de vie. Le rapport unanime du conseil déposé le 7 juillet 1922 recommande une réduction générale des salaires de l'ordre de 5 pour cent. Satisfaites de ce «compromis», les deux parties accepteront, quelques jours plus tard, les conclusions du rapport. À la fin de leur rapport, les commissaires — E. McG. Quirk, Gustave Francq et Bernard Rose — profitent de l'occasion qui leur est donnée pour lancer un appel à la conciliation et à l'entente entre les différentes classes de la société: «Nous croyons, comme il a été dit dans les paragraphes précédents de ce rapport, que la bonne volonté montrée au cours des délibérations de la commission est de très bon augure pour le maintien de cet esprit de bonne volonté dans les relations entre patrons et employés qui est d'un si haut prix pour le maintien de la paix industrielle»¹²⁷.

Pour Francq, ces trois expériences ont été plus que positives. Grand défenseur de la loi des différends industriels depuis sa création en 1907, il n'est pas déçu de son expérience comme il se plaira à le rappeler en 1926: «[...] j'ai eu l'occasion de suivre de très près nombre

¹²⁶ Il s'agit des travailleurs des usines à gaz, de distribution de l'électricité et d'entretien, membres des diverses organisations syndicales: *International Brotherhood of Electrical Workers*, *International Association of Machinists*, *United Brotherhood of Carpenters and Joiners*, et la *Gas Workers' Federal Union 16751* (Canada, Document parlementaire, *Rapport du ministère du Travail 1923*, Ottawa, 1924, 22).

¹²⁷ *La Gazette du travail*, août 1922, 922-925. La copie originale anglaise de ce rapport (Canada, *Department of Labour, Copy of Report of Board of Conciliation and Investigation Established Under the Industrial Disputes Investigation Act, 1907*) se trouve au Centre d'archives d'Hydro-Québec, Fonds Montreal Light, Heat and Power Company (F9).

de bureaux d'arbitrage sous la loi Lemieux et de conférences entre patrons et ouvriers et j'en ai gardé l'impression que, en règle générale, les membres qui les composaient étaient honnêtes et cherchaient consciencieusement à trouver la solution juste aux difficultés qu'ils étaient appelés à régler»¹²⁸.

3.3.3.2. La Commission fédérale d'appel du travail (1918-1919)

Dans ce même ordre d'idées, Francq est désigné par le CMTC à l'été 1918 pour siéger à la Commission d'appel du travail (*Labour Appeal Board*). Créé par le gouvernement fédéral en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1743 du 11 juillet 1918, l'organisme doit trouver un compromis lorsque les recommandations d'un conseil d'arbitrage (conseil créé en vertu de la loi Lemieux) sont refusées par l'une des parties¹²⁹. L'augmentation substantielle des conflits ouvriers dans tout le pays depuis 1917¹³⁰ et le rejet fréquent des décisions des conseils d'arbitrage amènent le gouvernement Borden à créer cette commission¹³¹. Elle est composée de cinq membres: deux représentants des ouvriers nommés par le CMTC, soit Francq et John Bruce de Toronto; deux représentants du patronat; et un président nommé conjointement par les patrons et les ouvriers ou par le ministre du Travail si les deux parties ne s'entendent pas. Dans ce cas-ci, le président est le juge F.S. MacLennan¹³².

¹²⁸ *Le Monde ouvrier*, 19 juin 1926, 1.

¹²⁹ *La Gazette du travail*, août 1918, 675-677.

¹³⁰ L'année 1918 avec 305 grèves ne sera dépassée en nombre de grèves et de jours perdus que par les années 1919 et 1920: «From 1917-1920, there were 1384 strikes involving almost 360,000 workers which expressed as percentages means those four years accounted for about 26 per cent of all Canadian strikes between 1891 et 1930 and almost 33 per cent of all strikes» (Gregory S. Kealy, «The Parameters of Class Conflict: Strikes in Canada, 1891-1930», dans Deian R. Hopkin et Gregory S. Kealy, ed., *Class Community and the Labour Movement: Wales and Canada, 1850-1930*, Wales, Cambrian News, 1989, 223).

¹³¹ Bercuson, *Confrontation at Winnipeg ...*, 82-84.

¹³² Le juge MacLennan était bien connu des dirigeants internationaux pour ses positions antisyndicales. À l'été 1918, il présidait la commission royale d'enquête instituée par le gouvernement fédéral pour régler les conflits dans les chantiers navals du Québec. Cette commission avait été nommée

Contrairement aux conseils d'arbitrage, les décisions de la Commission d'appel du travail sont finales et exécutoires. Ainsi, comme la loi Lemieux empêche toute grève avant que la décision du conseil d'arbitrage ne soit connue et comme les décisions de la Commission d'appel sont exécutoires, le gouvernement Borden se trouve ainsi à interdire le droit de grève. D'ailleurs, la création de la Commission s'inscrit dans un vaste programme de mesures répressives du gouvernement à l'endroit du mouvement ouvrier adoptées à l'été et à l'automne 1918¹³³. Francq cautionne donc cette interdiction, du moins pendant la guerre.

Entre le 11 juillet 1918 et le 1er mai 1919, date d'abolition de la Commission d'appel¹³⁴, sept cas d'arbitrage sont soumis. Parmi les six cas que nous avons pu analyser¹³⁵, cinq portent principalement sur la question des salaires. Insatisfaits de la décision rendue par le conseil d'arbitrage, l'employeur ou les ouvriers décident de porter leur cause devant la Commission d'appel qui se retrouve devant deux options: maintenir la décision du conseil d'arbitrage ou modifier ses recommandations à la hausse ou à la baisse, c'est-à-dire à l'avantage des patrons ou des ouvriers.

après le débrayage des 250 ouvriers de la *Davie Shipbuilding* de Lauzon en juillet 1918. Dans le conflit intersyndical qui opposait les syndicats catholiques et internationaux à la *Davie*, la commission MacLennan prendra position en faveur du syndicat catholique, l'invitant à signer un contrat de travail avec la compagnie, au détriment du syndicat international qui était déjà implanté dans l'entreprise (Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt ...*, 296-310).

¹³³ En septembre et octobre 1918, une série de mesures sont adoptées par le gouvernement fédéral: renforcement des pénalités pour ceux qui ne respectent pas les directives de la loi Lemieux; interdiction de critiquer l'effort de guerre canadien; bannissement des organisations socialistes; interdiction de tenir des assemblées dans une autre langue que le français ou l'anglais; etc. (James Naylor, «Workers and the State: Experiments in Corporatism after World War One», *Studies in Political Economy*, 42 (automne 1993), 92).

¹³⁴ *La Gazette du travail*, mai 1919, 596.

¹³⁵ Dans un cas, les informations contenues dans *La Gazette du travail* étaient insuffisantes pour pouvoir tirer des conclusions: «Rapport de la Commission d'Appel concernant le différend entre la *Canadian General Electric Company* de Peterborough, Ontario et ses machinistes, spécialistes et ouvriers électriciens», *La Gazette du Travail*, octobre 1918, 880-881.

Parmi les cinq cas d'arbitrage portant sur les salaires, un cas seulement sera favorable aux ouvriers¹³⁶. Trois autres cas se termineront par une décision largement défavorable aux ouvriers. Dans le premier cas, qui touche certains forgerons de Toronto, les commissaires tranchent en faveur de l'Association des patrons et diminuent les taux de salaire consentis par le conseil d'arbitrage¹³⁷. Se rendant à l'argumentation patronale basée en partie sur la déqualification du métier de forgeron¹³⁸, Francq et John Bruce demeurent solidaires des trois autres commissaires même si la décision dessert les intérêts des ouvriers. Par contre, dans les deux autres cas où la décision sera défavorable aux ouvriers, Francq et Bruce s'opposeront aux recommandations finales des autres commissaires. Dans ces deux cas, la Commission d'appel renverse la décision du conseil d'arbitrage et accorde aux employeurs les réductions de salaire demandées¹³⁹. En guise de protestation, les deux représentants du CMTC présentent

¹³⁶ Les conducteurs de tramways d'Ottawa demandaient une augmentation salariale de 20 cents l'heure, le conseil d'arbitrage leur avait accordé 7 cents, tandis que la Commission d'appel tranchera à 9 cents l'heure («Rapport de la Commission d'Appel sur le différend entre la *Ottawa Electric Railway* et certains de ses employés, membre de la *Division No 279* de la *Amalgamated Association of Street and Electrical Railway Employees of America*», *La Gazette du travail*, septembre 1918, 797-804).

¹³⁷ L'Association des patrons demande un salaire de 55 cents l'heure pour les forgerons généraux, soit un salaire équivalent à celui des chaudronniers et des machinistes. Le conseil d'arbitrage avait accordé un salaire de 68 cents l'heure. Coupant pratiquement la poire en deux, la Commission d'Appel réduit de 68 à 62 ½ cents l'heure le salaire des forgerons généraux et de 60 à 57½ celui des servants de machines à forger. Le contre-appel des ouvriers sera refusé («Rapport de la Commission d'Appel concernant le différend entre certaines firmes membres de l'Association des Patrons de Toronto et diverses classes d'ouvriers, membres de l'*International Brotherhood of Blacksmiths and Helpers* et de l'*Amalgamated Society of Engineers*», *La Gazette du travail*, novembre 1918, 1033-1035).

¹³⁸ «Les servants de machines à forger sont maintenant souvent des ouvriers non qualifiés, le travail des poinçons ou la partie experte de l'opération étant accomplie par des experts machinistes. Lorsqu'il sera possible d'engager des ouvriers capables de travailler leurs propres poinçons et de servir aussi bien que fournir leurs machines, sans doute des taux plus élevés seront payés» (*La Gazette du travail*, novembre 1918, 1034).

¹³⁹ Dans le premier cas, les charpentiers-menuisiers de navires, les calfats et les machinistes de Toronto, se présentent devant l'arbitrage et demandent un salaire de 80 cents l'heure. Rejetant cette demande, le conseil d'arbitrage propose plutôt de conclure à 65 cents. Non satisfaite, la partie patronale, qui proposait plutôt un salaire de 55 cents/heure, renvoie le tout à la Commission d'appel qui lui donne entièrement raison et demande aux ouvriers d'accepter «loyalement ces recommandations» qui fixent maintenant leur salaire à 55 cents («Rapport de la Commission d'Appel concernant le différend entre la *Polson Shipbuilding Company (Polson Iron Works)*, la *Toronto Shipbuilding Company* et la *Dominion*

un rapport minoritaire demandant que la décision de l'arbitrage soit maintenue, mais sans succès. Enfin, le dernier cas, dont le principal litige repose sur un différend salarial, se termine par un verdict nul, certaines catégories d'employés obtenant les taux de salaires demandés par leur représentant du *Canadian Brotherhood of Railways Employees* (CBRE), tandis que d'autres taux de salaire seront favorables aux employeurs. Par contre, ces employés de la *Canadian Express Company* n'obtiennent pas, telle que demandée, la journée de huit heures de travail, malgré l'appui de Francq et de Bruce qui interviennent en leur faveur¹⁴⁰. Face à l'intransigeance de John Pullen, président de la *Canadian Express Company*, d'accorder cette requête, Francq rédige un éditorial incisif où il affirme que le pays est au bord de la révolution et que les capitalistes ne doivent plus négocier, mais plutôt céder aux demandes de la classe ouvrière:

Do you think that you [Pullen] and other capitalists can prevent the establishment of a universal eight-hour day? Do you think that the working classes are going to continue to labor, unless capital recognizes bone fide trade unions?

Let me tell you, Mr. Pullen and others of your ilk, [...], you are sitting on a volcano. You are stupefied by middle age doctrines. You are playing with inarticulate anarchy. [...]

The spirit of labor today is quickened with a solvent critical quality and I cannot find words strong enough nor elocution sufficiently impish and effective to impress on employers the fact that they must either accept partnership with their workers or be self eliminated.¹⁴¹

Shipbuilding Company de Toronto et leurs charpentiers, calfats, menuisiers, etc.», *La Gazette du travail*, février 1919, 141-143). Cette situation se répétera de façon identique dans le deuxième cas, la Commission d'appel décidant d'accorder les taux de salaire demandés par la partie patronale («Rapport de la Commission d'Appel concernant le différend entre diverses firmes de Toronto et leurs faiseurs de modèles», *La Gazette du travail*, février 1919, 144-146).

¹⁴⁰ «Rapport de la Commission d'Appel concernant le différend entre la *Canadian Express Company* et certains de ses employés (commis, charretiers, portefaix, messagers, etc.), membres du *Canadian Brotherhood of Railways Employees* (CBRE)», *La Gazette du travail*, avril 1919, 443-463.

¹⁴¹ *Le Monde ouvrier*, 12 avril 1919, 3.

Après cette décision de la Commission, le Conseil des métiers et du travail de Toronto exige du gouvernement fédéral l'abolition de la Commission d'appel¹⁴².

La Commission d'appel du travail sera finalement abolie au printemps 1919. Selon l'historien James Naylor, cette décision du gouvernement Borden a été prise à cause de l'immense impopularité de la Commission: «This brief experiment in state suppression of the strike weapon was so unsuccessful and potentially explosive that even a vocally anti-union board member, British American Oil Company president [et président de l'Association canadienne des manufacturiers] S.R. Parsons, welcomed its demise»¹⁴³.

Dans les années 1920, à la suite de son expérience à la Commission, Francq rédige plusieurs articles où il réitère sa confiance en l'État comme arbitre des relations de travail. Il semble de plus en plus convaincu que les problèmes industriels ne trouveront plus leurs solutions dans des grèves, mais qu'ils se régleront exclusivement par le biais de la conciliation et de l'arbitrage obligatoires:

Nous croyons sincèrement que les disputes industrielles ne peuvent plus se régler par la force mais plutôt par la raison; que le temps n'est pas éloigné où malgré l'opposition systématique du Capital et de la vieille école trade-unioniste, tous les pays civilisés adopteront un système d'arbitrage obligatoire qui mettra fin pour toujours à ces guerres industrielles [...].

Et Francq d'ajouter dans la même foulée:

Des arbitres impartiaux, il s'en trouve à foison; nombreux sont ceux qui, sans appartenir à la classe ouvrière, sont souvent plus fidèles, plus sympathiques, plus dévoués que ceux qui en sont. Pourquoi alors le Travail Organisé craindrait-il de soumettre ses difficultés à un bureau d'arbitrage?¹⁴⁴

¹⁴² Naylor, *The New Democracy. Challenging the Social Order ...*, 45.

¹⁴³ *Ibid.*, 160.

¹⁴⁴ *Le Monde ouvrier*, 5 juin 1926, 1. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 27 juillet 1923, 1; 5 avril 1924, 1; 19 juin 1926, 1; 11 décembre 1926, 1.

En 1925, lorsque la loi des différends industriels est jugée inconstitutionnelle (*ultra vires*) par le Conseil privé de Londres, *Le Monde ouvrier* prend position contre cette décision affirmant qu'elle constitue «[...] a severe blow to the public in general»¹⁴⁵.

Selon l'historien Jeremy Webber, les représentants du Capital et du Travail qui siègent aux conseils d'arbitrage (loi Lemieux et Commission d'appel du travail) ont une responsabilité qui va bien au-delà du règlement matériel d'un conflit. Par leur participation à ces conseils, ils développent une vision globale des relations de travail axée sur la réconciliation des classes sociales: «They [les commissaires] therefore served a larger purpose, as one of the forums within which conflicting interests in Canadian were reconciled and class antagonisms soothed»¹⁴⁶. Francq est une de ces personnes: «[...] il faut que le Capital et le Travail réalisent qu'ils sont des associés ayant des intérêts communs, que les uns comme les autres doivent être non seulement solidement organisés mais encore être au courant des problèmes qui les confrontent. C'est vers cet idéal que tous se dirigent, volontairement ou involontairement, car c'est bien là la solution des problèmes industriels de l'avenir»¹⁴⁷. Au sein du mouvement syndical québécois, Francq devient l'un des plus importants avocats de la coopération et de l'harmonie entre le capital, le travail et les gouvernements¹⁴⁸.

¹⁴⁵ *Ibid.*, 24 janvier 1925, 1, dans Leblanc, *The Labor Movement Seen Through the Pages of Montreal's Le Monde ouvrier ...*, 36.

¹⁴⁶ Webber, «Living Wage and Living Profit: Wage Determination ...», 209.

¹⁴⁷ *Le Monde ouvrier*, 11 décembre 1926, 1.

¹⁴⁸ *Ibid.*, 27 janvier 1917, 2; 16 juin 1917, 2.

Conclusion

S'il est possible — et même probable —, que Francq ait milité dans certains groupes plus ou moins radicaux pendant sa jeunesse, il ne fait pas de doute, par contre, que depuis son retour à Montréal en 1900, il a embrassé les idéaux de la FAT et du syndicalisme d'affaires. Ainsi, il se porte à la défense de cette vision de l'action syndicale par les articles qu'il rédige pour les journaux ouvriers et par ses interventions au CMTM et au CMTC. Il défend alors les principes suivants: la syndicalisation des ouvriers qualifiés regroupés au sein de syndicats de métiers; l'obtention de contrats de travail qui se doivent d'être respectés par les patrons et les syndicats; une action de lobbying auprès des pouvoirs publics en vue d'obtenir une législation favorable à la classe ouvrière; enfin, la recherche de la bonne entente et de l'harmonie entre le capital et travail.

Craignant la confrontation dans les relations de travail — même s'il la sait parfois inévitable et nécessaire —, il accorde beaucoup d'importance à la conciliation et à l'arbitrage. Malgré des déceptions dans les conseils d'arbitrage et à la Commission d'appel du travail, il garde foi en l'État et demeure convaincu que les problèmes industriels de demain trouveront leur solution uniquement dans la conciliation et l'arbitrage obligatoire. À ce propos, il se démarque de la FAT et de Samuel Gompers qui rejettent toute intervention de l'État dans les relations de travail. Enfin, si Francq adhère à une vision plutôt conservatrice et traditionnelle de l'organisation syndicale, ses positions sont plus avant-gardistes en ce qui a trait aux questions sociales comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

Chapitre 4

L'action sociale de Francq au tournant du siècle

Introduction

Comme nous l'avons vu, plusieurs auteurs ont dépeint Gustave Francq comme un socialiste ou un syndicaliste aux idées radicales. Il doit cette étiquette de radical à ses positions progressistes sur la question de l'éducation, chasse gardée de l'Église catholique au tournant du siècle, de même qu'à ses activités — connues — au sein de la franc-maçonnerie. C'est l'opinion que véhicule la presse cléricale et conservatrice du début du siècle et qui est reprise par Arthur Saint-Pierre, Henri Bernard, Alfred Charpentier, Robert Rumilly, etc. Nul doute que la volonté de Francq à promouvoir l'action politique autonome des travailleurs a aussi largement contribué à le dépeindre comme un syndicaliste aux idées radicales auprès de ceux, et ils étaient nombreux, qui voulaient tenir le mouvement ouvrier à l'écart de l'action politique ouvrière.

Ce chapitre est divisé en trois parties. Dans un premier temps, nous présenterons le programme social des syndicats internationaux du début du siècle. Loin de se limiter uniquement à la défense des intérêts des ouvriers syndiqués, les syndicalistes internationaux présentent, depuis la fin du XIXe siècle, un vaste programme de mesures sociales s'adressant à l'ensemble de la classe ouvrière. S'ils ne favorisent pas la syndicalisation des ouvriers et des ouvrières non qualifiés, ils font tout de même des représentations auprès des différents paliers de gouvernements dans le but explicite d'améliorer la législation ouvrière et sociale dans son ensemble. Depuis le début du siècle, Francq joue un rôle majeur dans la diffusion de ces réformes sociales. La seconde partie du chapitre porte essentiellement sur le débat concernant la réforme du système scolaire québécois au tournant du siècle. Francq est au cœur de ce débat puisqu'il est un des plus chauds partisans de la démocratisation de l'éducation. Les liens qu'il tisse avec l'aile gauche du Parti libéral au début du siècle et les loges franc-maçonnnes semblent redevables, du moins en grande partie, à l'attachement qu'il porte à la réforme du

système scolaire québécois. Enfin, dans la troisième partie du chapitre, nous porterons notre attention sur deux thèmes auxquels Francq était particulièrement attaché: le développement des coopératives de production et de consommation, et la promotion de la langue française dans les organisations syndicales.

4.1. Programme social de Francq et des syndicats internationaux

Si Francq défend une position plutôt conservatrice en ce qui a trait à la syndicalisation des travailleurs, il n'en demeure pas moins qu'il est un des plus ardents promoteurs de la législation sociale et ouvrière progressiste. Débordant largement le cadre restreint des revendications économiques — salaires et heures de travail — des ouvriers syndiqués, il combat, tout au long de sa carrière, pour l'obtention de meilleures conditions de travail et de vie pour l'ensemble de la population et non pas uniquement pour les travailleurs syndiqués. «Les unions ouvrières, écrit-il, peuvent et doivent collaborer avec les autorités pour humaniser notre législation sociale»¹; il ne cessera de répéter que l'intervention syndicale est essentielle pour améliorer la législation sociale et ouvrière.

S'inspirant en partie du programme réformiste des Chevaliers du travail, les syndicalistes internationaux réclament depuis la fin du XIXe siècle l'adoption de mesures sociales propres à améliorer le sort de la classe ouvrière. Il suffit de jeter un coup d'œil à la plate-forme politique du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) publiée pour la première fois en 1898 pour se rendre compte du désir des dirigeants syndicaux de dépasser les revendications spécifiques de ses membres. Les mesures suivantes comptent effectivement parmi leurs objectifs: l'instruction gratuite, la journée de travail de huit heures et la semaine de six jours, l'inspection gouvernementale de toutes les industries, un salaire minimum décent selon les régions, la nationalisation des services publics, l'abolition du travail des enfants de moins de quatorze ans, l'arbitrage des conflits de travail, etc. À partir de 1921, le CMTC

¹ *Le Monde ouvrier*, 30 décembre 1939, 1.

inclut à son programme l'établissement de l'assurance-chômage, des pensions de vieillesse et de l'assurance-maladie². Les mêmes objectifs sont poursuivis au Québec par le Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) et par le Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ)³.

Les mesures sociales défendues par Francq reflètent en grande partie ces idéaux. Il fait donc la promotion de mesures touchant plus spécifiquement la classe ouvrière comme la valorisation de l'étiquette syndicale; la réduction des heures de travail⁴; l'inspection des établissements industriels; l'amélioration des services dispensés dans les bureaux de placements; la création d'un bureau de statistiques ouvrières; l'augmentation du budget du département du travail; l'amélioration des conditions d'hygiène dans les manufactures et la fixation d'une loi efficace de protection en cas d'accident de travail; l'abolition du travail des enfants; la fixation d'un salaire minimum pour les femmes; et plusieurs autres mesures du même genre.

D'autres mesures retiennent également son attention comme la réforme de l'éducation ou la création de coopératives de consommation et de production au tournant du siècle⁵. De

² Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 135-136.

³ Murray et Tremblay, *Cent ans de solidarité* ..., 33-35. Pour connaître les réclamations du CEPQ, il faut absolument consulter les rapports annuels du Comité publiés dans les procès-verbaux du CMTM («Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*) puisqu'il n'existe aucune étude exhaustive sur ce sujet.

⁴ Comme nous le verrons au chapitre 6 (section 6.3.3.), Francq réclame en 1919 la journée de travail de six heures et la semaine de cinq jours (*La Presse*, 7 février 1919, 11).

⁵ Dans cette même veine, il fait également campagne contre la prohibition dans les pages du *Monde ouvrier* à la fin des années 1910 et, en décembre 1916, on le retrouve à la tête d'une délégation ouvrière chargée de rencontrer le premier ministre du Québec pour lui faire part de son opposition à la prohibition (*The Canadian Annual Review of Public Affairs*, J. Castell Hopkins, ed., The Annual Review Publishing Company Limited, Toronto, 1916, 564; *Le Monde ouvrier*, 16 décembre 1916, 1). L'argumentation de Francq est centrée sur la valorisation des libertés individuelles qui confèrent à chaque personne le libre choix de ses gestes et paroles: «[...] aucun pays démocratique au monde ne doit adopter une mesure aussi arbitraire» (*Le Monde ouvrier*, 28 avril 1917, 1). Selon lui, il faut plutôt s'occuper de ceux qui abusent de l'alcool grâce à des campagnes d'éducation axées sur la modération:

plus, à l'instar de plusieurs militants syndicaux de l'époque, Francq est un des premiers à réclamer des mesures sociales qui formeront les principaux maillons du filet de sécurité sociale si chère à la population canadienne de nos jours. En 1908, par exemple, il est un des premiers à défendre l'idée d'établir au Canada un régime de pensions de vieillesse, une «mesure juste et équitable» selon lui⁶. Nous verrons en détail au chapitre 6 ce qui le pousse à appuyer l'établissement de programmes sociaux comme l'assurance-chômage, les allocations familiales et de l'assurance-maladie. Concernant ce dernier point, mentionnons qu'il réclame depuis 1927 une intervention substantielle de l'État dans le réseau hospitalier québécois, ce qui ne pouvait que lui attirer les foudres des autorités religieuses en place.

Au plan du système électoral, Francq défend une réforme électorale majeure comprenant: l'abolition de la qualification foncière pour les charges municipales à Montréal; l'établissement de la représentation proportionnelle; l'abolition du dépôt électoral qui limite les candidatures selon la richesse des individus; le droit de vote pour les femmes; et, enfin, le droit de vote obligatoire pour pallier les faibles taux de participation lors de certaines élections ou de référendums à Montréal. Or il est bien conscient que plusieurs de ses idées rencontrent de l'opposition: «Tous ne peuvent marcher aussi vite dans la voie du progrès: il faut une avant-garde dans toutes les idées, c'est elle qui reçoit les coups généralement, qui est tournée en ridicule bien souvent, mais l'idée marche quand même en dépit de tout et finit par triompher lorsqu'elle repose sur la justice et le droit»⁷. Sa position sur le travail et le droit de vote des femmes illustre bien ces propos.

«La tempérance par l'éducation, tel est le vœu du mouvement ouvrier» (*Le Monde ouvrier*, 18 mars 1916, 2). Geoffrey Ewen accorde plusieurs pages à cette question dans son mémoire de maîtrise (Ewen, *The Ideas of Gustave Francq ...*, 68-77).

⁶ *L'Ouvrier*, 23 février 1908, 1.

⁷ *Le Monde ouvrier*, 19 mars 1927, 1.

Malgré qu'il conserve certaines idées conservatrices quant au rôle des femmes⁸, il est convaincu que le droit de vote des femmes est une simple question de justice; c'est pourquoi il appuie la campagne des suffragettes dans les années 1920 et 1930. À la Commission de la charte de la ville de Montréal en 1920, il défend les positions de la Fédération nationale Saint-Jean Baptiste et du *Local Council of Women* qui revendique le droit de vote sur la scène municipale⁹. Plus tard, en janvier 1927, il profite de la rencontre annuelle du CEPQ avec le premier ministre Taschereau pour y introduire une délégation dirigée par Thérèse Casgrain qui vient réclamer le droit de vote¹⁰. Selon Francq, c'est par la patience et un travail acharné de recrutement (et non par la confrontation) que les suffragettes obtiendront gain de cause:

Alors il ne reste à ceux qui préconisent le suffrage féminin qu'à le faire avec calme et modération, de gagner des partisans petit à petit, un à un, mais surtout de convertir les femmes elles-mêmes à leur cause. Il n'y a pas à le nier, la majorité des Canadiennes-françaises [sic] sont indifférentes ou adversaires du suffrage féminin. Pourquoi encore une fois? Question de mentalité, d'éducation, de milieu. Il est permis de croire que si les femmes voulaient réellement obtenir le droit de vote, elles feraient tellement des pieds et des mains qu'elles l'obtiendraient dans un avenir assez rapproché. Les efforts devraient donc tendre de ce côté: convertir les femmes elles-mêmes à cette cause.

Il y a certes exagération dans les raisons invoquées dans les deux camps. Parler de "reine du foyer", que la femme qui vote et se mêle des luttes politiques descend de son trône, etc., etc., c'est ridicule. La femme qui travaille à l'usine, à l'atelier, au magasin, au bureau même, se mêle à la vie industrielle et commerciale et y réussit souvent mieux que l'homme, elle ne se dégrade pas pour cela; la femme peut rester vraiment femme dans toutes les circonstances de la vie [...].

Le Travail Organisé en principe est en faveur de droits égaux pour tous, sans distinction de sexe, [...] mais en réalité parmi les membres des unions ouvrières il y a divergence d'opinion au point de vue du suffrage féminin: les uns sont pour, les autres sont contre; c'est une question ouverte que seul l'avenir solutionnera. Nous restons

⁸ *Ibid.*, 8 mars 1919, 3; Leblanc, *Gustave Francq. Un pionnier ...*, 32; Andrée Lévesque, *Résistance et transgression. Études en histoire des femmes au Québec*, Montréal, Les éditions du remue-menage, 1995, 60.

⁹ Voir la section 7.2.1. du chapitre 7.

¹⁰ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1927, 67-68. Selon André Leblanc, qui tient cette information de Marcel Francq, le premier ministre Taschereau aurait alors demandé à Francq, en aparté, s'il était nécessaire «d'amener son poulailler avec lui» (Leblanc, *Gustave Francq. Un pionnier ...*, 32).

convaincus toutefois que tôt ou tard l'égalité devant la loi et au point de vue des droits politiques de tous les citoyens sera un fait accompli.¹¹

À l'automne 1910, Francq jumelle son intérêt pour la législation ouvrière à ses talents d'éditeur et publie une compilation de certaines lois ouvrières¹². Sous la supervision de son ami Louis Guyon, inspecteur en chef des établissements industriels et des édifices publics de la province, il regroupe les lois et règlements les plus récents concernant la législation ouvrière (inspection des manufactures et édifices publics, accidents de travail, arbitrage et conciliation, bureaux de placement, etc.). L'ouvrage, qui constitue une première dans ce domaine, contient aussi deux textes de Guyon, un court historique du département des inspections des établissements industriels et un texte portant sur les toutes nouvelles inventions dans le champ de la prévention des accidents de travail¹³. Ce recueil de lois ouvrières est le premier d'une série de publications du même genre. Ainsi, en 1919, il publie une deuxième compilation mise à jour de la législation ouvrière de la province. En 1928, le recueil de lois prendra définitivement le nom de *Code des lois ouvrières et industrielles de la province de Québec*. Profitant de l'aide financière du gouvernement libéral, du moins au début¹⁴, le *Code* sera publié annuellement de 1928 à 1967¹⁵.

¹¹ *Ibid.*, 25 février 1933, 1.

¹² *La Presse*, 20 octobre 1910, 10; Lettre no 515, Correspondance reçue, 1910, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail.

¹³ Gustave Francq, ed., *Labor Laws of the Province of Québec. Inspection Factories and Public Buildings Accidents. Measures of Prevention, Compensation, Arbitration, Conciliation*, Montréal, *Mercantile Printing Co.* Selon le journal *La Presse* (20 octobre 1910, 10), l'ouvrage aurait également été publié en français sous le titre *La législation ouvrière de la province de Québec*.

¹⁴ Dans une lettre qu'il fait parvenir au ministre du Travail et des Travaux Publics, Antonin Galipeault, en juin 1921, Francq, qui sollicite l'aide financière de son ministère, lui rappelle que par les années passées «vous avez eu l'obligeance de m'en commander cent copies à raison de \$ 2.00 l'ex.» (Lettre no 1640, Correspondance reçue, 1921, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail).

¹⁵ À la mort de Gustave Francq en 1952, l'entreprise sera reprise par son petit-fils Marcel Francq pour quelques années (Entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997).

Comme nous venons de le montrer, Francq a à cœur le bien-être de la classe ouvrière. Au tournant du siècle, certaines questions cependant le touchent encore davantage: la démocratisation du système scolaire québécois, l'implantation de coopératives de production et de consommation, la promotion de la langue française dans les milieux syndicaux et la promotion de réformes au niveau de l'administration municipale. Nous aborderons ici la question de l'éducation, des coopératives et de la langue française. Reliée de plus près à l'action politique, la réforme des questions municipales sera traitée dans le prochain chapitre.

4.2. La réforme de l'éducation

«Un peuple est fort quand il sait lire,
Quand il sait lire, un peuple est grand»
Gustave Francq

Sur la scène politique québécoise, la question de l'éducation revient comme un leitmotiv depuis le milieu du XIXe siècle, et plus particulièrement depuis l'abolition du ministère de l'Éducation en 1875. En décembre 1897, par exemple, le gouvernement libéral de Félix-Gabriel Marchand présente un projet de loi en faveur de la création d'un ministère de l'Éducation, ce qui aurait pour conséquence de diminuer l'influence de l'Église. Le projet de loi est toutefois battu par les conservateurs menés par Thomas Chapais qui détiennent la majorité au Conseil législatif¹⁶. Dans un ouvrage récent portant en partie sur le gouvernement de F.-G. Marchand, le politologue Gérard Bergeron affirme que «[...] l'échec de la réforme du régime de l'instruction publique reste le *fait historique* majeur de ces années-là»¹⁷.

Au début du siècle, l'État a commencé à légiférer dans le secteur de l'éducation. La création des écoles du soir par Mercier, la création de l'école des Hautes études commerciales

¹⁶ Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, tome 1: *De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal compact, 1989, 612-614.

¹⁷ Gérard Bergeron, *Révolutions tranquilles à la fin du XIXe siècle*, Montréal, Fides, 1997, 193.

(HÉC) et la mise sur pied d'écoles techniques et commerciales par Gouin, de même que la politique plus générale de décentralisation scolaire des gouvernements libéraux de Marchand et Gouin en constituent de bons exemples¹⁸.

La démocratisation de l'éducation est au cœur des mesures mises de l'avant par les syndicalistes internationaux depuis la fin du XIXe siècle. Au Québec, ils réclament l'instruction gratuite et obligatoire depuis 1892, l'uniformité des manuels scolaires à partir de 1902 et la création d'un ministère de l'Instruction publique depuis 1904. En 1906, le CMTM radicalise ses positions et présente un réquisitoire en faveur de la laïcisation partielle des écoles et d'une augmentation des salaires des instituteurs et institutrices laïcs que l'on traite «sans justice». D'autres mesures comme la création de bibliothèques publiques, la gratuité des écoles du soir, la création d'écoles techniques et commerciales et la centralisation des commissions scolaires à Montréal sont aussi demandées depuis le tournant du siècle¹⁹.

Chez les syndicalistes internationaux, Francq est l'un des plus ardents défenseurs de la réforme de l'éducation²⁰. Cible de choix du clergé et des nationalistes, il est le militant qui est le plus sévèrement critiqué pour ses prises de position. On l'attaque pour ses idées, mais on met en relief aussi ses origines européennes et ses accointances avec la franc-maçonnerie

¹⁸ Comme le montre Ruby Heap, si l'Église détient les leviers du système d'éducation, la confrontation avec le gouvernement est tout de même inévitable et se soldera par des compromis des deux côtés (Ruby Heap, «Libéralisme et éducation au Québec à la fin du XIXe et au début du XXe siècles», dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du XXe siècle*, Montréal, Fides, 1995, 99-118).

¹⁹ Sur les réclamations des syndicalistes internationaux au tournant du siècle, on consultera: Thérèse Hamel, «Le Congrès des métiers et du travail du Canada et la question scolaire, 1886-1944», *Bulletin du RCHTQ*, 12, 3 (automne 1986), 7-36; Thérèse Hamel, «L'obligation scolaire au Québec: Enjeu pour le mouvement syndical et agricole», *Labour/Le Travail*, 17 (printemps 1986), 83-102; Éric Leroux, «Les syndicats internationaux et la Commission royale d'enquête sur l'éducation de 1909-1910», *Bulletin du RCHTQ*, 23, 1 (printemps 1997), 5-14; Céline Bastien, *Les syndicats internationaux et les réformes scolaires au Québec (1900-1930)*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1997, 110 p.

²⁰ Selon Robert Rumilly, Francq est au centre du projet de laïcisation du CMTM qui menace l'archevêché de Montréal (Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 3, Montréal, Fides, 1972 ..., 369).

pour le discréditer. Toutefois, Francq ne se laisse pas intimider facilement et il a la réplique facile.

Actif durant une vingtaine d'années au CMTC (de 1904 à 1925), le quart des résolutions qu'il y présente portent sur des questions touchant l'éducation. Aucun autre délégué du Québec n'est intervenu aussi souvent que lui sur cette question. Ses interventions portent principalement sur l'instruction gratuite et obligatoire, l'uniformité des manuels scolaires, la fusion des commissions scolaires à Montréal, la création d'un ministère de l'Éducation, la valorisation et la multiplication des écoles techniques et commerciales, l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et la limitation du travail des enfants. La résolution qu'il propose au congrès du CMTC de 1918, et qu'il reprendra mot pour mot dans les années 1920, donne une idée assez juste de ses vues:

Whereas, it is in the interest of the country at large and the working class in particular, that every citizen should receive a proper education, and whereas we consider it the duty of the Government to facilitate the development of education, by all possible means, having this aim in view; be it therefore resolved that the incoming Executive for the Province of Quebec be instructed to petition the Provincial Government for the adoption of the following measures:

1. Free and compulsory education.
2. All text books to be issued by the Government, upon the recommendation of the Boards of Education, and to be sold at cost price, pending their free distribution to scholars.
3. All school books to be uniform throughout the Province, it being one of the principal requirements for proper education.
4. All courses in the Provincial Governments's schools, technical and others, to be given free of charge.
5. No person to be permitted to teach in any school who is not the holder of a Normal school diploma, except in the case of primary courses such as those given in kindergardens and similar institutions.
6. That all persons under the age of 21, working in factories, workshops or any other places of employment, who are not able to read and write one of the two official languages of this country fluently be compelled to attend an evening class.

7. The laws governing education to be amended by the Provincial Government, to provide for a minimum salary for school teachers in keeping with the cost of living, and to permit the prosecution of School Commissions who pay less than said minimum salary.

8. A Minister of Education to be appointed whose duties should consist in supervising the proper administration of School Commissions, the enforcement of the program of education adopted by the Provincial, Catholic and Protestant Boards of Education and all other rules and regulations pertaining to education.²¹

Ainsi, l'historien Robert Rumilly vise juste lorsqu'il écrit:

Gustave Francq croyait aux vertus libératrices de l'instruction. Il opposait la Lumière et l'Obscurantisme. Il répétait une devise des vieux syndiqués européens — une vraie formule à la Victor Hugo: «Un peuple est fort quand il sait lire.» Or, ce militant, ce convaincu, exerçait une influence prépondérante au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. [...] Stimulés par Gustave Francq, les syndicats réclamaient toujours le rétablissement du ministère de l'Instruction publique.²²

4.2.1. La Commission royale d'enquête sur l'éducation (1909-1910)

Au début du siècle, à Montréal, le débat le plus important porte sur la question de la centralisation des commissions scolaires. Le nombre élevé de commissions scolaires — plus d'une trentaine — constitue un problème majeur pour les parents puisque ces commissions jouissent d'une entière liberté en ce qui a trait à la sélection des livres apparaissant au programme. Ainsi, les livres utilisés variant d'une commission scolaire à l'autre, chaque déménagement entraîne des coûts considérables pour les familles ouvrières qui doivent renouveler le matériel pédagogique de leurs enfants²³. Dans ces circonstances, les nombreuses

²¹ *Proceedings of TLCC*, 1918, 147; 1923, 87-88; 1924, 140-141.

²² Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XII ..., 101-102.

²³ La liste des livres français approuvés pour les écoles catholiques en 1904 représente un exemple éloquent de cette situation. On y compte 27 manuels de lecture différents, 9 de grammaire, 15 d'histoire, dont près de la moitié date de 1860, 9 de géographie et 13 de mathématique (*Liste des livres approuvés pour les écoles catholiques par le Comité catholique du conseil de l'instruction publique jusqu'au 1er juillet 1904*, Québec, 1904, 18 p.).

commissions scolaires à Montréal sont préjudiciables aux intérêts des travailleurs. Leur fusion permettrait d'obtenir beaucoup plus facilement l'uniformité des livres et une diminution des coûts liés à l'éducation.

Dans ce but, le CMTM, le Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ) et le Parti ouvrier ne cessent de faire pression sur le gouvernement provincial de Gouin et sur les échevins de la ville en faveur de l'uniformité des manuels scolaires²⁴. Francq, quant à lui, réclame cette mesure depuis 1905 lors des congrès annuels du CMTC; il revient à la charge à neuf reprises entre 1909 et 1924²⁵. En septembre 1909, il présente une résolution favorisant l'uniformité des livres pour l'ensemble de la province et non uniquement pour le territoire montréalais. Selon lui, les deux tiers des livres scolaires sont imprimés par les communautés religieuses qui les vendent au plus haut prix possible, tout en les gardant au programme le moins longtemps possible²⁶. Appuyé par Joseph Ainey et Alphonse Verville, il fait une sortie en règle contre le gouvernement québécois qui ne rend pas justice à la classe ouvrière et contribue à la maintenir dans un état d'infériorité en cautionnant l'action des communautés religieuses. En agissant ainsi, Francq ne choque pas uniquement les membres du gouvernement, mais aussi les autorités religieuses. En effet, pour ces dernières la gratuité apparaît comme un prélude à l'école neutre et laïque, tandis que l'uniformité des livres pourrait aboutir éventuellement à la mainmise de l'État sur le contenu des livres²⁷.

²⁴ Bastien, *Les syndicats internationaux et les réformes scolaires ...*, 60-61; *Assemblées du* 19 janvier 1906, 14; 19 avril 1906, 128; 3 mai 1906, 131; 17 janvier 1907, 166; 4 juillet 1907, 191; 5 mars 1908, 239, Procès-verbaux du CMTM; *La Patrie*, 18 juin 1909, 3.

²⁵ *Proceedings of TLCC*, 1905, 41; 1909, 87; 1911, 72; 1912, 79; 1913, 143; 1916, 106; 1917, 121; 1918, 147; 1923, 87-88; 1924, 140-141.

²⁶ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1909, 23.

²⁷ Hamel, «L'obligation scolaire au Québec ...», 93.

Jules Dorion de *L'Action sociale* s'en prend aux chefs ouvriers — Francq, Verville et Arcand —, leur conseillant de ne pas se mêler de sujets qu'ils ne connaissent pas. Selon Dorion l'uniformité des manuels scolaires signifie que les enfants de différentes religions — catholiques, protestants et juifs — devront tous utiliser les mêmes livres: «Ce serait, à brève échéance, le triomphe de la médiocrité, l'égalité banale et terre à terre, et peut-être la perte de tout sens moral [...]»²⁸. Dans ce même article, Dorion ne se gêne pas pour qualifier Francq d'athée, d'ennemi de la doctrine catholique et de disciple de la révolution française²⁹. La même année, une série d'assemblées publiques organisée par le Parti ouvrier indispose certains journaux³⁰. À Québec, le journal catholique ultramontain, *La Vérité*, affirme que les chefs ouvriers Francq et Verville ne détiennent pas les compétences nécessaires pour intervenir sur la question scolaire: «Voilà de pauvres ouvriers qui sont exposés à être mal renseignés sur l'importante question scolaire. Qu'attend-on pour arracher notre classe ouvrière à ces meneurs mals inspirés?»³¹. Trois semaines plus tard, le journal revient à la charge, comparant Francq à l'encyclopédiste Diderot et au dirigeant socialiste français Jean Jaurès pour leurs opinions anticléricales, avant de conclure que les chefs ouvriers — Francq, Verville et Arcand — «sont imbus des doctrines les plus malsaines et bien près d'être en communauté d'idées et d'aspirations avec les révolutionnaires et les anticléricaux du vieux monde»³².

²⁸ *L'Action sociale*, 25 septembre 1909, 4.

²⁹ Dans une brochure publiée quatre ans plus tard, Arthur Saint-Pierre revient sur cette intervention de Francq de septembre 1909 qu'il assimile à de l'anticléricisme (Saint-Pierre, *L'organisation ouvrière dans la province ...*, note, 2, 17).

³⁰ *La Patrie*, 19 octobre 1909, 3; 28 octobre 1909, 3; 2 novembre 1909, 3; 2 novembre 1909, 3; 3 novembre 1909, 11; 4 novembre 1909, 12.

³¹ *La Vérité*, 13 novembre 1909, 140.

³² *Ibid.*, 4 décembre 1909, 166. Outre Francq, les deux cibles les plus souvent attaquées par la presse cléricale sont Narcisse Arcand et le député ouvrier Alphonse Verville. À la suite d'un article traitant de l'impossible égalité des classes sociales, le journal dresse ce portrait de Verville: «Verville, par exemple, est un parfait ignorant en économie sociale et politique; cependant, vous le voyez, avec un aplomb imperturbable, une suffisance incommensurable et un geste qui ne doute pas même qu'il a été fait plutôt pour manœuvrer l'outil du plombier que celui du législateur, pérorer sur les sujets les plus

Quelques mois avant ces événements, le premier ministre Gouin décidait de nommer une commission royale d'enquête sur les écoles catholiques de Montréal. Créée en juillet 1909, la Commission est dirigée par le sénateur Raoul Dandurand et a pour mandat de traiter uniquement des deux questions suivantes: la question de la centralisation des commissions scolaires en une commission unique et la question de l'élection des commissaires d'écoles³³.

Mandaté par les membres du Parti ouvrier pour les représenter, Francq témoigne en faveur de l'unification des commissions scolaires sur l'île de Montréal et présente le mémoire du Parti ouvrier aux commissaires³⁴. Débordant largement le cadre restreint des objectifs de la Commission, le mémoire, auquel Francq a soin de collaborer de près, met l'accent sur l'unification des commissions scolaires, l'uniformité des livres, la gratuité de l'enseignement et des livres de classe, l'abolition de la rétribution mensuelle et la création d'un ministère de l'Éducation. De plus, le document est très ancré dans la réalité socio-économique du début du siècle par le constat qu'il fait de la situation de la classe ouvrière. L'éducation apparaît comme une véritable bouée de sauvetage, un moyen unique pour l'ouvrier d'améliorer sa condition sociale, mais surtout celle de ses enfants en réalité:

Il est de la plus haute importance que des réformes soient accomplies sous le plus bref délai, car l'élément canadien-français est en train de perdre une part de son influence

obtus. Il vous tranche, en deux phrases de très mauvais français, les questions les plus épineuses et il reste convaincu que sa sentence est celle d'un Salomon» (*La Vérité*, 13 novembre 1909, 144).

³³ Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, 95-102.

³⁴ La délégation du Parti ouvrier est reçue à la séance du 21 décembre 1909. Outre Francq, elle comprend Alphonse Verville, député ouvrier, Narcisse Arcand, organisateur de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique (FUCMA) et Isidore Tremblay, de l'Union internationale des plâtriers et président du Club ouvrier Saint-Louis du Mile-End. Zotique Lespérance, de la *Boot and Shoe Workers Union*, section locale des tailleurs de cuir, n'est pas présent, mais il est signataire du mémoire. L'ensemble des délibérations de la Commission royale d'enquête de 1909-10 de même que le rapport final des commissaires se trouvent aux Archives de la Commission des écoles catholiques de Montréal (ACÉCM). Les témoignages de Francq, Verville et Arcand, de même que le mémoire du Parti ouvrier ont été entièrement republiés dans le *Bulletin du RCHTQ*, 23, 1 (printemps 1997), 14-28. Voir aussi *La Presse*, 24 décembre 1909, 30.

et de sa prépondérance dans la province de Québec même, pour n'avoir pas été armé suffisamment pour les luttes quotidiennes de la vie.

Tout observateur impartial est forcé de reconnaître que la population canadienne-française, malgré ses talents naturels, son énergie au travail, son ambition et ses efforts de tous genres, est reléguée au second et troisième plans, dans la Confédération.

Dans la haute finance, dans la grande industrie, dans les grandes administrations de chemins de fer et de navigation, dans les grandes compagnies de services publics, telles que compagnies d'éclairage, compagnies de tramways, etc., le Canadien français n'existe virtuellement point. Nous trouvons les nôtres dans les petits magasins, dans les métiers durs et pénibles, dans les situations les moins élevées et partout où les salaires sont dérisoires.

La province de Québec aussi est le seul pays au monde où l'on confie l'instruction des enfants à des institutrices, lesquelles ont des salaires de \$7 et \$8 par mois.

L'école, telle qu'elle existe actuellement est une cause de la faiblesse pour la province de Québec.

L'école, telle qu'elle devrait exister, serait un instrument de relèvement et de force entre les mains des Canadiens-français [sic].³⁵

Cette fois, la réplique ne vient pas de *L'Action sociale* de Québec, mais plutôt de son confrère catholique de Montréal, *La Croix*, qui critique le mémoire et tente de discréditer les chefs ouvriers³⁶. Un an plus tard, lorsque les activités de Francq au sein de la franc-maçonnerie sont connues de la population, *La Croix* rappelle les positions qu'il défendait devant la Commission sur l'éducation ainsi que ses origines belges: «Nous connaissons depuis longtemps ce prétendu chef ouvrier. C'est un autre transfuge que nos braves travailleurs

³⁵ Délibérations de la Commission royale pour s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour organiser une commission scolaire ayant juridiction dans la Cité de Montréal, et ses banlieues, Archives de la CÉCM.

³⁶ *La Croix*, 8 janvier 1910, 1. Cet article, rédigé par Joseph Bégin, sera repris intégralement par *La Vérité* dans son édition du 22 janvier 1910 (p. 223), ce qui n'est pas surprenant puisque ces deux journaux appartiennent à la famille Tardivel. Journal catholique de Québec, *La Vérité* est dirigé par Paul Tardivel, fils de l'ultramontain Jules-Paul Tardivel. Omer Héroux, gendre de Tardivel, y collabore durant quelques années avant de passer au *Devoir*. À Montréal, *La Croix* est dirigé par Joseph Bégin, gendre de Jules-Paul Tardivel.

feraient bien de jeter par-dessus bord»³⁷.

Le rapport final de la Commission, déposé en 1911, favorise la centralisation des trente et une commissions scolaires, mais restera lettre morte. Durant les années subséquentes, plusieurs commissions scolaires, ne pouvant supporter de lourds déficits financiers, n'ont d'autres choix que de s'annexer à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM). À la suite d'un compromis entre Gouin et Mgr Bruchési, la fusion des commissions scolaires au sein de la CÉCM est finalement adoptée le 22 décembre 1916 et appliquée à partir du 1^{er} juillet 1917. L'uniformité des livres scolaires est aussitôt assurée par le Bureau central chargé de l'administration financière de la CÉCM³⁸. Ainsi, Francq a-t-il pleinement raison de croire que la centralisation faciliterait l'obtention de l'uniformité des livres. Mais, insatisfait du règlement concocté par le gouvernement Gouin, il continue son combat pour l'uniformisation des manuels scolaires. En septembre 1913, il soulève une polémique lorsqu'il affirme, chiffres à l'appui, que les prix des manuels scolaires au Québec sont deux fois plus élevés qu'en Ontario. Selon ses calculs, il en coûte 65 cents aux parents ontariens pour se procurer les livres au programme à l'école primaire, tandis que les parents québécois doivent déboursier 1,58\$ pour les mêmes livres. Devant ce constat, il demande au gouvernement de prendre en charge l'impression des manuels et de les vendre au prix coûtant en attendant de pouvoir les distribuer gratuitement³⁹. Dans sa démarche, il reçoit l'appui de l'échevin Paul G. Martineau, qui est à l'origine de la première bibliothèque municipale à Montréal⁴⁰, et du journal des libéraux radicaux, *Le Pays*, qui, après avoir publié ces chiffres

³⁷ *La Croix*, 24 décembre 1910, 1.

³⁸ Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques ...*, 99-101.

³⁹ *Proceedings of TLCC*, 1913, 143.

⁴⁰ Fondée en novembre 1904, la nouvelle bibliothèque s'adresse spécifiquement à la classe ouvrière. Située dans une salle du Monument national sur la rue Saint-Laurent, la création de cette bibliothèque ne semble pas avoir soulevé de débats entre les pouvoirs publics et le clergé puisqu'elle ne rassemble que des ouvrages scientifiques et techniques: «Elle a surtout pour but de donner aux ouvriers qui veulent se perfectionner dans leurs métiers respectifs, les connaissances techniques dont ils ont besoin après avoir suivi les cours publics» (*La Presse*, 10 novembre 1904, 1). Éva Circé-Côté,

sur le coût des livres, critique le manque d'initiative du gouvernement⁴¹. La riposte en provenance des représentants et supporteurs de l'Église est sévère, associant les défenseurs de ces mesures à des franc-maçons, des libres penseurs et des athées qui ne visent réellement qu'à attaquer le pouvoir de l'Église et non à améliorer le système scolaire⁴².

Ces attaques ne ralentissent pas Francq qui, à partir de 1916, se sert du *Monde ouvrier* pour répondre à ses détracteurs, les éditorialistes de *L'Action catholique*, du *Devoir* et du *Progrès du Saguenay*, et aussi pour s'en prendre aux dirigeants de la CÉCM ou au gouvernement québécois. En effet, à plusieurs reprises dans les années 1920, il critique les divers paliers de gouvernement et réclame une hausse substantielle des salaires de famine des instituteurs et des institutrices⁴³, l'élection des commissaires d'écoles de la CÉCM par le peuple⁴⁴, l'ouverture de nouvelles écoles à Montréal⁴⁵ et l'uniformisation de la taxe scolaire⁴⁶. Dans une lettre ouverte à Sir Lomer Gouin, intitulée «De l'obscurité à la lumière», il met l'accent sur l'avancement de la société vers le progrès et la modernité, et associe la réforme de l'éducation à ces valeurs avant de lancer un appel au premier ministre: «Ne tardez pas à convaincre l'électorat qu'il a besoin des lumières d'une instruction *rationnelle*, dussent certains intérêts illégitimes s'en trouver lésés et certaines consciences timorées s'en

journaliste en vue de la scène culturelle montréalaise connue sous le pseudonyme de «Colombine» et que l'on retrouvera comme collaboratrice au journal *Le Monde ouvrier* de Francq à partir de 1916 sous la plume de «Julien Saint-Michel», assume la direction de la bibliothèque qui compte plus de trois mille volumes, une centaine de périodiques, une collection d'ouvrages photographiques et plusieurs encyclopédies et dictionnaires scientifiques et industriels (*Le Canada*, 12 novembre 1904, 6).

⁴¹ *Le Pays*, 20 septembre 1913, 2.

⁴² *The Canadian Annual Review of Public Affairs*, J. Castell Hopkins, ed., The Annual Review Publishing Company Limited, Toronto, 1913, 462-463.

⁴³ *Le Monde ouvrier*, 3 janvier 1920, 1; 12 février 1921, 1; 26 mai 1923, 1.

⁴⁴ *Ibid.*, 29 novembre 1919, 1; 12 février 1921, 1.

⁴⁵ *Ibid.*, 26 janvier 1924, 1; 10 septembre 1927, 1.

⁴⁶ *Ibid.*, 2 février 1924, 1.

formaliser»⁴⁷. En fait, d'un point de vue plus pratique, la solution à la majorité de ces problèmes passe, selon lui, par un engagement accru de l'État:

Nous croyons que le même résultat pourrait s'obtenir si on commençait par créer un ministère de l'Instruction publique, dont les attributions consisteraient à faire mettre en vigueur un programme pédagogique uniforme — préparé et adopté par le Conseil de l'Instruction publique, mais ratifié par le cabinet provincial — à fixer un salaire minimum pour les instituteurs et institutrices et un barème comportant des augmentations périodiques avec pension de retraite au bout d'un certain nombre d'années d'enseignement; il aurait également le contrôle sur le taux de la taxe scolaire — voir à ce qu'elle ne soit ni trop haute, ni trop basse — et empêcherait l'exploitation des livres et cahiers d'écoles, qui se pratique encore sur une grande échelle de nos jours, quoique moins qu'il y a quelques années.⁴⁸

Les syndicats catholiques qui font leur apparition à la fin des années 1910 pour concurrencer les syndicats internationaux s'opposent officiellement à l'école gratuite et obligatoire et au principe d'uniformité des livres depuis 1918⁴⁹ et font des représentations à Québec pour combattre ces mesures depuis 1919⁵⁰. Pour Francq, l'opposition des syndiqués catholiques à l'obligation scolaire est une conséquence directe de l'influence exercée par l'Église sur les syndicats catholiques: «Cette demande ne nous étonne pas, on devine, on sent d'où elle vient; ce qui nous surprend, c'est que la délégation n'ait pas demandé une loi décrétant l'ignorance obligatoire. [...] Tout le monde sait que l'instruction rend le peuple malheureux, que plus on est ignorant moins on comprend, et que moins on comprend, plus on se laisse "emplir" facilement. Ça se passe de commentaires!»⁵¹. Le cynisme de Francq à l'endroit des syndicats catholiques s'explique, en partie, par le fait que, depuis le début du siècle, les syndicalistes internationaux affirment représenter l'opinion générale des ouvriers de la province. Les réclamations des syndicats catholiques ne leur permettent plus d'utiliser

⁴⁷ *Ibid.*, 8 février 1919, 1 (nous soulignons).

⁴⁸ *Ibid.*, 26 mai 1923, 1.

⁴⁹ Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 217.

⁵⁰ *La Presse*, 1er février 1919, 9.

⁵¹ *Idem.*

cet argument.

Après les années 1920, Francq ne se prononce plus personnellement sur la question de l'éducation. *Le Monde ouvrier*, par contre, continue tout au long des années 1920 et 1930 à prendre position en faveur des revendications traditionnelles des syndicats internationaux. À la veille de l'adoption de la Loi de fréquentation scolaire obligatoire à l'hiver 1943, Francq ne peut s'empêcher toutefois de rappeler aux plus jeunes lecteurs du *Monde ouvrier* que les syndicats internationaux et le Parti ouvrier furent au premier rang des promoteurs des réformes scolaires à la fin du XIXe siècle⁵². Ce sera sa dernière intervention sur cette question.

4.2.2. Les liens avec les libéraux radicaux

Durant la période 1896-1914, il existe une conjonction d'intérêts entre les syndicalistes internationaux et l'aile gauche du Parti libéral du Québec. Une conjonction d'intérêts qui se manifesterá en définitive par la formation d'alliances stratégiques dans le but de promouvoir certaines mesures sociales. Évidemment, la question de la réforme scolaire demeure la pierre d'assise de cette alliance.

En raison des liens qu'il entretient avec les gens des milieux d'affaires et de la petite bourgeoisie libérale (ses activités dans la franc-maçonnerie, entre autres, permettent cette dernière relation), Francq apparaît comme la principale courroie de transmission entre les syndicalistes internationaux et les libéraux radicaux. D'autres dirigeants ouvriers comme Alphonse Verville, qui est près des libéraux fédéraux, et Joseph Ainey, actif sur la scène politique montréalaise et ayant ses entrées chez les libéraux, contribuent certainement eux aussi au rapprochement entre les deux groupes⁵³. Au tournant des années 1920, les députés

⁵² *Le Monde ouvrier*, 9 janvier 1943, 1.

⁵³ Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt ...*, 218-219.

ouvriers Aurèle Lacombe, Joseph Gauthier et Adélarde Laurendeau entretiennent aussi des liens de cordialité avec les libéraux de Taschereau. Robert Rumilly confirme les liens qui unissent les syndicalistes et les libéraux sur la question de l'éducation:

Chez les Canadiens français, la grande discussion relative à l'enseignement perpétuait la bataille des classiques et des modernes. Les champions des modernes étaient, pour beaucoup, des partisans, avoués ou honteux, de la «laïcité». Les syndicats «internationaux», qui réclamaient la «réforme de l'enseignement», vivaient en conflit larvé avec Mgr Bruchési et l'épiscopat. Gustave Francq, vice-président et animateur du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, grand rédacteur de motions en faveur de la réforme, était un radical notoire — d'origine belge. Et Joseph Ainey inscrivait en tête de son programme «socialiste», à la fois l'instruction «moderne et pratique» et le rétablissement du ministère de l'Instruction publique. Tout ce monde poussait Godfroy Langlois à reprendre son projet d'élection des commissaires d'écoles par le peuple.⁵⁴

Au sein du Parti libéral, un groupe de libéraux radicaux, mené par le député de Montréal-Saint-Louis, Godfroy Langlois, ne cessent de faire pression sur le gouvernement libéral de F.-G. Marchand, de S.-N. Parent et de Lomer Gouin à partir de 1905. Selon Patrice Dutil, le biographe de Langlois, les radicaux sont des «vétérans libéraux dégoûtés des inclinations conservatrices de leurs chefs»⁵⁵. De vieux «Rouges» donc qui tentent d'adapter les idées radicales du XIXe siècle aux nouvelles réalités engendrées par l'urbanisation, l'industrialisation et la montée du mouvement ouvrier organisé⁵⁶.

Directeur et rédacteur en chef de *La Patrie* de 1895 à 1903, puis du *Canada* de 1903 à 1910, Godfroy Langlois représente la tendance radicale du Parti libéral. Il est un ami

⁵⁴ Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XII: *Les écoles du Nord-Ouest*, Montréal, Valiquette, 1944, 202.

⁵⁵ Dutil, *L'Avocat du diable. Godfroy Langlois ...*, 113.

⁵⁶ *Ibid.*, 111-112. Sur la présence du libéralisme dans la société québécoise à cette époque, on consultera, outre l'ouvrage de Dutil cité plus haut, le collectif dirigé par Yvan Lamonde, *Combats libéraux au tournant du XXe siècle*, Montréal, Fides, 1995, 285 p.; Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, 301 p.; T.-D. Bouchard, *Mémoires*, tome 2: *Gravissant la colline*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1960, 96.

personnel de Francq⁵⁷, qui, rappelons-le, a travaillé comme typographe pour les deux journaux officiels des libéraux à son retour à Montréal en 1900. Marginalisé au sein du Parti libéral, Langlois quitte la direction du *Canada* en 1910 pour fonder un nouveau journal, *Le Pays*. Défendant des idées similaires, comme la réforme du système scolaire et des mœurs électorales et la lutte contre les trusts, Francq et Langlois font alliance pour combattre des ennemis communs — principalement l'Église, le gouvernement libéral et les nationalistes — et ils militent ensemble au sein de la franc-maçonnerie et au journal *Le Pays* jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ce sont, par exemple, les pressions conjointes des syndicalistes internationaux et des libéraux radicaux qui mènent à la création de la Commission royale d'enquête sur l'éducation de 1909. En 1914, Langlois quitte définitivement le Québec pour s'installer en Belgique à titre de représentant commercial du Québec. Il meurt à Bruxelles le 6 avril 1928 à l'âge de 61 ans.

Le journal *Vox Populi* (dirigé par Francq) n'hésite pas à donner son appui aux libéraux radicaux dès la publication d'un de ses premiers numéros en janvier 1906: «Quelques hommes au Parlement et dans la presse se sont faits, en ces dernières années, les champions de l'école et c'est le devoir des ouvriers de seconder tous ceux qui travaillent à éclairer le pays et à faire répandre les bienfaits de l'instruction dans toutes les classes de la société»⁵⁸.

Habitué de côtoyer des politiciens qui n'osent pas se prononcer de façon claire et précise sur des questions touchant le pouvoir du clergé, Langlois est fier de pouvoir compter sur des alliés qui n'ont pas peur de réclamer haut et fort des réformes sociales majeures. C'est du moins ce qu'il écrit à Alphonse Verville en février 1912:

J'ai une grande admiration pour vous et pour vos camarades les chefs ouvriers Ainey, Francq, Giroux, Arcand et les autres, parce que vous faites de belles luttes désintéressées pour les idées. Vous êtes seuls à marcher à l'avant-garde dans ce pays où l'hypocrisie est de rigueur. Sans crainte des coups qui pleuvent, sans fausse honte,

⁵⁷ Entrevue avec Léo Robitaille réalisée par André Leblanc, le 19 janvier 1971.

⁵⁸ La citation du *Vox Populi* provient du journal *La Presse*, 9 janvier 1906, 8.

vous faites la bataille du progrès, vous réclamez des réformes, et cela seulement est énorme chez nous qui avons une horreur instinctive de tout ce qui n'est pas routine et ordinaire.⁵⁹

Farouche partisan du contrôle de l'État sur l'éducation, Langlois favorise la mise en place d'un système public d'enseignement obligatoire, libre et non confessionnel. Or il n'est pas seul dans le camp des libéraux à réclamer la laïcisation du système d'enseignement. À Ottawa, le député fédéral de Saint-Jacques, Honoré Gervais, réclame la création d'une école de hautes études commerciales basée sur le modèle européen, tandis qu'à Montréal, le projet de laïcisation partielle des écoles est soutenu par l'échevin Paul G. Martineau et par le CMTM⁶⁰.

En 1910, Langlois quitte *Le Canada*, qu'il dirigeait depuis 1903, pour fonder un nouveau journal: *Le Pays*. Le journal libéral radical met de l'avant un vaste programme de réformes sociales favorisant la classe ouvrière⁶¹. Par exemple, le journal réclame que les ouvriers soient représentés dans les corps publics comme à la Commission des parcs ou au Bureau de direction des écoles techniques, ce qui constitue une revendication majeure des dirigeants ouvriers: «[...] s'il y avait au Conseil un Verville, un Ainey, un Francq ou autres, la cause de l'instruction publique avancerait rapidement dans cette province, car ces hommes du peuple en connaissent les besoins, puisqu'ils partagent les mêmes charges, éprouvent les mêmes difficultés, sont sujets aux mêmes exploitations»⁶².

Gustave Francq est lié de très près au journal *Le Pays*. Imprimé sur les presses de la *Mercantile Printing* depuis ses débuts, le journal est dirigé par Francq en 1920 et 1921. Il y

⁵⁹ *Le Pays*, 24 février 1912, 1.

⁶⁰ Assemblée du 19 janvier 1906, 14, Procès-verbaux du CMTM.

⁶¹ Dutil, *L'Avocat du diable. Godfroy Langlois ...*, 247.

⁶² *Le Pays*, 4 novembre 1911, 1. Entre 1910 et 1912, les références à Francq, Verville, Arcand et Ainey sont monnaie courante dans le journal de Langlois.

aurait même écrit plusieurs éditoriaux sous divers pseudonymes au cours des années 1910 et 1920⁶³. Rédigé en collaboration, mais administré par Francq à partir du 28 juillet 1920, le journal fait paraître un éditorial enflammé la semaine suivante, question d'expliquer aux lecteurs que la nouvelle direction n'entend pas délaissier le programme mis de l'avant par ses prédécesseurs⁶⁴.

En 1913, malgré sa condamnation par Mgr Bruchési, *Le Pays* continue d'être imprimé par la *Mercantile Printing* qui y fait paraître aussi plusieurs annonces publicitaires vantant les mérites de son imprimerie⁶⁵. Après le décès de son jeune rédacteur en chef, Roger Valois, Omer Chaput assume l'intérim à partir d'avril 1917. Or Chaput, qui a déjà été journaliste à *La Tribune* de Sherbrooke et au *Star* de Montréal, occupe déjà depuis un certain temps le poste de gérant de la *Mercantile Printing*. Pendant quelques mois en 1917, son nom apparaît à la fois comme rédacteur en chef du *Pays* et comme gérant de l'imprimerie de Francq. De plus, certains journalistes, comme Francq et Èva Circé-Côté collaborent aux deux hebdomadaires⁶⁶. Enfin, à la fermeture du *Pays* en décembre 1921, quelques journalistes —

⁶³ Entrevue avec Léo Robitaille réalisée par André Leblanc, le 19 janvier 1971. On reconnaît le style de Francq dans plusieurs éditoriaux publiés au début des années 1920. Une écriture alerte et concise portant sur des sujets pointus qui laissent deviner les connaissances étendues du rédacteur sur certaines questions comme la réforme de la Charte de la ville de Montréal. À cette époque, Francq et Foster représentent le CMTM à la Commission de la Charte de la ville de Montréal. Or les éditoriaux touchant ce sujet dans *Le Pays*, d'un auteur inconnu, font preuve d'une grande connaissance du sujet et défendent systématiquement toutes les positions de Francq et Foster. À titre d'exemples, on peut consulter les éditoriaux des mois d'avril et de mai 1921. Pour ce qui est des pseudonymes, il est possible que Francq ait utilisé celui de «Labor» ou encore ceux de «Sextus», «Junius» ou «Marius» qui se rapprochent beaucoup de «Socius», qu'il utilise dans *Le Monde ouvrier*.

⁶⁴ *Le Pays*, 31 juillet 1920, 1; 7 août 1920, 2.

⁶⁵ Fait à noter, la réplique de Langlois à la condamnation de Bruchési est publiée sous forme de brochure. Or celle-ci est imprimée sur les presses de l'imprimerie de Francq (*Toujours debout. Le Mandement de Mgr Bruchési et la réponse du «Pays»*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1913, dans Pierre Hébert, avec la collaboration de Patrick Nicol, *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié 1625-1919*, Montréal, Fides, 1997, 133 et 267, note 59).

⁶⁶ Les deux journaux se prévalent aussi durant un certain temps des services du même caricaturiste. Voir, par exemple, *Le Pays*, 27 avril 1912, 1 et *Le Monde ouvrier*, 9 septembre 1916, 1.

Georges Delpègue, Pierre Ponce (pseudonyme) — passeront directement au *Monde ouvrier*.

Outre *Le Pays*, Francq entretient aussi certains liens avec d'autres journaux radicaux. Par le biais de son imprimerie, il est indirectement associé à *La Vie artistique* (1905)⁶⁷ et à *La Lumière*, deux journaux imprimés sur les presses de la *Mercantile*. Fondé en avril 1912 et rédigé par A. Morin, le mensuel *La Lumière* s'inscrit dans la lignée du rationalisme et du radicalisme français avec la présentation de textes de Diderot, Paul Sabatier, Anatole France, Georges Clémenceau, Victor Hugo et plusieurs autres. Le programme politique de Morin rejoint substantiellement celui du *Pays* et plusieurs de ses idées se retrouvent aussi chez Francq: «[...] il [Morin] réclame une réforme du mode de scrutin basée sur la représentation proportionnelle, l'abolition du Sénat et du Conseil législatif; il exige un enseignement formant des êtres autonomes capables de reconnaître le “beau, le vrai, le bien”; pour tous, il souhaite la liberté d'opinions. Quant à lui, il luttera pour l'affermissement d'une “démocratie ignorante et apathique” et pour la “grande” cause ouvrière»⁶⁸. À l'image du *Pays*, le journal de Morin subit les foudres de l'archevêque de Montréal qui le condamne le 9 juin 1912 après seulement deux livraisons. Toujours imprimé par la *Mercantile* malgré le verdict de Mgr Bruchési, le journal est publié jusqu'en novembre 1912.

Lors de la session parlementaire de novembre 1912 — considérée comme la session de l'éducation — le docteur John Finnie dépose, pour une deuxième année consécutive, un projet de loi en faveur de l'instruction obligatoire pour les écoles protestantes qui prévoit aussi la gratuité des livres et la gratuité scolaire. Appuyé et défendu par Langlois qui aurait tout de même préféré «voir un bill d'obligation pour tout le monde», le député de Saint-Louis défend le projet de loi Finnie sur le principe de l'égalité des droits et rappelle aux membres de l'Assemblée législative que les dirigeants ouvriers — et il les nomme: Verville, Ainey,

⁶⁷ André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*. Tome 4: 1896-1910, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, 217.

⁶⁸ André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*. Tome 5: 1911-1919, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982, 51.

Giroux, Arcand, Francq — sont en faveur de ce projet depuis longtemps: «Ils viennent tous les ans, depuis une dizaine d'années, faire un pèlerinage auprès du gouvernement pour réclamer cette réforme»⁶⁹.

De leur côté, les dirigeants syndicaux font également pression sur le gouvernement. Ainsi, après avoir adopté une résolution d'appui au projet de loi Finnie à son assemblée régulière du 21 novembre 1912, Francq est chargé d'écrire aux membres de l'Assemblée législative (incluant le premier ministre), leur demandant d'adopter cette mesure afin de garantir aux enfants «an equal opportunity of securing an education that will fit them for the various trades and callings that they may choose to follow during life»⁷⁰. L'argument principal de la résolution repose sur le fait que l'obligation scolaire représenterait une barrière efficace pour limiter le travail des enfants. *Le Pays* reproduit fidèlement la résolution et met l'accent sur le fait que le CMTM représente vingt mille ouvriers regroupés dans 83 syndicats⁷¹. Pour sa part, le Comité exécutif de la province de Québec va plus loin que le CMTM. Lors de leur rencontre annuelle avec le premier ministre Gouin, les dirigeants du CEPQ, Gustave Francq en tête, réitèrent leur demande en faveur de l'uniformité des livres et de la gratuité scolaire et appuient l'idée que le projet ne se limite pas aux seuls protestants, mais qu'il englobe aussi les catholiques⁷². Lucides malgré la défaite du projet de loi — qui est battu par une majorité

⁶⁹ Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 13e Législature, 1re session. Séance du 27 novembre 1912, 182. Ce n'est pas la première fois que Langlois utilise cette stratégie à l'Assemblée législative. Jugeant que le coût excessif des livres est un obstacle à la scolarisation des enfants de la classe ouvrière, il soumettait en février 1911 un projet de loi en faveur de l'uniformité des livres pour l'ensemble de la province. Défendant son projet à l'Assemblée, il prend la peine de préciser que la très grande majorité des ouvriers appuient cette idée: «La classe ouvrière a fait des réclamations très nettes à ce sujet devant la Commission Royale de Montréal par la voix de MM. Francq, Arcand, Giroux et autres, qui ont réclamé l'uniformité des livres» (*L'Action sociale*, 10 février 1911, 5).

⁷⁰ Lettre no 2692, Correspondance reçue, 1912, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail.

⁷¹ *Le Pays*, 23 novembre 1912, 12.

⁷² Les autres délégués présents sont: J.-T. Foster, G.-R. Brunet, J. Albert, N. Arcand et J. McClelland.

de 56 voix (62 contre 6) —, les dirigeants du Comité exécutif considèrent que seul l'omniprésence de l'Église catholique et la crainte qu'elle inspire aux pouvoirs publics peuvent expliquer ce résultat: «We are under the impression that individually all the ministers — or at least the majority of the ministers — are in favor of this measure but as it has been made a religious question in our province, all goes to show that they won't dare tackle it for a long time to come»⁷³.

Dans *L'Action sociale*, le journaliste Jules Dorion s'inquiète du fait que Langlois soit de moins en moins isolé et qu'il étende constamment son réseau d'influences. Lors des élections provinciales de 1912, il dénonce aussi bien la mauvaise influence que Langlois exerce sur certains libéraux, que l'alliance de ces derniers avec les syndicalistes internationaux: «Qu'il suffise de signaler celle [la candidature] du citoyen Bouchard, de Saint-Hyacinthe, celle de M. [Narcisse] Arcand, disciple de Francq, *l'homme de Langlois*, et les autres candidatures du Parti ouvrier et socialiste de Montréal, qui sont acceptées par le parti [libéral] avec leur programme, dont ils ne retranchent rien»⁷⁴. Situation alarmante aux yeux de Dorion qui craint une recrudescence du radicalisme au sein des rangs du Parti libéral: «Si Langlois revient en Chambre avec ses amis et ses alliés, admis dans le parti libéral, nous pouvons nous attendre à une nouvelle et plus forte poussée vers la mainmise de l'Etat sur les institutions, les programmes, les livres, les personnes mêmes de l'éducation. Le dernier Parlement de Québec a fait déjà plusieurs pas dans ce sens et il en fera nécessairement d'autres»⁷⁵.

Le départ de Godfroy Langlois pour la Belgique en 1914 marque la fin des alliances entre les syndicalistes internationaux et les libéraux radicaux. Certes, certains syndicalistes

⁷³ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1912, 37.

⁷⁴ *L'Action sociale*, 29 avril 1912, 4 (nous soulignons).

⁷⁵ *Idem*.

continuent d'entretenir des relations avec les libéraux, mais les liens qui unissaient les protagonistes des deux groupes semblent s'être grandement atténués. Pour sa part, Francq continue son activité au *Pays* jusqu'à la fermeture du journal en 1921. Délaissant l'action politique ouvrière au début des années 1920, il adoucit peu à peu son discours et se rapproche progressivement de ceux qui détiennent réellement le pouvoir, les libéraux modérés regroupés autour de Louis-Alexandre Taschereau.

4.2.3. La franc-maçonnerie

Lorsqu'on analyse, d'une part, l'idéologie de la franc-maçonnerie française axée prioritairement sur la valorisation des libertés fondamentales et, d'autre part, les objectifs poursuivis par les loges l'Émancipation et Force et courage, qui mettent l'accent sur la réforme du système scolaire québécois, il n'est pas étonnant de voir que Gustave Francq se soit joint à ces groupes. D'ailleurs, il lui arrive souvent, avant les années 1930, d'utiliser dans ses éditoriaux des termes associés au vocabulaire franc-maçon comme «fraternité», «progrès», «lumière», «obscurantisme», etc.

Les activités de Francq au sein de la franc-maçonnerie sont très peu documentées. Grâce aux travaux pionniers en la matière de Roger Le Moine, il est tout de même possible de retracer certains postes occupés par Francq au sein de la loge L'Émancipation et de la loge Force et courage. Reçu à titre d'apprenti de la loge L'Émancipation de Montréal le 11 septembre 1908, Francq accède au titre de compagnon le 25 juin 1909 et de maître le 12 octobre 1910⁷⁶. Avec neuf de ses compagnons, il quitte L'Émancipation le 21 avril 1910 pour fonder la loge Force et courage où il occupe respectivement les postes d'Hospitalier (1912) et d'Orateur (1915)⁷⁷. Si nous ne connaissons pas sa date de démission de cette loge, nous

⁷⁶ Roger Le Moine, *Deux loges montréalaises du Grand-Orient de France*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991, 117.

⁷⁷ Selon Le Moine, l'Hospitalier est chargé d'aider les maçons dans le besoin ou leur famille, tandis que l'Orateur doit faire respecter les règles de procédure (constitution et règlements) (Le Moine,

savons qu'il y est toujours actif en 1920 puisque à ce moment, il est nommé au grade de chevalier de Rose-Croix, récompense accordée aux membres les plus méritoires de la loge. Francq fait donc partie d'un groupe d'élite, pourrions-nous dire, puisque la loge compte seulement dix chevaliers Rose-Croix après dix ans d'existence⁷⁸. Cette nomination, ajoutée à ses nombreuses années d'activités au sein de ces deux loges, permet de croire qu'il a joué un rôle prépondérant dans le développement de la franc-maçonnerie au Québec. À partir de 1923, la documentation concernant Force et courage est pratiquement inexistante. Selon l'hypothèse émise par Roger Le Moine, la loge aurait été «mise en sommeil» à la Deuxième Guerre mondiale, ce qui signifie que Francq a pu être membre de la loge jusqu'à ce moment.

Fondée en 1896 par des francs-maçons francophones qui désirent s'affranchir de la tutelle anglaise de la *Grand Lodge of Quebec*, la loge L'Émancipation est rattachée au Grand Orient de France (GODF). Contrairement à la maçonnerie britannique qui accepte et promeut l'existence de Dieu (le Grand Architecte de l'Univers), la maçonnerie française propose un modèle plus libre de croyance axé plutôt sur les idéaux de la Révolution française et la lutte contre le cléricisme. Ainsi, selon Paul Nadon, «[L]a franc-maçonnerie n'est ni déiste, ni athée, ni même positiviste. Institution pratiquant et affirmant la solidarité humaine, elle est étrangère à tout dogme et à tout crédo religieux. Elle a pour principe unique le respect absolu de la liberté de conscience»⁷⁹. Imprégné des idéaux de la Troisième République, L'Émancipation, qui prend pour devise «Raison, Travail, Liberté» au moment de sa création, propose une vision de la société axée essentiellement sur l'idéal de la liberté:

Il s'est formée à Montréal, Canada, une société d'hommes probes qui, liés par des sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité, travaillent individuellement et en commun à la réalisation des progrès sociaux, exerçant ainsi la bienfaisance dans le sens le plus étendu. Le but principal qu'ils poursuivent, c'est l'affranchissement intellectuel du

Deux loges montréalaises ..., 10).

⁷⁸ Le Moine, *Deux loges montréalaises ...*, 67-68 et 84.

⁷⁹ Paul Nadon, *La Franc-maçonnerie*, Paris, PUF, Collection «Que sais-je?», 1982, 115, dans Le Moine, *Deux loges montréalaises ...*, 22-23; *Le Devoir*, 2 août 1910, 1.

peuple canadien, encore courbé sous le despotisme clérical, en créant une vérité morale et libre.⁸⁰

Influencée par les lois françaises sur l'éducation de Jules Ferry et Émile Combes, la franc-maçonnerie québécoise met en tête de son programme la démocratisation de l'éducation fondée sur trois principes: la gratuité, l'obligation et la laïcisation. C'est pourquoi au début du siècle, les maçons de L'Émancipation, Godfroy Langlois en tête, participent aux activités de la Ligue de l'enseignement⁸¹. En effet, l'instruction représente la pierre d'assise du projet de société des maçons, lequel repose sur la valorisation des libertés fondamentales. Outre la Ligue de l'enseignement, les maçons tentent de faire passer leur message par le biais de cercles d'étude comme le cercle Alpha-Oméga et certains journaux comme *Les Débats*, *La Petite Revue* ou *Le Pays*. En novembre 1909, Francq participe à une assemblée contradictoire au cercle Alpha-Oméga où il est chargé de défendre le syndicalisme américain face à A. Forget qui, lui, prend la défense du syndicalisme français⁸².

Si la loge l'Émancipation est principalement composée de membres des professions libérales, il en est tout autrement de Force et courage dont les ouvriers comptent pour près

⁸⁰ «Règlement de la R. :.□.: L'Émancipation à l'Or.: de Montréal», Montréal, Alphonse Pelletier, 1898, 5, dans Le Moine, *Deux loges montréalaises ...*, 23.

⁸¹ Fondée par une centaine de personnes le 9 octobre 1902, la Ligue vise surtout à élargir le rôle de l'État en matière d'éducation et fait la promotion de l'obligation scolaire, de l'uniformisation des commissions scolaires à Montréal et de la gratuité et de l'uniformité des livres. Malgré l'affirmation d'André Leblanc, qui mentionne que Francq est présent à la Ligue, nous n'avons pu le retracer. À la défense de Leblanc, il faut préciser que le texte original anglais qu'il a produit ne mentionne pas que Francq est membre de la Ligue de l'enseignement; cette affirmation se retrouve plutôt dans la traduction française de ce même texte (Leblanc, *Gustave Francq. Godfather to the International ...*, 45; Leblanc, *Gustave Francq. Un pionnier ...*, 33). Pour une analyse détaillée de l'organisation et des objectifs de la Ligue voir le texte de Ruby Heap, «La Ligue de l'Enseignement (1902-1904): Héritage du passé et nouveaux défis», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36 (3 décembre 1982), 339-373. Pour la liste complète des membres, il faut consulter le document: Ligue de l'Enseignement, *La Ligue de l'Enseignement* (Montréal, 1902) disponible à la Bibliothèque nationale du Québec (Saint-Sulpice).

⁸² *La Patrie*, 4 novembre 1909, 12.

de la moitié des effectifs⁸³. Pour le docteur Alfred Marcil, qui met sur pied Force et courage en janvier 1910, la réforme de la société doit venir de la classe ouvrière et non de la petite bourgeoisie libérale. Ainsi tout en poursuivant les objectifs de L'Émancipation en ce qui a trait à la réforme de l'éducation, certains membres de la nouvelle loge comme Francq, Édouard Henry, membre du syndicat international des lambrisseurs de navires et agent syndical dans le port de Montréal, et Fernand Marrié, journaliste au *Pays* et au *Monde ouvrier*, amènent la loge à s'occuper de questions sociales plus larges: réformes scolaires étendues avec l'ajout de l'uniformité et de la gratuité des manuels scolaires et l'amélioration des conditions de travail des instituteurs et institutrices; réformes municipales visant l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière; lutte contre la hausse constante du coût de la vie dans les années 1910 et valorisation du mouvement coopératif; amélioration du statut juridique des femmes par la reconnaissance du droit de vote, etc. C'est principalement par la voix du journal *Le Pays* que ces maçons diffusent leur message. À l'automne 1913, par exemple, le journal organise une campagne contre les logements insalubres et la mortalité infantile à Montréal et il réclame la diminution du coût de la vie. En 1917, tout comme *Le Monde ouvrier*, *Le Pays* se prononce vigoureusement contre la prohibition.

Sans affirmer que le journal de Francq est contrôlé par la franc-maçonnerie comme c'est le cas pour *Le Pays*, Le Moine prétend que «[...] *Le Monde ouvrier* exprime bien les préoccupations qui sont celles de la loge et du G.O.D.F.»⁸⁴. En effet, il existe une communauté d'idées entre Francq et Force et courage: «Par ses positions, Francq montre bien que l'idéal social de Force et courage se confond avec celui du CMTC. À tel point qu'on ne saurait préciser par quoi il fut d'abord marqué si l'on ne savait que les débuts de son action syndicale sont antérieurs à son initiation»⁸⁵. Le Moine n'a pas tort. Francq dépense beaucoup d'énergie à défendre certains principes comme la liberté d'expression, la valorisation des

⁸³ Le Moine, *Deux loges montréalaises ...*, 66.

⁸⁴ *Ibid.*, 83.

⁸⁵ *Ibid.*, 84.

institutions démocratiques (suffrage universel, droit de vote des femmes, abolition de la qualification foncière, représentation proportionnelle, etc.), l'égalité des chances pour tous par une meilleure répartition de la richesse, et évidemment, la réforme du système scolaire québécois. Il apparaît clairement que Francq et Force et courage ont des idéaux analogues.

D'ailleurs, Francq n'hésite pas à combattre le cléricisme, une autre cause chère aux franc-maçons. Il s'oppose en effet radicalement à l'intervention du clergé dans la vie publique. Ses principales interventions sur le sujet se produisent à la fin des années 1910 au moment de l'avènement des syndicats catholiques qui profitent largement de l'appui de l'Église. Au credo des militants catholiques «Hors de l'Église, point de salut!», Francq répond: «S'il est vrai que les ouvriers catholiques sont tenus de croire à l'infaillibilité des dogmes de l'Église, il est tout aussi vrai que cela ne s'applique qu'aux questions spirituelles. [...] Nous l'avons déjà dit et nous ne cesserons de le répéter: si le clergé veut garder le respect et la confiance que le peuple a pour lui, qu'il reste en dehors des luttes politiques et économiques ou des questions purement matérielles»⁸⁶. Selon Francq, le rôle d'un syndicat consiste à veiller à la situation matérielle des ouvriers, tandis que les organisations religieuses doivent se consacrer au bien-être spirituel de ces derniers. À ses yeux, vouloir combiner les intérêts matériels aux valeurs spirituelles ne peut que se solder par un échec «car tôt ou tard, l'un des deux intérêts prendra le dessus»⁸⁷.

Si Francq valorise la séparation de l'Église et de l'État, répétant sans cesse dans les années 1910 que la réforme de l'éducation n'est pas une question morale ou religieuse, il n'est par contre ni athée, ni agnostique, contrairement à ce qu'affirment l'historien Desmond Morton et l'ancien syndicaliste Alfred Charpentier⁸⁸. En plus de s'être marié religieusement à deux reprises (1891 et 1939), d'avoir fait baptiser ses trois fils dans les années 1890 et

⁸⁶ *Le Monde ouvrier*, 19 mai 1923, 1.

⁸⁷ *Ibid.*, 28 août 1920, 1.

⁸⁸ Morton, *Working People ...*, 93; Charpentier, *Les mémoires ...*, 473.

d'avoir choisi un service religieux lors du décès de sa première épouse, Francq s'est toujours défendu d'être athée. En 1909, par exemple, il est fier de rappeler que son fils Jules étudie l'agriculture sous la direction des pères trapistes à Oka⁸⁹. Dans les années 1940, il servira de «parrain» à nombre de nouveau-nés lors de baptêmes religieux⁹⁰ et il appuie même une résolution demandant au CMTC d'ouvrir son congrès annuel par la lecture d'une prière à l'image de la Fédération américaine du travail (FAT) aux États-Unis⁹¹. Enfin, lors de son décès en janvier 1952, il a droit à des funérailles religieuses.

Plusieurs francs-maçons participeront à l'aventure du journal *Le Monde ouvrier*. Le docteur Alfred Marcil et le journaliste Fernand Marrié, par exemple, sont des collaborateurs de la première heure du journal⁹². Le journaliste Omer Chaput ne sera pas associé au journal de Francq, mais plutôt à son imprimerie puisqu'il est à la fois gérant de la *Mercantile Printing* et rédacteur en chef du journal *Le Pays* d'avril à août 1917⁹³.

Si, pour sa part, elle n'est pas membre de la franc-maçonnerie — seul les hommes peuvent y adhérer —, la directrice de la première bibliothèque municipale de Montréal et journaliste Éva Circé-Côté est associée de très près aux milieux francs-maçons⁹⁴. Avant son arrivée au *Monde ouvrier* en 1916, elle participe à la publication de journaux comme *Les*

⁸⁹ *La Vérité*, 4 décembre 1909, 166.

⁹⁰ Entrevue avec Gustave Francq, petit-fils, réalisée par André Leblanc, 22 février 1983.

⁹¹ *Proceedings of TLCC*, 1940, 180.

⁹² *Le Monde ouvrier*, 5 janvier 1924, 1; 12 mai 1945, 4.

⁹³ Le Moine, *Deux loges montréalaises ...*, 107-108.

⁹⁴ En effet, le docteur Pierre-Salomon Côté qu'elle épouse en 1905 était reconnu pour ses sympathies francs-maçonnnes. Lorsqu'il décède en décembre 1909, plus de 400 parents et amis assistent aux funérailles civiles provoquant une certaine indignation dans la population et dans la presse montréalaise (Andrée Lévesque, «Éva Circé-Côté (1871-1949)», dans Maryse Darsigny, dir., *Ces femmes qui ont bâti Montréal*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1994, 149. Pour les funérailles du docteur P.-S. Côté, on consultera: A.-J. Lemieux, *La loge L'Émancipation*, 8-12; Le Moine, *Deux loges montréalaises ...*, 53 et 61).

Débats ou *Le Pays* dont l'allégeance à la franc-maçonnerie n'est plus à démontrer. Sous la plume de Julien Saint-Michel, elle connaîtra une longue carrière au *Monde ouvrier*, publiant jusqu'à une cinquantaine d'articles par années⁹⁵. La modernité, l'éducation, la démocratie et le féminisme sont les principaux thèmes que Circé-Côté aborde durant ses vingt-deux ans de collaboration au journal de Francq. Selon sa biographe Andrée Lévesque: «[...] elle affiche des sympathies socialistes et des opinions anticléricales, elle réclame l'intervention de l'État dans les services sociaux, elle défend le cinéma et cite Rousseau, Voltaire, Hugo et Zola, tous à l'Index de l'Église catholique. Enfin, elle fait l'éloge de l'industrie et du progrès»⁹⁶.

S'il est pratiquement impossible de mesurer l'influence de la franc-maçonnerie sur la société montréalaise du tournant du siècle, le faible taux de membership et de recrutement laisse croire qu'elle fût plutôt faible. Entre 1910 et 1933, Force et courage ne regroupera jamais plus qu'une dizaine de membres réguliers en moyenne par année⁹⁷. Par contre, lorsque A.-J. Lemieux, journaliste à *L'Action sociale*, publie une brochure au printemps 1910 dans laquelle il dénonce les complots francs-maçons et nomme Francq parmi les adhérents à la loge, l'impact auprès de la population sera important⁹⁸. La tension atteint son paroxysme à l'été 1910 lorsque des membres de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) accusent Francq et plusieurs autres maçons d'avoir comploté pour discréditer certains prêtres lors du dernier congrès eucharistique. Ces accusations entraînent une véritable chasse aux sorcières à la CÉCM et à la ville de Montréal, visant à démasquer les employés municipaux appartenant à la loge⁹⁹.

⁹⁵ Andrée Lévesque, «Journaliste au masculin: Éva Circé-Côté (1871-1949)», dans Évelyne Tardy, et al, *Les Bâtisseurs de la Cité*, Montréal, ACFAS, 1993, 87.

⁹⁶ *Ibid.*, 88.

⁹⁷ *Ibid.*, 65.

⁹⁸ A.-J. Lemieux, *La loge L'Émancipation*, 15.

⁹⁹ *Le Devoir*, 7 juin 1910, 4; 8 juin 1910, 1-4; 10 juin 1910, 1; 13 juin 1910, 1-4; 29 juillet 1910, 2-3; 1er août 1910, 6; 2 août 1910, 1-4; *La Croix*, 25 juin 1910, 1; 17 septembre 1910, 1; 5 novembre 1910, 1; Dutil, *L'Avocat du diable. Godfroy Langlois ...*, 220-221.

Francq subit lui aussi les contrecoups de la dénonciation par Lemieux, même s'il réussit à se soustraire à l'enquête instituée par l'Hôtel-de-Ville contre les activités francs-maçonniques. Absent de Montréal depuis le 25 mai 1910 — une journée avant la publication de la brochure de Lemieux —, il est en voyage d'études de trois mois en Europe avec son ami Verville lorsque se déroulent ces événements. Pendant son absence, l'Ordre des Forestiers adopte une résolution demandant que les chefs ouvriers affiliés à L'Émancipation prouvent leur innocence ou qu'ils soient destitués de leurs fonctions¹⁰⁰. La résolution, publiée dans *Le Devoir*, s'adresse directement à Francq puisqu'il est le seul ouvrier dont le nom apparaît dans la brochure de Lemieux.

Lors de son retour d'Europe à la mi-août, Francq doit non seulement subir les railleries du *Devoir* qui lui demande de s'expliquer sur ses relations avec L'Émancipation, mais aussi les critiques de certains militants catholiques comme Arthur Saint-Pierre qui lui accole l'étiquette de démagogue aux idées antireligieuses et antisociales¹⁰¹. L'abbé Antonio Huot, pour sa part, attaque Francq dans une brochure au titre bien senti, *Le poison maçonnique*, et tente de discréditer sa campagne en faveur de l'obligation scolaire: «En même temps, par l'intermédiaire du chef ouvrier Francq, franc-maçon comme Godfroy Langlois, on corrompait l'opinion de certaines unions de la métropole, et le public canadien-français était péniblement surpris, un bon jour, de voir tel Conseil des Métiers voter le souhait que le Parlement de Québec adopte au plus tôt l'enseignement gratuit, uniforme et obligatoire»¹⁰².

C'est dans ce contexte de chasse aux sorcières qu'à l'automne 1910 la section locale 349 de l'Union internationale des peintres fait parvenir au CMTM une lettre pour protester «contre le titre de chef ouvrier que l'on donne à M. Gustave Francq» et demander sa

¹⁰⁰ *Le Devoir*, 4 août 1910, 6.

¹⁰¹ *Ibid.*, 16 août 1910, 1; Saint-Pierre, *L'organisation ouvrière dans la province ...*, 18 et 31.

¹⁰² Antonio Huot, *Le poison maçonnique*, Québec, Action sociale catholique, 1912, 24.

destitution¹⁰³. Selon Majorique Paquette et J. Renaud (deux délégués des peintres au Conseil), la majorité des membres de leur syndicat sont catholiques et opposés à la franc-maçonnerie: «Ces membres [de l'Union internationale des peintres] ne peuvent accepter comme chef un homme dont les opinions et les idées sont entièrement opposées aux leurs»¹⁰⁴. L'ironie de cette demande du syndicat des peintres repose sur le fait que Francq ne détient aucun poste de direction au CMTM à ce moment puisqu'il vient d'être réélu pour un deuxième mandat comme vice-président du CMTC. Pour se défendre, Francq fait paraître une lettre dans le journal *La Patrie* dans laquelle il ne défend pas la franc-maçonnerie, mais se limite à dresser la liste des postes qu'il a occupés depuis une vingtaine d'années, avant de conclure que le syndicat des peintres a parfaitement le droit de ne pas le reconnaître comme «chef» puisqu'il n'a jamais voulu être gratifié de ce titre¹⁰⁵. Comme la majorité des délégués du Conseil prennent position en faveur de Francq — même s'il ne détient aucun poste au Conseil —, le syndicat des peintres, un des plus importants numériquement à Montréal, décide de se retirer du CMTM¹⁰⁶. Ainsi, bien que la constitution des syndicats internationaux interdise d'aborder les questions religieuses lors des assemblées, les positions francs-maçonnaires de Francq causent une dissension somme toute importante parmi les syndicalistes internationaux montréalais.

En 1920, Francq (qui est toujours membre de Force et courage) compare les événements qui se sont déroulés une dizaine d'années auparavant et la situation actuelle. La guerre, les transformations économiques et sociales de l'après-guerre, la montée des forces de gauche au sein du mouvement ouvrier et surtout la révolution russe de 1917 ont contribué

¹⁰³ *La Patrie*, 18 novembre 1910, 5; *Le Devoir*, 17 novembre 1910, 6; Arthur Saint-Pierre raconte cet incident dans sa brochure, *L'organisation ouvrière dans la province ...*, 18-19. Dans sa synthèse de l'histoire du mouvement ouvrier, Charles Lipton laisse entendre à tort que les peintres s'opposent à Francq en raison de sa défense du syndicalisme d'affaires et non de ses positions francs-maçonnaires (Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 201).

¹⁰⁴ *Le Devoir*, 22 novembre 1910, 2.

¹⁰⁵ *La Patrie*, 19 novembre 1910, 15.

¹⁰⁶ *Ibid.*, 16 décembre 1910, 3; *Le Pays*, 3 décembre 1910, 6.

à modifier substantiellement le portrait de la société québécoise. Les francs-maçons sont dorénavant relégués au second plan à cause du danger que représentent les bolchéviques. Cette situation semble soulager Francq :

Il fut un temps, dans notre bonne province de Québec, où toute idée nouvelle était immédiatement taxée “d’idée maçonnique”, et où tout individu qui osait dire trop ouvertement ce qu’il pensait — surtout s’il avait l’audace de penser et d’agir autrement que le gros du troupeau — était anathématisé [sic] et marqué au fer rouge du titre ignominieux de libre penseur et d’athée; heureusement cette manie n’est plus de mode, l’on ne se signe plus quand on en rencontre un sur sa route, et c’est plutôt un titre de gloire aujourd’hui de dire de quelqu’un qu’il a les “idées larges”; autres temps, autres moeurs, quoi!¹⁰⁷

En définitive, la franc-maçonnerie a permis à Francq d’élargir son réseau d’influences, de trouver de nouveaux alliés pour son combat en faveur de la réforme de l’éducation et d’agrandir son cercle de relations issues de la petite bourgeoisie commerciale et professionnelle. À titre d’homme d’affaires et de militant politique engagé, Francq a tout intérêt à cultiver certains liens. Ce n’est pas un hasard si des employés de son imprimerie et des collaborateurs du *Monde ouvrier* se retrouvent aussi dans les milieux francs-maçons. En revanche, sa participation à la loge et sa position sur la réforme de l’éducation servent de munitions à ses ennemis pour le discréditer aux yeux de la population et renforcent l’image du militant «radical»; image qui, par contre, s’amenuisera considérablement au tournant des années 1920.

¹⁰⁷ *Le Monde ouvrier*, 25 septembre 1920, 1.

4.2.4. L'influence du radicalisme français

Nous savons que Francq connaissait l'existence du radicalisme français et qu'il a sans doute été influencé par ce mouvement idéologique. Il y a lieu de croire aussi que certains francs-maçons de L'Émancipation et de Force et courage s'inspiraient largement du radicalisme français¹⁰⁸. De même, au tournant du siècle, plusieurs syndicalistes québécois semblent connaître ce courant de pensée¹⁰⁹. Dans *Le Monde ouvrier*, plusieurs articles rédigés par Francq ou des collaborateurs y font référence directement ou indirectement¹¹⁰. Francq écrit en 1923:

[...] n'est-il pas vrai que, dans la plupart des pays d'Europe, il y avait tout comme ici, un parti libéral et un parti conservateur; que dans le groupe libéral il y avait aussi un clan de doctrinaires et un autre clan de progressistes, que le fossé entre les deux s'est creusé de plus en plus [...] et qu'un beau jour les doctrinaires se sont aperçus qu'il y avait plus de communauté d'idées — sinon de principes — entre eux et les conservateurs qu'il y en avait avec les libéraux-progressistes; ceux-ci, à leur tour, ont découvert qu'il y avait sur beaucoup de points communion d'idées avec le groupe radical [...] et ce qui devait arriver s'est logiquement accompli: le groupe doctrinaire s'est rallié au parti conservateur et le groupe progressiste s'est amalgamé au parti

¹⁰⁸ Nous savons, par exemple, que Godfroy Langlois fut influencé par Léon Bourgeois, un des penseurs du radicalisme français (Dutil, *L'Avocat du diable. Godfroy Langlois ...*, 192-199). Sur le radicalisme français, on consultera: Gérard Baal, *Histoire du radicalisme*, Paris, Éditions La Découverte, 1994, 121 p.; Jean-Thomas Nordmann, *Histoire des radicaux 1820-1973*, La Table Ronde, 1974, 529 p.; Claude Nicolet, *Le radicalisme*, Les Presses Universitaires de France, 1967, 128 p. On pourra aussi consulter, sur le développement historique de cette idéologie, la thèse de Joseph Fima, *Alfred Naquet et le radicalisme avant l'avènement de la République radicale (1832-1891)*, thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 1998, 540 p.

¹⁰⁹ En octobre 1904, une délégation française, sous la direction d'Albert Métin, se rend à l'exposition de la ville de Saint-Louis aux États-Unis. Du 12 au 15 octobre, la délégation visite le Québec, principalement les villes de Québec et de Montréal. Francq est présent lors de ces rencontres puisqu'il accompagne Claude Gignoux, directeur de l'imprimerie coopérative «La Laborieuse» de Nîmes. Dans le compte rendu qu'il fait de sa visite, Métin souligne le fait que les syndicalistes d'ici connaissent le radicalisme français (Albert Métin, *Délégation ouvrière française aux États-Unis et au Canada*, Paris, Édouard Cornely et cie. éditeur, 1907, 61).

¹¹⁰ Voir par exemple: *Le Monde ouvrier*, 24 juin 1916, 2; 10 janvier 1920, 1; 14 avril 1923, 1; 16 juillet 1927, 1; 25 juin 1932, 2.

radical; de ce croisement sont nées la Droite réactionnaire et la Gauche radicale.¹¹¹

Apparu dans le sillage de la Révolution française, le radicalisme français se présente, tout au long du XIXe siècle, comme une philosophie politique originale axée sur la promotion des principes de laïcité, de liberté et d'égalité. Regroupés autour de Clémenceau, Léon Bourgeois et Jules Ferry, les radicaux se constituent plus fortement en 1901 avec la création du Parti républicain radical et radical-socialiste (Parti radical).

Héritier des idéaux du siècle des Lumières, le radicalisme français s'articule autour d'idées phares comme la valorisation du progrès (la foi en la science), l'exaltation de l'instruction publique, la valorisation du républicanisme et des principes de liberté (liberté du suffrage, liberté de la presse, liberté de conscience, liberté de réunion et d'association)¹¹². En opposition au monarchisme et au cléricisme, le radicalisme s'inspire de la Révolution française. Dans un article rédigé en 1927 et intitulé «Hommage à la France», Francq traite de l'importance de la Révolution française pour les ouvriers:

Nous savons nous, les ouvriers internationaux, que c'est la Révolution française qui changea la face du monde et fit régner sur la terre tout ce qui est compris dans ces trois grands mots: Liberté, Égalité, Fraternité.

Du reste, n'en déplaise à nos réactionnaires, le Quatorze Juillet est la fête de tous les hommes libres de la terre. Elle est bien un peu notre fête à nous, travailleurs organisés, qui avons senti le grand souffle de la Révolution française et avons également eu bien des Bastilles à renverser. C'est pourquoi nous sommes de tout cœur avec nos compatriotes de France.¹¹³

En fait, il existe une véritable communauté d'idées entre les réformes sociales défendues par Francq au tournant du siècle et les mesures comprises dans la première plate-

¹¹¹ *Ibid.*, 24 février 1923, 1.

¹¹² Nordmann, *Histoire des radicaux ...*, 16-24.

¹¹³ *Le Monde ouvrier*, 16 juillet 1927, 1.

forme politique du Parti radical en 1907¹¹⁴. La similitude est impressionnante. En effet, les principales réclamations des radicaux portent sur la réforme du système électoral (suffrage universel); la nationalisation de certains monopoles et des entreprises de services publics; la démocratisation et la laïcisation de l'éducation; la formation de syndicats et d'associations coopératives par lesquels le travailleur peut faire valoir ses droits et défendre ses intérêts; le droit pour l'État d'intervenir dans les relations de travail; et l'établissement de l'arbitrage obligatoire des conflits de travail. Enfin, le programme des radicaux prévoit la mise en place d'un vaste programme de mesures sociales propres à protéger les travailleurs et les travailleuses: pensions de vieillesse, lois ouvrières sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie, sur les accidents de travail, sur la diminution des heures de travail, etc.¹¹⁵ Or toutes ces mesures sont également défendues par Francq.

Autre élément important, tout comme Francq, les radicaux s'opposent aux socialistes qui veulent s'appropriier l'ensemble des moyens de production. À ce sujet, le programme de 1907 précise: «Le Parti Radical et Radical-Socialiste est résolument attaché au principe de la propriété individuelle dont il ne veut ni commencer ni même préparer la suppression»¹¹⁶. Les radicaux rejettent les principes socialistes ainsi que les conceptions de l'école libérale, recherchant plutôt à atteindre un équilibre social afin de poursuivre l'œuvre amorcée par les réformateurs sociaux de la Troisième République. Francq, qui s'oppose lui aussi à la doctrine socialiste et au libéralisme économique, défend une vision de la société similaire à celle des radicaux, c'est-à-dire axée sur une conception plus interventionniste de l'État dans le champ des relations de travail et des politiques sociales, sur une meilleure distribution de la richesse (principe d'égalité) sans remettre en cause le principe de la propriété individuelle.

¹¹⁴ Le programme de 1907 est reproduit intégralement dans: Nicolet, *Le radicalisme*, ..., 43-48.

¹¹⁵ Nordmann, *Histoire des radicaux* ..., 125; Nicolet, *Le radicalisme*, ..., 43-48.

¹¹⁶ Nicolet, *Le radicalisme*, ..., 47.

4.3. Les coopératives

Bien que ce soit peu connu au Québec, le mouvement coopératif compte tout de même des adeptes dans le mouvement ouvrier depuis que les Chevaliers du travail en font la promotion à la fin du XIXe siècle: «C'est grâce à la coopération, pensaient les Chevaliers, que les travailleurs pourraient jouir pleinement du produit de leur travail. Inscrit au programme de l'Ordre, la coopération n'a cependant jamais connu de réel succès»¹¹⁷. Une vingtaine d'années plus tard, lors de la réorganisation du Parti ouvrier de Montréal en décembre 1904, les dirigeants du Parti placent cette idée en tête de leur nouvelle constitution, faisant du modèle coopératif un idéal à atteindre comme l'avaient fait les Chevaliers du travail: «Le but de ce parti est de combattre toute politique adverse aux intérêts des travailleurs et de la société et d'améliorer le système d'économie politique actuel par une politique d'économie sociale et coopérative conforme à l'intérêt général et au bien de tout le pays»¹¹⁸.

L'intérêt de Gustave Francq pour le modèle coopératif s'est développé durant son séjour en Belgique¹¹⁹. Influencé par l'importance du mouvement coopératif européen, il se pose dès 1906 comme le défenseur des coopératives de consommation et de production. Dans un article de fond qu'il signe pour le journal *Vox Populi*, il tente de convaincre les lecteurs des avantages des coopératives pour la classe ouvrière: «Quand donc les ouvriers comprendront-ils quelles ressources immenses leur procureraient les sociétés co-opératives de production

¹¹⁷ Harvey, «Les Chevaliers du travail, ...», 105.

¹¹⁸ Groupe de chercheurs, *L'action politique des ouvriers québécois ...*, 46.

¹¹⁹ Cette information est fournie par F.D. Monk, député fédéral conservateur de Jacques-Cartier et ami personnel de Gustave Francq (Lettre de F.D. Monk à Alphonse Desjardins, 13 août 1909, Archives des Caisses populaires Desjardins). Cette affirmation n'est pas surprenante compte tenu de la popularité des coopératives en Belgique au tournant du siècle. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si Berthe Louard, l'instigatrice et la cofondatrice de la Coopérative de consommation La Familiale fondée à Montréal en 1937, était d'origine belge. Née à Verviers, près de Liège, elle avait connu dans sa jeunesse les magasins coopératifs et elle connaissait leur importance pour les familles ouvrières (Nicole Forget, *et al.*, «La solution de Berthe Louard: l'idéal coopératif, 1937-1968», *Bulletin du RCHTQ*, 23, 2 (automne 1997), 6).

et de consommation [...]. C'est une faute énorme de ne pas profiter de ce moyen si simple et si pratique d'améliorer sa position et qui serait un des meilleurs leviers d'émancipation sociale»¹²⁰. Selon lui, la mise sur pied de magasins coopératifs permettrait aux travailleurs d'obtenir une réduction de 30 pour cent en moyenne sur leurs achats réguliers. Le financement nécessaire à la création de ces magasins pourrait provenir de l'épargne des ouvriers placée dans des caisses d'épargne — ou des banques coopératives — gérées par les organisations syndicales; des institutions financières donc, gérées par des travailleurs et qui profiteraient à la classe ouvrière. Reprenant cette idée dans le programme de la Fête du travail de 1911, Francq va plus loin et décrit, sur un ton un peu plus léger, ce que sera la société de demain. Pour lui, il ne fait pas de doute que les sociétés coopératives occuperont une place centrale au sein de cette nouvelle société, mais elles devront être sous l'emprise du mouvement syndical, et plus précisément du CMTC:

Et tu sais Jean-Baptiste, la piastre par semaine que nous payons [à titre de cotisation syndicale], et bien, mon vieux, on ne la paie même pas, parce qu'elle nous est remise en achetant aux magasins co-opératifs du Congrès [des métiers et du travail du Canada], qui ont été installés dans toutes les villes du Dominion, qui ne vendent que des produits unionistes, fait presque tous dans nos coopératives de production encore sous la direction du Congrès, et que nous payons nos marchandises moins cher qu'ailleurs, ce qui fait qu'en fin de compte notre piastre nous est remise, et que nous avons par dessus le marché, un grand parti politique, de nombreux journaux ouvriers, une bonne organisation syndicale, une protection assurée dans la maladie, la vieillesse et même la mort; un mouvement coopératif magnifique qui ne vend que des produits unionistes, et avant longtemps nous aurons chacun notre petit lopin de terre avec notre petite maison grâce à la Banque Ouvrière qui nous donnera presque pour rien pour 99 ans un peu de cette terre que nous aimons et dont la possession a fait commettre tant de crimes dans le passé.¹²¹

La même année où Francq publie son article dans *Vox Populi*, l'ancien journaliste Alphonse Desjardins, président fondateur de la première caisse populaire à Lévis en 1900, soumet au Parlement fédéral un projet de loi concernant la légalisation des sociétés

¹²⁰ L'extrait du journal *Vox Populi* est tiré de: *La Patrie*, 10 janvier 1906, 3.

¹²¹ *Programme Fête du travail septembre/Labor Day September 1911*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1911, Lettre no 1673, Correspondance reçue, 1911, Fonds ministère des Travaux publics et du Travail .

coopératives¹²². Le député de Jacques-Cartier et chef de l'aile québécoise du Parti conservateur, Frederick Debartzch Monk, prend en charge le projet et en devient le principal promoteur à Ottawa. Pour leur part, les syndicalistes internationaux emploient diverses stratégies pour démontrer leur appui au projet de Monk et Desjardins. À la Chambre des communes, le député ouvrier Alphonse Verville prononce un discours en faveur des coopératives et donne son «entier appui» au projet de loi. «[L]e travail énorme que s'est imposé M. Alphonse Desjardins durant un tiers de sa vie va porter fruit et améliorer la situation de la classe ouvrière»¹²³, tient-il à préciser.

De son côté, Francq intervient lors du congrès du CMTC de 1907 en faisant adopter une résolution d'appui de la part du Congrès à ce projet de loi¹²⁴, puis, l'année suivante, il fait endosser le projet par le CMTM¹²⁵. Enfin, à la suite d'une rencontre avec F.D. Monk, où Francq lui renouvelle son appui¹²⁶, il revient à la charge au congrès du CMTC en septembre¹²⁷. *L'Ouvrier*, journal des syndicats internationaux dirigé par Francq, est également mis à profit. En juin 1908, un long article non signé est publié en première page pour dénoncer la position de *La Presse*, le seul journal selon *L'Ouvrier* à s'opposer à l'adoption du «bill Monk». On en profite aussi pour rappeler que le CMTC, le CMTM et les syndicats internationaux se sont tous prononcés avec enthousiasme en faveur de ce projet¹²⁸.

¹²² Guy Bélanger, «Alphonse Desjardins et les syndicats ouvriers: faire face aux problèmes socio-économiques», *La Revue Desjardins*, 53, 4 (1987), 26.

¹²³ Canada, *Débats de la Chambre des Communes*. Session 1907-1908, volume 3, 4754.

¹²⁴ *Proceedings of TLCC*, 1907, 75.

¹²⁵ Assemblée du 19 mars 1908, 242, Procès-verbaux du CMTM.

¹²⁶ Lettre de F.D. Monk à Alphonse Desjardins, 13 août 1909, Archives des Caisses populaires Desjardins.

¹²⁷ *Proceedings of TLCC*, 1910, 70-71.

¹²⁸ *L'Ouvrier*, 28 juin 1908, 1.

Pour promouvoir l'idéal de la coopération, le CMTM organise une assemblée publique le 29 mars 1908 et invite Alphonse Desjardins comme principal conférencier. Réunissant plus de 400 personnes recrutées en grande partie parmi les ouvriers syndiqués de la ville de Montréal¹²⁹, l'assemblée est un véritable succès. Parmi la foule, on retrouve plusieurs ténors du syndicalisme international comme Gustave Francq, J.-A. Rodier, Alphonse Verville, Isidore Tremblay, Achille Latreille, G.-R. Brunet, Louis Lefèvre, Ovide Proulx, Hormidas Paquin et plusieurs autres¹³⁰. La présence de ces dirigeants démontre bien l'importance que revêt cette question à leurs yeux.

Devant le succès remporté par cette assemblée, les dirigeants syndicaux décident de s'associer à Alphonse Desjardins pour fonder la première caisse populaire de Montréal. Le 13 juin 1908, les syndicalistes jettent les bases de la nouvelle organisation en élisant le premier bureau de direction de la Caisse populaire d'épargne et de crédit de Montréal. Le charpentier-menuisier Ovide Proulx, membre de la section locale 134 de la FUCMA, obtient la présidence tandis que Gustave Francq occupe la vice-présidence et Louis Lefèvre est nommé secrétaire-trésorier¹³¹. En juillet 1910, la Caisse populaire de Montréal élargit son champ d'opération par l'ouverture du magasin coopératif L'Économie, situé sur la rue Saint-Denis tout près de la rue Rachel. Cette initiative revient à Louis Lefèvre qui s'occupe maintenant de l'administration de la caisse et du magasin. Selon l'historien Guy Bélanger, le magasin L'Économie est créé à l'insu d'Alphonse Desjardins «qui a toujours déconseillé fortement aux caisses de s'aventurer dans des entreprises aussi risquées»¹³². Ainsi, le vœu exprimé par Francq quatre ans plus tôt dans le journal *Vox Populi* est enfin exaucé avec la création, par des dirigeants ouvriers, de la première caisse populaire de Montréal et d'une société

¹²⁹ *La Presse*, 30 mars 1908, 2.

¹³⁰ *La Patrie*, 30 mars 1908, 7.

¹³¹ Guy Bélanger, «La première caisse populaire de Montréal fut fondée par des leaders du mouvement ouvrier», *La Revue Desjardins*, 3 (1994), 23. Ce texte a également été publié dans le *Bulletin du RCHTQ*, 24, 1 (printemps 1998), 45-46.

¹³² *Ibid.*, 23.

coopérative de consommation financée à même les fonds de la nouvelle caisse.

Après avoir travaillé à la mise sur pied de cette nouvelle institution, Francq n'y demeure pas longtemps puisqu'au moment de l'assemblée annuelle en décembre 1909, il n'occupe déjà plus la vice-présidence de la caisse populaire¹³³. Pour leur part, la Caisse populaire d'épargne et de crédit de Montréal et le magasin coopératif L'Économie cessent leurs activités en janvier 1912. Contrairement à ce que croyait Desjardins, c'est l'effondrement de la caisse qui a entraîné le magasin coopératif dans sa chute et non l'inverse.

Malgré cet échec, Francq continue au cours des ans à faire connaître le mouvement coopératif par le biais de ses articles dans *Le Monde ouvrier*. Lorsque les ouvriers de Sainte-Hyacinthe fondent une boulangerie coopérative en 1917, par exemple, le journal publie plusieurs articles en vantant les mérites¹³⁴. De plus, afin d'appuyer cette initiative, Francq se rend à Sainte-Hyacinthe pour prononcer une conférence sur les bienfaits de la coopération comme moyen de combattre la hausse du coût de la vie. Selon le compte rendu du journaliste, Francq ne se contente pas de féliciter les instigateurs du projet, mais leur propose de poursuivre leur démarche: «[Il] leur conseilla d'étendre leur activité aux autres branches du commerce, le charbon et la glace principalement, car c'est dans la vente de ces produits de première nécessité que le peuple s'est fait le plus exploiter jusqu'ici. La création de coopératives est la seule manière de ramener les trustards à la raison»¹³⁵. Avec la hausse constante du coût de la vie à partir de 1916¹³⁶, il en vient à la conclusion que les ouvriers

¹³³ *La Presse*, 18 décembre 1909, 23.

¹³⁴ *Le Monde ouvrier*, 18 novembre 1916, 2; 25 novembre 1916, 1; 2 décembre 1916, 2; 9 décembre 1916, 2; 16 décembre 1916, 2; avril et mai 1917; 22 décembre 1917, 1.

¹³⁵ *Ibid.*, 21 avril 1917, 2.

¹³⁶ En 1916, l'indice des prix à la consommation accusait 8,5% d'augmentation par rapport à l'année précédente. En 1917, l'augmentation sera de 18,2% plus élevée que l'année 1916. Cette augmentation du coût de la vie ne prend fin qu'avec la crise économique de 1921 (Dennis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, 1993, 381).

doivent absolument se prévaloir de la protection des associations ouvrières et des coopératives pour faire face à la hausse des prix: «Avec le trade-unionisme seulement, vous êtes encore à la merci du capital, et il vous faut lutter continuellement pour garder votre budget au même niveau, et encore y réussissez-vous difficilement. Avec le trade-unionisme complété par la coopération d'achat, vous serez presque totalement indépendant [...]»¹³⁷. Au début des années 1920, il aborde cette question pour une dernière fois dans le journal en proposant cette fois la création de coopératives dans les campagnes afin de contrer l'émigration massive des Canadiens français vers les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre¹³⁸.

4.4. Promoteur de la langue française

La promotion du français constitue une autre revendication importante dans la vie syndicale de Francq. Au CMTC, il est le premier à agir à titre de traducteur officiel lors des congrès annuels; de 1916 à 1925, il se fait même interprète pour les délégués francophones. Année après année, il fait des pressions auprès du CMTC pour que celui-ci fasse traduire ses procès-verbaux en français¹³⁹. À plusieurs reprises, il intervient publiquement pour faire respecter les droits des francophones. Ainsi, lors de sa participation à la Conférence industrielle nationale à Ottawa en 1919, malgré la présence de nombreux représentants patronaux et ouvriers francophones, il est le seul délégué qui fait délibérément une intervention en français¹⁴⁰. En septembre 1936, il demande que la résolution que s'apprêtent à adopter les délégués du CMTC en faveur des ouvriers espagnols et du Front populaire soit d'abord traduite en

¹³⁷ *Le Monde ouvrier*, 22 décembre 1917, 1.

¹³⁸ *Ibid.*, 21 avril 1923, 1. Voir aussi l'éditorial de Francq du 19 janvier 1924 qui ne traite pas de l'exode des Canadiens français, mais qui valorise le mouvement coopératif en général et les banques ouvrières en particulier.

¹³⁹ Entrevue avec Marcel Francq réalisée par André Leblanc, 5 octobre 1967.

¹⁴⁰ Canada, National Industrial Conference, *Official Report of Proceedings and Discussions*, Ottawa, septembre 1919, 178.

français avant d'être adoptée¹⁴¹. Lorsque le débat éclate au début du siècle au sein des syndicats internationaux sur la nécessité pour le Québec d'obtenir un organisateur francophone, il est du nombre des partisans de cette mesure.

Depuis le tournant du siècle, le poste d'organisateur général de la Fédération américaine du travail (FAT) au Canada est détenu par un charpentier-menuisier d'Hamilton, John A. Flett. Unilingue anglophone, Flett obtient des résultats mitigés lorsqu'il tente d'organiser les ouvriers francophones hors des limites de la ville de Montréal. Pour l'historien Robert Babcock, qui s'est penché sur cette question, la faute revient aux dirigeants américains qui témoignent d'un criant parti-pris anglo-saxon: «L'American Federation of Labor ne comprit jamais le travailleur canadien-français et la société dans laquelle il évoluait»¹⁴². Conscients du fait qu'un organisateur anglophone avait peu de chances d'être compris par les ouvriers majoritairement francophones des campagnes québécoises, les dirigeants syndicaux du Québec font continuellement pression sur la FAT pour obtenir les services d'un organisateur bilingue¹⁴³. Dans le rapport annuel du CEPQ de 1905, le président du Conseil fédéré des métiers et du travail de Québec, le charpentier George Lévesque, trace un bilan plutôt sombre de la situation: «Le progrès du mouvement ouvrier, dans la ville de Québec, a été presque nul. [...] Vous ne sauriez croire quelle lutte terrible les nationaux nous livrent. Il faudrait de toute nécessité un organisateur parlant les deux langues, l'anglais et le français, car la masse des ouvriers de Québec ne comprennent pas l'anglais»¹⁴⁴. La frustration des

¹⁴¹ *The Globe*, 11 septembre 1936, 3, dans Richard Martin, «Le Congrès des métiers et du travail et la guerre civile espagnole», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33, 4 (mars 1980), 578, note 16.

¹⁴² Babcock, «Samuel Gompers et les travailleurs québécois, ...», 138.

¹⁴³ Dans leurs rapports annuels, les dirigeants du CEPQ réitéreront cette demande en 1904, 1906, 1909, 1912 et 1913. Pour leur part, les conseils centraux de Montréal et Québec réclameront un organisateur bilingue et permanent à partir de 1904 («Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1900-1914; Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 262).

¹⁴⁴ «Rapport du Comité exécutif de la province de Québec», *Proceedings of TLCC*, 1905, 25-26.

dirigeants québécois s'accroissent lorsqu'ils comparent leur situation avec les charpentiers-menuisiers de la FUCMA qui semblent remporter un certain succès dans les petites villes depuis qu'ils ont affecté Narcisse Arcand au poste d'organisateur permanent de leur organisation en 1902¹⁴⁵.

Devant ces pressions, la FAT nomme finalement Joseph Ainey comme organisateur pour le Québec au printemps 1909¹⁴⁶. Ainey succède en quelque sorte à Francq qui a occupé ce poste de septembre 1908 à septembre 1909, mais pour le compte du CMTC et non de la FAT. Élu au Bureau de contrôle de la ville de Montréal en février 1910, Ainey quitte son poste d'organisateur ce qui oblige les dirigeants québécois à exercer de nouvelles pressions auprès de la Fédération. Ainsi, au congrès du CMTC en septembre 1910, Francq affirme que la présence d'un organisateur francophone est absolument nécessaire pour pallier la faiblesse de l'organisation syndicale dans la partie est du Canada¹⁴⁷. Au cours des années suivantes, la FAT se limite à nommer des organisateurs temporaires pour le Québec, invoquant le manque de ressources financières¹⁴⁸.

Jugeant la situation inadmissible, Francq fait une sortie remarquée lors du congrès de la Fédération de novembre 1913. Fier d'annoncer à l'assistance qu'il est le premier francophone à représenter le CMTC à ce congrès annuel, il s'évertue en premier lieu à démontrer l'importance quantitative des francophones parmi les membres des syndicats internationaux au Québec. Face aux attaques soutenues des syndicats nationaux, mais surtout

¹⁴⁵ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1904, 23; 1909, 23.

¹⁴⁶ À noter qu'en 1906 ou 1907 le CMTC avait adjoint Alphonse Verville comme assistant bilingue à l'organisateur Flett. Verville devait prendre en charge l'organisation du Québec et des Maritimes («Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1907, 18).

¹⁴⁷ *Proceedings of TLCC*, 1910, 84.

¹⁴⁸ Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 262-263.

du clergé catholique, le travail d'organiseurs bénévoles ou temporaires est insuffisant pour maintenir en place les syndicats internationaux. Francq plaide donc en faveur de la nomination d'un organisateur permanent et bilingue pour le Québec et les Maritimes. Il demande aussi que les journaux ouvriers américains disponibles au Québec incluent des sections françaises et que les constitutions des différentes fédérations de même que la correspondance soient systématiquement traduites en français. Au cours de son plaidoyer, il mentionne qu'il doit fréquemment venir en aide à certains secrétaires de syndicats qui ne peuvent déchiffrer la correspondance en provenance de la FAT ou de ses fédérations: «[...] do not forget, fellow workingmen, that the French language is one of the two official languages of Canada»¹⁴⁹. Enfin, pour résoudre les problèmes de coûts reliés à la traduction de la correspondance en provenance des États-Unis, il propose la création d'un Bureau de traduction à Montréal qui se chargerait de cette tâche.

L'intervention publique de Francq semble avoir porté ses fruits puisque, dès la fin du congrès, la FAT désigne Georges-Raoul Brunet, agent syndical de l'Union internationale des pressiers et assistants d'Amérique, au poste d'organisateur permanent¹⁵⁰. La première année, Brunet fonde de nouveaux syndicats dont neuf sont situés à Montréal et le reste à travers la province. Selon les dirigeants du CEPQ, le succès de cette campagne d'organisation est directement attribuable à la nomination de Brunet par la FAT: «[...] les résultats justifiant la prétention de ceux qui soutenaient qu'une telle politique soit suivie»¹⁵¹. Malgré ces résultats encourageants, le contrat de Brunet n'est pas renouvelé en 1916. En définitive, il faudra attendre l'année 1918 pour que la Fédération se décide à nommer un organisateur permanent et bilingue pour le Québec en la personne d'Alzée Bastien de la Fraternité internationale des

¹⁴⁹ *Proceedings of AFL's Conventions*, 1913, 199, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings.

¹⁵⁰ Depuis juin 1913, Brunet travaillait à l'organisation des travailleurs québécois de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke, de Québec, de Trois-Rivières et de Rivière-du-Loup, mais sur une base temporaire (Babcock, «Samuel Gompers et les travailleurs québécois, ...», 144).

¹⁵¹ «Rapport du Comité exécutif de la province de Québec», *Proceedings of TLCC*, 1914, 28.

travailleurs en électricité (IBEW).

Dans les années 1920, Francq mène son combat en faveur de la langue française auprès de l'organe officiel du CMTC, le *Canadian Congress Journal*. Depuis sa création en 1922, le journal comprend une très courte section française qui apparaît à la toute fin. Estimant que peu de lecteurs francophones sont attirés par ce «compromis», Francq suggère en 1925 de publier une version française complète du *Canadian Congress Journal* pour les membres francophones du Québec, mais sa proposition n'est pas retenue¹⁵². Malgré ce refus, il collabore activement à la bonne marche de la section française du *Journal*, soit en y rédigeant des textes en français ou en y publiant des articles et éditoriaux tirés du *Monde ouvrier*¹⁵³. À la fin des années 1930, un rapprochement plus important semble s'effectuer entre les dirigeants du journal et Francq. À partir du mois de juillet 1938, par exemple, le journal est dorénavant imprimé sur les presses de la *Mercantile Printing*¹⁵⁴. Puis, en octobre 1939, Francq devient éditeur-adjoint de la section française à la suite de la décision du Congrès d'augmenter la place accordée au français dans le journal. Pour ce travail, il reçoit un salaire mensuel de 20\$¹⁵⁵. Après sa nomination à l'Office des salaires raisonnables en novembre 1939, il continue d'exercer les fonctions d'éditeur associé, mais son nom disparaît du journal afin d'éviter toute controverse, comme le souligne Tom Moore, président du CMTC et responsable du journal: «[...] it may give some of the “knockers” and radical friends basis for criticism [...]»¹⁵⁶.

¹⁵² *Proceedings of TLCC*, 1925, 139.

¹⁵³ Lettre de Tom Moore à Gustave Francq, 19 août 1938, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁵⁴ *Canadian Congress Journal*, juillet 1938, 5.

¹⁵⁵ Lettres de Gustave Francq à Tom Moore, 5 octobre 1939; 12 janvier 1940, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁵⁶ Lettre de Tom Moore à Gustave Francq, 23 janvier 1940, Correspondance, Fonds FPTQ.

Francq met à profit ses talents de traducteur tant au *Monde ouvrier* que dans son travail d'éditeur. En effet, en 1928, dans la foulée de la publication de son *Code des lois ouvrières*, il publie un guide spécifique à l'usage des électriciens¹⁵⁷. Dans la préface, il explique au lecteur l'utilité de ce guide qui comprend un lexique bilingue des termes techniques: «C'est une lacune que nous avons voulu combler car elle mettait les électriciens de langue française dans une situation d'infériorité en tant que la théorie des connaissances techniques est concernée [...]; dans ce Code, ils trouveront un moyen de se perfectionner dans la science électrique, de devenir des experts en la matière tout en améliorant leur position»¹⁵⁸.

Dans les années 1940, Francq continue son travail de traducteur à la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ), au journal *Le Monde ouvrier* et au CMTC¹⁵⁹. Il ne se gêne pas pour répéter aussi que, s'il est avantageux pour les Canadiens français de connaître l'anglais, il est aussi du devoir des Anglo-Québécois de connaître le français: «C'est à peine concevable que dans une province aux trois quarts française, on puisse rencontrer tant de personnes qui ne parlent pas ni ne comprennent un traître mot de la langue de cette majorité»¹⁶⁰. Largement favorable au bilinguisme, Francq rappelle à la fin des années 1940 qu'il réclamait déjà cette mesure lors de sa campagne électorale de 1908: «[...] j'insistais fortement pour que l'enseignement de l'anglais se donne dans toutes les écoles canadiennes-françaises mais également qu'on devrait enseigner le français dans toutes les écoles anglaises ou neutres ou tout ce que vous voudrez»¹⁶¹. À ses yeux, la connaissance d'une seconde langue, dans un pays reconnu pour ses deux langues officielles, est un gage de succès et de chance de promotion professionnelle pour le travailleur.

¹⁵⁷ Gustave Francq, *Le Guide de l'électricien comprenant la version française du Code national électrique*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1927.

¹⁵⁸ *Ibid.*, 8-9.

¹⁵⁹ Entrevue avec Adrien Villeneuve, 20 mars 1997.

¹⁶⁰ *Le Monde ouvrier*, 30 août 1924, 1.

¹⁶¹ *Ibid.*, 29 mai 1948, 1-3.

Malgré un travail assidu depuis le début du siècle pour conscientiser les dirigeants du CMTC, il doit toujours se battre pour la reconnaissance du français. Dans une lettre rédigée en 1945, il fait part de son désarroi au secrétaire-correspondant du CMTM:

[...] je m'étonne toujours que les lettres circulaires émanant du Congrès des Métiers et du Travail semblent être rédigées en anglais seulement. Je me demande s'il ne serait pas bon que votre Conseil [des métiers et du travail de Montréal] adopte une résolution demandant à ce que les lettres de ce genre soient bilingues. Je constate également sur le comité nommé par le Congrès qu'il n'y a pas un seul membre de langue française. Je soumetts ces deux points à l'attention de vos délégués¹⁶².

Selon la militante syndicale Madeleine Parent, qui s'est longtemps battue pour la reconnaissance du français dans le processus des négociations syndicales et qui a cotôyé Gustave Francq dans les années quarante, ce dernier a largement contribué à la reconnaissance de la langue française dans les milieux syndicaux: «Gustave donnait une légitimité à l'écriture syndicale française et lui-même donnait une légitimité au français par sa participation dans les conseils et les différents congrès»¹⁶³.

Conclusion

Depuis le début du siècle, Francq fait la promotion d'une série de mesures sociales propres à améliorer le sort de la classe ouvrière. Comme nous l'avons vu, ces mesures se retrouvent aussi dans la plate-forme politique des syndicats internationaux. Ainsi, malgré le fait que Francq et les syndicalistes internationaux défendent une vision élitiste de l'organisation syndicale, il n'en demeure pas moins que dans le champ des politiques sociales, ils se font les promoteurs de réformes sociales touchant l'ensemble de la classe ouvrière.

Parmi les syndicalistes, Francq est certes l'un des acteurs les plus actifs en ce qui a trait à la réforme de l'éducation. Elle nécessite, à ses yeux, une intervention accrue des

¹⁶² Lettre de Gustave Francq à Octave Guénette, 12 juin 1945, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁶³ Entrevue avec Madeleine Parent, 6 août 1996.

pouvoirs publics. L'État devient alors l'instrument permettant de mettre en place certaines mesures comme l'instruction gratuite et obligatoire, l'uniformité et la gratuité des manuels scolaires et la création d'un ministère de l'Éducation. Selon lui, la prise en charge du système scolaire par l'État signifie que plus d'enfants auraient la chance de poursuivre de plus longues études. Les programmes seraient normalisés à travers la province et tous les élèves utiliseraient les mêmes manuels qui seraient imprimés par l'État et vendus au prix coûtant aux parents. Privé d'instruction, l'ouvrier est souvent obligé d'accepter des emplois trop peu rémunérés, tandis que celui qui a la chance de s'instruire peut aspirer à de meilleures conditions de travail et de vie¹⁶⁴. Convaincu que l'infériorité économique des Canadiens français est une conséquence directe de la faiblesse du système scolaire québécois, Francq croit qu'il est du devoir de l'État de redresser la situation en favorisant l'adoption de mesures comme l'obligation scolaire et l'uniformité des manuels: «Est-ce parce que nous sommes Canadiens-français [sic] et catholiques [...] que l'on veut nous donner moins d'instruction?» se questionne-t-il en septembre 1909¹⁶⁵.

Évidemment, cette vision de l'action sociale entre en conflit avec celle du clergé et d'une partie de l'élite clérico-nationaliste qui considèrent le domaine de l'éducation comme la chasse-gardée de l'Église. Ainsi, l'acharnement que met Francq à promouvoir la réforme du système scolaire lui vaut des reproches de la part de certains membres du clergé. Ces critiques prennent de l'ampleur lorsque ses liens avec les loges L'Émancipation et Force et courage seront dévoilés au printemps 1910. En somme, ce sont principalement ses positions progressistes sur la question de l'éducation, de même que ses interventions pour un État socialement interventionniste qui vaudront à Francq l'épithète de socialiste ou de syndicaliste aux idées radicales. Soulignons qu'il puise d'ailleurs ses idées en éducation dans la mouvance du radicalisme français.

¹⁶⁴ *La Patrie*, 28 octobre 1909, 3.

¹⁶⁵ *Ibid.*, 24 septembre 1909, 1-5.

Chapitre 5

L'engagement politique de Francq: le Parti ouvrier de Montréal (1906-1921)

Introduction

Durant dix ans, entre 1906 et 1916, Gustave Francq apparaît comme la figure de proue de l'action politique ouvrière autonome à Montréal. Pendant cette période, il est de toutes les campagnes électorales et de tous les événements importants impliquant des membres du Parti ouvrier. Il est même candidat ouvrier lors des élections provinciales de juin 1908. Militant convaincu, il ne donne pas sa place dans les assemblées politiques. Quelques années avant sa mort, dans un bilan de carrière, il affirme avoir été «un des plus zélés partisans» du Parti ouvrier¹. Alfred Charpentier, futur dirigeant des syndicats catholiques et jeune homme d'une quinzaine d'années à l'époque, se rappelle avoir été troublé par les propos tenus par Francq lors d'une assemblée politique du début du siècle: «Je restai longtemps impressionné par son discours sur la “démocratie”, réclamant d'une voix caverneuse “un gouvernement du peuple, élu par le peuple et pour le peuple”. J'entendais ce slogan pour la première fois»².

Pour Francq, l'action politique est indispensable à la réussite de l'action syndicale des ouvriers. Une action politique partisane qui ne peut se définir que par l'existence et le dynamisme d'un parti dirigé par les ouvriers et pour les ouvriers. Jusqu'en 1916, au moment où il amorce une réflexion sur son engagement politique, il est convaincu de la nécessité de créer une troisième voie qui permettrait de combler les aspirations de la classe ouvrière, car à ses yeux les partis traditionnels sont interchangeable. Considérant comme de la plus haute importance d'éduquer la classe ouvrière sur les questions politiques, économiques et sociales, il met sur pied des journaux ouvriers durant cette période, le *Vox Populi* (1905) et *L'Ouvrier* (1908). Centré sur l'action de Francq au sein du Parti ouvrier, ce chapitre retrace aussi

¹ *Le Monde ouvrier*, 6 mai 1944, 1.

² Charpentier, *Les mémoires ...*, 443.

l'évolution de sa pensée politique entre 1906 et 1921. Ardent défenseur du courant travailliste au début de sa carrière, Francq délaissera progressivement l'action politique ouvrière autonome à partir de 1916 pour se rapprocher des libéraux de Taschereau.

Depuis le début du siècle, les syndicalistes internationaux font campagne sur la scène municipale dans le but d'obtenir certaines réformes propres à améliorer le sort de la classe ouvrière. Chef de file de l'action politique ouvrière à Montréal, Francq s'implique activement au Parti ouvrier et au Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) sur la question des réformes municipales. Ainsi, ce chapitre accorde une place de choix à son engagement sur la scène municipale et principalement à son rôle à la Commission de la charte de la ville de Montréal en 1920-1921.

5.1. La FAT, le CMTC et l'action politique

Très tiède à l'endroit de toute forme d'action politique partisane, la Fédération américaine du travail (FAT) adopte dès sa création en 1886 une position de non-intervention dans la sphère politique. Les efforts sont mis sur l'obtention de gains économiques pour les ouvriers de métiers et sur l'amélioration de la législation ouvrière au détriment de la valorisation d'une action politique ouvrière partisane. Voulant tout de même être entendu des pouvoirs publics, la FAT forme en 1895 un comité de lobbying permanent dans l'espoir d'influencer les législateurs à Washington³. Jusqu'en 1906, la Fédération s'en tient donc à une action politique non-partisane centrée exclusivement sur une politique de représentation auprès des gouvernements.

Au Canada, le niveau de militantisme des syndiqués à l'endroit de l'action politique ouvrière est plus élevé que celui des ouvriers américains. Ce phénomène est causé, en grande

³ Marc Karson, *American Labor Unions and Politics, 1900-1918*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1958, 20-21.

partie, par l'influence du Parti travailliste anglais sur les ouvriers canadiens⁴. Alors que la FAT de Gompers s'en tient à une politique de lobbying auprès des pouvoirs publics, les syndicalistes canadiens et québécois démontrent dès la fin du XIXe siècle un intérêt marqué pour la politique. La création du Parti ouvrier de Montréal en 1899 et des autres partis ouvriers dans le reste du Canada (Cap Breton, Hamilton, Toronto, Winnipeg et Vancouver), témoigne de cette activité⁵.

Réussissant à se regrouper et à s'exprimer sur une base régionale, les syndicalistes canadiens férus d'action politique tentent, au tournant du siècle, d'infléchir les politiques du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC). Ainsi, au congrès de 1899, sous la pression des délégués de l'Ouest canadien, John A. Flett, un charpentier de Hamilton qui deviendra organisateur de la FAT au Canada l'année suivante et président du CMTC en 1902 et 1903, présente une résolution en faveur d'un engagement politique des ouvriers qui soit indépendant des partis traditionnels⁶. À partir de 1900, le CMTC endosse périodiquement le principe de l'action politique ouvrière autonome, mais il s'oppose systématiquement à la création d'un parti ouvrier national jusqu'en 1906⁷.

C'est dans ce contexte que Gustave Francq intervient au congrès de septembre 1905 en faveur d'un appui plus tangible de la part des organisations syndicales à l'égard des candidatures ouvrières. À cet effet, il propose:

⁴ Babcock, *Gompers in Canada ...*, 155.

⁵ Sur ce sujet, on consultera le chapitre 10, intitulé «Labour Radicals», de la synthèse de Morton, *Working People ...*, 91-100.

⁶ Considérant les partis traditionnels comme des opposants au mouvement ouvrier et comme un leurre pour la classe ouvrière, Flett favorise une représentation ouvrière politique semblable à celle des partis ouvriers de l'Angleterre, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de la Colombie-Britannique (*Proceedings of the TLCC*, 1899, 23-24).

⁷ Martin Robin, «The Trades and Labor Congress of Canada and Political Action: 1898-1908», *Industrial Relations*, 22, 2 (avril 1967), 201.

[...] that this Congress recommend to all Trades and Labor Councils and Labor Unions of the Province of Quebec, wherever it seems possible and advisable to form a Labor Party, independent of the two great political parties of this country, and to support very strongly all candidates nominated by this Labor Party for Provincial and Federal Parliament, as it is a well known fact that we have not, in the Province of Quebec one single member of Parliament sustaining the platform adopted by this Trades and Labor Congress of Canada.⁸

Sans avoir participé directement aux campagnes électorales des candidats ouvriers (avant 1906), Francq constate l'impact des défaites successives de Verville et Latreille en 1904 et de Saint-Martin en avril 1905. Par cette résolution, il cherche donc à accroître le niveau d'implication des dirigeants ouvriers du Québec à l'endroit des candidatures ouvrières au moment des élections provinciales et fédérales. La résolution, qui ne vise que le Québec, est adoptée sans soulever de débats.

Par ailleurs, à ce même congrès, Francq donne son appui à une résolution qui tend à diminuer l'impact de sa proposition et à lui conférer une valeur plutôt symbolique. En effet, comme la très grande majorité des délégués du Québec, il vote en faveur du renouvellement de la politique traditionnelle du CMTC: « [...] where there is a reasonable hope of electing a labor candidate one should be placed in the field, but where no such hope can be reasonably held, the candidate whose record gives most hope of receiving from him support for such measures as Congress is endeavoring to have enacted should be supported by wage earners without regard to the political affiliation of the candidate»⁹. L'expression «espoir raisonnable d'élire un candidat ouvrier» signifie véritablement que les dirigeants du CMTC se laissent le champ libre de promouvoir ou non l'action politique ouvrière autonome. Dans cette perspective, cette résolution sous-entend le principe suivant: il vaut mieux appuyer un candidat dont le programme politique se rapproche de celui du CMTC et qui a des chances d'être élu, peu importe son affiliation politique, que de présenter à tout prix un candidat du Parti ouvrier qui n'a aucune chance de remporter le scrutin.

⁸ *Proceedings of TLCC*, 1905, 58.

⁹ *Ibid.*, 44.

La résolution sera adoptée par 49 voix contre 15. De Montréal, Francq, Verville, qui est alors président du Congrès, Adolphe Gariépy du syndicat des cigariers, Sandiland et quelques autres, appuient la résolution. Seul Adam Anderson, socialiste et membre de la section locale 814 de l'*Amalgamated Society of Carpenters and Joiners*, s'y oppose¹⁰. En adoptant cette résolution, le CMTC poursuit la politique qui est sienne depuis 1900 et qui consiste à appuyer timidement le principe de l'action politique ouvrière. Ses dirigeants mettent plutôt leurs efforts dans une politique de représentation auprès des pouvoirs publics (lobbying). D'ailleurs, depuis 1904, le CMTC délègue l'avocat John G. O'Donoghue à Ottawa comme représentant parlementaire¹¹.

Devant la montée des socialistes d'Eugene Debs, la mise sur pied d'une centrale syndicale concurrente en 1905, les *Industrial Workers of the World* (IWW), et les pressions exercées par son aile gauche, la FAT n'a d'autre choix que de corriger sa politique de lobbying en 1906¹². La nouvelle orientation consiste donc, au moment des campagnes électorales, à appuyer tout candidat qui endosse ouvertement le programme législatif de la Fédération, peu importe son allégeance politique. Cette doctrine, élaborée par Gompers et qui vise «à récompenser ses amis et à punir ses ennemis», devient le leitmotiv de la FAT pour les années à venir. De plus, la direction de la Fédération reconnaît que dans une circonscription où elle ne compterait aucun allié républicain ou démocrate, «[...] a straight labor candidate should be nominated»¹³. Ce geste purement défensif aura une incidence directe sur l'attitude du CMTC et du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) à

¹⁰ *Proceedings of TLCC*, 1905, 45-46.

¹¹ Babcock, *Gompers in Canada ...*, 157.

¹² Karson, *American Labor Unions and Politics ...*, 34-41; Serge Denis, *Un syndicalisme pur et simple: mouvements ouvriers et pouvoir politique aux États-Unis, 1919-1939*, Montréal, Boréal Express, 1986, 44-56.

¹³ *A.F. of L. Campaign Programme*, dans Karson, *American Labor Unions and Politics ...*, 44.

l'égard de l'action politique ouvrière¹⁴.

5.1.1. Le congrès de Victoria: le Parti ouvrier du Canada (1906)

Les répercussions de la nouvelle politique de la FAT se font sentir lors du congrès annuel du CMTC qui, en septembre 1906, se tient à Victoria en Colombie-Britannique, dans le fief de l'aile gauche du CMTC. La victoire récente de Verville aux élections fédérales de février 1906 jumelée à la nouvelle politique préconisée par la FAT et à l'élection de 29 candidats du Parti travailliste en Angleterre la même année relancent le débat sur la création d'un parti ouvrier autonome¹⁵.

Deux groupes s'affrontent lors de ce congrès¹⁶. D'un côté, on retrouve le groupe de «gauche», sous la gouverne des deux militants socialistes, James Simpson, vice-président du CMTC, et R.P. Pettipiece, qui propose que le Congrès endosse la plate-forme politique du Parti socialiste du Canada. De l'autre côté, l'aile syndicale travailliste, plus modérée, dont font

¹⁴ Serge Denis a raison d'affirmer que ce geste ne doit pas être perçu comme une action favorable à la création éventuelle d'un parti ouvrier autonome. L'objectif n'est pas de créer un parti travailliste, mais de créer l'illusion d'un engagement politique dans le but de freiner l'élan du Parti socialiste et de récupérer les partisans de la création d'un parti ouvrier indépendant (Denis, *Un syndicalisme pur et simple ...*, 56). Mark Karson propose une analyse similaire — «The A.F. of L. Campaign Programme made no mention whatsoever of support of the Socialist party or the possibility of establishing a labor party» (Karson, *American Labor Unions and Politics ...*, 45) — de même que Robert Babcock qui affirme que la FAT n'a posé aucun geste concret pour créer un véritable parti ouvrier (Babcock, *Gompers in Canada ...*, 165).

¹⁵ Henry Pelling, *A Short History of the Labour Party*, Londres, The Macmillan Press, 1985, 15. Pour un texte plus analytique où l'auteur fait ressortir de façon efficace les divisions internes qui ont secoué le Parti travailliste entre son aile syndicale et son aile socialiste, on consultera: François Bédarida, «Le mouvement ouvrier britannique: Esquisse historique», dans Jean Maitron, dir., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier international*, tome 1: *Grande-Bretagne*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1979, 15-83.

¹⁶ Un troisième groupe est aussi représenté par les délégués qui s'opposent à toute intervention du Congrès dans la sphère politique. Cette troisième voie, qui défend la ligne du syndicalisme «pur et simple», semble avoir eu bien peu d'impact comparativement aux deux autres lors de ce congrès (*The Globe*, Toronto, 21 septembre 1906, 8; 22 septembre 1906, 7).

partie le président et le secrétaire-trésorier du Congrès, Alphonse Verville et P.M. Draper, préconise plutôt la création d'un parti ouvrier national qui n'entretiendra aucun lien, ni avec les socialistes, ni avec le CMTC. Francq doit clairement être identifié au groupe des travaillistes. S'ensuit un débat de quatre heures auquel participent Francq et Verville. Pendant le débat, un délégué accuse Francq d'être socialiste. Selon le témoignage de Verville, la surprise — et sûrement le vaste éclat de rire — provoquée par cette accusation aurait permis de rallier, pour une des rares occasions de ce congrès, l'ensemble des délégués¹⁷.

À un certain moment, le débat se déplace vers la question du futur programme du Parti ouvrier du Canada. Trois options s'offrent alors aux délégués: adopter le programme du Parti socialiste du Canada, celui du Parti ouvrier de Montréal ou reprendre intégralement la plate-forme politique du CMTC à titre de programme officiel. Francq prend clairement position en faveur du programme de Montréal car il est, à son avis, le plus rassembleur des trois: «If success were to be achieved the platform should appeal to all classes of the people. There was not a constituency in the Dominion where an election could be carried by the vote of members of international unions alone. They would have to be helped by others, even by men who did not believe in trade unionism. In Quebec everyone in favor of the platform of the party was invited to join a labor club»¹⁸.

Enfin, les défenseurs de l'option travailliste l'emportent par une majorité écrasante de 68 voix contre 7 seulement. Parmi les six délégués du Québec, Francq, Verville, J.-C.-E. Tardif et Fred Robert du syndicat des mouleurs se prononcent en faveur de cette mesure. Encore une fois, seul le militant socialiste Adam Anderson des charpentiers-menuisiers s'y

¹⁷ «M. Verville ajouta que le Congrès a été très surpris d'apprendre que le secrétaire-général du parti ouvrier à Montréal [Gustave Francq] était un socialiste et que cela a eu pour effet de concilier tous les esprits pendant le reste de la convention». Verville fait cette déclaration au moment où il trace le bilan des activités du congrès de Victoria lors de la première assemblée du CMTM suivant la tenue du congrès. Habituellement, il n'y a pas place à l'humour dans ce genre de bilan; tout laisse croire que Verville a été tellement surpris par cette accusation contre Francq qu'il n'a pu s'empêcher de la partager avec ses camarades du Conseil (*La Presse*, 5 octobre 1906, 10).

¹⁸ *Victoria Daily Times*, 22 septembre 1906, 2.

oppose¹⁹. Le Congrès adopte aussitôt une constitution et un programme pour le nouveau parti canadien qui s'inspire largement de celui du Parti ouvrier de Montréal²⁰. En ce qui a trait aux demandes au niveau fédéral, la plate-forme de principes du Parti ouvrier du Canada reprend celle du CMTC et, en ce qui concerne les réclamations au provincial, elle comprend plusieurs mesures comprises dans le programme du Parti ouvrier de Montréal. Il est prévu que ce nouveau programme politique sera adopté par les différentes sections locales du Parti ouvrier canadien qui seront fondées dans les provinces.

L'initiative de créer des sections locales revient en effet aux comités exécutifs de chaque province. Lorsque le travail du comité exécutif sera terminé et qu'un parti ouvrier sera en marche, le comité exécutif devra obligatoirement se retirer du parti²¹. Les partis ouvriers de chaque province pourront présenter des candidatures aux trois niveaux de gouvernements — fédéral, provincial et municipal. Pour sa part, le Parti ouvrier du Canada se dégage de toute responsabilité de présenter un candidat ouvrier sur la scène fédérale. Il est hors de question de présenter, par exemple, un candidat ouvrier qui s'opposerait à Wilfrid Laurier lors de la prochaine campagne électorale. Le CMTC se limite donc à favoriser l'émergence d'une action politique ouvrière régionale, sans véritable organisation nationale. Enfin, les syndicalistes internationaux peuvent participer individuellement aux activités du parti ouvrier, mais les organisations syndicales reliées au CMTC ne doivent pas être mêlées à l'action politique. Pour les dirigeants du Congrès, il est primordial que l'action politique se déroule hors des cadres du mouvement ouvrier organisé; c'est ce qu'ils entendent par action politique «indépendante»²².

¹⁹ *Proceedings of TLCC*, 1906, 80-87. Le sixième délégué du Québec est J.-A. Rodier. Rodier, qui s'intéresse d'ordinaire aux discussions politiques et y participe activement, s'est étrangement absenté du congrès pendant cette journée.

²⁰ *The Globe*, Toronto, 21 septembre 1906, 8.

²¹ *Proceedings of TLCC*, 1906, 83.

²² Le texte de la résolution en faveur de l'action politique ouvrière est très clair à ce sujet: «Therefore be it resolved: 1. That this Congress endorse the idea of sending representatives of labor to

En évitant de s'impliquer réellement dans la création d'un parti politique au niveau fédéral et en laissant le fardeau de l'organisation politique aux différents comités provinciaux du CMTC, le congrès de 1906 aura peu de répercussions. Sans véritable leadership sur le plan national, les organisations provinciales agiront isolément, exactement comme cela se produisait avant septembre 1906. De plus, même si l'option des travaillistes a su rallier plusieurs socialistes, le congrès de 1906 n'a pas permis d'unifier les différentes factions qui forment le CMTC. L'historien Robert Babcock résume bien la situation: «The Victoria convention revealed the failure, once again, of Canadian labour leaders to forge a unity among socialists, supporters of independent labour politics, and pure-and-simple unionists»²³.

5.1.2. Le congrès de Winnipeg (1907)

L'année suivante, lors du congrès de Winnipeg, Francq est de nouveau mêlé au conflit qui sépare les deux factions du CMTC. Le débat est lancé par le délégué R.P. Pettipiece du Conseil des métiers et du travail de Vancouver qui propose d'accorder une plus large part d'autonomie aux différents partis ouvriers dans chaque province. Les militants socialistes de l'Ouest réclament plus de tolérance de la part du Congrès, arguant que ce dernier doit tenir compte des diversités régionales.

En Ontario et en Colombie-Britannique, par exemple, la tentative de former un parti ouvrier selon la ligne travailliste s'est butée à l'hostilité des socialistes. Actifs depuis quelques années dans l'Ouest, les socialistes voient d'un mauvais œil l'arrivée des travaillistes et la fondation de nouveaux partis politiques. Pour les combattre, ils décident de noyauter la direction des nouveaux partis ouvriers. Leur tentative échoue en Ontario, mais ils obtiennent

Parliament and to the Local Legislatures for the direct purpose of conserving the interests of the working people of this country. 2. That such action as may be necessary to attain this object shall be *independent* of this Congress. 3. That the Platform of Principles of this Congress be recommended as the platform to be adopted by those engaged in this *independent effort*» (*Proceedings of TLCC*, 1906, 83, nous soulignons).

²³ Babcock, *Gompers in Canada ...*, 169.

du succès en Colombie-Britannique en sabordant l'assemblée de fondation d'un parti ouvrier par l'adoption d'une résolution reconnaissant le Parti socialiste du Canada comme le seul et unique représentant de la classe ouvrière²⁴.

La proposition de Pettipiece vise donc à légitimer le coup de force des socialistes contre le Parti ouvrier en Colombie-Britannique et pose de ce fait la question de la reconnaissance du Parti socialiste du Canada comme option aux partis ouvriers dans l'Ouest: «The Socialist Party of Canada, according to Pettipiece, was the expression of the advanced thought of the labour movement and therefore demanded official recognition»²⁵. Francq s'oppose à cette résolution, estimant que l'endossement du Parti socialiste du Canada par le Congrès constituerait une entrave au développement du Parti ouvrier à Montréal²⁶. Le président du Congrès, Alphonse Verville, et le secrétaire-trésorier, P.M. Draper, se prononcent également contre la résolution de Pettipiece. Encore une fois, les travaillistes l'emportent, mais le résultat est beaucoup plus serré que l'année précédente: 51 votes contre 39. La grande majorité des partisans de l'option autonomiste de Pettipiece proviennent de Winnipeg. Pour ce qui est du Québec, outre Francq et Verville qui ont voté contre la résolution, les trois autres délégués, J.-A. Masse, H. Byers et Adam Anderson, ne se sont pas intervenus sur cette question²⁷.

La confrontation entre l'aile socialiste et l'aile travailliste du Congrès se poursuit lors du congrès de 1908 à Halifax. Francq est présent, mais il n'intervient pas dans ce débat qui

²⁴ L'historien Martin Robin raconte de façon détaillée comment les socialistes ont réussi à obtenir un vote majoritaire lors de cette convention (Robin, *Radical Politics and Canadian Labour ...*, 83-86).

²⁵ Robin, *Radical Politics and Canadian Labour ...*, 87.

²⁶ *Idem*.

²⁷ *Proceedings of TLCC, 1907, 77-78*. Comme cette résolution est présentée le dernier jour du congrès, il est possible que ces trois délégués de Montréal aient déjà quitté Winnipeg et qu'ils soient sur le chemin du retour.

laisse le CMTC plus divisé que jamais sur la question de l'action politique partisane. Après le congrès de 1908, et ce, jusqu'à la Première Guerre mondiale, aucun véritable effort ne sera fait pour rallier les socialistes et les travaillistes et relancer le Parti ouvrier du Canada²⁸. Moribond, le Parti ouvrier du Canada ne naîtra vraiment qu'au moment de la crise de la conscription de 1917.

5.2. L'action politique ouvrière à Montréal

5.2.1. Bref historique du Parti ouvrier de Montréal

Si Francq est absent des premières tentatives d'organisation politique des ouvriers montréalais — il n'y fait son apparition qu'en avril 1906 lors de la troisième réorganisation du Parti ouvrier —, il demeure tout de même important de tracer un bref historique de l'apparition et du développement de l'action politique ouvrière autonome à Montréal.

Au Québec, l'action politique ouvrière naît à la fin du XIXe siècle et est le fait de certains membres des Chevaliers du travail qui militent en faveur d'une action partisane. Après des défaites successives en 1883, 1886 et 1887, les candidats ouvriers connurent plus de succès avec l'élection d'A.-T. Lépine en 1888 au fédéral et de Joseph Belland lors de l'élection provinciale de 1890. Malgré leur candidature strictement «ouvrière», les deux candidats doivent beaucoup aux partis traditionnels; Lépine est officiellement appuyé par le Parti conservateur dont il défendra certaines positions, tandis que Béland reçoit l'appui du Parti libéral et s'affiche ouvertement comme libéral²⁹. Après cette expérience plutôt décevante pour les partisans d'une action ouvrière autonome, il faut attendre le début du siècle pour voir apparaître une seconde tentative d'organisation politique.

²⁸ Robin, «The Trades and Labor Congress of Canada and Political Action ...», 214.

²⁹ Harvey, «Les Chevaliers du travail, ...», 92-95.

En mars 1899, des travailleurs montréalais regroupés autour de J.-A. Rodier, chroniqueur à *La Presse*, fondent une organisation politique dans le but de défendre les intérêts de la classe ouvrière, le Parti ouvrier³⁰. À Montréal, le Parti ouvrier décide de participer à l'élection fédérale de novembre 1900 et présente la candidature de Fridolin Roberge, machiniste et président du CMTM, dans la circonscription ouvrière de Sainte-Marie. Roberge subit la défaite face au candidat libéral Israël Tarte. Suite à cet échec, le Parti ouvrier sombre dans l'oubli jusqu'en 1904.

À l'approche des élections provinciales à l'automne 1904, plusieurs ouvriers plaident en faveur d'une reprise de l'action politique ouvrière. L'initiative de présenter des candidatures revient finalement au CMTM³¹. À la suite du relatif succès remporté par Alphonse Verville³², la relance officielle du Parti ouvrier s'effectue à partir de décembre 1904³³.

³⁰ Le texte le plus complet sur le Parti ouvrier de Montréal est celui de Jacques Rouillard, «L'action politique ouvrière au début du 20e siècle» (dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 185-213). On consultera aussi le texte sur l'action politique ouvrière publié par le Groupe de chercheurs de l'UQAM sur l'histoire des travailleurs québécois en introduction de leur ouvrage *L'action politique des ouvriers québécois (fin XIXe siècle à 1919). Recueil de documents*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1976, 1-25. Les chapitres 3 à 6 de l'ouvrage de Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde, 1865-1947*, Québec, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 290 p., portent principalement sur les activités du Parti ouvrier entre 1904 et 1907. Enfin, le texte d'Alfred Charpentier, «Le mouvement politique ouvrier de Montréal (1883-1929)» dans Fernand Harvey, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1973, 147-168, contient aussi certains renseignements intéressants qu'il faut par contre vérifier par l'entremise d'autres sources puisqu'on y retrouve plusieurs erreurs factuelles et analytiques. Pour un court, mais exhaustif bilan historiographique concernant le Parti ouvrier, on peut consulter: Bernard Dansereau, «Sur les partis ouvriers (1899-1929). Notes bibliographiques», *Bulletin d'histoire politique*, 1, 2-3 (printemps 1993), 54-55.

³¹ *La Presse*, 14 novembre 1904, 1.

³² Verville fait une chaude lutte au candidat du Parti libéral dans Hochelaga, Jérémie Décarie, en obtenant 4 123 votes contre 5 462 pour Décarie (Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Les résultats électoraux depuis 1867*, Division de la recherche, 1990).

³³ *La Presse*, 22 décembre 1904, dans Bernard Dansereau, «L'organisation du Parti ouvrier du Canada à Montréal de 1904 à 1907», inédit.

À l'automne 1905, un conflit éclate au CMTM entre partisans et opposants de l'action politique ouvrière. Plusieurs délégués, menés par le charpentier-menuisier Joseph Ainey, affirment que l'action politique est une source de division pour les syndiqués. Ils demandent que le CMTM retire ses représentants du Parti ouvrier³⁴. Au Conseil, Joseph Ainey défend cette position avec acharnement depuis 1899³⁵. Après plusieurs assemblées orageuses, les délégués décident de rompre les liens avec le Parti ouvrier³⁶. Devant cette décision du Conseil, les dirigeants du Parti ouvrier décident d'interrompre leurs activités après seulement un an d'existence. Officiellement, le Parti ouvrier disparaît le 19 novembre 1905³⁷. À l'initiative du Club ouvrier Saint-Jean-Baptiste, plusieurs militants réactivent le Parti ouvrier en décembre 1905³⁸.

En février 1906, Laurier annonce une élection partielle dans le comté de Maisonneuve après le décès du ministre Raymond Préfontaine. Confronté au candidat libéral L.-O. Grothé, un fabricant de cigares détesté des syndiqués, Alphonse Verville, candidat officiel du Parti ouvrier, réussit à rallier la majorité des votes de cette circonscription largement ouvrière et l'emporte par un peu plus de mille voix³⁹. Francq, qui travaille au Comité d'élection de Verville, participe donc à l'effervescence entourant la victoire des ouvriers⁴⁰.

³⁴ *La Patrie*, 20 octobre 1905, 3.

³⁵ Groupe de recherches, *Chronologie des mouvements politiques ...*, 18 et 23.

³⁶ *La Patrie*, 7 novembre 1905, 3.

³⁷ *La Presse*, 20 novembre 1905, 7.

³⁸ *Ibid.*, 6 décembre 1905, 2.

³⁹ L.-O. Grothé a obtenu 3 830 votes contre 4 867 pour Verville (Bibliothèque de l'Assemblée, *Historique des circonscriptions électorales fédérales, 1867-1980*, volume 3, 1983, 397). Verville sera réélu en 1908 et en 1911 dans le comté de Maisonneuve, puis de nouveau en 1917, mais dans Saint-Denis cette fois.

⁴⁰ Durant cette courte campagne électorale, il y a eu une dizaine d'assemblées politiques en faveur du candidat ouvrier. On ne retrouve Francq, à titre d'orateur, qu'à la dernière assemblée de Verville qui a lieu le 22 février 1906 (*La Presse*, 23 février 1906, 10). D'ailleurs, ce n'est qu'en 1908 qu'on apprend que Francq a travaillé au comité d'élection de Verville (*La Patrie*, 18 mai 1908, 3).

5.2.2. La réorganisation du Parti ouvrier: l'engagement de Francq

Même si Francq démontre de l'intérêt pour l'action politique depuis un certain temps déjà, comme le prouvent sa participation à la campagne de Verville en février 1906 de même que son intervention lors du Congrès de septembre 1905, on peut véritablement fixer sa participation active aux activités du Parti ouvrier qu'à partir d'avril 1906, au moment de la troisième réorganisation du Parti⁴¹.

Après les défaites successives de 1900, 1904 et 1905, la victoire de Verville donne un second souffle aux partisans de l'action politique ouvrière dont fait partie Francq. La réorganisation du Parti ouvrier entamée avant la victoire de Verville se poursuit donc activement. Lorsqu'on renouvelle sur une base temporaire le Comité général du Parti ouvrier en avril 1906, Joseph Daoust est élu président tandis que Francq est élu au poste de secrétaire. À cette même assemblée, deux comités sont créés afin de mieux structurer les activités du Parti, un comité chargé d'élaborer une constitution et des règlements et un comité de législation qui a pour mandat de préparer une plate-forme politique et législative. Francq

Pourtant, Francq n'est pas un nouveau venu. Actif depuis quelques années déjà à l'Union typographique Jacques-Cartier et au CMTM, il occupe la vice-présidence du Comité exécutif de la province de Québec du CMTC depuis septembre 1905. Cette quasi-absence s'explique peut-être par le fait que Francq est moins connu au Parti ouvrier, ou par le fait que son imprimerie, fondée depuis peu, le tient trop occupé.

⁴¹ Plusieurs auteurs ont fait débiter la carrière de Francq au Parti ouvrier lors de la réorganisation du Parti en 1904. Selon Geoffrey Ewen, Francq serait même secrétaire du Parti en 1904, ce qui est faux, cette fonction étant remplie par Albert Saint-Martin (Ewen, *The Ideas of Gustave Francq* ..., 95). Dans ses mémoires, Alfred Charpentier mentionne que Francq était l'orateur principal du Parti ouvrier lors d'une assemblée politique tenue à Saint-Hyacinthe à la fin de l'été 1904 (Charpentier, *Les mémoires* ..., 443). Or nous n'avons trouvé aucune information dans les journaux de Saint-Hyacinthe pouvant confirmer cette affirmation. Il n'y aucune allusion à cette assemblée dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, *L'Union* et *La Tribune*. Dans *La Patrie*, le chroniqueur ouvrier J.-A. Rodier, fondateur et militant du Parti ouvrier, ne fait aucune mention d'une telle assemblée; d'ailleurs, de juillet à septembre 1904, Rodier ne rend compte d'aucune activité du Parti ouvrier. Il semble que les activités du Parti n'aient repris qu'en novembre 1904 à la veille des élections provinciales. Si Francq n'est pas membre de l'exécutif en 1904, il se peut qu'il milite tout de même au Parti à titre de membre d'un club ouvrier, mais nous ne possédons aucune information pouvant prouver cette hypothèse.

est élu au sein de ces deux comités⁴².

La réorganisation du Parti ouvrier en avril 1906 est l'œuvre exclusive des membres des clubs ouvriers. Officiellement, les ponts sont coupés avec les dirigeants du CMTM depuis le retrait du Conseil en novembre 1905. Or la situation change radicalement à l'été 1906 lorsque la FAT modifie sa politique pour permettre dorénavant aux organisations syndicales d'appuyer des candidatures ouvrières. À Montréal, les dirigeants du CMTM interprètent cette modification de la politique traditionnelle de la FAT comme un appui direct à l'action politique ouvrière et décident de renouer les liens avec le Parti ouvrier. Craignant le noyautage des socialistes ou des syndicalistes près des partis traditionnels, le CMTM joue de prudence et prend la peine de recommander à ses membres «une politique purement ouvrière et non une politique de parti, de quelque couleur qu'il soit»⁴³. Après négociations, on s'entend pour que le Conseil dispose d'une délégation de quinze membres au Comité général du Parti ouvrier⁴⁴.

De son côté, Francq n'attend pas l'accord de la FAT pour se lancer dans l'action politique. Comme nous l'avons vu, il réclamait dès 1905 une plus grande participation des militants syndicaux au CMTC. À la lueur des parcelles d'informations que nous possédons sur son passé, il est permis de croire que le militantisme politique de Francq prend ses racines dans son pays d'origine. Nous savons en effet qu'il a milité à la Ligue démocratique chrétienne lors de son séjour en Belgique à la fin des années 1890⁴⁵. Peut-être a-t-il aussi

⁴² *La Patrie*, 3 avril 1906, 3.

⁴³ *Ibid.*, 3 août 1906, 3; Assemblée du 26 juillet 1906, 39, Procès-verbaux du Comité exécutif du CMTM.

⁴⁴ *La Presse*, 10 août 1906, 11. En comparaison, chaque club ouvrier a droit à cinq délégués.

⁴⁵ Voir à ce sujet la section 2.1.4. du chapitre 2.

milité au Parti ouvrier belge?⁴⁶ Il est fort probable que Francq ait acquis, durant ces années, un certain intérêt pour la politique qui pourrait expliquer, du moins en partie, son engagement au sein du Parti ouvrier de Montréal.

5.2.2.1. Les postes de Francq au Parti ouvrier

Depuis la fin du XIXe siècle, les travailleurs montréalais se regroupent au sein de clubs ouvriers organisés selon les quartiers. Ces clubs, qui deviendront au fil des ans des groupes de pression auprès des pouvoirs publics, forment avec le CMTM — et avec les syndicats internationaux à partir de 1908 — la base organisationnelle du Parti ouvrier. Fait à préciser, ces clubs ne regroupent pas uniquement des ouvriers, mais aussi des hommes de profession libérale et des petits commerçants. Moins cloisonnés que le Conseil, qui ne rassemble qu'une partie de la classe ouvrière, les clubs ouvriers permettent aux militants de l'action politique ouvrière de rejoindre un auditoire élargi, ce qui est une condition essentielle au succès d'un parti politique. Entre 1904 et 1914, nous avons recensé plus d'une vingtaine de clubs ouvriers dans la région de Montréal⁴⁷.

⁴⁶ Cette hypothèse est toutefois peu réaliste dans la mesure où la Ligue démocratique chrétienne s'oppose aux socialistes et ne reconnaît pas certaines idées défendues par les promoteurs du Parti ouvrier belge comme le principe de la lutte des classes. Sous le contrôle des socialistes, le Parti ouvrier belge présente un programme beaucoup plus radical que celui du Parti ouvrier de Montréal. Très rassembleur, le premier article de ses statuts précise qu'il est fondé «[...] dans le but de réunir toutes les forces ouvrières et socialistes du pays, afin d'améliorer, par une entente mutuelle, le sort de la classe ouvrière». Dans le but d'accéder à la nationalisation complète des moyens de production, le Parti ouvrier belge reconnaît le principe de la lutte des classes comme un phénomène inévitable et affirme dans sa déclaration de principes que: «[L]es travailleurs ne peuvent atteindre leur complet affranchissement que de la suppression des classes et d'une transformation radicale de la société actuelle» (Programme du Parti ouvrier belge, dans Jules Destrée et Émile Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1903, 421-433).

⁴⁷ Il s'agit des clubs ouvriers suivants: Lafontaine, Mont-Royal, Saint-Laurent, Rosemont, Saint-Antoine, Saint-Jacques, Maisonneuve, Hochelaga, Partie-Ouest, Quartier Émard, Montréal-Nord, Villeray (Partie-Nord), Sainte-Marie, Pointe-Saint-Charles, Saint-Denis (Boulevard Saint-Denis, Saint-Denis-Sud, Saint-Denis-Nord), Saint-Henri, Saint-Louis, Saint-Jean-Baptiste, Laurier-Sud, Duvernay, Saint-Édouard, Saint-Cunégonde, Saint-Élizabeth et Longue-Pointe. Plusieurs clubs seront aussi fondés à l'extérieur de Montréal. C'est le cas à Boucherville, Buckingham, Sherbrooke, Chambly et à Saint-Hyacinthe où il y aura deux clubs ouvriers. Tous ces clubs ne sont pas actifs durant toute la période;

En avril 1906, lorsque l'on décide de réorganiser le Parti ouvrier, chaque club ouvrier désigne cinq délégués, lesquels sont invités à former le nouveau Comité général du Parti ouvrier. Comme il a coupé les ponts avec le Parti à l'automne 1905, le CMTM est totalement absent de ces réunions. À ce moment, Francq est président du club ouvrier de la division Saint-Louis qui a été fondé le 14 décembre 1904⁴⁸. Il assiste donc aux assemblées du Parti ouvrier à titre de délégué de ce club. À partir d'avril 1906, Francq se donne à fond dans la restructuration du Parti. À l'interne, il participe à la rédaction de la nouvelle constitution et de la plate-forme politique, et à l'externe il agit à titre d'orateur dans plusieurs assemblées de propagande et participe aussi à la création de nouveaux clubs ouvriers qui apparaissent dans la foulée de la réorganisation du Parti⁴⁹. À l'été 1906, on le retrouve aussi sur la tribune d'honneur lors du discours de Ramsay MacDonald, le député ouvrier anglais, à la salle Empire à Montréal⁵⁰. Deux ans plus tard, presque jour pour jour, lorsque le chef du Parti travailliste anglais, Keir Hardie, rend visite aux travailleurs montréalais, Francq est chargé de l'accueillir à son arrivée au port de Montréal⁵¹. À partir de septembre 1906, il travaille aussi au Comité d'élection de Joseph Ainey, candidat du Parti ouvrier, qui se présente à l'élection partielle du 21 novembre dans le comté Sainte-Marie où il prononce plusieurs discours en faveur du

ordinairement, comme c'est le cas en 1908, 1910 et 1914, on compte de 5 à 6 clubs ouvriers en activité par année. En 1912, par contre, 9 clubs sont actifs (Rouillard, «L'action politique ouvrière...», 322, note 49; Larivière, *Albert Saint-Martin ...*, 33-74; Groupe de recherches, *Chronologie des mouvements politiques ...*, 70-154; *Guide des Unions ouvrières/Labor Directory 1908-09*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1909; *Index des Unions ouvrières et guides maisons vendant des produits unionistes/Union Buyers' Directory and Guide 1910*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1910; *Index des Unions ouvrières 1912*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1912; *Index des Unions ouvrières de Montréal/Union Buyers' Directory and Guide 1914*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1914. Ces quatre documents se trouvent aux ANQ: lettres no 2331, 1023, 585 et 826, Correspondance des lettres reçues 1908, 1910, 1912 et 1914, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail).

⁴⁸ *La Patrie*, 15 décembre 1904, 5.

⁴⁹ *Ibid.*, 27 mars 1906, 3; 9 avril 1906, 3; 23 avril 1906, 3; 1er août 1906, 3; 18 août 1906, 3; *La Presse*, 7 avril 1906, 18; 16 avril 1906, 13; *La Vérité*, 5 janvier 1907, 208.

⁵⁰ *La Patrie*, 22 août 1906, 3.

⁵¹ *La Presse*, 24 août 1908, 9.

candidat ouvrier⁵². Malgré l'appui des nationalistes — Bourassa, Asselin, Lavergne — et des journaux *La Patrie* et *Le Nationaliste*, Ainey est battu par le candidat «ouvrier» des libéraux, Médéric Martin, ancien cigarier et futur maire de la ville de Montréal⁵³.

Le 13 mai 1906, Francq est élu secrétaire du Comité général du Parti ouvrier de Montréal, poste qu'il occupe jusqu'en 1913, à l'exception de l'année 1909 où il ne détient aucun poste de direction⁵⁴. Cette année-là, il occupe la présidence du CMTM, ce qui l'empêche d'être aussi présent qu'il le voudrait au Parti ouvrier⁵⁵. De 1907 à 1913, comme il n'existe pas de poste de président, Francq occupe donc le plus haut poste de la hiérarchie à titre de secrétaire général du Parti ouvrier. À partir de 1913, le Comité central réactive les postes de président et de vice-président. De 1913 à 1916, Francq agit à titre de secrétaire-archiviste et correspondant. Au cours de ses dix années de militantisme, il est également membre de plusieurs comités: membre du Comité spécial de la constitution en 1906; membre du Comité de législation en 1906, 1910, 1914 et 1915; membre du Comité d'organisation en 1907; et membre du Comité électoral en 1906, 1908 et 1909. En résumé, durant ses dix ans d'activités au Parti ouvrier, entre 1906 et 1916, Francq a toujours occupé un poste de haute direction, sauf en 1909. En fait, il est le principal dirigeant du Parti ouvrier à Montréal durant ces dix années.

⁵² *Ibid.*, 6 août 1906, 1 et 3; *La Patrie* 5 octobre 1906, 3; 20 novembre 1906, 1 et 9.

⁵³ Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 194-195.

⁵⁴ *La Presse*, 14 mai 1906, 11; *La Patrie*, 15 mai 1906, 3.

⁵⁵ Par ailleurs, même s'il n'est pas membre de l'exécutif en 1909, nous savons qu'il milite toujours au Parti puisqu'il fait partie du groupe des cinq dirigeants ouvriers qui présentent le mémoire du Parti ouvrier à la Commission royale d'enquête sur l'éducation le 21 décembre 1909. Par contre, il n'est plus délégué du Club ouvrier Saint-Louis, puisqu'il a quitté le club 5 avril 1909 (*La Patrie*, 5 avril 1909, 3). Il est probable qu'il assiste aux assemblées du Parti ouvrier à titre de représentant de l'Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145.

5.2.2.2. La création du *Vox Populi* (1905) et de *L'Ouvrier* (1908)

Lors du congrès du CMTC de 1905, Francq présente un projet de journal ouvrier. Il propose que les ouvriers canadiens se dotent de journaux bien à eux pour leur permettre d'étudier les principes du syndicalisme international, mais aussi les questions sociales et politiques⁵⁶. Un mois plus tard, il soumet un projet de journal strictement ouvrier au CMTM qui accepte de le reconnaître comme organe officiel à son assemblée du 2 novembre⁵⁷. Le Conseil en profite pour émettre des conditions tout à son avantage, lui laissant l'entière responsabilité financière. En effet, on précise que le journal «sera la propriété de M. Gustave Francq, maître-imprimeur, qui l'exploitera à son bénéfice, tout en laissant le contrôle de la rédaction au Conseil»⁵⁸. D'ailleurs, l'adresse postale du journal est la même que son imprimerie. En 1948, quelques années avant son décès, Francq se souvient de son travail au journal: «[...] j'en étais le rédacteur, je le composais moi-même sur la machine "Monoline", j'en faisais la distribution et tout ce qui s'en suit»⁵⁹. Le journal paraît pour la première fois le samedi 23 décembre 1905. Intitulé *Vox Populi. La voix du peuple. The People's Voice*, le journal est bilingue, il comprend 12 pages et se vend deux sous l'unité. D'une facture plutôt modeste, il se rapproche plus du format d'un programme de la Fête du travail (8½ par 11 pouces) que du format traditionnel des grands journaux de l'époque⁶⁰. Tous les militants du mouvement ouvrier sont invités à y soumettre des textes qui doivent, au préalable, passer par le comité

⁵⁶ *Proceedings of TLCC*, 1905, 41-42.

⁵⁷ Assemblée du 5 octobre 1905, 98, Procès-verbaux du CMTM; *La Patrie*, 3 novembre 1905, 7.

⁵⁸ *Ibid.*, 7 novembre 1905, 3.

⁵⁹ *Le Monde ouvrier*, 24 janvier 1948, 4.

⁶⁰ *Vox Populi*, 23 décembre 1905, 1. Le seul numéro que nous avons retracé se trouve à la section des périodiques de la Bibliothèque nationale du Québec. Par ailleurs, le programme du journal est reproduit dans: Groupe de chercheurs, *L'action politique des ouvriers québécois ...*, 56-58.

de rédaction du Conseil qui juge de leur pertinence⁶¹.

Le journal, qui se présente dans le premier numéro comme l'organe officiel du CMTM, promet de défendre l'action syndicale des ouvriers selon les principes du CMTC dont on prend soin de publier la plate-forme politique. Adoptant un ton modéré, le *Vox Populi* promet de suivre une ligne de conduite «saine et raisonnée pleine de calme et de raison». Tout en promettant de lutter pour faire de la classe ouvrière «une classe respectée et libre, égale au capital», les rédacteurs de ce programme — auquel Francq a obligatoirement participé à titre de directeur —, tiennent à mettre un bémol sur les moyens qui seront employés pour atteindre cet objectif: «La politique du “Vox Populi” ne sera pas nécessairement une politique de combat, ni une politique de parti, encore moins une politique aveugle donnant toujours tort au capital et toujours raison au travail; [...] nous travaillerons de toutes nos forces à cimenter l'harmonie et l'accord entre le patronat et le travail, sans pour cela verser dans une prudence timorée ou dans des excès de socialisme outré»⁶². Enfin, lors de la présentation du journal, effectuée quelques jours avant son lancement, on précise que «[c]e journal se livrera uniquement à la défense des principes du trade unionisme pure [sic] et simple» et que le «ton du journal sera modéré, mais ferme»⁶³.

La lune de miel sera toutefois de courte durée entre Francq et certains dirigeants du Conseil. Il semble, en effet, que des collaborateurs du *Vox Populi*, une fois dans le feu de l'action, aient tenu des propos plus ou moins radicaux. Ainsi, deux jours après la victoire

⁶¹ Assemblée du 19 décembre 1905, 3, Procès-verbaux du CMTM. Le comité de rédaction — que l'on nomme officiellement Comité de contrôle — est composé de trois membres du CMTM qui sont élus lors de l'élection des officiers en janvier 1906. Il s'agit d'Hormidas Paquin, de Joseph Ainey et d'Alphonse Verville, trois figures importantes du Conseil au tournant du siècle et qui seront également élus au sein du Comité exécutif du CMTM lors de cette même élection, ce qui démontre, à notre avis, l'importance accordée au comité de censure (Assemblée du 19 janvier 1906, 115, Procès-verbaux du CMTM).

⁶² *Vox Populi*, 23 décembre 1905.

⁶³ *La Patrie*, 19 décembre 1905, 3.

d'Alphonse Verville dans Maisonneuve aux élections fédérales, le journal, loin de savourer pleinement cet événement, s'en prend à l'obstruction systématique menée par les élites politiques québécoises à l'endroit des candidatures ouvrières:

D'après la prétention de nos adversaires, le capital et le travail devraient être d'accord, marcher la main dans la main; ils doivent former une société, où chacun d'eux retirerait des avantages proportionnels. Les capitalistes qui prêchent cette société ont-ils agi loyalement comme co-associés du travail dans la prétendue société? Sur 65 députés représentant la province de Québec, l'un des associés, le capital, a choisi 65 membres pris exclusivement dans sa classe, et l'autre associé, a pris le restant du reste: pas un seul. Est-ce juste?⁶⁴

En mars 1906, le président du CMTM et typographe J.-C.-E. Tardif, affirme que le journal ne correspond pas aux besoins du mouvement ouvrier et il suggère «qu'en lieu et place de certains articles publiés par ce journal, il serait préférable que nous ayons une étude sérieuse des choses intéressant principalement les ouvriers de notre pays [...]»⁶⁵. Puis à l'assemblée du 6 avril, Verville et Ainey démissionnent du comité de rédaction sans donner d'explication tout juste avant que les délégués Tremblay (Isidore?) et Zacharie Di Muro proposent «que ce Conseil se sépare du journal ouvrier et que l'éditeur de ce journal fasse paraître tout ce que bon lui semblera sans que ce Conseil n'ait à y voir»⁶⁶. Après cette intervention, on n'entend plus parler du *Vox Populi* aux assemblées du Conseil. Plusieurs années plus tard, Francq revient sur ces événements, soulignant que la direction du Conseil s'est dissociée du *Vox Populi* au printemps 1906 parce qu'elle le trouvait trop radical: «La critique ne manqua pas: il était trop radical, il avançait des théories socialistes et tout le tremblement, tant et si bien que je décidais de l'abandonner [...]»⁶⁷.

⁶⁴ *Vox Populi*, tiré de *La Presse*, 27 février 1906, 3.

⁶⁵ Assemblée du 8 mars 1906, 24-25, Procès-verbaux du CMTM.

⁶⁶ Assemblée du 6 avril 1906, 126-127, Procès-verbaux du CMTM.

⁶⁷ *Le Monde ouvrier*, 24 janvier 1948, 4

Probablement davantage par manque de fonds, Francq doit cesser de publier en juillet 1906 après la parution du vingt-huitième numéro de sa première année d'existence. Dans le post-mortem qu'il dresse de sa première expérience journalistique à la fin de l'été 1906, Francq blâme le peu d'empressement des organisations syndicales à appuyer le journal⁶⁸. Conscient de l'importance de donner une voix à la classe ouvrière pour appuyer l'action économique et politique des organisations syndicales, il promet, dans ce même article, de revenir à la charge: «Merci et au revoir, car avant longtemps nous ressusciterons sous un format plus grand, avec une organisation plus parfaite et un outillage plus moderne, en plus de l'expérience acquise qui nous permettra de publier un journal ouvrier à la hauteur des principes qu'il est appelé à défendre»⁶⁹.

Francq tient parole car moins de deux ans plus tard il renouvelle l'expérience. En effet, le dimanche 19 janvier 1908, un nouveau journal ouvrier fait son apparition à Montréal⁷⁰. Sous l'instigation de Gustave Francq, une société d'actionnaires est fondée par les membres des organisations syndicales pour administrer le nouvel hebdomadaire⁷¹. Le journal, propriété des principaux syndicats internationaux de la ville de Montréal et du CMTM, est officiellement géré par le conseil d'administration du Temple du travail. Si Francq n'est pas le propriétaire du journal, il en est tout de même l'éditeur, l'imprimeur et un des principaux rédacteurs avec J.-N.-E. Charpentier et Joseph Daoust. D'ailleurs les bureaux du journal sont

⁶⁸ *La Presse*, 30 juillet 1906, 10.

⁶⁹ *Idem*.

⁷⁰ Sachant que l'édition du 9 février 1908 constitue le quatrième numéro de la première année d'existence du journal, qu'il s'agit d'un journal du dimanche et qu'on annonce sa parution imminente lors de l'assemblée du CMTM du jeudi 16 janvier 1908, nous en avons déduit qu'il avait été lancé le dimanche 19 janvier de la même année. Actuellement, il existe huit numéros de *L'Ouvrier* disponibles pour consultation: quatre d'entre eux (9 février, 14 et 28 juin et 19 juillet 1908) sont consignés dans le Fonds Alfred Charpentier aux Archives de l'Université Laval à Québec. Les quatre autres numéros (16 et 23 février, 17 mai et 5 juillet 1908) sont disponibles sur microfilm à la Bibliothèque nationale du Québec.

⁷¹ *La Patrie*, 7 février 1908, 3.

situés au 103 de la rue Bleury, à l'atelier de la *Mercantile Printing*⁷². Au moment de sa campagne électorale à l'hiver 1908 (que nous abordons un peu plus loin dans ce chapitre), Francq se sert du journal pour promouvoir sa candidature. Avec un tirage de 5 000 copies⁷³, *L'Ouvrier* ne peut concurrencer les grands journaux libéraux, principalement *La Presse* et *Le Canada*, qui prennent position contre le candidat ouvrier, mais il constitue tout de même une plate-forme pour mieux faire connaître le programme du Parti ouvrier. Ainsi, si *L'Ouvrier* n'a pas été conçu dans la perspective de la campagne électorale de juin 1908⁷⁴, il devient tout de même un outil indispensable à la promotion des idées de Francq. Malheureusement, le journal accuse des pertes financières et disparaît après seulement huit mois de publication⁷⁵.

5.2.2.3. Un courant idéologique dominant: le travaillisme

En 1906, les syndicalistes, majoritaires et occupant les postes de direction, dirigent le Parti ouvrier et décident de l'orientation à lui donner. Malgré quelques soubresauts de temps à autre, cette hégémonie perdurera jusqu'au début de la Première Guerre mondiale. Les principaux représentants de ce groupe de syndicalistes sont Gustave Francq, Achille Latreille, Alphonse Verville, Zotique Lespérance, L.-M. Dupont, Hormidas Paquin, J.-A. Rodier, Joseph Daoust, Narcisse Arcand et Adolphe Gariépy. Au cours des ans ils seront rejoints, entre autres, par Isidore Tremblay, Aza Filiatrault, Alphétus Mathieu, G.-R. Brunet, Richard Lynch, J.-F. Girard et Joseph Ainey. Il est important de signaler que ces syndicalistes sont majoritairement issus de syndicats de métiers associés au syndicalisme international et qu'ils

⁷² *Ibid.*, 1er juin 1908, 3.

⁷³ Lettre no 1000, Correspondance reçue, 1908, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail.

⁷⁴ En effet le projet avait été lancé à l'automne 1907 avant le déclenchement officiel des élections. À son assemblée du 21 novembre 1907, par exemple, le CMTM décidait d'acheter une part de cinquante dollars du futur journal (Assemblée du 21 novembre 1907, 219, Procès-verbaux du CMTM).

⁷⁵ Leblanc, *Gustave Francq. Godfather to the International ...*, 19.

sont tous présents au CMTM. Ils ne sont pas seuls au Parti ouvrier qui compte quelques centaines de membres, mais ils occupent les principaux postes de direction et ce sont eux que l'on choisit comme candidats au moment des élections fédérales et provinciales.

Outre les syndicalistes, on retrouve aussi dans les rangs du Parti des hommes de profession libérale et des petits commerçants. Ils semblent plus présents au moment des élections municipales. En effet, sur la scène municipale, le principe de la qualification foncière limite la participation électorale aux seuls propriétaires et empêche plusieurs ouvriers de se porter eux-mêmes candidats. Dans ce contexte, le Parti ouvrier appuie des candidats issus de la petite bourgeoisie, souvent des réformateurs membres des clubs ouvriers ou qui promettent de défendre les positions du Parti s'ils sont élus. Enfin, il est clair que si l'on retrouve des socialistes au sein du Parti, la présence d'Albert Saint-Martin en témoignant, ils sont largement minoritaires. Selon Jacques Rouillard, le Parti aurait compté entre 200 et 300 membres à ses débuts pour atteindre le double en 1911⁷⁶.

Influencé par l'évolution du Parti travailliste en Angleterre — ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande —, ces syndicalistes, épris d'action politique partisane, véhiculent une idéologie de type travailliste (*labourism*). Francq peut être considéré comme un des plus ardents défenseurs de ce courant de pensée. Durant ses dix ans d'activités au Parti ouvrier, il tentera continuellement d'aiguiller le Parti en fonction de cette idéologie.

Découlant, en partie, du libéralisme radical anglais, le travaillisme s'implante en Angleterre dans la dernière partie du XIXe siècle. Dans sa mouture canadienne, le travaillisme est également redevable au courant libéral radical qui s'était développé chez certains ouvriers de métiers, si l'on s'en tient aux propos de Craig Heron: «Craft unions often looked in vain to substantial support from Laurier and his provincial counterparts in their increasingly bitter battles with hostile employers. With flourishes of anger and frustration, radicalism would then

⁷⁶ Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 196.

move outside the Liberal Party to become labourism»⁷⁷.

Le travaillisme s'articule autour de l'idée de créer une troisième voie, la seule voie possible en fait, pour améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière. Pour Francq, il est clair que les partis traditionnels sont interchangeable: «[...] tous les gouvernements qui se sont succédés depuis la Confédération, n'ont jamais agi autrement que dans l'intérêt d'une classe — la classe capitaliste et bourgeoise, faisant fi des promesses faites au peuple pendant les périodes électorales [...]»⁷⁸. À ses yeux, l'action politique est indispensable à la réussite de l'action syndicale des ouvriers. Une action politique partisane qui ne peut se définir que par l'existence et le dynamisme d'un parti dirigé par les ouvriers et pour les ouvriers. En novembre 1913, il assiste au congrès de la FAT qui se tient à Seattle à titre de délégué du CMTC⁷⁹. Âgé de 43 ans, en pleine possession de ses moyens et militant au Parti ouvrier depuis sept ans, il profite de cette tribune exceptionnelle pour faire un plaidoyer en faveur de l'action politique ouvrière autonome:

It is generally admitted by the labor movement the world over that, whatever may be its own strength in the economic field, it is absolutely indispensable that it should be followed by political action; indeed, how can interests and positions so dearly bought be safeguarded, if, by a stroke of the pen, legislators can destroy them. Experience has shown beyond doubt that most laws are framed, not to help the workingman, but rather for the advantage of the capitalist. The reason for this is very simple: while capital was organizing its forces with all the power of money in order to control the governments — and it must be admitted that they have well succeeded — labor confined itself to the struggle in the economic field only; a struggle which had its “raison d'être”, but which is insufficient to offset the political effects of organized capital.

⁷⁷ Craig Heron, «Labourism and the Canadian Working Class», *Labour/Le Travail*, 13 (printemps 1984), 53.

⁷⁸ *Labor Day/Fête du travail septembre 1908*, Montréal, *Mercantile Printing*, Lettre no 1883, Correspondance reçue, 1908, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail.

⁷⁹ C'est la première fois que les délégués du CMTC élisent un délégué du Québec pour les représenter au congrès de la FAT. Fait à signaler, Francq n'a pas été élu sans opposition, il a battu le représentant de l'Ouest, R.A. Rigg, au deuxième tour de scrutin par un vote serré de 141 contre 129 (*Proceedings of TLCC*, 1913, 126-127).

Puis, un peu plus loin, Francq ajoute:

We may have differences of opinion on the manner to be followed in order to get some of our own men elected, but we should all be unanimous on the necessity of having a political labor movement, which alone can enable us to get "Government for the people and by the people".⁸⁰

Cette intervention illustre à merveille l'importance qu'il accorde à l'action politique ouvrière comme complément à l'action économique des syndiqués. Ainsi, les travaillistes sont convaincus que les intérêts de la classe ouvrière seraient mieux défendus si des ouvriers occupaient des postes de pouvoir aux différents paliers de gouvernements; c'est ce que Francq entend par un «gouvernement du peuple, élu par le peuple et pour le peuple». Dans cette optique, la création d'un parti ouvrier présentant des candidatures ouvrières hors des cadres des partis politiques traditionnels devient essentielle⁸¹.

Le principal objectif des partisans du modèle travailliste est donc l'amélioration des conditions de travail et de vie de la classe ouvrière et ce, tout en reconnaissant les avantages du système capitaliste et de la démocratie parlementaire⁸². Contrairement aux regroupements plus radicaux, c'est-à-dire socialistes et sociaux-démocrates, les travaillistes ne cherchent pas à renverser le système, ils tentent plutôt de le réformer et de le bonifier afin de le rendre acceptable aux yeux de la classe ouvrière. L'historien Robert Babcock cerne bien l'essence

⁸⁰ *Proceedings of AFL's Conventions*, 1913, 199-200, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings.

⁸¹ La définition du travaillisme provient principalement de deux textes: John Saville, «The Ideology of Labourism», dans Robert Benewick, *et al*, ed. *Knowledge and Belief in Politics. The Problem of Ideology*, New York, Saint-Martin's Press, 1973, 213-226; Heron, «Labourism and the Canadian ...», 45-76. Pour une analyse de la confrontation qui oppose les travaillistes et les communistes dans les années 1920 au Canada, on consultera: John Manley, «Does the International Labour Movement Need Salvaging? Communism, Labourism, and the Canadian Trade Unions, 1921-1928», *Labour/Le Travail*, 41 (printemps 1998), 147-180.

⁸² Saville est très clair à ce sujet: «Labourism [...] was a theory and practice which accepted the possibility of social change within the existing framework of society; [...]» (Saville, «The Ideology of Labourism» ..., 215).

de ce mouvement: «[...] in Canada the object of political activity was to create a just social order as well as to expend labour's slice of the national wealth»⁸³. Cette notion de juste représentation au sein des pouvoirs publics et de répartition plus équitable de la richesse, Francq en fera son leitmotiv tout au cours de sa carrière politique.

Le programme réformiste du Parti ouvrier s'inscrit parfaitement dans cette vision travailliste de la société. Élaboré une première fois en 1899 lors de la création du Parti, puis modifié en 1904, le programme comprend plus d'une quarantaine de réclamations dont les plus importantes sont: l'éducation gratuite et obligatoire; la création d'un ministère de l'Éducation; une assurance d'État contre la maladie et la vieillesse; une loi établissant la responsabilité des patrons dans les accidents de travail; la suppression de toutes les banques privées et leur remplacement par une banque d'État; le vote obligatoire; le suffrage universel; l'abolition de la qualification foncière; la nationalisation de toutes les industries donnant lieu à un monopole; l'élection des juges par le peuple; la prohibition du travail des enfants âgés de moins de quatorze ans; l'introduction du principe de la représentation proportionnelle; la journée de huit heures pour toutes les industries; la création de bibliothèques publiques et la réglementation de l'immigration. En 1911, le programme est de nouveau modifié pour y ajouter, entre autres, la nationalisation et la municipalisation de tous les services publics⁸⁴.

Ce programme politique et social très large ne cible pas uniquement les travailleurs syndiqués ou la classe ouvrière, mais il touche l'ensemble de la population. Au début du siècle, il est jugé beaucoup trop radical par la plupart des politiciens traditionnels, par certains journaux libéraux et conservateurs, et par le clergé. Les mesures portant, entre autres, sur

⁸³ Babcock, *Gompers in Canada ...*, 155.

⁸⁴ La constitution du Parti ouvrier de même que le programme de 1899 et les modifications apportées en 1904 et en 1911 sont reproduits au complet dans: Groupe de chercheurs, *L'action politique des ouvriers québécois ...*, 39-41 et 46-48. Une copie de la constitution originale de 1915 du Parti se trouve dans le Fonds Alfred Charpentier à l'Université Laval: *Constitution et règlements du Parti Ouvrier du Canada/ Constitution and By-Laws of the Labor Party of Canada*, Montréal, Mercantile Printing, 1915, 15 p.

l'éducation et sur la nationalisation des banques et des services publics servent d'arguments aux opposants du Parti ouvrier aux moments d'élections pour le qualifier de parti socialiste.

5.2.2.4. L'expulsion des socialistes

Tout en adoptant une vision très libérale de la société et du rôle de l'État — entre autres, par la promotion des libertés individuelles, la démocratisation du droit de vote (représentation proportionnelle, droit de vote des femmes, abolition de la qualification foncière) et l'abolition du Conseil législatif —, les travaillistes rejettent le principe de la lutte des classes comme pierre d'assise d'une intervention politique. Dans un texte portant sur le travaillisme canadien, l'historien Craig Heron résume cet état de faits: «What they [les travaillistes] demanded was simply the right for working people to the full promise of liberal democracy, to be able to share power with other social groups, including capital»⁸⁵. Francq est le premier à reconnaître l'opposition qui anime les patrons et les ouvriers et à accorder du mérite à certains principes véhiculés par les socialistes, mais il rejette le concept de la lutte des classes au profit de l'entente entre le Capital et le Travail: «Le parti ouvrier ne prêche pas la révolution, mais l'évolution, telle doit se faire. Les ouvriers ne veulent pas dominer, mais ils veulent avoir leur quote-part dans l'administration»⁸⁶.

Pour Francq, la dictature du prolétariat n'est pas un objectif en soi; on vise plutôt à obtenir sa juste part du produit de son travail, à «partager» le pouvoir avec les représentants des autres classes sociales. En comparaison, les socialistes et les sociaux-démocrates de l'époque défendent une position totalement opposée, valorisant une action révolutionnaire pour détrôner la classe possédante, les maîtres capitalistes, au profit de la classe ouvrière, celle qui produit le bien commun, mais qui n'en profite pas. Le Parti socialiste du Canada est

⁸⁵ Heron, «Labourism and the Canadian ...», 55.

⁸⁶ *Le Devoir*, 6 février 1912, 4. En 1906, J.-A. Rodier affirmait: «Le Parti ouvrier et les unions ouvrières forment un groupe tampon entre le capitalisme et la bourgeoisie d'un côté et le socialisme de l'autre» (*La Patrie*, 22 novembre 1906, 3).

donc un parti révolutionnaire dont la devise, «Pas de compromis, pas de négociation politique», illustre bien la distance qui le sépare des travaillistes: «[...] la propagande du parti est basée uniquement sur une analyse marxiste du système de production capitaliste et sur le matérialisme historique. Non contaminé par le réformisme, il se tient strictement dans la ligne de la lutte des classes et a, de ce fait, échappé à l'opportunisme et à l'empoisonnement des réactionnaires»⁸⁷. À l'été 1911, lorsque W.U. Cotton, l'éditeur du *Cottons' Weekly*, se présente comme candidat socialiste dans la circonscription de Saint-Laurent, le premier article de son programme porte sur l'abolition de la propriété privée et le second sur la nationalisation complète des moyens de production⁸⁸.

Sur le plan théorique, l'idéologie des socialistes et des travaillistes est diamétralement opposée. Par contre, en ce qui touche les revendications plus concrètes, on retrouve plusieurs points communs entre les deux programmes. C'est d'ailleurs ce qui permet à Francq de déclarer en 1910: «Je n'ai rien à faire avec le Parti socialiste, bien que je n'ai nullement honte de dire que j'approuve quelques-uns de ces principes, qui sont, d'après moi, pour le bien-être de l'humanité»⁸⁹. Quelques années plus tôt, il admettait avoir participé à la manifestation socialiste organisée pour la fête des travailleurs du 1er mai 1906⁹⁰. Pour Francq, les socialistes présentent certaines mesures sociales valables — nationalisation des services publics,

⁸⁷ *Voice*, 27 août 1909, dans Larivière, *Albert Saint-Martin ...*, 104. La déclaration de principes du Parti socialiste du Canada de 1904 va dans le même sens: «The interest of the working class lies in the direction of setting itself free from capitalist exploitation by the abolition of wage system under which is cloaked the robbery of the working class at the point of production. To accomplish this necessitates the transformation of capitalist property in the means of wealth production into collective working-class property». (Le document est reproduit au complet dans: Groupe de chercheurs, *L'action politique des ouvriers québécois ...*, 61-62. On peut aussi consulter aux pages 81-82 le manifeste du Parti social-démocrate du Canada sur la guerre émis en 1914 qui reprend un discours presque identique à celui du Parti socialiste).

⁸⁸ Larivière, *Albert Saint-Martin ...*, 108.

⁸⁹ *Le Soleil*, 1er avril 1910, 10, dans Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 322, note 60.

⁹⁰ *La Patrie*, 20 mai 1906, 9. Les raisons de sa participation à cette manifestation demeurent inconnues.

démocratisation de l'éducation, assurance d'État contre la maladie et la vieillesse, loi des accidents de travail, etc. —, mais leur projet global d'abolition du système capitaliste, de confrontation ouverte avec la classe capitaliste et de socialisation de l'ensemble des moyens de production est beaucoup trop radical. À cet égard, tant Francq que le Parti ouvrier refusèrent d'aller plus loin dans leurs demandes que la nationalisation des entreprises donnant lieu à un monopole, soit les entreprises de services publics comme les compagnies de chemins de fer, de tramways, de télégraphe, de téléphone ou les compagnies de distribution d'électricité, de gaz et d'eau à Montréal⁹¹.

Comme les socialistes ont mauvaise presse et qu'ils défendent un programme et des idéaux qui, fondamentalement, ne cadrent pas avec ceux des travaillistes, ces derniers cherchent à les exclure du Parti ouvrier. Dès 1904, dans une entrevue qu'il accorde à un journaliste de *La Presse*, Alphonse Verville se fait rassurant sur les intentions du Parti ouvrier, un parti ayant un programme «juste et raisonnable pour tous» et des candidats «de bonne foi et honnêtes» qui méritent de recevoir l'appui de toutes les classes de la société⁹². Lors de la réorganisation du Parti ouvrier aux mois de mars et avril 1906, il est décidé que les assemblées n'auront plus lieu chez le socialiste Albert Saint-Martin, comme par le passé, mais qu'elles se dérouleront dorénavant à la salle de l'Union Saint-Joseph⁹³. Deux mois plus tard, Francq fait adopter une résolution stipulant que «pour appartenir à un club du parti ouvrier, il sera nécessaire qu'un adhérent renonce à faire partie de tout autre parti politique ayant un programme contraire à celui du parti ouvrier»⁹⁴. Comme il s'agit d'une question d'interprétation, cette résolution n'exclut pas les socialistes, mais elle vise à donner un

⁹¹ En 1900, Rodier écrivait à ce sujet: «Les dirigeants des unions ouvrières veulent bien que l'État nationalise certaines industries, donnant nécessairement lieu à un monopole, mais ils ne sont pas collectivistes, tandis que les socialistes, pour le plus grand nombre, le sont» (*La Presse*, 28 février 1900, 2, dans Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 323, note 90).

⁹² *La Presse*, 10 novembre 1904, 1.

⁹³ Larivière, *Albert Saint-Martin ...*, 78.

⁹⁴ *La Patrie*, 11 juin 1906, 3.

avertissement à ceux qui s'éloignent de l'orientation travailliste du Parti. Le coup fatal pour les socialistes survient l'année suivante à la veille de l'organisation de la fête du 1er mai 1907 lorsque le Comité général les expulse indirectement en adoptant une résolution empêchant à un membre du Parti ouvrier d'être également membre d'un autre parti politique. Selon le compte rendu du journaliste de *La Patrie*, sûrement J.-A. Rodier, la résolution n'a soulevé aucun débat particulier et a été adoptée dans le calme le plus complet⁹⁵.

Dans cette même veine, les syndicalistes tentent aussi de limiter la représentation des clubs ouvriers au Parti ouvrier de façon à éloigner des postes de direction les éléments jugés indésirables par Francq et la direction du Parti. Comme les syndicalistes craignent que les clubs ouvriers soient noyautés, par des militants socialistes ou des éléments modérés trop près des partis traditionnels, ils cherchent à augmenter la représentation syndicale. Ainsi, en septembre 1908, Francq et le Comité général du Parti ouvrier militent en faveur d'une représentation directe des syndicats au Parti ouvrier. Auparavant, seuls les clubs ouvriers et le CMTM y étaient représentés. Dorénavant, les syndicats qui voudront s'affilier au Parti auront droit à un délégué par tranche de cent membres⁹⁶.

Dans le but de renforcer le pouvoir et la présence des syndicalistes au Parti ouvrier, Francq réussit à faire modifier la constitution de façon substantielle à l'hiver 1913. Dorénavant, «[N]ul ne pourra être élu délégué d'un club ouvrier à ce comité [Comité général du Parti ouvrier], s'il ne fait partie d'une union ouvrière affiliée au Conseil des Métiers et du Travail; exception est faite pour les membres dont les occupations ne permettent pas d'appartenir à une union et qui n'ont pas été en conflit avec le travail organisé»⁹⁷. À cette

⁹⁵ *Ibid.*, 8 avril 1907, 3.

⁹⁶ On en profite aussi pour réduire le nombre de délégués des clubs ouvriers de 5 à 3 membres maximum par club et pour diminuer la délégation du CMTM de 20 à 5 membres, ce qui compense pour la présence des syndicats. Même s'il appui cette réforme, Francq n'est pas un de ses plus ardents défenseurs. Adolphe Gariépy, J.-A. Rodier et surtout Joseph Ainey semblent profondément convaincus du danger que représentent les clubs ouvriers pour le Parti ouvrier (*La Patrie*, 14 septembre 1908, 5).

⁹⁷ *La Presse*, 25 février 1913, 7; 7 mars 1913, 7.

époque, plusieurs syndicats de métiers sont affiliés directement à la FAT, mais ils ne participent pas aux activités du CMTM. C'est le cas, par exemple, des nombreux syndicats de chemins de fer. De même, certains syndicats indépendants sont affiliés au CMTM, mais la majorité d'entre eux ne le sont pas. Avec cette modification à la constitution, tous ces ouvriers qui sont syndiqués, mais dont le syndicat n'est pas nécessairement affilié au CMTM, sont automatiquement exclus des activités du Comité général du Parti ouvrier.

Cette mesure soulève plusieurs débats au sein des clubs ouvriers et au Comité général du Parti ouvrier, débats qui se soldent par le départ du Club ouvrier Mont-Royal, un des plus importants clubs de Montréal à cette époque. Selon les dirigeants de ce club, la divergence de vue avec la direction du Parti ouvrier existait depuis longtemps, mais elle atteint maintenant une étape infranchissable avec cette mesure d'exclusion qui dénote «[...] une tendance marquée des principaux dirigeants du mouvement ouvrier de s'en tenir désormais à une politique ouvrière nettement et uniquement unioniste»⁹⁸. Un autre club important, le Club ouvrier Maisonneuve, organise une vaste assemblée sur cette question. C'est finalement l'intervention de Joseph Ainey qui fait pencher la balance contre la désaffiliation de ce club du Parti ouvrier⁹⁹.

En adoptant cette mesure, Francq veut s'assurer que le Parti soit dirigé par des ouvriers de métiers, fidèles à l'esprit réformiste et travailliste du syndicalisme international. La peur des socialistes et des éléments radicaux issus des clubs ouvriers explique cette prise de position. D'ailleurs, on comprend mieux l'attitude de Francq à la lumière du discours qu'il prononce six mois plus tard au congrès de la FAT. Revenant sur la fondation de partis ouvriers dans l'ensemble canadien, il associe la nouvelle politique du Parti ouvrier à la menace que représentent les socialistes pour l'action politique:

⁹⁸ *Ibid.*, 4 mars 1913, 1. Le président du Club ouvrier Mont-Royal est le typographe J.-C.-E. Tardif, celui-là même qui s'opposait au patronage du *Vox Populi* par le CMTM en mars 1906.

⁹⁹ *Le Canada*, 8 avril 1913, 5.

[...] while the western provinces adopted the platform of the Socialist Party, purely and simply, the eastern provinces, particularly the Province of Quebec, created the Labor Party *almost strictly along the lines of trade unionism*, and I must tell you, that with the Labor Party of Montreal, every delegate of a labor club to the general committee of the party must be a member of an international union [...].¹⁰⁰

L'avertissement est lancé. Le Parti ouvrier de Montréal ne ressemble pas et ne ressemblera pas aux partis ouvriers de l'Ouest infiltrés et dirigés par des éléments socialistes. Grâce à ces deux mesures, celle de 1907 excluant les socialistes et celle de 1913 écartant les membres des clubs ouvriers, la direction syndicale du Parti ouvrier conserve le contrôle de l'organisation et réussit à l'orienter selon les principes travaillistes durant une dizaine d'années. Francq, secrétaire général du Parti, représente l'un des principaux architectes de cette politique.

5.2.3. La campagne électorale de Francq (1908)

Après avoir participé aux campagnes électorales de Verville et d'Ainey en 1906, Francq se portera à son tour candidat ouvrier dans la circonscription d'Hochelaga pour l'élection provinciale du 8 juin 1908. Secrétaire-général du Parti ouvrier, membre du Club ouvrier Saint-Louis, délégué de son syndicat au CMTM et au CMTC, président de l'UTJC et imprimeur, il est un personnage connu et reconnu du milieu syndical montréalais en 1908. D'ailleurs, lorsque le premier ministre Gouin annonce la tenue d'élections générales en juin, il est aussitôt pressenti comme futur candidat par les chroniqueurs ouvriers de *La Presse* et de *La Patrie*¹⁰¹.

À l'assemblée d'investiture du Parti ouvrier le 17 mai 1908, Francq rallie la majorité des voix dès le premier tour de scrutin, obtenant 24 votes contre 13 pour Achille Latreille et 4 pour Louis Bouthillette. Dans le journal *La Patrie*, une courte présentation biographique

¹⁰⁰ *Proceedings of AFL's Conventions*, 1913, 199, Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings (nous soulignons).

¹⁰¹ *La Presse*, 6 mai 1908, 4; *La Patrie*, 11 mai 1908, 3.

suit les résultats de l'élection. On peut y lire que Francq, qui vient d'atteindre l'âge de 37 ans deux mois plus tôt, est considéré comme «un des plus rudes et des plus actifs batailleurs du parti ouvrier et de l'unionisme» et «qu'il n'y en a pas beaucoup dans le parti qui puissent comparer leurs états de service aux siens»¹⁰². Dans son discours de remerciement, Francq mentionne qu'il est candidat ouvrier sans aucune attache envers les deux partis traditionnels, qu'il défend le programme du Parti ouvrier, et que, s'il est élu, il restera neutre et votera à l'Assemblée législative selon sa conscience, donc en faveur de la législation favorisant la population¹⁰³. Pour la composition de son comité d'élection, il peut compter sur de vieux complices comme J.-A. Rodier, Joseph Ainey, Isidore Tremblay, Zotique Lespérance, Louis Beuloin, Ben Drolet, Thomas Fischer, J.-F. Girard, Adolphe Gariépy et quelques autres.

À seulement trois semaines de l'élection, Francq et ses amis manifestent beaucoup de confiance et croient qu'ils ont une chance de remporter l'élection. Cet enthousiasme s'explique, en partie, par le fait que le Comité général du Parti ouvrier a décidé que Francq serait le seul candidat du Parti lors de cette élection. En effet, lors de l'assemblée d'investiture, le Comité général a décidé de ne présenter aucun candidat dans les circonscriptions de Sainte-Marie, Saint-Louis et Saint-Jacques¹⁰⁴. Ainsi, tous les efforts et tous les moyens financiers sont mis à la disposition de l'équipe de Francq.

Malgré son étendue, le comté d'Hochelaga demeure tout de même un atout pour Francq puisqu'il s'agit d'une circonscription majoritairement ouvrière dont les limites

¹⁰² *Ibid.*, 18 mai 1908, 3.

¹⁰³ *Idem.* Ce discours n'est pas très original dans la mesure où tous les candidats ouvriers depuis 1899 tiennent, presque mot pour mot, ces mêmes propos.

¹⁰⁴ Alfred Charpentier affirme que le socialiste Albert Saint-Martin pose sa candidature dans Saint-Jacques lors de cette élection, ce qui est totalement faux (Charpentier, «Le mouvement politique ouvrier ...», 157).

géographiques recoupent celles du comté de Maisonneuve au fédéral¹⁰⁵. Or c'est dans ce comté que Verville a remporté la victoire en 1906 sous la bannière ouvrière en obtenant près de 5 000 votes. D'ailleurs, le choix du comté d'Hochelaga par le Comité général du Parti ouvrier est une décision purement stratégique: «Il y a, croit-on, vingt mille ouvriers syndiqués et membres du parti ouvrier sur les listes électorales de la circonscription d'Hochelaga. Il en faut bien moins que cela pour assurer la victoire d'un candidat [...]»¹⁰⁶.

Les libéraux présentent un candidat déjà bien établi en la personne de Jérémie Décarie. Avocat de profession, formé à l'étude de Lomer Gouin et de Rodolphe Lemieux, il a été défait une première fois dans Jacques-Cartier aux élections fédérales de 1900. Il tente de nouveau sa chance en 1904, mais dans le comté d'Hochelaga cette fois, l'ancien comté de son père, où il est élu contre le candidat ouvrier Alphonse Verville¹⁰⁷. La campagne électorale de 1908 se déroule plutôt bien pour Décarie jusqu'au moment où une scission se produit chez certains libéraux de son propre comté. Décus du comportement de leur député à l'Assemblée législative, car il n'a pas tenu sa promesse de diviser le vaste comté d'Hochelaga, plusieurs militants libéraux répudient publiquement sa candidature et souhaitent plutôt voir le maire de Montréal, Louis Payette, se porter candidat. Le 19 mai, une délégation se rend à Québec pour demander au premier ministre Gouin de retirer la candidature de Décarie au profit de celle de

¹⁰⁵ En superficie, le comté d'Hochelaga comprend plus de la moitié de l'île de Montréal, bordé d'est en ouest par le Bout-de-L'Isle et Verdun, et du nord au sud par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. En fait, seule la section très peuplée de Montréal n'est pas comprise dans cette circonscription. Comptant plus de 50 000 habitants et 285 bureaux de votation, cette circonscription est l'enjeu, depuis quelques années, d'un débat sur sa future division. Les libéraux feront d'ailleurs une partie de leur campagne électorale sur cette question.

¹⁰⁶ *La Patrie*, 18 mai 1908, 3.

¹⁰⁷ En effet, son père, Daniel-Jérémie Décarie, a été député d'Hochelaga au provincial de 1897 à 1904. Gendre d'Henri-Benjamin Rainville, Jérémie Décarie sera ministre de l'Agriculture en 1909 avant d'occuper le poste de secrétaire et «registraire» de la province de Québec sous le gouvernement Gouin de novembre 1909 à 1919. Il terminera sa carrière comme juge en chef à la Cour des sessions de la paix à Montréal. (Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 1993, 210).

Payette¹⁰⁸. Deux jours plus tard, Payette sème la zizanie dans le camp libéral en décidant de se porter officiellement candidat libéral pour l'élection du 8 juin¹⁰⁹. Devant les pressions du premier ministre Gouin, Payette accepte finalement de retirer sa candidature deux semaines avant l'élection¹¹⁰. La bisbille chez les libéraux donne espoir aux partisans de Francq.

Durant cette courte campagne qui dure moins d'un mois, Francq tient 45 assemblées politiques¹¹¹. Si l'on se fie aux comptes rendus publiés dans *La Patrie*, ces assemblées attirent régulièrement des foules de 200 à 300 personnes. Certains soirs, les assistances montent à 400 et même à 600 personnes comme ce sera le cas à Ville Saint-Paul¹¹². «L'on s'attendait à voir un simple travailleur sur la scène, c'est un orateur qui se fit entendre» commente le journaliste de *La Patrie* en réponse aux succès remportés par ces assemblées¹¹³. Francq profite de ces occasions pour présenter le programme du Parti ouvrier. Ainsi, ses principales interventions portent sur la démocratisation du système scolaire québécois, l'abolition du Conseil législatif, le droit pour les ouvriers d'être représentés dans les différents corps législatifs du pays, les avantages de la municipalisation des entreprises contrôlant la distribution du gaz et de l'électricité à Montréal, et enfin, la création d'une caisse de prêts afin de permettre aux ouvriers de devenir propriétaires¹¹⁴. À quelques occasions, Francq s'en prend au député sortant, Jérémie Décarie, l'accusant d'avoir présenté un projet de loi à l'Assemblée législative

¹⁰⁸ *La Patrie*, 19 mai 1908, 1; 23 mai 1908, 36.

¹⁰⁹ *Ibid.*, 21 mai 1908, 16.

¹¹⁰ *Ibid.*, 27 mai 1908, 12.

¹¹¹ *L'Ouvrier*, 14 juin 1908.

¹¹² *La Presse*, 2 juin 1908, 15. La veille de l'élection, le chroniqueur ouvrier de *La Patrie* dressait ce bilan de la campagne de Francq: «Partout, les assemblées du nouveau parti ont été nombreuses, presque toujours plus nombreuses, et de beaucoup plus enthousiastes que les assemblées des libéraux et des conservateurs» (*La Patrie*, 6 juin 1908, 24).

¹¹³ *La Patrie*, 8 juin 1908, 3.

¹¹⁴ *Ibid.*, 20 mai 1908, 3; 23 mai 1908, 6; 3 juin 1908, 3; 4 juin 1908, 3; *Le Monde ouvrier*, 19 juin 1926, 1.

visant à faire augmenter de 500 à 5 000 dollars la qualification foncière à Notre-Dame-de-Grâce¹¹⁵.

En général, les journaux libéraux, *La Presse* et *Le Canada*, ignorent sa candidature. À deux occasions, cependant, *La Presse* et *The Gazette* interviennent pour lui suggérer de se retirer de la lutte, arguant qu'il serait plus avantageux pour les ouvriers d'attendre la prochaine élection alors que le comté sera divisé¹¹⁶. Par contre, le journal libéral de quartier *L'Avenir de l'est* attaque directement Francq qualifiant les militants du Parti ouvrier «d'intrigants et de visionnaires prêts à tout bouleverser pour leur bénéfice»¹¹⁷. À Québec, le journal catholique, *La Vérité*, dirigé par Paul Tardivel, associe la candidature de Francq à une des deux candidatures socialistes de Montréal¹¹⁸. Ces campagnes de dénigrement ne sont pas nouvelles; par le passé, Alphonse Verville et Joseph Ainey furent traités de révolutionnaire, d'anarchiste et de socialiste¹¹⁹. Les libéraux et les conservateurs leur attribuent l'étiquette de radical car certains éléments du programme du Parti ouvrier comme la nationalisation des services publics et la réforme de l'éducation rencontrent une forte opposition.

Lors de certaines assemblées politiques, les libéraux s'en prennent à Francq, tant à cause du programme «radical» du Parti ouvrier que de ses origines belges. En effet, les libéraux se servent de ses racines étrangères pour le dévaloriser aux yeux des électeurs et le dénoncer comme radical¹²⁰. Ses positions bien connues sur la réforme de l'éducation jumelées

¹¹⁵ *La Patrie*, 4 juin 1908, 3.

¹¹⁶ *La Presse*, 9 mai 1908, 24; 27 mai 1908, 16; *La Patrie*, 29 mai 1908, 3. Il faut avouer que la presse semble beaucoup plus intéressée par le duel que se livrent Lomer Gouin et le candidat nationaliste Henri Bourassa dans Saint-Jacques.

¹¹⁷ *L'Avenir de l'est*, 23 mai 1908, 1.

¹¹⁸ *La Vérité*, 23 mai 1908, 357. Il faut quand même minimiser cette attaque, puisque, selon le journal, l'autre candidature socialiste est celle du libéral radical Godfroy Langlois dans Saint-Louis!

¹¹⁹ Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 193-195; Baillargeon, *Olivar Asselin ...*, 328.

¹²⁰ *La Patrie*, 3 juin 1908, 3; *L'Ouvrier*, 28 juin 1908.

au contexte social français sur cette question au tournant du siècle facilitent la tâche des libéraux. Se remémorant cette campagne presque vingt ans plus tard, Francq aura ce long commentaire, à la fois amer et railleur:

[...] dans ce temps-là, j'étais dénoncé comme un homme dangereux; les doctrines que j'avais l'audace de prêcher étaient qualifiées de révolutionnaires, l'on recommandait aux honnêtes et intelligents électeurs de la division que j'avais eu l'audace de vouloir représenter à l'Assemblée Législative de Québec de voter contre moi, parce que si j'étais élu ce serait l'abomination de la désolation. Le résultat n'était pas douteux: je fus battu, les électeurs en furent satisfaits et moi aussi, d'ailleurs.

Depuis ce temps-là, ces braves électeurs furent représentés par de très honnêtes gens, la terre a continué à tourner; mais, comble d'ironie, presque tout le programme socialiste et révolutionnaire que j'avais prêché a été repris par le bon et modéré gouvernement libéral [...].¹²¹

On ne retrouve aucune mention de Francq dans *Le Nationaliste*, journal dirigé par Olivar Asselin, où l'accent est mis sur la campagne opposant Bourassa à Gouin dans Saint-Jacques. Pourtant *Le Nationaliste* a appuyé les candidats ouvriers à deux reprises auparavant, lors de l'élection de Verville en février 1906 et lors de la campagne d'Ainey contre Médéric Martin en novembre 1906. Mais cette alliance se dissout rapidement à partir de 1907 au moment où Verville, se rapprochant progressivement des libéraux, prend position à la Chambre des communes contre la politique colonisatrice de Bourassa¹²². Ainsi, en juin 1908, les ouvriers ne peuvent plus compter sur les nationalistes pour les supporter dans leur campagne.

Francq étant officiellement appuyé par le CMTM¹²³, par une douzaine de syndicats de métiers et par quelques clubs ouvriers, ses partisans sont assez confiants pour affirmer le 31

¹²¹ *Le Monde ouvrier*, 19 juin 1926, 1.

¹²² Pour les alliances entre les ouvriers et les nationalistes en 1906, on consultera: Baillargeon, *Olivar Asselin ...*, 316-328; Larivière, *Albert Saint-Martin ...*, 79-80.

¹²³ Le CMTM accorde à Francq un soutien moral, mais surtout financier de 100\$ pour sa campagne (*La Presse*, 22 mai 1908, 11).

mai, à la veille de la mise en candidature officielle, que la victoire du candidat ouvrier est assurée¹²⁴. Ironie du sort, le désenchantement survient le lendemain au moment où les conservateurs, qui ne devaient pas présenter de candidat, décident, à la dernière minute, de mettre sur les rangs l'avocat Louis Coderre. Dans une lutte à trois, les chances du candidat ouvrier s'amenuisent largement¹²⁵. Il ne fait pas de doute que la direction du Parti ouvrier misait sur l'absence du candidat conservateur pour l'emporter, comme ce fut d'ailleurs le cas en 1906 lors de l'élection de Verville¹²⁶. Selon Francq, qui rappelle ces événements 20 ans plus tard, l'arrivée tardive des conservateurs s'explique par son refus de retirer la revendication de l'instruction gratuite et obligatoire de son programme: «[...] je me rappelle que cela m'a coûté une élection quasi assurée à la Législature de Québec, car, ayant refusé de la retirer de mon programme électoral, j'ai perdu du même coup l'appui moral et financier (?) du parti oppositionniste d'alors la veille de la nomination [...]»¹²⁷.

Devant l'espoir suscité par une campagne ardue et efficace, la défaite est d'autant plus amère pour les partisans du Parti ouvrier. Les résultats du lundi 9 juin 1908 donnent une confortable majorité au candidat libéral qui est réélu avec 8 229 voix contre 5 967 pour le

¹²⁴ *La Patrie*, 1er juin 1908, 3. Évidemment, la candidature de Francq ne fait pas l'unanimité au sein des organisations syndicales. Si plusieurs syndicats internationaux appuient Francq, il en est tout autrement des syndicats nationaux comme le Conseil central des métiers et du travail de Montréal et la Fédération des ouvriers textiles du Canada, qui, comme à leur habitude, appuient officiellement le Parti libéral de Sir Lomer Gouin (Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 91). D'autres, comme J.-A. Masse, préfèrent travailler pour le nationaliste Henri Bourassa (*La Patrie*, 3 juin 1908, 10). C'est ce même Masse qui sera démis de ses fonctions de président du CMTM en 1911 pour s'être présenté aux élections fédérales sans l'approbation du Parti ouvrier (Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 198-199).

¹²⁵ Depuis la création du Parti ouvrier en 1899, le Parti a toujours perdu ses élections lorsque confronté aux deux partis traditionnels en même temps. Jacques Rouillard explique aussi la défaite de Joseph Ainey en novembre 1906 par l'arrivée tardive d'un candidat conservateur (Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 195).

¹²⁶ *La Patrie*, 4 juin 1908, 3; 8 juin 1908, 3; Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 197.

¹²⁷ *Le Monde ouvrier*, 8 juillet 1939, 4.

conservateur Coderre et seulement 2 669 pour Francq¹²⁸. Avec seulement 16 pour cent du vote, le candidat ouvrier perd automatiquement son dépôt électoral de 200\$, une somme considérable à l'époque.

Dans le bilan qu'il dresse de cette campagne, Francq et la direction du Parti ouvrier expliquent cet échec de plusieurs façons. Évidemment, la présence non prévue des conservateurs, qui s'est soldée par une division du vote, serait une des principales causes selon eux¹²⁹. On met aussi l'accent sur le manque de fonds du Parti ouvrier qui n'a pas permis l'achat de la liste électorale. Dans une circonscription comptant presque trois cents bureaux de votation, répartis sur la majeure partie de l'île de Montréal, la possession de cette liste devient un atout majeur pour faire «sortir» le vote. Comment le Parti ouvrier peut-il espérer se payer une liste électorale vendue 450\$ par le gouvernement libéral alors que le coût total de la campagne de Francq n'atteint pas les 300\$¹³⁰: «Il n'y avait pas une seule voiture à la disposition du candidat ouvrier, pas même des billets de tramways pour aller chercher les voteurs; pas de comités pour indiquer aux électeurs ouvriers où ils devaient voter»¹³¹. Pour Francq, le gouvernement commet une injustice en exigeant un montant aussi élevé: «Tandis que notre adversaire Décarie avait une liste à sa disposition, et pouvait renseigner les électeurs, nous ne savions rien et ne pouvions dire à nos camarades s'ils avaient droit de vote ou non. [...] N'a-t-on pas vu à notre comité central affluer plus de cinq cents voteurs qui déclaraient avoir cherché leur bureau de votation durant deux et trois heures sans pouvoir le découvrir?»¹³².

¹²⁸ Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Statistiques électorales du Québec, 1867-1985*, Bibliographie et documentation no 10, Québec, 1986, 281-282.

¹²⁹ *L'Ouvrier*, 14 juin 1908.

¹³⁰ À la lecture des grands journaux, on s'aperçoit rapidement des faibles moyens financiers du Parti ouvrier qui n'a fait paraître aucune publicité en faveur de son candidat.

¹³¹ *La Patrie*, 9 juin 1908, 5.

¹³² *L'Ouvrier*, 14 juin 1908.

Dans un éditorial enflammé publié dans *L'Ouvrier* moins d'une semaine après l'élection, Francq revient sur les causes de cet échec. Par-delà les raisons que nous avons invoquées précédemment, il est clair pour lui qu'il s'agit avant tout d'un «vote de classe» et que la bourgeoisie, avant d'appuyer le candidat libéral, visait surtout à faire battre le candidat ouvrier :

Ce qui nous a battu, c'est le travail hypocrite de presque tous les fonctionnaires publics, maires, échevins et conseillers qui se croyaient obligé de faire la lutte à un candidat ouvrier.

Ce qui nous a battu, c'est la partisanerie éhontée qui donnait tout à l'un et refusait tout à l'autre.

Ce qui nous a battu, c'est la toute puissance de l'argent et tout ce qui s'en suit. [...]

Cette campagne aura également servi à démontrer le peu de cas que nos journaux font de la classe ouvrière et de l'ignorance dans lesquels ils ont laissé avec intention, la candidature ouvrière; elle nous démontre, camarades, qu'il faut travailler et lutter pour la prospérité et le développement de notre organe ouvrier, qui est votre seul et unique défenseur.

Elle nous a encore permis de démasquer les traîtres qui s'étaient glissés dans les rangs du Parti Ouvrier.¹³³

Acceptant tout de même la défaite avec philosophie, il se console en admettant que cette campagne aura à tout le moins permis de faire connaître les objectifs et le programme du Parti. Dans *La Patrie*, J.-A. Rodier promet que les 200 discours prononcés au cours des assemblées politiques ne l'auront pas été en vain et se permet de les comparer à «[...] une semence qui germera et produira bientôt une abondante récolte»¹³⁴. Trois mois plus tard, Francq signe un texte dans le programme de la Fête du travail où il réitère avec conviction sa foi dans l'action politique: «Notre but est noble, notre programme est grand; tôt ou tard le Parti Ouvrier triomphera ici comme ailleurs parce qu'il est le Parti de l'Avenir, le Parti de la Masse et que les autres vieux partis n'ont jamais été que des combinaisons de capitalistes sans

¹³³ *Idem.*

¹³⁴ *La Patrie*, 9 juin 1908, 5.

principes ou de rêveurs sans programmes, puisant leurs forces dans la popularité de leurs chefs»¹³⁵.

Dans le bilan qu'ils présentent au congrès du CMTC de septembre 1908, moins de quatre mois après l'élection, les membres du CEPQ — Francq, J.-A. Masse et Adam Anderson — reviennent sur cette défaite avouant que le Parti ouvrier a trop peu d'emprise sur le vote de la classe ouvrière: «[...] we have not a sufficient control over the votes of our members [...]»¹³⁶. Pour pallier cette faiblesse, ils proposent de revoir la décision prise au congrès de 1906 en faveur de la séparation de l'action économique et de l'action politique, arguant qu'il serait plus avantageux que le mouvement politique ouvrier soit sous le contrôle direct du CMTC comme c'est le cas avec le parti ouvrier de Belgique: «The political action must be on a par with the economic action»¹³⁷. Après les défaites successives de Joseph Ainey en novembre 1906 et de Francq en juin 1908, les dirigeants du Parti ouvrier commencent donc à admettre ouvertement l'importance d'une action politique unifiée où les candidats ouvriers pourraient profiter des ressources matérielles et financières des organisations syndicales comme le CMTC ou le CMTM.

5.3. L'engagement de Francq sur la scène municipale

Le Parti ouvrier intervient aussi sur la scène municipale, en particulier contre les monopoles de l'eau, de l'électricité et des transports publics et en faveur de l'abolition de la qualification foncière à Montréal. Francq s'implique activement au CMTM et au Parti ouvrier sur la question des réformes municipales. Au CMTM, il est membre de plusieurs comités chargés de réviser la charte de la ville afin de soumettre des modifications propres à améliorer le sort

¹³⁵ *Labor Day/Fête du travail septembre 1908*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1908, Lettre no 1883, Correspondance reçue, 1908, Fonds du ministère des Travaux Publics et du Travail.

¹³⁶ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1908, 24.

¹³⁷ *Idem*.

de la classe ouvrière¹³⁸. Il se rend régulièrement à Québec dans les années 1910, délégué par le CMTM ou le Parti ouvrier, pour faire pressions sur les membres de l'Assemblée législative. Dans ce contexte, il ne sera pas surprenant de le retrouver en 1920 à la Commission de la charte de la ville de Montréal à titre de représentant du Conseil.

5.3.1. L'abolition de la qualification foncière et la lutte contre les trusts

La question de la qualification foncière — connue aussi sous l'appellation cens d'éligibilité — constitue un frein important au déploiement de l'action politique ouvrière sur la scène municipale. Inscrite dans la charte de la ville, cette disposition oblige les citoyens qui voudraient se porter candidats à l'échevinage à posséder une propriété immobilière d'une valeur minimale de 2 000\$ et de 10 000\$ pour celui qui désirerait se présenter à la mairie. Une autre mesure, le cens électoral, c'est-à-dire les exigences immobilières minimales exigées pour pouvoir voter, empêche une large partie de la classe ouvrière de se prévaloir de son droit de vote au moment des élections. En effet, plusieurs mesures restrictives inscrites dans la charte de 1899 limitent le droit de vote des locataires. Marc Choko a très bien résumé les contraintes liées au cens électoral:

Les locataires [...] sont en effet, pour une grande partie, démunis du simple pouvoir de voter pour les affaires municipales, et ne peuvent, sauf exception, être élus comme échevins ou comme maire. De plus, ils ne peuvent pas voter pour l'élection des commissions scolaires. Les personnes qui déménagent après l'établissement des listes d'électeurs sont désinscrites, ceux qui sont pensionnaires, ceux qui logent dans des hôtels et ceux qui paient un loyer annuel inférieur à \$ 30.00 ne peuvent pas voter. Ceux qui doivent des taxes foncières ou la taxe de l'eau (en plus des restrictions précédentes) ne peuvent être mis en nomination comme échevins ou comme maire.¹³⁹

¹³⁸ Assemblée du 4 février 1909, 276-277, Procès-verbaux du CMTM; *La Patrie*, 5 mars 1909, 3; 22 octobre 1909, 3; 4 mars 1910, 3; *La Presse*, 22 novembre 1912, 17; 22 octobre 1915, 2; 3 décembre 1915, 17; *Le Monde ouvrier*, 6 octobre 1917, 1.

¹³⁹ Marc H. Choko, *Crise du logement à Montréal (1860-1939)*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 37.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater qu'une mesure comme le suffrage universel apparaisse dans le programme du Parti ouvrier dès sa création en 1899. Comme la qualification foncière empêche la majorité des ouvriers de se porter candidat, le Parti ouvrier et le CMTM doivent se contenter d'endosser, au fil des élections, de petits bourgeois réformistes qui promettent de suivre leur programme électoral. À l'élection municipale de 1904, par exemple, le CMTM appuie dix candidats à l'échevinage qui acceptent de défendre le programme ouvrier au Conseil de ville s'ils sont élus¹⁴⁰.

Avec son camarade J.-A. Rodier, Francq est certes celui qui travaille le plus activement à l'abolition de la qualification foncière au CMTM¹⁴¹. Durant son mandat à la présidence du Conseil en 1909, cette mesure figure parmi ses principales priorités. Ainsi, le 12 mai 1909, Francq et Rodier se rendent à Québec témoigner devant le Comité des bills privés du Conseil législatif. Leur présence s'explique par le fait que le Conseil de ville de Montréal et les députés à Québec ont tous accepté de modifier la charte de la ville en faveur de l'abolition de la qualification foncière. Les deux chefs ouvriers veulent convaincre les membres du Conseil législatif, dernier niveau décisionnel, de la validité du projet de loi¹⁴². Parce que cette mesure risque de menacer la bonne administration des affaires municipales, le Conseil législatif rejette la mesure¹⁴³. En colère, Francq accuse les membres du Conseil législatif de manquer de souplesse et de contribuer à renforcer le clivage des classes sociales alors qu'ils devraient plutôt travailler à maintenir la paix sociale et à améliorer l'harmonie

¹⁴⁰ *La Presse*, 22 janvier 1904, 10; 5 février 1904, 10. Cette pratique n'est pas nouvelle. Déjà, en 1898, le Conseil central des métiers et du travail de Montréal (CCMTM) appuyait les candidats prêts à endosser son programme. On retrouvait, en tête de liste de ce programme, l'abolition de la qualification foncière (Groupe de recherches, *Chronologie des mouvements politiques ...*, 8).

¹⁴¹ Pour Rodier, on consultera, entre autres: *La Presse*, 14 mars 1900, 3; assemblée du 5 juillet 1900, 135, assemblée du 6 février 1902, 238, Procès-verbaux du CMTM; *La Patrie*, 5 mars 1909, 3; 21 avril 1909, 3; 22 octobre 1909, 3; Groupe de recherches, *Chronologie des mouvements politiques ...*, 31 et 36.

¹⁴² *La Presse*, 12 mai 1909, 14.

¹⁴³ Rouillard, «L'action politique ouvrière ...», 200.

entre les classes sociales. Il profite de cette situation pour réclamer l'abolition du Conseil législatif, une mesure déjà incluse dans le programme du Parti ouvrier:

This non-elective Legislative Council, whose 24 members are appointed for life, would not even discuss the Bill, and voted to maintain the distinction between classes. If the working classes dare to continue the fight, we will hear from this irresponsible council and from the Government the cry of "Revolution and Anarchy". We have one resource left, it is to organize an energetic campaign for the abolition of the Legislative Council of the Province of Quebec.¹⁴⁴

Lors d'une assemblée publique du Parti ouvrier à l'automne 1909, Francq, qui ne semble pas s'être apaisé, qualifie les membres du Conseil législatif d'irresponsables¹⁴⁵. Pour sa part, Rodier traite le Conseil législatif d'institution antidémocratique qui contrevient au principe du gouvernement responsable¹⁴⁶.

En 1909, membre du «comité d'agitation» du CMTM contre la qualification foncière, Francq se sert des résultats de l'enquête du juge Cannon sur la corruption de l'administration montréalaise — huit échevins seront reconnus coupables — pour démontrer que les propriétaires fonciers ne sont pas plus honnêtes et meilleurs administrateurs que les ouvriers¹⁴⁷. Son «agitation» auprès des gouvernements et des pouvoirs municipaux se poursuit jusqu'à l'abolition de cette mesure en 1912.

L'autre mesure importante inscrite au programme ouvrier depuis la fin du XIXe siècle concerne la nationalisation et la municipalisation des entreprises de services publics¹⁴⁸. Sur la

¹⁴⁴ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1909, 22.

¹⁴⁵ *La Patrie*, 28 octobre 1909, 3.

¹⁴⁶ *Ibid.*, 4 juin 1909, 3.

¹⁴⁷ *Ibid.*, 22 octobre 1909, 3; 4 mars 1910, 3; *La Presse*, 22 mars 1912, 10; Linteau, *Histoire de Montréal ...*, 259.

¹⁴⁸ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois, ...*, 104-105 et 135-136.

scène fédérale et provinciale, cela signifie la nationalisation des télégraphes, des téléphones et des chemins de fer et, à Montréal, celle des monopoles de la *Montreal Light, Heat and Power Company* (MLHPC) dans le domaine de l'électricité et du gaz, de la *Montreal Water and Power Company* (MWPC) pour la distribution de l'eau et de la *Montreal Street Railway Company* (MSRC) en ce qui a trait au transport public¹⁴⁹. Pour les représentants ouvriers, ces monopoles exigent des tarifs trop élevés et offrent des services qui laissent à désirer. Dans une lettre qu'il fait parvenir aux députés de l'Assemblée législative en 1911, Francq aborde cette question. Il critique sévèrement les services offerts par la MSRC dans les tramways montréalais:

Permettez-nous de dire que nous qui représentons l'élément qui se sert le plus de ce moyen de locomotion: les TRAMWAYS, nous, qui habitons en général les quartiers excentriques de la ville, connaissons mieux que personne la nécessité d'avoir un service de tramways rapide et à bon marché.

L'avons-nous ce service? Tout le monde en convient et la réponse est unanime: NON.

Pouvons-nous obtenir ce service amélioré et en rapport avec l'importance de la métropole du Canada avec le présent système, la réponse est identique: NON. Car au lieu d'améliorer son service, il est plus détestable que jamais, et il faut vraiment que notre population soit pacifique à l'extrême pour supporter les vexations sans nombre dont elle est l'objet de la part de la toute puissante Compagnie. Nous pourrions citer des centaines d'exemples, attentes prolongées au coin des rues, et fait que tous vous pourrez constater, au tunnel de la rue St-Denis il n'est pas rare de voir des tramways bondés au lieu de continuer leur route arrêter et rentrer aux hangars sans s'occuper des nombreux voyageurs.¹⁵⁰

Dirigés par les grands financiers montréalais — Herbert Holt, Louis-Joseph et Rodolphe Forget, James Ross, Montagu Allan —, ces compagnies bénéficient d'un important réseau

¹⁴⁹ Sur la mise en place de ces monopoles à Montréal et leurs répercussions sur la population, on consultera: Michel Gauvin, *The Municipal Reform Movement in Montreal, 1886-1914*, mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 1972, 62-94; Francine Nagant, *La politique municipale à Montréal, de 1910 à 1914: l'échec des réformistes et le triomphe de Médéric Martin*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1983, 136-150; Annick Germain, *Les mouvements de réforme urbaine à Montréal au tournant du siècle*, Université de Montréal, Département de sociologie, Collection «Les Cahiers du CIDAR» no. 6, 1984, 96-102; Linteau, *Histoire de Montréal ...*, 268-277.

¹⁵⁰ Lettre de Gustave Francq aux représentants du peuple à la Législature de Québec, 11 mars 1911, Lettre no 8980-8981, vol. 20, microfilm C-2342, Fonds Sir Lomer Gouin.

d'influence tant à Québec qu'auprès de plusieurs échevins montréalais.

Favorable à la la nationalisation et à la municipalisation de tous les services publics, Francq mène surtout le combat contre le monopole de la *Montreal Street Railway Company* (MSRC) dans les années 1910. Tout en détenant le contrôle des lignes de tramways à Montréal depuis 1907, la MSRC manifeste, en février 1911, le désir d'accroître davantage son circuit par l'acquisition de trois petites compagnies qui évoluent aux limites de la ville. Sa demande auprès de la ville et du gouvernement québécois comprend aussi un accroissement de ses pouvoirs et le prolongement de son contrat d'exploitation pour une durée de 42 ans¹⁵¹. Finalement, la compagnie obtient gain de cause sur toute la ligne, renforçant du même coup son monopole: «[...] la ville dut subir l'arrogance d'une Compagnie des Tramways plus soucieuse de son capital-actions que de négociations pour établir un meilleur service»¹⁵².

Aussitôt la nouvelle charte de la compagnie acceptée par l'Assemblée législative à Québec, Francq fait voter une motion de protestation au CMTM contre cette nouvelle franchise de 42 ans. La motion blâme le Conseil de ville et le gouvernement libéral et demande la municipalisation comme solution à long terme¹⁵³. Puis, à titre de secrétaire-général du Parti ouvrier, il rédige deux longues lettres, la première adressée à tous les «représentants du peuple à la Législature de Québec» et la seconde au premier ministre Gouin. Au nom du Parti ouvrier de Montréal, il demande la révocation de la charte de la MSRC et la municipalisation des entreprises de services publics:

Le Parti Ouvrier s'oppose à toute extension de franchises à la Street Railway ou à tout autre compagnie, il est temps que les rues de la Ville de Montréal redeviennent la propriété de tous et pour cela il n'y a qu'un remède: LA MUNICIPALISATION DE TOUS LES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE. Tous les autres moyens préconisés ne sont que des palliatifs. Si le Street Ry fait des affaires d'or, il n'y a aucune raison

¹⁵¹ Nagant, *La politique municipale à Montréal, de 1910 à 1914 ...*, 143-146.

¹⁵² *Ibid.*, 147.

¹⁵³ *La Patrie*, 17 mars 1911, 5.

pour que la Ville n'en fasse pas et au lieu d'autoriser la "Montreal Tramways Co." à racheter le Street Railway, que la Législature autorise la Ville de Montréal à la racheter au moyen d'une émission par actions remboursables dans un délai fixé et souscrites par tous les citoyens et le problème sera résolu. Municipalisons le service des tramways et le peuple restera le souverain maître de ses rues et avec le revenu qui en dérivera l'on pourra faire les grands travaux d'amélioration que réclame la Métropole du Canada.¹⁵⁴

Ne se limitant pas à ces envois épistolaires, Francq et le Parti ouvrier organisent des assemblées de propagande contre le «bill du tramway»¹⁵⁵. D'ailleurs, c'est à ce moment que le Parti ajoute à son programme la municipalisation de tous les services publics¹⁵⁶. Le Parti ouvrier et le CMTM participent aussi au grand rassemblement du 15 mars 1911 qui réunit 300 Montréalais de toute appartenance sociale. Faisant front commun, ils se rendent à Québec manifester contre les privilèges accordés à la MSRC. Représentant le Parti ouvrier, Francq plaide sa cause en faveur de la municipalisation devant le premier ministre Gouin: «Ce qu'il faut c'est d'autoriser la ville à acheter le matériel de la compagnie. Les ouvriers sont opposés à toute extension de franchise parce que ce serait revenir en arrière au lieu d'avancer»¹⁵⁷. Pour calmer le jeu, la MSRC fait miroiter la possibilité de réduire le prix des «billets ouvriers». Pour Francq, cette mesure de compensation ne vise qu'à appâter les ouvriers: «On dit dans certains quartiers que le peuple serait satisfait dès qu'il pourrait obtenir 10 billets pour 25 centins; mais souvent il faut protéger le peuple contre lui-même»¹⁵⁸. Francq est appuyé dans sa démarche par G.-R. Brunet et J.-T. Foster, délégués du CMTM, et par plusieurs autres délégués des syndicats des charpentiers-menuisiers, des cigariers et des briqueteurs¹⁵⁹.

¹⁵⁴ Lettre de Gustave Francq aux représentants du peuple à la Législature de Québec, 11 mars 1911, Lettre no 8980-8981, vol. 20, microfilm C-2342, Fonds Sir Lomer Gouin.

¹⁵⁵ *La Presse*, 20 mars 1911, 9 et 13; 21 mars 1911, 3 et 10; Lettre de Gustave Francq à Sir Lomer Gouin, 20 mars 1911, Lettre no 8994-8995, vol. 20, microfilm C-2342, Fonds Sir Lomer Gouin.

¹⁵⁶ Groupe de chercheurs, *L'action politique des ouvriers québécois ...*, 41.

¹⁵⁷ *La Presse*, 15 mars 1911, 1.

¹⁵⁸ *Idem*.

¹⁵⁹ *Ibid.*, 14 mars 1911, 1.

Le 4 avril, après un mois d'activité, Francq trace le bilan de la campagne d'information du Parti ouvrier qui se voulait aussi une campagne de sensibilisation auprès de la population. On y apprend que quatre assemblées publiques ont permis de réunir 4 000 signatures en faveur de la municipalisation. «[...] le parti ouvrier a posé la question devant le peuple; elle a ouvert les yeux à un grand nombre de contribuables pour qui cette question était étrangère» de conclure Francq, très satisfait du succès remporté par cette campagne¹⁶⁰.

Malgré les efforts déployés par les chefs ouvriers, quelques échevins montréalais et certains organismes comme le *Montreal Board of Trade* et l'Association des citoyens, le gouvernement libéral ne revient pas sur sa décision. Deux ans plus tard, lorsque la même situation se présente et que la MSRC demande le renouvellement de sa franchise, Francq dirige une délégation du CMTM à Québec pour rencontrer le premier ministre Gouin, mais encore une fois, sans succès¹⁶¹.

Devant ces échecs, Francq et le CMTM modifient leur stratégie à partir de 1915. Délaissant l'idée de la municipalisation qui apparaît inaccessible parce que trop radicale pour les uns et trop coûteuse pour les autres, ils mettent plutôt leurs énergies à réclamer des mesures propres à améliorer la qualité du réseau. Ce changement d'orientation n'est pas sans soulever un débat au Conseil. Deux poids lourds de l'organisation, Louis Beuloin, qui sera nommé vice-président général et organisateur du *Brotherhood of Railway Carmen of America* (BRCA) pour tout l'Est du Canada au printemps 1915, et le militant socialiste du syndicat des barbiers, L.-N.-G. Pagé, s'opposent vigoureusement à ce virage. Pour des raisons purement stratégiques, Francq appuie cette nouvelle politique et s'oppose à Beuloin et Pagé¹⁶². Ainsi, lorsque Francq et Foster se présentent à la Commission des tramways en avril 1917, leurs

¹⁶⁰ *Ibid.*, 3 avril 1911, 12.

¹⁶¹ *Ibid.*, 5 décembre 1913, 1-2 et 13; *The Canadian Annual Review of Public Affairs*, J. Castell Hopkins, ed. Toronto, The Annual Review Publishing Company Limited, 1913, 458.

¹⁶² *La Patrie*, 8 janvier 1915, 8; *La Presse*, 8 janvier 1915, 12.

réclamations ne comprennent que des mesures comme l'uniformité des tarifs, l'extension du réseau de tramways, le droit d'association pour les employés, l'amélioration des mesures de protection sur les tramways pour les employés et les voyageurs, la construction de lignes souterraines et de lignes vers le nord afin de mieux desservir les nouveaux quartiers ouvriers¹⁶³.

Enfin, précisons que les réclamations des «internationaux» sur la scène municipale rejoignent celles des libéraux radicaux. En effet, ces derniers luttent aussi contre les trusts et les monopoles et réclament une plus large implication de l'État dans la réglementation des services publics par la municipalisation de certains services comme le gaz, l'électricité et les tramways. L'importante question de l'abolition de la qualification foncière et le problème de patronage et de corruption à l'Hôtel de Ville de Montréal représentent également des causes que défendront en commun les deux groupes¹⁶⁴.

¹⁶³ *Le Monde ouvrier*, 21 avril 1917, 4. Lorsque la Commission des tramways décide en septembre 1919 de se rendre aux vœux de la MSRC et d'augmenter les tarifs, le CMTM revient à sa position de base et conclut que «seule la municipalisation du service des tramways pourra donner à la population de Montréal un service efficace à des prix raisonnables». Lorsque la délégation du CMTM se présente devant la Commission administrative le 9 septembre 1919 pour lui demander d'en appeler de la décision de la Commission des tramways, Francq rappelle aux commissaires qu'ils devraient étudier soigneusement la question de la municipalisation puisqu'il s'agit d'une solution inévitable à moyen terme selon son analyse (*Le Devoir*, 9 septembre 1919, 3; *La Patrie*, 9 septembre 1919, 1).

¹⁶⁴ Cette situation se présente, par exemple, à l'élection municipale de février 1908 où les syndicalistes internationaux et les libéraux radicaux (menés par Godfroy Langlois) font conjointement campagne pour le candidat Philippe Roy qui se présente contre le candidat de l'establishment du Parti libéral, Louis Payette. Le programme politique de Roy a de quoi plaire aux dirigeants ouvriers puisqu'il s'oppose ouvertement au monopole de la MLHPC et favorise l'abolition de la qualification foncière pour les candidats aux postes de maire et de conseillers (*La Patrie*, 22 janvier 1908, 7; *La Presse*, 24 janvier 1908, 8. Dutil, *L'Avocat du diable. Godfroy Langlois ...*, 177-179).

5.3.2. L'élection au Bureau de contrôle: Francq contre Ainey

L'idée de doter la ville de Montréal d'un Bureau de contrôle apparaît en 1908 lorsqu'un groupe de Montréalais réunis autour d'Hormidas Laporte, ancien maire de Montréal de 1904 à 1906, demandent une réforme en profondeur de l'administration municipale. Chef de fil du mouvement réformiste, Laporte est soutenu dans ses démarches par les principales associations d'hommes d'affaires de la ville. Présent sur la scène politique municipale depuis le milieu des années 1890, le mouvement réformiste avait été créé dans le but de contrer le système de patronage et de «machine politique» mis sur pied par Raymond Préfontaine au cours de son passage à la mairie de 1898 à 1902¹⁶⁵. Les réformistes, qui visent l'assainissement et la transparence de l'administration municipale et qui mènent la bataille contre les trusts, ont une vision plutôt rigoureuse de la politique municipale: «[...] leur conception de la politique municipale, [...] en était une de centralisation de l'autorité, d'administration d'entreprise, afin de déboucher sur l'efficacité, l'économie et la responsabilité du système et du pouvoir politique»¹⁶⁶. Il s'agit d'une politique réformiste conservatrice axée essentiellement sur le développement d'un pouvoir bureaucratique; ils n'ont pas beaucoup d'intérêt pour les conditions de vie de la classe ouvrière montréalaise¹⁶⁷. À cet égard, la création d'un Bureau de contrôle, détenteur du pouvoir exécutif et administratif à la ville — chargé de remplacer toutes les commissions de l'ancien système, d'administrer les finances et de veiller à l'exécution des travaux — s'inscrit parfaitement dans leur vision bureaucratique des choses. Élu par l'ensemble des Montréalais, et non selon les quartiers comme les échevins, les réformistes sont convaincus que les quatre commissaires qui dirigeraient le Bureau de contrôle seraient à même de présenter un plan de développement et d'administration cohérent pour l'ensemble de la ville au lieu de défendre les intérêts

¹⁶⁵ Marsolais, *et al*, *Histoire des maires de Montréal*, ..., 172-173.

¹⁶⁶ Nagant, *La politique municipale à Montréal, de 1910 à 1914* ..., 15.

¹⁶⁷ *Ibid.*, 288.

particuliers de chaque quartier comme cela se pratique sous le régime actuel¹⁶⁸.

En avril 1909, Québec donne son accord à la tenue d'un référendum prévu pour le 20 septembre et portant sur la création d'un Bureau de contrôle¹⁶⁹. Tant le CMTM que le Parti ouvrier s'opposent vivement à sa création, considérant que les conséquences seront plutôt néfastes pour les ouvriers. On craint qu'un tel organisme, centralisateur par définition, dresse de nouveaux obstacles à l'accès des représentants ouvriers à l'administration municipale et diminue, par conséquent, l'influence déjà faible de la classe ouvrière sur les affaires municipales. Pour les mêmes raisons, ils s'opposent aussi à la réduction du nombre d'échevins par quartier. Tant au CMTM qu'au Parti ouvrier, Joseph Ainey mène la bataille contre la création du Bureau de contrôle; ironie du sort, il sera élu commissaire à ce même Bureau moins d'un an plus tard¹⁷⁰. Francq n'est pas en reste puisqu'il présente la position du CMTM devant le Comité des bills privés du Conseil législatif lors de son voyage à Québec avec J.-A. Rodier en mai 1909: «[...] Mr. Gustave Franq [sic] protested against any change. He feared that the Board of Control would mean a monopoly of administration. The workmen of Montreal were satisfied with the present Council, which had acted justly and fairly towards them. He feared that a Board of Control would not be so well disposed»¹⁷¹. Il s'oppose aussi à la réduction du nombre d'échevins élus par quartier et au référendum du 20 septembre qui laisse peu d'options à la classe ouvrière: «Les ouvriers qui sont contre les deux [Bureau de contrôle et Bureau des travaux publics] se trouveront dans la position d'un condamné à qui

¹⁶⁸ Linteau, *Histoire de Montréal ...*, 258.

¹⁶⁹ Le référendum porte sur trois questions auxquelles les Montréalais doivent donner ou non leur aval: 1. La création d'un Bureau de contrôle dont les commissaires seraient élus par la population; 2. La création d'un Bureau des travaux publics dont les commissaires seraient choisis et élus par les échevins; 3. La réduction du nombre d'échevins de deux à un par quartier (Nagant, *La politique municipale à Montréal, de 1910 à 1914 ...*, 33-34).

¹⁷⁰ *La Patrie*, 2 mars 1908, 6; 5 mars 1909, 3.

¹⁷¹ *The Montreal Daily Herald*, 12 mai 1909, 13.

on laisse le choix de son genre de mort»¹⁷².

Appuyée par les milieux d'affaires anglophone et francophone, par nombre d'organismes comme la Société Saint-Jean-Baptiste et par la majorité des journaux montréalais — sauf *La Presse* —, l'Association des citoyens remporte la victoire le 20 septembre 1909¹⁷³. Ainsi, à l'élection municipale du 1er février 1910, les électeurs montréalais devront élire un maire, 23 échevins (au lieu de 46 comme par les années précédentes) et quatre commissaires pour siéger au nouveau Bureau de contrôle.

Devant ce résultat, le Parti ouvrier fait volte-face et décide de présenter un candidat à l'élection pour le Bureau de contrôle en février. Cette décision n'est pas surprenante puisque le Parti ouvrier valorise grandement la représentation ouvrière dans les corps publics¹⁷⁴. Contrairement aux postes d'échevins, il n'y a pas de qualification foncière pour l'élection des quatre postes de commissaires. Sollicité par ses amis du Parti ouvrier, mais aussi par certains hommes d'affaires et de profession libérale qui ne fréquentent pas les milieux ouvriers, Francq décide de se porter candidat même s'il demeure convaincu que le Bureau de contrôle ne représente pas la solution durable aux problèmes de la métropole: «[...] j'étais et je suis encore convaincu que ce bureau de contrôle n'est pas le véritable remède à apporter à la situation, et que la réforme la plus urgente et la plus efficace était l'abolition de la qualification foncière et l'élection des échevins au scrutin de liste, étendu à toute la ville, ce qui aurait supprimé du coup la plaie hideuse du patronage et des compromis, causes primordiales de cette mauvaise administration»¹⁷⁵. Il faut donc en conclure que sa candidature s'inscrit dans sa volonté de voir les ouvriers être représentés dans les corps publics.

¹⁷² *La Presse*, 12 mai 1909, 14.

¹⁷³ Nagant, *La politique municipale à Montréal, de 1910 à 1914 ...*, 36.

¹⁷⁴ Cette mesure forme l'article 2 de sa constitution (Groupe de chercheurs, *L'action politique des ouvriers québécois ...*, 46).

¹⁷⁵ *La Patrie*, 6 décembre 1909, 5.

À l'assemblée du Comité général du Parti ouvrier du 3 octobre 1909, trois candidats sont sur les rangs: Gustave Francq, Joseph Ainey et J.-A. Guérin. Au premier tour de scrutin, Ainey obtient 18 voix contre 16 pour Francq, 3 pour Guérin et un bulletin est annulé. Comme aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un second tour est nécessaire donnant encore Ainey victorieux avec 20 voix contre 19 pour Francq. Or, une erreur du scrutateur — on dénombre en effet un total de 38 votes au premier tour contre 39 au second — oblige l'assemblée à tenir un troisième tour de scrutin. Surprise, cette fois Francq l'emporte avec une majorité de trois voix (21 contre 18) au grand désarroi des partisans d'Ainey qui contestent la procédure inhabituelle de l'élection. Après une longue et vive discussion, il est finalement décidé de présenter les deux délégués comme candidats lors de la prochaine campagne électorale. Avant de clore l'assemblée, les délégués s'entendent tout de même pour affirmer que les chances du Parti seraient meilleures avec un seul candidat et qu'il serait préférable que Francq et Ainey s'entendent pour que l'un d'eux se retire¹⁷⁶.

Considérant que Joseph Ainey a de meilleures chances de l'emporter, quelques clubs ouvriers et syndicats font pression sur Francq, mais il refuse de céder sa place¹⁷⁷. Même le journal *La Presse* préfère la candidature d'Ainey qui lui apparaît plus populaire que Francq¹⁷⁸. Bien que ses relations avec la franc-maçonnerie ne soient pas encore connues (elles le deviendront cependant quelques mois plus tard), il est certain que le rôle de Francq comme principal porte-parole du Parti ouvrier depuis quatre ans et son combat acharné pour la réforme de l'éducation nuisent singulièrement à son image. Personnage controversé, Francq apparaît pour les uns comme un militant radical; sa participation à la parade du 1er mai en 1906 et ses positions critiques envers le clergé catholique tendent à confirmer cette vision des choses. Pour les autres, par contre, il présente plutôt l'image d'un syndicaliste modéré dont les positions syndicales, centrées sur les principes de conciliation et d'harmonie, sont trop

¹⁷⁶ *Ibid.*, 4 octobre 1909, 3; *La Presse*, 4 octobre 1909, 10.

¹⁷⁷ *La Patrie*, 15 novembre 1909, 3; *La Presse*, 29 novembre 1909, 11.

¹⁷⁸ *La Presse*, 30 novembre 1909, 12; 1er décembre 1909, 4.

conservatrices. D'ailleurs, trois mois avant cette élection, plusieurs délégués au CMTM s'étaient opposés à sa réélection à la présidence du Conseil sous prétexte que la présence des patrons est interdite au CMTM¹⁷⁹. Par contre, la candidature de Joseph Ainey est beaucoup moins controversée et il présente un discours plus modéré en ce qui a trait à l'action politique.

Pour solutionner cette impasse, Francq propose de tenir un vote référendaire au sein des organisations syndicales ou de créer un comité d'arbitrage chargé de trancher la question¹⁸⁰. Comme ces propositions ne sont pas retenues, il décide finalement de céder la place à Ainey et pour montrer qu'il n'a aucune rancune, il accepte de siéger au Comité électoral de Ainey¹⁸¹. Malgré sa bonne volonté, Francq reste déçu et amer de cet échec; à une assemblée de la loge L'Émancipation où il est question de cette élection, il informe l'auditoire qu'il cède la place, mais que s'il avait voulu, il aurait battu Ainey au scrutin pour le poste de commissaire¹⁸². D'ailleurs, Francq semble jouer un rôle discret au cours de la campagne électorale. Même s'il est membre du Comité d'élection, on ne le retrouve sur aucune tribune.

Le 1er février 1910, le Parti ouvrier remporte la victoire en faisant élire Ainey au Bureau de contrôle de même que les quatre candidats à l'échevinage qu'il appuyait. Signe de sa grande popularité, Ainey termine premier des 18 candidats qui briguaient un poste au Bureau de contrôle avec 30 805 votes¹⁸³. Il y sera présent jusqu'en 1918, soit au moment du remplacement du Bureau de contrôle par la Commission administrative de Montréal. Cette fois, les intérêts des «internationaux» seront défendus par Alphonse Verville.

Au CMTM, Francq se confronte de nouveau à Ainey à l'automne 1913. À leur

¹⁷⁹ Voir à ce sujet la section 2.2.2. du chapitre 2.

¹⁸⁰ *La Patrie*, 6 décembre 1909, 5.

¹⁸¹ *Idem*.

¹⁸² Lemieux, *La loge L'Émancipation*, ..., 3.

¹⁸³ *La Patrie*, 2 février 1910, 8.

assemblée du 23 octobre 1913, les délégués du Conseil doivent se prononcer sur les révisions de la charte de Montréal que l'Association des citoyens et le Bureau de contrôle proposent de présenter à Québec. Le processus de révision de la charte est motivé par l'entrée en scène d'un nouveau maire en 1912, Médéric Martin, le nouveau «boss» de Montréal. Ayant promis de tenir un référendum sur l'abolition du Bureau de contrôle, l'Association des citoyens compte sur Québec pour accorder plus de pouvoirs aux commissaires et contrer ainsi les velléités du maire Martin¹⁸⁴.

La première clause concernant la redistribution des quartiers électoraux vise à remplacer le mode d'élection par quartier par les suivants: cinq grands districts représentés par trois échevins chacun. Le nombre d'échevins se trouverait ainsi réduit de 23 à 15. L'objectif de l'Association des citoyens est donc de limiter les pouvoirs des échevins en réduisant leur nombre au Conseil de ville. Francq s'oppose à ce changement et propose plutôt que l'on tienne un référendum sur l'abolition complète du Bureau des commissaires et du Conseil de ville et leur remplacement par une Commission administrative composée de huit membres qui seraient élus par l'ensemble de la population montréalaise: «Il soutient que la dualité d'administrations [entre le Conseil de ville et le Bureau des commissaires] est néfaste»¹⁸⁵. Contrairement à Francq, Ainey voit plutôt dans la création de ces cinq grands districts la fin des politiciens de quartier qui réussissent à se faire élire par une poignée d'amis et administrent leur quartier comme de petits empires. Jugée hors d'ordre par le président Foster, la proposition de Francq n'est pas retenue tandis que la clause sur la redistribution des quartiers est adoptée par une forte majorité. Cette décision est assez surprenante dans la mesure où le CMTM et le Parti ouvrier disaient s'opposer à la réduction du nombre d'échevins par quartier lors du référendum de septembre 1909.

¹⁸⁴ Nagant, *La politique municipale à Montréal, de 1910 à 1914 ...*, 90-91.

¹⁸⁵ *La Presse*, 24 octobre 1913, 5.

Des divergences de vue opposent Francq et Ainey à deux autres reprises. La seconde clause du rapport conjoint de l'Association des citoyens et des membres du Bureau de contrôle suggère d'augmenter le nombre de commissaires de quatre à cinq. Encore une fois, Francq s'y oppose ne voyant pas la nécessité de cette requête. Après les éclaircissements prodigués par Ainey, le Conseil se déclare satisfait de ces explications et adopte cette mesure. La troisième clause prévoit que le salaire des commissaires soit porté à 10 000\$ par année et celui du maire à 12 000\$. Le salaire des commissaires depuis 1910 était de 7 500\$ par année. Pour Francq, cette mesure est inacceptable: «Tant qu'on n'aura pas trouvé d'argent pour relever les salaires des petits employés et des journaliers de la corporation, déclare-t-il, je n'approuverai jamais qu'on augmente les gros salaires»¹⁸⁶. S'objectant à Francq, plusieurs délégués lui rappellent «qu'il n'est pas dans les traditions de ce conseil ni du travail organisé de s'opposer aux augmentations de salaires»¹⁸⁷. Pourtant, quelques années plus tôt, les délégués du Conseil ont adopté à l'unanimité une résolution de protestation contre le projet visant à augmenter les salaires des commissaires et du maire, arguant qu'il serait plus humanitaire d'accorder aux journaliers, aux pompiers et aux policiers des salaires en rapport avec l'augmentation du coût de la vie¹⁸⁸. Or c'est ce même discours que reprend Francq en 1913 lorsqu'il s'oppose à l'adoption de cette clause qui est pourtant adoptée par la majorité des délégués.

À la fin de l'assemblée, lorsque l'ensemble du rapport est finalement adopté, seul Francq s'y oppose, faisant ainsi valoir, pour une rare fois, son droit de dissidence. Comme nous le verrons un peu plus loin, ce n'est pas la dernière fois que Francq sera confronté à Ainey. Ils croiseront de nouveau le fer au comité général du Parti ouvrier en 1916.

¹⁸⁶ *Idem.*

¹⁸⁷ *Idem.*

¹⁸⁸ *La Patrie*, 4 mars 1910, 3.

5.3.3. La Commission de la charte de la ville de Montréal (1920-1921)

En 1920, Francq se retrouve à la nouvelle Commission de la charte de la ville de Montréal créée par le gouvernement du Québec le 14 février 1920. Cette Commission voit le jour à la suite du mécontentement général engendré par la Commission administrative de Montréal qui est en fonction depuis 1918¹⁸⁹. Son mandat consiste à trouver le meilleur mode d'administration possible pour Montréal et de préparer une nouvelle charte municipale¹⁹⁰. Elle est composée de 16 membres qui proviennent de 8 associations ou regroupements différents¹⁹¹. Francq et J.T. Foster représentent le CMTM, tandis que Fridolin Roberge et A. Sénécal, les syndicats catholiques. La présidence est occupée par Hormidas Laporte, qui est également le représentant de la Chambre de commerce de Montréal.

5.3.3.1. La réforme de l'administration municipale

Francq joue un rôle de premier plan au sein de la nouvelle Commission. En plus d'être président de la sous-commission d'administration générale (le comité le plus important des quatre créés par la Commission), il est nommé président par intérim à partir de l'été 1920 en remplacement d'Hormidas Laporte¹⁹². Ainsi, il rencontre le nouveau premier ministre Taschereau à l'automne 1920 pour lui faire part de l'évolution des travaux de la

¹⁸⁹ Linteau, *Histoire de Montréal ...*, 411-412.

¹⁹⁰ «Loi constituant la “Commission de la charte de la cité de Montréal” (10 Geo. V)», dans *La Presse*, 17 mars 1920, 10.

¹⁹¹ Deux membres représentent chacun de ces groupes: le Conseil municipal de la ville, la Commission administrative, la Ligue des propriétaires, la Ligue des locataires, le CMTM, la CTCC, le *Montreal Board of Trade*, et la Chambre de commerce de Montréal.

¹⁹² En voyage d'affaires en Europe à l'automne 1920, Laporte tombe malade à son retour et doit passer une partie de l'hiver dans le sud des États-Unis où le climat est moins rigoureux. Cette situation permet à Francq d'occuper le poste de président de la Commission de la charte durant l'automne 1920 et d'être la principale tête d'affiche en faveur de la «cédule A» lors de la campagne référendaire à l'hiver et au printemps 1921 (Lettres de René Bauset, greffier de la cité de Montréal, à Hormidas Laporte, 28 octobre 1920 et 19 mars 1921, Commission de la charte, 108-01-06-03, AVM).

Commission¹⁹³. Enfin, comme les commissaires agissent à titre bénévole, l'assiduité aux assemblées est un bon indicatif de l'intérêt qu'ils témoignent envers l'amélioration du régime administratif de Montréal. À ce chapitre, Francq se comporte de manière exemplaire puisqu'il ne s'absente qu'à trois reprises des assemblées générales (sur 38 séances au total) durant les neuf mois que durent les travaux de la Commission. À la sous-commission d'administration générale, il préside 23 assemblées sur un total de 24¹⁹⁴. En octobre, après la plainte de son confrère Foster qui critique le manque d'assiduité des commissaires à la sous-commission des finances — les trois dernières séances ont dû être annulées faute de quorum —, Francq sermonne publiquement les commissaires et demande plus de rigueur des associations patronales qui ne sont pratiquement plus représentées à la Commission¹⁹⁵.

Pour Francq, la réforme de l'administration municipale passe obligatoirement par une modification substantielle du régime actuel afin de contrer tant les compagnies à monopole (trusts) qui nuisent considérablement à la santé financière de la métropole, que la corruption et le patronage qui rongent l'Hôtel-de-Ville: «Il faut, dit-il, faire un changement radical dans notre système d'administration»¹⁹⁶. À ses yeux, le meilleur moyen d'éradiquer la corruption et le patronage exercés par certains conseillers est d'éliminer le système des nombreux petits quartiers électoraux pour n'en conserver qu'un seul. Lors des délibérations de la Commission, il se prononce donc pour l'abolition des 20 districts électoraux actuels et contre une division de la ville en trois districts. Pour lui, l'élection des conseillers par l'ensemble de la population montréalaise (dans un district unique) et non par quartier représente la meilleure solution. Ainsi, il se range donc aux arguments de Joseph Ainey qui réclamait sept ans plus tôt la réduction des quartiers électoraux.

¹⁹³ Lettre de R.A. Benoît, secrétaire particulier du premier ministre, à René Bauset, greffier de la cité de Montréal, 27 septembre 1920, Commission de la charte, 108-01-06-03, AVM.

¹⁹⁴ «Assiduité des membres de la Commission de la charte», Commission de la charte, 108-01-06-03, AVM.

¹⁹⁵ *La Patrie*, 21 octobre 1920, 5.

¹⁹⁶ *La Presse*, 15 juillet 1920, 8.

Françq se montre également favorable à la représentation proportionnelle comme nouveau mode électoral, à l'élection de neuf conseillers municipaux (au lieu de 20) et à l'instauration du vote obligatoire¹⁹⁷. Dans un éditorial plutôt virulent où il dénonce les conseillers municipaux qui prétendent être des ouvriers lors des élections uniquement pour gagner le vote ouvrier, il précise sa pensée sur l'abolition des petits quartiers électoraux:

On peut acheter une majorité dans un quartier, mais on ne peut acheter tout Montréal; avec un système d'élection *at large* avec représentation proportionnelle qui doit nécessairement être honnête, l'ouvrier a autant de chances de se faire élire que le plus gros capitaliste, car il n'a pas un sou à dépenser, la Ville devant se charger de tous les frais. Ce que nous cherchons c'est d'avoir des élections honnêtes et débarrasser l'hôtel de ville des individus de votre calibre et de votre mentalité¹⁹⁸.

Des élections honnêtes, il croit pouvoir en obtenir non seulement en éliminant les petits quartiers, mais aussi grâce à l'instauration du vote obligatoire. En effet, il est convaincu qu'en obligeant les électeurs à voter, sous peine d'amende, on mettra fin aux «télégraphes», c'est-à-dire à ceux qui réussissent à voter plusieurs fois lors d'une élection. Dans cette même veine, il favorise aussi la carte d'électeur obligatoire et l'élimination du dépôt électoral de 500\$¹⁹⁹. À ceux qui affirment qu'on ne peut forcer les électeurs à se rendre voter si aucun candidat ne leur plaît, il répond que le vote obligatoire ne signifie pas qu'il faille absolument voter pour un candidat, mais simplement que l'électeur doit faire acte de présence au bureau de vote; s'il le désire, il peut tout simplement annuler son vote²⁰⁰.

Les nombreux échecs électoraux des candidatures ouvrières depuis le tournant du siècle l'amènent également à considérer la représentation proportionnelle comme le meilleur moyen d'obtenir une représentation juste et équitable des divers groupes politiques,

¹⁹⁷ Séance du 21 juillet 1920, Procès-verbaux de la sous-commission d'administration générale (70.7.4), Commission de la charte, 108-01-06-03, AVM.

¹⁹⁸ *Le Monde ouvrier*, 11 décembre 1920, 1.

¹⁹⁹ *Ibid.*, 14 mai 1921, 1.

²⁰⁰ *Ibid.*, 26 janvier 1924, 1.

notamment pour la classe ouvrière. Il se plaît d'ailleurs à nommer cette méthode de scrutin «l'égalité dans la représentation»²⁰¹. À ses yeux, la représentation proportionnelle est le système le plus démocratique qui soit puisqu'il permet d'obtenir une députation vraiment représentative de l'opinion de l'électorat: «Tant que nous ne ferons pas nos élections sous le système de la représentation proportionnelle et tant que celles-ci ne se feront pas à date fixe, nous n'aurons pas un véritable parlement représentatif de l'opinion du peuple et la classe ouvrière ne sera pas représentée comme elle le mérite et comme elle en a le droit»²⁰².

À la Commission, il penche aussi en faveur d'une diminution des pouvoirs du maire en favorisant la création d'un poste de gérant chargé de l'administration générale de la ville. Nommé par le Conseil municipal, le gérant ne peut être suspendu ou destitué que par un vote majoritaire des conseillers. Cette mesure vise aussi à combler une demande des milieux d'affaires qui voudraient voir Montréal administrée à la manière d'une entreprise privée²⁰³. Enfin, il appuie l'élection du maire, non par l'ensemble de la population, mais plutôt par les neuf conseillers²⁰⁴. Cette mesure est une attaque directe contre Médéric Martin qui jouit d'une popularité exceptionnelle au sein de la population.

Lorsque les travaux de la Commission prennent fin le 30 décembre 1920, le nouveau projet de charte contient une majorité de mesures progressistes. Les représentants syndicaux qui font front commun réussissent à influencer les décisions des commissaires. Le seul point de discordes majeur avec les représentants des syndicats catholiques touche la question du droit de vote des femmes que Francq soutient activement dans les années 1920 et 1930. En juin 1920, une délégation, menée par Marie Gérin-Lajoie de la Fédération nationale Saint-Jean

²⁰¹ Voir, par exemple, *Le Monde ouvrier*, 13 août 1921, 1.

²⁰² *Ibid.*, 31 mai 1919, 1.

²⁰³ *Ibid.*, 28 mai 1921, 1; 24 septembre 1921, 1.

²⁰⁴ «Votes pris à la Commission de la charte sur certains items du projet de charte soumis à la législature provinciale» (70.1.11), Commission de la charte, 109-04-03-02, AVM.

Baptiste et Minden Cole du *Local Council of Women*, se présente devant la Commission pour exiger le droit de vote aux élections municipales. Fridolin Roberge, membre de la Commission à titre de représentant des syndicats catholiques, s’y oppose arguant que la femme mariée, de toute façon, votera sûrement comme son mari. Et Francq de répondre: «Vous demandez [...] la même mesure de justice que pour les hommes, n’est-ce pas? Que vous votiez avec ou contre votre mari, c’est votre affaire. Vous voulez jouir d’un droit strict purement et simplement». La remarque est bruyamment applaudie par la délégation et la revendication est ajoutée au projet final de la charte²⁰⁵.

Le nouveau projet de charte présenté devant l’Assemblée législative à l’hiver 1921 comprend, entre autres: la création d’un seul district électoral représenté par neuf conseillers municipaux élus pour un terme de quatre ans d’après le système de la représentation proportionnelle; la création d’un poste de gérant nommé par la majorité des membres du Conseil; la nomination des chefs de service par le gérant; le choix du maire parmi les neuf conseillers; la destitution des conseillers absents de cinq séances consécutives; enfin, le droit de vote aux élections municipales pour tout sujet «britannique», de sexe masculin ou féminin, qui est âgé de 21 ans et qui est propriétaire ou locataire, ou qui paie une taxe d’affaires à Montréal. Le nouveau projet de charte marque donc la victoire des syndicalistes au sein de la Commission car les représentants des milieux d’affaires avaient présenté, dès le début des travaux, des recommandations de nature élitiste. On souhaitait, en effet, confier l’administration de la ville à une commission des finances dont les membres seraient élus uniquement par les propriétaires. De plus, dans certains milieux conservateurs de Montréal, on préférait le *statu quo* et la continuation du travail de la Commission administrative plutôt qu’une réforme du système administratif²⁰⁶.

²⁰⁵ *La Presse*, 17 juin 1920, 9.

²⁰⁶ «Recommandations faites à la Commission de la charte relativement au mode d’administration de la Cité» (70.3.2), Commission de la charte, 109-04-03-02, AVM; *Le Monde ouvrier*, 27 novembre 1920, 1.

Grâce à sa vaste connaissance des questions municipales et au rôle important qu'il tient à la Commission, Francq est sûrement un des principaux artisans de cette réforme. Les mesures qu'il défend et que nous avons abordées plus haut sont pratiquement toutes incluses dans le nouveau projet de charte. Or, devant un projet si avant-gardiste, le gouvernement Taschereau n'hésitera pas à mettre les freins.

5.3.3.2. La campagne référendaire en faveur de la «Cédule A»

Au mois de mars 1921, le projet de la nouvelle charte se retrouve devant le Conseil législatif (comité des bills privés) à Québec où il subit quelques modifications. L'augmentation du nombre de quartiers électoraux de un à trois et du nombre de conseillers de 9 à 15 (cinq par quartiers) compte parmi les modifications les plus importantes faites par le Conseil. De plus, ce dernier décide de ne pas accorder le droit de vote aux femmes comme le prévoyait la nouvelle charte. Bien que présent à Québec, Francq ne peut intervenir: «Le bill de Montréal est sorti de leurs mains pas mal écorné, malgré les affirmations du premier ministre que notre projet ne serait pas altéré, on ne s'est guère gêné de couper à tort et à travers»²⁰⁷.

Malgré ces changements, le véritable camouflet envers les commissaires se produit lorsque le premier ministre Taschereau décide de présenter le projet de charte au vote référendaire des Montréalais et d'offrir en option un deuxième projet²⁰⁸. Officiellement, Taschereau justifie sa décision par le fait que toutes les clauses du projet n'ont été pas acceptées à l'unanimité par les membres de la Commission et qu'il serait plus démocratique de le soumettre au vote de la population²⁰⁹. Pour sa part, Francq accepte difficilement la décision de Taschereau. Lorsqu'il apprend qu'un deuxième projet de charte est en chantier

²⁰⁷ *Le Monde ouvrier*, 19 mars 1921, 1.

²⁰⁸ Selon Robert Rumilly, Taschereau aurait préféré présenter un projet optionnel au lieu d'imposer celui de la Commission de la charte afin de ménager la susceptibilité du maire Martin (Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 4, Montréal, Fides, 1974, 29).

²⁰⁹ *Le Monde ouvrier*, 26 février 1921, 1.

et qu'il sera soumis aux électeurs montréalais, il déclare que le gouvernement s'est moqué des membres de la Commission de la charte. Selon lui, cette décision s'explique par le pouvoir que détiennent les trusts montréalais qui se sentent menacés par certains aspects du projet qui permettraient une meilleure représentation de la classe ouvrière dans l'administration municipale²¹⁰.

Préparé par Charles Laurendeau, ancien chef du contentieux de la ville de Montréal et avocat de la Commission administrative, le deuxième projet de charte est de facture plus traditionnelle avec une division de la ville en 35 petits quartiers, l'élection du maire par l'ensemble des électeurs, la nomination d'un comité exécutif de cinq membres par le Conseil municipal, la nomination d'un directeur général semblable au poste de gérant du premier projet, et, enfin, l'obligation pour le candidat de verser un dépôt électoral de 500\$, qu'il perd s'il n'obtient la moitié du vote du candidat élu. Le deuxième projet prévoit aussi l'élection des conseillers selon le mode traditionnel de scrutin, c'est-à-dire l'élection par simple majorité²¹¹. Durant la campagne référendaire, qui se déroule de la mi-mars au 16 mai 1921, date du référendum, les journaux utilisent les termes «cédule A» et «cédule B» pour identifier les deux projets.

Agissant comme principal porte-parole des forces coalisées de la «cédule A», Francq est à l'avant-plan de la scène municipale durant toute cette période, réussissant, par exemple, à former une alliance avec les syndicats catholiques²¹². Les quatre syndicalistes présents à la Commission s'entendent pour signer un texte commun qu'ils font paraître dans les grands quotidiens à la veille du référendum: «Comme représentants respectifs des unions internationales et catholiques, nous avons à cœur les uns et les autres à protéger l'ouvrier

²¹⁰ *Idem.*

²¹¹ On peut consulter les deux projets de charte qui sont reproduits en partie dans *Le Monde ouvrier*, 2 avril 1921, 1.

²¹² *Le Monde ouvrier*, 12 mars 1921, 1.

contribuable en lui assurant une part généreuse et équitable dans l'administration de la cité et nous croyons y avoir réussi en vous présentant le projet No 1, connu sous le nom de Cédule A»²¹³. Compte tenu de la guerre que se livrent les syndicats catholiques et les syndicats internationaux, cette alliance, bien que temporaire, mérite d'être soulignée.

Multipliant les interventions publiques dans les différents clubs ouvriers, de même qu'au *Board of Trade* et au club Kiwanis, Francq s'attache surtout à expliquer les avantages de la représentation proportionnelle pour les groupes minoritaires et à présenter la «cédule A» comme «[...] la véritable expression des demandes du travail organisé»²¹⁴. Il s'attaque aussi à la «cédule B» qu'il présente comme contraire aux véritables intérêts des ouvriers parce qu'elle exige le dépôt électoral de 500\$, l'abolition du droit de vote pour les célibataires et, surtout, la division de la ville en 35 petits quartiers, ce qui signifie, à ses yeux, le retour du patronage et de la corruption.

Contrairement à Francq, les opposants à la «cédule A» (les conseillers municipaux et le maire Martin) considèrent les petits quartiers comme étant avantageux pour les candidats ouvriers qui ont plus de chances de se faire connaître et de s'y faire élire qu'à travers la ville au complet. Médéric Martin, qui accuse Francq et les membres de la Commission de la charte de travailler dans l'intérêt des financiers de la métropole et non dans l'intérêt de la classe ouvrière, insiste beaucoup sur ce point lors de ses interventions publiques. Comme preuve, il rappelle aux électeurs que Francq siège au *Board of Trade*, ce qui n'est pas la place d'un ouvrier, selon lui²¹⁵. La représentation proportionnelle constitue l'autre grand thème abordé par Martin pendant la campagne. Il s'y oppose vivement, arguant que ce mode de scrutin

²¹³ *La Presse*, 14 mai 1921, 9.

²¹⁴ *La Presse*, 12 avril 1921, 7. Sur les participations de Francq à certaines assemblées publiques, on consultera aussi: *La Patrie*, 7 avril 1921, 9; 15 avril 1921, 7; *Le Monde ouvrier*, 16 avril 1921, 1. Comparativement à Francq, Hormidas Laporte, qui porte toujours le titre de président de la Commission de la charte, n'intervient publiquement qu'à une seule reprise au cours de la campagne pour parler du dévouement des commissaires (*La Patrie*, 15 avril 1921, 1).

²¹⁵ *La Presse*, 7 avril 1921, 3.

comporte un risque majeur, celui de donner le pouvoir à la minorité, c'est-à-dire aux anglophones, au détriment de la majorité de la population montréalaise qui est canadienne-française²¹⁶. Ainsi, durant toute la campagne, le maire Martin se présente comme le défenseur de la classe ouvrière et de la majorité canadienne-française, ce qui provoque une vive polémique entre lui et Francq²¹⁷.

La veille du référendum, Francq lance un appel à la classe ouvrière. À son avis, ce vote est d'une importance capitale puisque, au delà de la question de la réforme de l'administration municipale, il témoigne de la confiance que porte la classe ouvrière dans les chefs ouvriers et les différentes organisations syndicales (comme le CMTM) qui supportent publiquement la «cédule A»: «Ouvriers organisés, si vous ne nous soutenez pas de votre vote, qu'elle sera notre position quand nous irons devant les corps publics réclamer de la législation pour vous? [...] Si vous votez pour la cédule B, vous répudiez ceux que vous avez librement choisis pour vous représenter et ce sera une défaite pour le Travail Organisé tout entier et pour chacun de vous en particulier»²¹⁸.

Malgré le soutien que lui manifestent les syndicats internationaux et catholiques, les milieux d'affaires, les journaux *La Presse* et *The Gazette*, et certains politiciens libéraux comme le sénateur Dandurand, le projet de la Commission de la charte ou «cédule A» est défait le 16 mai par 26 000 voix contre 42 500²¹⁹. Selon l'analyse de Francq, la stratégie du maire Martin de soulever les francophones contre la minorité anglophone a obtenu du succès

²¹⁶ Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 4, ..., 31.

²¹⁷ *La Patrie*, 7 avril 1921, 8. La polémique avec Médéric Martin est aussi abordée dans plusieurs éditoriaux de Francq: *Le Monde ouvrier*, 9 avril 1921, 1; 16 avril 1921, 1; 23 avril 1921, 1; 30 avril 1921, 1; 7 mai 1921, 1.

²¹⁸ *Le Monde ouvrier*, 14 mai 1921, 1. Le même message apparaît dans le texte que Francq et Foster font paraître dans *La Presse*, et qui se veut un appel aux différents syndicats de la métropole en faveur de la «cédule A» (*La Presse*, 13 mai 1921, 23).

²¹⁹ Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 4, ..., 31.

puisque le vote s'est divisé dans les différents quartiers selon la langue des électeurs²²⁰. De plus, il associe la victoire du maire à sa grande popularité et à la campagne de salissage menée à son endroit par les conseillers. Il faut dire aussi que l'abolition des petits quartiers électoraux et la réduction du nombre de conseillers de 20 à 9 a de quoi effrayer l'électorat qui craint que cette mesure réduise les chances de voir un ouvrier se faire élire comme conseiller. Enfin, la nouveauté de certaines mesures comme la représentation proportionnelle a certes nui aux chances de succès des supporteurs de la «cédule A».

Constatant que les travailleurs ont voté massivement en faveur de la «cédule B», il ne peut s'empêcher d'analyser ce vote comme un geste de non-confiance à l'endroit des dirigeants syndicaux:

Nous avons été battus et bien battus, il ne sert à rien de chercher à atténuer cette défaite. Le pire de tout, c'est que ce sont les quartiers ouvriers qui nous ont administré cette raclée; comme d'autres fois, les membres des unions internationales ont méconnu la voix de leurs dirigeants et ont renié leur plateforme de principes. On dirait franchement qu'un grand nombre ne sont unionistes que de nom. Lorsqu'il s'agit d'une augmentation de salaire ou de meilleures conditions de travail, ça va bien, l'union est une bonne chose; mais quand ce sont les principes qui sont en jeu, ah non, alors ça ne marche plus, la grande masse ouvrière préfère suivre des démagogues plutôt que les hommes auxquels elle a recours quand il s'agit de difficultés industrielles et d'arbitrage. Les unionistes ne s'arrêtent pas un instant pour se demander dans quelle position ridicule ils mettent ceux qui les représentent, quelle influence auront ces hommes-là quand ils iront implorer le gouvernement de leur accorder de la législation ouvrière.²²¹

Francq est sévèrement déçu. Et ce n'est pas un hasard s'il coupe définitivement les ponts avec le Parti ouvrier quelques mois plus tard, à l'automne 1921. À notre avis, cette campagne

²²⁰ *Le Monde ouvrier*, 21 mai 1921, 1. Robert Rumilly arrive aux mêmes conclusions que Francq puisqu'il mentionne que les quartiers anglais ont donné une forte majorité à la «cédule A» tandis que la situation est totalement inversée dans les quartiers à majorité francophone (Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 4, ..., 31).

²²¹ *Ibid.*, 21 mai 1921, 1.

électorale marque la fin de ses ambitions politiques²²².

5.4. La fin des illusions ou la rupture de Francq avec le Parti ouvrier (1916-1921)

À l'approche des prochaines élections provinciales et municipales, un conflit éclate au Comité central du Parti ouvrier sur une question de procédure. En mars 1916, le Club ouvrier Maisonneuve choisit Wilfrid Paquette pour le représenter dans le comté de Maisonneuve lors de l'élection provinciale prévue pour le 22 mai prochain. Paquette, ancien organisateur syndical de la *United Textile Workers of America* (UTWA), a quitté cette organisation à l'automne 1906 pour fonder la Fédération des ouvriers textile du Canada (FOTC), une concurrente directe de la UTWA²²³. En prime, il a été expulsé du Comité central du Parti ouvrier en 1908 parce qu'il était membre d'un club libéral²²⁴. À son assemblée du 5 mars, Francq fait une sortie contre le Club ouvrier Maisonneuve soutenant que, selon les règles du Parti, le choix des candidats relève uniquement du Comité central et non des différents clubs ouvriers. Au cours de la discussion qui suit, il est confronté à Joseph Ainey qui défend la position du Club ouvrier Maisonneuve. Après un long débat, Francq se retrouve isolé face à l'assemblée qui donne raison à Ainey²²⁵. Les candidatures de Wilfrid Paquette dans Maisonneuve et de David Giroux dans Dorion sont donc endossées officiellement par le Comité central le 5 mai 1916. Considérant cette décision comme un vote de non-confiance à son endroit, Francq offre sa démission au président Alphétus Mathieu qui ne l'accepte pas

²²² Malgré ces commentaires plutôt sombres, Francq demeure tout de même positif. En septembre 1921, dans le bilan qu'il trace de son expérience à la Commission de la charte pour les délégués du CMTC, il propose d'apporter certains changements aux assemblées syndicales: «Il [le résultat du référendum] démontre également que dans les assemblées d'union on devrait un peu moins parler de questions de boutique, d'heures de travail et de salaires et un peu plus des grandes questions sociales et politiques auxquelles nous avons à faire face. [...] C'est une campagne d'éducation à faire que d'inculquer au peuple le respect de sa classe» («Rapport du Comité exécutif de la province de Québec», *Proceedings of TLCC*, 1921, 124).

²²³ Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 113-115.

²²⁴ Larivière, *Albert Saint-Martin ...*, 97.

²²⁵ *La Presse*, 6 mars 1916, 11.

et décide d'en remettre la discussion à plus tard²²⁶. Après l'élection au Bureau de contrôle en 1909 et le débat sur la révision de la charte de la ville au CMTM en 1913, ce dernier incident marque la troisième défaite personnelle de Francq devant Joseph Ainey.

Loin de se résorber, le désaccord prend plutôt de l'ampleur à l'assemblée suivante lorsque Paquette annonce à tous qu'il ne désire plus se porter candidat dans Maisonneuve arguant que le manque de temps l'empêche de mettre sur pied une campagne électorale efficace. Il n'en faut pas plus pour que Francq, furieux, accuse Paquette d'avoir trompé le Comité central en refusant de se porter candidat²²⁷. En ce qui a trait à la candidature de Giroux dans Dorion, un autre débat éclate lorsqu'un délégué reproche aux dirigeants du Comité central de ne pas appuyer assez efficacement la campagne de Giroux. Narcisse Arcand qui est intervenu précédemment en faveur de Paquette revient à la charge pour défendre Giroux. Se considérant sûrement visé par les remarques d'Arcand, Francq explique son choix de ne pas appuyer Giroux par le fait que ce dernier préfère faire front commun avec le Parti conservateur contre les libéraux. Selon lui, Giroux profiterait du soutien moral et surtout financier des conservateurs: «Nous croyons que cette recommandation lui fera plus de tort que de bien, car la classe ouvrière en général reconnaît les efforts faits par le Gouvernement Gouin [...]» de souligner Francq²²⁸. Comme ils n'appuient pas la stratégie de Giroux, les Francq, Verville et L.-M. Dupont ne voient pas pourquoi ils parleraient en sa faveur dans les assemblées politiques. Comble de malheur pour les travaillistes qui semblent plus divisés que jamais, le délégué Bliss du Club ouvrier de Verdun prévient les délégués qu'à la prochaine assemblée il proposera la réorganisation complète du Parti ouvrier afin d'inclure les socialistes. Pour Francq, la seule bonne nouvelle de la journée survient à la fin de l'assemblée, lorsqu'à l'unanimité, les délégués du Comité central décident que sa lettre de démission

²²⁶ Groupe de recherches, *Chronologie des mouvements politiques ...*, 172; *Le Monde ouvrier*, 13 mai 1916, 1.

²²⁷ *La Presse*, 5 juin 1916, 12.

²²⁸ *Le Monde ouvrier*, 3 juin 1916, 1.

demeure indéfiniment «sur la table»²²⁹.

Un débat similaire survient au CMTM au même moment lorsque le syndicat des peintres demande au Conseil d'endosser la candidature d'Achille Latreille qui se présente aux élections municipales dans Saint-Jean-Baptiste²³⁰. Pour Francq, il est impensable de laisser les syndicats ou les clubs ouvriers choisir eux-mêmes les candidatures ouvrières et s'immiscer ainsi dans le processus décisionnel qui relève exclusivement du Comité central du Parti ouvrier et du CMTM: «On ne doit pas, dit-il, introduire la politique dans les unions ouvrières, car la politique est un élément dissolvant seulement propre à diviser les travailleurs et à détruire l'union qui fait leur force»²³¹. Cette fois, Francq peut compter sur l'appui des Lynch, Arcand, Foster et de quelques autres pour l'emporter. Ainsi, la candidature de Latreille n'est soutenue ni par le Conseil, ni par le Parti ouvrier qui donnent plutôt leur aval au cigarié Adolphe Gariépy, candidat dans Lafontaine²³². Gariépy qui est cigarié de métier est un syndicaliste connu dans le mouvement ouvrier et un ami personnel de Francq.

Disant regretter la dissension qui prévaut entre les divers groupes au Comité central du Parti ouvrier, Francq, qui occupe le poste de secrétaire au Parti, préfère ne pas assister à l'assemblée de juillet où Bliss demande la démission des dirigeants du Comité central et la réadmission des socialistes²³³. Il se charge plutôt de répondre à Bliss par la voie des journaux: «Il est évident que dans notre province le mot socialisme fait peur, et que, si le Parti Ouvrier

²²⁹ *La Presse*, 5 juin 1916, 12.

²³⁰ Ancien président du Parti ouvrier, maintenant à l'emploi de la ville de Montréal à titre d'inspecteur des échafaudages depuis 1914, Latreille n'a plus la cote au Parti depuis qu'il a claqué la porte en décembre 1906 après avoir contesté le choix de Joseph Ainey pour représenter les ouvriers dans le comté de Sainte-Marie. Lorsqu'il se présente aux élections municipales de 1910 comme candidat au Bureau de contrôle, il n'obtient l'appui ni du CMTM, ni du Parti ouvrier (*La Patrie*, 29 janvier 1910, 21).

²³¹ *La Presse*, 17 mars 1916, 6.

²³² *Le Monde ouvrier*, 25 mars 1916, 1.

²³³ *Ibid.*, 8 juillet 1916, 1.

accepte les représentants des clubs socialistes, adieu les ambitions de ceux qui aspirent à être députés ou mêmes échevins ouvriers»²³⁴.

Les travaillistes ont réussi au cours des ans à tenir les socialistes à l'écart des activités du Parti ouvrier comme nous l'avons vu précédemment dans ce chapitre. Or à partir du printemps 1916, ces derniers reviennent en force au Parti par le biais des clubs ouvriers de quartiers et des syndicats. S'ils sont loin d'être majoritaires, les Bliss, Adélar Lanouette, Michael Buhay et Richard Kerrigan font beaucoup de bruit et critiquent sévèrement le travail des Ainey, Verville, Francq, Arcand, Lynch et Dupont. Lors d'une assemblée orageuse, par exemple, Adélar Lanouette affirme que «[...] depuis 15 ans, le parti ouvrier n'a absolument rien fait qui pût montrer qu'il avait quelque souci des intérêts de la classe ouvrière». Il va encore plus loin, ajoutant que «[...] le comité central était devenu un simple bureau de placement à l'usage de quelques privilégiés en quête de situations»²³⁵. Francq tente à quelques reprises de contrer les vellétés des socialistes tant au CMTM qu'au Parti ouvrier, mais il n'y met plus l'effort qu'il y mettait quelques années auparavant. En juillet 1917, il prend tout de même la peine de mentionner qu'il faut réorganiser le Parti ouvrier sur de nouvelles bases estimant qu'une scission complète d'avec le Parti ouvrier est nécessaire²³⁶. Puis en septembre 1917, seulement quelques jours avant la tenue du congrès annuel du CMTC, il exprime le désir de voir le CMTC fonder un parti ouvrier national pour tout le Canada. À son assemblée régulière du 6 septembre, le CMTM endosse la proposition de Francq dans une proportion de 56 voix contre 14²³⁷. Face à la menace de la conscription à laquelle il s'oppose, le CMTC accepte de créer un parti ouvrier canadien lors de son congrès de septembre qui se tient à

²³⁴ *Ibid.*, 1er juillet 1916, 1.

²³⁵ *La Presse*, 7 septembre 1917, 2.

²³⁶ *Le Monde ouvrier*, 21 juillet 1917, 1.

²³⁷ *La Presse*, 7 septembre 1917, 2; *Le Monde ouvrier*, 8 septembre 1917, 1-4.

Ottawa²³⁸.

En fait, l'élection municipale d'avril 1916 marque un tournant dans la pensée de Francq. Devant la défaite du candidat ouvrier Adolphe Gariépy dans Lafontaine qui termine deuxième, loin derrière Eudore Dubeau qui obtient 2 280 voix contre seulement 825 pour Gariépy, Francq, découragé, remet en doute la nécessité de l'action politique ouvrière autonome. S'inspirant d'une citation de Laurier²³⁹, il admet qu'il est temps de faire un examen de conscience sur les échecs successifs des candidatures ouvrières. Selon lui, le problème réside dans le fait que la population est fondamentalement attachée aux deux partis traditionnels: «[...] la nécessité d'un parti ouvrier est reconnue par tous les penseurs, mais hélas les ouvriers en général ne sont pas des penseurs, ils excellent dans le métier ou la profession qu'ils exercent, mais quand il s'agit de questions politiques, ils se rangent sous la bannière du parti libéral ou du parti conservateur; *ils sont libéraux ou conservateurs par instinct et pour la plupart d'entre eux, c'est une simple question d'atavisme*»²⁴⁰. Il se questionne donc à voix haute sur l'opportunité de changer l'orientation du Parti ouvrier et d'appuyer dorénavant des candidats ouvriers qui se présenteraient sous la bannière d'un des deux partis traditionnels: «Est-ce que nous n'aurions pas plus de succès en suivant ces exemples et en faisant un compromis avec le parti politique dont le programme est le plus identique ou le plus semblable au nôtre, nous serions alors certains d'une représentation ouvrière au Parlement Provincial?»²⁴¹. Bien entendu, ce compromis devrait s'effectuer avec le parti le plus sympathique aux intérêts de la classe ouvrière, soit le Parti libéral. Pour démontrer ce point, il trace un parallèle entre la plate-forme du Parti ouvrier et le programme

²³⁸ Fait à noter, la résolution originale, qui mènera à la création du Parti ouvrier du Canada, a été présentée par les trois délégués du CMTM: Francq, Foster et Gariépy (*Proceedings of TLCC*, 1917, 170-171).

²³⁹ Placé en exergue de son texte, la citation dit: «Mon patriotisme à moi consiste à dire à mon peuple de dures vérités».

²⁴⁰ *Le Monde ouvrier*, 15 avril 1916, 1 (nous soulignons).

²⁴¹ *Idem*.

du Parti libéral pour conclure que le programme ouvrier est largement inspiré du «vrai» libéralisme:

Mais c'est tout simplement le programme des anciennes idées libérales, jetez-y les yeux et vous y trouverez tout ce qu'avaient réclamé les Mercier, les Marchand, les Turcot, les Parent et les Gouin même: c'est pour ces idées-là qu'ils luttèrent les anciens jouteurs du vrai libéralisme. Et les réformes qu'ils préconisaient ces vieux champions des libertés populaires, nous les trouvons inscrites en lettres d'or dans le programme politique du Parti Ouvrier. [...] Est-ce la faute au Parti Ouvrier si le Parti libéral rendu au pouvoir a oublié son vieux programme et a été obligé — (de par les circonstances, nous voulons bien l'admettre) — de faire des compromis pour s'y maintenir?²⁴²

Si Francq entame sa réflexion sur la validité de l'action politique ouvrière à partir de 1916, la rupture totale avec le Parti ouvrier ne surviendra, par contre, que cinq ans plus tard. Entre 1916 et 1921 plusieurs événements motiveront sa décision de couper définitivement les ponts avec le Parti ouvrier.

Le premier de ces événements est la prise en charge du nouveau Parti ouvrier du Canada, section de la province de Québec par les forces de gauche, socialistes et sociaux-démocrates. Ironiquement, Francq qui a proposé la création d'un parti ouvrier sur une base nationale, participe de très loin à la mise sur pied du Parti ouvrier du Canada, section de la province de Québec, qui a lieu à Montréal les 3 et 4 novembre 1917²⁴³. Il n'occupe aucun poste de direction au nouveau Parti ouvrier du Canada, mais il participe aux premiers congrès du Parti à titre de président du Comité de la constitution en 1919 et en 1920. Au congrès de 1920, il est également membre du Comité des officiers²⁴⁴. Évidemment, Francq représente la tendance travailliste et il tente, tant bien que mal, de faire contrepoids aux socialistes qui sont présents en très grand nombre, car contrairement à la force mineure qu'ils représentaient dans l'ancien Parti ouvrier, ils prennent beaucoup plus de place dans la nouvelle organisation. À la suite du congrès de 1918, par exemple, le journaliste du *Monde ouvrier* mentionne:

²⁴² *Idem.*

²⁴³ *Ibid.*, 10 novembre 1917, 1.

²⁴⁴ *Ibid.*, 22 novembre 1919, 2; 20 novembre 1920, 1.

«L'élément radical, qui s'opposait aux vues rationnelles des trades-unionistes, a tenu le haut du pavé, car le nombre de ses représentants le lui permettait»²⁴⁵. En réponse aux vues révolutionnaires des forces de gauche, Francq publie, dès la semaine suivante, le programme du Parti travailliste anglais et propose d'en adopter les grands principes. À ses yeux, «[l]e programme du parti ouvrier de Grande-Bretagne indique clairement comment peut s'opérer l'émancipation du prolétariat sans tuer, ni incendier, ni voler»²⁴⁶.

En 1919, Francq fait adopter une résolution à l'Union typographique Jacques-Cartier recommandant que ce syndicat se désaffilie du Parti ouvrier du Canada si ce dernier ne se prononce pas contre la *One Big Union* (OBU), une nouvelle centrale syndicale rivale de la FAT qui valorise l'organisation des travailleurs sur une base industrielle et non selon les métiers²⁴⁷. Pourtant, l'année précédente, il a lui-même proposé et obtenu l'affiliation de l'Union typographique au nouveau parti²⁴⁸. Comme l'influence des groupes de gauche se fait de plus en plus sentir au Parti, il cesse alors de l'appuyer²⁴⁹. Plus encore, en 1921, il mène une vive campagne au CMTM pour que celui-ci se désaffilie du Parti ouvrier²⁵⁰.

²⁴⁵ *Ibid.*, 21 décembre 1918, 1.

²⁴⁶ *Ibid.*, 28 décembre 1918, 1.

²⁴⁷ Assemblée du 7 septembre 1919, Fonds UTJC.

²⁴⁸ Assemblée du 12 janvier 1918, 10, Fonds UTJC.

²⁴⁹ En janvier 1923, lorsque le journal *L'Événement* de Québec l'accuse d'être l'organisateur de la visite du socialiste français Jean Longuet à Montréal au nom du Parti ouvrier, il fait le point: «Je tiens à dire à *L'Événement* que je n'ai eu absolument rien à faire avec la visite de M. Jean Longuet, à Montréal; n'étant pas membre du Parti Ouvrier et ce depuis plusieurs années, ce parti ne peut donc pas m'appartenir; c'est même parmi les membres de ce Parti que se rencontrent mes adversaires les plus acharnés. Depuis que ce Parti a changé son orientation et a admis dans ses rangs les socialistes-révolutionnaires, les membres du Workers' Party et autres radicaux du même acabit, dont la mentalité et les aspirations ne s'accordent guère avec les miennes, j'ai cru bien faire de m'en retirer, et de consacrer mes efforts à la défense exclusive des intérêts économiques des membres du Travail Organisé; la politique du *Monde Ouvrier* en est une de trade-unionisme pur et simple, en conformité avec la plate-forme de principes du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Cela me suffit» (*Le Monde ouvrier*, 13 janvier 1923, 1).

²⁵⁰ *Le Monde ouvrier*, 5 février 1922, 1.

L'année 1921 marque la fin des illusions de Francq. À l'élection fédérale de 1921, face à l'élection de seulement trois candidats ouvriers dans l'ensemble du Canada, il se demande s'il ne serait pas préférable à l'avenir de s'en tenir au combat économique: «Ne vaudrait-il pas mieux alors, au lieu d'envoyer nos meilleurs hommes à la boucherie électorale, les uns après les autres, leur permettre de faire leur marque et de triompher avec un des deux vieux partis politiques et de s'en tenir exclusivement à la solution du problème économique? C'est la politique du vieux leader, Samuel Gompers et de la Fédération Américaine du Travail, et je me demande si elle n'est pas la meilleure après tout»²⁵¹. Moins de deux semaines après cet éditorial, le typographe Joseph Gauthier, sous l'étiquette libéral-ouvrier, remporte le comté de Montréal-Sainte-Marie lors de l'élection partielle provinciale du 22 décembre. Cette victoire consolide définitivement sa pensée en ce qui a trait à l'action politique ouvrière. Francq ne se questionne plus comme en 1916, mais il prend définitivement position:

Les ouvriers sont encore trop attachés aux vieux partis politiques pour leur faire accepter un troisième parti, celui-ci fut-il même un parti exclusivement composé d'ouvriers et ses candidats fussent-ils les plus capables, les plus honnêtes et les plus dévoués, qu'ils se feront infailliblement battre à plate couture à de très rares exceptions près, s'ils ne sont favorisés par des circonstances exceptionnelles.

A quoi sert-il alors de s'entêter à suivre une mauvaise voie, et ne vaut-il pas mieux avouer qu'on s'est trompé que de continuer à sacrifier nos meilleurs hommes et à les tuer politiquement parlant? Puisque le peuple ne veut pas du parti ouvrier, laissons ceux de nos membres qui sont atteints de la maladie du mandat électoral et qui en ont les capacités ou le courage se présenter sous la bannière de l'un ou l'autre parti, et une fois élus, ils pourront alors préconiser en Chambre les réformes que la grande masse des travailleurs organisés désire voir inscrire dans nos Statuts [...].²⁵²

Si l'éditorial que Francq rédigeait en 1916 après la défaite de son ami Adolphe Gariépy constitue l'élément déclencheur de sa réflexion, il ne fait pas de doute que l'élection du «libéral» Joseph Gauthier en 1921, jumelée aux échecs répétés des candidatures purement ouvrières et au noyautage du Parti ouvrier par les forces de gauche, marquent la rupture définitive et totale avec l'action politique ouvrière autonome. En guise de conclusion à ce

²⁵¹ *Ibid.*, 11 décembre 1921, 1.

²⁵² *Ibid.*, 25 décembre 1921, 5.

débat, Francq aura cette réflexion: «Que ceux qui croient encore à l'efficacité du mouvement politique maintiennent un Parti Ouvrier, je n'y ai aucune objection, c'est leur droit; mais qu'ils laissent à ceux qui n'y croient pas ou plus, la même liberté de rester fidèles au parti politique qui répond le mieux à leurs aspirations ou à leur mentalité»²⁵³. En repoussant l'idée d'une action politique ouvrière partisane, il rejoint totalement le camp des gompéristes. Pour les trente prochaines années, il deviendra un défenseur infatigable de la ligne gompériste mettant prioritairement l'accent sur la question économique, limitant son action politique à l'appui de candidatures sympathiques aux intérêts du mouvement ouvrier organisé.

5.4.1. Les liens de Francq avec le Parti libéral

Au moment où il délaisse ses activités au sein du Parti ouvrier, Francq se rapproche peu à peu des libéraux de Taschereau. Au Parti ouvrier, par exemple, il s'oppose farouchement aux partisans de l'OBU et défend la conduite du député ouvrier de Maisonneuve, Adélarde Laurendeau, qui assiste aux caucus des libéraux et fait front commun avec eux sur différentes questions²⁵⁴. En septembre 1921, Aurèle Lacombe, l'autre député ouvrier, rappelle à Antonin Galipeault, ministre des Travaux Publics et du Travail que Francq «[...] est toujours sur la brèche au Conseil des Métiers et du Travail pour défendre le Gouvernement et spécialement le Département du Travail»²⁵⁵. Rappelons que Francq entretient des liens privilégiés avec le gouvernement libéral à partir de 1921 alors que son imprimerie obtient d'importants contrats d'impression du ministère des Travaux Publics et du Travail²⁵⁶. Ainsi, à la suite de son retrait définitif du Parti ouvrier en 1921, il prend continuellement position dans son journal en faveur des libéraux fédéraux et provinciaux au moment des élections. Pour Francq, il ne fait pas de

²⁵³ *Ibid.*, 1er janvier 1922, 1.

²⁵⁴ *La Patrie*, 15 novembre 1920, 7.

²⁵⁵ Lettre d'Aurèle Lacombe à Antonin Galipeault, 29 septembre 1921, Lettre no 2877, Correspondance reçue, 1921, Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail.

²⁵⁶ Voir à ce sujet la section 2.2.2. du chapitre 2.

doute que «[...] le parti conservateur a toujours été le protecteur et l'ami des monopoles et des puissants de ce monde; le parti libéral fut toujours celui de la grande masse du peuple, des faibles et des opprimés; non pas qu'il ait accordé tout ce que le Travail Organisé lui a demandé, mais, au moins, il a fait quelque chose pour la classe ouvrière»²⁵⁷.

D'élection en élection, la formule utilisée par Francq varie très peu; officiellement, il souligne l'importance de suivre la politique de la FAT, soit de voter pour un candidat ouvrier, mais à défaut de candidat ouvrier *bona fide*, les électeurs doivent se tourner vers les candidats qui auront montré le plus de sympathie pour la classe ouvrière. Invariablement, le bilan effectué par Francq favorise le Parti libéral. À l'élection provinciale de 1927, par exemple, il rédige deux éditoriaux pour orienter le vote des ouvriers en faveur des libéraux. Ainsi, après avoir dénigré le Parti conservateur et souligné que le Parti ouvrier «est devenu une quantité négligeable et ne compte plus pour le moment»²⁵⁸, il rappelle les faits d'arme des libéraux:

Il faut être aveugle ou de bien mauvaise foi pour nier que sous l'administration Taschereau notre province n'a pas pris un essor et un développement extraordinaires et que les finances sont dans une situation florissante exceptionnelle. Certes, au point de vue strictement ouvrier, on peut reprocher au gouvernement Taschereau de ne pas nous avoir donné tout ce que nous demandions et même ce que nous avons le droit d'espérer, mais quand on songe à tout ce qui a été accompli en fait de législation ouvrière et sociale on est bien obligé d'avouer que nous avons obtenu beaucoup et que le parti libéral a droit à la reconnaissance et à l'appui de la grande masse ouvrière.²⁵⁹

Enfin, sur un plan plus personnel, Francq a toujours eu beaucoup d'admiration pour certains chefs libéraux comme Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King. Après avoir écrit à King une première fois en 1921 pour lui souhaiter un joyeux anniversaire²⁶⁰, il lui écrit

²⁵⁷ *Le Monde ouvrier*, 26 juillet 1930, 1.

²⁵⁸ *Le Monde ouvrier*, 23 avril 1927, 1.

²⁵⁹ *Le Monde ouvrier*, 14 mai 1927, 1. Durant l'été et l'automne 1927, *Le Monde ouvrier* publie une série de portraits fort élogieux de politiciens libéraux.

²⁶⁰ Lettre de Gustave Francq à W.L.M. King, 19 décembre 1921, Lettre no 52 075, microfilm C-1946, série J1: première série de correspondance, 1889-1950, Fonds W.L.M. King.

de nouveau en 1926 pour le féliciter de sa victoire électorale: «It is a personal triumph for you and you may rest assured that the workers of Montreal are more than ever with you and the party that have stood for us all the time. Believe me, dear Mr King, your most devoted admirer, Gus Francq»²⁶¹. Enfin, en 1948, alors qu'il est à la retraite, il revient sur ses liens avec le Parti libéral dans les pages du *Monde ouvrier*:

Ceux qui me connaissent savent que j'ai toujours été ouvrier d'abord et libéral après, car ce fut ce parti qui avait le plus de mes idées tout comme c'est celui qui a le plus fait dans le domaine de la législation sociale, toutes les grandes lois inscrites dans nos Statuts, tant provinciaux que fédéraux, l'ont été par le parti libéral. Dans le passé, je fus un partisan fanatique de Sir Wilfrid Laurier et j'ai toujours eu beaucoup d'estime pour l'honorable MacKenzie King — le fait de l'avoir connu lorsqu'il était sous-ministre du Travail à Ottawa y est probablement pour quelque chose [...].²⁶²

Dans ce même article, il rappelle que le Parti libéral (sûrement sous Taschereau) lui a déjà offert une candidature libérale dans son comté de Notre-Dame-de-Grâce. Il avait refusé, certain d'être défait par le candidat du Parti conservateur qui remportait le comté année après année. Plus tard, comme nous le verrons, il se fera le défenseur des politiques du gouvernement libéral d'Adélard Godbout devant les attaques de l'Union nationale de Maurice Duplessis contre les associations ouvrières de la province²⁶³.

Conclusion

Durant ses dix années d'activité au Parti ouvrier, Francq apparaît sans conteste comme le chef de file de l'action politique ouvrière à Montréal. Il se démarque ainsi de la politique traditionnelle de la FAT par sa valorisation de l'action politique ouvrière autonome. Au Parti ouvrier, il bâtit l'organisation selon les principes travaillistes, valorisant la participation des ouvriers de métiers affiliés au CMTM au détriment des socialistes, des ouvriers non syndiqués

²⁶¹ Lettre de Gustave Francq à W.L.M. King, 16 septembre 1926, Lettre no 111 607, microfilm C-2288, série J1: première série de correspondance, 1889-1950, Fonds W.L.M. King.

²⁶² *Le Monde ouvrier*, 10 juillet 1948, 1.

²⁶³ Nous abordons ce sujet dans les sections 8.2. et 8.3. du chapitre 8.

et des membres des clubs ouvriers. Devant le conservatisme ambiant de la société québécoise, les travaillistes craignent d'être associés aux socialistes et de perdre ainsi toute chance de faire élire des candidats ouvriers. Menés par Francq, les syndicalistes internationaux dirigent le Parti ouvrier entre 1906 et 1916 et l'orientent invariablement selon les principes travaillistes. Cette stratégie provoque des divisions au sein des partisans de l'action politique ouvrière et nuit considérablement au développement du Parti ouvrier de Montréal. D'ailleurs, les candidats ouvriers obtiennent peu de succès sur la scène politique lors des élections. Sur la dizaine de candidats qui se présentent à des élections durant cette période, seuls Alphonse Verville et Joseph Ainey sont élus.

Par ailleurs, loin de se restreindre à l'action électorale, Francq intervient activement sur la scène municipale pour obtenir des révisions à la charte de la ville. Partisan convaincu de l'abolition de la qualification foncière et de la lutte contre les trusts, il présente des mesures hautement progressistes au moment où il siège à la Commission de la charte en 1920-1921. Il met beaucoup d'énergie, par exemple, à défendre certaines mesures comme le vote obligatoire, la représentation proportionnelle, le droit de vote des femmes et l'élimination du dépôt électoral de 500\$. Principal artisan du nouveau projet de charte, il doit cependant baisser pavillon à deux reprises; une première fois devant le gouvernement Taschereau, puis devant l'électorat montréalais lors du référendum du printemps 1921. Par contre, certaines des mesures qu'il préconise depuis le tournant du siècle obtiennent du succès comme la centralisation des commissions scolaires à Montréal à partir de 1917, l'uniformité des manuels scolaires à la CÉCM et l'abolition de la qualification foncière en 1912.

Chapitre 6

L'ère des confrontations (1917-1921)

Introduction

Ce chapitre aborde la période la plus mouvementée de la vie et de la carrière syndicale de Gustave Francq. En outre, il s'agit d'une période importante dans l'évolution du mouvement ouvrier canadien puisqu'elle est marquée par la «Grande Guerre» de 1914-18 — et la crise de la conscription —, par la révolte ouvrière de l'après-guerre qui atteint son apogée avec la création de la *One Big Union* (OBU) et par la grève générale de Winnipeg au printemps 1919. Enfin, au Québec, les années 1917-1921 voient la formation de syndicats catholiques qui confrontent les syndicats internationaux.

Divisé en quatre parties, ce chapitre s'ouvre avec la création du journal *Le Monde ouvrier*. Mis sur pied par le Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM), le journal devient rapidement la propriété de Francq. Entouré d'une équipe de collaborateurs, Francq oriente invariablement le journal selon les idéaux du syndicalisme international durant la vingtaine d'années qu'il passe à la tête du *Monde ouvrier*.

Plus conflictuelle, la deuxième partie du chapitre aborde les positions défendues par Francq durant la Première Guerre mondiale et la crise de la conscription. Contrairement aux milliers de Canadiens qui perçoivent le déclenchement de la guerre comme un signe de reprise économique et la fin du chômage chronique qui frappe le pays depuis 1913, Francq y voit plutôt un événement tragique pour sa famille prise au milieu d'une Belgique envahie par les troupes allemandes à l'été 1914. D'ailleurs, s'il est trop âgé pour s'enrôler, deux de ses fils n'hésiteront pas à se rendre en Europe combattre pour la libération de leur patrie. Ces événements, de même que les atrocités commises par les Allemands en Belgique, le motivent à appuyer totalement l'effort de guerre canadien.

La troisième partie porte sur la période de l'après-guerre et de la révolte ouvrière qui embrase tout le territoire canadien. Face à la radicalisation des ouvriers, Francq et la direction syndicale du CMTM tentent de réfréner le militantisme de la base en s'opposant systématiquement au principe de la grève générale de sympathie. Ébranlés par la révolution russe de 1917 et par l'exemple de la grève générale de Winnipeg, les dirigeants internationaux combattent l'apparition de l'OBU, une nouvelle centrale syndicale axée sur le syndicalisme industriel et l'action directe.

Enfin, la dernière partie du chapitre est consacrée à la lutte que mène Francq contre les promoteurs du syndicalisme catholique au Québec pendant l'après-guerre et les années 1920. À ses yeux, la syndicalisation de travailleurs selon leur appartenance religieuse constitue une aberration, principalement dans une ville aussi cosmopolite que Montréal. Après s'être très tôt rendu compte que certains ouvriers pouvaient facilement cautionner ce type d'organisation, il mettra beaucoup d'énergie à combattre l'implantation des syndicats catholiques au Québec, de même que le rôle joué par l'Église catholique dans le monde syndical.

6.1. La fondation du journal *Le Monde ouvrier* (1916)

Depuis l'échec de *L'Ouvrier* en 1908, Gustave Francq n'a toujours pas abandonné son projet de fonder un journal pour défendre les intérêts de la classe ouvrière et du syndicalisme international. Son acharnement s'explique en grande partie par le fait qu'il croit profondément en l'éducation des masses ouvrières. Aux cours des ans, il propose à plusieurs reprises, par exemple, de tenir de vastes campagnes d'éducation pour sensibiliser la population aux objectifs et réalisations des syndicats internationaux et du Parti ouvrier de Montréal¹. En 1920, par exemple, il déclare au sujet de la classe ouvrière: «It is [...] our duty to educate them [les ouvriers] by sending the strongest men of our movement to sit alongside of them,

¹ *Le Monde ouvrier*, 11 décembre 1921, 1; 14 novembre 1925, 1; 7 janvier 1928, 1; 21 avril 1945, 1.

and convince them that our demands can be realized, and that our theories are not utopias»². Selon lui, l'éducation des masses permet de développer une conscience de classe et une solidarité ouvrière, lesquelles se soldent éventuellement par une augmentation substantielle des taux de syndicalisation et par l'élection d'un gouvernement travailliste à l'image du *Labour Party* anglais³. À ce sujet, Francq a l'habitude d'écrire dans ses éditoriaux qu'on ne peut jamais trop instruire le peuple⁴.

En 1915, lorsque le projet de création d'un nouveau journal est mis en branle, Francq en est ainsi à sa troisième tentative. À l'image de la fondation de *L'Ouvrier* huit ans plus tôt, le CMTM se charge une fois de plus de parrainer le nouveau projet⁵. Ainsi, à l'assemblée du Conseil du 18 novembre 1915, Francq est nommé secrétaire-trésorier du comité chargé de mettre sur pied un journal ouvrier hebdomadaire⁶. Un mois plus tard, une corporation est

² «Report of the Parliamentary Representative for Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1920, 118.

³ Dans le bilan qu'il trace des trois premières années du *Monde ouvrier* en janvier 1919, Francq parle de la vocation éducatrice du journal dont il semble très fier: «Nous avons fourni à nos lecteurs ce que nous considérons être une littérature instructive autant que récréative. Nous avons étudié tour à tour tous les grands problèmes sociaux, et cela dans les deux langues. Les ouvriers qui ont lu *Le Monde Ouvrier* depuis sa fondation doivent maintenant savoir exactement ce que veulent dire ces grands mots: syndicalisme, collectivisme, socialisme, coopération, révolution sociale. [...] Cette campagne d'éducation, nous voulons la continuer. Pour l'étendre encore plus, nous avons besoin de l'appui de tous ceux qui croient en la vraie démocratie, en la vérité, en la science, en la liberté, en la justice» (*Le Monde ouvrier*, 4 janvier 1919, 1).

⁴ Voir, par exemple: *Le Monde ouvrier*, 9 mars 1938, 5. En fait, cette expression d'Athanase David — «On peut mal instruire le peuple, mais on ne pourra jamais assez l'instruire» —, Francq l'utilise dans quelques éditoriaux et il s'en sert pour faire la publicité de son *Code des lois ouvrières et industrielles du Québec* (*Le Monde ouvrier*, 30 mars 1945, 5).

⁵ Sur la mise sur pied du *Monde ouvrier* et les idées exprimées dans le journal durant ses dix premières années d'existence, on consultera: André E. Leblanc, *The Labor Movement Seen Through the Pages of Montreal's Le Monde ouvrier/The Labor World (1916-1926)*, thèse de DES en histoire, Université de Montréal, 1971, 312 p.

⁶ *La Presse*, 9 novembre 1915, 13.

fondée en vertu de la loi des compagnies du Québec sous le nom de *Labour Press, Limited*⁷. Les bureaux de la corporation sont situés au 2 de la rue Saint-Paul Est dans les locaux de la *Mercantile Printing*. Pour montrer l'intérêt qu'il témoigne au sort du nouveau journal, le CMTM devient actionnaire pour un montant de 400\$ (80 parts à 5\$ l'unité).

Le Monde ouvrier/The Labor World, journal bilingue hebdomadaire, est publié pour la première fois le 18 mars 1916. À titre de président du CMTM, J.-T. Foster assume la présidence du nouveau Bureau de direction du journal, tandis que Francq occupe les postes de secrétaire-trésorier et de directeur-gérant⁸. Dès le début de l'aventure du journal, Francq est chargé de l'administration financière et de la gestion quotidienne du journal. Il est impliqué encore davantage puisque le journal est imprimé sur les presses de son imprimerie, la *Mercantile Printing*, l'adresse du Bureau de direction est également celle de la *Mercantile* et il est le principal rédacteur du journal. Or malgré la présence imposante de Francq au sein du journal, *Le Monde ouvrier* est tout de même l'organe officiel du CMTM au moment de sa création. Sa plate-forme de principes est celle du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) et sa politique, celle du Parti ouvrier.

Dans le premier numéro, Francq et la direction présentent les objectifs du journal. Après avoir précisé que l'on cherchera à défendre en priorité les intérêts des ouvriers syndiqués, la direction prend soin d'élargir son propos en soulignant que le journal visera l'amélioration de l'administration municipale en combattant les trusts et qu'il revendiquera «l'établissement des écoles nationales publiques»⁹. En ce qui a trait aux relations de travail, la direction du journal adopte une attitude conciliante à l'endroit des employeurs, attitude qui

⁷ Étrangement, la nouvelle compagnie, dont l'objectif premier est la publication d'un journal ouvrier, ne compte aucun ouvrier au moment de son incorporation, mais plutôt neuf hommes exerçant tous des professions libérales: avocats, comptables, architectes, etc. (Québec, *Gazette officielle du Québec*, 1916, 48, 1, 2-3).

⁸ *Le Monde ouvrier*, 18 mars 1916, 2.

⁹ *Ibid.*, 18 mars 1916, 1.

n'est pas sans rappeler le programme de *Vox Populi* publié dix ans plus tôt¹⁰:

Nous essayerons de démontrer aux hommes d'affaires, aux manufacturiers, aux industriels, aux patrons — petits et grands — que la prospérité d'un pays dépend entièrement du bien-être de la classe ouvrière, que s'ils paient des salaires de famine à leurs employés ils réduisent du même coup leur pouvoir d'achat et par ricochet font périlcliter leur propre industrie. Que plus l'ouvrier est bien traité, plus il produit, plus il enrichit son patron.

Le Monde Ouvrier n'est pas un organe révolutionnaire, mais il est et restera partisan d'une évolution constante en rapport avec la marche du progrès social et économique. Il prêchera des idées nouvelles, cherchant à relever le niveau moral de la masse par l'éducation et non par la coercition, qui n'a jamais engendré que l'hypocrisie et la dissimulation.¹¹

L'objectif est donc de développer une relation cordiale avec le milieu patronal, relation axée sur la respectabilité et la responsabilité des deux parties. À cet effet, les dirigeants du journal rejettent toute idée de confrontation, mais ils reconnaissent que si la classe ouvrière a des devoirs à remplir, elle a aussi des droits à faire prévaloir. Le programme se termine sur une formule efficace qui décrit parfaitement l'atmosphère du programme et qui rejoint en tous points la pensée de Francq: «Dans les siècles passés, le peuple faisait avancer le progrès par la révolution, aujourd'hui, le peuple crée le progrès par l'évolution»¹².

Le caractère bilingue du journal sert deux objectifs: d'une part, il permet de transcender les barrières linguistiques et nationales et de représenter l'ensemble des ouvriers montréalais, qu'ils soient francophones ou anglophones¹³; d'autre part, comme nous le mentionnions en début de chapitre, il accentue la vocation éducative du journal «en diffusant chez le peuple la connaissance des deux langues», car «dans le Québec, tous sans aucune

¹⁰ Le chapitre 5 sur l'engagement politique de Francq aborde le programme du journal *Vox Populi*. On peut aussi comparer les deux programmes en consultant l'ouvrage: Groupe de chercheurs, *L'action politique des ouvriers québécois ...*, 56-58 et 85-86.

¹¹ *Le Monde ouvrier*, 18 mars 1916, 1.

¹² *Idem*.

¹³ *Idem*.

exception, devraient pouvoir lire et parler les langues française et anglaise [...]»¹⁴. Le bilinguisme apparaît donc comme la meilleure solution pour venir à bout des conflits nationaux: «Si cela peut se réaliser, finis les querelles de race et les différends qui nous divisent, nous serions réellement des Canadiens, ... un point c'est tout»¹⁵.

Dès l'été 1916, lorsque le journal traverse sa première crise financière, Francq propose de se substituer à la compagnie *Labour Press, Limited*, de prendre en charge l'actif et les obligations de la compagnie et de rembourser tous les actionnaires. En échange, il devient le seul et unique propriétaire du journal. L'entente est conclue, mais la compagnie émet une condition: elle se réserve le droit de reprendre possession du journal dans une période de trois ans à condition de pouvoir en assumer toutes ses dettes. Au cours des mois qui suivent, il rembourse l'ensemble des actionnaires qui ont investi dans le journal. Incapable au bout de trois ans de reprendre le journal à ses frais, la compagnie cède officiellement le journal à Gustave Francq¹⁶.

Même si *Le Monde ouvrier* devient sa propriété, le journal continue durant de nombreuses années à s'afficher comme l'organe officiel des ouvriers syndiqués de Montréal et comme le représentant du CMTM. D'année en année, Francq renouvelle sa profession de foi à l'endroit des principes «trade-unionistes» et rappelle que le journal s'inspire de la déclaration de principes du CMTC et de la Fédération américaine du travail (FAT). Le seul changement d'orientation majeur survient en 1921 au moment où il délaisse l'action politique autonome des travailleurs. Accumulant les défaites électorales et noyauté par les militants radicaux près des socialistes et des sociaux-démocrates, le Parti ouvrier n'a plus d'attrait pour Francq. À partir de ce moment, le journal adopte la politique officielle de la FAT qui est d'appuyer les candidats les plus aptes à défendre les intérêts des ouvriers.

¹⁴ *Ibid.*, 5 novembre 1938, 1.

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ Tous ces renseignements sont tirés du *Monde ouvrier*, 9 juin 1923, 1.

En juin 1923, un débat houleux éclate lors d'une assemblée du CMTM lorsque l'Union des travailleurs en fourrure, section locale 66, et son représentant au Conseil, J.H.A. Foucher allèguent que le Conseil ne devrait pas permettre à un seul homme de diriger *Le Monde ouvrier* et de parler au nom de l'ensemble de la classe ouvrière. En réalité, Foucher, qui est membre du Comité d'organisation du Parti ouvrier de Montréal, reproche à Francq le peu d'appui au Parti et considère que *Le Monde ouvrier* est trop conservateur pour se prévaloir du titre d'organe officiel des travailleurs syndiqués de la métropole¹⁷. Piqué au vif, Francq rédige un long éditorial intitulé «Notre Raison d'être» où il campe la position idéologique du journal:

[...] il est impossible que, dans un groupement aussi nombreux et aussi varié, tous puissent penser uniformément. Différence de milieu, de mentalité, d'éducation: les uns sont réactionnaires et modérés par atavisme, par tempérament ou parce qu'ils ont réussi un peu mieux que les autres et possèdent quelque chose qu'ils veulent conserver; c'est, en règle générale, parmi ceux-là qu'on trouve les piliers du trade-unionisme convaincus qui cherchent l'accord entre le Capital et le Travail [...]. Les autres professent un radicalisme outré qui étouffe malheureusement trop souvent chez eux la juste notion d'un équilibre social nécessaire au développement rationnel de la vie d'un peuple [...].

Comment voulez-vous qu'un journal puisse représenter exactement les vues de deux groupes aussi disparates? Celui qui le dirige doit inévitablement pencher d'un côté ou de l'autre: s'il appartient au clan réactionnaire, ses écrits s'en ressentent et le ton du journal est modéré; si, par contre, il favorise l'autre clan, c'est l'inverse qui se produit et le journal sera ultra-radical. Il y a, au Canada, aux États-Unis, comme partout ailleurs, des journaux ouvriers radicaux, tout comme il y en a des modérés.

Le Monde Ouvrier, depuis sa fondation, se réclame du dernier groupe; il suit la déclaration de principes adoptée par la Fédération Américaine du Travail, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et la "International Labor Press", il ne dévient pas de cette ligne de conduite; il est strictement trade-unioniste; il ne fait pas de politique tout en rendant justice aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, les condamnant quand ils adoptent des mesures contraires aux intérêts de la classe ouvrière mais les félicitant quand ils travaillent dans l'intérêt de la masse [...]. Il n'est pas aveuglé par l'esprit de classe au point de prétendre que les ouvriers ont toujours raison, qu'ils ont le monopole de l'intelligence et l'honnêteté et que les autres ont toujours tort.¹⁸

¹⁷ *Idem.*

¹⁸ *Ibid.*, 16 juin 1923 1.

Comme Francq est appuyé par les membres du Comité exécutif du CMTM, qui considèrent que « [...] l'idéal du mouvement trade-unioniste a été consciencieusement et continuellement suivi par l'éditeur», et par plusieurs délégués de poids comme J.T. Foster, Alphétus Mathieu et Joseph Schubert, la majorité des délégués votent pour le rejet de la résolution de l'Union des travailleurs en fourrure et recommandent plutôt que tous les ouvriers donnent leur appui au *Monde ouvrier*¹⁹.

Fait à souligner, *Le Monde ouvrier* n'est pas le journal d'un seul homme, comme le mentionnent André Beaulieu et Jean Hamelin dans leur anthologie de la presse québécoise²⁰. S'il est vrai que Francq en fut le principal rédacteur de 1916 à 1941, il peut, par ailleurs, compter sur d'excellents collaborateurs et collaboratrices. À la fondation du journal, plusieurs membres de la direction du CMTM participe à la rédaction du journal. Par la suite, Francq s'entoure de collaborateurs et de collaboratrices réguliers parmi lesquels on retrouve Éva Circé-Côté, Ben Drolet, l'avocat Bernard Rose qui s'occupera longtemps de la section anglaise du journal, Fernand Marrié, Henri Richard et Marcel Francq. Dans les années 1940, une grande partie de la rédaction du journal est l'œuvre d'Hélène Antonuk (la secrétaire de la Fédération provinciale du travail du Québec) même si *Le Monde ouvrier* est officiellement dirigé respectivement par Marcel Francq, puis par Adrien Villeneuve²¹. Le journal publie aussi régulièrement des textes de collaborateurs occasionnels comme J.-P. Chevassu (ancien secrétaire du maire de Montréal qui traite des affaires municipales), Rose Henderson, Lucy Woodsworth, Grace MacInnis, Idola Saint-Jean, et plusieurs autres. En mars, 1923, par exemple, le journal publie une série d'articles de James S. Woodsworth, député fédéral du Parti progressiste depuis 1921 et futur chef du *Cooperative Commonwealth Federation* (CCF). Francq, qui est partisan de la liberté d'expression, ouvre souvent les pages de son

¹⁹ *Ibid.*, 9 juin 1923 1.

²⁰ Beaulieu et Hamelin, *La presse québécoise ...*, tome 5: 1911-1919, 178.

²¹ Entrevue avec Adrien Villeneuve, 20 mars 1997.

journal à ceux qui défendent des positions contraires aux siennes²². Enfin, le journaliste et militant socialiste Colin McKay y publie aussi un grand nombre d'articles dans les années 1920 et 1930²³.

Dès les premiers numéros, Francq se démarque des autres dirigeants du journal en prenant en charge l'éditorial. Signant souvent la première année ses éditoriaux sous les pseudonymes du «Vieux Chercheur» et du «Rouget», il laisse rapidement tomber ce procédé et utilise par la suite son vrai nom²⁴. Mais à partir de 1925, la situation change du tout au tout lorsqu'il est nommé à la présidence de la Commission du salaire minimum des femmes. Afin d'éviter la controverse, il utilise un nouveau pseudonyme, «Socius», et continue à rédiger l'éditorial ainsi que plusieurs articles. Il reprend son véritable nom en 1937 au moment où il quitte la Commission. Un peu plus tard, dans les années 1940, il reprend périodiquement le pseudonyme de «Socius» pour signer ses éditoriaux²⁵.

²² Deux exemples parmi plusieurs autres: En 1916, Francq publie le programme électoral de Joseph Schubert qui se présente sous la bannière du Parti social-démocrate, un parti qui ne bénéficie pas de l'appréciation de Francq. Enfin, en 1919, il fait paraître un texte sur le droit de vote des femmes et le féminisme d'une militante socialiste avouée, Madame S. Larocque (*Le Monde ouvrier*, 1er avril 1916, 2; 1er février 1919, 2).

²³ Sur Colin McKay, on consultera: Ian McKay, ed., *For a Working-Class Culture In Canada: A Selection of Colin McKay's Writings on Sociology and Political Economy, 1897-1939*, St-John's, Newfoundland, Canadian Committee on Labour History (CCLH), 1996, 615 p.

²⁴ Ce qui n'est pas le cas des autres collaborateurs qui utilisent, plus souvent qu'autrement, un nom d'emprunt pour signer leurs articles. Si nous savons, par exemple, que sous les pseudonymes de «Julien Saint-Michel» et de «Richard Hachette» se cachent respectivement Éva Circé-Côté et le typographe Henri Richard, deux des plus importants collaborateurs du *Monde ouvrier*, il nous a par contre été impossible de savoir qui utilisaient les noms d'emprunt de «Pierre Ponce», «Georges Delpèque», «Harry Walmer», «Otto Wynn», «Fred Dopp», «Jean Lacroix», etc.

²⁵ Entre 1916 et 1952, Francq a rédigé plus de 1 500 éditoriaux et articles pour le compte du *Monde ouvrier*. Comme la moitié de ceux-ci portent la signature de «Socius», il est important de s'assurer qu'il s'agit bien du nom d'emprunt de Francq et non d'un collaborateur du journal. Ainsi, à plusieurs reprises au cours des ans, Francq fait référence, sous la signature de «Socius», à des événements importants de sa vie: en 1939, par exemple, «Socius» mentionne qu'il se rend en Angleterre assister au congrès annuel du *British Trade Union Congress* à titre de délégué du CMTC (*Le Monde ouvrier*, 12 août 1939, 1 et 7 octobre 1939, 1); en 1944, il affirme avoir été réélu à plusieurs reprises secrétaire-général du Parti ouvrier de Montréal au début du siècle (*Le Monde ouvrier*, 6 mai 1944, 1); en 1948,

Au cours des ans, Francq se plaint souvent du faible tirage du journal²⁶, du manque d'appui des syndicats et des syndiqués, et du gouffre financier que le journal représente. Pourtant, il a fait plusieurs tentatives pour rendre son journal plus attrayant et ainsi augmenter le tirage. En 1921, par exemple, il s'associe à son ami Édouard-Charles St-Père et intègre le journal sportif *Le Stade* à la publication hebdomadaire du *Monde ouvrier*²⁷. Ainsi, tous les samedis soirs, ils publient une édition spéciale du *Monde ouvrier* comprenant les plus récents résultats des courses de chevaux, des matchs de boxe, de hockey ou de baseball selon la saison. En novembre 1921, lorsque St-Père décide de se présenter aux élections fédérales comme candidat libéral dans le comté d'Hochelaga, Francq prend même la relève comme rédacteur sportif²⁸.

«Socius» rappelle qu'il est l'auteur de la brochure *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel?* (*Le Monde ouvrier*, 3 avril 1948, 1); enfin, à quelques occasions, un texte signé «Socius» dans la version française du journal porte la signature de Francq dans sa version anglaise. Il n'y a donc pas de doute que «Socius» est le pseudonyme de Francq.

²⁶ Selon le *Canadian Newspaper Directory* (Montréal, A. McKim and Co. Limited), le journal affichait un tirage de plus de 8 000 copies les premières années, se stabilisa autour de 5 000 copies dans les années 1920, puis diminua à 3 000-3 500 copies entre 1927 et 1937, avant de remonter à un tirage de 5 000 copies dans les années 1940. Beaulieu et Hamelin donnent des chiffres légèrement supérieurs, mais qui suivent la même tendance générale de hausse et de baisse (Beaulieu et Hamelin, *La presse québécoise ...*, tome 5: 1911-1919).

²⁷ Rédacteur sportif au journal *Le Canada* durant une douzaine d'années, St-Père fondait son propre journal sportif, *Le Stade*, le 28 mars 1920. Il est probable que Francq connaissait St-Père depuis un certain temps déjà puisque les deux étaient présents à la mise sur pied du *Canada* en 1903, Francq comme typographe et St-Père comme journaliste. En 1921, St-Père délaisse sa carrière de journaliste pour se lancer en politique. Ancien président de l'Association athlétique d'amateurs nationale et de plusieurs autres organisations sportives, il profite de sa popularité pour se faire élire comme député libéral dans Hochelaga lors des élections fédérales de 1921. Réélu à quatre reprises, il sera nommé sénateur de la division De Lanaudière par Mackenzie King en février 1940 (Raphaël Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1942, 29-30; A.L. Normandin, ed., *The Canadian Parliamentary Guide 1940*, Syndicat d'œuvres sociales limitée, Ottawa, 219; *Le Monde ouvrier*, 20 mars 1920, 1).

²⁸ *Le Monde ouvrier*, 13 novembre 1921, 1.

Au milieu de la crise économique des années 1930, lorsque le journal affiche ses plus faibles tirages, Francq s'associe cette fois à Edmond Turcotte. Rédacteur en chef du journal *Le Canada* de 1934 à 1937, Turcotte démissionne de ses fonctions en avril 1937 et fonde un nouveau journal intitulé *Demain*. D'orientation libérale, le journal est voué aux intérêts des travailleurs et semble très près des positions des syndicats internationaux. Comme il fait face à des problèmes financiers, il est pris en charge par *Le Monde ouvrier* en février 1938²⁹. Selon son petit-fils Marcel Francq, cette association est le résultat de l'amitié que Francq porte à Turcotte³⁰. Ainsi, à partir du 2 mars 1938, le nouveau journal compte désormais huit pages grand format divisées en deux parties, la première partie étant réservée aux anciens journalistes de *Demain*, tandis que la deuxième reprend le format habituel du *Monde ouvrier*. Francq est le président du nouveau journal, tandis que Turcotte en est le directeur. Cette alliance est toutefois de courte durée puisque moins de deux mois plus tard les deux journaux reprennent des routes séparées³¹.

Âgé de 70 ans en 1941 et occupant le poste de vice-président de la Commission du salaire minimum tout en continuant à diriger la *Mercantile Printing*, Francq songe sérieusement à se départir de ce journal qui ne fait toujours pas ses frais. Comme les problèmes financiers du journal s'accumulent, la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ), nouvellement fondée en 1938, décide en novembre 1941 de reprendre le journal à

²⁹ *Ibid.*, 19 février 1938, 1.

³⁰ Entrevue avec Marcel Francq réalisée par André Leblanc, 5 octobre 1967.

³¹ Selon Turcotte, le journal *Demain*, associé de trop près aux libéraux, représente un obstacle à la neutralité politique des syndicats internationaux. Lorsque le débat éclate entre le gouvernement de l'Union nationale et les syndicats internationaux et catholiques au sujet des projets de lois 19 et 20 en avril 1938, *Demain* participe au mouvement de protestation contre le gouvernement Duplessis. À ce moment, plusieurs partisans de l'Union nationale accusent le journal de se servir des syndicats internationaux pour mener une guerre partisane au gouvernement. Devant ces critiques, les deux journaux décident finalement de se séparer d'un commun accord (*Demain*, 30 avril 1938, 1). En 1942, Edmond Turcotte retournera à son poste de rédacteur en chef du *Canada*, poste qu'il occupera jusqu'en 1947 (Beaulieu et Hamelin, *La presse québécoise ...*, tome 4: 1896-1910, 166).

son compte³². À partir de ce moment, *Le Monde ouvrier* devient l'organe officiel de la Fédération. Francq en a donc été l'unique propriétaire durant plus de vingt-cinq ans.

6.2. La «Grande Guerre»

La Première Guerre mondiale constitue une période particulièrement difficile à traverser pour Francq et sa famille puisque la Belgique est impliquée très tôt dans le conflit. À partir de la fin de l'été 1914, les événements se précipitent, entraînant dans le tourbillon de la guerre une Belgique qui se veut neutre au départ. Le 2 août 1914, l'Allemagne remet un ultimatum au gouvernement belge exigeant la coopération des autorités et un droit de passage pour attaquer la France. Le refus de coopérer provoque l'invasion de son territoire par l'armée allemande le 3 août. Malgré l'opposition de l'armée belge, les Allemands entrent à Bruxelles le 20 août et, en quatre mois, placent le pays sous leur administration. Le pays est occupé dans sa presque totalité durant les quatre années que durent les hostilités. Une occupation militaire souvent violente, qui se confine, surtout à partir de 1917, dans la pauvreté et les privations, résultats du ravitaillement difficile causé par le blocus maritime des Alliés³³.

À la suite de l'invasion de la Belgique, l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne et entraîne le Canada dans son sillage. Le 6 août 1914, le gouvernement canadien vote un crédit de 50 millions de dollars pour soutenir l'armée canadienne. Le CMTC, qui défend des positions antimilitaristes depuis 1901, modifie sa politique à l'automne 1914. Ainsi, au congrès de septembre 1914, les délégués se prononcent pour la défense de la liberté et de la démocratie contre l'autoritarisme allemand. Le Congrès laisse donc tomber le principe de grève générale pour prévenir la guerre et donne son appui à la politique gouvernementale de

³² *Le Monde ouvrier*, 1er novembre 1941, 1.

³³ Marie-Thérèse Bitsch, *Histoire de la Belgique*, Turin, Hatier, 1992, 167-179.

recrutement volontaire³⁴. En septembre 1915, le Congrès recommande la participation des ouvriers à l'effort de guerre, position qu'il réaffirme l'année suivante³⁵. Malgré son appui à l'effort de guerre, le CMTC demeure ferme sur la question de la conscription réitérant son opposition à cette mesure lors des congrès de 1915 et 1916³⁶.

6.2.1. L'enregistrement national et la crise de la conscription de 1917

«Comme l'a dit un homme d'état canadien: "Cessons nos luttes fratricides". Soyons unis quand même et toujours. N'ayons qu'un ennemi, l'autocratie sous toutes ses formes; n'ayons qu'un but, le triomphe du droit et de la justice».

Gustave Francq (*Le Monde ouvrier*, 1er septembre 1917, 3)

Comme la plupart des familles canadiennes qui ont encore des parents en Europe, les Francq se sentent personnellement concernés par ce qui s'y passe. Si le père de Gustave est décédé depuis plusieurs années déjà au moment du déclenchement de la guerre, sa mère, son frère et ses deux sœurs sont tous vivants³⁷. Il ne faut donc pas s'étonner alors que deux de ses fils,

³⁴ Pour connaître les conséquences de la Première Guerre mondiale et de la conscription sur la société québécoise, on consultera: Jean Provencher, *Québec sous la Loi des mesures du guerre 1918*, Montréal, Boréal Express, 1971, 146 p. Mason Wade consacre un volumineux chapitre à cette question dans son ouvrage *Les Canadiens Français de 1760 à nos jours*, tome II (1911-1963), Ottawa, Le Cercle du livre de France, 1963, 116-194. Pour les relations entre le mouvement ouvrier et la guerre, voir: Martin Robin, «Registration, Conscription, and Independent Labour Politics, 1916-1917», dans Carl Berger, ed., *Conscription 1917*, Toronto, University of Toronto Press, Canadian Historical Readings no. 8, 60-77 (texte paru au préalable dans la *Canadian Historical Review*, 47, 2 (juin 1966), 101-118); Bernard Dansereau, *Le mouvement ouvrier montréalais et la crise de la conscription*, mémoire de maîtrise en histoire, UQAM, 1994, 128 p.; Bernard Dansereau, «Le mouvement ouvrier montréalais et la Première Guerre mondiale», dans Robert Comeau, et al., *Le Canada français et les conflits contemporains*, Actes du colloque tenu le 27 août 1995 à l'Université du Québec à Montréal, Cahiers d'histoire politique, 1996, 13-42.

³⁵ Dansereau, «Le mouvement ouvrier montréalais et la Première Guerre mondiale», ..., 16.

³⁶ Robin, «Registration, Conscription, ...», 61.

³⁷ Moins d'un an avant son décès, Francq fait parvenir une lettre à Percy Bengough, président du CMTC, dans laquelle il laisse entendre que sa famille a été durement touchée par la Première Guerre

Henri et Jules, décident de s'enrôler et d'aller combattre en Europe³⁸. Cette situation l'amène à s'intéresser tout particulièrement à la situation des soldats canadiens qui combattent dans l'armée belge. Au congrès du CMTC de 1916, il propose que les soldats qui sont citoyens canadiens reçoivent tous le même salaire et la même pension de guerre, qu'ils se soient enrôlés dans l'armée canadienne ou dans celle de leur pays d'origine. Francq est directement touché par cette question puisque son fils, Jules, reçoit un salaire de 1,10\$ par jour pour servir dans l'armée canadienne, tandis que son autre fils, Henri, reçoit seulement 5 sous par jour parce qu'il s'est enrôlé dans l'armée belge³⁹.

Convaincu très tôt de la nécessité de la participation canadienne à la «Grande Guerre» à cause également des atrocités commises par les Allemands en Europe, Francq s'emploie à combattre les opposants à la guerre, qu'ils soient des milieux ouvriers ou non. Ainsi, en janvier 1915, il s'en prend publiquement à Keir Hardie, député ouvrier anglais, qui milite contre la campagne de recrutement militaire du gouvernement anglais. Qualifiant le comportement de Hardie d'«inconcevable», Francq affirme:

[...] quand il s'agit de défendre son foyer, son honneur et sa patrie, je ne pensais pas qu'il y eût un ouvrier assez égaré, pour refuser de prendre les moyens nécessaires afin de repousser et de châtier l'insolence de l'ennemi. [...] le [Hardie] voilà qu'il joue maintenant un rôle qui le ferait croire un stipendié de l'Allemagne, rôle digne seulement d'un lâche et d'un traître. Les ouvriers de Montréal et du Canada, qu'il le sache bien, ont trop de cœur, et aiment trop leur patrie pour ne pas rejeter, avec dédain, un tel homme de leurs rangs. Il faut souhaiter que les ouvriers d'Angleterre en feront autant.⁴⁰

mondiale (Lettre de Gustave Francq à Percy Bengough, 6 avril 1951, Lettre no 1286, vol. 13, microfilm H-2236, Fonds Canadian Labour Congress).

³⁸ Rappelons que Henri quittait le Canada en décembre 1914 dans le but de s'enrôler dans l'armée belge. Durant 16 mois, il sera mitrailleur pour l'armée belge. Pour sa part, Jules, son frère cadet servira dans le 163e bataillon canadien-français.

³⁹ *Proceedings of TLCC*, 1916, 102.

⁴⁰ *La Presse*, 9 janvier 1915, 4.

À Montréal, la première d'une série de confrontations entre Francq et plusieurs syndicalistes se produit au printemps 1916 lorsque les délégués du CMTM discutent de la possibilité de recourir à la grève générale si le gouvernement canadien décide d'endosser le principe de la conscription. La position des délégués du CMTM reflète bien le sentiment général qui secoue le Québec d'alors. Comme le démontrent Jean Provencher et Mason Wade, l'opposition à la conscription, en provenance principalement des milieux nationalistes, est très forte au Québec⁴¹. Se sachant isolé, Francq maintient tout de même ses positions. Ainsi, après avoir mentionné qu'il faut faire confiance au gouvernement, il s'élève contre le principe de la grève générale en temps de guerre, une mesure «injuste» et «anti-patriotique au suprême degré» selon lui. Même si tout le mouvement ouvrier est en faveur de la grève générale, écrit-il, il continuera à faire tout son possible pour l'empêcher⁴².

À l'automne 1916, le gouvernement canadien fait un pas de plus vers l'imposition de la conscription militaire en créant la Commission du service national. Dirigée par R.B. Bennett, la Commission a pour mandat de faire le recensement de la main-d'œuvre disponible à travers tout le pays⁴³. Malgré les promesses du gouvernement Borden de ne pas imposer la conscription, plusieurs voient dans cette mesure un prélude à la conscription. Tandis qu'au CMTM, la bataille contre l'enregistrement national est menée par le syndicat des machinistes et son principal représentant, John Thomas Foster, les dirigeants du CMTC, de leur côté, recommandent aux ouvriers canadiens de s'inscrire sur les listes de la Commission malgré l'échec de leur rencontre avec le premier ministre Borden⁴⁴. Durant une partie de l'automne

⁴¹ Provencher, *Québec sous la Loi des mesures de guerre ...*, 23-37; Wade, *Les Canadiens Français de 1760 ...*, 116-194.

⁴² *Le Monde ouvrier*, 6 mai 1916, 2.

⁴³ Dansereau, «Le mouvement ouvrier montréalais et la Première Guerre mondiale», ..., 25.

⁴⁴ En effet, en décembre 1916, la direction du CMTC, dirigée par J.C. Watters, rencontrait Borden et Bennett dans le but de leur arracher la promesse que l'enregistrement national ne constituait pas un prélude à la conscription. Or Borden a refusé de se prononcer en ce sens (Robin, «Registration, Conscription, ...», 63).

1916, Francq lutte au CMTM contre les délégués des machinistes et se sert du *Monde ouvrier* pour faire la promotion de l'enregistrement national⁴⁵.

Le débat sur l'enregistrement national atteint son apogée aux assemblées du 4 et du 18 janvier 1917 lorsque le président du Conseil, J.T. Foster, fait adopter une résolution s'opposant à la décision du comité exécutif du CMTC d'appuyer la campagne d'enregistrement national. Le débat est vigoureux entre partisans et opposants de l'enregistrement. Francq appuie l'enregistrement même si cela risque de conduire à la conscription puisque, de toute façon, il est en faveur de la conscription. Après s'être porté à la défense des dirigeants du CMTC, il s'en prend aux socialistes qui s'opposent à cette mesure sous prétexte que la guerre est la responsabilité de la bourgeoisie:

Je signerai ma carte car j'estime que c'est mon devoir. Je ne suis pas seul de cette opinion; j'aime mieux être de l'opinion d'un homme comme Monseigneur Bruchési et d'autres citoyens éminents de Montréal, que de socialistes-radicaux qui n'ont jamais rien édifié, mais ne cherchent qu'à détruire et à insulter, pour qui toute autorité — hormis la leur — doit être combattue. Qui vous dit que dans quelques mois, les côtes du Canada ne seront pas attaquées et vous ne voulez pas être prêts pour les défendre et empêcher que la guerre dure plus longtemps.⁴⁶

Malgré son plaidoyer et celui de plusieurs autres syndicalistes comme Zotique Lespérance et J.-A. Béland, la résolution présentée par Foster est adoptée par 43 voix contre 20. À l'assemblée suivante, la section locale 144 de l'Union internationale des plombiers tente de faire adopter une motion de censure à l'endroit du Comité exécutif du CMTC pour sa position à l'égard de l'enregistrement, mais Francq parvient à temporiser en renvoyant la décision finale au Comité exécutif du CMTM⁴⁷. Ailleurs au Canada, la position du CMTC est

⁴⁵ Assemblée du 4 novembre 1916, 2; 18 novembre 1916, 1, Procès-verbaux du CMTM; *Le Monde ouvrier*, 30 décembre 1916, 1.

⁴⁶ *Le Monde ouvrier*, 6 janvier 1917, 2.

⁴⁷ *Ibid.*, 20 janvier 1917, 4.

également vivement combattue par les délégués des conseils centraux de l'Ouest⁴⁸.

En mai 1917, à son retour de la Conférence impériale de Londres, le premier ministre Borden décide d'instaurer la conscription ce qui déclenche aussitôt une vague de protestations dans les milieux ouvriers. J.C. Watters, président du CMTC, s'élève aussitôt contre cette mesure, de même que le député ouvrier Alphonse Verville qui intervient à la Chambre des communes dans le même sens⁴⁹. À l'assemblée du CMTM du 21 juin 1917, les délégués décident de tenir une assemblée monstre pour protester contre la décision du gouvernement canadien d'aller de l'avant avec le service militaire obligatoire. Encore une fois, le syndicat des machinistes (section locale 111) est l'initiateur de cette manifestation. Jugeant qu'il s'agit d'une question d'intérêt national Francq s'oppose à la tenue d'une telle assemblée par le CMTM, suggérant de laisser cette initiative aux dirigeants du CMTC. Largement minoritaire, il doit finalement se plier au choix de la majorité⁵⁰.

Après l'adoption de la Loi concernant le service militaire (*Military Service Act*) par la Chambre des communes le 24 juillet 1917, plusieurs manifestations anticonscriptionnistes enflamment le Québec. Les nationalistes, menés par Armand Lavergne, les socialistes (Parti socialiste du Canada et Parti social-démocrate) et la Fédération des clubs ouvriers de Montréal (FCOM), dirigée par Gédéon Martel, sont à l'avant-plan de ces manifestations⁵¹. En général, les directions du CMTM et du CMTC sont absentes de ces assemblées. Lors de la Fête du travail de septembre 1917, les dirigeants du Conseil interdisent toute allusion à la conscription durant les célébrations⁵²; Francq profite tout de même de l'occasion pour

⁴⁸ Robin, «Registration, Conscription, ...», 63-64.

⁴⁹ Dansereau, *Le mouvement ouvrier montréalais ...*, 67-71.

⁵⁰ *Le Monde ouvrier*, 23 juin 1917, 1; *La Presse*, 22 juin 1917, 15.

⁵¹ Provencher, *Québec sous la Loi des mesures du guerre ...*, 30-33; Dansereau, *Le mouvement ouvrier montréalais ...*, 73-81.

⁵² Dansereau, «Le mouvement ouvrier montréalais et la Première Guerre mondiale», ..., 31.

rappeler aux ouvriers qu'ils doivent respecter les lois qui nous commandent⁵³.

Un mois avant la tenue du congrès du CMTC de 1917, Francq rappelle aux différentes sections locales l'importance de choisir des délégués modérés en vue du prochain congrès, des hommes d'expérience qui sauront peser le pour et le contre avant de prendre position. Il craint la présence des radicaux qui risque de faire pencher le vote en faveur de la grève générale pour contrer la conscription:

Les unions doivent choisir comme délégués des hommes qui ont toujours été fidèles aux principes trade unionistes, de préférence aux têtes chaudes, qui, voulant s'émanciper trop vite, tombent dans des excès regrettables et font plus de tort que de bien au mouvement ouvrier. [...] Autrement dit, il faut faire une différence entre le vrai trade unioniste et l'anarchiste. L'anarchie c'est le désordre, le chaos d'où ne peut sortir aucun bien. Le mouvement trade unioniste, au contraire, par une pression sage et régulière, réforme petit à petit notre société et la rend meilleure.⁵⁴

Le 17 septembre 1917, le congrès annuel du CMTC s'ouvre à Ottawa dans une ambiance chargée puisque la question de la conscription est au cœur des débats. La Loi concernant le service militaire ayant obtenu la sanction royale le 29 août 1917, la direction syndicale doit décider de la nouvelle marche à suivre sachant qu'il est maintenant illégal de s'opposer à la conscription. Le Comité exécutif du CMTC réaffirme donc son opposition au principe de la conscription, mais reconnaît qu'il est du devoir des ouvriers de ne pas s'opposer à la loi. Francq, qui assiste au congrès à titre de délégué du CMTM, intervient pour appuyer le rapport du Comité exécutif:

Je suis pour la conscription des hommes et pour la conscription des richesses. La plupart des délégués disent qu'ils ne sont pas en faveur de la conscription des hommes parce qu'aucune mesure n'a été prise pour conscrire la richesse. S'ils avaient un petit peu de fortune, ils ne seraient pas si empressés de parler de la conscrire. Et ils parlent de la suppression de leurs libertés. Cela se peut, mais voyez ce qui arriva en août 1914 quand le peuple belge perdit ses libertés et que 65,000 personnes furent tuées dans les cinq semaines qui suivirent. Et vous au Canada, vous vivez en paix et dans le parfait

⁵³ Groupe de recherches, *Chronologie des mouvements politiques ...*, 223.

⁵⁴ *Le Monde ouvrier*, 11 août 1917, 2.

contentement. La conscription est le moyen propre et voilà pourquoi je suis en sa faveur. Nous avons à combattre les batailles de la démocratie contre l'autocratie. Sous l'enrôlement volontaire, qui s'est enrôlé? Les fils des riches? Oui, quand ils ont eu des commissions de capitaine. L'ouvrier qui s'est enrôlé a pu être sans ouvrage. Il avait à se trouver quelque moyen de pourvoir à sa famille. Le recrutement volontaire était un faux moyen. Il n'a pas pris ceux qui devaient partir et c'est pourquoi je prends cette attitude. On parle des moyens à prendre pour s'opposer à la mise en force de la conscription. Je dis ceci: "quand une loi est passée, obéissez".⁵⁵

Son intervention contient tous les éléments d'explication qu'il développe depuis le début de la guerre: la situation de terreur en Belgique, la sauvegarde de la démocratie, l'injustice provoquée par l'enrôlement volontaire pour les travailleurs et le respect des lois. Selon le journaliste de *La Patrie*, la prise de position de Francq lui a valu plusieurs remarques violentes⁵⁶. À l'exception de Francq et de Richard Lynch des charpentiers-menuisiers, la très grande majorité des délégués du Québec et des provinces de l'Ouest se prononcent contre la conscription lors du débat: «Western delegates, along with those from Quebec and a few Ontario socialists, bitterly attacked the report [du Comité exécutif] as an easy surrender to state tyranny»⁵⁷. Finalement, la proposition du Comité exécutif proposant de respecter la loi est adoptée par 136 voix contre 106⁵⁸. La tendance modérée l'emporte puisque l'on décide également de rejeter la grève générale pour lui préférer la formation d'un parti ouvrier national pour faire échec à la conscription.

À son retour à Montréal, Francq sent le besoin de s'expliquer dans un long article où il donne la réplique à ceux qui l'accusent d'avoir trahi le CMTM en se prononçant publiquement en faveur de la conscription. Il affirme avoir bien rempli son mandat de représentant du Conseil puisqu'on ne lui avait donné aucune directive précise dans quel sens

⁵⁵ *La Patrie*, 21 septembre 1917, 1. L'intervention de Francq, qui se retrouve à la première page de *La Patrie*, est la traduction française des paroles qu'il prononçait à la séance du congrès du 20 septembre 1917 (*Proceedings of TLCC*, 1917, 146).

⁵⁶ *La Patrie*, 21 septembre 1917, 2.

⁵⁷ Robin, «Registration, Conscription, ...», 69-70.

⁵⁸ *Proceedings of TLCC*, 1917, 155.

voter et il n'allait pas se ranger «en faveur de la révolte contre l'autorité constituée [...]»⁵⁹. Il rappelle aussi qu'il n'a jamais soutenu la mobilisation sélective du gouvernement Borden, mais plutôt la conscription des hommes jumelée à celle des richesses du pays:

[...] en temps de guerre, tous les citoyens doivent concourir et aider au salut de l'État, la liberté individuelle est forcément restreinte et il faut avoir recours à la réquisition générale de toutes les forces et ressources de la nation pour assurer sa défense, son salut, c'est-à-dire conscription de la fortune, conscription du commerce, conscription de l'industrie, conscription militaire. Si ce principe avait été observé dès le commencement des hostilités dans tous les pays belligérants, la guerre serait finie depuis longtemps, et l'on n'aurait pas vu le peuple souffrir par l'exploitation odieuse dont il a été l'objet; on n'aurait pas vu quelques centaines d'exploiteurs rapaces faire des millions tandis que le deuil affligeait la plupart des familles. Avec ce système personne ne ferait de profits exagérés car l'État réquisitionnerait tout, et distribuerait tout. Ce système pouvait être appliqué ici, il l'a bien été avec succès en France.⁶⁰

Le débat sur l'attitude de Francq au congrès du CMTM refait surface lors de l'assemblée du CMTM du 4 octobre. La section locale 134 de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique (FUCMA) dépose une motion de censure à son endroit «[...] pour avoir, comme délégué à la convention d'Ottawa, parlé et voté en faveur du principe de la conscription, contrairement au sentiment général du conseil qui l'a élu pour le représenter à cette convention»⁶¹. Le cigariier Adolphe Gariépy, pourtant un grand ami de Francq, reprend la même accusation, mais le président du Conseil, John Thomas Foster, confirme que Francq n'avait reçu aucune indication précise de la part de la direction du Conseil. Finalement, par un vote largement majoritaire, les délégués refusent de censurer leur secrétaire-correspondant⁶².

⁵⁹ *Le Monde ouvrier*, 29 septembre 1917, 1.

⁶⁰ *Idem*.

⁶¹ *La Presse*, 5 octobre 1917, 3. La motion de la FUCMA a de quoi surprendre plusieurs délégués du Conseil puisque son propre représentant, Richard Lynch, a livré un discours emporté contre le «monstre» allemand et s'est prononcé en faveur de la conscription des richesses et des hommes lors dernier congrès du CMTM à Ottawa (*Proceedings of TLCC*, 1917, 147).

⁶² *La Presse*, 5 octobre 1917, 3; *La Patrie*, 5 octobre 1917, 7; *Le Monde ouvrier*, 6 octobre 1917, 1.

Lors de cette même assemblée, plusieurs délégués questionnent la présence de Francq aux assemblées du Conseil à cause de son statut de patron et de «capitaliste»⁶³. Le socialiste Ulric Binette demande même sa démission de son poste de secrétaire-correspondant ou son expulsion s'il refuse de se retirer volontairement. Selon le compte-rendu du *Monde ouvrier* «[...] cette dernière proposition fut reçue par les éclats de rire de toute l'assistance»⁶⁴. Même si les patrons peuvent siéger au Conseil depuis la modification de la constitution en septembre 1909 — modification apportée pour permettre justement à Francq de conserver son poste de président du Conseil⁶⁵ —, les délégués prennent tout de même un vote sur le statut de Francq et lui reconnaissent, à 31 contre 1, le droit de siéger au Conseil⁶⁶.

Deux jours plus tard, c'est au tour de l'Union typographique Jacques-Cartier (UTJC) de tenir son assemblée mensuelle. Loin d'être aussi conciliants que le CMTM, les délégués de l'UTJC adoptent, par un vote de 22 contre 7, une motion de blâme à son endroit. Afin de bien démontrer qu'ils s'opposent à la position de Francq sur la conscription, les typographes décident de faire publier dans les journaux montréalais la motion de blâme:

Considérant que les membres de l'Union typographique Jacques-Cartier No. 145 regrettent les déclarations que le camarade Gustave Francq a fait au Congrès des Métiers et du Travail à Ottawa, le 20 septembre 1917;

Considérant que ces déclarations reproduites dans les principaux journaux du Canada, vendredi le 21 septembre 1917, n'exprimaient pas l'opinion des membres de l'Union Typographique Jacques-Cartier No. 145 dont M. Gustave Francq est le délégué au Conseil des Métiers et du Travail à Montréal;

Qu'il soit résolu que le camarade Gustave Francq soit blâmé pour avoir fait ces

⁶³ *La Presse*, 5 octobre 1917, 3.

⁶⁴ *Le Monde ouvrier*, 6 octobre 1917, 1.

⁶⁵ Voir la section du chapitre 3 portant sur la *Mercantile Printing*.

⁶⁶ *La Patrie*, 5 octobre 1917, 7.

déclarations.⁶⁷

Déçu de cette décision, Francq décide de porter sa cause en appel auprès de l'*International Typographical Union* (ITU)⁶⁸. Convaincu que les délégués de l'UTJC ont fait preuve de partialité à son égard, il demande d'être muté à la section locale 176 de la *Montreal Typographical Union*, ce qui lui est refusé par le président de l'UTJC, Joseph Gauthier⁶⁹. Au milieu de cette controverse, le 27 octobre 1917, l'Union typographique tient ses élections pour les postes de délégués aux divers corps ouvriers auxquels elle est affiliée (CMTM, Parti ouvrier et Conseil allié de l'imprimerie). Mis en nomination pour un des quatre postes de représentant des typographes au CMTM, Francq est battu, n'obtenant que 13 voix sur 75⁷⁰. Il ne peut donc plus assister aux assemblées du Conseil comme il le fait depuis 1906 et doit donc démissionner de son poste de secrétaire-correspondant, poste qu'il occupe depuis 1912⁷¹. Malgré le vote de blâme des typographes à son endroit et son retrait obligé du CMTM, il maintient sa position, arguant que la conscription des hommes et de la richesse est le meilleur moyen d'assurer la sécurité nationale de la population canadienne⁷².

Finalement, la situation se stabilise à partir du milieu de janvier 1918. Dans un premier temps, Francq annonce à l'UTJC qu'il a retiré sa plainte auprès de l'ITU. Puis, aux élections de février, il est élu par acclamation comme délégué des typographes au CMTM⁷³.

⁶⁷ Assemblée du 6 octobre 1917, 568-570, Procès-verbaux de l'UTJC; *La Patrie*, 8 octobre 1917, 1.

⁶⁸ *Le Monde ouvrier*, 13 octobre 1917, 1 et 3.

⁶⁹ Assemblée du 24 novembre 1917, 5, Procès-verbaux de l'UTJC.

⁷⁰ *La Presse*, 29 octobre 1917, 3; Assemblée du 27 octobre 1917, 577, Procès-verbaux de l'UTJC.

⁷¹ Alphétus Mathieu de l'Union des employés civiques obtiendra le poste de secrétaire-correspondant du Conseil en remplacement de Francq (*Le Monde ouvrier*, 17 novembre 1917, 1).

⁷² *Le Monde ouvrier*, 3 novembre 1917, 3.

⁷³ Assemblée du 2 février 1918, 18, Procès-verbaux de l'UTJC.

Finalement, le purgatoire aura été de courte durée, mais il n'est pas sans conséquence puisque Francq ne retrouve son poste de secrétaire-correspondant du Conseil qu'en 1924.

6.2.2. Le Fonds de secours belge

Depuis le début de la guerre, Francq s'implique activement auprès de la population belge. Trop âgé pour s'enrôler — il a 44 ans lorsque les hostilités éclatent en 1914 —, il participe à la mise sur pied et au bon fonctionnement de l'Oeuvre de Secours pour les victimes de la guerre en Belgique (ou «Fonds de secours belge» comme on le nomme dans les journaux)⁷⁴.

Il ne faut pas se surprendre de voir Francq s'impliquer rapidement auprès du Fonds de secours puisqu'il se mêle depuis un certain temps déjà aux activités de la communauté belge de Montréal. Même si les Belges sont peu nombreux au Québec⁷⁵, ils possèdent tout de même depuis le début du siècle quatre associations bien distinctes: la Société belge de bienfaisance, l'Union nationale belge, la Chambre de commerce belge de Montréal et, à partir de 1937, l'Association Belgique-Canada. Il semble que Francq n'ait pas joué un rôle majeur au sein de la Société de bienfaisance — qui est chargée d'aider les nouveaux immigrants belges dans le besoin — ni dans l'Association Belgique-Canada où il n'apparaît pas dans la liste des principaux dirigeants⁷⁶. Par contre, il est président fondateur de la Chambre de

⁷⁴ Avant de s'impliquer dans le Fonds de secours belge, Francq avait aussi participé au Fonds patriotique du Canada supervisé par Rodolphe Lemieux, ancien ministre du Travail sous le gouvernement Laurier. Ainsi, à une assemblée du Parti ouvrier de Montréal, Francq adresse une «éloquente et émouvante allocution en faveur du fonds patriotique et encouragea vivement les délégués et les unions à y participer» (*La Presse*, 14 septembre 1914, 2).

⁷⁵ Selon le recensement du Canada, il y aurait seulement 969 citoyens d'origine belge au Québec en 1901, 2 103 en 1911 et 3 284 en 1921. À Montréal, la communauté belge rassemble seulement 1 941 personnes en 1921 (Canada, Recensement du Canada, 1921, vol. 1, 353-355 et 542).

⁷⁶ André Vermeirre, *L'Association Belgique-Canada, 1937-1987. Les cinquante ans de l'Association Belgique-Canada*, 55-56. Si le nom de Francq n'apparaît pas dans la liste des principaux dirigeants, il ne faut pas en conclure qu'il ne participait pas aux activités de l'Association. En effet, il est fort probable que Francq se soit intéressé aux activités économiques de l'Association qui avait été créée dans le but d'accentuer les liens économiques entre les deux pays.

commerce belge de Montréal et il participe activement aux activités de l'Union nationale belge depuis son arrivée à Montréal au début du siècle. Par exemple, tous les ans, au moment de la Fête nationale célébrée le 21 juillet, il se rend à l'Union nationale belge située au 260, Saint-Laurent, puis un peu plus tard, au 452, Notre-Dame Est dans une ancienne église orthodoxe, à quelques pas de l'Hôtel-de-Ville⁷⁷. Fondée par un groupe de 34 personnes en mai 1902, l'Union nationale belge a pour objectif de regrouper les Belges immigrés à Montréal en vue d'organiser des activités sociales, de commémorer la Fête nationale et de s'entraider. Membre fondateur de l'Union belge, Francq occupe le poste de secrétaire de l'association en 1904⁷⁸ avant de se voir confier la présidence pour deux années de 1910 à 1912⁷⁹.

Le premier Comité central du Fonds de secours vise à recueillir des dons matériels ou monétaires qui serviront à l'achat de nourriture et de vêtements pour le peuple belge qui subit l'occupation allemande. En plus du Comité central, actif à Montréal, on prévoit aussi créer des comités de propagande locaux dans les principales villes canadiennes. Francq est mêlé dès le début aux activités du Comité central⁸⁰.

S'il participe au Fonds de secours belge depuis sa création en 1914, son engagement semble prendre de l'importance à partir de 1916, du moins est-il plus visible. Président du Comité central du Fonds de secours à partir de 1916, il travaille activement à l'organisation de plusieurs activités sociales. Au moment de la Fête nationale des Belges, par exemple, il préside les réunions en vue de l'organisation d'une campagne de financement, qui prendra la

⁷⁷ Entrevue avec Gustave Francq (petit-fils) réalisée par André Leblanc, le 22 février 1983; *La Patrie*, 21 juillet 1902, 5. Ce même immeuble sert encore aujourd'hui de siège social à l'Union belge et constitue le lieu de rassemblement lors des activités sociales.

⁷⁸ *La Presse*, 16 novembre 1904, 2.

⁷⁹ «Bref historique de l'Union belge du district de Montréal», *Union nationale belge*, mai-juin 1997, 3; Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*,... 348.

⁸⁰ *La Presse*, 22 septembre 1914, 13.

forme d'un *tag day*⁸¹, prévu pour le samedi 22 juillet 1916. En vue d'en faire un succès, il fait paraître de la publicité dans le journal *Le Monde ouvrier*, utilise les bureaux de son imprimerie comme siège social du Comité central et rédige des articles expliquant l'importance de cette journée pour la population belge⁸². Si on en croit les journaux, plus de 115 000 personnes auraient acheté un *tag* aux couleurs noir, jaune et rouge de la Belgique permettant de recueillir 9 393 dollars⁸³. Devant ce succès, les organisateurs répètent l'activité l'année suivante.

Franco met aussi son imprimerie au service du Fonds de secours puisque la documentation produite par le Fonds est imprimée par les presses de la *Mercantile Printing*. De plus, le journal *Pro Belgica* fondé en 1916 par A.-J. De Bray, directeur de l'École des Hautes Études Commerciales, organe autorisé du Fonds de secours belge, est également imprimé par la *Mercantile*⁸⁴.

Jumelant son engagement social envers sa patrie natale et sa carrière de syndicaliste, il participe en décembre 1914 à la mise sur pied d'un comité spécial du CMTM s'adressant spécifiquement aux syndicalistes belges. Dirigé par deux personnalités politiques en vue, qui sont par ailleurs d'anciens syndicalistes et des proches de Franco, Alphonse Verville, député fédéral de Maisonneuve, et Joseph Ainey, membre du Bureau de contrôle de la ville de Montréal, le Comité vise à sensibiliser les ouvriers montréalais aux problèmes des ouvriers

⁸¹ *Le tag day* est une activité très populaire à l'époque qui permet d'amasser rapidement de l'argent pour des causes humanitaires. Organisée les jours de fête (fêtes nationales, Fête du travail, etc.), l'activité consiste à échanger des insignes que l'on porte à la boutonnière contre des dons en argent. Dans ce cas-ci, l'insigne ou *tag* semble être un ruban aux couleurs de la Belgique. Le *tag day* serait comparable aujourd'hui au symbole du coquelicot rouge que l'on vend annuellement lors du Jour du souvenir.

⁸² *Le Monde ouvrier*, 1er juillet 1916, 4; 8 juillet 1916, 2; 16 juillet 1916, 1; 22 juillet 1916, 2; *Pro Belgica*, 19 juillet 1916, 2; *Le Réveil*, 23 juin 1916, 7.

⁸³ *Pro Belgica*, 23 août 1916, 4.

⁸⁴ Beaulieu et Hamelin, *La presse québécoise ...*, tome 5: 1911-1919, 176.

belges et à organiser une campagne de souscription auprès des syndicats affiliés au Conseil. Agissant à titre de secrétaire-trésorier, Francq est chargé de recueillir les dons adressés au Comité⁸⁵.

Pour Francq, la guerre se termine sur une note plutôt joyeuse, d'une part parce que ses deux fils reviennent sains et saufs des champs de bataille européens, et, d'autre part, parce qu'il est récompensé par le roi Albert 1er qui le fait Chevalier de l'Ordre de Léopold en récompense des services qu'il a rendus à la nation belge en temps de guerre⁸⁶.

6.3. L'après-guerre: la révolte ouvrière

Comparativement à l'année 1913, marquée par une récession économique, les deux premières années de la guerre sont profitables à la classe ouvrière puisqu'il y a revitalisation de l'économie. Par contre, à partir de 1917, plusieurs transformations se produisent. La hausse constante du coût de la vie, la déqualification des ouvriers de métiers au profit des travailleurs et travailleuses semi-qualifiés et non qualifiés, l'imposition par le gouvernement fédéral de mesures restrictives et coercitives, la mise au jour de scandales financiers de la part de capitalistes «profiteurs de guerre» et la crise de la conscription provoquent beaucoup de cynisme de la part des leaders ouvriers et de la population en général. Ainsi, à la veille de la fin de la guerre, «a spirit of revolt was in the air, primarily as a result of the war's impact on working-class life»⁸⁷.

Au moment de l'après-guerre, les travailleurs aspirent à une amélioration en profondeur de leurs conditions de travail et de vie jugeant que le sacrifice de milliers des leurs,

⁸⁵ *La Gazette du travail*, janvier 1915, 889-890.

⁸⁶ *Le Monde ouvrier*, 27 décembre 1919, 1.

⁸⁷ Craig Heron et Myer Siemiatycki, «The Great War, the State and Working-Class Canada», dans Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 18.

tombés sur les champs de bataille au nom de la sauvegarde de la liberté, doit être récompensé par l'établissement d'une société plus juste. Devant l'intransigeance des gouvernements et du grand capital, la révolte ouvrière a une portée internationale: Hongrie, États-Unis, France, Angleterre, Écosse, Allemagne, etc. S'inscrivant dans la foulée de la Révolution russe de 1917 et de la création de l'Internationale communiste en 1919, une partie importante de la classe ouvrière canadienne réclame plus qu'une simple réforme de la société comme le résume fort à propos l'historien Greg Kealey: «The capitalist system could not be reformed, it must be transformed»⁸⁸.

6.3.1. La grève générale de Winnipeg et la *One Big Union* (OBU)

«Revolution, Sir, is at our doors».

Gustave Francq à Gideon Robertson, ministre du Travail
(*Le Monde ouvrier*, 26 avril 1919, 3)

Au congrès du CMTC de septembre 1918 qui se tient à Québec, les délégués radicaux en provenance principalement de l'Ouest, mais aussi de l'Est, mènent la bataille contre les dirigeants du Congrès. Ils condamnent la direction pour sa collaboration avec le gouvernement Borden et sa décision d'entériner la conscription. Les radicaux présentent aussi plusieurs résolutions lourdes de conséquence comme la réorganisation des syndicats de métiers affiliés au Congrès sur une base industrielle, mais elles sont toutes défaites au vote par

⁸⁸ Gregory S. Kealey, «1919: The Canadian Labour Revolt», *Labour/Le Travail*, 13 (printemps 1984), 12. Sur la révolte ouvrière, on consultera aussi: Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 382 p.; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, thèse de doctorat en histoire, York University, 1998, 502 p.; Geoffrey Ewen, «La contestation ouvrière à Montréal en 1919», *Bulletin du RCHTQ*, 12, 3 (automne 1986), 37-62; James Naylor, *The New Democracy. Challenging the Social Order in Industrial Ontario, 1914-25*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, 336 p.; Myer Siemiatycki, *Labour Contained: The Defeat of a Rank and File Workers' Movement in Canada, 1914-1921*, thèse de doctorat en histoire, York University, 1986, 429 p.

les délégués modérés qui sont largement majoritaires⁸⁹. Parmi ces résolutions, le Conseil des métiers et du travail de Winnipeg demande au CMTC de faire des représentations auprès du ministère de la Justice pour faire libérer temporairement les objecteurs de conscience. Après un débat houleux, la résolution est battue par 99 voix contre 90, Francq se prononçant contre la proposition⁹⁰. Enfin, la défaite des dirigeants du Congrès, J.C. Watters à la présidence remplacé par Tom Moore et James Simpson à la vice-présidence par Paddy Draper, confirme la victoire des modérés et le renforcement des liens entre le CMTC et les syndicats de métiers⁹¹.

Au lendemain de ce congrès, *Le Monde ouvrier* fait paraître un éditorial (non signé)⁹² dénonçant les méthodes préconisées par les «ultraradicaux» lors du congrès de Québec. Le journal s'en prend principalement à leur position «anarchisante», alléguant que les ouvriers ne réussiraient pas à prendre le pouvoir par l'action directe comme en Russie, mais qu'ils doivent plutôt miser sur l'action politique parlementaire comme le permet notre système démocratique. L'éditorial se termine par un avertissement à peine voilé aux militants radicaux: «Pas d'exaltés dans nos organisations, ils nous mèneraient comme les chefs bolcheviks [sic] au pire des désastres»⁹³.

Mécontents aussi bien de la politique de collaboration du CMTC à l'égard du gouvernement fédéral que de l'échec du congrès de 1918, les syndicalistes radicaux de l'Ouest et les militants socialistes se réunissent à Calgary en mars 1919 pour mettre sur pied

⁸⁹ David J. Bercuson, *Fools and Wisemen. The Rise and Fall of the One Big Union*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1978, 69.

⁹⁰ *Proceedings of TLCC*, 1918, 138-139.

⁹¹ Groupe de recherches, *Chronologie des mouvements politiques ...*, 251; Bercuson, *Fools and Wisemen ...*, 70.

⁹² Bien qu'il ne soit pas signé, l'éditorial présente un style similaire à celui de Francq.

⁹³ *Le Monde ouvrier*, 21 septembre 1918, 1.

une nouvelle centrale syndicale purement canadienne: la *One Big Union* (OBU). Les délégués dénoncent la politique de lobbying du CMTC, se prononcent en faveur de l'abolition du système capitaliste et insistent sur la rupture des liens de leurs syndicats avec le CMTC et la FAT. L'OBU promeut l'organisation des travailleurs par industrie (syndicalisme industriel), le recours à la grève générale comme moyen de pression et le regroupement des travailleurs et des travailleuses au sein d'un seul grand syndicat: «This was to be an organization of all workers in one union which would be more effective in calling and carrying on general strike for specific, usually political purposes»⁹⁴.

Ironiquement, à Montréal, les délégués du CMTM choisissent leur assemblée du 1er mai pour se prononcer majoritairement (74 contre 3) contre l'OBU et réitérer leur confiance dans le syndicalisme international. Pour Francq, l'OBU n'est qu'une utopie: «[...] “Une seule union”; c'est un nom magique, mais les promoteurs de ce mouvement ne nous offrent rien de précis, ils prétendent que le système actuel ne vaut rien, mais ils ne nous donnent aucun autre système pour le remplacer; aucune constitution, aucune méthode pour émanciper le travailleur; ils jouent tout simplement sur un mot [...]»⁹⁵. Le lendemain de cette assemblée, le journal *La Patrie* publie une série d'entrevues de chefs ouvriers internationaux qui condamnent les méthodes de la nouvelle centrale et rassurent la population qu'il n'y aura pas de grève générale de sympathie à Montréal⁹⁶. Dans *Le Monde ouvrier*, les partisans de l'OBU et du syndicalisme industriel sont associés aux *Industrial Workers of the World* (IWW), une centrale syndicale radicale aux États-Unis, et aux bolchéviques⁹⁷.

⁹⁴ Bercuson, *Fools and Wisemen ...*, 84-85.

⁹⁵ *Le Monde ouvrier*, 3 mai 1919, 3; *La Patrie*, 2 mai 1919, 2.

⁹⁶ *La Patrie*, 2 juin 1919, 1. Cette série d'entrevues et de dénonciations dans le journal se poursuit durant quelques jours au début de juin.

⁹⁷ *Le Monde ouvrier*, 22 mars 1919, 4; 2 août 1919, 1.

Pour Francq, l'OBU et les méthodes qu'elle défend sont à l'opposé de tous les principes qu'il valorise. À ses yeux, l'OBU est trop radicale, faisant la promotion de positions qu'il désapprouve comme la confrontation directe avec les pouvoirs publics et le Capital, le recours à des moyens illégaux comme la grève générale de sympathie, le non respect des contrats de travail et l'exaltation de principes révolutionnaires, de la violence et de la lutte des classes:

Pendant que les hommes bien pensants de la classe ouvrière et de la classe capitaliste se creusent la cervelle et font tous les efforts possibles pour en arriver à une entente entre le capital et le travail [par le biais de la Commission Mathers], un certain groupe prend plaisir, dirait-on, à envenimer la situation et à nullifier tout le travail accompli vers l'entente. [...]

Les radicaux dans le mouvement ouvrier — partisans de la dictature du prolétariat, promoteurs de la "One Big Union" et fervents apôtres des doctrines des "Industrial Workers of the World" — qui ne veulent d'aucun compromis, qui qualifient tous les dirigeants des unions ouvrières qui ne partagent pas leurs opinions de traîtres, de vendus, et pour qui les contrats de travail librement consentis sont de vulgaires chiffons de papier, qui ne voient le bien-être et l'émancipation de la classe ouvrière que dans une révolution sanglante et le remplacement du système social actuel par un autre dans lequel ils seraient les maîtres souverains, faisant plus de tort aux véritables principes démocratiques que tous les autocrates réunis empêchant le développement du mouvement trade-unioniste par leurs théories ridicules et impossibles.⁹⁸

Certes, il est d'avis, à l'instar des partisans de l'OBU, que la guerre a modifié de façon substantielle le rapport de force entre les employeurs, l'État et les ouvriers et que la classe ouvrière doit profiter de la nouvelle donne: «[...] il est admis que la classe ouvrière ne retournera plus aux conditions d'avant-guerre; elle veut avoir son mot à dire dans la direction des industries; elle veut traiter d'égal à égal avec le capital et veut prendre sa quote-part dans la prospérité nationale»⁹⁹. Il n'hésite pas d'ailleurs à dénoncer les profits scandaleux réalisés par certaines industries durant les années de guerre. À ses yeux, le Capital est le grand responsable du malaise industriel et social qui sévit à cette époque. En avril 1919, par exemple, après une vague de débrayages spontanés, il publie une lettre ouverte au ministre

⁹⁸ *Ibid.*, 19 juillet, 1919, 1.

⁹⁹ *Ibid.*, 22 mars 1919, 1.

du Travail à Ottawa, Gideon Robertson, pour le prévenir que la révolution est à nos portes, résultat de l'intransigeance du Capital à négocier de bonne foi avec les organisations syndicales. Il s'en prend particulièrement au *Builders' Exchange* qui refuse d'accorder la journée de huit heures aux travailleurs de l'industrie de la construction à Montréal et qui rejette la négociation avec les syndicats internationaux¹⁰⁰.

Dans une certaine mesure, il tient aussi les gouvernements responsables de la situation. Selon lui, les gouvernements fédéral et provinciaux appliquent avec trop de laxisme les différentes lois touchant les travailleurs. En 1917, il écrit au ministre des Travaux Publics et du Travail, L.-A. Taschereau, pour se plaindre de cet état de fait: «Nous avons les lois, mais elles ne sont pas respectées»¹⁰¹. Il en donne comme exemple les femmes et les enfants qui travaillent 72 heures par semaine dans les usines de munitions alors que la loi limite leur temps de travail à 60 heures par semaine:

Le travail organisé a très patriotiquement consenti, pour la durée de la guerre, à l'emploi des femmes dans les fabriques de munitions, mais il proteste contre le fait qu'on fait travailler des femmes 72 heures par semaine. [...] Il est criminel de détruire l'avenir d'une race en ruinant les mères de demain et même d'aujourd'hui par un travail excessif et au-dessus de leurs forces et nous sommes persuadés que vous donnerez les ordres immédiats pour faire cesser cet état de choses.¹⁰²

En 1920, dans une lettre qu'il adresse cette fois au nouveau ministre des Travaux Publics et du Travail, Antonin Galipeault, Francq revient à la charge pour se plaindre du peu de cas que l'on fait des lois ouvrières. Il a très certainement en tête la Loi du salaire minimum des femmes adoptée l'année précédente, mais pas encore appliquée: «En certains milieux on est très mécontent de certaines lois qui restent lettre morte une fois adoptées, ceci n'est pas une menace mais plutôt un avertissement qu'il n'est pas prudent de méconnaître, l'élément radical

¹⁰⁰ *Ibid.*, 26 avril 1919, 3.

¹⁰¹ Lettre de Gustave Francq à L.-A. Taschereau, 12 février 1917, Lettre no 2117, Correspondance reçue, 1917, Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail.

¹⁰² Lettre de Gustave Francq à L.-A. Taschereau, 2 janvier 1917, Lettre no 2117, Correspondance reçue, 1917, Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail.

devient de jour en jour plus fort et nous aussi avons à faire face à la critique et aux menées sourdes parce que nous n'allons pas assez loin ni assez vite»¹⁰³. Pour Francq, la situation serait plus confortable si le gouvernement acceptait d'aller de l'avant et d'adopter certaines mesures propres à améliorer les conditions de travail et de vie de la classe ouvrière.

Il s'oppose aussi à l'OBU parce qu'elle propose l'organisation des travailleurs sur une base industrielle. À ses yeux, le syndicalisme de métiers demeure le meilleur moyen d'obtenir des gains appréciables pour les ouvriers alors que le syndicalisme industriel apparaît comme un projet utopique¹⁰⁴: «À quelques exceptions près, les unions ouvrières existantes aujourd'hui sont les vieilles organisations de métiers qui forment la base de l'industrie [...]. Ce sont les seules qui peuvent espérer conclure des contrats collectifs avec les patrons et les seules qui présentent les garanties de stabilité nécessaire pour leur inspirer confiance»¹⁰⁵. Enfin, il est important de souligner qu'il s'oppose au syndicalisme industriel par principe et non uniquement parce que le projet est véhiculé par l'OBU. Ainsi, au congrès du CMTC de 1923, il se prononce contre certains changements structurels au sein du Congrès et des syndicats internationaux qui favoriseraient l'éclosion de syndicats sur une base industrielle¹⁰⁶. Nous y reviendrons dans le chapitre 8.

Au printemps 1919, au moment de la fondation de l'OBU, une vague de grèves sans précédent déferle sur les principales villes canadiennes. Au cours de l'année 1919, près de 150 000 travailleurs canadiens sont impliqués dans 427 grèves à travers le Canada¹⁰⁷. À

¹⁰³ Lettre de Gustave Francq à Antonin Galipeault, 5 janvier 1920, Lettre no 742, Correspondance reçue, 1921, Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail.

¹⁰⁴ Francq, *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel ? ...*, 25.

¹⁰⁵ *Le Monde ouvrier*, 9 juin 1923, 1.

¹⁰⁶ *Proceedings of TLCC*, 1923, 92-100.

¹⁰⁷ Craig Heron, «National Contours: Solidarity and Fragmentation», dans Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 269.

Montréal, il y a eu un minimum de 68 grèves durant la période, dont l'important débrayage des 1 500 employés municipaux en décembre 1918¹⁰⁸. Fait à signaler, plusieurs des débrayages sont spontanés, déclenchés par des travailleurs non syndiqués ou par des syndiqués qui rejettent l'attentisme des directions syndicales. En avril 1919, par exemple, les peintres déclenchent une grève pour obtenir la journée de huit heures sans l'autorisation de leur agent syndical. Le même mois, 600 camionneurs décident de se mettre en grève une semaine avant la date prévue par la direction syndicale. Ils sont aussitôt appuyés par les 1 200 travailleurs non syndiqués de la *Canadian Sugar Refineries* qui débraient spontanément pour se joindre à la manifestation des camionneurs¹⁰⁹. Les grèves de sympathie et la violence qui les accompagnent parfois sont condamnés par le CMTM qui tente de réfreiner le militantisme de la base: «To Montreal Trades and Labor Council leaders, however, such actions had no place in the labour movement, which they argued promoted discipline and channelled workers grievances into acceptable channels»¹¹⁰. Dans le rapport du CEPQ de 1920, Francq rappelle la politique suivie par le CMTM: «The Montreal Trades and Labor Council acted vigorously to restore order [...]»¹¹¹. Enfin, par son intervention, le Conseil réussit en juin 1919 à résoudre plusieurs conflits dans le secteur de la construction¹¹².

À Winnipeg, la grève générale éclate le 15 mai 1919 pour se terminer le 26 juin par la répression policière et l'arrestation des principaux dirigeants. Même si l'OBU n'est pas directement impliquée dans le conflit, ses idées influencent les 35 000 grévistes¹¹³. Assimilant

¹⁰⁸ Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt ...*, 127-153.

¹⁰⁹ *Ibid.*, 161.

¹¹⁰ *Ibid.*, 162.

¹¹¹ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1920, 113.

¹¹² Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt ...*, 170.

¹¹³ Sur la grève générale de Winnipeg, on consultera: David Jay Bercuson, *Confrontation at Winnipeg. Labour, Industrial Relations, and the General Strike*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990, 239 p.; Tom Mitchell et James Naylor, «The Prairies: In the Eye of the Storm», dans Craig

les principaux dirigeants de la grève à l'OBU, la direction du CMTC et de la FAT combat le mouvement canadien de grève générale¹¹⁴.

Dans *Le Monde ouvrier*, Francq appuie la position du CMTC et semble soulagé que la grève de Winnipeg «qui aurait pu tourner en une véritable catastrophe nationale» prenne fin le 26 juin¹¹⁵. Rappelons que pour lui, le principe de la grève générale et de la grève de sympathie est inacceptable puisqu'il viole les contrats de travail négociés entre l'employeur et ses ouvriers. Il est convaincu que, sans un support financier substantiel, la grève générale est vouée à l'échec. Or comme la FAT et les syndicats internationaux américains sont opposés à ce moyen, ils ne consentiraient pas à financer une telle entreprise¹¹⁶. D'autre part, puisque le CMTC ne peut déclencher une grève générale — puisqu'il s'agit d'un organisme de lobby et que seuls les syndicats ont ce pouvoir —, il juge que la grève générale ne peut que diviser les ouvriers et aliéner le pouvoir économique des travailleurs au profit du politique: «Ne perdons pas notre force économique pour faire le jeu d'un parti politique, ne divisons pas nos rangs pour une question passagère [...]»¹¹⁷.

Après l'arrestation des dirigeants de la grève de Winnipeg, Richard Kerrigan de Montréal demande à une assemblée du CMTM d'organiser une vaste campagne de pétitions afin d'obtenir la destitution du gouvernement Borden: «Les criminels, ce ne sont pas les grévistes de Winnipeg, mais le gouvernement»¹¹⁸. Au moment où la proposition de Kerrigan est sur le point d'être adoptée, Francq se lève pour déclarer qu'il ne voit pas comment une

Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 176-230.

¹¹⁴ Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 317-322.

¹¹⁵ *Le Monde ouvrier*, 28 juin 1919, 1.

¹¹⁶ *Ibid.*, 12 juillet 1919, 1.

¹¹⁷ *Ibid.*, 29 septembre 1917, 1.

¹¹⁸ *Ibid.*, 21 juin 1919, 1.

résolution revêtant un caractère aussi politique aiderait les grévistes arrêtés à Winnipeg: «J'aime mieux [...] protester contre l'arrestation des chefs ouvriers et demander au gouvernement un procès par jury»¹¹⁹. Doutant que les grévistes aient droit à un procès équitable, il propose une résolution plus modérée, mais qui touche directement le sort des grévistes:

Que ce Conseil des Métiers et du Travail de Montréal proteste contre les arrestations sommaires des grévistes de Winnipeg, membres d'unions ouvrières, et exigent qu'ils soient jugés par un jury dans un tribunal ouvert, conformément à la loi, et que de plus ce Conseil condamne énergiquement le système suivi par le gouvernement dans le règlement des difficultés ouvrières.¹²⁰

La résolution de Francq est finalement adoptée à l'unanimité, Kerrigan ayant décidé de retirer la sienne afin de présenter un front uni et solide. Des copies de ce texte sont donc envoyées au président du CMTC, aux grévistes de Winnipeg et au gouvernement canadien. Par cette résolution, le CMTM donne ainsi son appui moral aux grévistes de Winnipeg, mais il refuse d'aller plus loin¹²¹. Dominée par des ouvriers issus de vieux syndicats de métiers qui demeurent fidèles à la FAT et au syndicalisme international, la direction du CMTM, comme Francq d'ailleurs, fait preuve de conservatisme face au militantisme de certains groupes de travailleurs (vêtement, machinistes, caoutchouc, etc.) qui réclament une action beaucoup plus ferme de la part de la direction syndicale.

Au congrès du CMTC de septembre 1919 à Hamilton, la majorité des 800 délégués dénoncent l'OBU et le principe de grève générale¹²². Pour la première fois depuis sa participation à ces congrès (1904), Francq n'intervient dans aucun débat et ne présente

¹¹⁹ *La Patrie*, 20 juin 1919, 8.

¹²⁰ *Le Monde ouvrier*, 21 juin 1919, 1.

¹²¹ Présents à cette assemblée, les ouvriers grévistes de la *Canadian Vickers* demandent au Conseil d'organiser une grève générale de sympathie à Montréal, ce qui leur sera refusé (*La Patrie*, 20 juin 1919, 8).

¹²² Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 349-351.

aucune résolution. À son retour du congrès, il signe un éditorial incisif où il appuie toutes les décisions prises à Hamilton. Condamnant l'OBU pour ses pratiques autocratiques, il affirme que ce mouvement est voué à l'échec à l'image des Chevaliers du travail qui défendaient aussi l'organisation des travailleurs sur une base industrielle: «La One Big Union a reçu son coup de mort à Hamilton, paix à ses cendres»¹²³. Pour la première fois, il s'en prend aussi directement aux grévistes de Winnipeg parce qu'ils ont utilisé la grève générale non pour le bien-être des travailleurs, mais «[...] afin de s'emparer du pouvoir industriel et politique de ce pays et en devenir les autocrates»¹²⁴.

En définitive, si Francq n'hésite pas à critiquer le manque de volonté des employeurs et des gouvernements comme nous l'avons vu un peu plus tôt, il s'oppose tout de même avec vigueur au type de syndicalisme pratiqué par l'OBU. En effet, il ne préconise pas la révolution comme outil de transformation de la société, mais plutôt la réforme progressive du système capitaliste dans le but d'atteindre une distribution plus équitable de la richesse:

Le seul moyen d'éviter à notre pays la propagande des idées révolutionnaires est de donner à la classe ouvrière, à la masse du peuple, les moyens de vivre confortablement, de lui assurer une quote-part juste et *raisonnable* de la richesse publique, de légiférer non pas pour une poignée de potentats et de capitalistes, mais pour la masse, de faire en sorte que l'État soit un père et un appui pour tous les citoyens au lieu de n'être qu'un jouet entre les mains des politiciens, exploiters et accapareurs.¹²⁵

Cette réforme pourra être conduite, soit par l'État et le Capital travaillant de pair avec les organisations syndicales, soit par l'action politique ouvrière grâce à l'élection de députés ouvriers. Évidemment, les seuls interlocuteurs valables pour négocier une paix industrielle avec le Capital et l'État demeurent les syndicats internationaux et plus particulièrement le CMTC, un organisme «modéré, sain et progressif»¹²⁶, comparativement aux promoteurs de

¹²³ *Le Monde ouvrier*, 27 septembre 1919, 1.

¹²⁴ *Idem*.

¹²⁵ *Le Monde ouvrier*, 22 mars 1919, 1 (nous soulignons).

¹²⁶ *Ibid.*, 25 septembre 1920, 1.

l'OBU que Francq qualifie «d'ennemis du progrès et de la bonne entente»¹²⁷:

Nous sommes internationalistes parce que jusqu'à maintenant c'est la forme de syndicalisme qui tout en protégeant le mieux la classe ouvrière atténue le plus en même temps l'âpreté de la lutte de classe, ayant pour principe "un salaire équitable pour une journée de travail raisonnable", elle fait sentir son action bienfaisante immédiatement sans chercher à résoudre des problèmes dont la solution — tout en étant désirable — n'est pas d'une indispensabilité immédiate et sans se complaire dans des chimères ou des utopies, ne reconnaissant ni race, ni religion, elle n'a qu'un but et qu'une ambition: améliorer le sort de la classe ouvrière tel qu'il existe sous l'ordre social actuel [...].¹²⁸

6.3.2. *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel?*

En octobre 1919, Francq fait paraître une brochure bilingue intitulée *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel?* La brochure, qui s'ouvre sur des citations de Samuel Gompers et de Théodore Roosevelt, est une charge virulente contre le bolchévisme russe (ou communisme). Selon Francq, la situation révolutionnaire en Russie discrédite tous les efforts menés jusqu'à maintenant par le mouvement syndical: «D'agressive qu'elle avait droit d'être, la cause ouvrière au Canada et ailleurs a été mise sur la défensive par le bolchévisme russe, qui, au lieu d'aider au travail organisé a fourni au capitalisme une arme dont il s'est empressé de se servir sans merci et sans scrupule»¹²⁹.

La brochure défend une vision libérale de la société et Francq s'emploie à dépeindre le régime bolchéviste comme un régime tyrannique basé essentiellement sur la dictature du prolétariat où prédominent la violence, l'injustice et l'oppression. D'autre part, il décrit le régime démocratique comme garantissant à tous une liberté pleine et entière, allant même jusqu'à présenter le système capitaliste et le droit de propriété comme une composante

¹²⁷ *Ibid.*, 19 juillet 1919, 1.

¹²⁸ *Ibid.*, 28 août 1920, 1.

¹²⁹ Gustave Francq, *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel?*, Montréal, *Le Monde ouvrier*, 1919, 3-4. La réponse à cette attaque en règle viendra du socialiste Albert Saint-Martin qui publiera à son tour une brochure en janvier 1920 intitulée *T'as menti!* (Larivière, *Albert Saint-Martin ...*, 130-131; le texte complet de *T'as menti!* est reproduit à la fin de l'ouvrage de Larivière, p. 217-262).

intrinsèque du système démocratique¹³⁰. L'extrait que nous présentons résume bien l'ensemble du document :

Sous ce régime [bolchéviste] soit-disant socialiste et communiste, toutes les institutions qui constituent une véritable démocratie ont été détruites, la force brutale et la violence suppriment ou oppriment tous ceux qui s'opposent à la tyrannie politique et économique.

Aucun système de gouvernement démocratique ne peut se stabiliser à moins d'être basé sur la justice, la liberté et l'égalité de tous devant la loi. Confisquer la propriété, la richesse, l'industrie ou le commerce d'un citoyen, parce qu'il n'appartient pas au prolétariat, c'est commettre une injustice, même si la confiscation se fait au bénéfice de la masse; mais priver celui-ci de ses droits de citoyen, après l'avoir dépouillé, le punir parce qu'il a possédé, est un véritable crime et un acte contraire à la saine doctrine démocratique.

Qu'un pays contrôle tous les moyens de production et de distribution, c'est réalisable et nécessaire même pour le bien commun; mais aucune société ne peut se réclamer de la démocratie si elle crée des inégalités parmi ses citoyens. *Le contrôle de l'État doit être le fait du concours de tous et non d'une classe ou d'une caste, qu'elle soit militaire ou capitaliste, ou composée d'ouvriers, de paysans et de soldats.*

L'injustice est toujours l'injustice, le crime toujours le crime, faire le mal même pour atteindre un but louable est toujours le mal. La démocratie est l'antithèse de la dictature et de l'oppression.¹³¹

Dans la dernière partie de la brochure, il propose des solutions aux divers problèmes ouvriers. À ses yeux, il n'existe qu'une alternative: «[...] la révolution ou la réforme sociale»¹³². Bien entendu, le radicalisme qui pousse à la rébellion et à la désorganisation sociale n'est pas la solution. La réponse est plutôt entre les mains des syndicalistes internationaux qui, par une

¹³⁰ Le manque flagrant d'objectivité et de transparence de Francq fait de *Bolchévisme ou Syndicalisme* une œuvre de propagande antibolchéviste. Pourtant dans ses éditoriaux, Francq nous avait habitué à plus de rigueur et de nuance. Dans un éditorial qu'il signait en mars 1919, par exemple, il prenait soin de contextualiser la révolution russe avant de tirer des conclusions: «[...] les sociologues et les observateurs sont d'accord pour dire que la révolution russe n'est que le résultat de siècles d'oppression et d'exploitation du peuple par la caste aristocratique, militaire et capitaliste». Or ce genre d'explication est absent de la brochure qu'il publie six mois plus tard (*Le Monde ouvrier*, 22 mars 1919, 1).

¹³¹ Francq, *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel ? ...*, 6 (nous soulignons).

¹³² *Ibid.*, 24.

politique modérée de coopération avec le Capital et l'État, vise à atteindre l'émancipation de la classe ouvrière, non par la révolution, mais par l'instauration progressive de mesure sociales propres à améliorer la condition ouvrière. Pour lui, seul le «trade-unionisme international» est apte à remplir ce rôle: «Il représente vraiment le travail et ce qu'il y a de meilleur dans la société. Il défend la liberté, la justice et la démocratie contre le terrorisme, l'injustice et l'autocratie»¹³³.

6.3.3. La participation de Francq aux conférences de Berne

Le 8 janvier 1919, Francq s'embarque sur le transatlantique *Tunisian* à St-Jean, Nouveau-Brunswick, pour aller assister à la Conférence de Berne. À l'origine, il avait été prévu que la Conférence se tiendrait à Paris en même temps que la Conférence de paix, mais comme le gouvernement français refuse d'ouvrir ses frontières aux délégués allemands, autrichiens, hongrois et bulgares, les organisateurs décident de se rendre à Berne en Suisse. De plus, comme les syndicalistes désirent tenir une conférence purement syndicale, donc excluant les questions politiques, on décide d'organiser deux conférences distinctes: la Conférence socialiste et ouvrière internationale qui se tient du 3 au 10 février 1919 et la Conférence syndicale internationale du 4 au 8 février¹³⁴.

Comme les deux conférences ne débutent qu'en février, il a le temps de se rendre en Belgique entre le 24 et le 28 janvier. À Bruxelles, il rencontre le président et le secrétaire (Mertens) de la Fédération ouvrière syndicale belge et tente de les convaincre de participer à la Conférence syndicale internationale de Berne. Ce court voyage lui permet aussi de renouer avec certains membres de sa famille. D'ailleurs, c'est la première fois qu'il retourne dans son pays d'origine depuis le décès de sa mère l'année précédente. Il s'agit aussi d'un

¹³³ *Ibid.*, 25.

¹³⁴ Pour connaître les négociations intersyndicales qui ont mené aux conférences de Berne, voir le chapitre 7 de l'ouvrage de Lewis L. Lorwin, *The International Labor Movement*, New York, Harper and Brothers, 1953, 53-60.

voyage mémorable parce qu'il est confronté aux dévastations provoquées par la guerre:

During my trip through France and Belgium, I saw the destruction wrought by the war and the fields where so many battles were fought, the cities once beautiful and prosperous and now a heap of stones and the people who, during four long years, suffered from hunger, cold and bad treatment at the hands of German soldiers. I saw by the thousand in my native land of Flanders, the little wooden crosses showing the place where so many soldiers fell — victims of a society that could not avert such a slaughter — and sleep now for ever.¹³⁵

Après être revenu à Paris avec la délégation belge le 29 janvier, Francq assiste à la Conférence syndicale interalliée, conférence préliminaire à la Conférence syndicale de Berne, regroupant les délégations américaine, française, belge et canadienne. La séance porte principalement sur la participation des syndicalistes allemands à la conférence à laquelle s'opposent Samuel Gompers et la délégation belge qui menacent de ne pas se rendre à Berne. Léon Jouhaux, président de la Confédération générale du Travail (CGT) et principal organisateur de cette conférence, tente de convaincre les Américains et les Belges d'y participer. Il est aidé dans cette tâche par Francq qui insiste sur l'importance de cette conférence: «Franck [sic], au nom des organisations canadiennes, déclara partager le ressentiment général contre l'Allemagne. [...] mais au-dessus de ces considérations sentimentales, il place des raisons supérieures d'organisation pour l'avenir du monde ouvrier. Il ira donc à Berne»¹³⁶. Malgré les efforts de Jouhaux et Francq, les Américains et les Belges décident de boycotter la Conférence syndicale et de demeurer à Paris.

Francq tente alors de se rendre à Berne par train, mais des problèmes de visa et de passeport l'empêchent d'entrer sur le territoire suisse. Il faut finalement l'intervention personnelle de Sir Robert Borden auprès des autorités suisses pour lui permettre de continuer

¹³⁵ «Report of the Delegate to the International Trades Union and Labor and Socialist Conferences», *Proceedings of TLCC*, 1919, 107.

¹³⁶ *L'Humanité*, 1er février 1919, 2.

sa route¹³⁷.

À son arrivée à Berne le 4 février, Francq fait face à un dilemme puisque les deux conférences où il doit représenter le CMTC se déroulent en même temps. Organisée par les socialistes des pays de l'Entente qui refusent la politique bolchéviste, la Conférence socialiste et ouvrière internationale cherche à réunifier les forces socialistes internationales (l'Internationale socialiste) qui se sont scindées au moment du déclenchement des hostilités à l'été 1914. Les deux grands thèmes de la conférence sont la responsabilité des partis socialistes devant la guerre et l'attitude à adopter à l'égard du régime bolchéviste. Pour sa part, la Conférence syndicale internationale, qui regroupe une cinquantaine de délégués en provenance de 15 pays, axe ses délibérations sur la réorganisation de la Fédération internationale syndicale (l'Internationale syndicale), l'élaboration d'une Charte du travail, la question des prisonniers de guerre et la place des ouvriers et des organisations syndicales au sein de la Société des nations¹³⁸.

Malgré l'ampleur de la Conférence socialiste, qui regroupe une centaine de délégués représentant 26 pays, Francq décide plutôt d'assister à la Conférence syndicale où il est le seul représentant du Canada¹³⁹. Selon son analyse, la Conférence syndicale, évidemment plus axée sur les questions syndicales et économiques et moins sur les questions politiques, s'adressent aux syndicalistes qui cherchent véritablement à améliorer le sort de la classe ouvrière. À ses yeux, la Conférence syndicale apparaît comme «a real labor conference» alors que l'autre est

¹³⁷ À cette époque, le portefeuille de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures revient d'office au premier ministre du Canada. C'est ce qui permet d'expliquer l'intervention de Borden dans ce cas.

¹³⁸ Jean-Pierre Després, *Le Canada et l'Organisation Internationale du Travail*, Montréal, Fides, 1947, 62; Bernard Georges et Denise Tintant, *Léon Jouhaux. Cinquante ans de syndicalisme*, tome 1: *des origines à 1921*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, 342-344.

¹³⁹ Précisons que l'autre délégué du CMTC, P.-M. Draper, n'accompagne pas Francq à Berne, mais il demeure auprès de la délégation canadienne à Paris à titre d'aviseur technique pour le premier ministre Borden.

plutôt perçue comme un «political meeting» où il y a trop peu de véritables syndicalistes¹⁴⁰.

La Conférence syndicale donne lieu à plusieurs débats intéressants auxquels il participe. Il propose, entre autres, la journée de travail de six heures et la semaine de cinq jours comme standard international y décelant un remède pour vaincre le chômage¹⁴¹: «I registered a plea in favor of that measure as being the best way to solve the problem of unemployment and surproduction caused by improvements to the machinery which takes today the place of hand labor in numerous industries»¹⁴². Il obtient l'appui des syndicats des mineurs d'Angleterre et des États-Unis, mais les délégués retiendront plutôt le principe de la journée maximale de huit heures dans la Charte du travail.

Dans un autre ordre d'idées, il se prononce contre l'article 9 de la nouvelle Charte du travail qui favorise une politique d'immigration plus souple de la part de certains pays qui furent moins touchés par la guerre. Sachant très bien qu'il est en position minoritaire sur cette question, il tente tout de même de convaincre les délégués qu'une limitation de l'immigration vers le Canada est nécessaire à la protection de la main-d'œuvre canadienne.

Le débat le plus houleux de la conférence porte toutefois sur la question de la participation des ouvriers à la nouvelle Société des nations (SDN). Ce débat, qui s'étend sur deux jours entiers, divise l'assemblée et vient bien près de provoquer la fin des pourparlers. Une partie des délégués, menée par Léon Jouhaux, demande que les ouvriers puissent siéger à la SDN afin de pouvoir prévenir la tenue d'une autre guerre. Selon eux, la SDN ne doit pas devenir un organisme dirigé contre les travailleurs, mais plutôt un instrument de progrès et de paix sociale. Par contre, pour les délégués scandinaves, néerlandais et allemands, cette

¹⁴⁰ «Report of the Delegate to the International Trades Union and Labor and Socialist Conferences», *Proceedings of TLCC*, 1919, 98.

¹⁴¹ *L'Humanité*, 8 février 1919, 1; *La Presse*, 7 février 1919, 11.

¹⁴² «Report of the Delegate to the International Trades Union and Labor and Socialist Conferences», *Proceedings of TLCC*, 1919, 102.

question relève du domaine politique et ne devrait pas être abordée à cette conférence, si ce n'est à la Conférence socialiste voisine.

Francq, qui voit la Société des nations comme le fer de lance de la reprise économique en Europe¹⁴³ et qui défend la représentation ouvrière au sein des organismes gouvernementaux, prend position en faveur de la proposition de Jouhaux «au nom des travailleurs qu'il représente et au nom de ses trois enfants, qui ont connu les horreurs d'une guerre dont les ouvriers veulent épargner le retour à l'humanité»¹⁴⁴. Finalement, les deux sont nommés à un comité chargé de rédiger une résolution acceptable pour l'ensemble des délégués. Malgré son caractère général, la résolution finale va dans le sens d'une participation syndicale à la SDN: «[...] la Conférence syndicale internationale déclare en outre que, dans la société actuelle, si la classe ouvrière veut éviter que la Société des Nations soit un centre de réaction et de répression contre les travailleurs de tous les pays, les classes ouvrières doivent s'organiser internationalement de façon que leur puissance devienne un contrôle efficace de la Société des Nations»¹⁴⁵.

Comme la Conférence syndicale se termine plus tôt que la Conférence socialiste, Francq assiste aux délibérations des deux dernières journées de cette conférence. Le débat le plus important porte sur une résolution «mémorable», selon Francq, condamnant le système bolchéviste tel que développé en Russie. La résolution qu'il appuie est présentée par Hjalmar Branting, futur premier ministre de la Suède, et personnage que Francq admire¹⁴⁶. Elle

¹⁴³ *Le Monde ouvrier*, 5 avril 1919, 1.

¹⁴⁴ *La Voix du Peuple*, février 1919, 102. Selon le compte rendu du journaliste de *La Voix du Peuple*, l'organe officiel de la CGT, Francq se serait prononcé de manière «catégorique» en faveur de Jouhaux. Soulignons enfin que cette même citation apparaît aussi dans le journal *L'Humanité* du 10 février 1919, 2.

¹⁴⁵ Georges et Tintant, *Léon Jouhaux. Cinquante ans de syndicalisme ...*, 343. La résolution est reproduite intégralement dans *La Voix du peuple*, février 1919, 103-104.

¹⁴⁶ Dans la notice nécrologique qu'il rédige lors du décès de Branting quelques années plus tard, Francq rappelle l'accueil chaleureux que lui avait réservé Branting à Berne. Il est fier de souligner

promeut les principes socialistes appliqués dans le cadre légal du régime démocratique et dénonce le régime bolchéviste, un régime révolutionnaire et autocratique où règne la dictature du prolétariat. Voici un extrait de cette résolution intitulée «Démocratie et dictature» qui a été adoptée par la majorité de l'assemblée:

La Conférence invite les masses ouvrières et socialistes de ces pays à développer des institutions démocratiques et républicaines dans le cadre desquelles puisse s'accomplir l'œuvre de transformation socialiste. [...]

Pleinement d'accord avec tous les congrès de l'Internationale, la Conférence de Berne demeure inébranlablement placée sur le terrain de la démocratie. Une réorganisation sociale, toujours plus profondément pénétrée de socialisme, ne peut être réalisée ni surtout stabilisée si elle ne repose sur les conquêtes de la démocratie et si elle plonge ses racines dans les principes de la liberté. [...]

À l'occasion d'un certain nombre de faits qui se sont produits récemment, la Conférence tient à mettre en pleine lumière le caractère constructif du programme socialiste. La socialisation véritable implique un développement méthodique dans les différentes branches de l'activité économique sous le contrôle de la nation démocratisée. Une prise de possession arbitraire de quelques exploitations par de petits groupes d'ouvriers n'est pas du socialisme: elle n'est rien d'autre qu'un capitalisme avec de nombreux actionnaires.

Si, dans la pensée de la Conférence, un développement socialiste effectif n'est possible que sous la loi de la démocratie, il s'en suit qu'il faut, dès le début, éliminer toute méthode de socialisation qui n'aurait aucune chance de gagner l'adhésion de la majorité du peuple. Le danger serait plus grand encore si une telle dictature s'appuyait seulement sur une partie du prolétariat. La conséquence inévitable d'un tel régime ne pourrait être que de paralyser toutes les forces du prolétariat par la guerre fratricide. La fin serait la dictature de la réaction.¹⁴⁷

La valorisation du régime démocratique et de ses institutions (le suffrage universel, le régime parlementaire, la liberté de parole et de presse, le droit de réunion et d'organisation, etc.) est au cœur du programme réformiste de Francq. En ce sens, il est tout à fait normal qu'il appuie cette résolution qui vise une réforme en profondeur de la société (meilleure répartition de la

également que Branting comptait parmi les abonnés du *Monde ouvrier* (*Le Monde ouvrier*, 28 février 1925, 1).

¹⁴⁷ Gustave Francq, *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel ? ...*, 7. La version anglaise de cette résolution apparaît dans: «Report of the Delegate to the International Trades Union and Labor and Socialist Conferences», *Proceedings of TLCC*, 1919, 106.

richesse) par le biais des institutions démocratiques et non par la révolution et le renversement complet du système capitaliste.

Ainsi la participation active de Francq à la Conférence syndicale de Berne démontre l'intérêt qu'il porte aux questions syndicales et sociales présentées dans une perspective internationale. D'ailleurs, dans la brochure antibolchéviste qu'il publie à l'automne 1919, Francq reproduit le texte complet de la Charte du travail élaborée par les syndicalistes à Berne qui rejoint les demandes traditionnelles des ouvriers syndiqués: la journée de travail de huit heures, l'instruction gratuite et obligatoire, la limitation du travail des enfants et des femmes, l'assurance d'État contre les accidents de travail, etc¹⁴⁸. Francq est convaincu que si les gouvernements et les patrons se donnaient la peine d'accéder à ces exigences minimales, on assisterait au recul des mouvements révolutionnaires: «Seule elle [la Charte] peut refouler l'anarchie et la Révolution Rouge jusqu'à leurs sources»¹⁴⁹.

6.3.4. La question de la représentation ouvrière

Au moment de la Première Guerre mondiale, la direction du CMTC, après plusieurs tergiversations, accepte d'appuyer l'effort de guerre du gouvernement Borden en échange de l'obtention d'une reconnaissance officielle de la part des pouvoirs publics. En fait, le CMTC vise la participation du mouvement syndical à l'appareil d'État, et ce, à l'image de ce qui se fait aux États-Unis où Gompers est nommé à la présidence de la section ouvrière du *National War Labour Board* en échange d'une stabilisation des relations de travail (paix industrielle)

¹⁴⁸ Francq, *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel? ...*, 26-30. Comme le souligne Guy Perrin, «la Charte de Berne recommande de jeter les bases d'une réglementation internationale du travail grâce à l'insertion de clauses minimales de protection ouvrière dans le traité de paix, afin de prévenir les effets de la concurrence internationale sur le sort des travailleurs» (Alain Barjot, dir., *La sécurité sociale. Son histoire à travers les textes*. Tome V: *Histoire du droit international de la sécurité sociale*, rédigé par Guy Perrin, Paris, Association pour l'étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale, 1993, 85-86).

¹⁴⁹ Francq, *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel? ...*, 31.

durant les années de guerre¹⁵⁰. Au Canada, le gouvernement Borden nomme plusieurs syndicalistes au sein de commissions gouvernementales, mais cette situation ne prend pas autant d'ampleur qu'aux États-Unis¹⁵¹.

Au moment d'instaurer la conscription, *Le Monde ouvrier* appuie Gompers qui est prêt à échanger le soutien des ouvriers à l'effort de guerre contre une représentation ouvrière substantielle dans les différents conseils de guerre: «Cette demande dont parle le président de la Fédération Américaine du Travail est celle que nous avons faite au nom des ouvriers syndiqués de cette province dès que la proposition du gouvernement [d'instaurer la conscription] fut connue»¹⁵². À la Chambre des communes, Verville tient les mêmes propos lors de son important discours sur la conscription: «Les ouvriers sont encore prêts à s'enrôler sous le drapeau mais ils veulent avoir le droit de participer à l'administration et au fonctionnement d'une loi qu'ils devront observer»¹⁵³.

Défendue par l'aile modérée du CMTC, représentée par les travaillistes, cette vision de l'action syndicale axée sur la conciliation et la bonne entente est rejetée par l'aile radicale du Congrès (les socialistes). Au congrès de 1917, lorsque Francq présente une résolution pour que les postes d'inspecteurs industriels échoient à d'anciens syndicalistes, le militant socialiste de Montréal, Richard Kerrigan, s'y oppose fermement considérant qu'elle ne vise qu'à obtenir des emplois gouvernementaux à certains dirigeants ouvriers et qu'elle n'améliore en rien les conditions de travail de la classe ouvrière¹⁵⁴. Pour les radicaux, ce type de

¹⁵⁰ Naylor, «Workers and the State ...», 90; Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 279.

¹⁵¹ Heron, *The Canadian Labour Movement ...*, 47.

¹⁵² *Le Monde ouvrier*, 2 juin 1917, 1.

¹⁵³ *Débats de la Chambre des Communes*, Session 1917, vol. 6, 2879, dans Dansereau, *Le mouvement ouvrier montréalais ...*, 67.

¹⁵⁴ *Proceedings of TLCC*, 1917, 121-122.

collaboration avec le grand Capital et les pouvoirs politiques n'est qu'une tactique dans le but d'amadouer les ouvriers et de neutraliser les organisations syndicales. À leurs yeux, ces nominations ne peuvent se solder que par le laminage des véritables intérêts politiques et économiques des travailleurs. Francq n'est évidemment pas d'accord; les ouvriers devraient être représentés dans tous les corps publics afin de veiller aux intérêts de la classe ouvrière. À son avis, la participation des ouvriers leur permet d'orienter les politiques gouvernementales en faveur des intérêts de la classe ouvrière et représente un moyen efficace de réformer progressivement le système social et économique et d'améliorer la condition de l'ouvrier¹⁵⁵. De plus, il est convaincu que l'obtention d'une certaine reconnaissance du mouvement ouvrier organisé par l'État et par les employeurs représente une solution valable pour contrer la montée des mouvements révolutionnaires: «[...] the worker must have a partnership share in the management of industries or there will be the red Bolshevism of Hungary and Russia at our doors not within six years or ten years but right now»¹⁵⁶. À Montréal, Francq est un des plus farouches partisans de cette vision des relations industrielles. Rappelons qu'en 1918-1919, il est membre de la Commission d'appel du travail, un organisme d'arbitrage des conflits de travail créé par le gouvernement Borden.

À l'automne 1919, Francq participe à la Conférence industrielle nationale à Ottawa à titre de délégué de l'Union internationale de la presse ouvrière d'Amérique¹⁵⁷. Instaurée par le gouvernement Borden, cette conférence, qui regroupe plus de 200 représentants du Capital, du Travail et du gouvernement, doit étudier les conclusions de la Commission royale

¹⁵⁵ Ce n'est pas la première ni la dernière fois que Francq intervient sur cette question. En 1916, il écrivait à Lomer Gouin, au nom du CMTM, pour lui demander de «reconnaître les droits de la classe ouvrière» en nommant un ouvrier à la future Commission des tramways. Après être revenu à la charge en 1917 et 1918, c'est finalement Alphonse Verville qui obtient le poste à la Commission des tramways et à la Commission administrative de Montréal (Lettre de Gustave Francq à Lomer Gouin, Lettre 9140, vol. 20, microfilm C-2342, Fonds Sir Lomer Gouin; *La Presse*, 2 février 1917, 1; *La Presse*, 5 avril 1918, 7).

¹⁵⁶ *Le Monde ouvrier*, 12 avril 1919, 3.

¹⁵⁷ *Ibid.*, 6 septembre 1919, 4.

d'enquête sur les relations industrielles (Commission Mathers) et tenter d'arriver à une entente afin d'harmoniser les relations de travail¹⁵⁸. Nommé au comité chargé d'étudier la question de la représentation proportionnelle, Francq n'intervient qu'une seule fois au cours des débats où il s'emploie à défendre la représentation proportionnelle, sujet que nous aborderons dans le prochain chapitre¹⁵⁹.

En définitive, la Conférence industrielle est un échec car les employeurs font front commun et repoussent la majorité des recommandations de la Commission Mathers. L'intransigeance du groupe des employeurs les poussent à rejeter des réclamations de base comme la journée de travail de huit heures, la fixation d'un salaire minimum pour les hommes, la reconnaissance syndicale dans le processus de négociation d'une convention collective, et plusieurs autres mesures similaires¹⁶⁰. Francq y voit néanmoins une expérience heureuse:

C'est la première fois dans l'histoire du pays que les représentants du capital et du travail ont discuté les problèmes sociaux qui les confrontent face à face. Cette expérience aura prouvé aux capitaines d'industrie que les dirigeants de la classe ouvrière ne sont pas des fauteurs de discorde, ni des utopistes, mais des hommes qui connaissent les problèmes sociaux, les discutent non pas dans un sentiment d'intérêt égoïste et mesquin mais pour le plus grand bien du pays tout entier, sont animés d'un esprit clairvoyant et d'une volonté inébranlable de les résoudre et qu'avant d'obtenir les réformes qu'ils réclament d'une manière directe et violente ils épuiseront toutes les ressources que les moyens pacifiques et les lois de ce pays mettent à leur disposition.

Elle aura démontré également aux représentants de la classe ouvrière que les industriels ont eux aussi des problèmes à résoudre et des difficultés innombrables à surmonter,

¹⁵⁸ Larry G. Gerber, «The United States and Canadian National Industrial Conferences of 1919: A Comparative Analysis», *Labor History*, 32, 1 (hiver 1991), 42-46.

¹⁵⁹ Canada, National Industrial Conference, *Official Report of Proceedings and Discussions*, Ottawa, septembre 1919, 178.

¹⁶⁰ Gerber, «The United States and Canadian National Industrial Conferences ...», 49-58; Naylor, «Workers and the State ...», 98-100; Siemiatycki, *Labour Contained: The Defeat of a Rank and File Workers' Movement ...*, 358-368. Parmi les résolutions adoptées, la Conférence industrielle recommandait la nomination d'une commission chargée d'étudier la question de l'unification des lois ouvrières pour l'ensemble des provinces. Francq est désigné par le CMTC pour représenter les ouvriers de la province de Québec au sein de cette commission qui siégera à Ottawa le 26 avril 1920 (*La Gazette du travail*, mai 1920, 582-591).

qu'ils ont leurs réactionnaires comme le travail organisé a ses radicaux et que ceux-ci et ceux-là sont la véritable pierre d'achoppement sur laquelle se briseront probablement toutes les bonnes intentions, les bonnes volontés et les efforts consciencieux des partisans d'une bonne entente et d'une coopération effective entre le capital et le travail.¹⁶¹

Pour Francq, la participation des ouvriers aux diverses commissions gouvernementales est un pas vers la participation du mouvement syndical à l'appareil d'État. Les syndicalistes veulent être reconnus par les différents paliers de gouvernements et participer à la gestion des affaires publiques. Selon Charles Lipton, Samuel Gompers «[...] avait coutume de dire que des nominations à des postes officiels signifiaient "la reconnaissance du mouvement ouvrier"»¹⁶². À Montréal, Francq est certes l'un des plus importants représentants de cette ligne de pensée qui s'inscrit dans un vaste projet de coopération et d'harmonie entre le Travail, le Capital et les gouvernements.

6.4. La confrontation avec les syndicats catholiques

«Il faut être très prudent dans cette campagne, car derrière les Syndicats Catholiques, il y a un pouvoir et une force qu'il est très difficile de séparer du côté matériel de ces organisations».

Gustave Francq s'adressant aux délégués du CMTM
(*Le Monde ouvrier*, 20 novembre 1920, 1)

Au lendemain de la guerre, l'Église catholique jette les bases du syndicalisme catholique après une première tentative plus ou moins avortée entre 1912 et 1915¹⁶³. Au Québec, les syndicats

¹⁶¹ *Le Monde ouvrier*, 20 septembre 1919, 1.

¹⁶² Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 280.

¹⁶³ Sur le développement des syndicats catholiques et nationaux, on consultera: Jacques Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, 342 p. La thèse de doctorat de Geoffrey Ewen aborde de façon détaillée les conflits intersyndicaux qui divisent les syndicats catholiques et les syndicats internationaux entre 1914 et 1925: Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, thèse de doctorat en histoire, York University, 1998, 502 p.; Geoffrey Ewen, «Quebec: Class and Ethnicity», dans

internationaux se trouvent donc confrontés, au même moment, au syndicalisme industriel de l'OBU et à l'implantation de syndicats regroupant les travailleurs selon leur appartenance religieuse.

Fondé dans le but de contrer l'hégémonie des syndicats internationaux, le syndicalisme catholique repose sur deux pôles idéologiques bien précis, le nationalisme et la doctrine sociale de l'Église¹⁶⁴. Ces principes sont à la base des reproches que les promoteurs du syndicalisme catholique font aux syndicats internationaux. Les dirigeants catholiques accusent les syndicats internationaux de soumettre les ouvriers canadiens à une direction étrangère. À ce sujet, la constitution de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), fondée en 1921, est claire: «Elle [la CTCC] croit que le travail syndiqué canadien doit être autonome, régler seul ses propres affaires et ne pas se noyer dans une masse syndicale où ses initiatives sont impuissantes, sa volonté inefficace et sa vie propre impossible»¹⁶⁵. Dans ce même ordre d'idées, ils accusent aussi les syndicats internationaux d'enrichir les puissants syndicats américains à même les cotisations syndicales des ouvriers canadiens¹⁶⁶.

À titre de directeur du *Monde ouvrier*, Francq constitue une cible de choix pour les promoteurs du syndicalisme catholique et leurs journaux officiels (*Le Travailleur*, *La Vie Syndicale*, *Le Tramway*) et partisans (*L'Action catholique* et *Le Devoir*). En octobre 1920, par exemple, dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir*, L.-E. Bessette, secrétaire du Syndicat catholique et national des employés de tramways, accuse Francq d'avoir mis le mouvement syndical sous la tutelle des Américains: «M. Francq, l'œuvre que vous poursuivez est antinationale, n'est pas dans l'intérêt du pays et de ses citoyens, n'est pas non plus en

Craig Heron, dir., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 87-143.

¹⁶⁴ Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 222-231.

¹⁶⁵ *Le Travailleur*, 16 février 1922, 5.

¹⁶⁶ *Ibid.*, 23 février 1922, 4.

accord avec les aspirations du peuple canadien»¹⁶⁷.

Le deuxième pôle idéologique, la doctrine sociale de l'Église, détermine de façon plus significative encore l'orientation du syndicalisme catholique. Pour le clergé, il est important de ne pas séparer l'ordre moral de l'ordre social. La question sociale est avant tout une question morale et religieuse dont la solution relève strictement du domaine de l'Église: «Elle [l'Église catholique] reconnaît à l'ouvrier le droit de s'organiser mais elle lui impose le devoir d'harmoniser les activités syndicales avec les principes de la morale catholique. Soucieuse avant tout du salut de son âme, elle veut qu'il entoure ses légitimes revendications de cette garantie morale qui assure à la conscience la paix et la tranquillité»¹⁶⁸. Le clergé favorise donc la création d'associations confessionnelles pour permettre aux ouvriers de se regrouper selon leurs aspirations religieuses alors que les syndicats internationaux favorisent plutôt la neutralité dans le domaine religieux. Il est interdit, par exemple, d'aborder les questions religieuses lors des assemblées syndicales des «internationaux».

À cela, il faut ajouter que les dirigeants catholiques reprochent aux syndicats internationaux leur recours trop fréquent à la grève et leur conception matérielle de l'action syndicale, axée essentiellement sur l'obtention d'un rapport de force efficace. L'Église définit plutôt son action syndicale à partir de valeurs religieuses et morales (justice et charité) afin d'instaurer un esprit de collaboration et de bonne entente entre employeurs et syndiqués. En 1919, par exemple, devant la montée des mouvements révolutionnaires, le père Joseph-Papin Archambault présente le syndicalisme catholique comme un rempart contre le bolchévisme et un instrument de paix sociale: «[...] loin d'être une machine de guerre, le syndicat, basé sur les principes chrétiens, devient un grand instrument de pacification sociale»¹⁶⁹. L'année

¹⁶⁷ *Le Devoir*, 30 octobre 1920, 8.

¹⁶⁸ Edmour Hébert, «Le syndicalisme catholique et national», *Programme souvenir du 1er Congrès de la CTCC*, Montréal, Imprimerie populaire, 1922, 6.

¹⁶⁹ R.P. Archambault, *L'Église et l'organisation ouvrière*, Montréal, L'Oeuvre des Tracts, 1919, 10-11; Joseph-Papin Archambault, *Une digue contre le bolchévisme. Les syndicats catholiques*,

suivante, Alfred Charpentier fait paraître une brochure dans laquelle il dénonce la mainmise du syndicalisme international américain sur les ouvriers canadiens:

[...] il faut que nous, ouvriers du Québec, nous demeurions nous-mêmes. Appliquons-nous d'abord à soustraire le mouvement syndical du pays à l'égoïste et inique internationalisme des ouvriers américains. Notre devoir, c'est d'arrêter la vague socialiste qui monte à l'assaut du travail organisé du pays. Notre mission, c'est de barrer le chemin aux effets funestes de la neutralité religieuse des unions internationales sur notre terrain, dans notre province.¹⁷⁰

Lorsque l'Église s'investit dans la mise sur pied de syndicats catholiques au lendemain de la guerre, Francq leur fait déjà la lutte depuis quelques années. En effet, il comprend très tôt la menace qu'ils représentent pour le syndicalisme international. À preuve, la campagne qu'il mène pour l'embauche d'un organisateur bilingue depuis 1908¹⁷¹. Dans le programme de la Fête du travail de 1912, il ridiculise l'organisation de travailleurs sur une base religieuse arguant que ce type de syndicalisme ne vise qu'à diviser la classe ouvrière¹⁷².

La tension augmente d'un cran à l'automne 1915 lorsqu'une grève des mineurs de Thetford Mines dégénère en conflit intersyndical. Pour faire échec à l'organisation des mineurs par un syndicat international (*Western Federation of Miners*), le clergé, la presse locale (*Le Canadien*) et les dirigeants syndicaux catholiques se liguent pour faire échouer le projet. En février 1916, l'aumônier du syndicat va même jusqu'à fournir des briseurs de grève aux patrons lors d'une grève spontanée à la mine *Jacob*¹⁷³. Pour Francq, cette situation fait

Montréal, Éditions La Vie Nouvelle, 1919, 82 p.

¹⁷⁰ Alfred Charpentier, *Dans les serres de l'Aigle. Historique de l'emprise du trade-unionisme américain sur le mouvement ouvrier au Canada*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920, 31.

¹⁷¹ Voir la section 4.4. du chapitre 4.

¹⁷² Programme officiel de la Fête du travail, Montréal, septembre 1912, dans Archambault, *Une digue contre le bolchévisme ...*, 22.

¹⁷³ Fernand Dumont, «Histoire du syndicalisme dans l'industrie de l'amiante», dans Pierre Elliott Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, 125-132; Ewen, *The*

la preuve que les syndicats catholiques sont prêts à tout pour détruire les syndicats internationaux et qu'ils ne cherchent pas à améliorer les conditions de travail des ouvriers, mais plutôt à les diviser dans le seul but d'éliminer leurs rivaux. Selon lui, seuls les syndicats internationaux, de par leur puissance, sont à même de protéger efficacement les travailleurs¹⁷⁴.

À l'automne 1919, il s'engage dans un débat avec les promoteurs du syndicalisme catholique à la suite de leur campagne de propagande et de recrutement¹⁷⁵. La polémique qu'il entretient avec les dirigeants de *L'Action catholique* de Québec en novembre et décembre 1919 s'inscrit dans la continuité des grèves de la *Dominion Textile* à Montmorency et des chantiers maritimes de la *Davie* à Lauzon, grèves qui ont éclaté à l'été 1919¹⁷⁶. Face à *L'Action catholique*, Francq doit surtout se défendre contre des accusations d'anticléricalisme, de socialisme et de révolutionnaire lancées par les dirigeants du journal: «Les syndicats internationaux, c'est la révolution en germe; la "One Big Union", c'est la révolution rendue à maturité»¹⁷⁷.

Au printemps 1920, Francq se rend à Ottawa assister à un congrès spécial organisé par le CMTC pour mettre au point une campagne de propagande contre le syndicalisme catholique. Les délégués décident de créer un centre d'information financé par les syndicats internationaux. La faible participation financière des fédérations (ils attendaient 50 000\$, mais n'en ont reçu que 500) provoque beaucoup d'amertume et de déception chez les dirigeants ouvriers. Lors de la visite de Gompers au Québec en 1921, Francq menace le président de la

International Unions and the Workers' Revolt ..., 286-294.

¹⁷⁴ *Le Monde ouvrier*, 5 août 1916, 1; 12 août 1916, 1; 26 août 1916, 1.

¹⁷⁵ En septembre 1919, les syndicats catholiques font paraître 25 tracts à 50 000 exemplaires chacun en plus d'embaucher quatre organisateurs chargés de recrutement syndical.

¹⁷⁶ Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt ...*, 317-324.

¹⁷⁷ *L'Action catholique*, 23 août 1919, 1. Voir aussi: *L'Action catholique*, 18 août 1919, 1; 21 août 1919, 1; 2 octobre 1919, 1; 22 octobre 1919, 1; 5 novembre 1919, 1; 20 novembre 1919, 1; 26 novembre 1919, 1.

FAT de se retirer du mouvement ouvrier international s'il n'obtient pas un appui substantiel de la Fédération¹⁷⁸.

À l'automne 1919, Henri Bourassa fait paraître une brochure dans laquelle il prend explicitement position en faveur de la formation de syndicats confessionnels¹⁷⁹. Dans sa réponse, Francq se moque de Bourassa qu'il qualifie de «grand sauveur du peuple» et se demande ce que feront les ouvriers de religion juive, protestante ou autres: «Formeront-ils à leur tour des unions juives, libre-penseurs, protestantes, et pour continuer à être logique — partant du principe que les religions sont la base de l'union ouvrière — il faudra encore diviser celles-ci en unions méthodistes, baptistes, presbytériennes, unitariennes, mahométanes, etc.»¹⁸⁰. Il termine en affirmant que cette division des forces du travail sera profitable, non aux travailleurs, mais plutôt aux employeurs. À son avis, l'apparition de centrales syndicales rivales comme l'OBU et la CTCC ne présagent rien de bon pour les ouvriers: «Quand donc les ouvriers comprendront-ils que plus ils se divisent et se chicanent, plus le patron rit et en tire profit; s'ils veulent obtenir ce à quoi ils ont droit — leur part de soleil et de bien-être — ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et ce au moyen de leur seule force économique»¹⁸¹.

Dans ses éditoriaux, il met aussi l'accent sur le fait que les dirigeants catholiques sont beaucoup moins expérimentés que les dirigeants internationaux, qu'ils sont moins rompus aux tactiques de négociation et qu'ils ne profitent pas d'un support matériel et financier aussi important que les «internationaux». En conséquence, il est d'avis que les syndicats catholiques négocient des conditions de travail (salaires et heures de travail) à rabais pour leurs membres. De plus, il est convaincu que dans certains milieux, comme celui de la construction, les syndiqués catholiques acceptent des salaires inférieurs à ceux des ouvriers internationaux dans

¹⁷⁸ Rouillard, *Les syndicats nationaux ...*, 269 et 273.

¹⁷⁹ Henri Bourassa, *Syndicats ou internationaux?*, Montréal, *Le Devoir*, 1919, 46 p.

¹⁸⁰ *Le Monde ouvrier*, 8 novembre 1919, 1.

¹⁸¹ *Ibid.*, 15 avril 1922, 1.

le but explicite d'éliminer les «internationaux»¹⁸². La grève des typographes à l'été 1921, jumelée à la création du Syndicat catholique et national des typographes de Montréal le 4 août 1921 et à la critique des syndicats internationaux par le gouvernement libéral Taschereau, amène de l'eau au moulin de Francq qui craint que l'expansion des syndicats catholiques ne se fasse au détriment des syndicats internationaux¹⁸³. En fait, pour Francq, les syndicats catholiques sont des syndicats «jaunes» qui font le jeu des employeurs en divisant la classe ouvrière et en créant une pression à la baisse sur les salaires dans certains milieux industriels: «L'histoire se répète ici comme ailleurs, partout où ces Syndicats jaunes ont été créés, ils ont divisé la classe ouvrière, ont accepté des salaires plus bas que ceux généralement payés, ont travaillé des heures plus longues, en un mot, ils se sont fait les plats valets du patronat [...]»¹⁸⁴.

Dans les années 1920, il lui arrive souvent de critiquer le programme législatif que les dirigeants catholiques présentent au gouvernement du Québec lors de leur visite annuelle. En général, il considère que les syndicats catholiques sont trop peu exigeants dans leurs demandes, comme dans le cas des accidents de travail et du principe de responsabilité patronale qu'ils tardent à réclamer¹⁸⁵. Il réserve habituellement ses critiques les plus acerbes pour les questions touchant l'éducation. En janvier 1920, par exemple, après avoir réduit en pièces les principales réclamations de la CTCC, Francq commente de façon sévère la résolution s'opposant à l'instruction obligatoire:

Cette demande ne nous étonne pas, on devine, on sent d'où elle vient; ce qui nous surprend c'est que la délégation n'ait pas demandé une loi décrétant l'ignorance

¹⁸² *Idem.*

¹⁸³ Sur le conflit des typographes en 1921 et l'apparition du syndicalisme catholique dans l'imprimerie, on consultera: Luc Desrochers, «Les facteurs d'apparition du syndicalisme catholique dans l'imprimerie et les déterminants de la stratégie syndicale 1921-1945», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 2 (septembre 1983), 241-269; Yves Belzile, «La grève des typographes de Montréal (1921-1924)», *Cahiers d'histoire*, 11, 2 (août 1990), 47-71.

¹⁸⁴ *Le Monde ouvrier*, 15 avril 1922, 1. Voir aussi: 1er novembre 1919, 1; 28 février 1920, 1; 23 octobre 1920, 1; 31 mars 1923, 1; 11 juin 1927, 15 septembre 1928, 1.

¹⁸⁵ *Ibid.*, 11 juin 1921, 1; 1er janvier 1921, 1; 7 avril 1928, 1.

obligatoire. Cela aurait été plus brutal peut-être, mais aurait au moins eu le mérite de la franchise. Tout le monde sait que l'instruction rend le peuple malheureux, que plus on est ignorant, moins on comprend, et que moins on comprend, plus on se laisse "emplir" facilement. Ça se passe de commentaires!¹⁸⁶

En outre, Francq dénigre aussi la politique familiale de la CTCC¹⁸⁷ et le projet de faire de la Saint-Jean-Baptiste et du 24 juin une fête légale et un jour chômé pour les travailleurs. Pour Francq et les syndicats internationaux, cette question ne peut provoquer que des conflits au sein de la classe ouvrière en divisant les travailleurs selon leur origine ethnique. Selon lui, l'appui des syndicats catholiques à ce projet de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal prouve que les principes fondamentaux qui guident ces syndicats sont contraires aux intérêts des travailleurs. En janvier 1925, lors d'une rencontre entre le gouvernement provincial et une délégation de syndicalistes internationaux, Francq répond en ces termes à Taschereau qui s'enquiert de leur position sur cette question: «Si vous décidez que la Saint-Jean-Baptiste sera fête légale, pourrez-vous refuser de faire la même chose pour la Saint-Patrice, la Saint-Georges et la Saint-André? Ce qui sera juste pour la majorité de notre population le sera également pour la minorité [...]»¹⁸⁸.

¹⁸⁶ *Ibid.*, 17 janvier 1920, 1.

¹⁸⁷ *Ibid.*, 18 août 1923, 1.

¹⁸⁸ *Le Monde ouvrier*, 24 janvier 1925, 1; 1er janvier 1921, 1. Un mois plus tard, une délégation ouvrière catholique rencontre le premier ministre Taschereau pour le convaincre de faire du 24 juin une fête légale. Sachant que le CMTM et Francq s'opposent farouchement à cette mesure, l'organe officiel de la CTCC, *La Vie Syndicale*, rapporte en ces termes la position de la délégation: «La délégation a noté que MM. G. Francq et J.T. Foster, le premier de nationalité belge, le deuxième de race anglaise, n'étaient pas accrédités pour représenter l'élément ouvrier canadien-français auprès du gouvernement sur cette question. Il est malheureux en effet que des milliers d'ouvriers canadiens de l'Internationale aient pour porte-paroles en matière patriotique des hommes peut-être sympathiques à notre race, mais en somme qui n'en sont pas. Quelle différence avec notre mouvement syndical catholique et national dont les racines plongent dans nos plus belles traditions religieuses et patriotiques» (*La Vie Syndicale*, février 1925, 15-16). Dans la lutte qui les oppose aux syndicats internationaux, les promoteurs du syndicalisme catholique font preuve, à maintes reprises, de xénophobie à l'égard de leurs «ennemis». Les allusions, par exemple, au fait que la FAT est sous l'emprise d'un dirigeant juif sont fréquentes. Évidemment, Francq n'échappe pas à ce genre d'accusations. Ainsi, en octobre 1920, *Le Devoir* critique le choix de Francq comme représentant du CMTM à la Commission de la charte de la ville de Montréal. Selon le journal, les ouvriers canadiens-français, membres des syndicats internationaux, seront très mal représentés par Francq puisque «M. Francq, de race étrangère, ne connaît pas les vrais aspirations

À partir du milieu des années 1920, un certain rapprochement semble s'effectuer entre les deux mouvements. En 1923, lorsque le gouvernement provincial crée une commission d'enquête sur les accidents de travail, les deux représentants du travail, Francq et le cordonnier Pierre Beaulé des syndicats catholiques, font front commun devant la lenteur du gouvernement à faire appliquer la loi. Puis, en 1926, le journal de Francq lance un appel aux dirigeants catholiques en vue de former un cartel ouvrier et de cesser la lutte qui les oppose: «[...] il y a similitude de pensées sur la question de la législation ouvrière [...]» de souligner le journal¹⁸⁹. Et pour la première fois en 1927, un certain nombre de représentants des syndicats internationaux assistent au congrès annuel de la CTCC qui se tient à Lachine¹⁹⁰.

Par ailleurs, il ne faudrait pas voir dans ce rapprochement la fin de la confrontation que se livrent les deux mouvements. De 1927 à 1930, par exemple, la polémique entre *Le Monde ouvrier* et *La Vie Syndicale* et *Le Tramway* reprend de plus belle. À ce moment, *La Vie Syndicale* compte Alfred Charpentier et Gérard Tremblay, le futur sous-ministre du Travail, dans ses rangs. Charpentier rédige plusieurs textes de fond où il attaque sans ménagement le syndicalisme international qu'il accuse, entre autres, de promouvoir le principe de la lutte des classes, de détruire toute notion de responsabilité et d'autonomie nationale chez les travailleurs, enfin, de valoriser des revendications sociales entachées de socialisme et de laïcisme¹⁹¹. Les conflits intersyndicaux, principalement chez les conducteurs de tramways de Québec et de Montréal¹⁹², de même que la question de la préférence syndicale sur les chantiers de construction, provoquent systématiquement des confrontations entre les

nationales et religieuses de la race» (*Le Devoir*, 12 octobre 1920, 3).

¹⁸⁹ *Le Monde ouvrier*, 20 novembre 1926, 2.

¹⁹⁰ Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 276.

¹⁹¹ *La Vie Syndicale*, janvier 1929, 1-6.

¹⁹² *Le Monde ouvrier*, 15 septembre 1928, 1; 3 mai 1930, 1.

deux parties¹⁹³.

Dans une entrevue qu'il accorde à A.B. Latham en 1930, Francq revient sur la grève de la chaussure de Québec en 1925 et affirme que la défaite des cordonniers est due à l'inexpérience et à la faiblesse des syndicats catholiques de même qu'au manque d'habileté des dirigeants à bien mener la grève. Selon lui, la meilleure solution réside dans la fusion des deux mouvements: «That means that they [les syndicats catholiques] must finally amalgamate with the international unions with their enormous numerical and financial strength»¹⁹⁴. Pour faire bonne figure et tenter d'amadouer les dirigeants catholiques, il affirme que les syndicats catholiques peuvent être profitables aux ouvriers canadiens-français, mais seulement à l'extérieur de Montréal en organisant les ouvriers non syndiqués.

En définitive, l'acharnement de Francq à combattre les syndicats catholiques s'explique par le fait qu'il réproouve totalement les idéaux défendus par ce type de syndicalisme. De plus, il cherche à contrer l'attrance que ces syndicats provoquent chez certains travailleurs. Selon lui, le clergé n'est pas à sa place dans les questions syndicales. S'attachant à défendre une conception purement matérielle de l'action syndicale, il est convaincu que la question ouvrière est avant tout une question économique et qu'il ne faut pas y mêler la question morale et religieuse. S'appuyant sur une conception libérale de la société, il réserve au domaine religieux une place limitée au sein de la société:

S'il est vrai que les ouvriers catholiques sont tenus de croire à l'infalibilité des dogmes de l'Église, il est tout aussi vrai que cela ne s'applique qu'aux questions spirituelles. [...] Nous l'avons déjà dit et nous ne cesserons de le répéter: si le clergé veut garder le respect et la confiance que le peuple a pour lui, qu'il reste en dehors des luttes

¹⁹³ En 1930, par exemple, Francq s'insurge du fait que les syndicats catholiques obtiennent la préférence syndicale sur les chantiers de construction de l'Université de Montréal. Il ne s'oppose pas à ce qu'une entreprise privée préfère un syndicat à l'autre, mais la situation est totalement différente dans le cas d'entreprises publiques subventionnées par les gouvernements (*Le Monde ouvrier*, 12 avril 1930, 1; 10 janvier 1931, 1).

¹⁹⁴ A.B. Latham, *The Catholic and National Labour Unions of Canada*, Toronto, Macmillan, 1930, 80.

politiques et économiques ou des questions purement matérielles. L'anti-cléricalisme n'existe pas dans la province de Québec, mais les excès de langage et les abus d'autorité d'une certaine partie du clergé pourraient bien un jour ou l'autre faire changer la face des choses.¹⁹⁵

Il faut préciser que Francq reconnaît à l'Église un rôle essentiel dans sa sphère d'activités. En fait, il voudrait modeler la situation québécoise à celle qui prévaut aux États-Unis où le clergé entretient des liens de cordialité évidents avec le mouvement syndical international sans pourtant intervenir dans le milieu syndical. Tous les ans, par exemple, des représentants du clergé catholique et du clergé protestant sont invités à faire un discours lors de l'ouverture du congrès annuel de la FAT. Ainsi, lorsque le congrès de la FAT se tient à Montréal en juin 1920, Francq écrit à Mgr Bruchési pour le prier d'assister à l'ouverture du congrès. Dans sa missive, il met l'accent sur le fait que l'Église catholique est toujours présente lors de cette manifestation, que la centrale américaine représente plus de quatre millions de travailleurs répartis sur tout le continent et que la même invitation a été adressée à l'évêque protestant, Mgr Farthing. Bruchési lui répond brièvement qu'il lui est impossible d'être présent¹⁹⁶.

Par ailleurs, Francq est d'avis que si le clergé délaisse sa tâche de guide spirituel pour s'occuper de questions matérielles, il doit s'attendre à ne plus profiter de la protection de l'Église: «Ni le *Monde Ouvrier*, ni moi-même, n'attaquons ni la religion, ni le clergé, mais quand un prêtre descend de son piédestal sacerdotal et se lance dans la mêlée, nous nous reconnaissons le droit et le devoir de lui tomber dessus tout comme sur le plus commun des mortels»¹⁹⁷. Connaissant l'influence exercée par le clergé sur la société québécoise, il craint

¹⁹⁵ *Le Monde ouvrier*, 19 mai 1923, 1. Dans ses éditoriaux, Francq insiste sur cette problématique de la séparation de la question religieuse et de la question économique qu'il aborde à maintes reprises. Voir, en particulier, *Le Monde ouvrier*, 26 août 1916, 2; 10 janvier 1920, 1; 31 janvier 1920, 1; 28 août 1920, 1; 23 octobre 1920, 1; 15 avril 1922, 1; 31 mars 1923, 1; 19 mai 1923, 1.

¹⁹⁶ Lettre de Gustave Francq à Mgr Bruchési, 27 mai 1920, CMTM-Correspondance (1909-1925), Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal.

¹⁹⁷ *Le Monde ouvrier*, 16 octobre 1920, 1.

que les syndicats catholiques profitent de l'appui moral et financier de l'Église pour devenir un concurrent de taille au syndicalisme international:

[...] nous regrettons que des hommes dont la mission est de veiller au bien-être spirituel de leurs fidèles, s'ingèrent dans des questions matérielles, des intérêts de boutique entre le Capital et le Travail, qu'ils connaissent très peu d'ailleurs et presque toujours rien qu'en théorie, abusant de l'emprise et de l'influence que leur donne leur caractère sacerdotal pour diviser les rangs de la classe ouvrière et la forcer à accepter des salaires réduits [...]. Nous sommes opposés à tout genre de syndicalisme basé sur une religion quelconque, dans un pays où plusieurs religions recrutent leurs adeptes dans toutes les classes de la population; où ouvriers catholiques, protestants, israélites étant appelés à travailler côte à côte ont les mêmes besoins, les mêmes droits, les mêmes devoirs et conséquemment devraient être unis sur le terrain économique afin de pouvoir se protéger efficacement.¹⁹⁸

Selon lui, la création de syndicats confessionnels ne fait qu'isoler l'ouvrier canadien-français catholique et diviser les travailleurs, ce qui est contraire à l'esprit même du syndicalisme qui cherche plutôt à regrouper le plus grand nombre d'ouvriers possible afin d'obtenir un rapport de force efficace face à l'employeur: «Divisés nous tombons, unis nous résistons», comme il aime le rappeler dans ses éditoriaux¹⁹⁹.

La confrontation entre Francq et les promoteurs du syndicalisme catholique se poursuivra dans les années 1930 et 1940, mais avec beaucoup moins de vigueur qu'au moment de l'après-guerre. Un rapprochement plus substantiel se produit au moment de l'élection du gouvernement antisindical de l'Union nationale de Maurice Duplessis en 1936. Ainsi, lors de la création de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) en 1938, les dirigeants internationaux proposeront aux syndicats catholiques de joindre les rangs de la nouvelle Fédération, mais sans succès. Nous y reviendrons dans le dernier chapitre portant sur la FPTQ.

¹⁹⁸ *Ibid.*, 31 mars 1923, 1. En 1939, Francq craint toujours l'influence du pouvoir clérical sur les syndicats catholiques: «Ce n'est pas tant leur nombre qui est une menace pour le mouvement international que l'appui moral qu'ils reçoivent et l'influence exercée en leur faveur en certains milieux» (*Le Monde ouvrier*, 7 octobre 1939, 5).

¹⁹⁹ D'ailleurs, la devise du journal *Le Monde ouvrier* est «L'union fait la force».

Conclusion

Les années couvrant la guerre et l'après-guerre constituent des années difficiles pour Francq car elles sont synonymes de nombreuses confrontations à propos de la conscription et en opposition à deux courants syndicaux opposés aux «internationaux»: l'OBU et les syndicats catholiques. Devant ces deux mouvements, Francq tente d'imposer sa conception de l'action syndicale. Il s'oppose en effet à toute concurrence entre les syndicats, concurrence qu'il perçoit comme un facteur de division de la classe ouvrière et qui entraîne l'érosion du pouvoir de négociation des syndicats internationaux avec les employeurs.

Selon sa perception de l'action syndicale, toute question syndicale est une question purement économique à laquelle on ne doit mêler la question politique ou religieuse. Tandis que le syndicalisme catholique se rattache à la pensée clérico-conservatrice, Francq et les syndicats internationaux sont issus du courant idéologique libéral²⁰⁰. L'insistance que met Francq à détacher l'ordre moral de l'ordre social et à concevoir la religion comme une affaire personnelle relevant strictement du domaine privé témoigne de la distance idéologique qui le sépare des «catholiques». D'autre part, la syndicalisation de travailleurs selon leur appartenance religieuse lui apparaît comme une aberration, principalement dans une ville aussi cosmopolite que Montréal. Après s'être très tôt rendu compte que certains ouvriers appuient facilement ce type d'organisation, Francq met beaucoup d'énergie à combattre l'implantation des syndicats catholiques au Québec, de même que le rôle joué par l'Église catholique dans le monde syndical.

La pensée libérale modèle aussi ses prises de décision au moment de la guerre. À ses yeux, la guerre n'est pas le conflit de la haute bourgeoisie et des différentes forces capitalistes, mais plutôt la lutte pour la survie de la démocratie et de la liberté contre l'autocratie. Au sein du mouvement syndical, il prend à partie ceux qui s'opposent à cette vision des choses. À

²⁰⁰ Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 252-261.

l'automne 1917, son appui au projet de conscription crée une petite commotion au CMTM et à l'Union typographique Jacques-Cartier. Minoritaire au sein de la société montréalaise et du mouvement syndical, cette prise de position lui coûtera son poste de secrétaire-correspondant du CMTM.

Au moment de l'après-guerre, il s'oppose vivement à l'action syndicale et politique défendue par les promoteurs de l'OBU. En effet, les principes mis de l'avant par l'OBU (syndicalisme industriel, principe de la grève générale de sympathie et remise en question du système capitaliste) lui apparaissent comme des mesures trop radicales qui ne visent pas l'amélioration des conditions matérielles des ouvriers, mais le renversement des institutions démocratiques et du système capitaliste. Francq, qui défend une vision réformiste et libérale de la société, cherche plutôt à améliorer la condition de l'ouvrier dans le cadre — et les limites — du système politique et économique en place. L'insistance avec laquelle il milite pour la représentation ouvrière auprès des pouvoirs publics et sa participation aux conférences syndicale et socialiste de Berne s'inscrit dans cette conception de l'action syndicale.

Au Québec, et principalement à Montréal, l'année 1919 est marquée par une vague sans précédent de débrayages. La montée de la révolte ouvrière au moment de l'après-guerre témoigne du désenchantement d'une large partie de la classe ouvrière à l'endroit des pouvoirs publics et du grand Capital. L'augmentation de la solidarité parmi les travailleurs de la base est une conséquence directe de ce phénomène. Ainsi, des travailleurs et des travailleuses de différents secteurs industriels et commerciaux s'épaulent pour laisser éclater leur colère et faire valoir leurs droits. En se prononçant à répétition contre le principe de la grève générale et en s'opposant à l'OBU et au syndicalisme industriel, la direction du CMTM contribue à freiner le militantisme de la base: «International craft unions certainly played a role in opposing the strike movement, preventing its growth and reversing its momentum»²⁰¹. Par ses

²⁰¹ Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt ...*, 170.

écrits dans *Le Monde ouvrier* et ses interventions au CMTM, où il occupe des postes de direction, Francq se trouve non seulement à maintenir, mais à renforcer cette position.

Chapitre 7

Le réformateur social (1921-1944)

Introduction

Gustave Francq a milité toute sa vie pour l'amélioration de la législation ouvrière et sociale. Comme nous l'avons vu précédemment (chapitre 4), il jumelle depuis le début du siècle son intérêt pour l'action sociale à son action politique et syndicale. Par contre, dès sa nomination à la Commission de la charte de la ville de Montréal au début des années 1920, il délaisse progressivement l'action syndicale au profit d'une action sociale plus engagée. Relevant principalement de son action politique, le rôle de Francq à la Commission de la charte a été analysé précédemment au chapitre 5.

En 1925, Francq met un terme — de façon temporaire — à sa carrière syndicale lorsque le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau le nomme à la tête de la nouvelle Commission du salaire minimum des femmes. Il y demeure douze ans avant de perdre son emploi en 1937 suite à l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale de Maurice Duplessis. Deux ans plus tard, il aura tout de même la chance de prendre sa revanche sur Duplessis en acceptant l'offre du gouvernement libéral d'Adélard Godbout d'occuper la vice-présidence de la Commission du salaire minimum.

La façon dont Francq perçoit la législation sociale ainsi que le rôle de l'État constitue la première thématique abordée dans ce chapitre, divisé en trois parties. À l'instar des syndicats internationaux, il réclame depuis le début du siècle une intervention substantielle de l'État dans la création d'un vaste système de sécurité sociale. La crise économique des années 1930 accélère l'urgence de protéger les ouvriers et leur famille. Les deux autres parties du présent chapitre portent sur l'action de Francq à la Commission des accidents de travail (1923-1924) où il agit à titre de représentant du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) et des syndicats internationaux et à la Commission du salaire minimum. Nous

analysons donc son travail à la Commission du salaire minimum des femmes de 1925 à 1936, son opposition à la loi et à l'Office des salaires raisonnables de 1937 et, enfin, son action à la Commission du salaire minimum de 1939 à 1944.

7.1. La législation sociale et le rôle de l'État

«La charité, c'est bien... la justice, c'est mieux»

Gustave Francq
(*Le Monde ouvrier*, 21 novembre 1931, 1)

En août 1947, lorsqu'il est à quelques semaines de la retraite, Gustave Francq signe un de ses derniers articles dans les pages du *Monde ouvrier* pour souligner la Fête du travail. Après avoir rappelé les victoires du mouvement syndical sur le terrain législatif au cours des trente dernières années, il lance un appel aux associations ouvrières qui résume bien sa position concernant l'action sociale depuis le tournant du siècle: «Il faut encore et surtout que le Travail Organisé se transforme, qu'il abandonne la routine d'antan, qu'il vise plus haut et plus loin que la vulgaire lutte pour des augmentations de salaire et des réductions d'heures de travail; il lui faut être prêt pour les luttes de demain, préparer et étudier tout un programme de revendications sociales couvrant toutes les sphères de l'activité humaine»¹.

À l'instar de plusieurs syndicalistes internationaux canadiens et québécois, Francq se fait le promoteur de mesures sociales depuis le tournant du siècle. En 1908, par exemple, il réclamait déjà l'établissement d'un régime de pensions de vieillesse². Le CMTC, pour sa part, fait pression sur le gouvernement fédéral en ce sens depuis 1905³. Dans la première partie de

¹ *Le Monde ouvrier*, août 1947, 4-5.

² *L'Ouvrier*, 23 février 1908, 1. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 6 juin 1922, 1; 3 février 1923, 1.

³ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 142.

ce chapitre, nous mettrons donc l'accent sur l'analyse de sa conception de certaines mesures de sécurité sociale comme les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et les allocations familiales.

En 1927, le gouvernement fédéral adopte un programme de pensions de vieillesse financé conjointement par les provinces et le fédéral. La nouvelle loi prévoit qu'une personne âgée de 70 ans et plus peut recevoir 20\$ par mois si son revenu ne dépasse pas 365\$ par année et si elle est citoyenne canadienne («sujet britannique») et réside au pays depuis vingt ans⁴. Or, il faudra attendre l'année 1936 pour que le Québec accepte de participer à ce programme conjoint d'assistance sociale⁵. Durant ces neuf ans, Francq et les syndicats internationaux réitérent périodiquement leur demande de voir le gouvernement provincial se joindre au programme. Dans ses éditoriaux, Francq mentionne à plusieurs reprises le fait que même si le Québec ne participe pas à ce programme conjoint, il paie tout de même sa quote-part pour l'entretien des vieillards des autres provinces⁶. Devant le refus du gouvernement Taschereau, il propose d'amender la constitution canadienne et de donner les pleins pouvoirs de gestion au gouvernement fédéral:

[...] il nous semble qu'il aurait été préférable que les autorités fédérales prennent le contrôle absolu du paiement des pensions de vieillesse et de l'administration de ce fonds [...]. S'il faut amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour arriver à une solution heureuse de cette situation, pourquoi ne prendrait-on pas les moyens de le faire, soit au moyen d'une conférence gouvernementale interprovinciale ou de tout autre, peu importe? Les vieux du Québec ont autant de droit que ceux des autres provinces d'obtenir une pension de vieillesse. Qu'on prenne les moyens voulus mais

⁴ Selon Dennis Guest, les conditions d'admissibilité étaient telles qu'il était très difficile pour les personnes âgées d'obtenir le maximum d'argent et, dans plusieurs cas, de simplement avoir le droit de recevoir une pension (Guest, *Histoire de la sécurité sociale ...*, 114). Sur l'établissement du filet de sécurité sociale, on consultera l'ouvrage de Guest ainsi que: Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs. Cahier II: Les années 30*, Montréal, 1975, 424 p.; Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1988, 513 p.; Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, 317 p.

⁵ Pelletier et Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs. Cahier II ...*, 343-345.

⁶ *Le Monde ouvrier*, 19 novembre 1932, 1; 24 février 1934, 1; 2 mai 1935, 1.

qu'on leur rende justice.⁷

Francq propose aussi que le programme des pensions de vieillesse soit obligatoire et contributoire, et que l'âge pour y être admis passe de 70 à 60 ans⁸. À ses yeux, il s'agit d'une première étape dans la bataille pour faire abaisser l'âge d'admission à ce programme: «Je comprends qu'il est très difficile pour un homme de 50 ans de se trouver une occupation. C'est un des vices de notre société actuellement mais je crois que lorsqu'on aura les pensions à 60 ans, on les demandera à 55 ans et puis à 50 ans»⁹. À la fin des années 1930, il propose même de modifier le système actuel de pension de vieillesse au profit du modèle des rentes viagères de façon à obliger employeurs et employés à cotiser leur part respective au régime de pension de vieillesse¹⁰.

En 1930, le gouvernement Taschereau met sur pied la Commission des assurances sociales du Québec (Commission Montpetit) pour s'enquérir du mode d'établissement d'un système d'assurances sociales dans la province. Dans ses éditoriaux, Francq appuie formellement l'initiative du gouvernement et rappelle aux organisations syndicales le rôle qu'elles devront jouer au sein de la Commission: «Les assurances sociales seront ce que les intéressés voudront qu'elles soient. C'est donc au Travail Organisé de faire entendre sa voix puissante et de dire bien haut qu'il veut participer à cette étude, nous n'avons aucun doute que le gouvernement se rendra à leur demande et nommera sur cette commission des hommes

⁷ *Ibid.*, 19 janvier 1929, 1.

⁸ *Ibid.*, 16 février 1929, 1; 9 mars 1929, 1; 15 octobre 1932, 1; 7 janvier 1933, 1; 27 janvier 1934, 1; 3 juin 1944, 1; 10 juin 1944, 1; 6 mars 1948, 4.

⁹ «Rapport des délibérations de la Conférence annuelle de la FPTQ, 10-11-12 juin 1949 à Granby», p. 14, Fonds FPTQ.

¹⁰ *Le Monde ouvrier*, 2 mars 1938, 1. Voir aussi: Rapport des délibérations de la Conférence annuelle de la FPTQ, 6-7-8 juin 1947 à St-Jérôme, Résolution no. 28 concernant les pensions de vieillesse, Fonds FPTQ.

qui connaissent les problèmes sociaux [...]»¹¹. Taschereau donne finalement raison à Francq puisqu'il nomme deux syndicalistes comme membres de la commission: Gérard Tremblay, des syndicats catholiques, et J.-T. Foster, du CMTM.

Le rapport final de la Commission, déposé en 1932, recommande la mise en place d'un système d'assurances sociales contributoire comprenant la création d'un programme d'assistance aux mères nécessiteuses, la participation du Québec au programme fédéral des pensions de vieillesse, la mise sur pied par le gouvernement fédéral d'un système d'assurance-chômage et la création d'un programme d'assurance-maladie¹². Francq, qui fait campagne pour que le système de sécurité sociale soit contributoire, appuie toutes les recommandations de la Commission¹³. Mais confiné à un rôle de soutien des organisations de charité et craignant une intervention dans le champ des politiques sociales, le gouvernement Taschereau hésite à mettre en place un système de sécurité sociale malgré la crise économique et ses conséquences sur la classe ouvrière.

Francq se prononce sur la question de l'assurance-chômage pour la première fois au moment de la crise économique de 1921-1923. Se basant sur l'expérience européenne, il propose de mettre sur pied un système d'assurance-chômage financé à partir d'une taxe de 2½ pour cent (des salaires payés) imposée aux employeurs. Cette taxe permettrait de créer un fonds de chômage atteignant une quinzaine de millions de dollars par année. Il voit dans cette taxe le moyen de permettre aux chômeurs de faire face à la dépression et, du même coup, de faciliter la reprise économique¹⁴. Quatre ans plus tard, il modifie son projet arguant

¹¹ *Le Monde ouvrier*, 22 mars 1930, 1. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 4 janvier 1930, 1; 14 janvier 1930, 1; 1er février 1930, 1; 26 décembre 1931, 1; 16 janvier 1932, 1.

¹² Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs*. Cahier II: *Les années 30*, Montréal, 1975, 117-119; Jacques Rouillard, «Les unions internationales au Québec et l'autonomie provinciale, 1905-1960», 11, à paraître.

¹³ *Le Monde ouvrier*, 7 janvier 1933, 1.

¹⁴ *Ibid.*, 6 août 1921, 1.

que les ouvriers et l'État devraient aussi contribuer à la création et au financement de ce fonds¹⁵.

Dans les années 1930, Francq revient à la charge réclamant la création d'un système d'assurance-chômage dont le principe directeur serait le suivant: «[...] remplacer la charité privée ou publique par un système d'assurance d'État contributif en tout ou en partie»¹⁶. Pour renforcer ses propos, il cite des personnalités qui défendent le principe de l'assurance-chômage comme Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail (BIT), T.-D. Roosevelt et le professeur d'économie, John R. Commons. À ses yeux, il ne fait pas de doute que ce système serait le meilleur moyen de corriger le déséquilibre du système économique et de remplacer le secours direct¹⁷. Croyant, en 1935, que le programme d'assurance-chômage, qui est inclus dans le *New Deal* du gouvernement Bennett, sera finalement adopté, il se félicite de l'acharnement déployé depuis plusieurs années par les syndicats internationaux pour réformer le système: «[...] il est consolant pour les pionniers des réformes sociales, les audacieux d'hier, de voir que l'évangile de la justice sociale qu'ils prêchaient, il y a vingt ou trente ans, est reconnu être un bienfait pour l'humanité [...]»¹⁸. Devant l'échec du *New Deal* canadien, il revient à la charge deux ans plus tard lors du premier congrès de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) en juillet 1937. Il profite de l'occasion pour faire adopter une résolution en faveur d'un système d'assurance-chômage national en remplacement des secours directs. La résolution prévoit aussi que le gouvernement devrait obtenir le consentement des provinces pour administrer lui-même ce programme. En cas de refus d'une ou de plusieurs provinces, il suggère «[...] que le Cabinet du Canada décrète un état d'urgence, et qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les prévisions de paix,

¹⁵ *Ibid.*, 7 février 1925, 1.

¹⁶ *Ibid.*, 25 octobre 1930, 1.

¹⁷ *Ibid.*, 27 novembre 1937, 1.

¹⁸ *Ibid.*, 2 février 1935, 1.

ordre et bon gouvernement, il adopte cette législation»¹⁹.

Adoptée en 1940, la Loi sur l'assurance-chômage s'inspire largement du modèle britannique, les prestations et les cotisations étant calculées à partir des salaires. Selon Dennis Guest: «[I]l était par exemple définitivement établi que les prestations seraient désormais perçues comme un droit dans la mesure où le bénéficiaire aurait versé auparavant les cotisations lui permettant de les recevoir»²⁰. Administrée exclusivement par le gouvernement fédéral, la nouvelle loi satisfait Francq, qui réclamait depuis longtemps la mise sur pied d'un programme prévoyant la participation des ouvriers²¹.

L'importance qu'il accorde à un engagement de l'État dans le champ social apparaît aussi dans le domaine de la santé. En 1927, par exemple, il réclame une intervention substantielle de l'État dans le réseau hospitalier québécois, et ce, malgré l'omniprésence de l'Église dans ce champ d'action sociale: «Nous croyons sincèrement qu'il est du devoir de l'État de subvenir à l'entretien des hôpitaux; nous irons même plus loin et nous dirons que ce serait à lui de les contrôler [...]. Nous savons que nous allons heurter une fois de plus le parti pris et la tradition en affirmant pareille hérésie, mais comme nous n'avons jamais craint de dire ce que nous croyons franchement être dans l'intérêt de la masse, nous restons dans la tradition»²². Il n'est pas seul à militer en faveur d'un tel changement puisque depuis le début des années 1920, un vaste mouvement en faveur de l'assurance-santé secoue plusieurs

¹⁹ Délibérations de la première Conférence provinciale du travail du Québec tenue à Trois-Rivières les 31 juillet et 1er août 1937, p. 7-8, Fonds FPTQ. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 4 février 1939, 1.

²⁰ Guest, *Histoire de la sécurité sociale ...*, 153; Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales ...*, 437-446.

²¹ *Le Monde ouvrier*, 10 février 1945, 1.

²² *Ibid.*, 30 avril 1927, 1.

provinces canadiennes²³. Dans les années 1940, Francq rédige quelques articles dans lesquels il affirme que l'ensemble du système de santé sera étatisé dans peu de temps²⁴. Or le gouvernement fédéral n'adoptera un véritable programme à frais partagés d'assurance-hospitalisation qu'en 1957²⁵.

Enfin, la situation diffère quelque peu en ce qui a trait aux allocations familiales. En effet, cette mesure d'aide à la famille, que les syndicats catholiques réclament depuis 1923, n'est pas appuyée par la direction du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) qui craint qu'elle permette aux employeurs de diminuer les salaires de leurs employés. Selon Jacques Rouillard, le CMTC s'oppose à cette mesure jusqu'à son adoption par le gouvernement fédéral en 1944²⁶. Moins réticent que le CMTC, Francq et *Le Monde ouvrier* militent en faveur de ce programme depuis 1929²⁷. Le journal appuie également la campagne du père Léon Lebel, reconnu comme le principal propagateur de l'établissement d'un programme québécois d'allocations familiales dans les années 1920 et 1930²⁸. La veille de l'adoption de la loi, Francq rappelle que la FPTQ s'est officiellement prononcée en faveur de cette mesure, et ce, malgré l'opposition du CMTC: «Je considère qu'il est du devoir de l'Etat

²³ Guest, *Histoire de la sécurité sociale ...*, 143. Au Québec, on assiste à un changement dans les mentalités à partir du tournant du siècle. Jean-Marie Fecteau a démontré comment l'idée de l'assistance publique, qui aboutit à la création de la Loi sur l'assistance publique de 1921, apparaît dès le début du siècle: «L'extension de la misère urbaine provoque également un immense mouvement de remise en question où l'intervention est vue non seulement comme nécessité contingente, mais comme *devoir social*. Le débat sur les rapports entre privé et public en est déplacé, pour être dorénavant posé de plus en plus en termes d'efficacité» (Jean-Marie Fecteau, «Un cas de force majeure: le développement des mesures d'assistance publique à Montréal au tournant du siècle», *Lien social et politiques — RIAC*, 33 (printemps 1995), 111).

²⁴ *Le Monde ouvrier*, 27 mai 1939, 1; 15 juillet 1944, 1; 6 mars 1948, 3; 29 mai 1948, 1.

²⁵ Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales ...*, 196.

²⁶ Jacques Rouillard, «Les unions internationales au Québec et l'autonomie provinciale, 1905-1960», 11, à paraître.

²⁷ *Le Monde ouvrier*, 9 février 1929, 1.

²⁸ Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales ...*, 355-356.

d'aider financièrement à élever les grandes familles car elles sont un actif pour la société. Les allocations familiales égaliseront les chances et permettront au chef d'une famille nombreuse de donner à ses enfants la nourriture, les vêtements et l'instruction voulus pour en faire de bons citoyens forts et vigoureux moralement et physiquement»²⁹. Enfin, lorsque le gouvernement Duplessis jongle avec l'idée de faire parvenir les chèques aux hommes considérés comme les «chefs de famille», Francq prend vigoureusement position en faveur de la Ligue des droits de la femme qui réclame que les chèques soient envoyés aux mères de famille comme cela se pratique dans les autres provinces³⁰. Dirigée par Thérèse Casgrain, la Ligue obtient finalement gain de cause³¹.

La confiance de Francq en l'État ne se limite pas aux politiques sociales, mais elle englobe aussi le champ des relations de travail. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, il favorise l'intervention de l'État en tant qu'arbitre des relations de travail. Son soutien à la Loi des enquêtes en matière de différends industriels (loi Lemieux de 1907), sa participation à la Commission fédérale d'appel du travail en 1918-1919 et son appui aux deux lois québécoises (celle des grèves et contre-grèves municipales de 1920 et celle des syndicats professionnels de 1924) témoignent de sa confiance en l'État comme régulateur des relations de travail. Rappelons qu'en 1926, il se prononçait même en faveur de l'arbitrage obligatoire pour régler les conflits de travail³². À cet égard, il se distingue considérablement des positions fondamentales du syndicalisme de métiers telles que défendues par la Fédération américaine du travail (FAT) et par certains de ses représentants canadiens et québécois, lesquels

²⁹ *Le Monde ouvrier*, 4 mars 1944, 1. Par ailleurs, Francq a passé sous silence le fait que, tout en appuyant les allocations familiales, la FPTQ s'opposait à ce que ce programme soit contributoire pour les travailleurs (*Le Monde ouvrier*, 27 novembre 1943, 4, dans Tremblay, *Le syndicalisme québécois ...*, 202).

³⁰ *Le Monde ouvrier*, 16 mai 1945, 1. Pour l'appui de Francq au projet d'allocations familiales, on consultera aussi: *Le Monde ouvrier*, 2 septembre 1944, 2; 24 mars 1945, 1; 21 avril 1945, 1; 16 mai 1945, 1; 7 juillet 1945, 1.

³¹ Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales ...*, 360.

³² *Le Monde ouvrier*, 5 juin 1926, 1.

s'opposent à l'ingérence de l'État.

En 1934, Francq revient à la charge, appuyant cette fois la Loi d'extension juridique des conventions collectives de travail qui permet au gouvernement d'étendre par décret une convention collective à tout un secteur de l'industrie. Combattue par les «internationaux», cette mesure, à saveur corporatiste, vise à assurer aux travailleurs non syndiqués les avantages obtenus par ceux qui sont syndiqués. Elle est réclamée par les syndicats catholiques depuis le milieu des années 1920³³. Francq, qui y voit le meilleur moyen de relever les salaires et de freiner la concurrence, compare avantageusement la loi Arcand à la *National Recovery Administration* mise en place par le président Roosevelt en 1933 et qui propose la reconnaissance formelle des organisations syndicales³⁴. Par ailleurs, sa confiance en l'État s'atténue de façon substantielle lors du changement de gouvernement au Québec en 1936. Craignant les positions antisyndicales de Duplessis, il se fait le promoteur du retrait de l'État des lois touchant les relations de travail. Nous abordons cette question de façon plus détaillée dans le chapitre suivant.

La conception de l'action syndicale et des relations de travail de Francq lui permet de présenter les employeurs comme les alliés et non comme les ennemis des organisations

³³ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 170-171. Pour une étude détaillée des conséquences de la loi Arcand après ses deux premières années d'existence, on consultera: Leonard C. Marsh, «The Arcand Act: A New Form of Labour Legislation?», *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, 2 (février à novembre 1936), 404-419.

³⁴ *Le Monde ouvrier*, 10 février 1934, 1; 17 février 1934, 1; 24 août 1935, 1. Dans un texte sur la loi Arcand (1934), Céline Saint-Pierre souligne, à juste titre d'ailleurs, le fait que Francq considère l'État comme un «instrument essentiel qui a comme rôle reconnu d'administrer les rapports patrons-ouvriers» (22). Par contre, nous ne partageons pas son hypothèse voulant que la position de Francq soit conjoncturelle, c'est-à-dire causée exclusivement par la situation exceptionnelle de crise qui sévit au début des années 1930: «Ils [Francq et ceux qui pensent comme lui] admettent donc l'intervention de l'État à certains moments du développement d'une société, et la crise économique constitue l'un de ces moments» (Céline Saint-Pierre, «Idéologie et pratiques syndicales au Québec dans les années 30: la loi de l'extension juridique de la convention collective de travail», *Sociologie et sociétés*, 7, 2 (novembre 1975), 23). Il nous semble plutôt que l'endossement de Francq des différentes lois touchant les relations de travail depuis le début du siècle soit une preuve majeure d'un appui constant à une politique d'intervention de l'État dans les relations de travail.

syndicales. Dans les pages du *Monde ouvrier*, il tient un discours conciliant axé sur l'harmonie et la bonne entente, et non sur la confrontation et la division: «[...] il faut que le Capital et le Travail réalisent qu'ils sont des associés ayant des intérêts communs, que les uns comme les autres doivent être non seulement solidement organisés mais encore être au courant des problèmes qui les confrontent. C'est vers cet idéal que tous se dirigent, volontairement ou involontairement, car c'est bien là la solution des problèmes industriels de l'avenir»³⁵. Ce type de commentaires apparaît de plus en plus fréquemment dans ses éditoriaux à partir des années 1920³⁶. Au sein des commissions gouvernementales qu'il fréquente dans les années 1920, Francq est sans cesse confronté aux positions patronales (nous le verrons dans ce chapitre). Or, malgré un discours axé sur la collaboration, à la Commission des accidents de travail, il défend sans relâche les positions du CMTM et des syndicats internationaux face aux attaques des représentants patronaux. Par ailleurs, la situation ne se présente pas sous le même jour à la Commission du salaire minimum des femmes puisqu'il n'y représente pas le CMTM, mais agit comme porte-parole attitré du gouvernement provincial.

Enfin, il faut mentionner les nombreux efforts déployés par Francq, la direction du CMTC et celle de la FPTQ (à partir de 1938 dans ce dernier cas) pour obtenir une uniformisation de la législation sociale à travers le pays. Loin de favoriser la préservation de l'autonomie provinciale, les syndicats internationaux militent depuis la fin des années 1920 pour la mise sur pied de programmes nationaux administrés par le gouvernement fédéral. Dans le mémoire qu'elle soumet à la Commission Rowell-Sirois chargée d'étudier le partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces en 1938, la direction du CMTC recommande une plus grande intervention du fédéral dans certains programmes sociaux comme les pensions

³⁵ *Le Monde ouvrier*, 11 décembre 1926, 1.

³⁶ Voir, par exemple: *Le Monde ouvrier*, 20 septembre 1919, 1; 25 septembre 1920, 1; 10 septembre 1921, 1; 27 octobre 1923, 1; 14 mars 1924, 1; 11 décembre 1926, 1; 13 août 1927, 1; 13 novembre 1937, 4-5; 12 février 1938, 4; 11 juin 1938, 1; 3 septembre 1938, 3; 1er avril 1939, 8; 20 mai 1939, 4 et 8; 10 novembre 1945, 4; 1er août 1946, 1; 1er août 1947, 4.

de vieillesse, l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et les allocations familiales³⁷. Dans ses éditoriaux, Francq prend position pour la centralisation de la législation sociale³⁸. Utilisant à maintes reprises l'exemple du programme des pensions de vieillesse adopté en 1927, mais dont le Québec ne se prévaut qu'en 1936, Francq est convaincu que le gouvernement fédéral est mieux «outillé» que les provinces pour faire face aux problèmes socio-économiques des années 1930:

Pour des raisons qu'il croit justifiables, le Travail Organisé réclame l'uniformité de cette législation, il veut que les lois sociales soient appliquées de la même façon dans toutes les provinces canadiennes et non pas de neuf façons différentes. C'est pour cela qu'il favorise la centralisation de la législation sociale — lorsque cela est possible et pratique. D'année en année, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada adopte des résolutions à cet effet, car étant le principal intéressé, il sait par expérience qu'il est plus compliqué, plus difficile d'obtenir une amélioration à sa situation, de corriger les abus, de convaincre neuf Législatures provinciales, que de s'adresser à un pouvoir central, soit le fédéral; tout comme il sait qu'un ouvrier du Québec ou des provinces maritimes a droit à la même protection qu'un ouvrier de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique.³⁹

Soulignons enfin qu'il se prononce aussi à plusieurs reprises en faveur d'un amendement de la constitution canadienne qui permettrait au gouvernement fédéral de prendre en charge l'ensemble des programmes sociaux.

En définitive, l'analyse des éditoriaux de Francq permet de constater qu'il réclamait depuis de nombreuses années les mesures qui sont à la base du filet de sécurité sociale mis en place par le gouvernement libéral de Mackenzie King au lendemain de la crise économique des années 1930. D'ailleurs, en 1943, Francq et *Le Monde ouvrier* appuient vivement le plan Beveridge (Angleterre) et le Rapport Marsh (Rapport sur la sécurité sociale au Canada) qui

³⁷ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois, ...*, 181-183; Jacques Rouillard, «Les unions internationales au Québec et l'autonomie provinciale, 1905-1960», 6, à paraître.

³⁸ *Le Monde ouvrier*, 19 janvier 1929, 1; 26 janvier 1930, 1; 28 juin 1930, 1; 8 octobre 1932, 1; 8 juillet 1939, 1.

³⁹ *Ibid.*, 10 février 1945, 1.

constituent les fondements de la sécurité sociale au Canada⁴⁰. Les mesures sociales préconisées par Francq se retrouvent également dans les plates-formes politiques du CMTC et du CMTM. Ainsi, loin de se limiter à la défense des seuls intérêts économiques de ses membres, les représentants canadiens et québécois des syndicats internationaux présentent un vaste programme de mesures sociales qui touchent l'ensemble de la population, et ce, depuis la fin du XIXe siècle.

7.2. La législation des accidents de travail

Lorsque Francq est désigné par les syndicats internationaux pour les représenter à la Commission d'étude sur la réparation des accidents de travail en octobre 1923, il s'intéresse déjà à cette question depuis plusieurs années. D'ailleurs, au même titre que la réforme de l'éducation ou celle des affaires municipales, la législation concernant les accidents de travail constitue un de ses thèmes de prédilection depuis le début du siècle⁴¹. Dans les années 1920, par exemple, il rédige plus d'une soixantaine d'articles et éditoriaux dans les pages du *Monde ouvrier* sur cette question. En 1928, à la veille de l'adoption de la nouvelle loi des accidents de travail par le gouvernement Taschereau, il publie une brochure fouillée dans laquelle il trace l'évolution de la législation québécoise des accidents de travail en parallèle avec les autres lois canadiennes, américaines et européennes⁴².

⁴⁰ *Ibid.*, 13 mars 1943, 1 et 5; 20 mars 1943, 1-4.

⁴¹ Sur l'évolution historique de la législation des accidents de travail on consultera: Alain Pontaut, *Santé et sécurité. Un bilan du régime québécois de santé et sécurité au travail, 1885-1985*, Montréal, Boréal Express, 1985, 249 p.; Dennis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, 1993, 65-76; Copp, *Classe ouvrière et pauvreté ...*, 133-137; Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs*. Cahier I: *Les années 1900 à 1929*, Montréal, 1974, 85-92; Cahier II: *Les années 1930*, 333-336; Roger Chartier, «Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail», tomes III, IV et V, *Relations industrielles*, 17, 3 (juillet 1962), 287-303; 17, 4 (octobre 1962), 444-464; 18, 1 (janvier 1963).

⁴² Nous n'avons pas trouvé cette brochure de Francq. Par contre, elle fut publiée sous forme d'articles — une douzaine — dans les pages du *Monde ouvrier* entre le 22 octobre 1927 et le 7 janvier 1928.

Enfin, en mai et juin 1925, Francq se rend à Genève pour assister à la Conférence internationale du travail comme conseiller technique de la délégation ouvrière canadienne, conférence dont le principal enjeu touche les accidents de travail⁴³. Or, en plus d'y représenter le Canada, il est nommé président du groupe ouvrier de ladite conférence⁴⁴ et défend avec vigueur les mêmes principes qu'il préconisait lors des travaux de la Commission des accidents de travail en 1923-1924, comme nous le verrons⁴⁵.

7.2.1. La loi de 1909: la première du genre en Amérique du Nord

Déjà en 1907, lorsque le gouvernement provincial met sur pied une commission d'enquête sur les accidents de travail, Francq fait partie de la délégation du CMTM qui témoigne devant les commissaires⁴⁶. Faisant écho au programme du Parti ouvrier de Montréal qui demande depuis 1899 que soit reconnue la responsabilité patronale dans le cas des accidents de travail, les représentants du CMTM réclament la reconnaissance du principe du risque professionnel et l'assurance obligatoire pour les employeurs⁴⁷. Suite aux travaux de la commission, le gouvernement adopte en 1909 la loi de compensation des accidents de travail. Première loi du genre en Amérique du Nord, elle établit un mode de procédures pour les réclamations ainsi que des modalités de paiement selon le niveau d'invalidité de l'accidenté, sauf dans le cas où l'employeur peut démontrer la négligence de la victime. Si la loi de 1909 représente un gain pour les travailleurs, elle contient par ailleurs des lacunes majeures. En effet, on confie aux tribunaux l'administration de la loi au lieu de créer une commission indépendante, et

⁴³ *La Gazette du travail*, août 1925, 818.

⁴⁴ *La Presse*, 13 juin 1925, 22.

⁴⁵ Société des Nations, *Conférence internationale du travail/International Labour Conference, Septième session, Genève, 1925*, BIT, Genève, 1925, 283.

⁴⁶ Assemblée du 25 septembre 1907, 82, Procès-verbaux du Comité exécutif du CMTM.

⁴⁷ Groupe de chercheurs, *L'action politique des ouvriers québécois ...*, 39; Copp, *Classe ouvrière et pauvreté ...*, 135.

l'assurance n'est pas obligatoire⁴⁸. Selon Francq, la loi a été conçue pour protéger d'abord les intérêts des employeurs et l'esprit même de la loi est fondé sur un faux principe, celui de la charité. Elle ne considère pas l'indemnisation comme un droit acquis et un risque inhérent à l'industrie⁴⁹. Devant ces lacunes, il demande, dès l'année suivante, que des modifications substantielles soient apportées à la loi⁵⁰.

Un intérêt plus marqué se manifeste parmi les organisations syndicales en 1914 lorsque l'Ontario adopte sa propre loi sur les accidents de travail qui reconnaît le principe de la responsabilité collective. La nouvelle loi prévoit la création d'un fonds d'assurance collective entièrement financé par l'industrie et géré par un organisme autonome. Selon Dennis Guest, la loi ontarienne fut saluée comme l'une des plus progressistes d'Amérique du Nord, principalement parce qu'elle venait renverser le fondement de la faute: «Elle [la nouvelle loi] se fondait sur le principe de l'indemnisation automatique, sans égard à la responsabilité, ce qui revenait à dire que tout dédommagement versé en cas de blessure ou de décès était considéré comme un droit et ne nécessitait plus ces longues procédures judiciaires au terme desquelles on statuait pour savoir s'il y avait eu ou non négligence»⁵¹.

Ainsi, à partir de 1914, le Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ) du CMTC, que Francq dirige de 1919 à 1924, réclame tous les ans des modifications substantielles à la loi de 1909 sur le modèle de la loi ontarienne. En juillet 1917, par exemple, il représente le CMTM lors d'une rencontre à Québec avec le ministre des Travaux Publics et du Travail, L.-A. Taschereau, pour étudier la possibilité de modifier la loi des accidents de

⁴⁸ Guest, *Histoire de la sécurité sociale ...*, 69.

⁴⁹ *Le Monde ouvrier*, 8 mai 1920, 1. Francq aborde aussi cette question dans une étude détaillée de la loi de 1909: *Le Monde ouvrier*, 5 novembre 1927, 1.

⁵⁰ Au CMTC, Francq revient à la charge à plusieurs reprises sur cette question: *Proceedings of TLCC*, 1910, 46; 1913, 143-144; 1916, 135; 1917, 177; 1918, 145-146.

⁵¹ Guest, *Histoire de la sécurité sociale ...*, 72.

travail⁵².

Comme le gouvernement tarde à agir, alors que plusieurs provinces canadiennes suivent l'exemple de l'Ontario⁵³, le CMTM et les syndicats internationaux chargent Francq, en janvier 1920, d'organiser une «agitation dans toute la province pour obtenir un changement radical» à la loi⁵⁴. En avril, il se rend donc à Ottawa pour participer aux travaux de la Commission sur l'unification des lois ouvrières. Le mandat de cette conférence fédérale-provinciale est de faire des recommandations aux gouvernements provinciaux pour obtenir une uniformisation des lois du travail au Canada. La recommandation la plus importante et la plus substantielle porte sur l'adoption par toutes les provinces d'une assurance d'État payée entièrement par les patrons et dont les coûts administratifs seraient supportés par les gouvernements provinciaux⁵⁵.

Fort de cette recommandation, Francq tente d'organiser un comité conjoint d'employeurs (par le biais de l'Association des manufacturiers canadiens) et de syndicalistes dans le but de faire front commun pour que le gouvernement aille de l'avant⁵⁶. Dans ce but, il rédige un rapport portant sur les lois des accidents de travail existant dans les différentes provinces, et esquisse les grandes lignes d'un projet de loi, qui devrait plaire autant aux employeurs qu'aux employés⁵⁷. Ce projet, calqué sur la loi ontarienne de 1914, fait état des idées que Francq et les syndicalistes internationaux défendront tout au long des années 1920.

⁵² *Le Monde ouvrier*, 28 juillet 1917, 2.

⁵³ La Nouvelle-Écosse adopte une loi similaire à l'Ontario en 1915; la Colombie-Britannique, en 1916; l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, en 1918; et le Manitoba, en 1920.

⁵⁴ Lettre de Gustave Francq à Antonin Galipeault, 5 janvier 1920, Lettre no 742, Correspondance reçue, 1921, Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail.

⁵⁵ *La Gazette du travail*, mai 1920, 585.

⁵⁶ «Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1922, 79.

⁵⁷ *Ibid.*, 1921, 123.

Il comporte les éléments suivants:

1. La reconnaissance des droits à une compensation, l'administration du fonds et le paiement des allocations seront confiés à une commission de cinq membres. Le coût de l'administration de ce service sera payé à même le fonds consolidé de la province.
2. a) Tous les ouvriers tombant sous la juridiction de l'Acte seront assurés sous un système d'assurance d'État obligatoire administré par cette Commission.
b) Les contributions à ce fonds d'assurance seront exclusivement supportées par les patrons. À cette fin, ils [les patrons] seront divisés en groupes d'industries similaires, suivant les risques inhérents à chacun.
3. Tous les frais médicaux, chirurgicaux et d'hôpital devront être payés à même le fonds dans tous les cas d'accidents du travail et de maladies industrielles.
4. Le Bureau aura le pouvoir de décréter des règles et règlements pour la prévention des accidents et des comités de protection composés de patrons et d'ouvriers seront formés dans les manufactures et des postes de secours d'urgence seront installés.⁵⁸

Francq complète la description de son projet par une liste exhaustive de taux d'indemnités qui seront versées au blessé ou à sa famille selon la gravité de l'accident. Malgré la tenue de deux réunions conjointes entre les représentants de l'Association des manufacturiers canadiens et ceux des organisations syndicales (CMTM, CEPQ et des représentants des fraternités internationales des employés des chemins de fer), les négociations échouent car les employeurs s'opposent catégoriquement à la mise sur pied d'une commission gouvernementale chargée de l'application de la loi. Ils préfèrent plutôt voir le gouvernement adopter des modifications mineures à la loi de 1909, au lieu d'une réforme substantielle⁵⁹.

⁵⁸ *Le Monde ouvrier*, 20 novembre 1921, 1.

⁵⁹ «Report of the Quebec Parliamentary Representative», *Proceedings of TLCC*, 1922, 79-83.

7.2.2. La Commission des accidents de travail (1923-1924)

L'opposition entre les employeurs et les syndicalistes se poursuit en 1923-1924 avec les travaux de la Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail. Instaurée par le gouvernement Taschereau en décembre 1922, cette Commission de cinq membres doit trouver le meilleur système qu'il conviendrait d'établir pour déterminer les indemnités d'accidents de travail. Dirigée par le juge Ernest Roy, la Commission compte deux représentants ouvriers, Gustave Francq et Pierre Beaulé, président de la CTCC, et deux représentants patronaux, J.-A. Bothwell, gérant de la *Brompton Pulp and Paper Co.*, et E.-G. Brousseau, président de l'Association des constructeurs de Québec. Contrairement à la Commission de la charte de Montréal où Francq œuvrait bénévolement, cette fois, les commissaires sont rémunérés: ils reçoivent un salaire de 750\$. De plus, l'imprimerie de Francq, la *Mercantile Printing*, obtient la totalité des contrats d'impression accordés par la Commission pour un montant total de près de 300\$⁶⁰.

Afin de faciliter leur enquête, les commissaires distribuent 4 900 questionnaires à travers la province aux organismes et aux individus qui désirent se prononcer sur cette question. Puis, de février à juin 1924, ils tiennent 21 séances publiques dans sept villes du Québec où ils reçoivent les témoignages d'individus, de même que les mémoires des différentes organisations syndicales, patronales, médicales et autres⁶¹. Les dirigeants internationaux, qui réclament la tenue d'une telle commission depuis plusieurs années, sont aux rendez-vous puisque 41 pour cent (43 sur 105) des témoignages livrés au cours des séances publiques le sont par leurs représentants — présidents de syndicats locaux, agents

⁶⁰ Québec, *Sessional Papers*, «*Public Accounts, 1923-1924*», 58, 1, 1925, 219.

⁶¹ Les questionnaires, où l'on retrouve la position de plusieurs syndicats et conseils centraux sur cette question, de même que les procès-verbaux des assemblées publiques, qui, eux, comprennent plusieurs témoignages de dirigeants syndicaux, mais aussi d'ouvriers accidentés, se trouvent aux Archives nationales du Québec à Québec: Fonds Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail 1923-1924 (E 184).

d'affaires et dirigeants des conseils centraux des villes de la province⁶². De plus, toutes les organisations syndicales confondues (syndicats internationaux, catholiques, nationaux, indépendants et les fraternités des chemins de fer) font front commun pour affirmer que la loi actuelle ne rend pas justice à la classe ouvrière et qu'elle doit être réformée: «Les ouvriers prétendent que le principe de la loi est faux parce qu'il fait de la réparation des accidents du travail une question de charité, un secours à l'indigent [...], au lieu d'en faire un principe de justice et d'équité, un droit acquis [...]»⁶³. Comme solution, les organisations syndicales présentent le projet préparé par Francq en 1921, et dont nous avons reproduit les grandes lignes un peu plus haut.

En avril 1924, Francq se rend à Bruxelles pour des raisons personnelles; il doit assister à l'anniversaire d'ordination de sa sœur, Joséphine de Saint-Benoit. Fait à signaler, les travaux de la Commission sont arrêtés durant son absence. Avant son départ, il reçoit du gouvernement québécois le mandat d'étudier les lois des accidents de travail de certains pays européens⁶⁴. En échange, le gouvernement s'engage à payer une partie de ses dépenses⁶⁵. Outre la Belgique, il se rend aussi en France, en Angleterre et en Suisse. À son retour, il prépare un étude approfondie de la législation en vigueur dans ces pays, de même que dans plusieurs états américains et huit provinces canadiennes. Cette étude est intégrée au rapport

⁶² Comparativement, les syndicats catholiques semblent absents des séances, même si un de leurs représentants (Beulé) siège à la Commission. En effet, ils délèguent seulement dix représentants aux séances publiques sur un total de 105 témoignages, ce qui leur donne un taux de participation de moins de 10 pour cent. Fait encore plus étrange, ils sont totalement absents des sessions de Jonquières et de Chicoutimi, tandis qu'à Sherbrooke, ils sont représentés par un membre du Cercle d'études Benoît XV (Québec, Rapport de la Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail, Québec, L.-A. Proulx, imprimeur du Roi, 1925, 71-74).

⁶³ Québec, Rapport de la Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail, Québec, L.-A. Proulx, imprimeur du Roi, 1925, 9.

⁶⁴ *Le Canada*, 29 mars 1924, 10; *Le Soleil*, 13 mai 1924, 5.

⁶⁵ Pour ses dépenses, Francq reçoit 301,75\$ du gouvernement. Toutefois, nous ne savons pas si ce montant couvre l'ensemble de son voyage ou seulement une partie de ses dépenses (Québec, *Sessional Papers, «Public Accounts, 1924-1925»*, 1926, 59, 1, 308).

final de la Commission⁶⁶.

Déposé devant l'Assemblée législative en janvier 1925, le rapport final met surtout en relief les positions divergentes des représentants patronaux et ouvriers. Pour faire bonne figure, les commissaires présentent un rapport unanime, mais celui-ci est pratiquement vide de contenu. Si les parties s'entendent sur certains principes généraux comme le fait qu'un plus grand nombre d'ouvriers devraient être soumis à la loi et sur l'augmentation de certains frais d'indemnisation pour les accidentés, elles demeurent en parfait désaccord sur les questions de fond⁶⁷. Aussi, les représentants patronaux et ouvriers présentent-ils deux rapports supplémentaires divergents.

Satisfaits de la loi actuelle, les représentants patronaux ne voient aucune raison valable de transformer ses principes fondamentaux. Selon leur analyse, «[...] il est incontestable que la grande majorité des cas d'accidents industriels ont été réglés à la satisfaction des deux parties»⁶⁸. Ils proposent donc des modifications mineures à la loi, allant par ailleurs jusqu'à se prononcer en faveur de l'assurance obligatoire, mais à condition qu'il s'agisse d'une assurance individuelle permettant aux grandes entreprises de se charger elles-mêmes du paiement de la compensation pour les accidents de travail. Par contre, ils s'opposent à ce que les maladies industrielles soient régies par la loi et qu'une commission gouvernementale soit chargée d'appliquer ladite loi. Ils préfèrent plutôt que le système actuel de responsabilité individuelle de l'employeur administré par les tribunaux demeure en vigueur.

⁶⁶ Québec, Rapport de la Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail, Québec, L.-A. Proulx, imprimeur du Roi, 1925, 27-39.

⁶⁷*Ibid.*, 21-25. Pourtant, Francq a bien tenté de regrouper les deux parties en organisant au mois de novembre 1924 trois nouvelles conférences conjointes entre patrons et ouvriers.

⁶⁸ Québec, Rapport de la Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail, Québec, L.-A. Proulx, imprimeur du Roi, 1925, 47.

En contrepartie, Francq et Beaulé soumettent un rapport substantiel de plus de vingt pages — contre deux pages pour celui des représentants patronaux — s’ouvrant sur un historique des principaux pays ayant adopté le système d’assurance obligatoire collective par groupe d’industries (principe de la responsabilité collective) administré par une commission indépendante⁶⁹. Ils rappellent aussi que six provinces canadiennes adhèrent avec succès à ce système, qui a obtenu l’aval de la Commission sur l’unification des lois ouvrières en avril 1920. Selon eux, ce système est très efficace, car il élimine les abus en permettant aux accidentés de toucher leur indemnité sans marchandage d’aucune sorte et sans avoir à payer des frais considérables pour les services d’un avocat. De plus, le patron est aussi avantageé puisque la commission des accidents de travail assume tous les risques et paie toutes les indemnités:

[...] le groupe ouvrier réclame un changement complet et absolu. [...]

Nous sommes plus convaincus que jamais que la manière la plus rationnelle et la plus simple de faire donner à une loi de réparation des accidents du travail le summum de résultats, sans heurt, ni friction, c’est d’en confier la mise en opération à une Commission nommée à bon plaisir par le gouvernement.

Cette Commission fixerait les taux d’assurance suivant les risques professionnels de chaque groupe industriel, ferait la perception des primes, paierait les indemnités, fixerait le degré d’incapacité suivant le rapport de son bureau médical, dont les décisions seraient sans appel à l’exception de celles traitant de la durée ou du degré de l’incapacité [...].

Si ce système était adopté dans notre Province, il supprimerait radicalement toutes les contestations, garantirait à l’accidenté et à ses dépendants une réparation adéquate sans aucun délai, tout en assurant à l’industriel des taux d’assurance beaucoup plus bas que ceux qu’il serait appelé à payer aujourd’hui sous le système d’assurance à primes fixes [...].⁷⁰

⁶⁹ Le rapport unanime des commissaires est reproduit (en partie) dans les pages du *Monde ouvrier* du 31 janvier 1925, 1. Par ailleurs, le rapport supplémentaire de Francq et Beaulé est reproduit dans son intégralité dans *Le Monde ouvrier*, 7 février 1925, 2; 14 février 1925, 2; 21 février 1925, 2.

⁷⁰ Québec, Rapport de la Commission d’étude sur la réparation des accidents du travail, Québec, L.-A. Proulx, imprimeur du Roi, 1925, 66.

Parmi les autres revendications, les syndicalistes demandent que la nouvelle loi s'applique à toutes les industries et à tous les commerces; que les frais médicaux et hospitaliers soient à la charge des industries; que les maladies professionnelles bénéficient de l'application de la loi au même titre que les accidents de travail; que dorénavant tous les ouvriers soient inclus dans la nouvelle loi, quel que soit le montant de leur salaire; enfin, que le taux des indemnités soit porté aux deux tiers du salaire de l'accidenté au lieu du taux de 50 pour cent qui est actuellement en vigueur. Francq et Beaulé justifient leurs réclamations en invoquant, d'une part, les nombreuses transformations socio-économiques provoquées par les années de guerre et d'après-guerre, et, d'autre part, le fait que plusieurs pays et provinces canadiennes ont modernisé leur législation:

Nous admettons que c'est un changement radical mais il est nécessaire; nous vivons d'ailleurs dans une ère de changements radicaux et d'audaces législatives, comme en font foi tant de commissions nouvelles et toutes progressives qui ont été inaugurées depuis quelques années dans notre Province de Québec, elles ont rendu et rendent encore des services immenses, pourquoi en serait-il autrement lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que celle de la réparation des accidents du travail et pourquoi craindrait-on de confier son fonctionnement à une Commission? Nous sommes convaincus que ce n'est qu'une question de temps, quelques mois, quelques années tout au plus, avant que ce système soit adopté par tous les pays progressifs. A l'appui de cet avancée, nous dirons que partout où on a adopté ce système on ne l'a jamais abandonné pour revenir en arrière. N'est-ce pas une preuve convaincante que c'est bien la marche en avant du progrès? *C'est la tendance générale aujourd'hui de contraindre l'Etat à aider, à remplacer même au besoin, l'individu quand celui-ci refuse d'assumer ou assume mal les responsabilités qui lui incombent.*

Nous ne préconisons rien de nouveau, nous ne cherchons pas à innover, ni à bouleverser; notre ambition et notre désir sont de rendre les relations entre le Capital et le Travail plus harmonieuses, à consolider l'édifice social au moyen d'une législation progressive et humanitaire. Il ne faut pas oublier que ce que l'on considérait comme du radicalisme, il y a à peine quelques années, est aujourd'hui regardé comme simple progrès, et que l'Etatisme est reconnu comme une simple intervention des pouvoirs publics dans l'intérêt général. C'est ainsi que va le monde.⁷¹

Devant un rapport aussi peu consensuel, le gouvernement libéral se range du côté des patrons en adoptant seulement quelques modifications à la loi. Parmi celles-ci, il augmente

⁷¹ *Ibid.*, 55-56 (nous soulignons).

le taux des primes versées aux accidentés et adopte le principe de l'assurance obligatoire pour les employeurs, mais sur une base individuelle. Les taux élevés exigés par les compagnies d'assurance ont une conséquence négative sur les petites et moyennes entreprises qui refusent de s'assurer de sorte que la loi devient vite inapplicable⁷².

7.2.3. Les lois de 1928 et 1931

Devant l'incapacité de faire appliquer la loi de 1926, le gouvernement doit la réviser deux années plus tard. Pour solutionner ce problème, le gouvernement laisse dorénavant à l'employeur le droit de constituer sa propre assurance. Pour les organisations syndicales, la nouvelle loi de 1928 marque une victoire importante. En effet, la loi prévoit une augmentation des indemnités de la moitié aux deux tiers du salaire de l'ouvrier et elle se montre plus généreuse dans les cas de décès. Si elle maintient l'assurance obligatoire pour les employeurs sur une base individuelle, la grande innovation de la loi repose sur la mise sur pied d'une commission gouvernementale. Composée de trois membres et dirigée par Robert Taschereau, le neveu du premier ministre, la Commission des accidents de travail se charge de l'interprétation, de l'administration et de l'application de la loi. En comparaison avec la loi de 1926, celle de 1928 constitue une avancée pour les ouvriers. Selon Roger Chartier, la loi de 1928 dénote sans équivoque «[...] l'influence du rapport de 1925 émis par la commission chargée d'enquêter sur les améliorations à apporter à notre système de réparation des accidents du travail»⁷³.

Francq réserve tout d'abord un accueil très favorable à la nouvelle loi, surtout à cause de la mise sur pied de la Commission des accidents de travail: «[...] si l'on compare la loi actuelle à celle de 1909, c'est un progrès immense, c'est un pas de géant en avant et il faut

⁷² *Le Monde ouvrier*, 2 avril 1927, 1. En fait, selon son biographe, le premier ministre Taschereau se serait surtout servi du rapport de la Commission des accidents de travail pour se faire du capital politique auprès de la classe ouvrière (Vigod, *Taschereau*, ..., 182).

⁷³ Chartier, «Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail: IV: ...», 51.

être dénué de tout esprit de justice ou d'intelligence pour affirmer le contraire»⁷⁴. Par contre, il déchantait rapidement, et, dans l'année qui suit, ses critiques se font de plus en plus sévères. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir nommé un représentant de la classe ouvrière au sein de la nouvelle Commission et de maintenir l'assurance obligatoire sur une base individuelle. Cette dernière mesure entraîne des complications dans l'application de la loi en réduisant les pouvoirs de la Commission des accidents et en maintenant le marchandage entre l'accidenté et les compagnies d'assurance: «Tant qu'on permettra à des compagnies d'assurance d'intervenir entre l'accidenté et le patron, il y aura du mécontentement et des difficultés surgiront sans cesse [...]»⁷⁵. Afin d'éviter ce marchandage, qui se fait souvent au détriment de l'accidenté, il propose d'éliminer l'intermédiaire (les compagnies d'assurance) et de confier à la Commission le soin de fixer les primes, de les percevoir et de payer les indemnités⁷⁶. Selon lui, il faudrait donc adopter le système de l'assurance obligatoire sur une base collective (régime collectif d'assurance) tel que demandé par les organisations syndicales depuis le milieu des années 1910.

Les ouvriers obtiennent finalement satisfaction en 1931 lorsque le gouvernement sanctionne la nouvelle Loi des accidents du travail. Reprenant presque en tous points la loi ontarienne de 1914, la nouvelle loi québécoise reconnaît pour la première fois la théorie du risque professionnel et applique le principe de la responsabilité collective des employeurs. Selon Alain Pontaut, il s'agit d'un changement majeur: «On pourra bien, avec le temps, en

⁷⁴ *Le Monde ouvrier*, 10 mars 1928, 1.

⁷⁵ *Ibid.*, 23 juin 1928, 1; 5 octobre 1929, 1. Dans un autre article, Francq donne une explication plutôt révélatrice de la notion de «marchandage»: «Un accidenté souffrant d'une incapacité permanente partielle se trouve en butte avec le mauvais vouloir de certaines compagnies d'assurance qui le prennent de haut avec lui, lui font faire le pied de grue dans leurs bureaux, le soumettent à un tas de questions vexatoires et cherchent par tous les moyens possibles à effectuer un règlement avec lui. Si elles y parviennent, fortes de son consentement, elles soumettent ce règlement à l'approbation de la Commission qui, vu la somme énorme de travail qu'elle doit accomplir, n'a pas matériellement le temps voulu pour approfondir chacun de ces règlements qui deviennent force de loi à moins d'être rejetés par elle. On peut donc affirmer sans crainte que la nouvelle loi n'a pas fait cesser le marchandage, elle a failli piteusement de ce côté» (*Le Monde ouvrier*, 21 septembre 1929, 1).

⁷⁶ *Le Monde ouvrier*, 29 juin 1929, 1.

modifier certaines données, y apporter des amendements utiles, la loi de 1931 constitue cependant, par la disparition qu'elle entraîne de la responsabilité personnelle, source constante de frictions et d'injustice dans le passé, une législation comparativement si progressive qu'elle fixera les règles générales du jeu pendant plus d'un demi-siècle»⁷⁷. Ce nouveau système permet d'éliminer les procédures longues et coûteuses devant les tribunaux et le marchandage entre l'accidenté et les compagnies d'assurance. Autre innovation importante, la loi reconnaît dorénavant les maladies industrielles au même titre que les accidents de travail. Enfin, avec un mandat plus large et des pouvoirs accrus, la nouvelle Commission des accidents de travail détient les pouvoirs d'une véritable corporation.

Pour Francq, qui, deux mois avant l'adoption de la loi, demandait à la classe ouvrière d'avoir confiance en Taschereau⁷⁸, la nouvelle législation représente un gain substantiel pour les travailleurs et pour le mouvement syndical: «Nous avons remporté la plus brillante victoire de toute l'histoire de notre mouvement, nous avons le droit d'en être fiers»⁷⁹. À ses yeux, cette victoire démontre l'excellence des réformes sociales préconisées par les syndicats internationaux et rappelle aux plus sceptiques qu'il est possible de se faire entendre des gouvernements. Convaincu que les syndicalistes peuvent faire améliorer la législation sociale et ouvrière par une action de représentation (lobbying) auprès des pouvoirs publics, il se sert de cette heureuse issue pour réitérer sa position sociale réformiste:

Tout est bien qui finit bien. Continuons à marcher de l'avant et les autres réformes que nous réclamons depuis des années: pensions de vieillesse, assurances sociales couvrant tous les besoins du peuple, salaire de l'ouvrier basé sur un revenu annuel au lieu d'être payé tant à l'heure, semaine de travail de cinq jours, etc., etc., tout cela viendra en son temps et à son heure, non pas comme le rêvent ces déséquilibrés de communistes par une transformation subite et radicale de l'édifice social d'aujourd'hui, mais par une évolution lente, continue et appropriée à la mentalité, aux aspirations et aux besoins des générations qui se suivent. Nous savons ce qu'a été hier, nous sommes aujourd'hui, qui pourra dire ce que sera demain? Restons unis, *soyons raisonnables dans nos*

⁷⁷ Pontaut, *Santé et sécurité. Un bilan du régime québécois ...*, 47.

⁷⁸ *Le Monde ouvrier*, 14 février 1931, 1.

⁷⁹ *Ibid.*, 5 septembre 1931, 6.

revendications, ne nous laissons pas détourner du droit chemin par les théories fantaisistes de rêveurs ou de fourbes inconscients, l'avenir est à nous si nous persévérons dans notre lutte pour les revendications contenues dans la déclaration de principes du Travail Organisé.⁸⁰

En 1965, dans un court historique de la FTQ paru dans la revue *Parti pris*, le militant syndical Jacques-V. Morin — qui a personnellement connu Gustave Francq —, affirmait: «La légende veut que le Secrétaire général Gustave Francq arrachait au moins un bill par année à Lomer Gouin. C'est à son zèle inlassable que l'on doit, entre autres, la Loi des accidents du travail»⁸¹. L'image est sympathique, mais elle mérite d'être nuancée puisque Francq n'est pas seul à réclamer une telle réforme; il reflète les intérêts des organisations syndicales qui, syndicats internationaux comme catholiques, exercent des pressions constantes auprès des pouvoirs publics dans les années 1910 et 1920. Il n'en reste pas moins que Francq est le plus ardent défenseur de cette législation chez les leaders syndicaux, rédigeant les principaux textes portant sur les revendications syndicales, dirigeant les délégations ouvrières à Québec, et ce, depuis au moins 1913⁸², et organisant des conférences conjointes avec les employeurs. Enfin, c'est lui que les syndicats internationaux choisissent pour les représenter au sein des organismes gouvernementaux.

7.3. La question du salaire minimum

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, Francq conçoit l'action syndicale comme reposant d'abord sur le pouvoir économique des syndiqués dans l'entreprise et sur la négociation collective. Le contrat de travail représente le principal outil des syndiqués pour obtenir de meilleures conditions de travail. Selon Francq, l'État ne doit intervenir que dans les champs qui débordent la protection accordée par les contrats de travail. Cette conception de l'action

⁸⁰ *Ibid.*, 21 février 1931, 1 (nous soulignons).

⁸¹ Jacques-V. Morin, «Quelques points de repères historiques», *Parti pris*, 2, 6 (février 1965), 8.

⁸² *La Presse*, 5 décembre 1913, 5.

syndicale ne pose pas problème en ce qui a trait aux programmes sociaux traditionnels. Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, Francq et les syndicats internationaux défendent depuis le tournant du siècle un vaste programme de mesures sociales qui requiert obligatoirement une intervention substantielle de l'État. Par contre, la question du salaire minimum pose problème puisqu'elle repose sur l'appui législatif de l'État et qu'elle menace de détourner les travailleurs du syndicalisme. Pour contourner cette difficulté, Francq et les syndicats internationaux réclament un salaire minimum assez faible, arguant que le véritable salaire, le salaire réel de l'ouvrier, doit être fixé par le biais de la négociation collective. À cet égard, ils sont donc partisans d'une intervention supplétive de l'État visant uniquement à limiter les abus du système économique. Comme nous le verrons dans la prochaine section, cette conception particulière du rôle de l'État teintera le travail de Francq à la Commission du salaire minimum des femmes.

7.3.1. La Loi du salaire minimum des femmes de 1919

Contrairement à la législation concernant les accidents de travail, les syndicats internationaux exercent peu de pression sur le gouvernement québécois pour que celui-ci protège le travail des femmes et adopte une loi du salaire minimum. *Le Monde ouvrier* publie quelques articles sur le sujet dans les années 1910, mais, en définitive, les pressions des «internationaux» n'ont pas une influence déterminante dans l'adoption de la Loi du salaire minimum des femmes de 1919. Ce sont plutôt d'autres facteurs qui ont poussé le gouvernement Gouin à légiférer: le contexte international, l'adoption de lois similaires par presque toutes les provinces de l'Ouest canadien de 1917 à 1920, l'agitation ouvrière de l'après-guerre, les pressions du mouvement féministe par l'entremise de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la perspective d'élections provinciales en juin 1919⁸³.

⁸³ Sur la question du salaire minimum, on consultera: Éric Leroux, *Les revendications syndicales concernant le salaire minimum au Québec de 1919 à 1940*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1992, 129 p.; Margaret E. McCallum, «Keeping Women in Their Place: The Minimum Wage in Canada, 1910-1925», *Labour/Le Travail*, 17 (printemps 1986), 29-56; Bob Russell, «A Fair Wage or a Minimum Wage? Women Workers, the State, and the Origins of Wage Regulation

Malgré les pressions des syndicats internationaux pour que la loi soit appliquée le plus rapidement possible, il faudra attendre six ans avant que la commission ne soit formée. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce retard, mais la plus probable demeure la crise économique qui sévit au début des années 1920, jumelée à un militantisme syndical en baisse. Dans la population, les préoccupations changent, de sorte qu'on s'inquiète moins du retard du gouvernement à appliquer la loi⁸⁴. Il faut aussi relever l'indifférence du gouvernement vis-à-vis de cette question. Comme son prédécesseur Lomer Gouin, L.-A. Taschereau est partisan d'un rôle minimal de l'État dans les domaines économique et social, laissant la loi du marché déterminer les salaires des travailleurs. C'est ce que fait remarquer l'historien Bernard Vigod:

Sa sympathie avouée pour les travailleurs prenait pourtant abruptement fin, dès qu'il était question de «perturber» le fonctionnement du marché du travail. Un «salaire juste», si Taschereau avait pu s'exprimer en ces termes, reflétait la valeur du travail fourni à l'employeur. Exiger plus, soit directement, soit en accroissant le pouvoir des syndicats, allait «tuer la poule aux œufs d'or» — anéantir la viabilité de l'entreprise ou céder l'avantage compétitif que possédait Québec par rapport à d'autres régions grâce à l'«abondante» réserve de main-d'œuvre.⁸⁵

Ce laisser-faire explique donc les réticences du gouvernement à adopter des mesures sociales comme celle du salaire minimum. Lorsque la commission est finalement mise sur pied en 1925, Taschereau prend soin de rassurer l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) qui considère que la nouvelle commission possède trop de pouvoirs. Il lui donne l'assurance «[...] qu'il ne sera rien fait sous le régime de cette loi qui puisse en aucune manière déranger les activités industrielles de la province»⁸⁶.

in Western Canada», *Labour/Le travail*, 28 (automne 1991), 59-88; Alison Prentice, *et al.*, *Canadian Women. A History*, Toronto, HBJ, 1988, 224-229.

⁸⁴ Louis J. Lemieux et Kim Chi Tran Van, «Évolution de la Loi du salaire minimum de 1919 à 1940», *Travail-Québec*, 11, 3 (mai 1975), 7-8; Arthur Saint-Pierre, *Le problème social*, Montréal, Bibliothèque canadienne, 1925, 53.

⁸⁵ Vigod, *Taschereau*, ..., 180-181.

⁸⁶ *La Gazette du travail*, 1925, 705.

7.3.2. La Commission du salaire minimum des femmes (1925-1937)

7.3.2.1. La nomination de Francq

Sanctionnée le 17 mars 1919, la Loi du salaire minimum des femmes du Québec prévoit la formation d'une commission chargée de son application. Selon la loi, la commission a pour principal objectif de se renseigner sur les conditions de travail des femmes œuvrant dans les établissements industriels de la province et de déterminer des échelles de salaires minimums que les employeurs devront obligatoirement respecter⁸⁷.

Sans dire que sa nomination est une récompense politique, il n'en reste pas moins que lorsqu'il est nommé président de la Commission du salaire minimum des femmes à l'été 1925, Francq a ses entrées au gouvernement libéral depuis plusieurs années. En 1919, Louis Guyon, un ami personnel de Francq, obtient le poste de sous-ministre du Travail et dès l'année suivante l'imprimerie de Francq, la *Mercantile Printing*, devient le plus important fournisseur du ministère des Travaux Publics et du Travail. De plus, le poste de représentant parlementaire du CMTC qu'il occupe durant trois années à partir de 1920 lui permet de se tisser un réseau de connaissances au sein de la députation libérale. D'ailleurs, lorsqu'en 1949 il revient sur son rôle de représentant parlementaire à Québec, il laisse entendre que l'expérience que lui a valu ce travail et sa présence à Québec auraient eu un impact sur sa nomination à la Commission:

Si le montant en argent [salaire de 25\$ par semaine] n'était pas bien fort, l'expérience acquise le fut, car cela me permit de surveiller devant le comité des bills publics et privés plusieurs mesures importantes et d'être nommé membre de plusieurs commissions d'études — entre autres, celle qui s'occupa de la réparation des accidents de travail — et de me réveiller un beau matin avec le titre de président de la Commission du salaire minimum des femmes. C'était la première fois qu'un représentant du Travail Organisé était appelé à remplir des fonctions de président

⁸⁷ Loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes, 9 Geo. V, chap. 11, 1919.

d'une commission gouvernementale⁸⁸.

Après la guerre, la lutte qu'il mène contre les militants radicaux du mouvement syndical et du Parti ouvrier l'amène à se rapprocher progressivement des libéraux de Lomer Gouin. Comme nous l'avons vu au chapitre 5, il favorise invariablement depuis 1921 le Parti libéral à toutes les élections et les pages de son journal comportent de la publicité pour ce parti⁸⁹. De plus, comme il l'a affirmé lui-même à plusieurs reprises, il a toujours eu beaucoup d'admiration pour Wilfrid Laurier et Mackenzie King. À sa retraite de la vie syndicale, en 1948, il soulignait lui-même ce mariage de raison avec les libéraux: «Ceux qui me connaissent savent que j'ai toujours été ouvrier d'abord et libéral après, car ce fut ce parti qui avait le plus de mes idées tout comme c'est celui qui a le plus fait dans le domaine de la législation sociale [...]»⁹⁰.

Par ailleurs, ses liens avec le Parti libéral ne doivent pas faire ombre au fait qu'il est reconnu comme étant un spécialiste de la législation ouvrière au Québec. Le travail qu'il a accompli à la Commission des accidents de travail témoigne de cette expertise⁹¹. Les dirigeants du ministère du Travail et de l'entourage du premier ministre connaissaient ses qualités. Pour sa part, Francq voit sa nomination comme une marque de reconnaissance du gouvernement Taschereau à l'égard du mouvement ouvrier:

Il n'y a aucun doute qu'en m'appelant à remplir ces fonctions délicates de président d'un organisme nouveau dans les relations entre le Capital et le Travail, le gouvernement Taschereau a voulu rendre hommage à la classe ouvrière dont j'étais l'un des représentants officiels et au bien-être de laquelle j'ai énergiquement travaillé. C'est

⁸⁸ *Le Monde ouvrier*, 28 mai 1949, 1.

⁸⁹ Voir la section 5.2.5.1. du chapitre 5.

⁹⁰ *Le Monde ouvrier*, 10 juillet 1948, 1.

⁹¹ Selon le rapport du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ) de 1921, l'étude comparative des différentes lois des accidents de travail préparée par Francq «[...] fit une profonde impression dans le monde industriel et politique [...]» («Rapport du Comité exécutif de la province de Québec», *Proceedings of TLCC*, 1921, 123).

du moins de cette manière que je comprends cette nomination et que je la dois, plus qu'à mes connaissances personnelles⁹².

Enfin, il ne faut pas oublier que Francq possède une bonne expérience des commissions gouvernementales: âgé de 54 ans au moment de sa nomination, il a participé à plusieurs conseils d'arbitrage (créés en vertu de la loi Lemieux) et a siégé à la Commission d'appel du travail sous le gouvernement Borden. Sur la scène provinciale, il a dirigé à plusieurs reprises les délégations ouvrières auprès du gouvernement libéral et il s'est fait remarquer lors des travaux de la Commission de la charte et de la Commission des accidents de travail. De plus, il a été à maintes reprises le porte-parole des syndicats internationaux à Québec lors des audiences au comité des bills privés.

7.3.2.2. Objectifs et fonctionnement de la Commission

En 1925, le gouvernement libéral amende la loi du salaire minimum et nomme les membres de la Commission. Outre Francq, qui occupe la présidence, les trois autres commissaires sont: Eugène Richard, président de la manufacture de vêtement *Fashion-Craft* de Victoriaville⁹³, C.-J. Griffin, président de la compagnie *Imperial Laundry* de Québec, Omer Brunet, dirigeant syndical de Québec⁹⁴, et Alfred Crowe, secrétaire. La loi de 1919 prévoyait que l'un des membres de la Commission pouvait être une femme⁹⁵, mais cette suggestion n'est pas retenue lors de la nomination des commissaires, malgré les pressions exercées par la Fédération

⁹² *Le Monde ouvrier*, 25 juillet, 1925, 1.

⁹³ *Programme souvenir du 19e congrès de la CTCC*, 1940.

⁹⁴ Cordonnier-machiniste de métier, Omer Brunet milite au sein des syndicats nationaux de Québec depuis le tournant du siècle. Il a été, entre autres, le premier président du Congrès national des métiers et du travail du Canada (CNMTC) en 1902 (Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec ...*, 92-103).

⁹⁵ Loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes, 9 Geo. V, chap. 11, 1919.

nationale Saint-Jean-Baptiste et la promesse du ministre Galipeault d'accéder à sa demande⁹⁶. Par contre, Thérèse Casgrain joue un rôle de premier plan au sein de la Commission à partir de 1927 en tant que représentante du public lors des conférences conjointes.

Au début des années 1930, la Commission embauche trois inspecteurs pour s'assurer que les employeurs se conforment aux exigences de la loi. Ainsi, en 1929, la Commission engage Adolphe Gariépy, chargé de l'inspection des industries pour Montréal et sa région. Cigarier de métier, Gariépy, qui a occupé plusieurs postes de direction au sein de son syndicat et du CMTM depuis le tournant du siècle, est un ami personnel de Francq⁹⁷. Pour le seconder dans sa tâche, la Commission embauche, deux ans plus tard, Gaston Francq, le fils cadet de Gustave. À Québec, le poste d'inspecteur échoit à Pierre Gosselin, représentant des syndicats catholiques. Au fil des ans, la Commission prend de l'expansion; en 1935, par exemple, la liste du personnel compte 24 personnes (dont 11 inspecteurs) réparties dans quatre villes du Québec (Montréal, Québec, Trois-Rivières et Hull) et un budget d'exploitation de plus de 35 000\$⁹⁸.

À titre de président, Francq reçoit 3 000\$ par année. En 1928, son salaire est majoré à 4 000\$, ce qui est relativement modeste si on le compare à celui de Robert Taschereau qui reçoit 10 000\$ pour la présidence de la Commission des accidents de travail⁹⁹. En plus de son

⁹⁶ *La Presse*, 9 septembre 1925, 23.

⁹⁷ Le fils d'Adolphe Gariépy, Joseph-Edmond Gariépy, travaille comme typographe à la *Mercantile Printing* de Francq depuis 1912. En 1941, il occupe le poste de gérant de l'imprimerie.

⁹⁸ Québec, Rapport général du ministère du Travail, 1934-1935, 127; Québec, Documents de la Session, 1936, vol. 69, no. 1, 211. Par ailleurs, il semble que la Commission du salaire minimum des femmes ne bénéficiait pas d'un budget substantiel en comparaison des autres commissions. En 1932, par exemple, la Commission du salaire minimum bénéficiait d'un budget de 13 000\$, tandis que la Commission sur les assurances sociales (Montpetit) affichait des dépenses de plus de 30 000\$ et que la Commission des accidents de travail dépassait les 150 000\$ (Québec, Sessional Papers, 1931-1932, vol. 65, no. 1, 191-194).

⁹⁹ «Répertoire du personnel. Ministère des Travaux Publics et du Travail. 1905-1930», Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail.

salaire, il reçoit un montant forfaitaire pour ses dépenses puisque la Commission se déplace souvent à travers le Québec. Enfin, soulignons que, durant toute la période de son mandat, la *Mercantile Printing* obtient systématiquement les contrats d'impression, ce qui rapporte à Francq 650\$ par année en moyenne¹⁰⁰.

Dès le début des travaux, Francq souligne que la nouvelle loi ne vise pas à élever les salaires, mais à limiter les abus que subissent certaines ouvrières. Sachant fort bien que la loi a été mal accueillie par le milieu patronal, il tente de se faire rassurant: «Cette commission devra constituer une protection et pour le patron et pour le travailleur. Si réellement le salaire payé à un travailleur est un salaire de misère, la commission est alors un moyen de remédier à la situation. Le patron lui aussi y trouve un moyen d'abolir la compétition injuste basée sur les conditions qui existent dans les ateliers soumis au sweating system»¹⁰¹.

Pour Francq et les syndicats internationaux, le moyen le plus efficace d'obtenir des conditions de travail convenables demeure l'organisation syndicale. Or, comme les femmes sont difficilement «syndicables», il reconnaît l'importance d'une intervention de l'État pour leur assurer une meilleure protection: «En principe, le salaire devrait être obtenu et maintenu par la seule force économique des travailleurs, mais tant que les femmes engagées dans l'industrie n'auront pas compris l'impérieuse nécessité de s'organiser, il faudra s'adresser aux Législatures pour les protéger»¹⁰². Comme les femmes touchent en moyenne la moitié du salaire des hommes à cette époque, il est conscient que leurs faibles salaires créent une pression à la baisse sur les salaires des hommes, même si les deux sont confinés dans des

¹⁰⁰ Durant dix ans, entre 1927 et 1936, la *Mercantile Printing* obtient pour 6 528\$ de contrat d'impression de la Commission (Québec, Documents de la Session, 1927, vol. 60, no. 1, 213; 1928, vol. 61, no. 1, 203; 1929, vol. 62, no. 1, 185; 1930, vol. 63, no. 1, 185; 1931, vol. 64, no. 1, 198; 1931-1932, vol. 65, no. 1, 193; 1933, vol. 66, no. 1, 195; 1934, vol. 67, no. 1, 196; 1935, vol. 68, no. 1, 190; 1936, vol. 69, no. 1, 211).

¹⁰¹ *La Gazette du travail*, août 1925, 818.

¹⁰² *Le Monde ouvrier*, 5 février 1922, 1.

secteurs d'activités différents¹⁰³. En 1930, lors d'une conférence radiophonique, il rappelle deux des raisons qui ont poussé le gouvernement à légiférer et à mettre sur pied la Commission du salaire minimum des femmes:

[...] quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse le travail de la femme est devenu et continuera à être un facteur important presque indispensable du système économique et industriel. Devant ce fait accompli, il s'agissait de protéger efficacement ce nouveau facteur économique au moyen d'une législation appropriée et ce pour deux raisons: la première toute humanitaire et de haute portée morale sur laquelle il est inutile d'insister car elle consacre le principe que le salaire de l'ouvrière doit être assez élevé pour vivre honnêtement de son travail et reconnaît la valeur et la dignité de la femme dans la sphère industrielle; la seconde, pour empêcher, dans les limites du possible, que le travail de la femme ne serve de prétexte à l'avilissement du salaire de l'homme, ne lui fasse une concurrence injuste et déloyale en maintenant des taux de salaire hors de proportion avec le coût de la vie et les obligations d'un père de famille.¹⁰⁴

Dans les rapports annuels qu'il présente au ministre du Travail, Francq insiste sur les avantages que présente cette législation pour les employeurs. La fixation de salaires minimums pour les femmes permet en effet de stabiliser les salaires dans l'industrie et de supprimer les faibles salaires versés par certains patrons: «[...] cette législation rencontre l'approbation de la meilleure classe des employeurs, car elle met un frein à la concurrence injuste et déloyale de ceux pour qui payer des salaires raisonnables est chose inconnue»¹⁰⁵.

La première tâche de la Commission consiste à fixer le budget type de l'ouvrière. Il s'agit d'une tâche importante puisque c'est sur la base de ce budget que les commissaires établiront les échelles de salaires minimums. Les différentes organisations syndicales et

¹⁰³ Les statistiques font état d'un écart substantiel entre les salaires féminins et masculins; en 1921, les femmes touchent 53,6 pour cent du salaire de l'homme, 56,1 en 1931 et 51 en 1941. Selon les historiennes Marie Lavigne et Jennifer Stoddart, «cette stabilité dans les écarts de gains confère à la main-d'œuvre féminine un statut incontestable de main-d'œuvre à bon marché» (Marie Lavigne et Jennifer Stoddart, «Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940», dans Marie Lavigne et Yolande Pinard, dir., *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal Express, 1983, 100).

¹⁰⁴ *Le Monde ouvrier*, 20 septembre 1930, 1.

¹⁰⁵ Québec, Rapport général du ministère des Travaux Publics et du Travail, 1931-1932, 61-62.

féministes, de même que certaines ouvrières, sont invitées à participer à cet exercice lors de séances publiques. À Montréal seulement, plus d'une vingtaine d'organismes et de travailleuses prennent part à l'exercice et soumettent leur propre budget du coût de la vie. Évidemment, les budgets présentent des écarts importants: l'Association des employées de bureaux de Montréal, par exemple, considère qu'une ouvrière peut vivre avec 979\$ par année tandis que le *Montreal Women's Club* fixe plutôt le minimum à 649,80\$. Pour sa part, le CMTM présente un budget minimal de 817,44\$ par année, soit 15,72\$ par semaine¹⁰⁶.

Aux termes de ces consultations, les commissaires établissent le budget d'une ouvrière à 634,40\$ par année, soit 12,20\$ par semaine, qui se divise comme suit: 7\$ par semaine pour se loger et se nourrir, 11,50\$ par mois pour l'habillement, et 11\$ par mois pour les dépenses diverses¹⁰⁷. Ce budget est plutôt faible, en fait, il est en deçà de la moyenne de ceux présentés lors des audiences publiques (759\$)¹⁰⁸. Lors de son témoignage à la Commission royale d'enquête sur l'industrie du textile (commission Turgeon) en 1936, Francq admet que ce budget représente «le plus bas qu'il faut pour vivre»¹⁰⁹. En fait, les commissaires ne

¹⁰⁶ Vingt-quatre organisations et individus présentent les résultats de leur enquête lors de ces audiences. Selon nos calculs, la moyenne des 24 budgets s'élève à 759\$ par année, soit 14,50\$ par semaine («Budget du coût de la vie soumis par diverses organisations ouvrières et féminines ainsi que par des ouvrières», Lettre 250, microfilm 6834, Fonds Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste).

¹⁰⁷ Québec, Rapport général du ministère des Travaux Publics et du Travail, 1926-1927, 129. On notera que ce budget se situe bien en-dessous de la moyenne des 24 budgets (759\$) présentés lors des audiences publiques.

¹⁰⁸ Selon Terry Copp, les commissaires auraient été influencés dans leur décision par les salaires minimums versés dans les grandes entreprises (Copp, *Classe ouvrière et pauvreté ...*, 48). Fait à signaler, le questionnaire de la Commission prévoyait un espace pour les dons versés à l'Église et aux œuvres de bienfaisance, mais aucun pour l'économie de l'ouvrière («Budget du coût de la vie d'une ouvrière», Lettre 251, microfilm 6834, Fonds Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste).

¹⁰⁹ «Témoignage de Gustave Francq, 28 octobre 1936», vol. 6, dossier XVIII, p. 10 718, Fonds de la Commission royale d'enquête sur l'industrie du textile. À titre comparatif, le ministère fédéral du Travail fixe le budget minimal d'une famille de cinq personnes à 1 590\$ (30,58\$ par semaine) en 1926 tout en spécifiant qu'il s'agit d'un minimum nécessaire à la simple subsistance. Dans le cadre d'une enquête fédérale de l'Association du bien-être familial en 1926, la Fraternité canadienne des cheminots présente un budget plus réaliste tenant compte du «nécessaire à la santé et à une vie honnête». Selon ses calculs, le budget d'une famille de cinq personnes s'élève à 2 202,37\$, soit 42,35\$ par semaine (Copp,

considèrent pas les femmes comme des travailleuses autonomes pouvant supporter une famille, mais comme de jeunes célibataires vivant en chambre et n'ayant personne à charge. Selon leur analyse, le salaire féminin constitue un salaire d'appoint¹¹⁰. D'ailleurs, dans la lettre que Francq fait parvenir aux divers organismes pour les inviter à soumettre un budget type, il prend soin de souligner que «ce budget doit se calculer sur la base de deux ouvrières habitant la même chambre»¹¹¹.

À partir de ce budget type, la Commission établit une échelle de salaires minimums, sous forme d'ordonnance, selon trois critères précis: les années d'expérience de l'ouvrière, le type d'industrie visé par l'ordonnance et la région où se situe l'industrie pour tenir compte de la variation du coût de la vie. Ainsi, la province est divisée en trois zones: Montréal et sa banlieue (périmètre de 15 kilomètres entourant la métropole); Québec, Lévis et toute ville de plus de 25 000 habitants; et le reste de la province. Enfin, les commissaires divisent les industries en dix groupes différents¹¹².

Pour déterminer les échelles de salaires, la Commission organise des conférences conjointes regroupant des représentants des employeurs, des ouvriers et du public dans l'industrie visée par l'ordonnance. Après discussion, les représentants des trois parties fixent

Classe ouvrière et pauvreté ..., 30-31 et appendice A, 173-178).

¹¹⁰ En 1934, dans une étude qu'elle signe dans les pages du *Canadian Congress Journal*, l'organe officiel du CMTC, Marion Low (secrétaire du *Employment Bureau of Montreal*) démontre qu'une ouvrière ne peut vivre décemment à Montréal avec seulement 12,50\$ par semaine. Elle termine son texte par une critique cinglante, comparant l'ouvrière à une prisonnière: «She lives without security, without the hope of ever becoming safe from real destitution. Her every cent is used up on immediate necessities: she cannot look to the future. This wage constitutes a jail whose walls are invisible, but nevertheless impregnable — it denies freedom, beauty, light-heartedness, hope and health — in fact, all that makes life worth living» (Marion Low, «Inadequacy of Minimum Wage Standards», *Canadian Congress Journal*, avril 1934, 16).

¹¹¹ Lettre de Gus. Francq à A. Laporte, présidente de l'Association des employées de magasins, 20 novembre 1925, Lettre 244, microfilm 6834, Fonds Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.

¹¹² Québec, Rapport général du ministre des Travaux Publics et du Travail, 1926-1927, 129-132.

les taux de salaires minimums des ouvrières. Leurs conclusions sont ensuite soumises aux commissaires, qui ont le pouvoir de les adopter, de les modifier ou de les refuser. Dans les faits, cette dernière option est rarement retenue: «Règle générale toutefois, à l'exception de cas très rares, de rares exceptions, la commission ratifie la décision des conférences, si nous ne le faisons pas, à quoi servirait-il d'appeler une conférence conjointe»¹¹³. Pour Francq, ces discussions «libres» et «amicales» permettent de rapprocher ouvriers et patrons dans un esprit de coopération qui ne peut que favoriser les relations de travail.

La première ordonnance entre en vigueur le 1er mars 1927 — uniquement huit ans après l'adoption de la loi — et couvre les travailleuses des buanderies, teintureries et établissements de nettoyage à sec. Pour la zone 1 (Montréal et sa banlieue), les salaires minimums varient de 9 à 12\$ par semaine selon le niveau d'expérience de l'ouvrière. L'ordonnance 2, qui couvre les ouvrières du reste de la province, fixe les minimums entre 6 et 9\$, selon qu'il s'agit d'une apprentie ou d'une ouvrière expérimentée¹¹⁴. Durant une dizaine d'années, entre 1927 et 1936, la Commission émet 26 ordonnances touchant plusieurs secteurs de l'industrie¹¹⁵. Le secteur manufacturier, qui est le secteur employant le plus grand nombre d'ouvrières et où les salaires sont les plus faibles, est la cible de choix des commissaires. En 1931, près du quart (23,4 pour cent) de la main-d'œuvre féminine se

¹¹³ «Témoignage de Gustave Francq, 28 octobre 1936», vol. 6, dossier XVIII, p. 10 705, Fonds de la Commission royale d'enquête sur l'industrie du textile.

¹¹⁴ Québec, Rapport général du ministre des Travaux Publics et du Travail, 1927-1928, 137-138.

¹¹⁵ Outre les ordonnances 1 et 2 que nous avons déjà abordées, les autres ordonnances touchent les travailleuses de l'industrie de l'imprimerie (ordonnances 3 et 4); du textile (5 et 6); du cuir et de la chaussure (7); du vêtement (8); des chapeaux et casquettes (9); des robes et fine lingerie (10); de l'industrie de l'aiguille non couverte par une autre ordonnance (11); du tabac (12); de la fourrure (13); de l'alimentation (14); du caoutchouc et produits similaires (prélarts) (15); de la bijouterie et horlogerie (16); de l'industrie du papier (17); des magasins à rayons, à succursales et de détail (18); des salons de beauté et de coiffure pour dames (19); de l'industrie pharmaceutique (20); des pièces électriques, métallurgiques et industrie de la verrière (22, 23 et 24); de tous les petits établissements industriels non couverts par une ordonnance du salaire minimum (ordonnance générale) (25); des industries de la fabrication de conserves (26).

retrouve dans l'industrie légère du textile, du tabac, de la confection et de la chaussure; main-d'œuvre à bon marché souvent confrontée au travail saisonnier, au *sweating system* (système de sous-traitance) et au travail à la pièce¹¹⁶.

Au cours des ans, le gouvernement québécois adopte quelques amendements majeurs à la loi. Ainsi, en 1930, sous la gouverne de Thérèse Casgrain, la Commission obtient le droit de déterminer le nombre d'heures de travail des ouvrières assujetties aux ordonnances, de même que les taux de salaires pour les heures supplémentaires. Les commissaires fixent alors le nombre maximum d'heures de travail à 55 heures par semaine¹¹⁷. En 1933, on oblige l'employeur à tenir un registre dans lequel sont consignés les noms, l'âge et le lieu de résidence de leurs employées, la durée de chaque jour de travail et les salaires versés. Évidemment, ce registre doit pouvoir être consulté en tout temps par un inspecteur de la Commission¹¹⁸. En 1934, le gouvernement fait un premier pas vers l'établissement d'un salaire minimum pour tous lorsqu'il modifie la loi pour y inclure tout homme employé à une tâche habituellement effectuée par une femme¹¹⁹. Le gouvernement acquiesce ainsi à la demande de Francq qui constate que plusieurs employeurs remplacent leurs ouvrières non qualifiées par de jeunes hommes, à des salaires plus bas que les minimums¹²⁰. Âgés de 14 à 18 ans, constate-t-il, ces jeunes garçons «sortant de l'école» sont employés à des tâches ne réquerant que peu d'expérience et gagnent des salaires variant de trois à cinq dollars par semaine¹²¹.

¹¹⁶ Lavigne et Stoddart, «Ouvrières et travailleuses montréalaises ...», 100-101.

¹¹⁷ Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1929-1930, 76-77.

¹¹⁸ *Proceedings of TLCC*, 1933, 68-69.

¹¹⁹ Québec, Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes, 24 Geo. V, chap. 30, 1934.

¹²⁰ Il s'agissait d'une pratique courante dans l'industrie du coton par exemple (Gail Cuthbert Brandt, «The Transformation of Women's Work in the Quebec Cotton Industry, 1920-1950», dans Bryan D. Palmer, ed., *The Character of Class Struggle: Essays in Canadian Working-Class History, 1850-1985*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, 127).

¹²¹ Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1931-1932, 58; *Le Monde ouvrier*, 20 août 1932, 1.

7.3.2.3. Les limites de la loi... et du travail de la Commission

Malgré la trentaine d'ordonnances adoptées pendant la période 1927-1936, très peu d'ouvrières, en réalité, sont protégées par la loi. En 1931, par exemple, les 23 ordonnances couvrent 31 818 ouvrières. Or le recensement de 1931 dénombre 202 422 femmes au travail dans l'ensemble de la province, ce qui signifie que seulement 15,7 pour cent d'entre elles sont protégées par la loi¹²². Visant au départ uniquement les ouvrières des établissements industriels, il faut attendre plusieurs années avant de voir la loi s'étendre aux travailleuses des établissements commerciaux. De plus, certains secteurs d'activité importants, comme celui des services personnels (les domestiques) qui emploie le tiers des travailleuses en 1931, ne tomberont jamais sous la protection des ordonnances¹²³. Situation similaire pour les institutrices et les infirmières: le salaire d'une institutrice débutante est de 625\$ par année, ce qui est inférieur au budget minimal de 634,40\$ tel que déterminé par les commissaires¹²⁴.

De plus, cette faible proportion (15,7 pour cent) de femmes touchées par la loi nous apparaît comme une représentation faussée de la réalité. Selon notre analyse, moins de 10 pour cent des travailleuses sont réellement touchées par les ordonnances car plusieurs employeurs, de façon légale ou non, parviennent à contourner les ordonnances de la Commission. Parmi ces moyens, il faut souligner les permis délivrés par la Commission à certaines ouvrières pour leur permettre de travailler à des taux plus bas que les salaires minimums¹²⁵. Une autre

¹²² Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1930-1931, 82; Canada, Recensement du Canada, 1931, vol. 7, 108.

¹²³ Lavigne et Stoddart, «Ouvrières et travailleuses montréalaises ...», 104.

¹²⁴ *Ibid.*, 107-108.

¹²⁵ Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1933-1934, 74. Accordés au début à des ouvrières d'âge mûr ou handicapées afin de faciliter leur embauche, ces permis sont également accordés, à partir de 1933, à de jeunes apprenties dont le travail nécessite peu de dextérité et d'expérience. En 1934, les commissaires accordent 1 309 permis à de jeunes apprenties et 117 à des ouvrières plus âgées ou handicapées, ce qui représente 4 pour cent des ouvrières qui devraient être protégées par la loi. Francq justifie cette décision en arguant que le salaire de l'ouvrière doit refléter le degré de difficulté de la tâche à accomplir et le niveau de compétence de l'ouvrière.

pratique consiste à accorder un «tarif de faveur» — selon l'expression de Francq — aux industries qui s'installent en région rurale. Afin de décourager l'exode des populations rurales vers les centres urbains et d'inciter les industries à s'établir en province, la Commission émet des suspensions d'ordonnance et permet à un employeur de verser 8\$ par semaine à une ouvrière expérimentée qui recevrait normalement 12,50\$ si elle travaillait à Montréal¹²⁶. Enfin, de leur côté, les employeurs utilisent aussi des moyens plus ou moins légaux pour contourner la loi. En 1934, dans le cadre des travaux de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, Francq soumet aux commissaires une liste des dix principaux moyens utilisés par les employeurs pour se soustraire à la loi¹²⁷. Parmi ceux-ci, le plus répandu est sans contredit l'utilisation légale du travail à la pièce, méthode qui prend beaucoup d'ampleur au début des années 1930 avec la crise économique et la surabondance de la main-d'œuvre. Francq ne peut s'empêcher de souligner l'«anormalité» de ce système qui permet à un employeur de disposer du double de la main-d'œuvre dont il a réellement besoin et de contourner légalement la loi¹²⁸.

Malgré les méthodes illégales déployées par certains employeurs pour se soustraire à la loi, il faut attendre plusieurs années avant que la Commission décide d'engager des procédures judiciaires contre eux. En 1931, par exemple, 62 plaintes sont déposées devant la Commission, mais aucun patron n'est poursuivi. Pour sa part, Francq souligne avoir réglé 85 cas d'infractions aux ordonnances à l'amiable, et il affirme avoir fait rembourser près de 600\$ à 39 ouvrières lésées¹²⁹. À ce sujet, sa position est limpide: il vise à gagner la confiance

¹²⁶ Québec, Rapport général du ministre des Travaux Publics et du Travail, 1928-1929, 72. Dans une lettre qu'il fait parvenir au sous-ministre du Travail, Gérard Tremblay, Francq laisse entendre que, loin de constituer une exception, cette situation semble être généralisée dans les campagnes québécoises (Lettre de Gus. Francq à Gérard Tremblay, 20 mars 1934, Bureau du registraire, boîte 83, Fonds ministère du Travail). Durant l'année 1934-1935, par exemple, les commissaires accordent 21 suspensions d'ordonnance (Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1934-1935, 138).

¹²⁷ «Various Ways of Evading the Minimum Wage Law», Exhibit 16, vol. 56, Fonds Commission royale d'enquête sur les écarts de prix.

¹²⁸ Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1932-1933, 59.

¹²⁹ *Ibid.*, 1930-1931, 83-112.

de l'employeur afin de s'en faire un allié plutôt que d'user de coercition: «Nous sommes d'opinion que pour la bonne mise à exécution, la collaboration volontaire des patrons apportera de meilleurs résultats que l'intervention judiciaire: nous espérons qu'après un certains temps, nous obtiendrons cette collaboration»¹³⁰. En 1935, huit ans après l'entrée en vigueur de la première ordonnance, il accorde toujours le bénéfice du doute à ceux qui plaident l'ignorance: «[...] si l'employeur a violé la loi plutôt par ignorance, dans ces cas, nous nous abstenons de recourir aux tribunaux»¹³¹.

Au début des années 1930, plusieurs employeurs exigent de la Commission qu'elle revoie à la baisse les taux de salaires minimums. Sur l'ordre du ministre du Travail, la Commission garde les mêmes taux justifiant qu'ils sont assez bas «[...] pour être maintenus en n'importe quelle circonstance»¹³². La crise économique complique la tâche des commissaires et rend plus difficile l'application de la loi. Avec la multiplication des infractions et du nombre de plaintes déposées par les ouvrières, les commissaires décident de poursuivre certains patrons. Ainsi, en 1933, 131 plaintes sont déposées devant la Commission, entraînant 26 poursuites judiciaires et des amendes maximales de 50\$ pour les coupables¹³³. Le nombre de plaintes augmente substantiellement à 820 en 1934 et à 1 117 en 1935, mais le nombre de patrons poursuivis et condamnés est très faible: 47 en 1934 et 64 en 1935¹³⁴.

¹³⁰ *Ibid.*, 1932-1933, 60.

¹³¹ *Ibid.*, 1934-1935, 135.

¹³²*Ibid.*, 1930-1931, 82. En avril 1932, Gérard Tremblay donne son accord à l'embauche d'un nouvel inspecteur à la Commission dans le but explicite de faire respecter la loi: «Le Département du Travail tient à ce que la Loi du Salaire Minimum des Femmes, malgré la crise économique, soit appliquée avec le plus de fermeté et d'efficacité possible» (Lettre de Gérard Tremblay à Gustave Francq, 7 avril 1932, Bureau du registraire, boîte 76, Fonds ministère du Travail).

¹³³ Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1932-1933, 60-63.

¹³⁴ *Ibid.*, 1933-1934, 72-74; 1934-1935, 136-137.

À la compréhension des commissaires envers le patronat, il faut ajouter celle des juges qui imposent des amendes dérisoires aux coupables. En 1933, par exemple, 32 employeurs sont déclarés coupables d'avoir violés la loi. Or un rapport confidentiel déposé par Francq devant la commission Stevens démontre que dans plusieurs de ces cas, toutes les ouvrières d'une entreprise ont été lésées par leur patron pour des pertes de plusieurs centaines de dollars en salaires. Or les amendes imposées par les juges ne dépassent jamais les 50\$¹³⁵. Lors de son témoignage, il souligne le cas d'un employeur condamné à une amende 10\$ pour avoir versé des salaires de 1,50\$ à certaines de ses ouvrières qui travaillaient 72 à 75 heures par semaine¹³⁶. Il est donc plus avantageux pour un patron de contourner la loi et de payer de très faibles salaires, quitte à payer l'amende s'il est poursuivi et reconnu coupable. Les amendes seront majorées en 1934, mais les commissaires préfèrent toujours régler les cas d'infractions à l'amiable et tenter d'obtenir réparation pour les ouvrières lésées. Avec les années, le recouvrement des pertes de salaires atteint tout de même des sommes élevées comme en 1935 lorsque plus de 400 ouvrières se partagent près de 12 000\$ en remboursement¹³⁷.

À la défense de Francq et des commissaires, il faut souligner que le gouvernement libéral montre des réticences à faire respecter la loi. Rappelons qu'au moment de la mise sur pied de la Commission en 1925, Taschereau avait personnellement et publiquement rassuré les employeurs en affirmant que les travaux de la Commission ne nuiraient pas au développement industriel de la province¹³⁸. Officiellement, Francq parle des pouvoirs limités de la Commission lors d'assemblées publiques¹³⁹, mais la correspondance qu'il entretient avec

¹³⁵ «Commission du Salaire Minimum des Femmes de la P. de Q. Causes plaidées et jugées à date du 29 juin 1933», vol. 55, Exhibit 12, Fonds Commission royale d'enquête sur les écarts de prix.

¹³⁶ «Témoignage de Francq devant la Commission royale d'enquête sur les prix et les conditions de travail», dans Brunet, *Histoire du Canada par les textes ...*, 102.

¹³⁷ Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1934-1935, 136-137.

¹³⁸ *La Gazette du travail*, 1925, 705.

¹³⁹ Voir, par exemple, *Le Monde ouvrier*, 3 juin 1933, 1.

les fonctionnaires du ministère du Travail démontre qu'il doit tout de même faire preuve de jugement et de modération. Un long extrait d'une lettre personnelle qu'il fait parvenir à Gérard Tremblay, lettre dans laquelle il parle de son travail de médiateur, montre à quel point il tient compte des relations politiques des employeurs:

J'ai réglé le cas bien difficile de la maison Fournier, cela leur a coûté deux réclamations réglées à l'amiable par mon entremise de \$50 chacune, au lieu d'environ \$400. Mtre Ethier, son gendre, est très satisfait de la manière avec laquelle l'affaire s'est réglée, il voulait se plaindre à l'honorable Premier Ministre, au lieu d'une plainte ce sera des félicitations qu'il nous décernera.

Il y a encore le cas compliqué de Walter Blue, de Sherbrooke, d'un côté l'abbé Bourassa, de l'autre les Amalgamated de Montréal, qui protestent conjointement contre les violations de la loi par cette firme. [...] il y a des abus qui ne peuvent se perpétuer, du côté salaires, heures de travail et morale. Rappelez-vous que M. Blue est membre du comité du chômage provincial, donc bien près du trône, il s'agit d'y aller avec prudence et jugement, cela se fera. L'affaire de La Patrie est en bonne voie de règlement, mais que de démarches pour ménager la chèvre et le chou.¹⁴⁰

Dans d'autres cas, les décisions se prennent directement dans les officines parlementaires à Québec. En 1934, par exemple, Francq menace la manufacture *John Perkins Shoe Co. Limited* de Shawinigan Falls de poursuites judiciaires pour non-respect des ordonnances. Selon le témoignage de travailleurs et de travailleuses de la manufacture, certains apprentis doivent travailler un mois et demi avant de toucher leur première paie, tandis que les salaires des ouvrières expérimentées varient entre 10 et 50 sous par jour. Devant la menace de Francq, le propriétaire John Perkins lui répond que ce problème trouvera sa solution à Québec lors d'une rencontre entre A. Giguère, maire de Shawinigan Falls et président de la compagnie, J.-A. Frigon, député libéral du comté de Saint-Maurice, et le

¹⁴⁰ Lettre de Gus. Francq à Gérard Tremblay, 27 avril 1932, Bureau du registraire, boîte 76, Fonds ministère du Travail. En 1950, lors de sa participation au Congrès des relations industrielles de l'Université Laval, Francq revient sur ses années à la présidence de la Commission et sur les difficultés à faire appliquer la loi dans les débuts: «Et n'oubliez pas qu'en ce temps-là les pouvoirs publics n'étaient pas en faveur de cette loi-là. À toute minute on me disait quand je montais au Parlement: écoutez donc là, n'allez pas trop vite, n'allez pas trop fort» («Forum tenu à la suite de la conférence de M.M. Francq. Texte original», p. 15 (67/1/5/204), Fonds Congrès des relations industrielles).

ministre du Travail, C.-J. Arcand¹⁴¹.

Une des conséquences pernicieuses de la crise économique est de créer une pression à la baisse sur les salaires. Ainsi, dans plusieurs secteurs de l'industrie, principalement dans le textile et la chaussure, le salaire minimum devient au fil des ans le salaire réel de l'ouvrière. Selon Francq, une pratique courante des employeurs consiste à diminuer le salaire des ouvrières jusqu'à la limite minimale permise par les ordonnances: «Le salaire minimum est devenu le salaire régulier, et souvent moins. Malheureux à dire mais c'est le fait, la Commission a établi un minimum et les patrons ont profité de l'occasion pour fixer leur salaire mais sans songer à l'augmenter. En outre, bien souvent, ils n'ont même pas payé le minimum»¹⁴². À plusieurs reprises dans les années 1930, Francq fait publiquement le constat que le salaire réel ou courant de l'ouvrière est devenu le salaire minimum¹⁴³. Dans le rapport qu'il présente au ministre du Travail en 1932, il quantifie cette situation: «[...] les rapports patronaux ont établi dans nombre de cas que le salaire des ouvrières expérimentées, qui variait avant la crise, de \$15.00 à \$20.00 par semaine, a été réduit au strict minimum exigé par la loi, soit de \$11.00 et \$12.50 à Montréal, et de \$9.00 et \$10.00 dans le reste de la Province»¹⁴⁴. Pour Francq, la baisse générale des salaires est une conséquence naturelle de la crise économique. Dans ce contexte, il perçoit avantageusement le travail de la Commission qui fixe un plancher en dessous duquel les salaires ne peuvent descendre: «On peut se demander avec raison, combien cette réduction aurait été davantage accentuée, si la Commission n'avait pas émis d'Ordonnances [...]»¹⁴⁵.

¹⁴¹ Lettre de John Perkins à Gus. Francq, 4 avril 1934, Bureau du registraire, boîte 83, Fonds ministère du Travail.

¹⁴² *Le Canada*, 29 octobre 1936.

¹⁴³ *Ibid.*, 13 septembre 1935; *Le Monde ouvrier*, 19 janvier 1935, 1-4; «Témoignage de Gustave Francq, 28 octobre 1936», vol. 6, dossier XVIII, p. 10 705, Fonds de la Commission royale d'enquête sur l'industrie du textile.

¹⁴⁴ Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1931-1932, 62.

¹⁴⁵ *Idem.*

Comme nous le verrons dans la prochaine section, Francq quitte la Commission en septembre 1937. Le journaliste de *La Presse* qui l'interview la veille de son départ rapporte ainsi ses paroles: «Je pars, l'ouvrier me reverra avec lui»¹⁴⁶. Dans un communiqué qu'il remet à la presse le jour de son départ, Francq trace un bilan du travail accompli par la Commission durant ses onze années d'existence. Remarque révélatrice des intérêts de Francq, il classe au premier rang des réalisations de la Commission la question de la coopération et de l'harmonie entre les classes sociales:

Nous croyons, en somme, avoir consciencieusement rempli les fonctions qui nous étaient dévolues. Par notre effort, nous avons sans aucun doute, amélioré les relations entre le Capital et le Travail de façon appréciable, augmenté sensiblement le pouvoir d'achat de milliers d'ouvrières et, en sus, limité la semaine de travail à 48 heures dans la plupart de nos ordonnances. Ce sont là des résultats aussi tangibles que véritables et leur répercussion parmi le public revêt pour ainsi dire l'ampleur d'une campagne éducationnelle activement menée, tant parmi la classe ouvrière qu'au sein de l'élément patronal, tout cela pour arriver à faire pénétrer dans les mœurs publiques l'idée, le bien-fondé. La nécessité impérieuse d'un salaire minimum légal et de plus en plus généralisé.¹⁴⁷

En définitive, comme le soulignent les rédactrices du collectif Clio, les faibles taux de salaires minimums consentis par la Commission consacrent le principe de l'inégalité des salaires selon le sexe¹⁴⁸. D'ailleurs, Francq admet implicitement cet état de fait lorsqu'il traite des avantages de cette législation pour les employeurs: «Lorsque les affaires sont bonnes, que le travail est abondant, l'introduction de la législation du salaire minimum se fait normalement car les minima de salaire et autres réglementations prescrites par chaque Ordonnance ne font,

¹⁴⁶ *La Presse*, 30 août 1937.

¹⁴⁷ *Le Canada*, 1er septembre 1937, 11.

¹⁴⁸ Le collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, 291. Nos conclusions sont également partagées par: Copp, *Classe ouvrière et pauvreté ...*, 49 et Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, *Si le travail m'était conté ... autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire, 1921-1976*, Montréal, CSN, 1987, 25; Prentice, et al., *Canadian Women ...*, 229. Enfin, Lavigne et Stoddart abondent dans le même sens, soulignant que le travail de la Commission dans le secteur de la confection permet aux employeurs de payer les salaires les plus bas possible à leurs ouvrières (Lavigne et Stoddart, «Ouvrières et travailleuses montréalaises ...», 101).

somme toute, *qu'uniformiser une situation existante* [...]»¹⁴⁹. Dans un contexte socio-économique marqué par la crise économique, la Commission aura, au mieux, permis de contrer certains abus du système, mais elle n'aura pas permis l'augmentation du salaire des femmes. Le préjugé favorable que la Commission entretient à l'endroit des employeurs, les pressions exercées par le gouvernement libéral de Taschereau sur les membres de la Commission et la faible proportion d'ouvrières qui sont protégées par la loi viennent renforcer nos conclusions.

7.3.3. La Loi des salaires raisonnables de 1937

Maurice Duplessis accède au pouvoir lors des élections provinciales du 17 août 1936. À la session parlementaire de l'hiver 1937, Duplessis abroge la Loi du salaire minimum des femmes de 1919 et la remplace par la Loi des salaires raisonnables. La nouvelle loi, tout en maintenant les ordonnances de l'ancienne Commission du salaire minimum des femmes, s'applique dorénavant indistinctement aux femmes et aux hommes. Pour établir de nouvelles ordonnances, Duplessis crée l'Office des salaires raisonnables qui remplace la Commission du salaire minimum des femmes. Il nomme lui-même le personnel de l'Office et désigne le juge Ferdinand Roy au poste de président. Parmi les autres membres, on retrouve deux ouvriers: Thomas Aubry, gantier de métier et dirigeant des syndicats catholiques à Trois-Rivières, et Georges Crompt, ouvrier de Montréal. Le quatrième commissaire est C.H. Cheasley, maître imprimeur montréalais¹⁵⁰. Dans la biographie qu'il consacre à Duplessis, Conrad Black commente ainsi les nominations des deux ouvriers: «Duplessis ajouta à l'apparence d'impartialité de l'Office en y nommant deux leaders syndicaux dociles»¹⁵¹.

¹⁴⁹ Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1931-1932, 61 (nous soulignons).

¹⁵⁰ «Arrêtés en Conseil, 1937-1939», Arrêté no. 2255, Fonds Commission des normes du travail; *Le Devoir*, 1er septembre 1937, 1.

¹⁵¹ Conrad Black, *Maurice Duplessis*. Tome 1: *L'ascension 1890-1944*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1977, 290.

Après avoir travaillé près d'une année pour le gouvernement de l'Union nationale, Francq est écarté de l'Office, tout comme les syndicats internationaux qui n'y comptent aucun représentant¹⁵². Même si Francq ne s'est pas officiellement prononcé en faveur du Parti libéral lors de la dernière campagne électorale, ses positions libérales sont bien connues des dirigeants de l'Union nationale. Déçu de la destitution de Francq, le CMTM proteste auprès du gouvernement, dénonçant la nomination d'un juge comme nouveau président et ridiculisant les nominations de Crompt et Aubry¹⁵³. De plus, lorsque le nouvel organisme entre en fonction le 1er septembre 1937, tout le personnel de l'ancienne Commission est congédié¹⁵⁴.

Francq quitte officiellement la présidence de la Commission du salaire minimum des femmes le 1er septembre 1937, treize mois après l'élection de Duplessis et de l'Union nationale. Or, durant la dernière année de son mandat, il est beaucoup plus présent sur la scène syndicale qu'il ne l'est aux bureaux de la Commission, qui semble d'ailleurs mettre son travail en veilleuse. En septembre 1937, par exemple, il marque son retour dans le mouvement syndical en se faisant élire à la vice-présidence du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ), un poste qu'il avait occupé pour la dernière fois en septembre 1924. Puis, durant l'année 1937, il travaille activement à la mise sur pied de la nouvelle FPTQ. Lors du congrès de fondation de la Fédération au mois d'août 1938, Francq est élu secrétaire-trésorier du nouvel organisme. Ainsi, c'est comme syndicaliste qu'il confronte le gouvernement de Maurice Duplessis et sa législation antisyndicale.

¹⁵² Contrairement aux affirmations de Léo Roback, Émile Boudreau et André Leblanc, il est faux de prétendre que Francq a démissionné de la Commission du salaire minimum des femmes le jour même de l'assermentation de Maurice Duplessis comme nouveau premier ministre en 1936. Francq est demeuré une année entière au service de Duplessis, soit du mois d'août 1936 au mois de septembre 1937, date de l'entrée en fonction de la nouvelle équipe dirigée par le juge Roy. De plus, les propos de Francq au moment de son renvoi laissent poindre de l'amertume face au sort que lui réservait Duplessis — ce qui laisse croire qu'il aurait accepté de présider l'Office si on lui avait offert le poste (Boudreau et Roback, *FTQ. Des tout débuts jusqu'en 1965 ...*, 87; Leblanc, *Gustave Francq. Un pionnier ...*, 36).

¹⁵³ *Le Canada*, 3 septembre 1937, 14.

¹⁵⁴ *Le Monde ouvrier*, 11 septembre 1937, 1. Après quelques semaines, plusieurs membres de l'ancienne Commission, comme l'inspecteur Adolphe Gariépy, retrouvent leur poste («Arrêtés en Conseil, 1937-1939», Arrêté no. 2440, Fonds Commission des normes du travail).

7.3.3.1. L'opposition de Francq à la loi

Outre la question des nominations à l'Office, Francq et les syndicats internationaux ont plusieurs raisons de s'opposer à la Loi des salaires raisonnables. Bien avant l'adoption de cette législation, les «internationaux» s'étaient prononcés contre l'adoption d'une loi du salaire minimum pour les hommes. Comme nous l'avons mentionné en début de chapitre, les syndicats internationaux sont réticents à accepter une intervention de l'État dans les relations de travail. Selon eux, la véritable force de l'ouvrier repose dans le pouvoir qu'il a de se regrouper et de s'organiser. Ainsi, la fixation des salaires passe par la négociation collective et forcément par l'organisation syndicale. En février 1922, Francq répond à ceux qui appuient le principe du salaire minimum pour tous, hommes et femmes confondus:

On me demandait, ces jours derniers, comment il se faisait que nous ne demandions pas qu'un salaire minimum soit fixé pour les hommes également, puisqu'il y avait des journaliers qui travaillaient aujourd'hui pour quinze et vingt cents de l'heure, et que la loi devrait protéger les hommes aussi bien que les femmes. La réponse à cela est simple.

Il y a longtemps que toutes les branches de l'industrie sont organisées, du journaliste au journalier. Quant à ceux qui ne font pas partie de leur union professionnelle, c'est qu'ils sont soit satisfaits de leur sort ou qu'ils veulent profiter du travail d'organisation des autres. Si tous les journaliers de Montréal — comme tous les journalistes d'ailleurs — étaient membres de leur union, ils ne seraient pas obligés de travailler pour des salaires de 15 et 20 cents de l'heure. De plus, si la loi fixait un salaire minimum pour tous les ouvriers de métier, ce salaire deviendrait vite le salaire maximum et minimum en même temps.¹⁵⁵

Les «internationaux» refusent donc que l'État s'imisce dans le processus de négociation collective par le biais de la fixation de taux de salaires minimums. Si l'intervention de l'État est nécessaire dans le cas du travail des femmes, elle est inappropriée pour les hommes. En 1930, Francq défend toujours cette vision des choses: «[...] l'ingérence de l'État dans les relations entre le Capital et le Travail ne doit logiquement s'exercer que lorsqu'une

¹⁵⁵ *Le Monde ouvrier*, 5 février 1922, 1.

question de moralité est en jeu, ce qui est le cas pour le travail de la femme»¹⁵⁶.

Au milieu des années 1930, Francq entrevoit peu à peu la possibilité d'élargir la loi de 1919 aux hommes. En 1932, par exemple, il propose que les jeunes garçons qui occupent les mêmes emplois que les femmes aient droit aux mêmes taux de salaires minimums¹⁵⁷. Puis, en 1934, il admet que l'opinion publique et une certaine partie du patronat favorisent l'établissement d'un salaire minimum pour les hommes: «Le Travail Organisé en principe y a toujours été opposé, mais les conditions se transforment rapidement et les idées changent également; ce qu'on a condamné hier on le préconisera demain»¹⁵⁸. Il revient à la charge en janvier 1937 afin que le salaire minimum s'étende désormais à tous les salariés: «Maintenant que le salaire minimum des femmes est un fait accompli par tout le Québec, [...] il importe d'étendre ce salaire minimum à tout le personnel masculin de notre province [...]»¹⁵⁹.

Lorsque Duplessis fait connaître son projet de loi des salaires raisonnables au mois de mai 1937, Francq émet plusieurs critiques à l'endroit de la loi qu'il trouve trop centralisatrice. En effet, la nouvelle loi permet aux employeurs de passer outre la Loi relative aux salaires des ouvriers (qui remplace la loi d'extension des conventions collectives de 1934) pour imposer des échelles de salaires minimums à leurs employés en lieu et place de conventions collectives de travail. Pour Francq, la loi accorde trop de pouvoir aux membres de l'Office des salaires raisonnables, ce qui risque de nuire considérablement à l'action des organisations syndicales: «[...] ils auront le contrôle absolu sur les salaires et les conditions de travail des salariés; de ce fait, le rôle des unions ouvrières devient bien effacé [...]»¹⁶⁰.

¹⁵⁶ *Ibid.*, 20 septembre 1930, 1.

¹⁵⁷ *Ibid.*, 20 août 1932, 1.

¹⁵⁸ *Ibid.*, 9 juin 1934, 1; 18 août 1934, 1.

¹⁵⁹ *Ibid.*, 16 janvier 1937, 1.

¹⁶⁰ *Ibid.*, 29 mai 1937, 1. Conrad Black arrive à la même conclusion que Francq: «La Loi du salaire raisonnable entravait jusqu'à un certain point les prérogatives de négociations des syndicats»

Les syndicats catholiques, eux aussi, s'opposent farouchement à la Loi des salaires raisonnables. Comme les «internationaux», ils craignent que la nouvelle loi supplante le principe de l'extension des conventions collectives de travail pour lequel ils se sont tant battus. Quelques semaines avant la mise en application de la loi, prévue pour le 1er septembre 1937, des conflits importants éclatent au sein des neuf manufactures de la *Dominion Textile* du Québec, ainsi qu'au chantier maritime des frères Simard à Sorel. Sachant fort bien que les salaires seront plus élevés s'ils sont fixés par le biais de la négociation d'une convention collective de travail plutôt qu'à partir des échelles de salaires minimums fixés par l'Office, les dirigeants syndicaux catholiques tentent d'obtenir des conventions de travail avant la date butoir du 1er septembre. Appuyée par le gouvernement Duplessis, la *Dominion Textile* refuse la négociation collective et obtient que les salaires soient fixés par l'Office des salaires raisonnables au grand désarroi des syndicats catholiques¹⁶¹. Comme le gouvernement ne reconnaît pas la primauté de la Loi relative aux salaires des ouvriers sur celle des salaires raisonnables et que l'Office peut s'octroyer le mandat de négocier des échelles de salaires directement avec les employeurs sans consulter les organisations syndicales, ces dernières considèrent que le principe même de l'association professionnelle est en jeu.

En mars 1938, le gouvernement Duplessis présente le projet de loi 20 qui vise à amender la Loi des salaires raisonnables. Le projet permet au gouvernement de modifier ou de révoquer les décisions de l'Office des salaires raisonnables sans aucune consultation. En outre, le projet exempte les employés du gouvernement de l'application de la loi. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, la FPTQ et les syndicats internationaux combattent sans relâche le projet de loi 20. Francq est plus convaincu que jamais du caractère arbitraire du projet:

(Black, *Maurice Duplessis*. Tome 1: *L'ascension ...*, 280).

¹⁶¹ Alfred Charpentier, «La grève du textile dans le Québec en 1937», *Relations industrielles*, 20, 1 (janvier 1965), 104-107; Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*. Tome 1: 1890-1944, Montréal, Fides, 1973, 361-377.

[...] il suffit de citer la loi des conventions collectives de travail et celle des salaires raisonnables (?) qui quoique partant d'un principe idéal ont été tripatouillées de telle façon qu'elles ont donné au ministre du Travail et au lieutenant-gouverneur-en-conseil le pouvoir de s'ingérer dans les relations entre le Capital et le Travail, de fixer à volonté les salaires et les conditions de travail, de dicter leurs volontés aux divers comités paritaires, en un mot, de faire la pluie et le beau temps dans l'industrie et le commerce du Québec.¹⁶²

Entre 1937 et 1940, l'Office des salaires raisonnables émet quatre ordonnances générales et 31 ordonnances spéciales. Les ordonnances 1, 2 et 3 adoptées en novembre 1937 régissent le travail des femmes dans les districts ruraux. Émise en février 1938, l'ordonnance 4 inclut les trois ordonnances précédentes et marque un changement important puisqu'elle porte sur le travail de tous les salariés de la province, hommes et femmes indistinctement¹⁶³.

La principale critique de Francq à l'endroit de l'ordonnance 4 touche les taux de salaire fixés par l'Office. À son avis, l'Office fait une faute grave en reprenant les anciennes ordonnances de la Commission du salaire minimum des femmes pour déterminer les échelles de salaires minimums pour les hommes. Convaincu que dans bien des cas le salaire minimum deviendra le salaire réel de l'ouvrier, Francq ne peut concevoir qu'un ouvrier puisse faire vivre une famille avec 12,50\$ par semaine:

Ce que nous reprochons le plus à la nouvelle Ordonnance, c'est qu'elle établit un salaire uniforme pour l'homme et la femme ou, pour être plus juste, qu'elle assimile le salaire d'un homme à celui d'une femme. C'est presque un crime et cela prouve l'incompétence absolue de l'Office des salaires raisonnables. Nous allons le prouver: un salaire minimum (car il n'est pas question d'un salaire raisonnable) doit correspondre en principe au budget du coût de la vie; lorsqu'il s'agit d'une ouvrière, c'est celui d'une personne seule, mais pour un ouvrier, c'est différent, car il doit

¹⁶² *Le Monde ouvrier*, 8 juillet 1939, 1.

¹⁶³ L'ordonnance 4 divise les entreprises en six catégories, la province en quatre zones et les travailleurs en trois classes selon leur expérience. Par exemple, un ouvrier ou une ouvrière de la catégorie 1 (établissements industriels et commerciaux) œuvrant dans la zone 1 (Montréal et sa banlieue) a droit à un salaire minimum de 12,50\$ pour une semaine de 48 heures si il ou elle possède assez d'expérience pour faire partie de la classe A. Un ouvrier de la classe B touche 10,56\$ et un apprenti, de la classe C reçoit 8,16\$. Enfin, l'Office prévoit que chaque entreprise devra inclure 60% de son personnel dans la classe A; 25%, dans la classe B; et 15%, dans la classe C (*Le Monde ouvrier*, 1er janvier 1938, 1).

correspondre au budget du coût de la vie pour une famille de cinq personnes en moyenne, soit le père, la mère et trois enfants; ce budget devrait donc logiquement être trois fois plus élevé que le premier.¹⁶⁴

En février 1938, la FPTQ adresse un mémoire à l'Office des salaires raisonnables au sujet de l'ordonnance 4, qui reprend l'argumentation de Francq sur les trop faibles salaires minimums prévus pour les hommes et qui souligne le fait que le salaire d'une ouvrière doit «être envisagé comme un simple appoint au budget familial, rien de plus»¹⁶⁵. Le mémoire s'en prend aussi à la répartition des zones territoriales et au système de pourcentage qui avait pourtant été mis de l'avant par Francq à la Commission du salaire minimum des femmes. Il laisse entendre que ce système de pourcentage pourrait tourner au désavantage des hommes, qui pourraient se retrouver plus souvent dans la classe B ou C parce qu'ils gagnent des salaires plus élevés que leurs consœurs.

Entre 1937 et 1940, Francq et les syndicats internationaux n'ont que des critiques à formuler à l'endroit de la loi et du travail de l'Office des salaires raisonnables. Leur argumentation repose, en partie, sur le fait que le salaire minimum doit être basé sur le coût de la vie. Ainsi, le salaire de la femme doit être calculé en fonction du budget d'une personne seule, tandis que celui de l'homme doit être calculé en fonction d'une famille de plusieurs membres.

¹⁶⁴ *Le Monde ouvrier*, 1er janvier 1938, 1.

¹⁶⁵ «La Fédération Provinciale du Travail du Québec adresse un mémoire à l'Office des Salaires Raisonables au sujet de l'Ordonnance No. 4», Comité exécutif de la FPTQ: procès-verbaux et documents annexes (1937-1953), Fonds FPTQ.

7.3.4. La Commission du salaire minimum (1939-1944)

«Comme vous l'a dit M. Francq, la loi des salaires raisonnables était une erreur colossale».

Le premier ministre Adélar Godbout s'adressant à la délégation de la FPTQ en janvier 1940 (*Le Devoir*, 24 janvier 1940, 7)

À l'automne 1939, à la veille de l'entrée en guerre du Canada, le premier ministre Duplessis déclenche de nouvelles élections. *Le Monde ouvrier*, qui appuie les libéraux depuis le début des années 1920, renouvelle avec empressement son soutien à leur égard¹⁶⁶. Amer envers le régime duplessiste, Francq réitère sa confiance en Godbout et en son programme politique en juin 1938 lors du congrès du Parti libéral: «Il est hors de doute que la convention libérale a adopté un programme vraiment progressif qui contient presque toutes les revendications du Travail Organisé; à le lire, on croirait que c'est la Déclaration de principes du Congrès des Métiers et du Travail du Canada»¹⁶⁷.

Quelques semaines avant les élections, Francq fait parvenir des lettres au chef de l'opposition, Adélar Godbout, de même qu'à plusieurs députés libéraux pour les prévenir qu'il compte utiliser son journal pour les appuyer. Dans la missive qu'il adresse à Athanase David, Francq trace le bilan du régime duplessiste et de l'Office des salaire raisonnables:

Au strict point de vue ouvrier, le régime Duplessis fut une catastrophe, législation absurde, contraire aux intérêts ouvriers et patronaux, ingérence du gouvernement dans les relations entre le Capital et le Travail, fixation des salaires par des incompetents n'ayant aucune idée ni des besoins de l'ouvrier, ni de l'industrie, et avec quelle arrogance et désinvolture; j'en ai été des plus peiné, avoir consacré des années de sa vie pour mettre en vigueur une législation de salaire minimum, y avoir pratiquement réussi à la satisfaction des intéressés et voir ensuite saboter tout son travail par des

¹⁶⁶ Nous abordons la relation conflictuelle qu'entretient Francq avec le régime duplessiste de même que ses liens avec le Parti libéral de Godbout dans le chapitre 8 portant sur l'action syndicale de Francq à la FPTQ.

¹⁶⁷ *Le Monde ouvrier*, 18 juin 1938, 1.

incompétents, dominés par un autocrate aussi imbécile que malfaisant, c'est triste à en pleurer.¹⁶⁸

David, qui perçoit à travers ce plaidoyer l'intérêt manifeste de Francq pour l'Office des salaires raisonnables, lui laisse entendre qu'il pourrait bien retrouver son poste si les libéraux étaient élus: «Laissez faire, encore quelque temps, je l'espère, et de nouveau, grâce à vos bons conseils, à votre sage direction, nous orienterons notre législation ouvrière vers le véritable but qu'elle doit atteindre»¹⁶⁹. À quelques jours des élections, Francq rappelle à Tom Moore, président du CMTC, les liens qui le rattachent aux libéraux: «I have several good and personal friends that no doubt will be members of the Godbout government and unless they fail me I will be in a position to obtain at least a good hearing for Labor»¹⁷⁰.

Après l'élection des libéraux, Francq intensifie sa campagne pour obtenir un poste au gouvernement. Dans sa lettre à Tom Moore (citée précédemment), il motive sa décision par des problèmes financiers. Il offre donc ses services à ses amis libéraux, Edgar Rochette, Athanase David et T.-D. Bouchard, et interpelle un autre ami, le sous-ministre Gérard Tremblay, qui l'assure de son soutien¹⁷¹. À Bouchard, il souligne la nécessité de faire un grand ménage au ministère du Travail: «[...] il y aura cet Office des salaires raisonnables à remanier de fond en comble, car c'est là qu'il y a eu le plus de gabegie administrative et le plus d'incompétence, le plus de sabotage de notre structure ouvrière provinciale. Inutile de vous dire que, le cas échéant, ma longue expérience en matière de législation sociale est toute à votre disposition»¹⁷². Il se fait plus insistant lorsqu'il apprend que le portefeuille du ministère

¹⁶⁸ Lettre de Gus. Francq à Athanase David, 9 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁶⁹ Lettre d'Athanase David à Gustave Francq, 10 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁷⁰ Lettre de Gus. Francq à Tom Moore, 19 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁷¹ Lettre de Gus. Francq à Athanase David, 26 octobre 1939; Lettre de Gus. Francq à Edgar Rochette, 27 octobre 1939; Lettre de Gus. Francq à T.-D. Bouchard, 27 octobre 1939; Lettre de Gérard Tremblay à Gustave Francq, 31 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁷² Lettre de Gus. Francq à T.-D. Bouchard, 27 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

du Travail échoit à un de ses amis personnels, l'avocat Edgar Rochette¹⁷³.

Ses démarches sont finalement couronnées de succès puisqu'il obtient le poste de vice-président de l'Office des salaires raisonnables le 25 novembre 1939 en remplacement de Georges Crompt, démissionnaire¹⁷⁴. Dans *Le Monde ouvrier* du 2 décembre, Francq explique à ses lecteurs la direction qu'il compte insuffler à la Commission: «[...] je m'efforcerai, avec une ardeur soutenue et confiante, de cimenter chaque jour davantage les relations cordiales qui s'imposent entre le Capital et le Travail. Et ce faisant, j'apporterai, comme tant d'autres, toujours soucieux d'un maximum d'objectivité, ma modeste pierre au grandiose édifice symbolique de la paix industrielle, clef de voûte de la paix tout court et but par moi poursuivi depuis toujours, si je puis dire»¹⁷⁵. Par ailleurs, il souligne qu'il a accepté de faire partie de l'Office des salaires raisonnables à la condition que la loi soit revue et améliorée dans l'intérêt des travailleurs. À ses yeux, l'Office est trop dirigiste et les taux de salaires minimums pour les hommes sont trop bas. Dans la lettre qu'il fait parvenir à Tom Moore un mois avant sa nomination, Francq présente sa vision du salaire minimum:

I don't know if they will call me back to my old position, but in any event I don't believe I could honestly supervise and enforce the fair wage Orders as they are today. I have no hesitation to say that I am absolutely opposed to any Government agency that will set wages for skilled Labor, as they [were] always far below the union wage and therefore will have a tendency to lower our standard of living, the minimum became too

¹⁷³ Il se permet de faire pression sur Rochette, puisqu'il a appuyé sa candidature à l'intérieur du mouvement syndical, de même qu'auprès de certains fonctionnaires comme Gérard Tremblay pour qu'il obtienne le poste de ministre du Travail. Au sein de la députation libérale, Rochette était confronté à Joseph-Georges Francœur, mécanicien de métier de Québec et membre de l'Union internationale des télégraphistes, qui, lui, était soutenu par certains dirigeants ouvriers de Québec (Lettre de Gus. Francq à Edgar Rochette, 27 octobre et 9 novembre 1939; Lettre de Gus. Francq à Joseph Matte, 28 octobre 1939; Lettre de Gus. Francq à Tom Moore, 19 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ).

¹⁷⁴ «Séances du 30 novembre et du 1er décembre 1939», Procès-verbaux de l'Office des salaires raisonnables, 1937-1939, Fonds Commission des normes du travail.

¹⁷⁵ *Le Monde ouvrier*, 2 décembre 1939, 1.

often the maximum. O.K. for women labor and even unskilled labor but that's all.¹⁷⁶

Ce nouveau poste lui donne droit à un salaire de 5 000\$ par année et au service d'un secrétaire particulier, poste qui échoit à son vieil ami Fernand Marrié, journaliste au *Monde ouvrier* depuis sa fondation et ancien dirigeant de la loge Force et courage¹⁷⁷. Le juge Ferdinand Roy, qui présidait l'Office des salaires raisonnables, demeure en poste malgré le changement de gouvernement.

Avec le juge Roy et le sous-ministre Tremblay, Francq participe à la rédaction de la Loi du salaire minimum, sanctionnée le 22 juin 1940¹⁷⁸. Elle abroge la Loi des salaires raisonnables et vise tous les salariés, à l'exclusion des travailleurs du secteur agricole, des domestiques et de ceux qui sont déjà protégés par les décrets de la Loi relative aux salaires des ouvriers. Avec ses 4 ordonnances générales et ses 30 ordonnances spéciales qui couvrent plus de 400 000 personnes en octobre 1942, il s'agit de la loi provinciale la plus importante d'un point de vue quantitatif¹⁷⁹. Du même coup, l'Office des salaires raisonnables est également abrogé au profit de la nouvelle Commission du salaire minimum.

Outre le champ d'application des ordonnances, la Commission du salaire minimum voit ses responsabilités et ses pouvoirs accrus. En plus de collaborer avec les employeurs et les salariés à l'établissement d'échelles de salaires minimums, elle est aussi un agent de

¹⁷⁶ Lettre de Gus. Francq à Tom Moore, 19 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ. Un an auparavant, au congrès du CMTC, Francq présentait ces mêmes arguments dans une résolution qu'il rédigeait et qui représentait la position officielle du CMTC sur la question du salaire minimum (*Proceedings of TLCC*, 1938, 134-135).

¹⁷⁷ «Arrêtés en Conseil, 1937-1939», Arrêté no. 1942, Fonds Commission des normes du travail; «Séances du 28 décembre 1939», Procès-verbaux de l'Office des salaires raisonnables, 1937-1939, Fonds Commission des normes du travail.

¹⁷⁸ Lettre de Gérard Tremblay à Gustave Francq, 18 décembre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ; Lettre d'Edgar Rochette à Marcel Francq, 13 mars 1940, Fonds FPTQ.

¹⁷⁹ Georges-Henri Lévesque et Jean-Pierre Després, *Mémoire sur la législation du travail et sécurité sociale dans la province de Québec*, Québec, 1943, 23-25.

surveillance et de contrôle des conditions de travail et elle peut agir à titre de conseil d'arbitrage entre les patrons et les travailleurs: «La Commission peut prêter son concours conciliateur aux associations qui le demandent dans la négociation d'une convention collective»¹⁸⁰.

Contrairement au gouvernement précédent, le gouvernement Godbout insère un préambule à la nouvelle loi qui reconnaît officiellement la primauté du principe de la convention collective de travail sur celui d'un salaire minimum généralisé. Francq et les syndicats internationaux accueillent avec satisfaction cette modification qui signifie qu'ils n'ont plus à craindre l'affaiblissement du processus de négociation au profit d'une intervention étatique substantielle. Dans le commentaire qu'il fait à propos de cette loi, le ministre du Travail, Edgar Rochette, souligne que le rôle de l'État se limite à suppléer aux syndicats dans certains secteurs industriels et non à les remplacer: «Le devoir de l'État n'est pas d'établir le salaire raisonnable; cette fonction appartient aux organisations patronales et ouvrières et l'État doit simplement assurer un minimum de justice dans le salaire et autres conditions de travail»¹⁸¹. Ce commentaire de Rochette rejoint en tous points la vision de Francq, soit la fixation de salaires minimums pour les plus démunis (les femmes et les ouvriers non qualifiés) et la protection des organisations syndicales pour les ouvriers de métiers.

Même si le passage de Francq à la Commission a duré plusieurs années, il semble qu'il n'ait pas été un franc succès. Il mentionnera à quelques reprises après son départ que des tensions se manifestaient entre les membres de la Commission. La principale pomme de discorde relevait des taux de salaires minimums qu'il aurait voulu plus élevés pour les

¹⁸⁰ Québec, Loi du salaire minimum, 4 Geo. VI, chap. 39, 1940.

¹⁸¹ La citation est tirée de Lévesque et Després, *Mémoire sur la législation du travail ...*, 24. En juillet 1941, Rochette réitère cette affirmation lors d'une conférence radiophonique organisée par l'École sociale populaire: «[...] l'État ne se substitue pas aux groupements normaux de patrons et d'ouvriers; il supplée, dans une certaine mesure, à leur carence, mais les appelle toujours, sous la forme de comités de conciliation, à participer à la préparation d'ordonnances de salaires minimums auxquelles ils sont assujettis» (Edgar Rochette, «Politique ouvrière», dans École sociale populaire, *Causeries sur les encycliques «Rerum novarum» et «Quadragesimo Anno»*, Montréal, ÉSP no. 330, 1941, 22).

travailleurs masculins. La méthode utilisée par la Commission pour calculer — à la baisse — les taux d'heures supplémentaires lui déplaisait également¹⁸². Enfin, dans une lettre personnelle qu'il fait parvenir au nouveau ministre du Travail, Antonio Barrette, en octobre 1944, il reproche aux commissaires leur politique de confrontation: «Mon principal but était de faire régner, dans la mesure du possible, l'harmonie entre employeurs et employés. Mon expérience m'a prouvé qu'on gagnait plus par de la conciliation que par des mesures de rigueur; menacer à tout propos un employeur de poursuite judiciaire crée du mécontentement, c'est du moins ma manière de voir»¹⁸³.

Le séjour de Francq à la Commission du salaire minimum se termine au mois d'août 1944, quelques jours après que l'Union nationale de Duplessis a repris le pouvoir aux libéraux de Godbout. Craignant une répétition de son congédiement de 1937, il demande sa mise à la retraite le 28 août 1944, deux jours avant que Godbout ne cède officiellement son bureau à Maurice Duplessis¹⁸⁴. Âgé de 73 ans en 1944, Francq prend congé du gouvernement provincial après presque 17 ans de service à la Commission du salaire minimum, qui lui donnent droit à une pension de vieillesse de 2 354\$ par année¹⁸⁵. Une fois de plus, il quitte la fonction publique pour revenir au mouvement syndical puisqu'il est réélu la même année au poste de secrétaire de la FPTQ.

¹⁸² *Le Monde ouvrier*, mai 1946, 4.

¹⁸³ Lettre de Gus. Francq à Antonio Barrette, 4 octobre 1944, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁸⁴ Télégramme de Gustave Francq à Gérard Tremblay, 28 août 1944, Correspondance, Fonds FPTQ. Francq est remplacé par Candide Rochefort, ancien dirigeant des syndicats internationaux et candidat élu de l'Union nationale en 1936 (*Le Monde ouvrier*, 11 novembre 1944, 1; Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires ...*, 655)

¹⁸⁵ «Arrêtés en Conseil, 1943-1944», Arrêté no. 3242, Fonds Commission des normes du travail.

Conclusion

Comme nous l'avons vu, Francq défend, depuis le début du siècle, un vaste programme de mesures sociales qui déborde largement le cadre restreint des ouvriers syndiqués. L'énergie qu'il met à promouvoir la réforme du système scolaire et la création de coopératives dès le tournant du siècle, par exemple, témoigne de son intérêt à l'égard des questions sociales. Démontrant une confiance absolue dans les institutions politiques et économiques du pays, il est convaincu qu'une action concertée et continue des organisations syndicales auprès des pouvoirs publics constitue un moyen efficace d'améliorer la législation sociale. À ses yeux, l'amélioration de la condition de l'ouvrier est un gage de maintien de la paix sociale: «N'oublions pas que le mécontentement crée la haine, engendre la lutte des classes et finit par saper les institutions démocratiques qui, somme toute, restent toujours la base de notre civilisation»¹⁸⁶. D'ailleurs, au cœur de la crise économique des années 1930, au moment où le système est profondément ébranlé, Francq demeure optimiste face à l'avenir. Selon lui, la solution ne passe pas par la révolution, mais par une réforme progressive du système où le syndicalisme joue un rôle déterminant: «Il est logique d'envisager comme une certitude que le système économique d'aujourd'hui et l'ordre social actuel se transformeront normalement par une évolution lente mais progressive de la pensée humaine qui, poussée par le besoin, envisagera la société de demain sous une toute autre forme que nous la concevons aujourd'hui»¹⁸⁷. Selon lui, c'est le rôle des syndicats internationaux de mener à bien ce projet, de le «diriger avec calme et modération», et de combattre sans relâche «les extrémistes des deux camps opposés», c'est-à-dire les capitalistes qui cherchent à profiter du désarroi de la classe ouvrière pour l'écraser davantage et, d'autre part, les radicaux qui veulent «tout bouleverser et tout détruire»: «Ce serait tomber d'un excès dans un autre, car rien de stable ne peut s'édifier sur des mouvements éclos dans la violence et la haine»¹⁸⁸.

¹⁸⁶ *Le Monde ouvrier*, 11 juin 1938, 1.

¹⁸⁷ *Ibid.*, 3 septembre 1932, 1.

¹⁸⁸ *Idem.*

Conscient que la société se transforme et que la crise économique rend urgente l'adoption de mesures sociales, il est d'avis que l'État doit remplacer l'Église puisque celle-ci se limite à une action de charité. Commentant, par exemple, l'hypothèse voulant que la ville de Montréal détienne le record peu enviable du plus grand nombre d'institutions de charité en 1927, Francq y décèle surtout la preuve du désengagement de l'État: «[...] cela prouve tout simplement que l'État néglige les obligations qu'il a envers ses citoyens et qu'il laisse ce soin à d'autres qui les supportent directement au lieu d'indirectement au moyen des fonds publics»¹⁸⁹. La situation doit changer, et la justice sociale doit remplacer le principe de la charité privée pour soulager les travailleurs:

Les ouvriers aujourd'hui veulent avoir leur part de soleil et de mieux-être et puisque le développement de l'industrie et de la machine fait de si nombreux blessés du travail, *il n'est que juste* que des mesures de législation corrigent les mauvais effets de cet industrialisme à outrance et que l'Etat prenne soin des citoyens qui, par suite, de chômage, de maladie ou de vieil âge, ne sont plus aptes à pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs dépendants, que le fardeau soit partagé par ceux qui sont aptes en proportion des revenus qu'ils retirent de cet industrialisme.¹⁹⁰

Ainsi, devant une conception de la sécurité sociale axée sur la charité telle que défendue par l'Église catholique et la valorisation du laisser-faire qui inspire souvent les gouvernements, Francq opte pour une action plus interventionniste, que Dennis Guest présente comme une conception institutionnelle de la sécurité sociale¹⁹¹.

En outre, pour éviter une trop grande dépendance, il préfère un système contributoire d'assurances sociales dont les coûts seraient supportés non pas uniquement par l'État, mais

¹⁸⁹ *Ibid.*, 1er octobre 1927, 1.

¹⁹⁰ *Ibid.*, 20 juillet 1929, 1 (nous soulignons).

¹⁹¹ Guest écrit, en effet: «Il est toutefois de la responsabilité d'une société civilisée de prendre conscience du fait que les coûts et les bénéfices du développement industriel doivent être partagés par tous et que la protection des membres les plus vulnérables de la communauté — les personnes âgées, les enfants, les handicapés, les travailleurs licenciés à la suite d'un bouleversement social — doit impérativement occuper une place prioritaire dans les politiques et les programmes des gouvernements» (Guest, *Histoire de la sécurité sociale ...*, 16).

aussi par les employeurs et les ouvriers. À ses yeux, il est important que les ouvriers contribuent aux paiements des programmes sociaux sans quoi le principe de charité publique de l'État remplacerait simplement celui de charité privée: «Habitons le peuple à réaliser que l'Etat ne peut être le père nourricier de tout le monde. Des assurances sociales, j'en suis, il n'y en aura jamais trop, mais qu'elles soient contributives; rien pour rien, c'est ma devise»¹⁹².

Enfin, sa participation à tous ces organismes témoigne de sa confiance dans le système capitaliste et dans la démocratie parlementaire. Il accepte de participer à ces commissions parce qu'il croit sincèrement en la possibilité d'améliorer le système, tant en ce qui concerne les questions plus politiques, comme la réforme de l'administration municipale, que la législation ouvrière. Réformiste croyant aux vertus du libéralisme, il pense atteindre son objectif par la collaboration et l'harmonie entre le Capital et le Travail. À la Commission des accidents de travail, par exemple, il organise plusieurs conférences conjointes, convaincu que les patrons et les dirigeants syndicaux peuvent négocier de bonne foi et trouver des compromis profitables aux deux parties. La même situation se répète à la Commission du salaire minimum des femmes où il croit pouvoir acheter la paix sociale en rapprochant le Travail et le Capital. Même au cœur de la crise économique des années 1930, il garde confiance dans les institutions économiques du pays et il est très proche du gouvernement libéral.

¹⁹² *Le Monde ouvrier*, 2 mars 1938, 5. On peut aussi consulter: *Le Monde ouvrier*, 5 novembre 1932, 1; 3 septembre 1938, 3.

Chapitre 8

Le retour à l'action syndicale (1937-1952)

Introduction

L'année 1937 marque le retour de Gustave Francq à l'action syndicale après un passage d'une douzaine d'années dans la fonction publique. En fait, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, il s'agit d'un retour temporaire puisqu'il accepte, deux ans plus tard, le poste de vice-président de l'Office des salaires raisonnables. Comme Francq a surtout été actif à la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) au moment de sa fondation, notre analyse porte principalement sur les premières années d'existence de la Fédération. Aussi, loin de constituer une étude exhaustive de la FPTQ, nous nous sommes surtout penché sur le rôle de Francq et les positions qu'il défend à la Fédération.

Après avoir analysé les objectifs poursuivis par la Fédération, nous abordons la campagne menée par Francq et la FPTQ contre le régime duplessiste. Comme nous le verrons, devant la législation antiouvrière du gouvernement Duplessis, Francq modifie de façon substantielle sa conception des relations entre l'État et les organisations syndicales. L'appui inconditionnel de Francq au régime libéral de Godbout, de même qu'une brève analyse de sa vision des autres forces politiques en vigueur dans la province (nationalistes, socialistes, communistes) complètent cette section. Enfin, la dernière partie du chapitre est consacrée à la façon dont Francq perçoit le syndicalisme industriel et au débat entourant l'expulsion du *Congress of Industrial Organizations* (CIO) du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC).

8.1. La Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ)

Lorsque la FPTQ est officiellement mise sur pied à l'été 1938, il y a déjà plusieurs années que le projet est dans l'air au Québec¹. D'autres provinces canadiennes comme l'Alberta et le Nouveau-Brunswick possèdent des fédérations provinciales affiliées au CMTC depuis le début des années 1910. La création de ces premières fédérations explique peut-être l'intervention de Francq au Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) en septembre 1912. Jugeant que la mise sur pied d'une fédération en remplacement du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ) permettrait d'obtenir une meilleure coordination entre les syndicats de la province et un rapport de force plus efficace avec les pouvoirs publics, il obtient du Conseil que l'on tienne un référendum parmi les syndicats affiliés au CMTM sur la possibilité d'établir une telle fédération: «Ce projet est des plus importants et va soulever un grand mouvement dans les organisations ouvrières de la province» de souligner Francq². Or, malgré cet enthousiasme, le projet ne voit pas le jour³.

Au fil des ans, un virement radical survient, Francq devenant un des plus farouches

¹ Peu d'historiens se sont penchés sur l'étude de la FPTQ, de sa création en 1938 à sa fusion avec la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ) en 1957. Sur les facteurs d'apparition de la Fédération dans les années 1930 et ses premières années d'existence, on consultera: Jacques Rouillard, «Haro sur le fascisme: la fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec, 1938», *Canadian Historical Review*, 71, 3 (septembre 1990), 346-374; Bernard Dionne, *Les «unions internationales» et le Conseil des métiers et du travail de Montréal, de 1938 à 1958*, thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 1988, 106-112; Émile Boudreau et Léo Roback, *FTQ. Des tout débuts jusqu'en 1965*, Montréal, Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, 1988, 83-88. Sur l'évolution idéologique de la Fédération, on consultera: Léo Roback, «L'idéologie de la Fédération des travailleurs du Québec: évolution historique», *Bulletin du RCHTQ*, 4, 3 (1977), 2-26; Louis-Marie Tremblay, *Le syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q. 1940-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1972, 126-232; Hélène David, «L'État des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967», *Sociologie et sociétés*, 7, 2 (novembre 1975), 33-65.

² Assemblée du 20 septembre 1912, 11, Procès-verbaux du CMTM.

³ Nous ne connaissons pas les causes qui ont fait avorter le projet. De plus, il nous a été impossible de savoir si un référendum auprès des syndicats affiliés au Conseil a bel et bien eu lieu, les comptes rendus des assemblées du CMTM ne faisant plus mention du projet de fédération après la proposition de Francq.

opposants à l'idée de créer une fédération provinciale. Selon lui, les fédérations représentent un danger de décentralisation des pouvoirs au profit des provinces qui peuvent adopter des résolutions contraires à la plate-forme de principes du CMTC. Il partage, en ce sens, le même raisonnement que la direction du CMTC qui est réticente à appuyer les projets de fédération. Constatant, en février 1937, qu'une majorité de syndicalistes favorisent la mise sur pied d'un tel organisme, il décide de joindre leurs rangs et se prononce de nouveau en faveur de ce projet. Il explique sa volte-face par la baisse d'influence des syndicats internationaux auprès de la classe ouvrière et des gouvernements, baisse d'influence qui est causée par la montée des syndicats catholiques: «[...] le Travail Organisé dans notre province n'occupe plus la place qu'il occupait il y a une vingtaine d'années, alors que notre mouvement était le seul porte-parole attitré de la classe ouvrière. [...] il faut remonter le courant et affirmer avec plus de fermeté que jamais ce que nous sommes et quelles sont nos aspirations»⁴. Francq n'a pas tort puisque les syndicats internationaux ne représentent plus que 58,2 pour cent des syndicats québécois en 1931 alors qu'ils regroupaient les deux tiers des syndicats québécois dans les années 1920⁵.

Au congrès préparatoire de la Fédération de juillet 1937, il souligne l'importance de créer un secrétariat permanent afin de consolider les forces syndicales de la province: «[...] nous avons dormi pendant vingt ans; le système existant ne fait plus l'affaire»⁶. Devant la réticence de la direction du CMTC et de quelques syndicalistes à Montréal (principalement le machiniste Jack Cuppello) qui craignent une décentralisation des pouvoirs vers les provinces, Francq insiste sur le fait que cette fédération ne cherchera pas à supplanter le CMTC, mais qu'elle demeurera subordonnée au Congrès⁷. Par un vote de 91 contre 51, la majorité des délégués à Trois-Rivières remettent à plus tard la décision de former une

⁴ *Le Monde ouvrier*, 6 février 1937, 4.

⁵ Voir le tableau 2 du chapitre 1.

⁶ *Le Monde ouvrier*, 7 juillet 1937, 3.

⁷ *Ibid.*, 6 février 1937, 4; *Proceedings of TLCC*, 1937, 197.

fédération tout en reconnaissant la nécessité d'un tel organisme⁸.

Au congrès du CMTC de septembre 1937, Francq se fait élire au poste de dirigeant du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ). Officiellement, il est toujours au service du gouvernement provincial à la Commission du salaire minimum des femmes, mais dans les faits, la Commission ralentit considérablement ses activités à partir de l'élection de Duplessis au mois d'août 1936. En attendant la réorganisation des différentes commissions par le gouvernement, Francq travaille à l'organisation de la Fédération. Au CMTC, par exemple, il tente de convaincre le président Draper de la légitimité de ce projet⁹.

Puis, en octobre 1937, un groupe de syndicalistes très près du CMTM décide de former le premier Bureau exécutif provisoire de la Fédération. Francq, qui est nommé secrétaire-trésorier du Bureau, est chargé de diriger les activités du secrétariat jusqu'à la création officielle de la Fédération. Raoul Trépanier en occupe la présidence. Dans une lettre circulaire qu'ils font parvenir aux syndicats, ils mettent l'accent sur le rôle de rassembleur que jouera le secrétariat auprès des forces ouvrières de la province¹⁰. Pour Francq, il est clair que le secrétariat remplira des fonctions plus importantes que le CEPQ qui se contentait surtout d'une activité annuelle de lobbying auprès des pouvoirs publics à Québec¹¹. Son siège social

⁸ *Le Monde ouvrier*, 7 juillet 1937, 3.

⁹ *Proceedings of TLCC*, 1937, 197.

¹⁰ Dans leur lettre, Francq et Trépanier décrivent les fonctions du secrétariat que dirigera Francq: «[...] ce bureau central [secrétariat permanent] servirait à faire de la publicité destinée à faire mieux connaître et apprécier du grand public le but et les justes aspirations du véritable Travail Organisé. Il coordonnerait aussi le travail et les efforts des organisateurs, facilitant leur tâche et augmentant leur efficacité. Nous sommes tous d'accord pour affirmer que nous, des unions internationales, n'avons pas tenu par le passé le rôle prépondérant que nous aurions dû. De ce fait, nous avons été trop souvent ignorés. Il s'agit donc de reprendre l'influence à laquelle nous avons droit et de faire sentir notre force à ceux qui nous dédaignent ou nous combattent» (Lettre circulaire de Raoul Trépanier et Gus. Francq adressé aux membres du Travail Organisé, 10 décembre 1937, «Correspondance des officiers, 1937-1940», Fonds FPTQ).

¹¹ Dans un article où il dresse un court historique du travail effectué par la Fédération depuis sa fondation, Francq revient sur le rôle du CEPQ avant 1938 et sur les pèlerinages annuels des dirigeants

est situé au 11, rue Saint-Paul Ouest, dans les bureaux de la *Mercantile Printing* et du *Monde ouvrier*¹². De plus, grâce à son poste de dirigeant du CEPQ, Francq parcourt la province durant l'automne 1937 et l'hiver 1938 et fait la promotion du projet de fédération auprès des différents syndicats internationaux de la province¹³.

8.1.1. Rôle et objectifs de la Fédération

L'arrivée au pouvoir de l'Union nationale de Maurice Duplessis à l'été 1936 fait craindre le pire aux syndicalistes internationaux. L'adoption de lois antisyndicales (Loi relative aux salaires des ouvriers, Loi des salaires raisonnables, projets de lois 19 et 29, etc.) et l'implication grandissante de l'État au sein des relations de travail et des affaires sociales menacent certains acquis du mouvement syndical. De plus, le vent de conservatisme qui souffle sur le Québec depuis le début de la crise — il se manifeste, entre autres, par la controverse entourant la guerre civile espagnole —, et la crainte des idées corporatistes — que Francq et les chefs ouvriers assimilent automatiquement à du fascisme —, expliquent aussi cette volonté de consolider les forces ouvrières de la province en créant une fédération: «La création de la FPTQ, constate Jacques Rouillard, constitue la principale réponse des unions internationales à l'extension des idées et des politiques conservatrices à cette époque. Cette nouvelle structure vise à renforcer leur pouvoir d'intervention auprès du gouvernement provincial dont on appréhende, après l'élection de l'Union nationale, qu'il brime les libertés politiques et syndicales»¹⁴. Nous reviendrons dans la prochaine partie de ce chapitre sur les

syndicaux à Québec: «C'était une affaire de routine. On se rendait à Québec, on était généralement bien reçu, on nous écoutait avec beaucoup de bienveillance, mais pas toujours, car je me rappelle d'une occasion où le premier ministre d'alors fit venir la police provinciale pour nous faire sortir de son bureau [...]. [C]omme résultat pratique, c'est kif kif bouricot» (*Le Monde ouvrier*, 28 mai 1949, 1).

¹² *Le Monde ouvrier*, 30 octobre 1937, 3.

¹³ *Le Nouvelliste*, 7 décembre 1937, 2; *Le Monde ouvrier*, 13 novembre 1937, 4-5; 5 février 1938, 4; *The Canadian Congress Journal*, novembre 1937, 35-38.

¹⁴ Rouillard, «Haro sur le fascisme: la fondation de la Fédération ...», 374. Sur l'appui des syndicats internationaux au Front populaire espagnol au congrès du CMTC de septembre 1936 (qui se

sujets principaux de confrontation qui ont opposé Francq et les syndicats internationaux au régime duplessiste.

Le 18 janvier 1938, la direction du CMTC remet aux dirigeants du CEPQ la charte constituant la Fédération provinciale du travail du Québec. Dans son allocution, Francq mentionne que le CEPQ sera bientôt démantelé au profit de la Fédération qui représentera dorénavant les syndicats internationaux auprès du gouvernement provincial. Il rappelle aussi la menace que représentent les syndicats catholiques et souligne l'importance de créer un secrétariat permanent «qui donnera à chaque centre les mêmes renseignements et un même élan, afin de présenter un front uni»¹⁵.

Officiellement, la FPTQ prend le relais du CEPQ lors du congrès de fondation de la Fédération qui réunit près de 200 délégués à Saint-Hyacinthe les 16 et 17 juillet 1938. Raoul Trépanier, de la division 790 de l'Union internationale des employés de tramways, est élu président du nouvel organisme. Pour sa part, Francq est élu au poste de secrétaire-trésorier. Il sera réélu à ce poste l'année suivante, puis de nouveau de 1944 à 1947 après avoir quitté ses fonctions de vice-président de la Commission du salaire minimum¹⁶.

La Fédération regroupe sur une base volontaire tout syndicat détenant une charte des syndicats internationaux, nationaux ou fédéraux affiliés à la FAT et/ou au CMTC. Les différents conseils des métiers et du travail de la province peuvent également être représentés à la Fédération. Les revenus de la FPTQ proviennent d'une taxe per capita mensuelle de deux sous par membre pour les syndicats et deux dollars par mois pour chaque conseil des métiers

tenait à Montréal) et sur la controverse entourant cette question, on consultera aussi: Richard Martin, «Le Congrès des métiers et du travail et la guerre civile espagnole», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33, 4 (mars 1980), 575-581.

¹⁵ *Le Monde ouvrier*, 22 janvier 1938, 4.

¹⁶ Pour connaître la liste des dirigeants de la Fédération de 1938 à 1956, on consultera: Éric Leroux, «La Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) 1938-1956», *Bulletin du RCHTQ*, 23, 2 (automne 1997), 43-47.

et du travail. Le salaire de Francq provient donc de ces montants, qu'il est lui-même chargé de recueillir à titre de secrétaire de l'organisme; sa rémunération est fixée à 25 pour cent des recettes de la Fédération¹⁷.

Au congrès de Saint-Hyacinthe, la direction de la Fédération présente aussi sa nouvelle constitution. Cette dernière s'ouvre par une déclaration de principes et un préambule qui présentent les deux grands objectifs de la Fédération: la promotion de la législation ouvrière et sociale auprès des pouvoirs publics et de la population et l'organisation d'une vaste campagne d'organisation et d'éducation pour reprendre le terrain perdu:

Déclaration de principes

La Fédération du Travail de la Province de Québec est organisée dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Préambule

Convaincus qu'une connaissance plus approfondie des intérêts de la classe ouvrière est essentielle à l'amélioration de son sort, et réalisant que ceci ne peut s'obtenir que par une organisation plus complète des salariés, nous déclarons nous unir, sous les règles suivantes, dans le but de:

- a) Conduire une campagne intensive d'éducation et d'organisation;
- b) Réclamer collectivement nos demandes de législation sociale;
- c) Coopérer activement aux efforts des travailleurs organisés pour améliorer leurs conditions sociales;
- d) Pourvoir à la diffusion de renseignements et d'informations utiles au Travail Organisé;
- e) Influencer l'opinion publique par des moyens paisibles et légaux en faveur du travail organisé et promouvoir l'esprit du trade-unionisme international.¹⁸

¹⁷ En 1939, Francq touche un salaire de 123,59\$ pour une période de quatre mois et demi (15 juillet au 30 novembre), puis de 1944 à 1947, entre 240 et 275\$ selon l'année. Il faut aussi mentionner que son imprimerie reçoit systématiquement tous les contrats d'impression de la Fédération pour un montant annuel supérieur à 500\$ («États financiers de la FPTQ, 1944-1956», Documents financiers et comptables, Fonds FPTQ).

¹⁸ *Le Monde ouvrier*, 30 juillet 1938, 4.

L'adoption de la constitution donne lieu à peu de débats sauf en ce qui a trait à la question de l'action politique. À ce sujet, Francq appuie le rapport du comité exécutif qui s'oppose à toute action politique partisane de la part de la Fédération et de ses dirigeants: «Il [Francq] estime que les cinq officiers généraux doivent se tenir en dehors de toute participation à la politique; s'ils veulent se mêler de politique, qu'ils démissionnent, dit-il, ou encore mieux, ils ne devraient pas accepter une position d'officier de la Fédération, c'est l'un ou l'autre»¹⁹. Lorsque certains délégués font dévier le débat sur l'idée d'appuyer des candidatures ouvrières *bona fide* — c'est-à-dire des syndicalistes fidèles aux principes du syndicalisme d'affaires —, Francq leur rappelle les expériences décevantes du passé et se prononce contre toute forme d'action politique partisane. Appuyée dans sa démarche par les poids lourds de la Fédération, Arthur Martel et Raoul Trépanier, la direction de la centrale fait adopter l'article 15 de la constitution qui prévoit qu'un dirigeant qui compte se présenter comme candidat à une élection devra obligatoirement démissionner de son poste à la FPTQ. L'article 15 mentionne aussi que les dirigeants de la centrale ne pourront parler en faveur d'un candidat ou agir de quelque façon que ce soit en sa faveur²⁰. Toutefois, l'année suivante, la constitution est amendée de façon à permettre aux dirigeants d'appuyer la candidature d'un ouvrier qui serait rattaché uniquement au Parti ouvrier ou à une organisation strictement ouvrière. À la grande satisfaction du *Monde ouvrier*, les délégués décident aussi de s'en remettre à la politique officielle de la FAT en recommandant aux ouvriers syndiqués d'utiliser leur droit de vote pour «aider nos amis et combattre nos ennemis»²¹.

¹⁹ *Ibid.*, 23 août 1938, 4.

²⁰ *Ibid.*, 23 août 1938, 4. En octobre 1938, par exemple, Arthur Martel remplace Raoul Trépanier à la tête de la Fédération. Ce dernier doit démissionner de son poste puisqu'il se porte candidat dans Montréal-Saint-Louis lors d'une élection partielle. Défait, Trépanier est réélu président au congrès annuel de juillet 1939. La même situation se répète une année plus tard lorsque Trépanier se présente de nouveau aux élections provinciales. Défait pour une deuxième fois dans le même comté, il retrouve de nouveau son poste de président de la Fédération à l'été 1940.

²¹ *Le Monde ouvrier*, 29 juillet 1939, 1-4.

Au cours des ans, Francq insiste à plusieurs reprises pour que la Fédération demeure hors de l'arène politique: «[...] nous sommes déjà assez divisés sur le terrain économique sans accentuer encore cette malheureuse division par de stériles discussions politiques»²². Il s'oppose à la fondation d'un parti ouvrier sur le modèle du Parti travailliste anglais: «[...] cela semblerait présager une lutte de classe et constituerait dès lors un danger évident pour l'homogénéité du Travail Organisé. [...] D'ailleurs, dans le Québec, nous sommes encore trop inféodés à l'idée de bleu ou de rouge pour nous risquer imprudemment dans pareille aventure»²³. En 1944, Francq trace le bilan des activités du Parti ouvrier et des nombreuses défaites subies par ses candidats depuis le début du siècle. Selon lui, les défaites politiques ont des répercussions trop désastreuses pour les organisations syndicales sur le terrain économique pour prendre de tels risques: «Quant à moi, je suis plus convaincu que jamais que la ligne de conduite de la Fédération américaine du travail est la meilleure et qu'elle devrait être suivie par tous les trade-unionistes; développons la force économique des masses ouvrières et nous obtiendrons plus qu'en nous lançant dans la politique»²⁴.

À partir de l'automne 1938, Francq joue un rôle de premier plan dans la campagne d'organisation et d'éducation de la FPTQ. Il se prête, par exemple, à plusieurs causeries radiophoniques pour expliquer les objectifs de la Fédération²⁵. Ainsi, après avoir souligné que

²² *Ibid.*, 23 mars 1938, 1.

²³ *Ibid.*, 23 mars 1938, 1. Dans sa biographie de Maurice Duplessis, Robert Rumilly soutient que Francq aurait eu l'intention de fonder un parti ouvrier pour s'opposer au gouvernement duplessiste (Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, tome 1: 1890-1944, ..., 427). Cette affirmation ne cadre pas avec les propos tenus par Francq à cette époque comme nous venons de le démontrer. En mai 1938, par exemple, Francq ne participe pas à la mise sur pied de l'Action démocratique, un mouvement politique très près des libéraux dirigé par Raoul Trépanier et Paul Fournier, même s'il appuie les activités de ce mouvement dans les pages de son journal (*Le Monde ouvrier*, 21 mai 1938, 1; 22 octobre 1938, 1 et 5).

²⁴ *Le Monde ouvrier*, 6 mai 1944, 1.

²⁵ Le rapport du CEPQ de 1938 souligne les objectifs poursuivis par Francq: «Also to be mentioned is a series of radio talks made by Brother Gustave Francq. These were to defend international unions against unjust attacks; to show their necessity with ample proofs; to relate the history of the work done and the results achieved by organized labor during half a century and also to expose to the public

l'idéal à atteindre demeure l'«harmonie heureuse» et la «bonne entente» entre le Capital et le Travail, ces «deux facteurs primordiaux de l'activité humaine», il présente les principaux objectifs de la nouvelle Fédération. À ses yeux, son principal rôle est de promouvoir la législation sociale auprès du gouvernement provincial:

C'est à la Fédération qu'incombe le devoir de surveiller la législation qui s'élabore à Québec, les amendements qu'on y propose aux lois sociales existantes, d'y faire connaître nos légitimes aspirations et de combattre toute mesure qui nous est contraire. Elle doit être, si j'ose dire, le chien de garde des intérêts législatifs du Travail Organisé en particulier et de la classe ouvrière en général en cette province. Et quand elle sera un peu plus développée, elle aura, en permanence, son représentant parlementaire à Québec.

La Fédération sera également un centre d'éducation pour nos ouvriers — un bureau de renseignements et de propagande, une sorte de coopérative d'action sociale uniquement préoccupée de consolider les avantages économiques acquis par la classe ouvrière par des années de luttes incessantes et, le cas échéant, d'en solliciter de nouveaux aux autorités gouvernementales.²⁶

Selon lui, la FPTQ doit suivre l'exemple du CMTC, c'est-à-dire tenter d'influencer les pouvoirs publics, mais demeurer hors de l'arène politique et des questions touchant spécifiquement les syndicats comme les disputes de juridiction. L'objectif ultime de la Fédération est d'obtenir une législation sociale propre à améliorer le sort de la classe ouvrière: «[...] il est essentiel qu'elle [la FPTQ] reste dans son rôle; elle ne doit pas sortir du terrain législatif, elle n'est pas un corps économique proprement dit [...]. Restons dans notre rôle»²⁷.

Malgré l'enthousiasme de ses dirigeants et la mise sur pied d'un secrétariat permanent, la Fédération éprouve plusieurs problèmes de recrutement. La taxe per capita et la politique

at large the “raison d’être” of the Trades and Labor Congress of Canada and the Quebec Provincial Federation of Labor» («Report of the Executive Committee for the Province of Quebec», *Proceedings of TLCC*, 1938, 77).

²⁶ *Le Monde ouvrier*, 23 mars 1938, 1. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 27 mai 1939, 3; *The Canadian Congress Journal*, juin 1939, 48-49.

²⁷ *Le Monde ouvrier*, 28 mai 1949, 1. Voir aussi: «Rapport des délibérations de la Conférence annuelle de la FPTQ, 28-29-30 juin 1946 tenue à Québec», Conférences de la FPTQ, Fonds FPTQ.

d'adhésion volontaire lui compliquent la tâche²⁸. Selon Léo Roback et Émile Boudreau, la Fédération regrouperait, en octobre 1938, trois conseils des métiers et du travail et 30 syndicats pour un total de 4 348 membres²⁹. À titre de comparaison, Bernard Dionne a estimé les effectifs du CMTM à 37 128 membres, regroupés dans 78 syndicats pour la même période³⁰. Les effectifs de la Fédération augmentent progressivement à 11 761 membres en 1943 et à 30 000 en 1949, mais ils demeurent bien en dessous du CMTM qui présente un membership de plus de 74 000 membres en 1949³¹. Ainsi, jusqu'à la création de la FTQ en 1957, les effectifs syndicaux de la Fédération sont largement inférieurs à ceux du CMTM. Bien implanté dans le milieu montréalais depuis la fin du XIXe siècle, le Conseil demeure, jusqu'au milieu des années 1950, le principal lieu d'échange des syndicats internationaux et leur principal porte-parole auprès des pouvoirs publics³².

²⁸ En juillet 1939, à la veille du congrès annuel de la Fédération, Francq fait parvenir une lettre à Alfred Mathieu pour lui rappeler que son syndicat, la Loge Sainte-Marie no. 234 de la Fraternité des wagonniers d'Amérique, n'est pas affilié à la Fédération. Le ton de la lettre, de même que la proposition de Francq de remettre à plus tard le paiement de la taxe per capita, témoignent des difficultés de recrutement: «Je regrette de constater que la Loge Ste Marie n'est pas encore affiliée à notre Fédération, pourtant elle a toujours été au premier rang des organisations qui se sont dévouées aux intérêts du Travail Organisé, je fais donc un appel pressant pour que vous soyiez représentés à cette Conférence, nous avons besoin de vous et je reste persuadé que votre concours ne nous manquera pas. Il est essentiel que nous prouvions à la population du Québec que les unions internationales marchent de l'avant et ne péréclitent pas; vous pourriez être représentés en faisant remise de la taxe per capita pour le mois de juin [...]. Je désire vous rappeler que la Fédération provinciale du Travail remplace le comité exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et qu'elle est de ce fait le porte-parole officiel du Travail Organisé sur le terrain législatif; de ce fait, elle est le médium le plus important du Travail Organisé, il est donc essentiel que les unités les plus importantes de notre mouvement, la loge Ste Marie entre autres, y soient affiliées» (Lettre de Gus. Francq à Alfred Mathieu, 11 juillet 1939, Correspondance, Fonds FPTQ).

²⁹ Boudreau et Roback, *FTQ. Des tout débuts jusqu'en 1965 ...*, 86.

³⁰ Dionne, *Les «unions internationales» et le Conseil des métiers ...*, 275.

³¹ Michel Brossard, *L'idéologie économique de la Fédération des travailleurs du Québec*, mémoire de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1969, 201-202; Dionne, *Les «unions internationales» et le Conseil des métiers ...*, 275.

³² Rouillard, «Haro sur le fascisme: la fondation de la Fédération ...», 349.

8.2. L'opposition de Francq et de la FPTQ au régime duplessiste

À la session parlementaire de l'hiver 1937, le gouvernement de l'Union nationale adopte certaines lois qui sont loin de plaire aux organisations syndicales. Sanctionnée le 13 mai 1937, la Loi relative aux salaires des ouvriers remplace la loi d'extension des conventions collectives de travail (loi Arcand) qui était en vigueur depuis 1934. Le gouvernement insère dans la nouvelle loi une clause lui permettant de modifier ou d'annuler un décret sans consulter au préalable les parties patronale et syndicale³³. Deux jours plus tard, il adopte la Loi des salaires raisonnables qui permet aux employeurs de refuser de négocier avec les syndicats et d'imposer des salaires minimums en lieu et place d'une convention collective³⁴. Entre les mains d'un gouvernement antisyndical, cette loi devient «une arme pour enlever aux syndicats leur reconnaissance»³⁵.

Lors de cette session, Duplessis adopte aussi la célèbre et controversée loi du cadenas (Loi protégeant la province contre la propagande communiste) qui autorise la fermeture de lieux où des personnes sont soupçonnées de propager des idées communistes. Comme la loi ne définit pas les termes «communisme» et «bolchévisme», le procureur général (en l'occurrence Duplessis) se trouve à détenir de larges pouvoirs qui ouvrent la porte aux arrestations arbitraires et aux abus. Pour Lucie Laurin, la loi du cadenas bafouait plusieurs droits judiciaires et «faisait injure également à maintes libertés fondamentales, telles les libertés d'opinion, d'expression, d'assemblée, qui sont la base même de toute société démocratique»³⁶.

³³ La Loi relative aux salaires des ouvriers est reproduite dans *Le Monde ouvrier*, 22 mai 1937, 2-4; Rouillard, «Haro sur le fascisme: la fondation de la Fédération ...», 363-364.

³⁴ Nous avons abordé cette loi dans la section 7.4.3.1. du chapitre 7.

³⁵ Pelletier et Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs*. Cahier II ..., 166.

³⁶ Lucie Laurin, «Communisme et liberté d'expression au Québec: la "loi du Cadenas", 1937-1957», dans Robert Comeau et Bernard Dionne (dir.), *Le droit de se taire. Histoire des communistes au Québec, de la Première Guerre mondiale à la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1989, 117.

Selon Francq, Duplessis se servira de cette loi pour faire la guerre aux syndicats internationaux: «[...] the Government (Provincial) not only ignores international unions but has in view our destruction, they have adopted the “padlock law”, through which they can close any meeting hall in pretending that they are used for illegal propaganda, they further claim that as our unions are not incorporated they have no legal status; no doubt the fight is on [...]»³⁷. Enfin, Duplessis s’était aussi prononcé contre l’atelier fermé à l’été 1937³⁸.

La réplique des syndicats internationaux vient en janvier 1938 lors de leur rencontre annuelle avec le gouvernement. À titre de dirigeant du CEPQ, Francq agit comme principal porte-parole des «internationaux». Après avoir souligné que les constitutions des syndicats internationaux comprennent des clauses pour exclure les membres d’allégeance communiste, il rappelle au premier ministre que l’atelier fermé constitue un droit acquis pour les organisations syndicales: «[...] c’est une entente intervenue entre deux parties et c’est absolument légal, aucun gouvernement ne peut s’y objecter»³⁹. Les représentants syndicaux demandent aussi des amendements à la Loi relative aux salaires des ouvriers réclamant qu’aucun décret ne puisse être abrogé sans le consentement des parties contractantes. Enfin, Francq se lance dans une longue diatribe contre la Loi des salaires raisonnables et l’ordonnance générale numéro 4: «[...] elle ne donne pas satisfaction au Travail Organisé parce qu’il y voit, à tort ou à raison, une tentative d’annihiler les efforts, voire même l’existence, des associations ouvrières»⁴⁰.

³⁷ Lettre de Gustave Francq à Frank Morrison, 28 septembre 1937, Correspondance, Fonds FPTQ. À l’été 1938, lors de son congrès de fondation, la Fédération réclame du gouvernement qu’il donne une définition claire et précise de la loi du cadenas, même si la grande majorité des délégués présents défendent des positions anticomunistes (*Le Monde ouvrier*, 23 juillet 1938, 4).

³⁸ Selon le dirigeant syndical Alfred Charpentier, les propos du premier ministre provoquèrent une vague de ressentiment des organisations syndicales contre le chef de gouvernement (Charpentier, «La grève du textile dans le Québec ...», 89; *Le Monde ouvrier*, 24 juillet 1937, 1).

³⁹ *Le Monde ouvrier*, 22 janvier 1938, 3.

⁴⁰ *Idem*.

Deux mois après cette rencontre, le gouvernement Duplessis présente des amendements à la Loi relative aux salaires des ouvriers et à celle des salaires raisonnables. Connus sous le nom de «bills 19 et 20», ces deux projets de lois condamnent l'atelier fermé en reconnaissant le principe de la liberté de travail. Ils permettent aussi au gouvernement d'abroger à sa volonté une convention collective de travail de même que les décisions de l'Office des salaires raisonnables, et exemptent tous les employés de l'État de la Loi des salaires raisonnables⁴¹. Les organisations syndicales, qui voient l'intrusion du gouvernement Duplessis dans les relations de travail comme une menace à leur existence, décident de se regrouper pour combattre ces mesures. La FPTQ organise une campagne de protestation et des assemblées publiques dans les villes du Québec⁴². Ainsi, pour la première fois depuis 1921, c'est-à-dire depuis l'alliance qui avait uni les représentants des «internationaux» et des syndicats catholiques à la Commission de la charte de la ville de Montréal, les deux groupes décident de faire front commun contre le gouvernement. Menée par Gustave Francq et par Alfred Charpentier, la délégation ouvrière (comptant plus de deux cents membres) se rend à Québec le 2 mars pour protester auprès du ministre du Travail, William Tremblay⁴³. À son retour de Québec, Francq rédige un éditorial où il reprend les principaux arguments qu'il a

⁴¹ Dionne, *Les «unions internationales» et le Conseil des métiers ...*, 85.

⁴² Les assemblées, qui se déroulent à Trois-Rivières, Montréal, Québec et Saint-Hyacinthe du 12 au 15 mars 1938, adoptent une résolution de protestation contre les projets de lois 19 et 20 que l'on considère comme «une atteinte directe aux conventions collectives de travail librement consenties» entre un employeur et une association ouvrière, une menace à «l'existence même de l'action syndicale» et une «violation des droits acquis des ouvriers». La résolution est ensuite envoyée au ministre du Travail, William Tremblay («Mémorandum du travail accompli par la Fédération du Travail du Québec», *Canadian Congress Journal*, juin 1938, 51-53; Lettre de Gus. Francq à William Tremblay, 16 mars 1938, Correspondance, Fonds FPTQ).

⁴³ *Le Monde ouvrier*, 9 mars 1938, 5. Au sein des syndicats internationaux et catholiques, plusieurs syndicalistes s'opposaient à une alliance avec l'autre camp. Dans ses mémoires, Alfred Charpentier raconte la réaction de Francq devant le mécontentement de certains syndicalistes: «[...] le lendemain de notre entrevue avec le ministre du Travail, Gustave Francq, à ma surprise, me téléphona et me dit son dépit du blâme qu'il recevait des siens à cause de notre récent cartel improvisé. Il ajoute que s'il ne réussissait pas à leur faire entendre raison qu'il les "planterait là". J'ai bien reconnu l'humeur massacrant du vétéran des unions internationales. L'incident n'eut pas de suite, et je restai un long moment sous le coup de ma surprise» (Charpentier, *Les mémoires ...*, 173, note 16).

présentés au ministre du Travail:

Il est incontestable que par ces amendements, le lieutenant-gouverneur en conseil s'arroe des droits quasi "dictatoriaux" — même si le mot déplaît au ministre du Travail, il n'est pas moins juste. Le gouvernement pourra modifier ou révoquer une convention collective de travail ou une Ordonnance de l'Office des salaires raisonnables selon son bon plaisir. Que deviennent, dans tout cela, l'existence des comités paritaires, les salaires et les conditions de travail sur lesquels les deux parties intéressées — patrons et ouvriers — sont tombées d'accord? [...]

Les ouvriers doivent se rendre compte aujourd'hui qu'ils n'ont pas grand chose de bon à attendre du gouvernement; il eut été si simple, pourtant, de consulter leurs représentants attitrés avant de décider des amendements à apporter à une législation déjà plus que boîteuse, que le Travail Organisé n'a jamais demandée et qu'il ne supportait qu'à demi [...].⁴⁴

Aux yeux de Francq, le gouvernement se doit de consulter les associations ouvrières avant d'adopter des mesures qui les touchent. Il propose donc la création d'un conseil économique permanent qui regrouperait patrons, dirigeants syndicaux et représentants gouvernementaux et qui aurait pour tâche de réviser la législation ouvrière selon les besoins de l'industrie et des ouvriers. La coopération et l'entente entre les différentes classes de la société demeurent, à son avis, la véritable solution aux problèmes sociaux et économiques de la classe ouvrière:

Je reste convaincu qu'il y a assez de bonnes volontés dans tous les groupes pour réaliser cette bonne entente qui peut être considérée comme un idéal aujourd'hui, mais qui deviendra une nécessité demain. N'oublions pas que le mécontentement crée la haine, engendre la lutte de classes et finit par saper les institutions démocratiques qui, somme toute, restent toujours les bases de notre civilisation. Qu'on se rappelle ce qui s'est passé et se passe aujourd'hui dans d'autres pays où l'on a fait fi trop longtemps des revendications du prolétariat.⁴⁵

Moins d'un mois plus tard, les syndicats internationaux et catholiques s'allient de nouveau pour s'opposer cette fois au projet de loi 178 (bill Monette) sur la réforme des accidents de travail. Le projet de loi vise à retirer à la Commission des accidents de travail le

⁴⁴ *Le Monde ouvrier*, 9 mars 1938, 5.

⁴⁵ *Ibid.*, 11 juin 1938, 1.

pouvoir de fixer les indemnités aux accidentés. Pour Francq, le gouvernement s'apprête à «saboter» la loi des accidents de travail en redonnant au pouvoir judiciaire la gestion des indemnités⁴⁶. Les deux organisations syndicales se retrouvent donc devant le comité des bills privés pour présenter un mémoire préparé par Francq⁴⁷. En résumé, les syndicalistes refusent de retourner dix ans en arrière en laissant aux tribunaux le soin de trancher le montant des indemnités et demandent le rappel pur et simple de la loi⁴⁸. Au congrès de fondation de la FPTQ à l'été 1938, les délégués demandent le rappel des projets de lois 19 et 20 et s'opposent aussi aux changements que le gouvernement veut apporter à la loi des accidents de travail et au projet de loi 88 qui prévoit l'incorporation obligatoire des syndicats. Francq s'oppose à l'incorporation obligatoire, mais il rappelle qu'il a toujours appuyé l'incorporation volontaire des syndicats sous la Loi des syndicats professionnels (1924)⁴⁹. Malgré les pressions des associations ouvrières, les projets de lois 19 et 20 sont enfin adoptés par l'Assemblée législative. Par contre, les syndicalistes obtiennent gain de cause auprès du gouvernement pour qu'il retire les projets de lois 178 et 88⁵⁰.

Aux yeux de Francq, le gouvernement de l'Union nationale représente une menace pour la paix sociale et les acquis du mouvement syndical obtenus sous les libéraux depuis 40 ans. Dans sa biographie de Duplessis, Rumilly note avec raison que «tout oppose Gustave Francq au premier ministre “réactionnaire” qui consulte les évêques et non pas les syndicats»⁵¹. Dans ses éditoriaux et dans la correspondance qu'il entretient avec des syndicalistes américains ou canadiens, Francq assimile à maintes reprises les politiques du

⁴⁶ *Ibid.*, 16 mars 1938, 5.

⁴⁷ Charpentier, *Les mémoires ...*, 175.

⁴⁸ Le mémoire est reproduit dans *Le Monde ouvrier*, 9 avril 1938, 5.

⁴⁹ *Le Monde ouvrier*, 16 avril 1938, 5.

⁵⁰ Rouillard, «Haro sur le fascisme: la fondation de la Fédération ...», 370-371.

⁵¹ Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, tome 1: 1890-1944, ..., 427.

gouvernement Duplessis au corporatisme et même au fascisme. À l'occasion, il compare même le régime de Duplessis à celui de Salazar au Portugal, et les politiques de l'Union nationale à celles de Mussolini en Italie et même de Hitler!⁵²

À l'automne 1937, il tente de convaincre Frank Morrison, le secrétaire de la FAT, de la nécessité de fonder une fédération provinciale. Dans ses lettres, il met l'accent sur l'existence d'un mouvement favorable à l'imposition d'un régime totalitaire au Québec pour justifier un tel projet: «Organized Labor in Quebec is in a different situation than in all other Canadian Provinces or any part of United States as we have to contend with the menace of fascism, a policy which seems to have the approval of our Government, the Catholic Syndicates, backed effectively by the Church, and on top of it, a certain group of employers»⁵³. À ses yeux, les syndicats internationaux constituent un rempart devant la menace que représentent les groupes «fascistes» et communistes dans le Québec des années 1930: «Les unions ouvrières bataillent pour le maintien des véritables principes démocratiques. Elles ne penchent ni vers le communisme, ni vers le fascisme. Elles se font un point d'honneur de rester toujours dans la légalité»⁵⁴. Invité à s'adresser aux ouvriers de Québec sur les ondes de la station de radio CHRC dans le cadre d'une campagne de propagande du Conseil fédéré des métiers et du travail de Québec, il présente la Fédération comme le bastion des institutions démocratiques au Québec:

La Fédération du Travail du Québec, point n'est besoin de le souligner, répond à un besoin urgent, d'autant plus urgent que la vie même des unions ouvrières est devenue assez précaire depuis quelques années. On pourrait même dire, sans être taxé d'exagération, que cette existence est en danger. J'ajouterai que, sous ce rapport particulier, le danger subsiste, persistant et accru, il ne disparaîtra pas de notre horizon social tant que l'élément ouvrier de notre province, rendu plus conscient des périls réels

⁵² Voir, par exemple, *Le Monde ouvrier*, 29 mai 1937, 1; 9 mars 1938, 5; 16 avril 1938, 5; 21 mai 1938, 1; 3 juin 1939, 5; Lettre de Gus. Francq à Tom Moore, 5 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

⁵³ Lettre de Gus. Francq à Frank Morrison, 28 septembre 1937 et 16 novembre 1937, Correspondance, Fonds FPTQ.

⁵⁴ *Le Monde ouvrier*, 23 mars 1938, 1.

que courent sa sécurité économique et ses libertés démocratiques, ne fasse unanimement cause commune avec la Fédération du Travail et ne la soutienne envers et contre tous.⁵⁵

Convaincu que le gouvernement Duplessis représente une menace sérieuse pour les syndicats internationaux, il en vient à modifier sa façon de concevoir les relations entre l'État et les organisations syndicales. Il justifie sa nouvelle conception du rôle de l'État en invoquant l'adoption de lois antiouvrières par le gouvernement de l'Union nationale à partir de l'hiver 1937. Très près du Parti libéral (tant sur la scène fédérale que provinciale), Francq accorde sa confiance à l'État comme arbitre des relations de travail depuis le tournant du siècle. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, l'appui qu'il donne à certaines lois régissant les relations de travail (loi Lemieux, loi des grèves et contre-grèves municipales, loi des syndicats professionnels, loi Arcand de 1933) et le rôle qu'il joue au sein d'organismes gouvernementaux à titre de représentant des syndicats internationaux (Commission fédérale d'appel, conseils d'arbitrage créés en vertu de la loi Lemieux) témoignent de cette confiance. Or sa position change radicalement à partir de 1937. Selon lui, l'immixtion croissante du gouvernement dans les relations de travail se fait au détriment des associations ouvrières. L'adoption de mesures comme les projets de lois 19 et 20, le «bill» Monette sur les accidents de travail et l'Ordonnance numéro 4 de l'Office des salaires raisonnables, démontrent que le gouvernement cherche à se substituer aux associations ouvrières et s'achemine progressivement vers le corporatisme. «Veut-on la destruction des unions?», demande-t-il pendant la campagne contre les projets de lois 19 et 20⁵⁶. En septembre 1937, il fait connaître ses nouvelles positions:

Aussi posons-nous la question: «Est-il désirable que, dans les règlements des questions de salaires, de conditions de travail, etc., le gouvernement en vienne à se substituer aux unions?». Sans hésitation aucune, le Travail Organisé répond par la négative et dit: Non, non, non. Et pourquoi me direz-vous? Tout simplement parce que, fort de l'expérience acquise, il sait que la machine politique est éminemment instable et qu'un gouvernement quelconque, étant donnée sa composition probable, pourrait fort bien, d'une saute d'humeur et d'un trait de plume, nullifier le plus bel arrangement d'un

⁵⁵ *The Canadian Congress Journal*, 27 mai 1939, 3.

⁵⁶ *Le Monde ouvrier*, 9 mars 1938, 5.

gouvernement précédent. Nos politiciens, de par la force des événements, changent d'opinion. Nous estimons, à tort ou à raison, que la législation ouvrière uniquement étayée sur les sables mouvants de l'opinion politique ne saurait offrir la stabilité voulue à l'armature économique qu'il s'agit de dresser pour faire face à l'avenir.⁵⁷

Deux mois plus tard, dans le cadre de la campagne de propagande organisée par les syndicats internationaux de la province, Francq prononce un discours devant les ouvriers de la ville de Québec. Il profite de l'occasion pour présenter sa nouvelle conception de l'action syndicale et du rôle de l'État et pour lancer un avertissement au gouvernement Duplessis:

Nous sommes favorables à l'extension de conventions collectives de travail librement consenties entre les deux seules parties intéressées — l'employeur et l'employé — mais nous ne voulons pas qu'un ministre du Travail, un premier ministre ou même le lieutenant-gouverneur-en-conseil s'arrogent le droit de les modifier et de décider en notre lieu et place quel sera notre salaire ou comment seront nos conditions de travail ou quelles devront être nos relations avec l'industrie, *nous entendons rester les maîtres de notre destinée* [...].

[...] qu'il me suffise d'ajouter que les unions ouvrières internationales — tout comme les autres d'ailleurs — estiment que le rôle de l'État doit uniquement se confiner à faciliter les rapprochements et les accords entre le Capital et le Travail et non pas de s'intégrer dans une foule de choses pour lesquelles il n'a ni la compétence voulue, ni l'outillage nécessaire; en langage populaire, je dirais: "qu'il se mêle de ses affaires, il en aura plein les mains".⁵⁸

L'arrivée au pouvoir d'un parti politique avec lequel il a peu d'affinités, la menace que représente ce nouveau gouvernement pour les acquis du mouvement ouvrier et l'existence même des associations ouvrières, expliquent la volte-face de Francq. Ainsi, à partir de 1937, il mène une campagne soutenue contre toute forme d'intervention gouvernementale dans les relations de travail, arguant qu'il revient aux syndicats de négocier les conditions de travail

⁵⁷ *Ibid.*, 4 septembre 1937, 4.

⁵⁸ *Ibid.*, 13 novembre 1937, 5. Ce discours est également reproduit dans *The Canadian Congress Journal* (novembre 1937, 36-37) de même que dans *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières (7 décembre 1937, 2) où Francq devait se rendre pour faire un discours dans le cadre de la campagne de propagande des «internationaux».

de leurs membres⁵⁹. Par ailleurs, avec le retour des libéraux au pouvoir en 1939, Francq revient à des positions plus favorables envers l'intervention étatique. Ainsi, il appuie la loi des différends entre les services publics et leurs salariés («bill» 2) qui prévoit l'arbitrage obligatoire et l'interdiction du droit de grève dans les services publics et il supporte la Loi des relations ouvrières («bill» 3), l'équivalent québécois de la loi Wagner, qui oblige dorénavant les employeurs à négocier de «bonne foi» avec les représentants syndicaux⁶⁰.

Dans les années 1940, Francq occupe de nouveau durant quelques années le poste de secrétaire-trésorier de la FPTQ après son départ volontaire de la Commission du salaire minimum en 1944. Comme c'était le cas pendant la décennie précédente, il est confronté à quelques reprises au gouvernement de Maurice Duplessis qui s'est fait réélire en 1944. Cette fois, Francq critique surtout la défense de l'autonomie provinciale, une politique qui nuit considérablement à l'amélioration de la législation ouvrière et sociale en bloquant l'adoption de programmes sociaux (comme l'assurance-chômage) au Québec⁶¹.

⁵⁹ Voir, par exemple, l'article important qu'il signe lors de la Fête du travail de 1938 intitulé: «Contrôle d'État ou force économique. — Lequel?» où Francq en vient même à craindre l'intervention de l'État dans le champ des politiques sociales: «[...] j'estime que c'est non seulement une utopie mais une grave erreur économique que de chercher à faire de l'État le père nourricier de tous les citoyens; c'est peut-être très attrayant pour les timorés et les faibles, mais ce n'est pas de nature à développer la responsabilité sociale de chaque citoyen. Si cette tendance se continue, on peut se demander si dans le règlement des questions de salaires, de conditions de travail, etc., le gouvernement ou les organismes créés par lui ne finiront pas par se substituer aux unions ouvrières. A force d'empiéter sur le terrain économique, l'État s'achemine vers un corporatisme qui n'a pas sa place dans un pays démocratique. C'est là le point noir à l'horizon — tout particulièrement dans le Québec — et c'est contre cette tendance qu'il s'agit de réagir sans tarder» (*Le Monde ouvrier*, 3 septembre 1938, 3). Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 9 mars 1938, 5; 20 mai 1939, 4; 3 juin 1939, 5; 7 octobre 1939, 5; 30 août 1941, 3; 10 novembre 1945, 1; 17 avril 1948, 1; *The Canadian Congress Journal*, avril 1939, 37-39.

⁶⁰ *Le Monde ouvrier*, 5 février 1944, 1; 12 février 1944, 1; 19 février 1944, 1; Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 250-253. Soutenue par la FPTQ et la CTCC, la loi est toutefois vivement condamnée par le CMTM et le Conseil du travail de Montréal (CCT) qui considèrent qu'elle restreint le droit de grève et prépare l'incorporation obligatoire des syndicats puisqu'elle exige que les syndicats soient accrédités par la nouvelle Commission des relations ouvrières (CRO) (Louis Bolduc, *Genèse de la Loi des relations ouvrières de 1944*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1997, 114-115).

⁶¹ *Le Monde ouvrier*, 10 février 1945, 1; 10 juillet 1948, 1.

8.3. Le gouvernement Godbout ou la réalisation des aspirations du mouvement ouvrier

I considered it is the duty of Organized Labor to fight Duplessis and his supporters to the bitter end [...].

Lettre de Gustave Francq à Tom Moore, 5 octobre 1939
(Correspondance, Fonds FPTQ)

Comme nous l'avons vu au chapitre 7, Francq mène une campagne active en faveur des libéraux lors de l'élection de 1939⁶². Comme il le laisse entendre dans une lettre qu'il fait parvenir à Adélar Godbout ainsi qu'à plusieurs candidats libéraux quelques semaines avant le scrutin, il compte mettre son journal au service des libéraux:

Nous avons commencé, dans *Le Monde Ouvrier*, à donner des directives aux ouvriers syndiqués de cette province quant à l'attitude qu'ils doivent prendre dans les circonstances et nous entendons, mes amis et moi, soutenir nos amis et combattre nos ennemis dans la mesure où cela nous sera possible. Étant donné par ailleurs que nous n'avons eu, jusqu'ici, qu'à nous plaindre de la législation ouvrière de votre successeur, le devoir des ouvriers de cette province me semble, dès lors, tout tracé.⁶³

Dans *Le Monde ouvrier*, Francq prend ouvertement position pour les libéraux, dénigrant systématiquement les politiques adoptées par le régime duplessiste, ce gouvernement «despote» et «autoritaire» qui est «l'ennemi juré des unions internationales»⁶⁴: «[...] nous devons nous opposer, par nos votes, aux législateurs provinciaux qui, depuis trois années, ont fait fi de nos légitimes revendications dans le domaine de la législation ouvrière»⁶⁵. Le journal se porte particulièrement à la défense de la candidature de Raoul Trépanier, l'ancien président de la FPTQ, qui se présente sous la bannière libérale dans le comté ouvrier de Sainte-Marie

⁶² Voir la section 7.4.4. du chapitre 7.

⁶³ Lettre de Gustave Francq à Adélar Godbout, 6 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ, dans Leblanc, *Political Pilgrimage ...*, 1.

⁶⁴ *Le Monde ouvrier*, 22 octobre 1938, 1.

⁶⁵ *Ibid.*, 14 octobre 1939, 1. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 23 mars 1938, 5; 5 août 1939, 4.

à Montréal⁶⁶.

La réplique de Duplessis à la campagne de Francq et de son journal ne se fait pas attendre. En plein cœur de la campagne électorale au mois d'octobre 1939, le procureur général fait valoir l'article 12 de la loi du cadenas pour faire saisir 1 500 copies du *Monde ouvrier* à Trois-Rivières⁶⁷. Loin de constituer de la documentation visant à propager le communisme ou le bolchévisme, les numéros saisis contenaient surtout des textes dénonçant la politique antiouvrière du gouvernement Duplessis⁶⁸. Compte tenu des positions anticommunistes notoires de Francq, cette saisie constitue un exemple d'abus commis en vertu de la loi du cadenas.

Le résultat du scrutin du 25 octobre, qui porte les libéraux au pouvoir, apparaît donc comme une douce vengeance aux yeux de Francq, qui doit à Duplessis son renvoi de la Commission du salaire minimum des femmes en 1937. Le lendemain des élections, il écrit à ses amis libéraux pour les féliciter de leur victoire. La missive qu'il fait parvenir à Athanase David démontre sa confiance dans les libéraux: «Maintenant que [le] cauchemar duplessiste est enfin remisé au casier des mauvais souvenirs, j'ai tout lieu de croire que nous pouvons respirer dans une ambiance plus libérale, selon tous les sens du terme, et que cette province va reprendre sa marche en avant si malencontreusement interrompue depuis plus de trois années»⁶⁹. En décembre 1939, une semaine après avoir été nommé vice-président de l'Office des salaires raisonnables par le nouveau gouvernement libéral d'Adélard Godbout, il trace le bilan de son oppositon au régime duplessiste dans les pages du *Monde ouvrier*. Il prend bien

⁶⁶ *Ibid.*, 21 octobre 1939, 1.

⁶⁷ L'article 12 de la loi se lit comme suit: «Il est illégal d'imprimer, de publier de quelque façon que ce soit ou de distribuer dans la province un journal, une revue, un pamphlet, une circulaire, un document ou un écrit quelconque propageant ou tendant à propager le communisme ou le bolchevisme» (Laurin, «Communisme et liberté d'expression au Québec ...», 117).

⁶⁸ Lettre de Gus. Francq à Tom Moore, 19 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

⁶⁹ Lettre de Gustave Francq à Athanase David, 26 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

soin d'aborder uniquement la politique antiouvrière de Duplessis et d'occulter les liens qui le rattachent aux libéraux:

J'ai combattu âprement, je l'avoue, le régime Duplessis, non pas parce que son administration s'inspirait d'une idéologie politique bleue, nazionale [sic], conservatrice, démagogique ou autre, mais simplement et exclusivement parce que son attitude en matière de législation ouvrière a toujours été, que je sache, marquée au coin du plus profond mépris pour la classe ouvrière en général et le Travail Organisé en particulier. Je n'ai pas eu d'autre raison pour le combattre et je n'en aurais pas d'autres si un scrutin populaire éventuel le ramenait au pouvoir.⁷⁰

En janvier 1940, la direction de la FPTQ rencontre le gouvernement Godbout pour lui faire part de ses principales revendications. Francq est présent à titre de secrétaire-trésorier de la Fédération même s'il occupe maintenant la vice-présidence de l'Office des salaires raisonnables. Selon le compte rendu du journaliste du *Devoir*, les dirigeants syndicaux ont démontré beaucoup de satisfaction à l'égard du changement de régime. En ce sens, l'intervention de Francq s'inscrit parfaitement dans le cadre de ces réjouissances: «M. Francq déclara que les neuf dixièmes, sinon 99 p.c. des membres des unions internationales sont en communion d'idées avec le nouveau gouvernement. Nous avons été tellement harcelés par l'ancien régime, dit-il, que ça ne pouvait durer. Nous avons aujourd'hui un gouvernement qui va nous comprendre. Nous ne nous attendons pas à ce que vous nous accordiez cent pour cent de nos demandes, mais nous posons des jalons pour l'avenir»⁷¹.

De 1939 à 1944, les syndicats internationaux entretiennent en général de bonnes relations avec le gouvernement Godbout. L'annulation des lois 19 et 20 et l'adoption de mesures comme la Loi du salaire minimum (1940), la création d'un Conseil supérieur du travail (1940), l'octroi du droit de vote aux femmes (1940), l'adoption d'un amendement constitutionnel permettant l'établissement du régime d'assurance-chômage (1940), la loi sur la fréquentation scolaire (1944), la création d'Hydro-Québec (1944) et la Loi des relations

⁷⁰ *Le Monde ouvrier*, 2 décembre 1939, 1.

⁷¹ *Le Devoir*, 24 janvier 1940, 7.

ouvrières (1944) sont de nature à plaire aux syndicats internationaux et à la FPTQ⁷². Durant cette période de cinq ans, Francq intervient très peu tant sur la scène syndicale que dans les pages du *Monde ouvrier*. Souvent malade dans les années 1940, il consacre ses efforts à la bonne marche de son imprimerie de même qu'à son poste de vice-président de la Commission du salaire minimum.

Francq sort de son mutisme à l'été 1944 lors de la campagne électorale qui oppose de nouveau les libéraux de Godbout à Duplessis. Une fois encore, il se prononce en faveur du Parti libéral, un parti qui constitue un «[...] juste milieu entre les ultramontains de droite et les extrémistes de gauche»⁷³. Pour Francq, les «extrémistes de gauche» sont les candidats du *Cooperative Commonwealth Federation* (CCF) et les communistes qui se présentent sous la bannière du Parti ouvrier progressiste. Dans ses éditoriaux, il assimile le programme du CCF au socialisme. L'année précédente, il critiquait sévèrement la décision du Congrès canadien du travail (CCT) d'appuyer le CCF et d'inciter ses syndicats à s'y affilier: «Le C.C.F. ne répond pas aux aspirations, ni aux désirs de la classe ouvrière du Québec; le C.C.F. est tout simplement le parti socialiste du Canada sous un nom d'emprunt»⁷⁴. Il faut attendre les élections de 1948 pour voir Francq changer d'avis et admettre qu'il a un «faible» pour les idées que ce parti met de l'avant⁷⁵.

Par ailleurs, son opinion ne changera jamais en ce qui concerne le Parti communiste du Canada. Depuis la publication de sa brochure *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel?*, en 1919, il voue une hostilité notoire aux communistes. Dans les années 1920, il accusait ouvertement les membres du *Workers' Party* d'être directement responsables de l'échec du

⁷² Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, ..., 259.

⁷³ *Le Monde ouvrier*, 5 août 1944, 1.

⁷⁴ *Ibid.*, 18 septembre 1943, 1-4. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 5 février 1944, 1; 5 août 1944, 1; 21 octobre 1944, 1; 9 juin 1945, 1-4.

⁷⁵ *Ibid.*, 10 juillet 1948, 1; 17 juillet 1948, 1.

Parti ouvrier⁷⁶. En 1938, il parle même de «contamination» lorsqu'il traite du militantisme communiste⁷⁷. Enfin, en 1945, il dénigre l'électorat du comté ouvrier de Cartier qui a réélu Fred Rose du Parti ouvrier-progressiste pour un deuxième mandat: «Les communistes devront se contenter de leur membre solitaire, Fred Rose, réélu dans Cartier. Il est bon de dire que, dans cette division, il y a 18,000 électeurs israélites et 16,000 autres. Sans commentaire, c'est préférable, cela pourrait nous mener trop loin»⁷⁸. Rose, qui obtient une majorité de plus de 1 500 voix, est le seul député communiste du Québec à avoir siégé à Ottawa⁷⁹.

Il s'oppose aux «ultramontains de droite», c'est-à-dire aux partisans du Bloc populaire et des groupes nationalistes. Défendant des idéaux fort différents, les syndicalistes internationaux et les nationalistes québécois n'ont jamais fait bon ménage. Dès les années 1910, les nationalistes de Bourassa reprochaient aux «internationaux» leur neutralité religieuse et leur ancrage nord-américain. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'appui des nationalistes ira donc d'emblée aux syndicats catholiques. Dans les années 1930, Francq dénonce les mouvements nationalistes de droite qui remettent en cause les bases du système capitaliste (dans la foulée de la crise économique des années 1930) et qui prennent position en faveur de la séparation du Québec: «[...] malgré toutes les déclarations enthousiastes de ceux qui ne rêvent que de séparatisme et corporatisme, le fait brutal est là, nous, ouvriers de langue française, ne formons qu'une minorité sur le sol canadien [...]»⁸⁰. Au sectarisme de ces groupes, Francq oppose plutôt un message d'ouverture et de solidarité:

⁷⁶ *Ibid.*, 14 novembre 1925, 1.

⁷⁷ *Ibid.*, 12 février 1938, 4; 3 septembre 1938, 3.

⁷⁸ *Ibid.*, 16 juin 1945, 1. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 20 mai 1944, 1; 9 juin 1945, 1.

⁷⁹ Marcel Fournier, «Fred Rose. Notes pour une biographie», dans Robert Comeau et Bernard Dionne (dir.), *Le droit de se taire. Histoire des communistes au Québec, de la Première Guerre mondiale à la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1989, 278-279.

⁸⁰ *Le Monde ouvrier*, 13 novembre 1937, 4. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 18 novembre 1933, 1; 29 octobre 1938, 5; 25 février 1939, 1.

Nous, ouvriers, n'avons-nous pas les mêmes devoirs et les mêmes obligations envers notre pays, notre famille et nous-mêmes; ne sommes-nous pas exposés à travailler un jour ou l'autre avec des ouvriers qui ne partagent pas les mêmes idées philosophiques ou ne parlent pas la même langue que nous, si les hasards de la vie et les destins de la Providence ont voulu que nous soyons citoyens d'un pays habité par des races diverses faut-il que nous nous confinions dans un isolement farouche et fassions bande à part; [...] si nous sommes appelés à vivre ensemble, à travailler ensemble à faire les mêmes luttes pour obtenir des salaires équitables et des conditions de travail plus humaines et plus en rapport avec les progrès de la science et les développements du génie humain, pourquoi ne ferions-nous pas partie de la même organisation ouvrière, pourquoi ne serions-nous pas tous des frères de travail.⁸¹

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, il plaide pour une participation canadienne au conflit et un appui total du mouvement syndical aux politiques gouvernementales⁸². Après avoir été récompensé une première fois par le gouvernement belge au lendemain de la Première Guerre, il reçoit de nouveau cet honneur, mais de la part de son propre pays cette fois. Ainsi, le 1er juillet 1946, le gouvernement canadien l'ordonne *Member of the Civil Division of the Most Excellent Order of the British Empire* (MBE) en reconnaissance de son appui à l'effort de guerre⁸³. Très fier de ce titre, il utilisera souvent le sigle MBE à la suite de sa signature dans les pages du *Monde ouvrier* et dans sa correspondance.

Ainsi, dans les années 1940, il se positionne vigoureusement contre le Bloc populaire, un parti «d'opportunistes» qui mérite de disparaître de la scène politique:

Le Travail Organisé doit y être farouchement opposé, car son programme est tout l'opposé des revendications ouvrières. On pourrait l'intituler le parti des “fils à papa” et des utopistes politiques. Il réclame, entre autres, l'autonomie provinciale pleine et entière et un régime corporatif qui, comme on le sait, supprimera fatalement les libertés démocratiques et les libertés d'entreprises. Il préconise la séparation du Québec d'avec les autres provinces et ne rêve que d'une république laurentienne, que les “serre-la-

⁸¹ *Ibid.*, 13 novembre 1937, 4.

⁸² *Proceedings of TLCC*, 1939, 97; *Le Monde ouvrier*, 7 octobre 1939, 5

⁸³ *Proceedings of TLCC*, 1946, 158. Au Canada, 1 190 personnes auraient reçu une telle récompense. Parmi les dirigeants syndicaux associés au CMTC, 14 ont reçu cette distinction, trois d'entre eux proviennent du Québec: Francq, J.-A. D'Aoust, vice-président du CMTC et membre du *National War Services Funds Advisory Board*, et Arthur Martel de la FUCMA.

poigne” administreront et dirigeront fatalement vers la déchéance politique et sociale.⁸⁴

Pour Francq, la défense des intérêts des Canadiens français ne passe pas par un repli sur le Québec et la défense de l’autonomie provinciale, mais plutôt par une intervention accrue du gouvernement fédéral dans les affaires sociales des provinces. À l’instar des dirigeants du CMTC et des syndicalistes internationaux québécois, il croit que les ouvriers du Québec ont tout à gagner en obtenant une uniformisation de la législation ouvrière à travers l’ensemble canadien⁸⁵. De plus, selon lui, le gouvernement fédéral est plus apte que ses homologues provinciaux à gérer de vastes programmes sociaux qui formeront le filet de sécurité sociale de la société canadienne. «[U]n jour viendra où toute notre législation sociale sera du domaine fédéral» d’espérer Francq en 1946⁸⁶.

8.4. Le syndicalisme industriel: le cas du CIO

Comme nous l’avons déjà vu aux chapitres 3 et 7, Francq s’oppose, depuis le début du siècle, à l’organisation des travailleurs sur une base industrielle. Jusque dans les années 1930, il croit que l’organisation syndicale sur la base des syndicats de métiers demeure le meilleur moyen d’obtenir un rapport de force efficace vis-à-vis de l’employeur. La bataille qu’il livre à la *One Big Union* (OBU) au lendemain de la Première Guerre mondiale s’explique en partie par son rejet du syndicalisme industriel. Devant le déclin de l’OBU et de ses syndicats affiliés au moment de la récession économique de 1921-1923, il mentionne qu’il est dans «l’ordre naturel» des choses que cette centrale disparaisse «car une union ouvrière n’est stable que si elle est le fruit d’efforts incessants, d’une volonté opiniâtre et d’une détermination inflexible de maintenir des conditions de travail et un salaire en proportion avec le développement de

⁸⁴ *Le Monde ouvrier*, 5 août 1944, 1.

⁸⁵ Nous avons déjà abordé cette question dans la section 7.1. du chapitre 7.

⁸⁶ *Le Monde ouvrier*, mai 1946, 3.

l'industrie ou du métier»⁸⁷. En ce sens, même s'il reconnaît que le syndicalisme évolue lentement vers l'organisation industrielle des travailleurs, il rappelle que les syndicats de métiers sont les seuls, d'une part, à présenter les garanties de stabilité nécessaire pour inspirer confiance aux employeurs et, d'autre part, à négocier des conventions collectives avantageuses pour leurs membres⁸⁸.

Au milieu des années 1930, il admet que la situation industrielle se transforme progressivement au désavantage des ouvriers de métiers. En effet, la multiplication des industries de production de masse qui emploient des centaines, sinon des milliers de travailleurs dans certains secteurs industriels (automobile, caoutchouc, aciéries, radio et électricité, avionneries, etc.), modifient le paysage industriel nord-américain⁸⁹. Ces entreprises mettent de l'avant des méthodes de travail visant à fragmenter les tâches et à multiplier le travail à la chaîne. Cette division poussée du travail entraîne donc une déqualification des ouvriers de métiers qui perdent beaucoup d'importance au moment de la réorganisation du travail au profit des ouvriers semi-qualifiés que Franco qualifient d'ailleurs de «spécialistes».

En novembre 1935, le président des *United Mine Workers of America* (UMWA), John L. Lewis, et sept autres dirigeants de syndicats internationaux affiliés à la FAT, fondent le *Committee for Industrial Organization* (CIO) dans le but de promouvoir la syndicalisation des ouvriers employés dans ces industries de masse. Même si Lewis remet sa démission à titre de vice-président de la FAT le 23 novembre 1935, les autres dirigeants du CIO ne veulent pas quitter la Fédération. On précise d'ailleurs dans la plate-forme politique que les nouveaux syndiqués seront affiliés à la FAT: «It is the purpose of the Committee to encourage and promote organization of the workers in the mass production and unorganized industries of

⁸⁷ *Ibid.*, 9 juin 1923, 1. Voir aussi: *Le Monde ouvrier*, 23 février 1924, 1

⁸⁸ *Ibid.*, 15 novembre 1924, 1.

⁸⁹ Sur le développement du syndicalisme industriel à Montréal, on consultera: Terry Copp, «The Rise of Industrial Unions in Montréal 1935-1945», *Relations industrielles*, 37, 4 (1982), 843-875.

the nation and affiliation with the American Federation of Labor»⁹⁰.

Deux mois plus tard, lorsque le Comité exécutif de la FAT accuse le CIO de concurrencer la Fédération par son recrutement syndical, Francq prend position pour le CIO admettant que «tout change et se transforme dans le monde: à des problèmes nouveaux il faut des solutions nouvelles»⁹¹. Selon lui, le développement de la grande industrie et du «machinisme» justifie la nécessité de syndiquer cette catégorie grandissante d'ouvriers que sont les «spécialistes»: «Le but ultime est d'organiser les inorganisés, non pas dans des unions de métier où ils seront dispersés et isolés les uns des autres, mais dans de vastes organisations industrielles où tous ceux qui travaillent dans la même industrie [...] auront le même contrat collectif, jouiront des mêmes avantages et présenteront un front uni au patronat»⁹². La position de Francq s'explique peut-être aussi par le fait que le président de l'*International Typographical Union* (ITU), Charles P. Howard, fait partie du groupe des huit fondateurs du CIO et qu'il est un partisan de l'affiliation des syndicats industriels à la FAT⁹³. Craignant les foudres des partisans du syndicalisme de métiers, Francq prend soin de préciser qu'il parle uniquement en son nom:

Sans engager en quoi que ce soit la responsabilité du Travail Organisé de Montréal, nous n'avons aucune hésitation à dire que *Le Monde Ouvrier* est d'ores et déjà acquis au mouvement de propagation de l'unionisme industriel parce que nous sommes fermement convaincus qu'il s'impose, qu'il est le progrès, la marche en avant, qu'il permettra l'organisation de milliers de travailleurs, les rendra plus solidaires les uns des autres, qu'il facilitera la mise en vigueur de contrats collectifs de travail non pas à salaires réduits ou à des salaires de conciliation, mais à de véritables salaires d'union.⁹⁴

⁹⁰ Irving Bernstein, *The Turbulent Years: A History of the American Worker, 1933-1941*, Boston, H. Mifflin, 1970, 401.

⁹¹ *Le Monde ouvrier*, 25 janvier 1936, 1.

⁹² *Idem*.

⁹³ Robert H. Zieger, *The CIO 1935-1955*, North Carolina, Chapel Hill/The University of North Carolina Press, 1995, 23-26.

⁹⁴ *Le Monde ouvrier*, 25 janvier 1936, 1.

À la fin de l'été 1936, la direction de la FAT estime que le CIO est une organisation rivale et demande sa dissolution dans un délai de 30 jours sinon elle suspendra les syndicats qui le composent. Dans *Le Monde ouvrier*, Francq prend de nouveau position en faveur des rebelles menés par Lewis arguant que le Comité exécutif de la FAT «a outrepassé ses pouvoirs et a manqué de tact et de jugement»⁹⁵. Pour venir à bout du conflit, il propose la médiation par tribunal d'arbitrage composé exclusivement de syndicalistes. Ainsi, malgré la suspension du CIO en septembre 1936 et l'expulsion des dix syndicats affiliés au CIO lors du congrès annuel de la FAT en novembre de la même année⁹⁶, Francq maintient sa position d'appui au syndicalisme industriel et plaide à plusieurs reprises en faveur d'une réconciliation entre la FAT et le CIO⁹⁷. À cet égard, il suit la position du CMTC qui se montre peu enclin à se défaire des syndicats canadiens affiliés au CIO et qui préfère la médiation et le regroupement des forces syndicales à la confrontation et à la division⁹⁸. Par ailleurs, si Francq défend le syndicalisme industriel, il lui arrive aussi de critiquer les méthodes utilisées par le CIO pour parvenir à ses fins lors de certaines grèves⁹⁹.

Malgré la bonne volonté des syndicalistes canadiens du CMTC, le divorce se produit le 14 novembre 1938 lors du premier congrès du CIO à Pittsburgh, au moment où le *Committee for Industrial Organization* devient officiellement le *Congress of Industrial Organizations* (CIO), une centrale syndicale rivale de la FAT. La naissance d'une nouvelle centrale provoque une rupture dans la pensée et le discours de Francq, qui hésite dorénavant à appuyer le CIO: «Il est hors de doute que la situation est plus compliquée qu'elle ne l'était [...] par suite de l'attitude prise par Lewis d'établir son organisation sur une base permanente en opposition directe avec la Fédération, cela en fait une organisation rivale et comme telle

⁹⁵ *Ibid.*, 8 août 1936, 1.

⁹⁶ Bernstein, *The Turbulent Years ...*, 421-423.

⁹⁷ *Proceedings of TLCC*, 1937, 176; *Le Monde ouvrier*, 15 octobre 1938, 1.

⁹⁸ Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois, ...*, 160-161.

⁹⁹ *Le Monde ouvrier*, 13 novembre 1937, 5.

il devient bien difficile de maintenir l'unité dans les rangs et de continuer à accepter les corps affiliés au C.I.O. dans les rangs du Congrès des Métiers et du Travail du Canada»¹⁰⁰. Trois mois après la fondation du CIO, la direction du CMTC décide de suspendre les syndicats canadiens affiliés au CIO qui représentent plus de 20 000 membres. Arguant que le CIO a fermé la porte à la négociation en devenant une organisation rivale de la FAT et qu'il est donc responsable de la situation, Francq endosse totalement la décision du comité exécutif du CMTC, une décision qui s'imposait, selon lui¹⁰¹.

En septembre 1939, lorsque les délégués au congrès du CMTC doivent se prononcer sur la décision de l'exécutif de suspendre les syndicats affiliés au CIO, Francq leur rappelle que c'est leur «devoir» d'appuyer la direction du Congrès: «[...] he [Francq] deplored the division in the ranks of organized labor as much as any delegate present, but under the circumstances the only position to take was to endorse the action of the Executive Council in the matter»¹⁰². Dans une lettre qu'il fait parvenir à William Green, le président de la FAT, quelques jours plus tard, il se vante d'avoir rédigé (à titre de secrétaire du comité des résolutions) la résolution qui a mené à l'expulsion du CIO du Congrès: «[...] without boosting myself in any way I may say that I had something to do with the framing of the resolution dealing with the C.I.O.»¹⁰³.

Ainsi, à partir de la création du CIO en novembre 1938, Francq change totalement d'opinion et se rallie aux partisans de la FAT et du syndicalisme de métiers. À partir de ce moment, il dénigre systématiquement les syndicats affiliés au CCT et au CIO dans les pages de son journal. Il les accuse, entre autres, de favoriser la violence pour parvenir à leurs fins¹⁰⁴.

¹⁰⁰ *Ibid.*, 10 décembre 1938, 1.

¹⁰¹ *Ibid.*, 28 janvier 1939, 5.

¹⁰² *Proceedings of TLCC*, 1939, 150.

¹⁰³ Lettre de Gustave Francq à William Green, 5 octobre 1939, Correspondance, Fonds FPTQ.

¹⁰⁴ *Le Monde ouvrier*, 10 avril 1943, 1; 7 août 1943, 1; 13 avril 1946, 2.

Au CMTC, il se dresse contre ceux qui tentent de réconcilier les deux centrales, en s'opposant à la tenue d'une conférence conjointe visant à régler certains problèmes de juridiction¹⁰⁵. En se positionnant contre le CIO, il rectifie également le tir en ce qui touche l'organisation des travailleurs sur une base industrielle:

La classe ouvrière doit s'organiser, tout le monde l'admet, mais sous quelle forme d'organisation? C'est là que les opinions se divisent, les uns voudraient d'une organisation strictement nationale à base plus ou moins confessionnelle, d'autres veulent les organiser industriellement, méconnaître les besoins particuliers et professionnels des différents groupements et les mettre dans un grand tout, ou autrement prendre les salariés d'une usine, d'un établissement industriel ou commercial, et les incorporer dans une seule et unique union; enfin il y a ceux qui s'en tiennent au syndicalisme de métiers, de n'admettre dans une union que les ouvriers d'un même métier, ceux qui ont des besoins communs et partant savent exactement ce qu'ils veulent et où ils vont, ce que leur métier ou profession peut leur donner et comment s'y prendre pour l'obtenir. [...]

Je ne suis pas prêt à dire que chacune de ces trois formes d'organisations n'a pas son mérite particulier, on peut invoquer de multiples raisons en leur faveur, question de milieu, de tempérament, et que sais-je encore, mais en dépit de cela, personnellement, je reste convaincu que c'est la Fédération américaine du Travail qui offre le plus de garanties de stabilité, qui peut le mieux protéger les ouvriers du Québec et a donné le plus de preuves à l'appui de ce qu'elle peut faire.¹⁰⁶

En définitive, l'appui formel de Francq au CIO et au syndicalisme industriel n'aura duré que quelques années, de 1936 à la fondation officielle du CIO en novembre 1938. Cet appui temporaire constitue donc une parenthèse dans la carrière syndicale de Francq qui se fait depuis près de 50 ans le défenseur inconditionnel du syndicalisme de métiers et de la direction de la FAT.

¹⁰⁵ *Proceedings of TLCC*, 1942, 205-206.

¹⁰⁶ *Le Monde ouvrier*, novembre 1946, 1.

Conclusion

Francq a donc joué un rôle important dans la mise sur pied de la FPTQ. Responsable du secrétariat permanent à titre de secrétaire-trésorier de l'organisme, il veille à l'administration quotidienne de la Fédération (correspondance avec les syndicats, collecte de la taxe per capita, etc.), mais aussi à l'élaboration des positions idéologiques de la FPTQ. Au congrès de fondation à l'été 1938, par exemple, il s'oppose farouchement à toute forme d'action politique de la part de la nouvelle Fédération. À ses yeux, la Fédération doit se contenter de protéger les intérêts de ses membres auprès du gouvernement provincial et de promouvoir la législation ouvrière. Grâce à l'appui de la direction de la Fédération (Trépanier, D'Aoust, Martel), Francq réussit à faire accepter ses positions par l'ensemble des délégués.

Apparue dans le sillage de l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale, la Fédération sert de véhicule pour combattre les lois antiouvrières du gouvernement duplessiste. Grâce à la visibilité que lui offre son journal, Francq ressort comme un des principaux opposants au régime duplessiste parmi les syndicalistes internationaux. Les alliances qu'il fait avec le dirigeant catholique Alfred Charpentier pour contrer les projets de lois 19 et 20 et le «bill Monette» sur la réforme des accidents de travail témoignent de son acharnement à combattre ce gouvernement qu'il assimile à un régime totalitaire et corporatiste menaçant les acquis du mouvement syndical et de la démocratie parlementaire. Dans ce contexte, Francq prend ouvertement position pour les libéraux lors des élections de 1939 et accueille avec soulagement l'élection de Godbout qui, du même coup, lui redonne son poste à la Commission du salaire minimum.

Très malade dans les années 1940 et âgé de 73 ans lors de son retour à la Fédération en 1944, Francq est souvent absent de la scène syndicale. Ayant subi des interventions chirurgicales à plusieurs reprises, il se rend régulièrement en Floride pour prendre du repos, laissant les guides de la Fédération à son petit-fils, Marcel Francq. En ce sens, même s'il occupe officiellement le poste de secrétaire-trésorier de l'organisme durant quelques années

dans les années 1940, sa contribution se limite surtout à la mise sur pied de la Fédération et à son bon fonctionnement pendant les premières années, de 1937 à 1939.

Conclusion

Pendant plus de 40 ans, Gustave Francq aura marqué la scène ouvrière québécoise grâce, en grande partie, aux postes importants qu'il a détenus au cours de sa longue carrière, principalement au Parti ouvrier, au Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), au Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM), et dans la fonction publique à titre de haut fonctionnaire. Pendant cette période, le CMTC et le CMTM le choisissent à plusieurs reprises pour qu'il les représente au sein de commissions gouvernementales majeures (Commission fédérale d'appel du travail, Commission de la charte, Commission des accidents de travail) et à des congrès nord-américains et internationaux (congrès de la Fédération américaine du travail (FAT) en 1913, conférences syndicales et socialistes de Berne en 1919, conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1925, etc.), lui témoignant ainsi leur confiance. De plus, les nombreux combats menés par Francq depuis le tournant du siècle, la diversité de ses champs d'intérêt, ainsi que la visibilité considérable que lui a assurée la publication d'un journal hebdomadaire, font de lui une figure marquante du syndicalisme québécois.

Afin de prendre en considération les nombreuses facettes du personnage, nous avons analysé la carrière de Francq sous trois angles: l'action syndicale, l'action sociale et l'action politique. Fervent défenseur du syndicalisme d'affaires, Francq prône l'organisation des travailleurs sur la base des syndicats de métiers et s'oppose à la montée du syndicalisme industriel au lendemain de la Première Guerre mondiale et lors de la création du *Congress of Industrial Organizations* (CIO) en 1938. Grâce à leur haut niveau de qualification, les ouvriers de métiers détiennent un fort pouvoir de négociation: ils sont difficilement remplaçables sur le lieu du travail. Ce pouvoir leur permet d'être les premiers à organiser des syndicats solides et à négocier de bons contrats de travail. C'est pourquoi Francq croit aux vertus de ce type de syndicalisme surtout dans un milieu social qui est encore très hostile à l'organisation des travailleurs en syndicats.

Tout au long de sa carrière, il se porte à la défense des syndicats internationaux, que ce soit devant la montée des syndicats catholiques et de la *One Big Union* (OBU) au tournant des années 1920, ou encore, devant le gouvernement duplessiste grâce à la création de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) en 1938. Croyant fermement au respect des lois en général et au respect des contrats de travail librement consentis entre un employeur et ses employés en particulier, il s'oppose farouchement à certaines méthodes déployées par les promoteurs du syndicalisme industriel, tel le recours à la grève générale. Dans un même ordre d'idées, il reconnaît la légitimité du système capitaliste, favorise les relations harmonieuses entre le Capital et le Travail, et témoigne d'une grande confiance dans l'État comme arbitre des relations de travail sous les différents gouvernements libéraux. Il participe ainsi à plusieurs conseils d'arbitrage créés en vertu de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels (loi Lemieux de 1907) et représente le CMTC à la Commission d'appel du travail mise sur pied par le gouvernement Borden en 1918. D'autre part, il reproche aux promoteurs du syndicalisme catholique d'associer les questions religieuses aux questions économiques. Défendant une vision libérale de la société, Francq s'oppose à l'intervention du clergé dans la vie publique. Pour lui, la religion est une affaire personnelle qui relève strictement du domaine privé. Ainsi, le rôle d'un syndicat consiste à veiller à améliorer la condition matérielle des ouvriers, tandis que le clergé doit se consacrer au bien-être spirituel de ces derniers. Dans ces conditions, la syndicalisation des travailleurs selon leur appartenance religieuse lui apparaît comme une aberration. Enfin, deux autres raisons peuvent expliquer son refus de cautionner les syndicats catholiques: ils sont en concurrence directe avec les syndicats internationaux, et ils négocient, à son avis, des conditions de travail (salaires et heures de travail) à rabais pour leurs membres.

Contrairement à sa conception élitiste de l'action syndicale, qui est axée sur l'organisation d'un groupe restreint de travailleurs, sur le plan social, Francq mène plusieurs combats depuis le début du siècle pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la classe ouvrière. Croyant à l'implication de l'État dans le champ des politiques sociales, il mène la lutte pour la mise sur pied de diverses mesures progressistes comme la réforme du

système scolaire québécois (éducation gratuite et obligatoire, uniformisation des manuels scolaires, fusion des commissions scolaires à Montréal, etc.), l'implantation de coopératives de consommation et de production, la démocratisation de l'administration municipale (représentation proportionnelle, abolition de la qualification foncière, droit de vote des femmes, etc.), la nationalisation et la municipalisation des entreprises de services publics et l'amélioration de la législation ouvrière. Il est influencé par certains écrivains utopiques (Bellamy) et par certaines idéologies se développant en Europe à la même époque comme le radicalisme français.

En ce qui concerne la législation ouvrière, l'implication de Francq à la Commission des accidents de travail, par exemple, fait ressortir l'acharnement avec lequel il défend les droits des travailleurs ainsi que sa vision du rôle social de l'État. Francq, qui fait de cette revendication un de ses thèmes de prédilection depuis le début du siècle, est considéré dans les années 1920 comme un véritable spécialiste de la question. Selon lui, un système de compensation équitable doit reconnaître le principe de la responsabilité des employeurs et manifester un engagement substantiel de l'État par la fixation d'un système d'assurance obligatoire administré par une commission gouvernementale. Son travail à la Commission s'inscrit donc dans une volonté plus large d'obtenir une participation directe de l'État dans l'élaboration des politiques sociales. De plus, il met beaucoup d'énergie à défendre la création d'un vaste système contributoire d'assurances sociales où les coûts seraient supportés par les employeurs, l'État et les travailleurs. À ses yeux, le principe de justice sociale — principe selon lequel les travailleurs, l'État et les employeurs contribuent de manière conjointe à l'avancement des politiques sociales —, doit remplacer le principe de charité privée. Ainsi, à l'instar du CMTC et du CMTM, il réclame depuis le début du siècle la mise en place, par les gouvernements, d'un vaste système de sécurité sociale. À partir de la fin des années 1920, il fait campagne pour l'adoption de mesures sociales qui formeront, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le filet de sécurité sociale de la société canadienne: pensions de vieillesse, assurance-maladie, assurance-chômage, allocations familiales, etc.

La nomination de Francq à la Commission du salaire minimum des femmes, en 1925, et à l'Office des salaires raisonnables, en 1939, nous éclaire sur les liens étroits qu'il entretient avec les dirigeants du Parti libéral à cette époque. Son travail à la Commission et sa critique de la Loi des salaires raisonnables démontrent qu'il considère la législation du salaire minimum comme une mesure particulière. Selon lui, le salaire réel de l'ouvrière et de l'ouvrier doit être obtenu par le biais de l'action syndicale et de la négociation collective. Craignant que des salaires minimums élevés détournent les travailleurs du syndicalisme, il propose que l'État se limite à une intervention supplétive visant surtout à éliminer les abus du système capitaliste. Sous sa gouverne, la Commission fixe donc des échelles de salaires minimums très faibles pour les ouvrières. De plus, très peu d'ouvrières ont profité de la protection des ordonnances de la Commission et, dans bien des cas, le salaire minimum est devenu le salaire réel de l'ouvrière. Le contexte économique difficile marqué par la crise des années 1930, le préjugé favorable du gouvernement Taschereau et de Francq à l'égard du patronat, et la philosophie générale de la Commission qui considère le salaire de la femme comme un salaire d'appoint, ont vraisemblablement consacré le principe de l'inégalité des salaires selon le sexe.

Le troisième axe d'analyse relevait de l'action politique. Principal dirigeant du Parti ouvrier de Montréal de 1906 à 1916, Francq est convaincu qu'il y a de la place sur la scène politique pour un parti dirigé par et pour les ouvriers. Défendant des positions travaillistes, il s'oppose systématiquement aux socialistes et tente, durant ces années, de renforcer le pouvoir et la présence des syndicalistes au Parti ouvrier. Pour Francq, seuls les ouvriers de métiers membres de syndicats affiliés au CMTM sont en mesure d'orienter le Parti. Au niveau idéologique, les travaillistes sont beaucoup plus près de l'aile gauche du Parti libéral, dirigée par Godfroy Langlois, que des socialistes d'Albert Saint-Martin. D'ailleurs, les travaillistes de Francq n'hésitent pas à s'associer à ces premiers au tournant du siècle pour promouvoir certaines mesures comme la réforme du système scolaire québécois, la démocratisation des institutions municipales ou la lutte contre les monopoles de l'électricité et du tramway.

Avec la montée des socialistes au sein du Parti ouvrier à partir de 1917 et la multiplication des défaites des candidatures ouvrières, Francq remet en question son engagement politique et chemine progressivement, de 1916 à 1921, vers une position de conciliation — qui rejoint la politique officielle de la FAT —, tout en se rapprochant du Parti libéral. Or l'évolution politique de Francq n'est pas étrangère à la révolte ouvrière qui secoue le pays au moment de l'après-guerre, ni à la montée des forces de gauche (création de l'OBU et révolution russe de 1917) contre lesquelles il mène un combat acharné.

D'ailleurs, le tournant des années 1920 constitue très certainement une période charnière dans la carrière de Francq. Au moment où la révolte ouvrière bat son plein, il signe une brochure anticommuniste cinglante (*Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel?*), acquiert maison, terrains et édifice commercial pour la *Mercantile Printing*, devient membre du *Board of Trade* et de la Chambre de commerce de Montréal, obtient des contrats d'impression du gouvernement libéral pour son entreprise et se détache progressivement du Parti ouvrier pour se rapprocher des libéraux au pouvoir. Âgé de 50 ans en 1921, c'est également à partir de cette époque que son style de vie bourgeois se cristallise (chauffeur, domestique, voyages). Ainsi, si les années avant la guerre étaient marquées par un certain idéalisme social, dont témoignaient son implication au Parti ouvrier et sa lutte en faveur de la réforme du système scolaire, de la nationalisation des entreprises de services publics ou de l'établissement de coopératives, la période de l'après-guerre livre un Francq plus pragmatique, faisant preuve d'une plus grande souplesse idéologique. Ainsi, son évolution politique du Parti ouvrier vers le Parti libéral, mais surtout son appui formel au CIO de 1936 à 1938 et son rejet total par la suite de cette centrale et du syndicalisme industriel en général — qu'il présentait pourtant comme la voie de l'avenir — témoignent de sa capacité à s'adapter et à modifier ses positions selon les circonstances. En ce qui a trait à la fondation de la FPTQ, par exemple, il change d'avis à deux reprises avant de devenir un des plus farouches partisans de ce projet à partir de 1937. Enfin, son rôle d'homme d'affaires influence fort probablement certaines de ses décisions.

Au cours de la thèse, nous avons relevé à plusieurs reprises les points de divergence et de convergence entre Francq et le leader de la FAT, Samuel Gompers. Porté par l'affirmation de Charles Lipton qui fait de Francq une version québécoise de Gompers¹, nous nous sommes questionné à savoir si Gustave Francq était le produit de la FAT de Gompers. Il ne fait pas de doute que les deux syndicalistes présentent une vision similaire de l'action syndicale. À sa manière, Francq reprend le discours de la FAT et promeut le syndicalisme d'affaires de Samuel Gompers axé sur la syndicalisation des ouvriers de métiers, l'entente et l'harmonie entre le Capital et le Travail, l'acceptation du système capitaliste et le rejet du principe de la lutte des classes. Convaincu qu'une action concertée et répétée auprès des pouvoirs publics peut entraîner une amélioration de la législation ouvrière, il accorde une importance non négligeable à l'action de lobbying des organisations syndicales. Enfin, selon son propre témoignage, il avait beaucoup d'estime pour Gompers, qu'il qualifiait même de «plus grand bienfaiteur de l'humanité» au moment de son décès en 1924². Francq présente donc l'image du syndicaliste pragmatique dans la tradition du syndicalisme d'affaires nord-américain. Au Québec, il est certes l'un des plus importants défenseurs du syndicalisme de métiers et de la FAT de Gompers.

Par contre, il démontre beaucoup plus de confiance dans l'État dans le champ des relations de travail que son homologue américain et que bon nombre de syndicalistes québécois et canadiens, membres des syndicats internationaux. Au CMTC, il est un des seuls à soutenir la loi Lemieux (1907) dans les années 1910 et, dans les années 1920, il se positionne en faveur de l'arbitrage obligatoire et de l'incorporation des syndicats, alors que la direction syndicale du CMTC et du CMTM s'y opposent. Cette même situation se répète en 1934 avec la Loi d'extension juridique des conventions collectives de travail (loi Arcand) que Francq soutient malgré l'opposition des syndicats internationaux québécois. À cet égard, l'intérêt qu'il porte aux questions d'arbitrage et de conciliation pour solutionner les conflits

¹ Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada ...*, 201.

² *Le Monde ouvrier*, 20 décembre 1924, 3.

ouvriers lui permet de se distancier des positions fondamentales du syndicalisme de métiers, telles que défendues par la FAT et par ses représentants canadiens et québécois. Enfin, au niveau politique, Francq se démarque de la politique traditionnelle de la FAT jusqu'au début des années 1920 en croyant à l'action politique ouvrière autonome sur le modèle du Parti travailliste anglais. Par la suite, il fait sienne la politique officielle de la FAT — «aider ses amis et punir ses ennemis» —, ce qui signifie concrètement qu'il appuie les libéraux de Taschereau et de Godbout.

Représentant type d'un courant syndical dominant dans la première partie du XX^e siècle, le syndicalisme de métiers, Francq croit au système capitaliste et à la démocratie parlementaire. Tout au long de sa carrière, il participe à de nombreuses commissions gouvernementales parce qu'il croit sincèrement en la possibilité d'améliorer le système, tant en ce qui concerne les questions plus politiques que la législation ouvrière. Sa participation à des conférences internationales comme celles de Berne, où il défend vigoureusement la participation des ouvriers à la nouvelle Société des nations (SDN) et la création d'une charte internationale du travail, s'inscrit dans cette vision des choses. Réformiste croyant aux vertus du libéralisme, il pense atteindre son objectif par la collaboration et l'harmonie entre le Capital et le Travail. Ainsi, il garde confiance dans les institutions économiques et politiques du pays et il s'oppose à tous ceux qui veulent renverser le système (socialistes, communistes, fascistes). Il ne préconise pas la révolution comme outil de transformation de la société, mais plutôt la réforme progressive du système capitaliste dans le but d'atteindre une distribution plus équitable de la richesse.

Intellectuel du mouvement ouvrier croyant à l'éducation politique et syndicale de la classe ouvrière, Francq défend donc des positions libérales et travaillistes au début du siècle, pour évoluer progressivement vers une position de libéral réformiste au tournant des années 1920. Son appartenance à la franc-maçonnerie, où il joue un rôle non négligeable, témoigne d'ailleurs de sa foi en les principes de laïcité, de liberté et d'égalité. Devant les forces conservatrices de l'époque, sa position en faveur de la séparation de l'Église et de l'État et

son combat pour la réforme du système scolaire québécois lui valent d'ailleurs l'étiquette de «socialiste» et de «radical». En outre, son adhésion au libéralisme peut être définie par les principes suivants: valorisation du régime démocratique et de ses institutions politiques, défense des libertés fondamentales (suffrage universel, liberté de parole et de presse, droit de réunion et d'organisation, égalité des droits, etc.), respect des lois qui régissent le pays, acceptation du système capitaliste, valorisation de la propriété privée et des valeurs matérielles et, enfin, coopération et harmonie entre les classes sociales.

Il apparaît donc clairement que non seulement Francq, mais aussi les syndicats internationaux ont joué un rôle prépondérant au cours de la période à l'étude. Toutefois, malgré leur importance numérique, les études sur les syndicats internationaux demeurent encore fragmentaires. Par l'analyse de la carrière de l'un de leurs principaux dirigeants sur la scène ouvrière québécoise, notre étude s'inscrit donc dans une volonté de redonner aux «internationaux» la place qui leur revient.

Enfin, nos recherches nous amènent à conclure que des études substantielles restent à faire sur d'autres personnages signifiants du syndicalisme québécois. Nous pensons en particulier, pour la période 1900 à 1935, à Louis Guyon, Alphonse Verville, Joseph Ainey, John Thomas Foster, Alfred Charpentier, Thomas Poulin et Joseph Schubert, et, pour la période de l'après-guerre, à Léo Guindon, Laure Gaudreault, Claude Jodoin, Hughette Plamondon, Roméo Mathieu et Romuald Lamoureux. Enfin, s'il ne tombe pas dans le piège hagiographique, s'il n'est pas qu'une suite d'événements visant à ennoblir le personnage, le genre biographique constitue sans conteste un outil pertinent et opératoire pour faire l'histoire du mouvement ouvrier.

Annexe 1

GUSTAVE FRANCO, 1871-1952 Chronologie

- 1822 (20 octobre): Naissance de Benoît Francq à Schendelbeke, fils de Vincent Joseph Francq et Berlinde Desmet.
- 1840 (12 mars): Naissance de Henriette Julie Marie Anne Crickx à Bruxelles, fille de Jean Benoît Crickx et Amélie Delport.
- 1862 (8 octobre): Mariage de Benoît Francq et Henriette Julie Marie Anne Crickx à la Maison communale de Bruxelles.
- 1871 (12 mars): Naissance de Gustave Jean Maximilien Francq dans la commune de Bruxelles, fils de Benoît Francq et Henriette Julie Marie Anne Crickx. La famille réside à Bruxelles au 4, Place de la Bavière.
- 1882 (21 août): Décès de Benoît Francq à Bruxelles, il est âgé de 59 ans. Gustave a alors 12 ans.
- 1886 (avant le mois de juin): Arrivée de Gustave Francq à Québec; il est âgé de 15 ans.
- 1887 (3 décembre): Membre du local 302 de l'Union internationale des typographes (UIT).
- 1888 (2-10 janvier): Participation à la grève des typographes de Québec.
- 1888-1889: Emploi à Rouses Point dans l'État de New York.
- 1890: Retour à Québec. Il est inscrit au registre des habitants de la ville comme typographe.
- 1891 (24 février): Naturalisé sujet britannique.
- 1891 (2 septembre): Mariage de Gustave Francq et Léda Fournier à Québec dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste à l'église du même nom.
- 1892: Déménagement à Lowell au Massachussets où naissent ses trois enfants: Henri, Jules et Gaston. Pendant son séjour à Lowell, Francq travaille comme typographe au *National* et au *News*.
- 1896: Déménagement à Bruxelles.
- 1896-1900: Pendant son séjour en Europe, Francq travaille comme typographe, principalement en Belgique, mais aussi en France et en Allemagne.
- 1899: Délégué à une conférence ouvrière.
- 1900: Retour à Montréal.

- 1902: Francq fonde une imprimerie qu'il opère à temps partiel les premières années.
- 1902 (6 septembre): Membre de l'Union typographique Jacques-Cartier section locale 145.
- 1904 (12-13 octobre): Visite à Montréal de la délégation ouvrière française dirigée par Albert Métin. Présent à titre de membre de l'UTJC 145, Francq accompagne dans sa visite Claude Gignoux, directeur de l'imprimerie coopérative «La Laborieuse» de Nîmes.
- 1904 (14 décembre): Création officielle de la *Mercantile Printing Company*.
- 1905: Président du Club ouvrier Saint-Louis. Fondateur du Club ouvrier Saint-Henri.
- 1905 (septembre): Élu vice-président du Comité exécutif de la province de Québec du CMTM. Jusqu'à la création de la FPTQ, Francq occupera ce poste de 1905 à 1908, de 1919 à 1924, et enfin en 1937. Voir annexe 2.
- 1905 (13 novembre): Élu président de la Ligue de l'étiquette des unions internationales, que l'on réactive après quelques mois d'arrêt.
- 1905 (23 décembre): Le CMTM lance le *Vox Populi*. Francq est directeur du journal. Le journal, imprimé par la *Mercantile*, cesse de paraître à la fin de juillet 1906 avec le 28e numéro du premier volume.
- 1906 (février): Travaille au Comité d'élection de Verville.
- 1906 (1er avril): Élu secrétaire «provisoire» du Parti ouvrier de Montréal. Membre du comité chargé d'élaborer la constitution et les règlements, Francq est aussi membre du comité de législation. Secrétaire général du Parti de 1906 à 1908 et de 1910 à 1912. Voir annexe 2.
- 1906 (1er mai): Participation à la parade du 1er mai à Montréal.
- 1906 (19 mai): Élu président de l'Union typographique Jacques-Cartier suite à la démission d'Alfred Gervais. Le 3 février 1907, il est réélu président de l'UTJC pour un second mandat. Voir annexe 2.
- 1906 (octobre): Travaille au Comité d'élection de Joseph Ainey.
- 1907 (1er juin): Début du contrat de 5 ans reliant les typographes de Montréal aux maîtres imprimeurs. Premier contrat de travail accordant la journée de huit heures aux typographes. En tant que président de l'UTJC 145, Francq participe aux négociations menant à ce contrat.
- 1907 (automne): Francq poursuit en justice, au nom du CMTM, la compagnie *Dominion Car and Foundry Co.* qu'il accuse de ne pas respecter la loi sur l'immigration (Loi des aubains ou *Alien Labour Act*) concernant l'embauche de travailleurs immigrants.
- 1908 (19 janvier): Francq, le CMTM et le Parti ouvrier lancent *L'Ouvrier*, qui sera officiellement administré par le Temple du travail. Le journal cesse de paraître après huit mois d'existence.

- 1908 (16 février): Conférence de Francq au Club ouvrier Saint-Louis du Mile-End sur l'instruction gratuite et obligatoire. Après avoir tracé un bilan de la législation des autres pays sur cette question, Francq insiste sur la nécessité de doter la province d'une telle loi.
- 1908 (8 juin): Défaite de Francq à titre de représentant du Parti ouvrier dans Hochelaga aux élections provinciales devant le libéral Jérémie Décarie.
- 1908 (13 juin): Première assemblée de la Caisse populaire d'épargne et de crédit de Montréal au Temple du travail. Francq est membre du bureau de direction de la première Caisse populaire de Montréal.
- 1908 (septembre): Nommé au poste d'organisateur du CMTC pour la province de Québec. Il occupe ce poste pendant un an.
- 1908 (11 septembre): Membre de la Loge L'Émancipation. Il démissionne en 1910 pour fonder la Loge Force et Courage avec 9 autres membres.
- 1909 (4 février): Élu président du CMTM; réélu le 6 août 1909. Il ne se représente pas en 1910. Voir annexe 2.
- 1909 (3 avril): Démission de son poste de deuxième vice-président de l'UTJC 145.
- 1909 (septembre): Élu vice-président du CMTC au Congrès annuel du CMTC qui se tenait à Québec du 20 au 24 septembre; il occupe ce poste pendant 2 mandats, donc jusqu'en septembre 1911. Voir annexe 2.
- 1909 (24 octobre): Nommé trésorier d'une nouvelle compagnie fondée dans le but de faire construire un édifice au profit du Club ouvrier du Mile-End.
- 1909 (28 octobre): Assemblée de Verville et du Parti ouvrier au Club ouvrier Hochelaga. Début d'une série d'assemblées visant à rendre compte des activités de Verville au Parlement et de promouvoir les activités du PO. Francq parle principalement de la réforme de l'éducation. Les autres assemblées ont lieu les 29 octobre, 2 et 4 novembre.
- 1909 (5 novembre): Assemblée contradictoire au cercle Alpha-Oméga entre Francq et A. Forget. Francq défend le syndicalisme américain, et Forget, le syndicalisme français.
- 1909 (21 décembre): Témoignage de Francq devant la Commission royale d'enquête sur l'éducation. Les quatre délégués du PO (Francq, Verville, Arcand et Tremblay) présentent aux commissaires le mémoire du PO.
- 1910 (14 mars): Francq représente les ouvriers de l'Union des débardeurs de Montréal au sein d'un comité de conciliation créé en vertu de la Loi des différends industriels de 1907 (Loi Lemieux).
- 1910 (24 mai): Publication de la brochure d'A.-J. Lemieux, *La loge L'Émancipation*, dans laquelle Francq est mentionné comme faisant partie de la franc-maçonnerie.

- 1910 (25 mai): Voyage d'études de trois mois de Francq et Verville en Europe. Ils iront dans les grands centres industriels de l'Angleterre, de la Belgique et de la France où ils donneront des conférences sur les conditions de travail au Canada. Francq représente le Parti ouvrier de Montréal.
- 1910 (octobre): Il publie pour la première fois, sous la direction de Louis Guyon, un ouvrage de synthèse, il s'agit d'une compilation de certaines lois ouvrières: *Labor Laws of the Province of Quebec. Inspection Factories and Public Buildings Accidents. Measures of Prevention, Compensation, Arbitration, Conciliation*, Montréal, *Mercantile Printing Co.*
- 1910 (17 novembre): L'Union internationale des peintres, section locale 349, ne reconnaît plus Francq comme chef ouvrier et demande sa destitution à cause de son appartenance à la franc-maçonnerie.
- 1910 (mercredi 7 décembre): Ouverture officielle du Gymnase ouvrier au coin des rues Cowan et Beaubien dans le quartier Saint-Denis. Francq est trésorier du Bureau de direction du Gymnase ouvrier.
- 1911 (15 mars): Une délégation de 300 Montréalais se rend à Québec pour rencontrer le premier ministre Gouin et manifester contre le «bill du tramway». Présent à titre de secrétaire du Parti ouvrier, Francq intervient auprès de Gouin en faveur de la municipalisation.
- 1912 (1er août): Élu secrétaire-correspondant du CMTM. Il occupe ce poste de 1912 à 1917, puis en 1924 et en 1925. Voir annexe 2.
- 1913 (10-22 novembre): Délégué du CMTM au Congrès annuel de la FAT qui se tient à Seattle. Il fait un discours sur l'importance de l'action politique ouvrière et sur la nécessité d'obtenir un organisateur francophone pour le Québec.
- 1913 (5 décembre): Il conduit une délégation du CMTM à Québec pour rencontrer le premier ministre Gouin et s'opposer à la proposition de la *Montreal Street Railway Company* (MSRC) qui tente d'obtenir un nouveau contrat de service d'une durée de 40 ans.
- 1914 (15 juin): Il représente les charpentiers-menuisiers de Montréal au sein d'un comité de conciliation créé en vertu de la Loi des différends industriels de 1907 (Loi Lemieux).
- 1914 (septembre): Création du Fonds patriotique belge. Francq est membre du Comité central exécutif.
- 1916: Président du Fonds de secours belge (Fonds patriotique belge).
- 1916 (18 mars): Le CMTM lance *Le Monde ouvrier*, organe officiel du CMTM et du Parti ouvrier. Francq est directeur-gérant et secrétaire-trésorier du journal. Il en est aussi le principal rédacteur.
- 1916 (7 mai): Il présente sa démission au poste de secrétaire-archiviste et correspondant du Parti ouvrier invoquant des raisons personnelles. Sa demande est ignorée pendant un certain temps pour être enfin rejetée par la majorité des délégués à l'assemblée du 4 juin.

- 1916 (samedi 22 juillet): Le Comité de secours belge, dont Francq est le président, organise un *Tag Day* dans les rues de Montréal lors de la fête nationale des Belges au profit de deux organismes: le Fonds de secours aux soldats belges et l'Œuvre des victimes de la guerre.
- 1916 (14-19 août): Délégué de l'UTJC 145 avec Joseph Gauthier au Congrès de l'Union typographique internationale à Baltimore. Francq est membre du *Committee on Provincial, State and District Unions*.
- 1916 (décembre): Il représente le CMTM auprès du ministre de l'Agriculture, qui reçoit la délégation pour faire le point sur la hausse du coût de la vie et plus particulièrement sur celle du prix de la nourriture. Francq préconise, entre autres, la mise sur pied d'une campagne d'éducation auprès des cultivateurs pour mettre fin au gaspillage des produits agricoles.
- 1916 (10 décembre): Membre d'une délégation ouvrière chargée de rencontrer le premier ministre du Québec pour lui faire part de son opposition à la prohibition.
- 1917: Achat d'une maison neuve dans Notre-Dame-de-Grâce au 117, Northcliffe. La famille Francq y habite de 1918 à 1950.
- 1917: Membre du *Montreal Board of Trade*.
- 1917 (28 janvier): Il se rend à un banquet à New York, qui célèbre les 50 ans de vie syndicale de Gompers. Il représente le CMTM avec Foster et Ainey.
- 1917 (avril): Francq et Foster présentent les revendications du CMTM devant la Commission des tramways.
- 1917 (18 juillet): Francq et Foster présentent le mémoire du CMTM devant la Commission du Grain. Le CMTM se plaint du prix élevé du pain en temps de guerre.
- 1917 (19 juillet): Assemblée du CMTM: Francq est nommé à un comité de 5 membres chargé d'étudier la place du CMTM au sein du Parti ouvrier. Pour Francq, le CMTM doit se désaffilier du PO actuel pour former un parti *trade-unioniste*.
- 1917 (25 juillet): Il représente le CMTM lors d'une rencontre à Québec avec le ministre des Travaux Publics, L.-A. Taschereau, pour étudier la possibilité de modifier la loi des accidents de travail.
- 1917 (17 septembre 1917-2 février 1918): Débat concernant la position dissidente de Francq sur la question de la conscription.
- 1918 (juillet): L'arrêté en conseil C.P. 1743 du 11 juillet 1918 prévoit la création d'une Commission d'Appel du Travail chargée d'étudier les recommandations des commissaires de conciliation dans les différends ouvriers. Francq et John Bruce de Toronto sont désignés par le CMTC pour siéger à cette Commission. Le 1er mai 1919, un arrêté en conseil abolit le C.P. 1743 et la Commission d'Appel.
- 1918 (novembre): Décès de la mère de Gustave, Henriette Julie Marie Anne Crickx, en Belgique.

- 1919 (8 janvier au 4 mars): Participation aux conférences syndicale et socialiste de Berne à titre de membre de la délégation canadienne; il représente le CMTC. Retour à la fin mars.
- 1919 (30 mai): Il fait partie d'un comité de 5 membres représentant le CMTM devant la Commission Mathers (Commission royale des relations industrielles instituée par le fédéral). Il ne témoigne pas devant la Commission, mais contribue à la rédaction du mémoire du CMTM et est présent lors de sa lecture devant les commissaires.
- 1919 (5 juin): Nommé par le CMTM pour assister aux Congrès de la FAT et de l'*International Labor Press* qui se tiendront à Atlantic City.
- 1919 (9-23 juin): Élu vice-président de l'Union internationale de la presse ouvrière d'Amérique lors du congrès annuel de la FAT à Atlantic City. Il est réélu à ce poste en 1920 et en 1922. Voir annexe 2.
- 1919 (15 au 20 septembre): Il assiste à la Conférence industrielle nationale à Ottawa à titre de délégué de l'Union internationale de la presse ouvrière d'Amérique (*International Labor Press of America*). Il est membre du comité chargé d'étudier la question de la représentation proportionnelle.
- 1919 (29 octobre): Publication de la brochure *Bolchévisme ou Syndicalisme Lequel ?* Publiée aussi en anglais.
- 1919 (décembre): Il est choisi pour représenter l'Union des policiers de Montréal au sein d'un bureau d'arbitrage pour négocier les demandes d'augmentation de salaires devant la Commission administrative de Montréal.
- 1919 (décembre): Il accompagne Léon Jouhaux, secrétaire général de la Confédération générale du travail de France (CGT), qui est en visite à Montréal.
- 1919 (décembre): Nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold, «décoration qui lui a été accordée par le roi des Belges pour les services qu'il a rendus à la nation belge au Canada durant la guerre».
- 1920 (mars): Avec John T. Foster, il représente le CMTM à la Commission de la charte de la ville de Montréal.
- 1920 (26 avril): Il représente le CMTC à la Commission pour l'unification des lois ouvrières à Ottawa.
- 1920 (juillet): Nommé organisateur temporaire du CMTC.
- 1920 (juillet): Il devient président de l'Union des journalistes de Montréal, section locale 10. Il occupera également ce poste en 1921 et en 1922. Voir annexe 2.
- 1920 (7 août): Il devient administrateur du journal *Le Pays*, journal que la *Mercantile* imprime depuis sa création en 1910.

- 1920 (septembre): Nommé représentant parlementaire de Québec par le Comité exécutif du CMTC. Il occupera ce poste jusqu'en 1923.
- 1921 (12 août): Visite de Gompers à Montréal. Gompers assistait au Congrès de l'ITU à Québec. Francq et Narcisse Arcand font le voyage de retour à Montréal avec lui.
- 1921 (1er septembre): La *Mercantile Printing* déménage du 2 St-Paul Est au 9-11 St-Paul Ouest. L'imprimerie demeure à cet endroit jusqu'à la fin des années 1970.
- 1922: Publication par Francq de l'ouvrage *Loi concernant l'inspection des établissements industriels et des édifices publics*, Montréal, *Mercantile Printing*, 150 p. Il s'agit donc de la première version du *Code des lois ouvrières* qui sera publié annuellement à partir de 1928.
- 1922 (15 juin-7 juillet): Il représente certains syndiqués de la MLHPC au sein d'un comité de conciliation créé en vertu de la Loi des différends industriels de 1907 (Loi Lemieux).
- 1923 (3 octobre): Nommé représentant ouvrier à la Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail. Les travaux de la Commission se poursuivent jusqu'à la remise du rapport final, le 8 janvier 1925.
- 1924 (mardi 8 avril): Départ pour un voyage en Europe. Retour le 9 mai. Il se rend en Belgique, en Angleterre et en France afin d'étudier les lois d'accidents de travail de ces pays. En Belgique, il assiste au 25e anniversaire de l'entrée en religion de sa sœur à la Congrégation Notre-Dame de Bruxelles.
- 1924 (31 juillet): Il préside une assemblée d'organisation de la Ligue de l'étiquette où l'on décide de demander une charte officielle à la FAT.
- 1924 (décembre): Francq et Pelletier assistent aux funérailles de Gompers à New York à titre de représentants du CMTM.
- 1925 (19 mai au 10 juin): Il occupe le poste de conseiller technique du gouvernement canadien à la Conférence de l'OIT à Genève. Il fait partie d'un comité chargé d'étudier la question des accidents de travail.
- 1925 (1er juillet): Nommé président de la Commission du salaire minimum des femmes.
- 1927 (mai): Publication par Francq du *Guide de l'électricien comprenant la version française du Code national électrique*, Montréal, *Mercantile Printing*.
- 1928: Première publication du Code des lois ouvrières et industrielles du Québec. Le dernier volume semble avoir été publié en 1967.
- 1930: Membre du Bureau de direction de la Bourse du travail limitée qui veut doter les syndicats internationaux montréalais d'un immeuble qui leur servira de siège social.
- 1932 (6 mai): Voyage en Europe.

- 1934 (28 février): Il témoigne devant la Commission royale d'enquête sur les prix et les conditions de travail (Stevens) à titre de président de la Commission du salaire minimum des femmes.
- 1934 (15 mars): Décès de son épouse Léda Fournier à l'âge de 62 ans.
- 1936 (28 octobre): Il témoigne devant la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile (Turgeon) dans le cadre de ses fonctions de président de la Commission du salaire minimum des femmes.
- 1937: Il prend sa retraite à titre de typographe et obtient sa pension de l'ITU. Il es âgé de 66 ans.
- 1937 (31 août): Dernière séance de la Commission du salaire minimum des femmes. Francq cesse d'exercer la présidence de la Commission puisque le lendemain, 1er septembre, l'Office des salaires raisonnables entre en fonction.
- 1937 (octobre): Nommé secrétaire-trésorier du Bureau exécutif provisoire de la FPTQ. Raoul Trépanier est nommé président.
- 1937 (8 novembre): Assemblée de propagande à Québec organisée par le CFMT de Québec et de Lévis regroupant plus de 500 personnes. Discours important de Francq sur l'organisation syndicale et sur les relations entre les syndicats internationaux et le gouvernement québécois.
- 1938 (avril): Il siège à un comité d'arbitrage ayant pour tâche de régler le cas de l'Union typographique de Québec, section locale 302, versus ses employeurs (les journaux).
- 1938 (avril): Francq est malade; il met un terme à ses activités.
- 1938 (juin): Il représente le CMTM au sein de l'Office d'initiative économique de Montréal. Créé en 1937, cet organisme municipal administre l'aide aux chômeurs en remplaçant l'ancienne Commission du chômage.
- 1938 (juin): Nommé membre du Conseil fédéral de la santé sur la recommandation de C.-G. Power, ministre fédéral de la Santé. Le Conseil fédéral de la santé est un corps consultatif adjoint du ministère des Pensions et de la Santé. Francq succède à P.-M. Draper à ce poste pour un mandat de 3 ans.
- 1938 (16-17 juillet): Au premier congrès de la FPTQ, Francq est élu secrétaire-trésorier de la nouvelle fédération. Il sera réélu en 1939, puis de nouveau de 1944 à 1947. Voir annexe 2.
- 1938 (décembre 1938 à mars 1939): Sur ordre du médecin, Francq doit se reposer. Il ne peut assister à la rencontre annuelle entre la FPTQ et le gouvernement qui a lieu en janvier. Absent de son poste à la FPTQ, il est à Coronado Beach en Floride.
- 1939 (6 mai): Second mariage de Francq. Il épouse Jeanne Marion (1892-1975) à l'église Saint-Louis-de-France de Montréal, comté de St-Louis.

- 1939 (4 au 9 septembre): Il assiste au Congrès du British Trades Congress qui se tient à Bridlington en Angleterre à titre de délégué du CMTC. Il ne revient au Québec qu'au début du mois d'octobre pour le Congrès du CMTC.
- 1939 (25-30 septembre): Francq crée un précédent lors du congrès annuel du CMTC en présentant une résolution proposant que P.-M. Draper soit élu président honoraire à vie du CMTC.
- 1939 (octobre): 1 500 copies du *Monde ouvrier* sont saisies à Trois-Rivières en vertu de la loi du cadenas.
- 1939 (27 novembre): Nommé vice-président de l'Office des salaires raisonnables suite à la démission de Georges Crompt. L'Office des salaires raisonnables devient la Commission du salaire minimum le 22 juin 1940.
- 1940 (juillet): Élu président honoraire à vie de la FPTQ lors de son congrès annuel.
- 1941 (novembre): Il cède le journal *Le Monde ouvrier* à la FPTQ.
- 1944: Membre du bureau de direction de la Ligue antituberculose de Montréal. Il représente la FPTQ au Comité de direction de la Ligue.
- 1944 (1er septembre): Mise à la retraite de Francq en tant que fonctionnaire du gouvernement provincial.
- 1944: (septembre): Francq est réélu secrétaire-trésorier de la FPTQ à son Congrès annuel.
- 1945 (janvier-mi-mars): Il visite un de ses fils, Jules (le père de Marcel), en Californie (San Diego). Santé fragile.
- 1945 (juin): Francq est hospitalisé; il subit une opération. Au mois d'août, il est encore à l'hôpital et mentionne qu'il devra quitter son poste de secrétaire de la FPTQ sur ordre de son médecin.
- 1945 (10 novembre): Célébration du 75^e anniversaire de l'Union typographique Jacques-Cartier à l'hôtel Mont-Royal. À cette occasion, Francq est décoré pour ses quarante ans de syndicalisme.
- 1945 (décembre): Discours de Francq à l'Hôtel Windsor contre l'intolérance raciale.
- 1946 (janvier-avril): Repos en Floride.
- 1946 (1er juillet): Il est ordonné *Member of the Civil Division of the Most Excellent Order of the British Empire* (MBE) en reconnaissance de son appui à l'effort de guerre.
- 1946 (octobre): Délégué ouvrier à la conférence du Bureau international du travail (BIT) à Montréal.
- 1946 (novembre): Francq est malade; il demeure alité.
- 1947 (janvier à mars): Absent de son poste à la FPTQ; il se repose en Floride.

- 1947 (12 mai): Discours de Francq à l'Hôtel Mont-Royal contre l'intolérance raciale et religieuse.
- 1947 (24 octobre): Banquet d'anniversaire pour le cinquantenaire du CMTM à l'Hôtel Mont-Royal. Francq prononce un discours sur le rôle de l'État et sur l'importance de respecter les lois de «notre beau Canada».
- 1947 (mi-décembre 1947 à la fin avril 1948): Absent; maladie. En repos en Floride, Francq fait une crise cardiaque qui lui est presque fatale.
- 1948 (6 juin): Élu vice-président honoraire de la FPTQ lors du Congrès annuel de la Fédération à Trois-Rivières. Marcel Francq est élu secrétaire-trésorier de la FPTQ en remplacement de Gustave, qui prend officiellement sa retraite.
- 1949: Il vend son entreprise, l'imprimerie *Mercantile Printing*, à Charles E. Chalifour.
- 1949 (10 juin): Congrès de la FPTQ à Granby: Francq reçoit un médaillon d'or du CMTC, remis par Percy Bengough, en reconnaissance de ses longs et distingués services.
- 1950 (24-25 avril): Participation de Francq et de son petit-fils, Marcel, au cinquième Congrès des relations industrielles de l'Université Laval.
- 1950 (juin): Président du Comité des résolutions au Congrès de la FPTQ
- 1951 (mai): Ouverture de l'Institut d'éducation ouvrière au Petit Lac Long près de Ste-Agathe; l'Institut est dirigé par Gustave, Marcel et Hélène Antonuk.
- 1951 (juin): Président du Comité des résolutions au Congrès annuel de la FPTQ.
- 1951 (5 octobre): Il assiste à l'assemblée de l'exécutif de la FPTQ. On lui demande à ce moment de rédiger un historique du mouvement ouvrier québécois.
- 1952 (mercredi 2 janvier): Décès de Gustave Francq à Montréal dans la nuit du 2 janvier à l'âge de 80 ans.
- 1952 (samedi 5 janvier): Funérailles de Francq à l'église St-Antonin (coin Snowdon et Coolbrock).
- 1975 (25 janvier): Décès de sa deuxième épouse, Jeanne Marion, à Pointe-Claire.
- 1979 (6 juin): Sur recommandation du directeur du service de l'urbanisme, l'avenue Gustave Francq, située dans le quartier Rivière-des-Prairies, est acceptée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Annexe 2

Les postes syndicaux et politiques de Gustave Francq, 1904-1950

Note: Nous n'avons retenu que les postes électifs que Francq a occupés au cours de sa carrière. Toutes les dates qui apparaissent dans cette liste font référence au moment de l'élection.

1. Parti ouvrier de Montréal

Secrétaire «provisoire» du Comité général du Parti ouvrier de Montréal: 01/04/1906

Secrétaire du Comité général du Parti ouvrier: 13/05/1906

Secrétaire général du Comité général du Parti ouvrier de Montréal: 06/10/1907
(Il n'y a plus de président. Francq occupe le plus haut poste) 04/10/1908
02/10/1910
01/10/1911
06/10/1912

1913: Changement de structure: Le Comité central du Parti ouvrier de Montréal comprend maintenant les postes de président et de vice-président.

Secrétaire-archiviste et correspondant: 02/11/1913
01/11/1914
07/11/1915

7/05/1916: Francq présente sa démission du poste de secrétaire-archiviste et correspondant pour raisons personnelles. Celle-ci est rejetée à l'assemblée du 4 juin. Il termine son mandat.

Comité spécial de la constitution: 01/04/1906

Comité de législation: 01/04/1906
02/10/1910
01/11/1914
07/11/1915

Comité d'organisation: 06/10/1907

Comité électoral: 04/10/1906
04/10/1908
05/12/1909

Lors de la création du Parti ouvrier du Canada, section de la province de Québec à l'automne 1917, Francq sera présent au moment des conventions annuelles, mais il ne sera élu à aucun poste de direction de 1917 à 1925.

2. Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC)

Vice-président du CMTC: Septembre 1909
Septembre 1910

Vice-président du Comité exécutif de la province de Qc: Sept 1905
Sept 1906
Sept 1907
Sept 1908

Sept 1919
Sept 1920
Sept 1921
Sept 1922
Sept 1923
Sept 1924

Sept 1937

Délégué au Congrès de la Fédération américaine du travail (FAT): Sept 1913

Délégué aux conférences syndicaliste et socialiste de Berne en Suisse: Sept 1918

Délégué au *British Trades Union Congress*: Sept 1938

Résumé: De 1904 à 1950, Francq est absent à seulement 4 congrès du CMTC, soit en 1915, 1929, 1933 et 1935. Il se rend aux congrès année après année à titre de délégué:

de l'Union typographique Jacques-Cartier (section locale 145): 1904, 1905, 1906, 1907, 1910, 1911, 1918, 1919, 1925, 1926, 1927, 1928, 1930, 1931, 1932, 1934, 1936, 1937, 1943, 1949.

du Conseil des métiers et du travail de Montréal: 1908, 1909, 1912, 1913, 1914, 1916, 1917, 1923, 1924.

de l'Union des journalistes de Montréal, section locale 10 (ITU): 1920, 1921, 1922.

de la Fédération provinciale du travail du Québec: 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1944, 1946, 1947, 1948, 1950.

3. Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM)

Note: Au CMTM, les élections ont lieu deux fois par année jusqu'en 1912. À partir de 1913, elles n'ont lieu qu'une fois l'an, habituellement le premier jeudi de février.

Président: 04/02/1909
05/08/1909

Secrétaire-correspondant: 06/06/1912
01/08/1912
06/02/1913
05/02/1914
04/02/1915
03/02/1916
02/02/1917

07/02/1924
05/02/1925

Auditeur: 17/01/1907
Vérificateur: 01/02/1923

Comité exécutif: 17/01/1907
01/08/1907
20/02/1908
03/02/1910
03/08/1911
05/02/1920
03/02/1922
01/02/1923
07/02/1924
05/02/1925

Comité d'organisation: 17/01/1907
03/02/1922

Comité de la constitution: 03/02/1921

Comité de la Fête du travail: 05/02/1914
04/02/1915
03/02/1916
02/02/1917
05/02/1920

Délégué du CMTM aux congrès de la FAT et de l'Union internationale de la presse ouvrière d'Amérique à Atlantic City: 9 au 23 juin 1919

4. Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145 (UTJC)

Président: 19/05/1906
02/02/1907

Deuxième vice-président: 06/02/1909
Démissionne deux mois plus tard le 03/04/1909

Auditeur: 05/03/1904

Commissaire-ordonnateur: 04/03/1905

Comité exécutif: 07/03/1908

Comité de l'étiquette: 03/03/1906
07/03/1908

Délégué de l'UTJC à la convention de l'ITU à Baltimore: 14 au 19 août 1916

Délégué de l'UTJC à la convention de l'ITU à Seattle: septembre 1929

5. Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ)

Secrétaire-trésorier: 1938
1939

1944
1945
1946
1947

6. Union des journalistes de Montréal, section locale 10 (ITU)

Président: 1920
1921
1922

Délégué de l'Union des journalistes à la convention de l'ITU à Albany, NY: 9 au 14 août 1920

Délégué de l'Union des journalistes à la convention de l'ITU à Québec: 8 au 13 août 1921

**7. Union internationale de la presse ouvrière d'Amérique/
International Labor Press of America (ILPA)**

Vice-président: Juin 1919
 Juin 1920
 Juillet 1922
 1925

Délégué du CMTM aux congrès de la FAT et de l'Union internationale de la presse ouvrière d'Amérique
à Atlantic City: 9 au 23 juin 1919

Bibliographie

1. SOURCES

1.1. Documents officiels

Archives nationales du Canada (ANC-Ottawa)

Fonds Dandurand-Marchand (MG 27 III B3)

Fonds Sir Lomer Gouin (MG 27 III B 4)

Fonds W.L.M. King (MG 26 J) Série J1: première série de correspondance, 1889-1950

Fonds Richard L. Borden (MG 26 H)

Fonds American Labor Unions' Constitutions and Proceedings (MG 28 I 265)

Proceedings of AFL's Conventions: 1913, 1919-1920 (M-5243 et M-5244)

Proceedings of the ITU: 1887-1892, 1916-1924 (M-5399 à M-5402)

Note: nous avons consulté ce fonds aux ANC et à l'Université Concordia (Webster Library).

Fonds AFL Records: The Samuel Gompers Era (MG 28 I 346)

Correspondance 1888-1937 (M-7154 à M-7204)

Fonds Canadian Labour Congress (MG 28 I 103)

Correspondance par ville, Montréal, Québec (H-2236)

Fonds ministère du Travail (RG 27)

Memorial from Dominion Trades and Labor Congress, Eight Hour Bill Committee of the House of Commons (T-10 129)

Fonds de la Commission royale d'enquête sur l'industrie du textile (RG 33/20)

Fonds de la Commission royale d'enquête sur les prix et les conditions de travail (RG33/18)

Fonds Archives de la direction de l'immigration (RG 76)

Quebec City Ship's Manifests, 1865-1919 (C-4535 et C-4536)

Archives nationales du Québec (ANQ-Québec)

Fonds Louis-Alexandre Taschereau (P 350)

Fonds T.-D. Bouchard (P 10)

Fonds Adélar Godbout (P 712)

Fonds ministère des Travaux Publics et du Travail (E 25)

Fonds ministère du Travail (E 24)

Fonds Commission des normes du travail (E 29)

Fonds Commission d'étude sur la réparation des accidents de travail, 1923-1924 (E 184)

Archives nationales du Québec (ANQ-Montréal)

Fonds Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (P 120)

Fonds Trefflé Berthiaume (P 207)

Fonds *Montreal Board of Trade* (ZC2)

Québec. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Index consolidé des décès, 1931-1970. Microfilm 5362.

Québec. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Index consolidé des décès, 1971-1985. Microfilm 5375.

Cour Supérieure, D.J. Québec. Registres d'état civil catholiques, Saint-Jean-Baptiste-de-Québec, 1891-1896. Microfilm 8192.

Cour Supérieure, D.J. Québec. Registres d'état civil catholiques, Saint-Jean-Baptiste-de-Québec, 1865-1870. Microfilm 3003.

Cour Supérieure, D.J. Montréal. Registres d'état civil catholiques, Sacré-Cœur-de-Jésus, Montréal. Microfilm 6756.

Archives de l'Université Laval (Québec)

Fonds Congrès des relations industrielles (U 684)

Fonds Alfred Charpentier (P 212)

Archives de la ville de Montréal (AVM)

Fonds de la Commission de la charte (VM 90)

Estimations, Évaluations, Locataires, Feuilles de route 1903, quartier Saint-Louis, vol. 7.

Estimations, Évaluations, Locataires, Feuilles de route 1900, quartier Saint-Louis, vol. 7, 5.

Estimations, Évaluations, Locataires, Feuilles de route 1903, quartier Saint-Louis, vol. 7, 33.

Estimations, Évaluations, Locataires, Feuilles de route 1914, quartier Saint-Denis, vol. 3, 50.

Rôle d'évaluation foncière 1915, quartier Saint-Denis, numéro de compte 532, D 23.

Rôle d'évaluation foncière 1918, quartier N.-D.-G., numéro de compte 3189, F 100.

Rôle d'évaluation foncière 1919, quartier N.-D.-G., numéro de compte 4770-4771.

Rôle d'évaluation foncière 1921, quartier St-Jacques, numéro de compte 1133-1134, 110.

Dossiers de presse. Conditions de travail (D 2230.3)

Avenue Gustave Francq. Dossier: R 3536 A.

Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal

Fonds Paul-Napoléon Bruchési (correspondance)

CMTM-Correspondance, 1909-1925 (789.111)

Centre d'archives d'Hydro-Québec (Montréal)

Fonds Montreal Light, Heat and Power Company (F9)

Service des archives de l'UQAM

Fonds de la Fédération provinciale des travailleurs du Québec (FPTQ) (84 P)

Fonds de l'Union typographique Jacques-Cartier 145 (45 P)

Fonds du Conseil des métiers et du travail de Montréal (103 P)

Service des archives des Hautes études commerciales (HÉC)

Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (P 003)

1.2 Publications gouvernementales

Canada. *La Gazette du travail*, 1900-1960 (numéros choisis).

Canada. *Labour Organizations in Canada*.

Canada. *Débats de la Chambre des Communes*. Session 1906-1907.

Ottawa. National Industrial Conference, *Official Report of Proceedings and Discussions*, Ottawa, septembre 1919, 234 p.

Ottawa. *Report of the Royal Commission on the Relations of Capital and Labor in Canada. Evidence—Québec. Part II*. Ottawa, 1889, 1507 p.

Québec. *Gazette officielle du Québec*. 1916, 48, 1, 2-3.

Québec. Rapport général du ministre des Travaux Publics du Travail, 1927-1931.

Québec. Rapport général du ministre du Travail, 1932-1940.

Québec. Rapport de la Commission d'étude sur la réparation des accidents de travail. Québec, L.-A. Proulx imprimeur du Roi, 1925. 74 p.

Société des Nations. *Conférence internationale du travail/International Labour Conference, Septième session, Genève. 1925*, Bureau international du travail (BIT), Genève, 1925.

1.3. Publications syndicales

TLCC. *Proceedings of the Trades and Labor Congress of Canada*, 1890-1953.

CNMTC. Procès-verbaux du Congrès national des métiers et du travail du Canada, 1903-1907.

FCT. Procès-verbaux de la Fédération canadienne du travail, 1911.

1.4. Périodiques

1.4.1. Journaux

L'Action catholique, 1918-1940
L'Action sociale (numéros choisis)
L'Avenir de l'Est, 1908
Le Canada, 1903-1952 (numéros choisis)
Le Canadien, janvier 1888
Le Courrier du Canada, janvier 1888
La Croix, 1908-1910
Le Devoir, 1900-1952 (numéros choisis)
L'Électeur, août-septembre 1891
L'Événement, 1891
Le Journal de Québec, janvier 1888
The Globe (numéros choisis)
The Morning Chronicle, janvier 1888
The Montreal Daily Herald (numéros choisis)
The Montreal Daily Star, 1900-1952 (numéros choisis)
Le Nationaliste, avril à juin 1908
Le Nouvelliste, 1937 (numéros choisis)
La Patrie, 1889-1952 (numéros choisis)
La Presse, 1889-1952 (numéros choisis)
Le Pays, 1910-1921
Pro Belgica, 1916
Le Réveil, 1916
Union nationale belge, mai-juin 1997
La Vérité, 1907-1910
Victoria Daily Times, septembre 1906

1.4.2. Journaux ouvriers

L'Artisan, 1888
The Canadian Congress Journal, 1924-1952
Le courrier de l'ouvrier d'imprimerie/The Printing Worker's Courier, 1940-1950 (numéros choisis)
Le Journaliste canadien/The Canadian Journalist, 1er août 1920
Le Monde ouvrier/The Labor World, 1916-1960
One Big Union Bulletin, 1920
L'Ouvrier, 1908
Le Tramway, 1927-1929
Le Travail, 1912-1913
Le Travailleur, 1923-1924
The Typographical Journal, 1907-1952 (numéros choisis)
La Vie Syndicale, 1924-1940
La Voix du peuple, 1919
Vox Populi, 1905

1.5. Monographies

1.5.1. Monographies et brochures syndicales

Album-Souvenir pour le 100e anniversaire de l'Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145. Montréal, 1970.

ARCHAMBAULT, R.P. *L'Église et l'organisation ouvrière.* Montréal, L'Œuvre des Tracts, 1919. 14 p.

ARCHAMBAULT, Joseph-Papin. *Une digue contre le bolchévisme. Les syndicats catholiques.* Montréal, Éditions La Vie Nouvelle, 1919. 82 p.

BOURASSA, Henri. *Syndicats ou internationaux?* Montréal, *Le Devoir*, 1919. 46 p.

CHARPENTIER, Alfred. *Dans les serres de l'Aigle. Historique de l'emprise du trade-unionisme américain sur le mouvement ouvrier au Canada.* Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920. 32 p.

Constitution et règlements du Parti Ouvrier du Canada/Constitution and By-Laws of the Labor Party of Canada. Montréal, *Mercantile Printing*, 1915. 15 p.

CMTM. *Labor Day September/Fête du Travail Septembre.* Montréal, *Mercantile Printing*, 1910.

CMTM. *Labor Day/Fête du travail septembre 1908,* Montréal, *Mercantile Printing*, 1908.

CTCC. *Programme souvenir du 19e congrès de la CTCC,* 1940.

FRANCO, Gustave. *Bolchévisme ou Syndicalisme. Lequel?* Montréal, Le Monde ouvrier de Montréal, 1919. 31 p.

FRANCO, Gustave. «Un rêve». Texte paru dans le *Programme Fête du travail septembre/Labor Day September 1911*, Montréal, *Mercantile Printing*, 1911. Reproduit dans: *Bulletin du RCHTQ*, 24, 1 (printemps 1998), 41-44, présentation d'Éric Leroux.

Guide des Unions ouvrières/Labor Directory 1908-09, Montréal, *Mercantile Printing*, 1909.

HÉBERT, Edmour. «Le syndicalisme catholique et national». *Programme souvenir du 1er Congrès de la CTCC*, Montréal, *Imprimerie populaire*, 1922, 5-13.

Index des Unions ouvrières et guides maisons vendant des produits unionistes/Union Buyers' Directory and Guide 1910, Montréal, *Mercantile Printing*, 1910.

Index des Unions ouvrières 1912, Montréal, *Mercantile Printing*, 1912.

Index des Unions ouvrières de Montréal/Union Buyers' Directory and Guide 1914, Montréal, *Mercantile Printing*, 1914.

MÉTIN, Albert. *Délégation ouvrière française aux États-Unis et au Canada*. Paris, Édouard Cornély et compagnie éditeur, 1907. 300 p.

SAINT-PIERRE, Arthur. *Le problème social*. Montréal, Bibliothèque canadienne, 1925. 203 p.

SAINT-PIERRE, Arthur. *L'organisation ouvrière dans la province de Québec*. Montréal, École sociale populaire (tract no 2), 1913. 38 p.

UTJC. *Programme souvenir de la célébration du 75e anniversaire de l'Union typographique Jacques-Cartier No. 145, 1870-1945*. Montréal, Mercantile Printing, 1945. 80 p.

1.5.2. Monographies et brochures diverses

BÉLISLE, Alexandre. *Histoire de la presse franco-américaine et des Canadiens-Français aux États-Unis*. Worcester, Massachusetts, Ateliers Typographiques de *L'Opinion Publique*, 1911. 434 p.

BERNARD, Henri. *La Ligue de l'Enseignement. Histoire d'une conspiration maçonnique à Montréal*. Notre-Dame-des-Neiges, 1904. 150 p.

FORTIN, J.-A., dir. *Biographies canadiennes-françaises*. Montréal, Les Publications provinciales, 1948. 544 p.

HUOT, Antonio. *Le poison maçonnique*. Québec, Action sociale catholique, 1912. 34 p.

LEMIEUX, A.-J. *La loge L'Émancipation*. 16 p.

Les Canadiens-Français de Lowell, Massachusetts. Avila Bourbonnière éditeur, L'Union franco-américaine, Lowell, Massachusetts, 1896. 192 p.

Ligue de l'Enseignement, *La Ligue de l'Enseignement*. Montréal, 1902.

Liste des livres approuvés pour les écoles catholiques par le Comité catholique du conseil de l'instruction publique jusqu'au 1er juillet 1904. Québec, 1904. 18 p.

MORIN, Dollard. *La griffe maçonnique sur les écoles du Québec. L'instruction obligatoire*. Montréal, L'Union, 29 p.

OUMET, Raphaël, dir. *Biographies canadiennes-françaises*. Montréal, 1922.

OUMET, Raphaël, dir. *Biographies canadiennes-françaises*. Montréal, 1924. 564 p.

OUMET, Raphaël, dir. *Biographies canadiennes-françaises*. Montréal, 1925. 552 p.

OUMET, Raphaël, dir. *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1942, 512 p.

PAQUET, Mgr Louis-Adolphe. *L'École obligatoire*. Montréal, L'Œuvre des Tracts, 1917. 16 p.

1.6. Articles

«L'Association des journalistes canadiens-français». *Revue canadienne*. 1904, 293-304.

«Gustave Francq», dans Raphaël Ouimet, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, 1925, 348.

«Gustave Francq, M.B.E. Publiciste», dans J.A. Fortin, dir., *Biographies canadiennes-françaises*, Montréal, Les Publications Provinciales, 1948, 82.

ROCHETTE, Edgar, «Politique ouvrière», dans École sociale populaire, *Causeries sur les encycliques «Rerum novarum» et «Quadragesimo Anno»*. Montréal, ÉSP no. 330, 1941, 17-23.

«L'Union des Journalistes. Sa formation — son développement». *Le Journaliste canadien/The Canadian Journalist*. 1er août 1920, 2.

1.7. Annuaire et répertoires

Canadian Newspaper Directory. Montréal, A. McKim and Co. Limited, 1918 à 1942.

FRANCQ, Gustave. *Le Guide de l'électricien comprenant la version française du Code national électrique*. Montréal, Mercantile Printing, 1927.

FRANCQ, Gustave, ed. *Labor Laws of the Province of Quebec. Inspection Factories and Public Buildings Accidents. Measures of Prevention, Compensation, Arbitration, Conciliation*. Montréal, Mercantile Printing Co.

HOPKINS, Castell J., ed. *The Canadian Annual Review of Public Affairs*. Toronto, The Annual Review Publishing Company Limited. 1904-1937.

L'indicateur de Québec et Lévis 1890-1891. Deuxième édition, Boulanger et Marcotte éditeur, 1890.

L'indicateur de Québec et Lévis 1890-1891. Troisième édition, Boulanger et Marcotte éditeur, 1891.

Cherrier's Quebec City Directory, 1889-1890, vol. XXXI, A.B. Cherrier éditeur.

Le Guide français des États-Unis. La Société de publications françaises des États-Unis, Lowell, Mass., 1891.

Lovell's Montreal Directory. 1900-01 à 1952.

MORGAN, Henry James, ed. *The Canadian Men and Women of the Time, 1912*. Toronto, University of Toronto Press, 1912, 1218 p.

NORMANDIN, A.L., ed. *The Canadian Parliamentary Guide 1940*. Syndicat d'œuvres sociales limité, Ottawa.

1.8. Entrevues

Entrevue avec Madeleine Parent, 6 août 1996 (militante syndicale)
 Entrevue téléphonique avec Luce Ostiguy-Francq, 21 mars 1997 (famille)
 Entrevue avec Bernard Boulanger, 28 mars 1997 (militant syndical)
 Entrevue avec Jacques-Victor Morin, 9 mars 1997 (militant syndical)
 Entrevue avec Adrien Villeneuve, 20 mars 1997 (militant syndical)
 Entrevue téléphonique avec Robert Francq, 21 juillet 1997 (famille)
 Entrevue avec Marcelle Lesage, 10 septembre 1997 (famille)
 Entrevue avec Georges Verrette, 24 septembre 1997 (employé de la *Mercantile Printing*)

Entrevue avec Léo Robitaille réalisée par André Leblanc, 19 janvier 1971 (typographe à la *Mercantile*)
 Entrevue avec Roméo Poitras réalisée par André Leblanc, 19 janvier 1971 (typographe à la *Mercantile*)
 Entrevue avec Gustave Francq (petit-fils) réalisée par André Leblanc, 22 février 1983 (famille)
 Entrevue avec Marcel Francq réalisée par André Leblanc, 5 octobre 1967 (militant syndical et famille)

2. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

ANCTIL, Pierre. *A Franco-American Bibliography, New England*. Bedford, National Materials Development Center, 1979. 137 p.

BAILLARGEON, Denyse. «Guide des sources disponibles en histoire des travailleurs québécois aux Archives publiques du Canada (1980)». *Bulletin du RCHTQ*. VII, 1 (avril 1981), 11-39; VII, 2-3 (octobre 1981), 7-59.

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN. *La presse québécoise des origines à nos jours*. Tome 4: 1896-1910. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979. 417 p.

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN. *La presse québécoise des origines à nos jours*. Tome 5: 1911-1919. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982. 348 p.

BEAULIEU, André, et al. *La presse québécoise des origines à nos jours*. Tome 6: 1920-1934. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1984. 379 p.

BEAULIEU, André, et al. *La presse québécoise des origines à nos jours*. Tome 8: 1945-1954. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1987. 368 p.

BEAULIEU, André, et al. *Répertoire des publications gouvernementales du Québec, 1867-1964*. Québec, Imprimeur de la reine, 1968. 554 p.

- BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993. 857 p.
- BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. *Historique des circonscriptions électorales fédérales, 1867-1980*.
- BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. *Statistiques électorales du Québec, 1867-1985*. Bibliographie et documentation no 10, Québec, 1986. 704 p.
- BURGESS, Joanne, et al. *Clés pour l'histoire de Montréal. Bibliographie*. Montréal, Boréal, 1992. 247 p.
- FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC. *La FTQ et le Québec syndical*. Montréal, FTQ, 1997. 58 p.
- FINK, Gary M. *Labor Unions. Historical Sketches*. Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1977. 520 p.
- GAUTHIER, Armand. *Mariages de Saint-Louis de France (Montréal), 1888-1974*. Volume 1, Bergeron, 1988.
- HAMELIN, Jean, et al. *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIXe siècle*. Montréal, Presses de l'École des Hautes Études commerciales, 1970. 168 p.
- KEALEY, Gregory S. et Reg WHITAKER. *R.C.M.P. Security Bulletins. The Early Years, 1919-1929*. St. John's, Newfoundland, Canadian Committee on Labour History, 1994. 819 p.
- LAMONDE, Yvan, et al. *La culture ouvrière à Montréal 1880-1920: bilan historiographique*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982. 176 p.
- LEBLANC, André E. et James D. THWAITES. *Le monde du travail au Québec/The World of Labour in Quebec. Bibliographie. Bibliography*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996. 589 p.
- OWRAM, Doug, ed. *Canadian History: A Reader's Guide. Volume 2: Confederation to the Present*. Toronto, University of Toronto Press, 1994. 417 p.
- ROUILLARD, Jacques. *Guide d'histoire du Québec*. Montréal, Méridien, 1991. 368 p.
- Les rues de Montréal. Répertoire historique*. Montréal, Méridien, 1995.
- RYDER, D.E. *Répertoire des annuaires canadiens, 1790-1950*. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1979. 288 p.

3. ÉTUDES

3.1. Monographies

- ABELLA, Irving. *Le mouvement ouvrier au Canada de 1902 à 1960*. Ottawa, La Société historique du Canada, Brochure historique no 28, 1978. 27 p.
- ABELLA, Irving. *Nationalism, Communism and Canadian Labour: The Cio, the Communist Party and the Canadian Congress of Labour, 1935-1958*. Toronto, University of Toronto Press, 1973. 256 p.
- BAAL, Gérard. *Histoire du radicalisme*. Paris, Éditions La Découverte, 1994. 121 p.
- BABCOCK, Robert H. *Gompers in Canada: A Study in American Continentalism Before the First World War*. Toronto, University of Toronto Press, 1974. 292 p.
- BARJOT, Alain, dir. *La sécurité sociale. Son histoire à travers les textes*. Tome V: *Histoire du droit international de la sécurité sociale*, rédigé par Guy Perrin. Paris, Association pour l'étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale, 1993.
- BÉLANGER, Réal. *L'impossible défi. Albert Sévigny et les conservateurs fédéraux (1902-1918)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1983. 368 p.
- BELLAMY, Edward. *Cent ans après*. France, Éditions Martinsart (Collection Liberté-Égalité-Fraternité. L'humanité en marche), 1973. 293 p.
- BERCUSON, David Jay. *Confrontation at Winnipeg. Labour, Industrial Relations, and the General Strike*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990. 239 p.
- BERCUSON, David J. *Fools and Wisemen. The Rise and Fall of the One Big Union*. Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1978. 300 p.
- BERGERON, Gérard. *Révolutions tranquilles à la fin du XIXe siècle*. Montréal, Fides, 1997. 229 p.
- BERNSTEIN, Irving. *The Turbulent Years: A History of the American Worker, 1933-1941*. Boston, H. Mifflin, 1970. 873 p.
- BERNSTEIN, Irving. *The Lean Years: A History of the American Worker, 1920-1933*. Baltimore, Penguin Books, 1960. 577 p.
- BITSCH, Marie-Thérèse. *Histoire de la Belgique*. Turin, Hatier, 1992. 333 p.
- BLACK, Conrad. *Maurice Duplessis*. Tome I: *L'ascension 1890-1944*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1977. 487 p.
- BOUCHARD, T.-D. *Mémoires*, tome 2: *Gravissant la colline*. Montréal, Éditions Beauchemin, 1960. 284 p.

- BOUDREAU, Émile et Léo ROBACK. *FTQ. Des tout débuts jusqu'en 1965*. Montréal, Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, 1988. 384 p.
- BRUNET, Michel. *Histoire du Canada par les textes. Tome II: 1855-1960*. Montréal, Fides, 1963. 281 p.
- CHARPENTIER, Alfred. *Les mémoires d'Alfred Charpentier*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1971. 539 p.
- CHERWINSKI, W.J.C. et Gregory S. KEALY, ed. *Lectures in Canadian Labour and Working-Class History*. St-Jean (Terre-Neuve), CCLH & New Hogtown Press, 1985. 198 p.
- CHOKO, Marc H. *Crise du logement à Montréal (1860-1939)*. Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin. 282 p.
- CLÉMENT, Paul (abbé). *L'enseignement en Belgique particulièrement dans le Diocèse de Tournai des origines à nos jours, Tome 2: de 1850 à 1940*. Éditions Centre Galilée-Louvain-la-Neuve, 1990. 449 p.
- COLLECTIF CLIO (LE). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècle*. Montréal, Le Jour, 1992. 646 p.
- COPP, Terry. *Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929*. Montréal, Boréal Express, 1978. 213 p.
- CRISPO, John. *International Unionism: A Study in Canadian-American Relations*. Toronto, McGraw-Hill, 1967. 327 p.
- CRAVEN, Paul. *"An Impartial Umpire": Industrial Relations and the Canadian State 1900-1911*. Toronto, University of Toronto Press, 1980. 386 p.
- DANSEREAU, Bernard. *L'avènement de la linotype: le cas de Montréal à la fin du XIXe siècle*. Montréal, VLB éditeur, 1992. 150 p.
- DE BONVILLE, Jean. *La Presse québécoise de 1884 à 1914. Genèse d'un média de masse*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988. 416 p.
- DECHESNE, Laurent. *Syndicats ouvriers belges*. Paris, Librairie de la société du recueil général des lois et des arrêts, 1906. 120 p.
- DENIS, Serge. *Un syndicalisme pur et simple: mouvements ouvriers et pouvoir politique aux États-Unis, 1919-1939*. Montréal, Boréal Express, 1986. 512 p.
- DESPRÉS, Jean-Pierre. *Le Canada et l'Organisation Internationale du Travail*. Montréal, Fides, 1947. 273 p.

- DESROSIERS, Richard et Denis HÉROUX. *Le travailleur québécois et le syndicalisme*. Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973. 156 p.
- DESTRIÉE, Jules et Émile VANDERVELDE. *Le socialisme en Belgique*. Paris, V. Giard et E. Brière, 1903. 498 p.
- DIONNE, Bernard. *Le syndicalisme au Québec*. Montréal, Boréal Express, 1991. 127 p.
- DUBOFSKY, Melvyn. *Industrialism and the American Worker, 1865-1920*. New York, Thomas Y. Crowell Company, 1975. 150 p.
- DUBOFSKY, Melvyn et Warren VAN TINE, ed. *Labor Leaders in America*. Urbana and Chicago, University of Illinois Press, 1987. 396 p.
- DUTIL, Patrice. *L'Avocat du diable. Godfroy Langlois et le libéralisme progressiste dans le Québec de Wilfrid Laurier*. Montréal, Éditions Robert Davies, 1995, 286 p.
- DUMAS, Evelyn. *Dans le sommeil de nos os*. Montréal, Leméac, 1971. 170 p.
- FAHMY-EID, Nadia et Lucie PICHÉ. *Si le travail m'était conté... autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire, 1921-1976*. Montréal, CSN, 1987. 112 p.
- FOURNIER, Louis, et al. *Histoire du mouvement ouvrier au Québec. 150 ans de luttes*. Montréal, CSN-CEQ, 1984. 328 p.
- FOURNIER, Louis. *Louis Laberge. Le syndicalisme c'est ma vie*. Montréal, Québec/Amérique, 1992. 418 p.
- FRANCQ, Marcel. *Cinquantième anniversaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal*. Montréal, Mercantile Printing, 1947.
- GAGNON, Robert. *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*. Montréal, Boréal, 1996. 400 p.
- GENEST, Jean-Guy. *Godbout*. Sillery, Septentrion, 1996. 387 p.
- GEORGES, Bernard et Denise TINTANT. *Léon Jouhaux. Cinquante de syndicalisme*. Tome 1: *Des origines à 1921*. Paris, Presses universitaires de France, 1962.
- GERMAIN, Annick. *Les mouvements de réforme urbaine à Montréal au tournant du siècle*. Université de Montréal, Département de sociologie, Collection «Les Cahiers du CIDAR» no. 6, 1984. 415 p.
- GOMPERS, Samuel. *Seventy Years of Life and Labor: An Autobiography*. Nick Salvatore, ed., Ithaca, ILR Press, Cornell University, 1984. 236 p.

- GREEN, James R. *The World of the Worker. Labor in Twentieth Century America*. New York, Hill and Wang, 1980. 274 p.
- GROUPE DE CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL SUR L'HISTOIRE DES TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS. *L'action politique des ouvriers québécois (fin du XIXe siècle à 1919). Recueil de documents*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976. 176 p.
- GROUPE DE RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DES MOUVEMENTS POLITIQUES OUVRIERS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. *Chronologie des mouvements politiques ouvriers au Québec de la fin du 19e siècle jusqu'à 1919*. Montréal, publication du RCHTQ, mai 1976. 293 p.
- GUÉRIN, Daniel. *Le mouvement ouvrier aux États-Unis 1867-1967*. Paris, Petite collection Maspero, 1970. 174 p.
- GUEST, Dennis. *Histoire de la sécurité sociale au Canada*. Montréal, Boréal, 1993. 478 p.
- HAMELIN, Marcel, dir. *Les mémoires du sénateur Raoul Dandurand (1861-1942)*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1967. 374 p.
- HÉBERT, Pierre, avec la collaboration de Patrick NICOL. *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié 1625-1919*. Montréal, Fides, 1997. 290 p.
- HERON, Graig et Robert STOREY, ed. *On the Job: Confronting the Labour Process in Canada*. Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1986. 360 p.
- HERON, Craig. *The Canadian Labour Movement. A Short History*. Toronto, James Lorimer & Company Publishers, 1996. 202 p.
- HERON, Craig, ed. *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*. Toronto, University of Toronto Press, 1998. 382 p.
- HOPKIN, Deian R. et Gregory S. KEALY, ed. *Class Community and the Labour Movement: Wales and Canada, 1850-1930*. Wales, Llafur/CCLH, 1989, 275 p.
- KARSON, Marc. *American Labor Unions and Politics, 1900-1918*. Carbondale, Southern Illinois University Press, 1958. 358 p.
- LAMONDE, Yvan, dir. *Combats libéraux au tournant du XXe siècle*. Montréal, Fides, 1995. 285 p.
- LARIVIÈRE, Claude. *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde, 1865-1947*. Québec, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979. 290 p.
- LATHAM, A.B. *The Catholic and National Labour Unions of Canada*. Toronto, Macmillian, 1930.

- LE MOINE, Roger. *Deux loges montréalaises du Grand-Orient de France*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991. 188 p.
- LEBLANC, André E. *Gustave Francq. Godfather to the International Labour Movement in Quebec*. 1984. 62 p. Inédit.
- LEBLANC, André E. *Gustave Francq. Un pionnier du mouvement syndical au Québec*. Montréal, FTQ, 1991. 39 p.
- LEVANT, Victor. *Capital et travail. La collaboration de classes dans le mouvement syndical*. Montréal, L'Étincelle, 1977. 348 p.
- LÉVESQUE, Andrée. *Résistance et transgression. Études en histoire des femmes au Québec*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995. 157 p.
- LÉVESQUE, Georges-Henri et Jean-Pierre DESPRÉS. *Mémoire sur la législation du travail et sécurité sociale dans la province de Québec*. Québec, 1943. 124 p.
- LÉVESQUE, Robert et Robert MIGNER. *Camilien Houde et les années vingt suivi de Camilien au goulag. Cartographie du houdisme*. Montréal, Les Éditions des Brûlés, 1978. 183 p.
- LEVITT, Joseph. *Henri Bourassa and the Golden Calf. The Social Program of the Nationalists of Quebec, 1900-1914*. Ottawa, Les éditions de l'Université d'Ottawa, 1969, 178 p.
- LIEBMAN, Marcel. *Les socialistes belges 1885-1914*. Bruxelles, Vie Ouvrière (Collection Histoire du mouvement ouvrier en Belgique, vol. 3), 1979. 299 p.
- LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal, Boréal, 1992. 608 p.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. *Histoire du Québec contemporain. Tome 1: De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal compact, 1989. 750 p.
- LIPTON, Charles. *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec 1827-1959*. Montréal, Parti pris, 1978. 500 p.
- LORWIN, Lewis L. *The International Labor Movement*. New York, Harper and Brothers, 1953. 366 p.
- MABILLE, Xavier. *Histoire politique de la Belgique*. Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1986. 428 p.
- MARSHALL, Dominique. *Aux origines sociales de l'État-providence*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998. 317 p.

- MARSOLAIS, Claude V., Luc DESROCHERS et Robert COMEAU. *Histoire des maires de Montréal*. Montréal, VLB éditeur, 1993. 323 p.
- MAYEUR, Jean-Marie. *Des Partis catholiques à la Démocratie chrétienne XIXe-XXe siècles*. Paris, Armand Colin, 1980. 247 p.
- McKAY, Ian, ed. *For a Working-Class Culture in Canada: A Selection of Colin McKay's Writings on Sociology and Political Economy, 1897-1939*. Newfoundland, Canadian Committee on Labour History (CCLH), 1996. 615 p.
- MONTGOMERY, David. *The Fall of the House of Labor: The Workplace, the State, and American Labor Activism, 1865-1925*. New York, Cambridge University Press, 1987. 494 p.
- MORTON, Desmond. *Working People: An Illustrated History of Canadian Labour*. Toronto, Summerhill Press, 1990. 377 p.
- MURRAY, Sylvie et Élyse TREMBLAY. *Cent ans de solidarité: histoire du CTM (1886-1986)*. Montréal, VLB Éditeur, 1987. 150 p.
- NAYLOR, James. *The New Democracy. Challenging the Social Order in Industrial Ontario, 1914-25*. Toronto, University of Toronto Press, 1991. 336 p.
- PALMER, Bryan D., ed. *The Character of Class Struggle: Essays in Canadian Working-Class History, 1850-1985*. Toronto, McClelland and Stewart, 1986. 239 p.
- PALMER, Bryan D. *Working-Class Experience. The Rise and Reconstitution of Canadian Labour, 1800-1980*. Canada, Butterworth and Co., 1983. 347 p.
- PELLETIER, Michel et Yves VAILLANCOURT. *Les politiques sociales et les travailleurs*. Cahier I: *Les années 1900 à 1929*. Montréal, 1974. 132 p.
- PELLETIER, Michel et Yves VAILLANCOURT. *Les politiques sociales et les travailleurs*. Cahier II: *Les années 30*. Montréal, 1975. 424 p.
- PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène. *Olivar Asselin et son temps*. Tome 1: *Le militant*. Montréal, Fides, 1996. 780 p.
- PELLING, Henry. *A Short History of the Labour Party*. Londres, The Macmillan Press, 1985. 202 p.
- PENEFF, Jean. *La méthode biographique*. Paris, Colin, 1990. 144 p.
- PIOTTE, Jean-Marc. *Du combat au partenariat. Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*. Québec, Éditions Nota bene, 1998. 272 p.
- PONTAUT, Alain. *Santé et sécurité. Un bilan du régime québécois de santé et sécurité au travail, 1885-1985*. Montréal, Boréal Express, 1985. 249 p.

- PROVENCHER, Jean. *Québec sous la Loi des mesures de guerre 1918*. Montréal, Boréal Express, 1971. 146 p.
- RAMIREZ, Bruno. *When Workers Fight: The Politics of Industrial Relations in the Progressive Era, 1898-1916*. Westport, Greenwood Press, 1978. 241 p.
- ROBIN, Martin. *Radical Politics and Canadian Labour 1880-1930*. Kingston, Queen's University Press, 1968. 321 p.
- ROUILLARD, Jacques. *Ah les États ! Les travailleurs canadiens-français dans l'industrie de la Nouvelle-Angleterre d'après le témoignage des derniers migrants*. Montréal, Boréal Express, 1985. 155 p.
- ROUILLARD, Jacques. *Histoire du syndicalisme québécois*. Montréal, Boréal, 1989. 535 p.
- ROUILLARD, Jacques. *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1979. 336 p.
- ROUILLARD, Jacques. *Les travailleurs du coton au Québec 1900-1915*. Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1974. 152 p.
- ROY, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*. Montréal, Boréal Express, 1993. 127 p.
- ROY, Fernande. *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 301 p.
- RUMILLY, Robert. *Histoire de la province de Québec. Tome XII: Les écoles du Nord-Ouest*. Montréal, Valiquette, 1944. 231 p.
- RUMILLY, Robert. *Histoire de la province de Québec. Tome XXXIII: La plaie du chômage*. Ottawa, Fides, 1961. 261 p.
- RUMILLY, Robert. *Histoire de la province de Québec. Tome XXXVI: L'autonomie provinciale*. Ottawa, Fides, 1966. 286 p.
- RUMILLY, Robert. *Histoire de la province de Québec. Tome XXXV: Chute de Taschereau*. Ottawa, Fides, 1966. 252 p.
- RUMILLY, Robert. *Histoire de Montréal. Tome 3*. Montréal, Fides, 1972. 524 p.
- RUMILLY, Robert. *Maurice Duplessis et son temps. Tome 1: 1890-1944*. Montréal, Fides, 1973, 722 p.
- TREMBLAY, Louis-Marie. *Le syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q. 1940-1970*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972. 286 p.

- VAILLANCOURT, Yves. *L'évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1988. 513 p.
- VERMEIRRE, André. *L'Association Belgique-Canada, 1937-1987. Les cinquante ans de l'Association Belgique-Canada*. 56 p.
- VIGOD, Bernard. *Taschereau*. Sillery, Septentrion, 1996. 392 p.
- WADE, Mason. *Les Canadiens Français de 1760 à nos jours. Tome II: 1911-1963*. Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1963. 584 p.
- WOLIKOW, Serge, dir. *Écrire des vies. Biographie et mouvement ouvrier, XIXe-XXe siècles*. Dijon, Éditions universitaires de Dijon, Territoires contemporains, Cahiers de l'IHC, no. 1, 1994. 125 p.
- ZIEGER, Robert H. *The CIO 1935-1955*. North Carolina, Chapel Hill/The University of North Carolina Press, 1995. 490 p.

3.2. Articles

- BABCOCK, Robert. «Gompers in Canada Revisited». Dans W.J.C. Cherwinski et Gregory S. Kealy, ed., *Lectures in Canadian Labour and Working-Class History*, Newfoundland, Committee on Canadian Labour History and New Hogtown Press, 1985, 89-100.
- BABCOCK, Robert. «Samuel Gompers et les travailleurs québécois, 1900-1914». Dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 131-145.
- BAILLARGEON, Denyse. «La grève de Lachute (1947)». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 37, 2 (septembre 1983), 271-289.
- BÉDARIDA, François. «Le mouvement ouvrier britannique: esquisse historique». Dans Jean Maitron, dir., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier international*. Tome 1: *Grande-Bretagne*. Paris, Les Éditions ouvrières, 1979, 15-83.
- BÉLANGER, Guy. «Alphonse Desjardins et les syndicats ouvriers: faire face aux problèmes socio-économiques». *La Revue Desjardins*. 53, 4 (1987), 25-27.
- BÉLANGER, Guy. «La première caisse populaire de Montréal fut fondée par des leaders du mouvement ouvrier». *La Revue Desjardins*. 3 (1994), 22-23.
- BELZILE, Yves. «La grève des typographes de Montréal (1921-1924)». *Cahiers d'histoire*. 11, 2 (août 1990), 47-71.

- BRANDT, Gail Cuthbert. «The Transformation of Women's Work in the Quebec Cotton Industry, 1920-1950». Dans Bryan D. Palmer, ed., *The Character of Class Struggle: Essays in Canadian Working-Class History, 1850-1985*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, 115-134.
- BRODY, David. «The Emergence of Mass Production Unionism». Dans John A. Braeman, et al., *Change and Continuity in Twentieth Century America - the 1930's*, Columbus, Ohio State University Press, 1964, 221-262.
- CHARPENTIER, Alfred. «La grève du textile dans le Québec en 1937». *Relations industrielles*. 20, 1 (janvier 1965), 86-127.
- CHARPENTIER, Alfred. «Le mouvement politique ouvrier de Montréal (1883-1929)». Dans Fernand Harvey, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1973, 147-168.
- CHARTIER, Roger. «Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail». *Relations industrielles*. 17, 1 (janvier 1962), 43-55; 17, 2 (avril 1962), 159-168; 17, 3 (juillet 1962), 287-303; 17, 4 (octobre 1962), 444-464; 18, 1 (janvier 1963), 45-58; 18, 2 (avril 1963), 215-229; 18, 3 (juillet 1963), 346-362.
- COMEAU, Robert. «La Canadian Seamen's Union (1936-1949): un chapitre de l'histoire du mouvement ouvrier canadien». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 29, 4 (mars 1976), 503-538.
- COPP, Terry. «The Rise of Industrial Unions in Montréal 1935-1945». *Relations industrielles*. 37, 4 (1982), 843-875.
- COX, Mark. «The Limits of Reform: Industrial Regulation and Management Rights in Ontario, 1930-37». *Canadian Historical Review*. LXVIII, 4 (1987), 552-575.
- DAGENAIS, Michèle, et al. «Histoire de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique au Québec (1886-1981)». *Bulletin du RCHTQ*. 13, 2 (été 1987), 102 p.
- DANSEREAU, Bernard. «La CTCC de 1921 à 1945. Quelques éléments d'analyse». Dans Robert Comeau et Yves Bélanger, dir., *La CSN. 75 ans d'action syndicale et sociale*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1998, 3-11.
- DANSEREAU, Bernard. «Le Comité exécutif de la province de Québec du CMTC, 1890-1937». *Bulletin du RCHTQ*. 23, 1 (printemps 1997), 41-44.
- DANSEREAU, Bernard. «Le mouvement ouvrier montréalais et la Première Guerre mondiale». Dans Robert Comeau, et al., *Le Canada français et les conflits contemporains*, Actes du colloque tenu le 27 août 1995 à l'Université du Québec à Montréal, Cahiers d'histoire politique, 1996, 13-42.
- DANSEREAU, Bernard. «L'organisation du Parti ouvrier du Canada à Montréal de 1904 à 1907». Inédit.

- DANSEREAU, Bernard. «Sur les partis ouvriers (1899-1929). Notes bibliographiques». *Bulletin d'histoire politique*. 1, 2-3 (printemps 1993), 54-55.
- DAVID, Hélène. «L'État des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967». *Sociologie et sociétés*. 7, 2 (novembre 1975), 33-65.
- DEMERS, Robert et Pierre RICHARD. «Notre Histoire: 20e anniversaire de la FTQ». *Le Monde ouvrier*. Numéro spécial, (décembre 1977). 16 p.
- DESJARDINS, Rita. «Historique de la Commission du salaire minimum des femmes». Université de Montréal, département d'histoire, 1986, 71 p. Inédit.
- DESROCHERS, Luc. «Les facteurs d'apparition du syndicalisme catholique dans l'imprimerie et les déterminants de la stratégie syndicale 1921-1945». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 37, 2 (septembre 1983), 241-269.
- DESROSIERS, Richard et Denis HÉROUX. «Les Chevaliers du travail et la montée de l'organisation ouvrière durant les années 1880». Dans James D. Thwaites, *Travail et syndicalisme. Naissance et évolution d'une action sociale*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 38-56.
- DICKINSON, John A. «La législation et les travailleurs québécois 1894-1914». *Relations industrielles*. 41, 2 (1986), 357-381.
- DIONNE, Bernard. «Les Canadiens français et les syndicats internationaux. Le cas de la direction du Conseil des métiers et du travail de Montréal (1938-1958)». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43, 1, (été 1989), 31-61.
- DUMONT, Fernand. «Histoire du syndicalisme dans l'industrie de l'amiante». Dans Pierre Elliott Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, 123-163.
- DUPONT, Antonin. «Louis-Alexandre Taschereau et la législation sociale au Québec, 1920-1936». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 26, 3 (décembre 1972), 397-426.
- EWEN, Geoffrey. «La contestation ouvrière à Montréal en 1919». *Bulletin du RCHTQ*. 12, 3 (automne 1986), 37-62.
- EWEN, Geoffrey. «Quebec: Class and Ethnicity». Dans Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 87-143.
- FECTEAU, Jean-Marie. «Un cas de force majeure: le développement des mesures d'assistance publique à Montréal au tournant du siècle». *Lien social et politiques — RIAC*. 33 (printemps 1995), 107-113.
- FORGET, Nicole, et al. «La solution de Berthe Louard: l'idéal coopératif, 1937-1968». *Bulletin du RCHTQ*. 23, 2 (automne 1997), 5-20.

- FOURNIER, Marcel. «Fred Rose. Notes pour une biographie». Dans Robert Comeau et Bernard Dionne, dir., *Le droit de se taire. Histoire des communistes au Québec, de la Première Guerre mondiale à la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1989, 273-297.
- GERBER, Larry G. «The United States and Canadian National Industrial Conferences of 1919: A Comparative Analysis». *Labor History*. 32, 1 (hiver 1991), 42-65.
- GERMAIN, Annick. «L'émergence d'une scène politique: mouvement ouvrier et mouvements de réforme urbaine à Montréal au tournant du siècle — Essai d'interprétation». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 37, 2 (septembre 1983), 185-199.
- GREENBAUM, Fred. «The Social Ideas of Samuel Gompers». *Labor History*. VII, 1 (hiver 1966), 35-61.
- HAMEL, Thérèse. «Le Congrès des métiers et du travail du Canada et la question scolaire, 1886-1944». *Bulletin du RCHTQ*. 12, 3 (automne 1986), 7-36.
- HAMEL, Thérèse. «L'obligation scolaire au Québec: enjeu pour le mouvement syndical et agricole». *Labour/Le Travail*. 17 (printemps 1986), 83-102.
- HARVEY, Fernand. «L'histoire des travailleurs québécois: les variations de la conjoncture et de l'historiographie». Dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 9-48.
- HARVEY, Fernand. «Les Chevaliers du travail, les États-Unis et la société québécoise». Dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 69-130.
- HEAP, Ruby. «La ligue de l'enseignement (1902-1904): héritage du passé et nouveaux défis». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 36, 3 (décembre 1982), 339-373.
- HEAP, Ruby. «Libéralisme et éducation au Québec à la fin du XIXe et au début du XXe siècles». Dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du XXe siècle*, Montréal, Fides, 1995, 99-118.
- HERON, Craig. «Labourism and the Canadian Working Class». *Labour/Le Travail*. 13 (printemps 1984), 45-76.
- HERON, Craig et Myer SIEMIATYCKI. «The Great War, the State and Working-Class Canada». Dans Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 11-42.
- HERON, Craig. «National Contours: Solidarity and Fragmentation». Dans Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 268-304.

- HERON, Craig. «The Second Industrial Revolution in Canada, 1890-1930». Dans Deian R. Hopkin et Gregory S. Kealy, ed., *Class Community and the Labour Movement: Wales and Canada, 1850-1930*, Wales, Cambrian News, 1989, 48-66.
- HERON, Graig et Robert STOREY. «On the Job in Canada». Dans Craig Heron et Robert Storey, ed., *On the Job: Confronting the Labour Process in Canada*, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1986, 3-46.
- HOWARD, Roger et Jack SCOTT. «International Unions and the Ideology of Class Collaboration». Dans G. Teeple, ed., *Capitalism and the National Question*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, 67-87.
- JAUMAIN, Serge. «Les Belges au Canada: Des immigrants très courtisés». Dans Anne Morelli, dir., *Les Émigrants belges*, Bruxelles, EVO, 1998, 115-132.
- KEALEY, Gregory S. «1919: The Canadian Labour Revolt». *Labour/Le Travail*. 13 (printemps 1984), 11-44.
- KEALEY, Gregory S. «The Parameters of Class Conflict: Strikes in Canada, 1891-1930». Dans Deian R. Hopkin et Gregory S. Kealy, ed., *Class Community and the Labour Movement: Wales and Canada, 1850-1930*, Wales, Cambrian News, 1989, 213-248.
- KEALEY, Gregory S. «The Structure of Canadian Working-Class History». Dans W.J.C. Cherwinski et Gregory S. Kealey, ed., *Lectures in Canadian Labour and Working-Class History*, Newfoundland, Committee on Canadian Labour History and New Hogtown Press, 1985, 23-36.
- LAURIN, Lucie. «Communisme et liberté d'expression au Québec: la "loi du Cadenas", 1937-1957». Dans Robert Comeau et Bernard Dionne, dir., *Le droit de se taire. Histoire des communistes au Québec, de la Première Guerre mondiale à la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1989, 112-133.
- LAVIGNE, Marie et Jennifer STODDART. «Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940». Dans Marie Lavigne et Yolande Pinard, dir., *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal Express, 1983, 99-113.
- LAVIGNE, Marie et Jennifer STODDART. «Les travailleuses montréalaises entre les deux guerres». *Labour/Le Travailleur*. 2 (1977), 170-183.
- LE GOFF, Jacques. «Comment écrire une biographie historique aujourd'hui?». *Le Débat*. 54 (1989), 48-53.
- LEBLANC, André E. «The Political Pilgrimage of a Trade Unionist: Gustave Francq (1904-1924)». Colloque du RCHTQ, Université de Montréal, 24 avril 1987. 30 p. Inédit.
- LEMAIRE, Christine. «Les femmes dans *Le Monde ouvrier*, 1929-1937». *Cahiers d'histoire*. 6, 1 (automne 1985), 63-81.

- LEMIEUX, Louis J. et Kim Chi TRAN VAN. «Évolution de la Loi du salaire minimum de 1919 à 1974». *Travail-Québec*. 11, 3 (mai 1975), 7-11.
- LEROUX, Éric. «La Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) 1938-1956». *Bulletin du RCHTQ*. 23, 2 (automne 1997), 43-47.
- LEROUX, Éric. «Les syndicats internationaux et la Commission royale d'enquête sur l'éducation de 1909-1910». *Bulletin du RCHTQ*. 23, 1 (printemps 1997), 5-14.
- LEROUX, Éric. «Louis Guyon». *Bulletin du RCHTQ*. 21, 3 (automne 1995), 3-5.
- LÉVESQUE, Andrée. «Éva Circé-Côté (1871-1949)». Dans Maryse Darsigny, dir., *Ces femmes qui ont bâti Montréal*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1994, 148-149.
- LÉVESQUE, Andrée. «Journaliste au masculin: Éva Circé-Côté (1871-1949)». Dans Évelyne Tardy, et al., *Les Bâtitseuses de la Cité*. Montréal, ACFAS, 1993, 87-96.
- LEVILLAIN, Philippe. «Les protagonistes: de la biographie». Dans René Rémond, dir., *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, 121-159.
- MANLEY, John . «Does the International Labour Movement Need Salvaging? Communism, Labourism, and the Canadian Trade Unions, 1921-1928». *Labour/Le Travail*. 41 (printemps 1998), 147-180.
- MARSH, Leonard C. «The Arcand Act: A New Form of Labour Legislation?». *The Canadian Journal of Economics and Political Science*. 2 (février à novembre 1936), 404-419.
- MARTIN, Richard. «Le Congrès des métiers et du travail et la guerre civile espagnole». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 33, 4 (mars 1980), 575-581.
- McCALLUM, Margaret E. «Keeping Women in Their Place: The Minimum Wage in Canada, 1910-1925». *Labour/Le Travail*. 17 (printemps 1986), 29-56.
- McCORMACK, A.R. «Arthur Puttee and the Liberal Party: 1899-1904». *The Canadian Historical Review*. LI, 2 (juin 1970), 141-163.
- MITCHELL, Tom et James NAYLOR, «The Prairies: In the Eye of the Storm». Dans Craig Heron, ed., *The Workers' Revolt in Canada 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 176-230.
- MONTGOMERY, David. «The "New Unionism" and the Transformation of Workers' Consciousness in America, 1909-1922». *Journal of Social History*. 7, 4 (Summer 1974), 509-529.
- MORIN, Jacques-V. «Quelques points de repères historiques». *Parti pris*. 2, 6 (février 1965), 7-12.
- NAYLOR, James. «Workers and the State: Experiments in Corporatism after World War One». *Studies in Political Economy*. 42 (automne 1993), 81-111.

- PENNETIER, Claude. «Singulier-Pluriel: la biographie se cherche. L'exemple de l'histoire ouvrière». Dans Serge Wolikow, dir., *Écrire des vies. Biographie et mouvement ouvrier, XIXe-XXe siècles*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, Territoires contemporains, Cahiers de l'IHC, no. 1, 1994, 30-43.
- PENNETIER, Claude. «Deux ou trois choses que je sais du Maitron». *Communisme, revue d'études pluridisciplinaires*. 15-16 (1987), 6-22.
- PENNETIER, Claude. «Lire le Maitron». *Le Mouvement social*. 144 (supplément) (1988), 95-110.
- ROBACK, Léo. «L'idéologie de la Fédération des travailleurs du Québec: évolution historique». *Bulletin du RCHTQ*. 4, 3 (1977), 2-26.
- ROBACK, Léo. «Quebec Workers in the Twentieth Century». Dans W.J.C. Cherwinski et Gregory S. Kealy, *Lectures in Canadian Labour and Working-Class History*, St-Jean (Terre-Neuve), CCLH & New Hometown Press, 1985, 165-182.
- ROBIN, Martin. «The Trades and Labor Congress of Canada and Political Action: 1898-1908». *Industrial Relations*. 22, 2 (avril 1967), 187-213.
- ROBIN, Martin, «Registration, Conscription, and Independent Labour Politics, 1916-1917». Dans Carl Berger, ed., *Conscription 1917*, Toronto, University of Toronto Press, Canadian Historical Readings no. 8, 60-77 (texte paru d'abord dans la *Canadian Historical Review*, 47, 2 (juin 1966), 101-118).
- ROUILLARD, Jacques. «Haro sur le fascisme. La fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec, 1938». *Canadian Historical Review*. 71, 3 (septembre 1990), 346-374.
- ROUILLARD, Jacques. «Implantation et expansion de l'Union internationale des travailleurs en chaussures au Québec de 1900 à 1940». *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 36, 1 (juin 1982), 75-105.
- ROUILLARD, Jacques. «L'action politique ouvrière au début du 20e siècle». Dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 185-214.
- ROUILLARD, Jacques. «Le Québec et le congrès de Berlin, 1902». *Labour/Le travailleur*. 1, 1 (1976), 69-91.
- ROUILLARD, Jacques. «Vingt-cinq ans d'histoire du syndicalisme québécois. Quelques acquis de la recherche». Dans Yves Roby et Nive Voisine, dir., *Érudition, humanisme et savoir. Actes du colloque en l'honneur de Jean Hamelin*, Presses de l'Université Laval, 1996, 171-194.
- RUSSEL, Bob. «A Fair Wage or a Minimum Wage? Women Workers, the State, and the Origins of Wage Regulation in Western Canada». *Labour/Le travail*. 28 (automne 1991), 59-88.

- SAINT-PIERRE, Céline. «Idéologie et pratiques syndicales au Québec dans les années 30: la loi de l'extension juridique des conventions collectives de travail». *Sociologie et sociétés*, 7, 2 (novembre 1975), 5-31.
- SAVILLE, John. «The Ideology of Labourism». Dans Robert Benewick, *et al.*, ed., *Knowledge and Belief in Politics. The Problem of Ideology*, New York, Saint-Martin's Press, 1973, 213-226.
- TREMBLAY, Louis-Marie. «L'influence extragène en matière de direction syndicale». Dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 215-228.
- VIDRICAIRE, André. «La philosophie devant le syndicalisme: un typographe et un philosophe ou le conflit de deux discours en 1900». Dans Marc Chabot et André Vidricaire, dirs., *Objets pour la philosophie*, Québec, Les Éditions Pantoute, 1983, 227-289.
- WEBBER, Jeremy. «Living Wage and Living Profit: Wage Determination by Conciliation Boards Under the Industrial Disputes Investigation Act, 1907-1925». Dans W. Wesley Pue et Barry Wright, ed., *Canadian Perspectives on Law and Society. Issues in Legal History*, Ottawa, Carleton University Press, 1988, 207-242.

3.3. Mémoires et thèses

- BAILLARGEON, Denyse. *Histoire des ouvriers unis des textiles d'Amérique (1942-1952)*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1981. 252 p.
- BASTIEN, Céline. *Les syndicats internationaux et les réformes scolaires au Québec (1900-1930)*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1997. 110 p.
- BISCHOFF, Peter. *Tensions et solidarité: la formation des traditions syndicales chez les mouleurs de Montréal, Hamilton et Toronto, 1851-1893*. Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 1992. 304 p.
- BOLDUC, Louis. *Genèse de la Loi des relations ouvrières de 1944*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1997. 142 p.
- BROSSARD, Michel. *L'idéologie économique de la Fédération des travailleurs du Québec*. Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1969. 347 p.
- DANSEREAU, Bernard. *Le mouvement ouvrier montréalais et la crise de la conscription*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1994. 128 p.
- DIONNE, Bernard. *Les «Unions internationales» et le Congrès des métiers et du travail de Montréal de 1938 à 1958*. Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 1988. 834 p.

- DURANCEAU, Johanne. *L'évolution du syndicalisme dans la confection masculine montréalaise. Analyse d'un cas: l'Amalgamated Clothing Workers of America, 1915-1936*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1985. 228 p.
- EWEN, Geoffrey. *The Ideas of Gustave Francq on Trade Unionism and Social Reform as Expressed in Le Monde ouvrier/The Labor World, 1916-1921*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 1981. 112 p.
- EWEN, Geoffrey. *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*. Thèse de doctorat en histoire, York University, 1998. 502 p.
- FIMA, Joseph. *Alfred Naquet et le radicalisme avant l'avènement de la République radicale (1832-1891)*. Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 1998. 540 p.
- GAGNON, Gemma. *La syndicalisation des femmes dans l'industrie montréalaise du vêtement, 1936-1937*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1990. 256 p.
- GAUDET, Francis. *Vie syndicale et conditions de travail dans l'industrie du débardage à Montréal, 1946-1966: étude de la section 385 de l'Association internationale des débardeurs*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1994. 149 p.
- GAUDREAU, Serge. *Conflits de travail et tensions sociales dans une ville ouvrière des Cantons de l'Est: les grèves du textile à Magog (1900-1966)*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke, 1990. 281 p.
- GAUVIN, Michel. *The Municipal Reform Movement in Montreal, 1886-1914*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 1972. 163 p.
- GERMAIN, Annick. *Les mouvements de réforme urbaine à Montréal, de 1880 à 1920*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal, 1980. 415 p.
- LEBLANC, André E. *The Labor Movement Seen Through the Pages of Montreal's Le Monde ouvrier/The Labor World (1916-1926)*. Thèse de DES en histoire, Université de Montréal, 1971. 312 p.
- LEROUX, Éric. *Les revendications syndicales concernant le salaire minimum au Québec de 1919 à 1940*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1992. 129 p.
- MALLOY, Patricia K. *Alphonse Verville, "Liberal-Labour" Member of Parliament, 1906-1914*. Maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 1970. 93 p.
- NAGANT, Francine. *La politique municipale à Montréal, de 1910 à 1914: l'échec des réformistes et le triomphe de Médéric Martin*. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1983. 297 p.

SIEMIATYCKI, Myer. *Labour Contained: The Defeat of a Rank and File Workers' Movement in Canada, 1914-1921*. Thèse de doctorat en histoire, York University, 1986. 429 p.

THWAITES, James D. *The International Association of Machinists in Canada, to 1919*. Mémoire de maîtrise en histoire, Carleton University, 1966. 128 p.